



RAPPORT ANNUEL MÉTROPOLITAIN

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

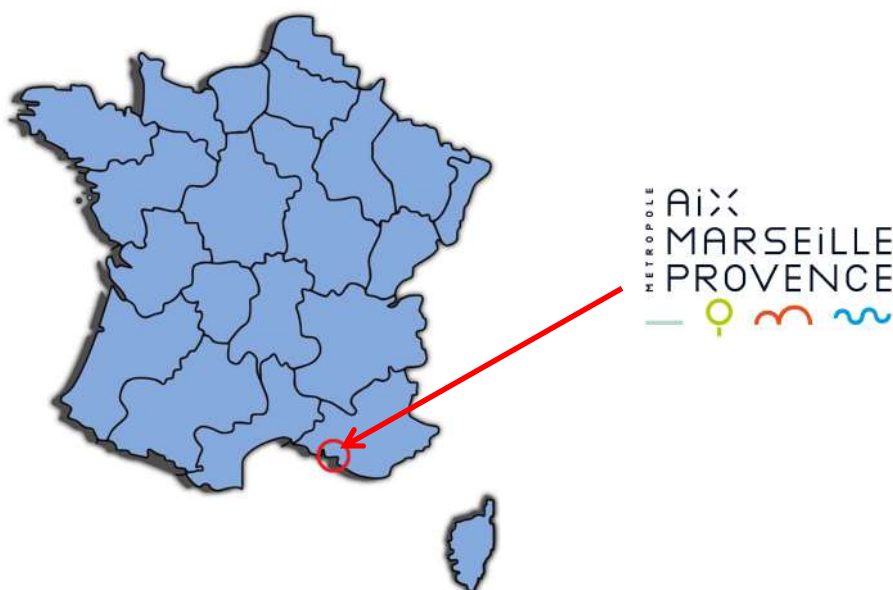
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

—



SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	1
2.	LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	5
2.6.	LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	14
2.7.	LA GESTION FINANCIÈRE.....	15
2.7.1.	LES VOLUMES FACTURÉS	15
2.7.2.	LE TAUX D'IMPAYÉS	15
2.7.3.	DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN.....	15
2.7.4.	BUDGET DU SERVICE	16
2.7.5.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS.....	16
2.7.6.	CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ.....	16
2.8.	LES ÉTUDES ET TRAVAUX	17
2.8.1.	TRAVAUX NEUFS	17
2.8.1.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	17
2.8.1.2	À LA CHARGE DES OPERATEURS/GESTIONNAIRES	18
2.8.2.	TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	18
2.8.2.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	18
2.8.2.2	À LA CHARGE DES OPERATEURS/GESTIONNAIRES	18
2.8.3.	ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS	19
3.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	21
3.1.	LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2020	21
3.2.	FAITS MARQUANTS.....	21
3.3.	LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	22
3.3.1.	LA COLLECTE	22
3.3.2.	LE TRAITEMENT.....	22
3.4.	LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	23
3.5.	LES OUVRAGES D'ÉPURATION	25
3.6.	LA GESTION DES DÉCHETS	26
3.7.	LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	27
3.8.	LA GESTION FINANCIÈRE.....	28
3.8.1.	LES VOLUMES FACTURÉS	28
3.8.2.	LE TAUX D'IMPAYÉS	28
3.8.3.	BUDGET DU SERVICE	29

3.8.4.	ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION.....	29
3.8.5.	CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ.....	29
3.9.	LES ÉTUDES ET TRAVAUX	29
3.9.1.	TRAVAUX NEUFS	29
3.9.1.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	29
3.9.1.2	À LA CHARGE DES OPERATEURS/GESTIONNAIRES.....	30
3.9.2.	TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	30
3.9.2.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	30
3.9.2.2	À LA CHARGE DES OPERATEURS/GESTIONNAIRES.....	31
3.9.3.	ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS	31
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	33
4.1.	LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2020	33
4.2.	FAITS MARQUANTS.....	33
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	33
4.4.	L'ACTIVITÉ DU SERVICE.....	34
4.5.	BUDGET DES SERVICES.....	34
5.	TARIFS DE L'EAU.....	35
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	35
5.2.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	35
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITÉ	36
6.1.	LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	36
6.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	36
6.3.	COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	39
6.4.	FONDS DE SOLIDARITÉ.....	40
	ANNEXE	41
	ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA METROPOLE.....	41
	ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES TERRITOIRES.....	46
	ANNEXE 3 : RAPPORT DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU – ÉDITION 2020.....	50
	ANNEXE 4 : TABLEAU DES MODES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2020.....	54
	ANNEXE 5: TARIFS AU 1ER JANVIER 2021	59

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Étoile (12 communes),
- Istres-Ouest Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Depuis le 1er janvier 2018, l'eau et l'assainissement sont des compétences obligatoires de la Métropole. Les six conseils de Territoire exercent ces compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des Territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement, Monsieur Roland Giberti jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier Réault.

Le présent Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS), établi par la Métropole, est :

- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole.

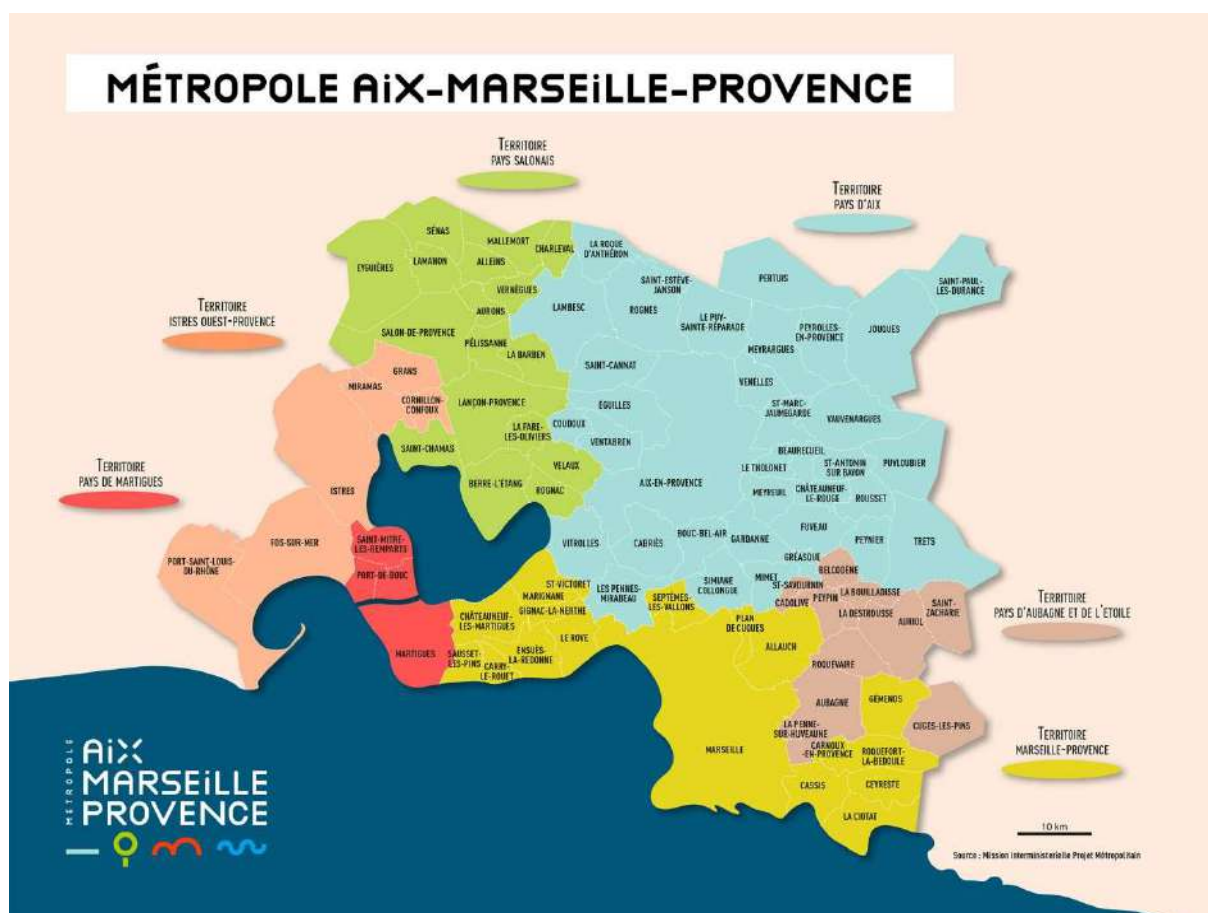
Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

Le présent rapport est la synthèse des rapports des six Territoires.

1.2. TERRITOIRE ET POPULATION DESSERVIE

La métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire composé de 92 communes.

Il représente un bassin de vie d'environ 1,9 million d'habitants (population légale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020).



1.3. LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La Direction générale adjointe de l'eau, de l'assainissement et des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour missions générales l'accompagnement de la gouvernance dans l'orientation et la définition d'une politique globale de l'eau, de l'assainissement, du pluvial, ainsi que le pilotage de cette politique au sein du territoire métropolitain.

La Direction générale adjointe (DGA) s'articule avec les conseils de Territoire, conformément aux compétences déléguées aux conseils de Territoire. Dans ce cadre, la DGA métropolitaine a la charge de l'élaboration, l'organisation et la mise en œuvre des schémas métropolitains de l'eau potable, de l'assainissement. Elle a aussi la charge de l'harmonisation des modes de gestion et de la convergence tarifaire progressive à service équivalent.

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela, l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

Les objectifs de la Métropole portent sur l'économie de la ressource, avec une stratégie de sécurisation, de modernisation, d'amélioration et d'extension des systèmes d'alimentation en eau brute et en eau potable.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

Un objectif de la Métropole est aussi de mettre en place des circuits de traitement et de valorisation mutualisés des boues issues des stations d'épuration.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épuration gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

32 délégations de service public ;

2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome et 1 société publique locale (SPL).

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

33 délégations de service public ;

2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome et 1 société publique locale (SPL).

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

1 délégation de service public avec une société publique locale (SPL) ;

5 régies.

Le tableau des modes de gestion détaillé est présenté en Annexe 4.

COVID-19

L'année 2020 a été principalement marquée par une crise sanitaire inédite couplée à une crise économique d'envergure.

Les délégataires ont fait preuve d'adaptabilité permanente au contexte évolutif de crise, dans l'objectif d'assurer la continuité des services essentiels tout en assurant la protection de leurs salariés.

Dès le premier jour du confinement, les plans de continuité d'activité (PCA) pandémie ont été activés. Le bon fonctionnement de toutes les installations d'eau et d'assainissement a été assuré de manière optimale, dans un souci permanent de sécurité sanitaire et de protection de l'environnement.

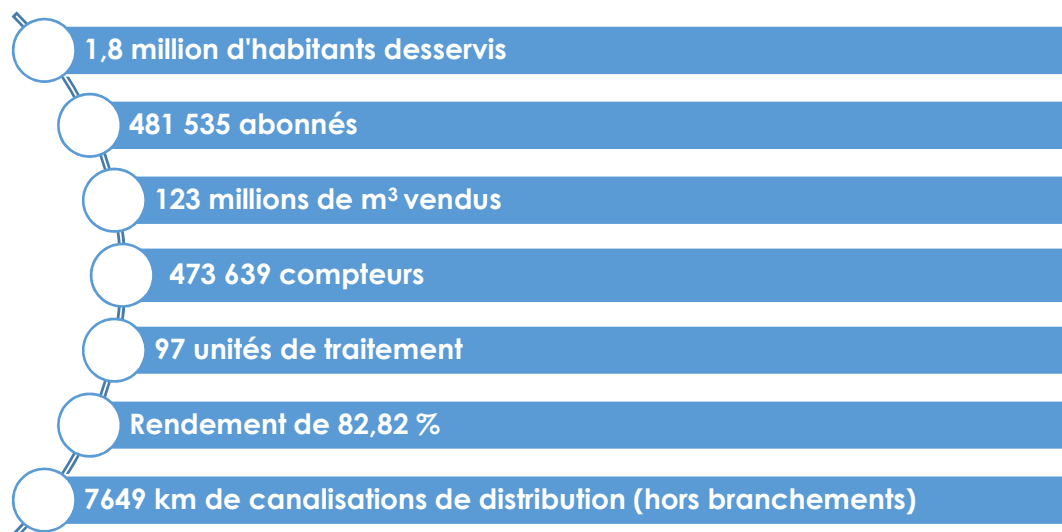
La relation clientèle de proximité a été assurée tout au long de la crise, avec une incitation des clients à utiliser l'agence en ligne. En outre, la période de confinement a permis d'accroître la digitalisation des services proposés aux clients.

Conformément aux dispositions gouvernementales, les actions de coercition et la facturation des frais de relance ont été suspendues et un dispositif d'aides aux entreprises a été déployé.

Enfin, pour l'assainissement, la présence potentielle du virus dans les boues d'épuration a mis en avant la nécessité d'une hygiénisation des boues avant retour au sol, accompagnée d'un suivi analytique de plusieurs paramètres.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2020



Ce rapport présente les données globales de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les données par Territoire sont détaillées en Annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

- Déclenchement des plans de continuité d'activité durant la crise sanitaire de la Covid-19 mais les services publics pour l'eau et l'assainissement ont été maintenus malgré des décalages d'opération de travaux notamment ;
- Cyberattaque en mars 2020 rendant inopérants pendant des mois, les outils informatiques des services opérationnels avec néanmoins la continuité de fonctionnement des services ;
- Poursuite de la mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur de l'eau à l'échelle de la métropole ;
- Poursuite de l'harmonisation des modes de gestion et des pratiques sur l'ensemble de la métropole ;
- L'audit quinquennal juridique, financier et technique du contrat de délégation de la SEMM sur le Territoire Marseille Provence a permis de vérifier que les obligations contractuelles étaient globalement respectées sur la période écoulée et a conclu en une bonne performance du service délégué ;
- Lancement des travaux de restauration du viaduc de Roquefavour
- Création d'une nouvelle galerie d'alimentation de la commune de La Ciotat par le canal de Marseille, dite galerie des Janots, en parallèle du tunnel ferroviaire. Cet ouvrage permettra de faire transiter un débit de 450 l/s. L'excavation au tunnelier de cette galerie de 2,8 km de longueur et de 3,5 m de diamètre, démarrée en décembre 2015, a été réceptionnée et mise en service le 6 février 2021 ;
- Mise en service de la nouvelle usine de filtration de la Traconnade, située sur la commune de Jouques ;
- Baisse de l'indice de rendement du réseau (79,53 % en 2020 au lieu de 80,76% en 2019) sur le territoire du Pays Salonais. Avec la crise sanitaire de 2020, certaines opérations de maintenance ou de renouvellement ont dû être reportées ;
- D'importantes casses de réseaux sur la canalisation principale de distribution de Fos-sur-Mer ont engendré de fortes pertes pour l'exercice 2020 et une baisse du rendement ;

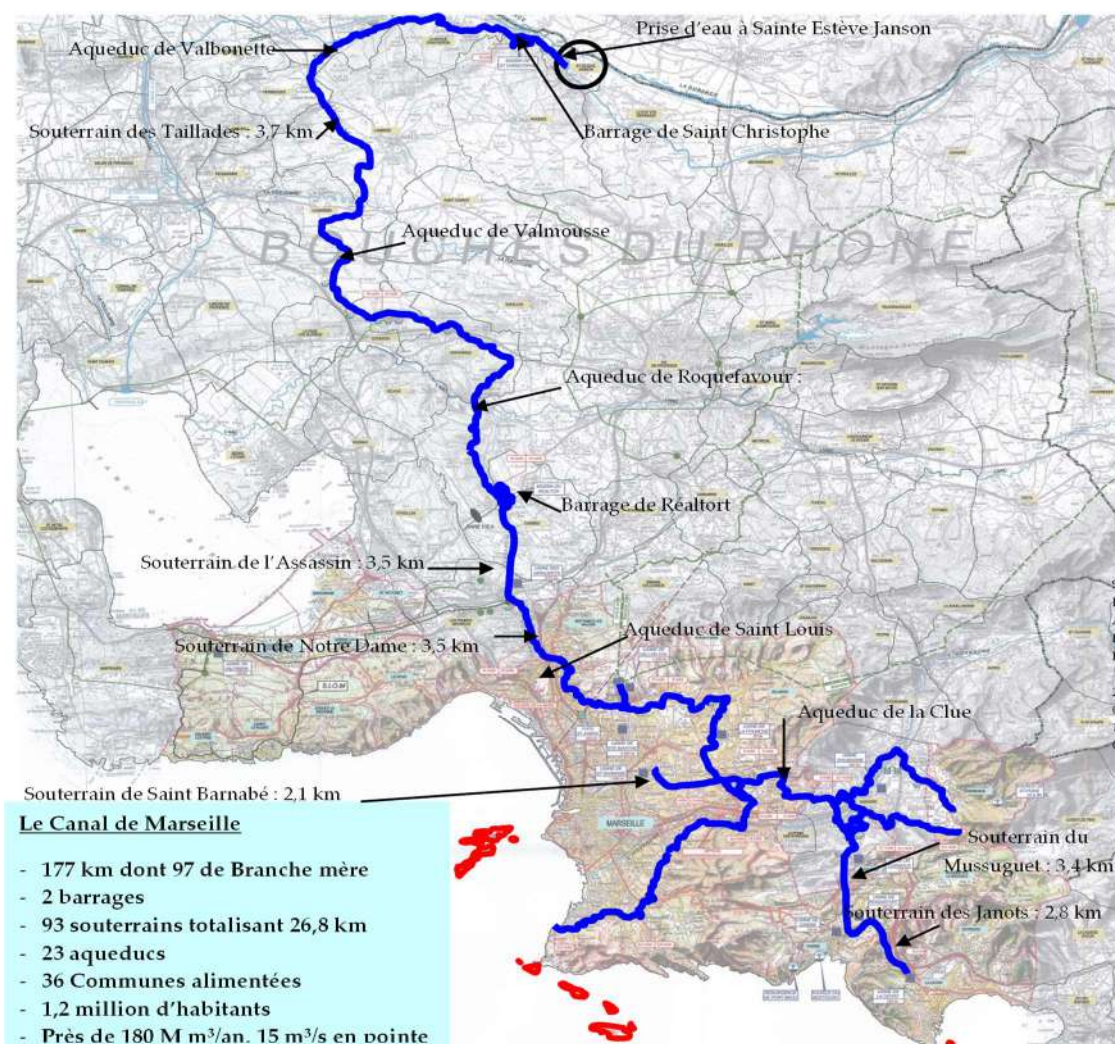
- Finalisation de l'étude de sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Cuges-les-Pins et validation de la réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard ;
- Candidature du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile à l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE) ;
- Un contrat unique en eau pour les communes d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône a démarré au 3 septembre 2020. La commune de Fos-sur-Mer a intégré ce contrat au 1^{er} janvier 2021 ;
- Démarrage du nouveau contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune des Pennes-Mirabeau le 1^{er} mars 2020.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

La Métropole Aix-Marseille-Provence est le maître d'ouvrage du canal de Marseille et de ses ouvrages annexes.

Le canal de Marseille est un ouvrage maçonné datant des années 1839 à 1855 qui sert à l'écoulement de l'eau de la Durance jusqu'à Marseille et au-delà. Il est long de 177 km, avec l'ensemble de ses dérivations.



Les barrages de Saint-Christophe et Réaltort ont été construits pour réguler les eaux de la Durance.

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à des aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées en brique ou en béton. La Métropole Aix-Marseille-Marseille effectue les travaux de réhabilitation structurels de ces aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge. Un bilan général de ces aqueducs est par ailleurs réalisé tous les dix ans. Le délégataire du Territoire Marseille Provence, la société dédiée Eau de Marseille Métropole, a en charge leur entretien.

N°1 Aqueduc de JACOURELLE	Route de Charleval 13640 LA ROQUE-D'ANTHÉRON
N°2 Aqueduc de VALBONNETTE	Route de Charleval 13350 CHARLEVAL
N°3 Aqueduc VALMOUSSE	Route de Saint-Cannat 13410 LAMBESC
N°4 Aqueduc de ROQUEFAVOUR	Route départementale n°64 13122 VENTABREN
N°5 Aqueduc de MIMET	Chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
N°6 Aqueduc de la SAVINE	Boulevard de la Savine 13015 MARSEILLE
N°7 Aqueduc du JARRET	Chemin du Jarret 13190 ALLAUCH
N°8 Aqueduc LONGCHAMP	Palais Longchamp 13004 MARSEILLE
N°9 Aqueduc de la BARASSE	Chemin du Vallon de la Barasse 13011 MARSEILLE
N°10 Aqueduc des TROIS PONTS	Traverse Chanteperdrix 13010 MARSEILLE
N°11 Aqueduc de la GOUFFONNE	Chemin Jean Roubin 13009 MARSEILLE
N°12 Aqueduc du lotis PIGEON	Parc Beauvallon forêt 13009 MARSEILLE
N°13 Aqueduc BEAUVALLON	Parc Beauvallon 13009 MARSEILLE
N°14 Aqueduc de la GROTTÉ ROLLAND	Boulevard de la Grotte Rolland 13008 MARSEILLE
N°15 Aqueduc de la CLUE	Chemin de la Clue 13011 MARSEILLE
N°16 Aqueduc de la MARTELEINE	Chemin du Vallat de la Marteleine 13011 MARSEILLE
N°17 Aqueduc BEYNET	Chemin de la Thuillère 13400 AUBAGNE
N°18 Aqueduc GAZAY	Chemin de la Thuillère 13400 AUBAGNE
N°19 Aqueduc des LIGNIÈRES	Avenue des Lignières 13400 AUBAGNE
N°20 Aqueduc de l'HUVEAUNE	Traverse de la Condamine Zac Napollon 13400 AUBAGNE
N°21 Aqueduc du FAUGE	Chemin du Fauge 13420 GÉMENOS
N°22 Aqueduc de la Route de Salon	13160 SAINT-CANNAT
N°23 Aqueduc de la Route d'Aix	13122 VENTABREN



Aqueduc Jacourelle
La Roque-d'Anthéron



Aqueduc Valbonnette
Charleval

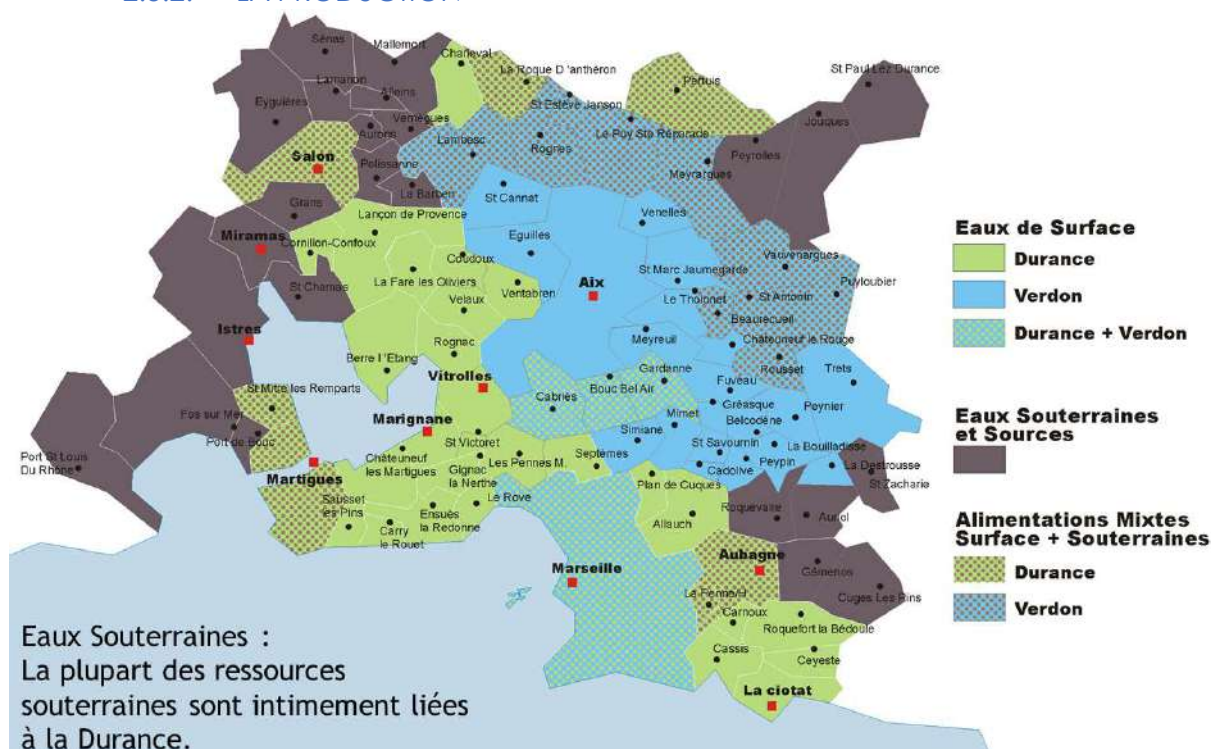


Aqueduc de la Clue
Marseille



Aqueduc de Roquefavour
Ventabren

2.3.2. LA PRODUCTION



87,6 % des eaux sont issues des eaux superficielles.

Les eaux souterraines sont prélevées dans 46 forages, sources ou puits.

- Les achats et ventes d'eau avec des collectivités extérieures à la Métropole :

La Métropole Aix-Marseille-Provence achète de l'eau :

- traitée :
 - à la Société du Canal de Provence ;
- brute :
 - à la Société du Canal de Provence ;
 - à l'ASA Compagnie de Craonne.

Par ailleurs, la Métropole vend, par convention, de l'eau :

- traitée :
 - à la commune de Saint-Cyr-sur-Mer (Métropole Toulon Provence Méditerranée).

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

37 communes de la Métropole sont complètement sécurisées, 19 communes sont partiellement sécurisées et 36 communes ne sont pas actuellement sécurisées (une seule ressource).

2.3.3. LE TRAITEMENT

97 unités de traitement ont permis de produire 157 millions de m³ d'eau potable en 2020.

Territoire	Nombre d'unités de traitement	Volume produit (m ³)
Marseille Provence	10	95 397 583
Pays d'Aix	50	25 506 270
Pays Salonais	19	11 434 256
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	10	9 234 700
Istres-Ouest Provence	6	10 178 316
Pays de Martigues	2	5 905 592
TOTAL Métropole	97	157 656 717

2.3.4. LE STOCKAGE

367 réservoirs, répartis sur 272 sites, d'une capacité globale de 466 865 m³, permettent d'assurer la desserte en eau potable des usagers de la métropole.

Territoire	Nombre de cuves	Capacité de stockage (m ³)
Marseille Provence	120	216 125
Pays d'Aix	115	133 750
Pays Salonais	45	45 460
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	49	37 530
Istres-Ouest Provence	18	34 500
Pays de Martigues	20	37 480
TOTAL Métropole	367	466 865

2.3.5. LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 7649 km

Territoire	Linéaire de réseau (hors branchements) en km
Marseille Provence	3059
Pays d'Aix	2148
Pays Salonais	817
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	668
Istres-Ouest Provence	541
Pays de Martigues	415
TOTAL Métropole	7649

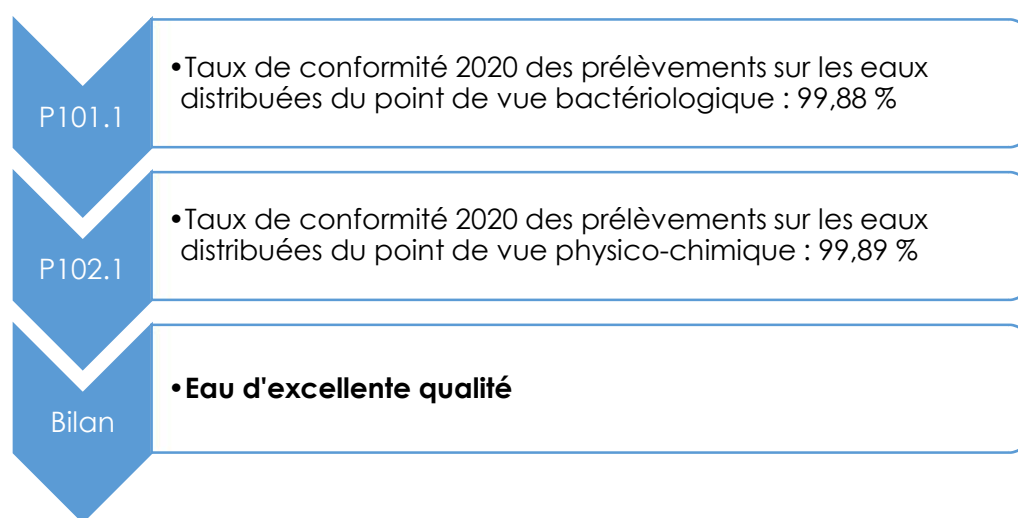
2.4. LA QUALITÉ DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par les exploitants dans le cadre de l'auto-surveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. En 2020, 7628 prélèvements ont été réalisés.

Les fiches de synthèse annuelles par commune établies par l'ARS sont présentées en annexe des rapports annuels sur le prix et la qualité des services des Territoires.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 43 %

Territoire	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau 2019	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau 2020
Marseille Provence	40 %	40 %
Pays d'Aix	29 %	43 %
Pays Salonais	61 %	61 %
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	63 %	53 %
Istres-Ouest Provence	54 %	54 %
Pays de Martigues	60 %	60 %
TOTAL Métropole	43 %	43 %

Les indices sont consolidés en les pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

On constate l'amélioration de l'indice sur le Territoire du Pays d'Aix en raison de l'avancée des procédures sur les forages du Vallon de l'Escale et de Saint-Valentin.

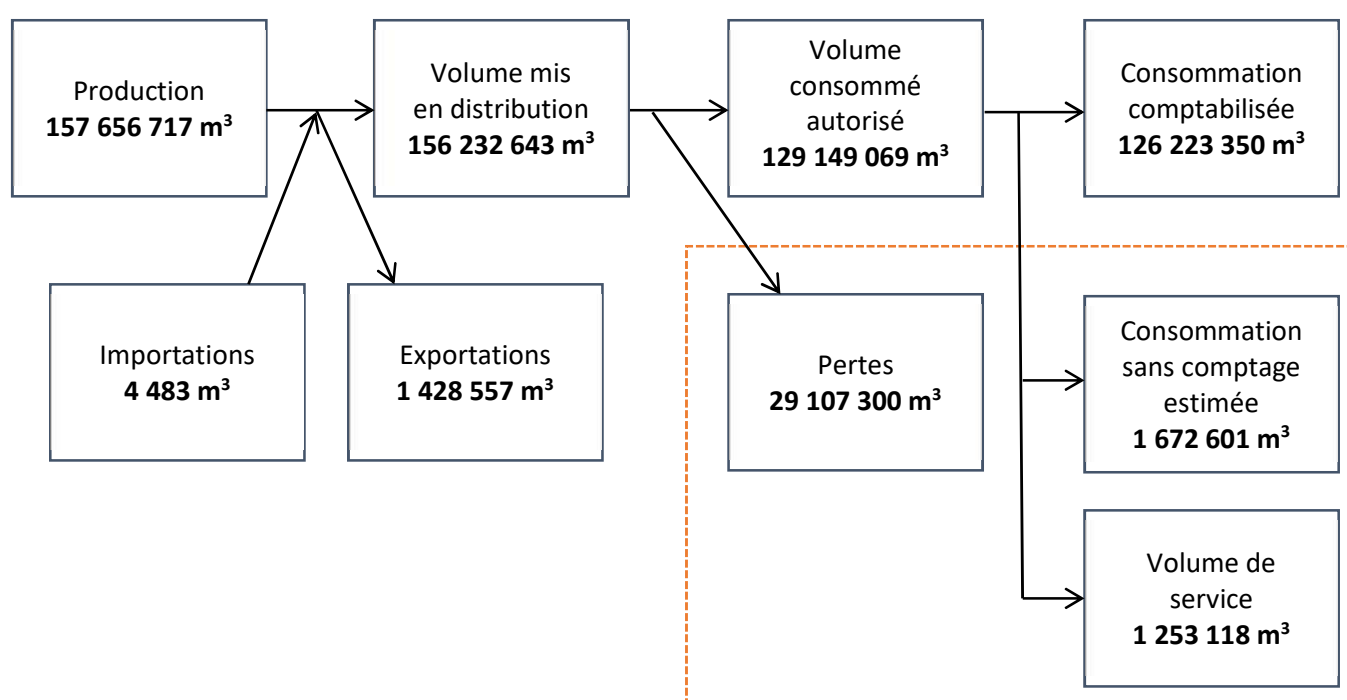
En 2019, le calcul de l'indice du Pays d'Aubagne et de l'Étoile est erroné car il ne tient pas compte de la consolidation/pondération par le volume produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

Des procédures et études sont en cours afin d'améliorer l'indice d'avance de la protection des ressources en eau de la métropole

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Les volumes importés et exportés pris en compte sont ceux transitant depuis ou vers des services extérieurs de la Métropole, contrairement à 2018 où les volumes indiqués prenaient en compte les échanges entre Territoires de la métropole.

- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 82,82 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité. On peut le qualifier de bon à l'échelle de la métropole avec des secteurs identifiés qui nécessitent des actions.

Il est en légère baisse de - 1,1 %, notamment en raison des reports de travaux et d'inspection des réseaux dus à la crise sanitaire, mais toujours au-dessus de la moyenne nationale qui se situe autour de 80 %.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 10,7 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 9,7 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont, en outre, des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

Territoire	Rendement	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j)
Marseille Provence	85,39%	13,5	12,5
Pays d'Aix	83,66%	8,1	6,8
Pays Salonais	79,53%	10,2	9,2
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	81,88%	7,8	6,9
Istres-Ouest Provence	72,20%	15,3	14,5
Pays de Martigues	70,67%	17,1	16,2
TOTAL Métropole	82,82%	10,7	9,7

On constate une amélioration du rendement pour les Territoires du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et du Pays de Martigues (respectivement 81,34 % et 69,26 % en 2019). En revanche, une baisse pour les Territoires Marseille Provence, du Pays d'Aix, du Pays Salonais et Istres-Ouest Provence (respectivement 86,10 %, 85,18 %, 80,76 % et 72,20 % en 2019).

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,74 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Territoire	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Marseille Provence	1,00%
Pays d'Aix	0,38%
Pays Salonais	0,37%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,58%
Istres-Ouest Provence	1,35%
Pays de Martigues	0,87%
TOTAL Métropole	0,74%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est stable à l'échelle de la métropole (0,76 % en 2020). Malgré d'importants travaux d'extension de réseaux pour permettre le développement de l'urbanisation dans tous les territoires qui se poursuivent, des efforts importants sont affectés sur les réhabilitations de réseaux.

La moyenne nationale est de 0,63 % (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement d'avril 2021 - Panorama des services et de leur performance en 2018).

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) est de 100 points / 120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

Territoire	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Marseille Provence	116
Pays d'Aix	85
Pays Salonais	85
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	93
Istres-Ouest Provence	95
Pays de Martigues	116
TOTAL Métropole	100

Les indices sont consolidés au niveau métropolitain en les pondérant par le linéaire de réseau d'eau potable de chaque Territoire.

2.6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1,97 / 1000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le service rendu à l'utilisateur poursuit son amélioration avec une baisse de 25 % par rapport à l'année 2019 (2,62).

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,8 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés qui est défini sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de 2 à 8 jours.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 2,72 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Territoire	Taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	Taux de réclamations pour 1000 abonnés
Marseille Provence	2,10	100,0	0,78
Pays d'Aix	2,84	99,9	3,95
Pays Salonais	1,60	100,0	0,31
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	1,44	99,9	2,51
Istres-Ouest Provence	0,02	97,0	12,48
Pays de Martigues	1,41	100,0	3,73
TOTAL Métropole	1,97	99,8	2,72

2.7. LA GESTION FINANCIÈRE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURÉS

Les volumes facturés en 2020 sont de 122 198 927 m³

Territoire	Volume facturé en m ³
Marseille Provence	70 821 456
Pays d'Aix	24 148 585
Pays Salonais	8 448 736
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	7 229 057
Istres-Ouest Provence	5 757 812
Pays de Martigues	5 793 281
TOTAL Métropole	122 198 927

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2020 (P154.0) est de 2,70 %

Territoire	Taux moyen d'impayés
Marseille Provence	2,77%
Pays d'Aix	1,17%
Pays Salonais	3,64%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2,21%
Istres-Ouest Provence	3,36%
Pays de Martigues	6,00%
TOTAL Métropole	2,70%

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement (résidence principale), lorsqu'un client ne paye plus ses factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Le taux d'impayés est globalement en diminution sur le territoire métropolitain de 8 % par rapport à l'année précédente (2,94 %).

2.7.3. DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078

du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

Territoire	Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann en 2020 (m3)	Nombre d'abonnés concernés
Marseille Provence	138 801	642
Pays d'Aix	453 238	405
Pays Salonais	149 613	284
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	117 004	468
Istres-Ouest Provence	191 597	249
Pays de Martigues	32 409	74
TOTAL Métropole	108 2662	2122

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

Les budgets annexes eau des Territoires de la Métropole sont globalement en bonne santé financière. L'indicateur P153.2 « durée d'extinction de la dette de la collectivité » est détaillé dans le tableau ci-après :

Territoire	Durée d'extinction de la dette (années)
Marseille Provence	0,26
Pays d'Aix	7,24
Pays Salonais	3,02
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,00
Istres-Ouest Provence	6,70
Pays de Martigues	3,52
TOTAL Métropole	2,55

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS

Les comptes d'exploitation des exploitants sont présentés dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement des Territoires.

2.7.6. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

**En 2020, le montant des abandons de créances et versements
à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0038 € / m3**

La Métropole Aix-Marseille-Provence a versé environ 466 118 € à des fonds de solidarité en 2020.

En effet, tous les Territoires hormis le Territoire du Pays de Martigues contribuent au Fonds de solidarité logement (FSL), dans le cadre de conventions signées entre la Métropole et les gestionnaires des services de l'eau.

Ces conventions visent à mettre en œuvre des aides financières pour le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité. Les aides doivent permettre d'aider les usagers domestiques (locataires, propriétaires...) à régler une partie de leurs charges afférentes à l'eau potable.

Par ailleurs, le Territoire Marseille Provence a signé des conventions dites « Fonds de Proximité Eau » depuis 2015 avec les centres communaux d'actions sociales (CCAS) des communes du territoire (hors Gémenos Village et Plan-de-Cuques), visant à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

Enfin, des conventions tripartites ont été élaborées depuis 2014 entre le Territoire du Pays Salonais, le délégataire et les CCAS des communes du territoire, pour la création d'un « Fonds d'aide aux impayés d'eau ».

2.8. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé plus de 46 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2020 (hors données financières non renseignées pour le Territoire Istres-Ouest Provence).

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux neufs réalisés en 2020 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence :
 - 1,4 M€ de travaux neufs, principalement des extensions de réseaux, dont la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Plan de Cuques par un maillage avec le réseau de Marseille,
 - Sécurisation de la qualité de l'eau potable distribuée par la mise en œuvre de postes de chloration relais
 - Motorisation de vannes sur des réservoirs,
 - Pose de clôture sur le canal de Marseille.
- Territoire du Pays d'Aix :
 - Schéma directeur du secteur 1 des Pennes-Mirabeau.
- Territoire du Pays Salonais :
 - 7 434 ml d'extension de réseaux - 2,6 M€ HT dont l'interconnexion Alleins/Vernègues ;
 - Poursuite de la protection des ouvrages de production et de stockage d'eau potable.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
 - 1 680 ml d'extension de réseaux.
- Territoire Pays de Martigues :
 - 1 330 ml d'extension – 486 k€ HT ;
 - Étude pour le remplacement de l'adduction de Fanfarigoule - 74 k€ ;
 - Lancement des études pour le nouveau réservoir Saint-Mitre – 97 k€.

2.8.1.2 À LA CHARGE DES OPERATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux neufs réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2020 sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 343 k€ dont
 - Sécurisation des postes de chloration – 127 k€,
 - Régulation dynamique du canal de Marseille – 86 k€.
- Territoire du Pays d'Aix :
 - 3 397 ml de travaux d'extension de réseaux par la Régie des eaux du Pays d'Aix (REPA) ;
 - Création d'une usine de filtration de 70 m³/h et sécurisation du forage de la Traconnade à Jouques ;
 - Démarrage des travaux de création du réservoir de 300 m³, de la suppression et de la chloration des Vergers vers le Parc Club de l'Arbois à Cabriès.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
 - Extension de réseaux sur les communes 744 ml - 287 k€ HT ;
 - Travaux sur les ouvrages de production des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie - 307 k€.

2.8.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés en 2020 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 3,2 M€
 - Travaux de réhabilitation et de renouvellement de réseaux,
 - Restauration du viaduc de Roquefavour
 - Etude de la modernisation et de l'extension de la capacité de production d'eau potable de l'usine de production des Giraudets,
 - Modernisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de Cassis.
- Territoire du Pays d'Aix :
 - Travaux d'adaptation électrique à la station de filtration de Peynier.
- Territoire du Pays Salonais :
 - 4148 ml de travaux de réhabilitation de réseaux - 2 M€ HT ;
 - Mise en conformité de la clôture et du portail d'accès au réservoir du Petit Vacon à Rognac.
- Territoire Istres-Ouest Provence : non renseigné en raison de la cyberattaque menée contre la Métropole :
 - 2693 ml de renouvellement de réseaux.
- Territoire du Pays de Martigues :
 - Travaux de réhabilitation de réseaux – 2835 ml – 1,3 M€.

2.8.2.2 À LA CHARGE DES OPERATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux de réhabilitation et renouvellement réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2020 sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 26,5 M€
 - Travaux de réhabilitation de réseaux – 38 466 mètres linéaires – 17,56 M€ ;
 - Renouvellement des équipements – 2,51 M€ ;
 - Travaux de génie civil sur le canal de Marseille - 1,89 M€.
- Territoire du Pays d'Aix :

- 1285 ml de travaux de réhabilitation de réseaux et 96 branchements renouvelés ;
- Remplacement du doseur chlore de l'usine de Molx à Simiane-Collongue par la REABMG ;
- Renouvellement de 141 équipements électromécaniques.
- Territoire du Pays Salonais :
 - Renouvellement des équipements - 192 k€.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
 - Renouvellement de réseaux 1932 ml - 606 k€ ;
 - Remplacement d'équipements - 138 k€.

2.8.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

Les grands projets programmés par la métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Élaboration du schéma directeur métropolitain ;
- Harmonisation des règlements de service ;
- Territoire Marseille Provence :
 - Extension et renouvellement de réseaux ;
 - Réhabilitation de génie civil ;
 - Installation de bornes monétiques ;
 - Motorisation de vannes sur réservoirs ;
 - Réhabilitation de l'usine d'eau potable de Cassis
 - Sécurisation de la galerie de La Batarelle à Marseille.
- Territoire du Pays d'Aix :
 - Réhabilitation du réservoir des Pradeaux à Gréasque ;
 - Amélioration du process de la station de filtration de Coudoux ;
 - Réhabilitation et extensions de réseaux ;
 - Aménagement du forage de Chénerilles au Puy-Sainte-Réparate ;
 - Réhabilitation du forage des Cinq Onces et création d'un secours à Peyrolles ;
 - Étude du périmètre de protection du captage de Bertoire à Lambesc ;
 - Étude de renouvellement des autorisations de captages dans les communes de Jouques, La Roque-d'Anthéron, Meyrargues, Peyrolles et Vauvenargues ;
 - Étude pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Peyrolles, Meyrargues et Meyreuil.
- Territoire du Pays Salonais :
 - Réalisation des travaux pour la réhabilitation du génie civil des usines de potabilisation de Berre-l'Étang et de Rognac (ces travaux devraient être terminés mi-mai 2021) ;
 - Sécurisation de la ressource en eau de la commune de Lamanon par Salon-de-Provence ;
- Poursuite de l'étude pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Étang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren ;
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
 - Réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard à Cuges-les-Pins ;
 - Construction d'un nouveau réservoir sur la commune de Cadolive ;
 - Travaux sur les usines l'Ouvière et le Maltrait ;
 - Début de l'étude du schéma directeur d'eau potable de la Régie du bassin minier et du Garlaban ;
 - Réalisation du schéma directeur d'eau potable des communes d'Auriol et Saint-Zacharie.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
 - Renouvellement de réseaux ;

- Poursuite d'une étude pour la création d'un nouveau champ captant nord et d'un champ captant sud;
 - Poursuite de la sécurisation et de la réhabilitation des réservoirs du territoire;
 - Poursuite du schéma directeur d'eau potable sur l'ensemble du territoire.
- Territoire du Pays de Martigues :
 - Extension des réseaux dans le cadre de la construction d'un collège et de zones d'habitation – Saint-Macaire ;
 - Programme de refonte de l'adduction d'eau : pose d'une canalisation sur environ 4 km et création d'un réservoir d'eau potable ;
 - Remplacement de la canalisation AEP entre les pompages de Fanfarigoule et les réservoirs de Port-de-Bouc sur un linéaire de 11 km.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2020



Ce rapport présente les données globales de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les données par Territoire sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

- Déclenchement des plans de continuité d'activité durant la crise sanitaire de la Covid-19 mais les services publics pour l'eau et l'assainissement ont été maintenus malgré des décalages d'opération de travaux, notamment ;
- Cyberattaque en mars 2020 rendant inopérants pendant des mois, les outils informatiques des services opérationnels avec néanmoins la continuité de fonctionnement des services ;
- Poursuite de la mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement à l'échelle de la métropole ;
- Poursuite de l'harmonisation des modes de gestion et des pratiques sur l'ensemble de la métropole ;
- L'audit quinquennal des contrats de délégation du Territoire Marseille Provence a permis de vérifier que les obligations contractuelles étaient globalement respectées sur la période écoulée. Des améliorations ont été prescrites à travers des avenants de délégation préparés et notifiés aux délégataires à la fin de l'année 2020 ;
- Poursuite de la réhabilitation de la station d'épuration de Marignane et engagement des études de maîtrise d'œuvre pour son extension et la création d'une unité de méthanisation des boues d'épuration ;
- Poursuite du suivi de l'impact des rejets des stations d'épuration en mer ou dans l'étang de Berre ;
- Démarrage du nouveau contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune des Pennes-Mirabeau le 1^{er} mars 2020 ;
- Évolution réglementaire ne permettant plus l'épandage agricole, impactant les filières d'évacuation des boues d'épuration des communes d'Éguilles, Le Puy-Sainte-Réparate et Saint-Cannat ;

- Finalisation du schéma directeur d'assainissement des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et du diagnostic de l'ovoïde - Validation de la stratégie de réhabilitation de l'ovoïde sur les secteurs les plus dégradés et de la reprise du déversoir des Escourtines ;
- Poursuite du schéma directeur d'assainissement de Salon-de-Provence ;
- Lancement de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de l'étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec Reuse ;
- Construction d'une station d'épuration, avec traitement par disques biologiques et filière de traitement des boues naturelle sur la commune de La Bouilladisse ;
- Un contrat unique en assainissement pour les communes d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône a démarré le 3 septembre 2020. La commune de Fos-sur-Mer a intégré ce contrat au 1er janvier 2021 ;
- Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer ont démarré le 8 juin 2020 ;
- Réception des travaux de construction d'une unité de traitement tertiaire des eaux usées dans la station d'épuration de Rassuen à Istres le 24 septembre 2020 ;
- La certification ISO 14.001 de la station d'épuration de Martigues a été reconduite.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

**En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement
(hors branchements) est de 5342 km**

Territoire	Linéaire de réseau (hors branchement) en km
Marseille Provence	2065
Pays d'Aix	1549
Pays Salonais	643
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	322
Istres-Ouest Provence	426
Pays de Martigues	336
TOTAL Métropole	5342

Le linéaire de réseau est en légère augmentation de +1,08 % par rapport à 2019.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Territoire	Nombre de stations d'épuration	Capacité nominale totale en EH*	Volumes traités en 2020 (m³)
Marseille Provence	10	2 110 835	78 220 371
Pays d'Aix	34	539 396	10 551 008
Pays Salonais	14	152 400	9 375 303
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2	23 150	712 965
Istres-Ouest Provence	8	136 800	7 612 371
Pays de Martigues	1	95 000	4 437 448
TOTAL Métropole	69	3 057 581	110 909 466

*EH : Équivalent-habitant

Le volume traité par toutes les stations d'épuration de la Métropole Aix-Marseille-Provence est en hausse de 8 % par rapport à 2019, principalement en raison d'une pluviométrie un peu plus conséquente impactant les ouvrages unitaires ou les ouvrages séparatifs les plus sensibles aux entrées d'eaux claires parasites.

3.4. LE RÉSEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

605 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Territoire	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents non domestiques
Marseille Provence	436
Pays d'Aix	115
Pays Salonais	26
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	22
Istres-Ouest Provence	3
Pays de Martigues	3
TOTAL Métropole	605

- Bilan de l'activité :

7,23 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,40 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Territoire	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement
Marseille Provence	0,29 %
Pays d'Aix	0,36 %
Pays Salonais	0,50 %
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,25 %
Istres-Ouest Provence	0,75 %
Pays de Martigues	0,69 %
TOTAL Métropole	0,40 %

Le taux moyen de renouvellement, même s'il est proche de la moyenne nationale, reste faible et en baisse par rapport à 2019 de 11 %. Malgré les efforts des différents services pour accentuer les renouvellements de réseau, les reports liés à la crise sanitaire et les moyens alloués aux extensions de réseau n'ont pas permis d'améliorer le niveau des renouvellements.

La moyenne nationale est de 0,42 % (source rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2020 - Panorama des services et de leur performance en 2017).

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) est de 55 points / 120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Territoire	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement
Marseille Provence	102
Pays d'Aix	15
Pays Salonais	30
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	76
Istres-Ouest Provence	15
Pays de Martigues	27
TOTAL Métropole	55

Les indices sont consolidés au niveau métropolitain en les pondérant par le linéaire de réseau de collecte hors branchements de chaque Territoire.

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) de la Métropole est de 93,41 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Ce taux a été estimé par les services, car le rapport de conformité des services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) n'était pas disponible à la date de rédaction de ce rapport.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 86 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Territoire	Nombre de points noirs pour 100 km	Taux de conformité de la collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel
Marseille Provence	5,33	100 %	101
Pays d'Aix	10,52	93,75 %	0
Pays Salonais	14,30	100 %	100
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2,48	100 %	100
Istres-Ouest Provence	1,88	100 %	100
Pays de Martigues	1,49	0 %	110
TOTAL Métropole	7,23	93,41%	86

Les indices sont consolidés au niveau métropolitain en les pondérant par la pollution en DBO5 collectée de chaque Territoire.

- Bilan d'auto-surveillance :

Les données d'auto-surveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format Sandre.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'auto-surveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau.

3.5. LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Les contrôles périodiques d'auto-surveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Territoire	P204.3 : conformité des équipements d'épuration*	P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration*	P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration*
Marseille Provence	99,9 %	99,9 %	94,8 %
Pays d'Aix	100 %	99,59 %	96,48 %
Pays Salonais	98,14 %	90,61 %	94 %
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	100 %	100%	100 %
Istres-Ouest Provence	100 %	100 %	99,13 %
Pays de Martigues	100 %	100 %	100 %
TOTAL Métropole	99,81 %	99,29 %	95,36%

*sous réserve du rapport de conformité de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) 13.

3.6. LA GESTION DES DÉCHETS

- La gestion des boues :

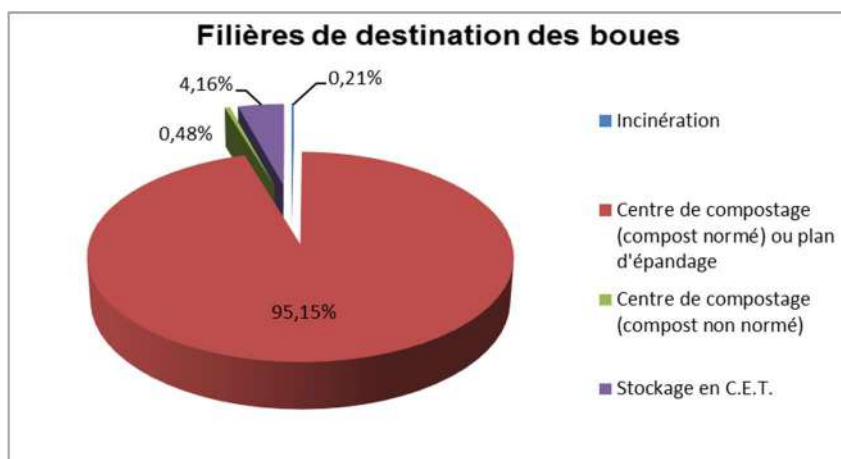
24 962 tMS (tonnes de matières sèches) de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

Le tonnage de boues évacuées est en légère baisse de 4,7 % par rapport à 2019.

Territoire	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tonnes de matières sèches)
Marseille Provence	14 028
Pays d'Aix	6 030
Pays Salonais	1 855
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	298
Istres-Ouest Provence	1 713
Pays de Martigues	1 038
TOTAL Métropole	24 962

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



À la suite des nouvelles règles établies en raison de la crise sanitaire, les traitements de boues par épandage ont été stoppés en 2020. La quasi majorité des boues sont compostées dans le respect de la norme NFU 44-051.

3.7. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 95,96 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux de débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,47 / 1000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 2,25 / 1000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Ce taux est en légère baisse (2,46/1000 abonnés en 2019), avec une forte disparité selon les territoires.

Territoire	Taux de réclamations pour 1000 abonnés
Marseille Provence	1,28
Pays d'Aix	0,73
Pays Salonais	0,36
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	3,9
Istres-Ouest Provence	12,74
Pays de Martigues	1,23
TOTAL Métropole	2,25

3.8. LA GESTION FINANCIÈRE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURÉS

Les volumes facturés en 2020 sont de 97 620 484 m³

Territoire	Volume facturé en m ³
Marseille Provence	59 200 258
Pays d'Aix	18 069 663
Pays Salonais	6 975 258
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	4 548 402
Istres-Ouest Provence	4 433 381
Pays de Martigues	4 393 522
TOTAL Métropole	97 620 484

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2019 (P257.0) est de 0,97 %

Ce taux d'impayés concerne exclusivement les factures émises uniquement au titre de l'assainissement.

Territoire	Taux moyen d'impayés
Marseille Provence	0,03 %
Pays d'Aix	1,06 %
Pays Salonais	7,87 %
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2,15 %
Istres-Ouest Provence	3,70 %
Pays de Martigues	6,00 %
TOTAL Métropole	0,97 %

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

Les budgets annexes assainissement des Territoires de la Métropole sont globalement en bonne santé financière. L'indicateur P153.2 « durée d'extinction de la dette de la collectivité » est détaillé dans le tableau ci-après :

Territoire	Durée d'extinction de la dette (années)
Marseille Provence	5,16
Pays d'Aix	3,39
Pays Salonais	1,02
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	NR
Istres-Ouest Provence	6,32
Pays de Martigues	5,48
TOTAL Métropole	4,69

3.8.4. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION

Les comptes d'exploitation des exploitants sont présentés dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement des Territoires.

3.8.5. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0001 €/m3

La Métropole Aix-Marseille-Provence a versé 916 742 € à des fonds de solidarité en 2020.

Des conventions tripartites ont notamment été élaborées depuis 2014 entre le Territoire du Pays Salonais, le délégataire du service public de l'assainissement collectif et les CCAS des communes du territoire, pour la création d'un « Fonds d'aide aux impayés d'eau ».

3.9. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé 25 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2020.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les principaux travaux neufs réalisés en 2020 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence :
 - 1,4 M€ HT pour étendre les réseaux
 - Création d'un réseau pour la desserte du quartier Bausset-Raphèle à Marignane ayant nécessité la pose de 3530 ml de réseaux et la création de 4 stations de pompage,

- Suppression de la station d'épuration de la calanque de Niolon et le transfert des effluents des calanques de Vesse et Niolon vers la station d'épuration de Marseille
- Territoire du Pays d'Aix :
 - Travaux réalisés sous conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO) et maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) avec les communes ;
 - Schéma directeur d'assainissement des eaux usées du secteur 1 de la commune des Pennes-Mirabeau et de la commune de Vitrolles.
- Territoire du Pays Salonais :
 - 867 mètres linéaires (ml) de travaux d'extension de réseaux ;
 - Travaux de métrologie réalisés sur les 14 stations (protections thermiques et divers travaux corrigeant les dysfonctionnements relevés) ;
 - Études pour la construction de la nouvelle station d'épuration de La Fare-les-Oliviers
 - Études pour l'extension de la station d'épuration de Sénas ;
 - Étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des postes de relevage et de la station d'épuration de Berre pour réduire les problèmes récurrents hydrogène sulfuré.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
 - Construction d'une station d'épuration avec filière de traitement des eaux par disques biologiques et filière de traitement des boues naturelle à La Bouilladisse pour un montant d'environ 600 k€ HT.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
 - Extension de réseaux- 275 ml.
- Territoire du Pays de Martigues :
 - Extension de réseaux – 1075 ml ;
 - Création d'un poste de relevage ZAC HDV.

3.9.1.2 À LA CHARGE DES OPERATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux neufs réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2020 sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence :
 - 625 k€ dépensés par le délégataire du contrat Assainissement centre, le SERAMM, principalement pour la filière biométhane.
- Territoire du Pays d'Aix :
 - 3639 ml de travaux d'extension de réseaux et création du poste de relevage de la Reynardière à Cabriès.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
 - Travaux d'extension de réseaux – 272 k€.

3.9.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés en 2020 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence :
 - 2,6 M€ de travaux de réhabilitation et de renouvellement ;
 - Poursuite de la réhabilitation de la station d'épuration de Marignane et engagement des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'usine et la création d'une unité de méthanisation des boues d'épuration ;
 - Renouvellement du réseau d'eaux usées de la plage de la Pointe Rouge

- Etude de l'optimisation du réseau unitaire du centre-ville de Marseille avec la reprise de déversoirs et l'étude de la création d'un bassin de rétention sous la place Capitaine Geze ;
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle station d'épuration au Frioul ;
- Amélioration du système d'assainissement en vue de l'accueil des Jeux Olympiques en 2024 avec notamment l'étude pour la mise en place de traitements d'hydrogène sulfuré, les études pour la mise en œuvre de maillage du réseau pluvial vers le réseau d'eaux usées par temps sec et la recherche systématique des mauvais branchements d'eaux usées sur le réseau pluvial ;
- Désobstruction de l'émissaire en mer de la station d'épuration des communes de Carry-le-Rouet et de Sausset-les-Pins en vue de la protection des plages ;
- Territoire du Pays d'Aix :
 - 1029 mètres linéaire (ml) de travaux de renouvellement de réseaux ;
 - Réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment administratif et dévoiement aérien de la canalisation aéraulique de la file 2 de la station d'épuration de Vitrolles.
- Territoire du Pays Salonais :
 - Travaux de réhabilitation de réseaux – 3 872 mètres linéaires (ml).
- Territoire Istres-Ouest Provence :
 - Renouvellement de réseaux- 2723 ml.
- Territoire du Pays de Martigues :
 - Réhabilitation de réseaux principalement par chemisage – 1 175 ml.

3.9.2.2 À LA CHARGE DES OPERATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux de réhabilitation et renouvellement réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2020 sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence :
 - 4 M€ dépensés pour des travaux de renouvellement des branchements, des équipements hydrauliques, installations électriques, matériel tournant, second œuvre, automatismes, informatique.
- Territoire du Pays d'Aix :
 - Renouvellement de réseaux – 870 ml ;
 - Renouvellement électromécanique.
- Territoire du Pays Salonais :
 - Renouvellement de 161 branchements ;
 - 284 496 € de dépenses de renouvellement.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
 - Travaux de renouvellement de réseaux - 29 k€ HT ;
 - Travaux sur les ouvrages et divers équipements - 37 k€ HT.

3.9.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

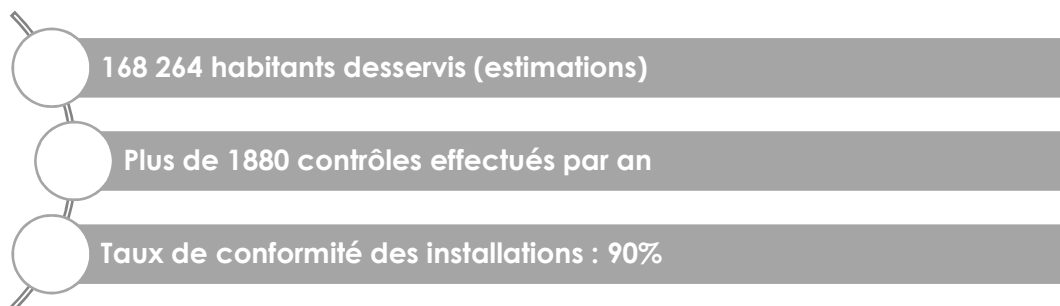
Les grands projets programmés par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Élaboration du schéma directeur métropolitain.
- Territoire Marseille Provence :
 - Réhabilitation, chemisage et extension de réseaux ;
 - Déploiement de postes de Nutriox® contre la production d'hydrogène sulfuré.
- Territoire du Pays d'Aix :
 - Renouvellement de réseaux ;

- Mise en sécurité des équipements de la station d'épuration d'Éguilles ;
 - Réhabilitation du bassin de décantation de la station d'épuration industrielle de Rousset ;
 - Étude de faisabilité pour la reprise et le traitement des effluents du collège de Rognes (lagune du collège).
- Territoire du Pays Salonais
 - Démarrage des travaux de la Step de La Fare-les-Oliviers ;
 - Poursuite des études pour la Step de Sénas ;
 - Lancement des travaux concernant les problèmes d'H₂S sur les postes de relevage et la station d'épuration de Berre-l'Étang ;
 - Finalisation du schéma directeur de Salon-de-Provence.
- Territoire d'Aubagne et de l'Étoile :
 - Réhabilitation de l'ovoïde sur les secteurs les plus dégradés à La Penne-sur-Huveaune (1560ml) et reprise du déversoir des Escourtines ;
 - Démarrage de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de l'étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec Reuse.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
 - Réhabilitation et extension de réseaux.
- Territoire du Pays de Martigues :
 - Réhabilitation de réseaux ;
 - Extension des réseaux d'assainissement dans le cadre de la construction d'un collège et de zones d'habitation – Saint-Macaire ;
 - Création d'un bassin de stockage en entrée de la station d'épuration.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2020



4.2. FAITS MARQUANTS

- Élaboration d'un règlement de service unique des SPANC des 6 Territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (périodicité variable en fonction des territoires, de quatre à dix ans) ;
- Conseil aux usagers.

Le SPANC du Territoire du Pays de Martigues effectue également les missions optionnelles suivantes :

- Entretien des installations ;
- Traitement des matières de vidange.

**En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre
de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 91 points/140**

Territoire	Indice de mise en œuvre de l'ANC / 140 points
Marseille Provence	100
Pays d'Aix	80
Pays Salonais	100
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	85
Istres-Ouest Provence	100
Pays de Martigues	120
TOTAL Métropole	91

4.4. L'ACTIVITÉ DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés en 2020 :

Territoire	Examen préalable de conception DC332	Vérification de l'exécution DC333	Vérification du fonctionnement et de l'entretien VP334
Marseille Provence	41	19	304
Pays d'Aix	312	234	1136
Pays Salonais	111	82	120
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	153	NR	267
Istres-Ouest Provence	17	9	55
Pays de Martigues	21	36	0
TOTAL Métropole	655	380	1882

En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 90 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule ci-dessous :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

Territoire	Taux de conformité
Marseille Provence	99 %
Pays d'Aix	94 %
Pays Salonais	61 %
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	96 %
Istres-Ouest Provence	30 %
Pays de Martigues	68 %
TOTAL Métropole	90 %

4.5. BUDGET DES SERVICES

Les budgets des services publics d'assainissement non collectif sont présentés dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de chaque Territoire.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), telle que publiée au Journal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Les tarifs appliqués par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont historiquement très variables d'une commune à l'autre. Les secteurs de tarification ont été maintenus.

Territoire	Prix en €TTC/m ³	
	Distribution de l'eau	Collecte et traitement des eaux usées
Marseille Provence	Variable en fonction des secteurs de 0,87 à 2,15	Variable en fonction des secteurs de 1,33 à 1,74
Pays d'Aix	Variable en fonction des secteurs de 1,42 à 2,98	Variable en fonction des secteurs de 1,26 à 2,73
Pays Salonais	2,06	1,27
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	Variable en fonction des secteurs de 1,50 à 3,01	Variable en fonction des secteurs de 1,60 à 2,28
Istres-Ouest Provence	Variable en fonction des secteurs de 1,320 à 1,77	Variable en fonction des secteurs de 2,41 à 2,61
Pays de Martigues	1,72	1,34
TOTAL Métropole	Variable en fonction des secteurs de 0,87 à 3,01	Variable en fonction des secteurs de 1,26 à 2,73

- Récapitulatif des prix de l'eau avec les tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs présentés en Annexe 5 se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles.

5.2. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1^{er} juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions, notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement). Les modalités de la PFAC sont définies par délibération spécifique sur chaque conseil de Territoire. Un projet d'harmonisation est en cours au niveau métropolitain. Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 9,2 M€.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITÉ

6.1. LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

La plupart des contrats de délégations de service public prévoient des baisses de consommation énergétique chiffrées, dont ceux du Territoire Marseille Provence et du Territoire Istres-Ouest Provence.

Le renouvellement des équipements électromécaniques est réalisé par des équivalents moins énergivores. Et de nombreux ouvrages du réseau sont équipés de variateurs et de démarreurs électroniques pour optimiser les puissances.

Une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les stations de production de Sulauze, de Caspienne et sur la station d'épuration de Miramas est en cours.

Des premiers contrats d'énergie verte sont souscrits et une partie des agents d'exploitation commencent à être dotés de véhicules électriques.

6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les missions portées par les services de l'eau et de l'assainissement convergent toutes vers la protection de l'environnement. Il est proposé de systématiser la prise en compte de l'environnement, du développement durable dans les projets développés.

« Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » telles sont les missions principales assurées par la Direction générale adjointe de l'Eau et de l'Assainissement.

Les différentes pressions exercées sur la ressource en eau, accentuées par les aléas climatiques (sécheresses, inondations), la dégradation de la qualité des eaux de surface et la diminution de la ressource sont autant de défis à relever dans les années futures.

Dans ce contexte, la Métropole a engagé une politique ambitieuse de préservation de cette ressource et d'optimisation de son usage. Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants.

Des services publics de l'eau et de l'assainissement plus durables...

Par la nature même de ses missions et les interactions étroites entre les politiques de l'eau, la transition énergétique et la protection de la biodiversité, la direction pilote des actions stratégiques pour limiter les impacts sur l'environnement.

Ainsi, l'amélioration de la performance énergétique, la réduction des gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et des milieux récepteurs, la lutte contre les eaux parasites, sont autant d'objectifs visés dans les différentes actions engagées.

...et plus solidaires

Tous les Territoires (hormis celui du Pays de Martigues) contribuent au Fonds de Solidarité Logement (FSL), dans le cadre de conventions signées entre la Métropole et les

gestionnaires des services de l'eau. Les aides financières doivent permettre d'aider les usagers les plus précaires à régler une partie de leurs charges afférentes à l'eau potable. Par ailleurs, des conventions dites « Fonds de Proximité Eau » ont été signées avec les centres communaux d'actions sociales (CCAS) des communes du territoire Marseille Provence (hors Gémenos Village et Plan-de-Cuques) et celles du territoire du Pays Salonais, visant à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

De plus, chaque année depuis 2016, la Métropole lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés (pour plus de précisions, voir rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement du Territoire Marseille-Provence).

L'année 2020 a été marquée par l'élaboration du Contrat métropolitain pour une gestion intégrée et durable du grand et petit cycle de l'eau entre la Métropole, l'État et l'Agence de l'eau. Il sera signé avec l'ensemble des partenaires à l'automne 2021.

Il permet de définir un programme d'actions de lutte contre les pollutions d'origines domestique, industrielle ou pluviale, de gestion du pluvial dans un contexte d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources en eau et de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de la Métropole. Les opérations financées dans le cadre de ce contrat devront débuter avant le 31/12/2023.

Ses principaux enjeux et objectifs sont :

- Protéger, sécuriser, diminuer les pressions des prélèvements sur la ressource en eau en programmant des actions d'économies d'eau (objectif : économiser 2,2 millions de m³ par an) sur les grandes infrastructures métropolitaines ;
- Conduire des études sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation de zones agricoles ;
- Gérer de manière circulaire la ressource : récupération d'énergie à travers la mise en place de méthaniseurs et prise en compte des conclusions de l'étude de gestion des boues à l'échelle métropolitaine ;
- Mener et accompagner les actions de désimperméabilisation (objectif : 4,5 ha de sols), dont la mise en œuvre du projet « Rendre la ville perméable » (porté par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la DDTM et la DREAL PACA) dans les projets métropolitains d'aménagement urbains.

Les objectifs relatifs au développement durable sont intégrés dans les nouveaux contrats de délégations de service public de l'eau et de l'assainissement et les actions mises en œuvre dans l'ensemble des régies des Territoires. Ils seront aussi pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs métropolitains dont l'élaboration concrète va débuter en septembre 2021. Les principaux résultats attendus concernent la réalisation d'économies d'eau et la réduction des fuites, l'amélioration de la performance énergétique, la préservation du milieu récepteur et la recherche de solutions innovantes et alternatives dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.

On peut noter, notamment, les principaux objectifs visés par les Déléataires Eau et Assainissement du Territoire Marseille Provence :

- Réduction et maîtrise des impacts sur l'environnement par des services certifiés ISO 14001 (management de l'environnement) et ISO 50001 (management de l'énergie) ;

- Réduction des consommations électriques ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et compensation carbone : services « neutres » en carbone ;
- Développement d'énergies renouvelables ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Lutte contre les eaux parasites ;
- Réduction des pertes du canal de Marseille, des eaux de process des usines de traitement et amélioration du rendement du réseau ; objectif global d'économies d'eau de 28 millions de m3 par an.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé un travail conjoint avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) visant la réduction de déchets plastiques en mer à horizon 2025. Ce projet, à fort enjeu environnemental, nécessite une mise en œuvre planifiée et une co-construction impliquant de nombreux acteurs.

Un « diagnostic zéro rejet en mer à horizon 2025 » a été produit en 2020 par le WWF. Un plan d'action, en cours d'élaboration en 2021, se déclinera autour de six axes stratégiques déterminés en adéquation avec les préconisations du WWF :

1. Réduire la consommation du plastique à usage unique relevant de la collectivité,
2. Prévenir les déchets par la réduction à la source et le réemploi,
3. Favoriser la consommation de l'eau du robinet sur le territoire,
4. Préserver le cycle de l'eau de la pollution plastique,
5. Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques,
6. Réduire la pollution plastique existante localement.

Les principales actions mises en œuvre par la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur du développement durable sont les suivantes :

- Renouvellement des réseaux AEP et EU et du canal de Marseille ;
- Tunnel des Janots (transport d'eau du canal de Marseille vers La Ciotat – réceptionné en février 2021) ;
- Réhabilitation de l'usine d'eau potable de Cassis ;
- Projet d'autoconsommation électrique sur l'usine de potabilisation Sainte-Marthe, à Marseille (installation de 540 panneaux photovoltaïques) ;
- Station d'épuration de Fos-sur-Mer ;
- Station d'épuration au hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse avec filière de traitement des eaux par disques biologiques moins consommatrice d'énergie, et filière de traitement des boues naturelles, réduction des volumes de boues à évacuer, diminution de l'impact carbone ;
- Méthaniseur sur la station de Marignane en préparation ;
- Méthaniseur sur la station de Sormiou en service ;
- Déploiement d'unités de traitement de l'H2S ;
- Projet « Nature en ville - développement de la biodiversité » Marseille : aménagement paysager du toit-terrasse du réservoir d'eau de Lacédémone (surface de 5000 m2) ; aménagement finalisé en 2020, démarrage du suivi écologique ;
- Avaloirs connectés pour réduire les déchets rejetés en mer - Engouffrer l'eau de ruissellement et séparer les déchets solides avec le meilleur rendement possible ;
- Projet de récupération de chaleur sur un réseau d'eaux usées ;
- Suivi des milieux récepteurs au niveau des rejets des stations d'épuration, notamment sur l'étang de Berre et en mer ;
- Reconduction de la certification ISO14001 de la station d'épuration de Martigues ;
- Lancement des études pour la création d'un site de compostage des boues d'épuration sur le territoire Istres-Ouest Provence ;
- Lancement des études pour la création d'une maison de l'eau sur Istres ;

- Accompagnement des agriculteurs dans le périmètre du captage de la source Mary-Rose à Grans ;
- Poursuite des opérations collectives de réduction de la pollution dispersée toxique et des substances dangereuses sur plusieurs bassins versants.

6.3. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Un fonds, d'un montant global annuel d'environ 491 500 €, est constitué des contributions annuelles prévisionnelles suivantes :

- Contrat de DSP de l'eau du conseil de Territoire Marseille-Provence : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 440 000 €, par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement de la commune de Vitrolles du conseil de Territoire du Pays d'Aix : participations forfaitaires annuelles respectivement de 6 200 €, et 6 800 € ;
- Contrat de DSP de l'eau de la commune des Pennes-Mirabeau du conseil de Territoire du Pays d'Aix : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 13 000 €, par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement des communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Istres, Miramas et Fos-sur-Mer du conseil de Territoire Ouest-Provence : 0,25 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ respectivement 11 750 €, et 13 750 €.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets annuel pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ces contributions permettent de participer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Chaque année depuis 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

Le 16 octobre 2020, la Métropole a lancé son nouvel appel à projets. La date limite de remise des offres a été fixée au 13 février 2021.

Les derniers projets validés sont les suivants :

- ADESAF : Projet d'approvisionnement en eau du village de Youga Piri, commune de Sangha, Région de Mopti (Phase 1) ;
- AQUASSISTANCE : Projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement de Yaworodji et 7 villages environnants au Sénégal oriental ;
- ENTRAIDE MALI : Adduction d'eau potable au Mali, village de Tiemba ;
- HUMANIS AFRIQUE : Accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement dans

- la commune d'Akpro-Missérété au Bénin ;
- HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRES : Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 3) ;
- INTER AIDE : Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Éthiopie – Région Sud – Zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa (phase 3) ;
- LE PARTENARIAT : Programme d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire (PAEMS), région de Labé, Guinée ;
- L'EAU DU DÉSERT : Phases II et III du projet d'épuration et de valorisation des eaux usées du ksar Izilf (oasis sud-marocaine) ;
- SEVES : Projet d'adaptation au changement climatique et accès à l'eau – Commune de Guidimé, cercle de Yélimané, région de Kayes, Mali (Phase 1) ;
- TERRE CITOYENNE ET SOLIDAIRE : Forage PMH en zone rurale – Togo ;
- UMMANITE : Water Challenge à Cinzana au Mali.

6.4. FONDS DE SOLIDARITÉ

La compétence FSL (Fonds de Solidarité Logement) a été transférée du Département des Bouches-du-Rhône à la Métropole Aix-Marseille-Provence le 1er janvier 2018. La convention FSL Maintien permet notamment d'aider les personnes réglant l'eau dans leurs charges, non détentrices d'un abonnement individuel direct. La direction de l'Habitat et de la Politique de la ville est chargée de la gestion de ce fonds dont les gestionnaires de l'eau (hors régie du Pays de Martigues) sont contributeurs.

Par ailleurs, les Territoires de Marseille Provence et du Pays Salonais sont dotés d'un « Fonds de Proximité Eau » ou « Access'Eau » géré par conventions établies avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) des communes qui vise à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures (détails aux paragraphes 2.7.5 et 3.8.4).

Pour le Territoire du Pays de Martigues, la première tranche de consommation inférieure à 50 m³ propose un tarif très bas pour favoriser les petits consommateurs et les foyers à revenus modestes.

Au contraire, les tranches hautes proposent des tarifs prohibitifs pour inciter les ménages à faire des économies d'eau.

Pour le Territoire Marseille Provence, les possibilités d'utilisation du reliquat Access'Eau sont les suivantes :

- Dépassement du plafond de la dotation annuelle d'un CCAS,
- Effacement des créances dans le cadre d'un dossier de surendettement,
- Squats, campements ouverts, aides exceptionnelles d'urgence et personnes non raccordées au service : consommations, coût des interventions et du matériel, suivi des installations, etc.
- Copropriétés en difficulté et arrêtés de péril (sous conditions),
- 19 bornes fontaines posées en 2020 : 9 toujours en service au 31/12/2020.

ANNEXE

—



ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA METROPOLE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Métropole Aix-Marseille-Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	Variable en fonction des services
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	4 017
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	5
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,88
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	3 611
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	4
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,89
VP.062 - Volume prélevé	m ³	219 101 643
VP.059 - Volume produit	m ³	157 656 717
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	SO
Dont Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	4 483
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	43
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	SO
Dont Volume exporté hors métropole	m ³	1 428 557
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	122 289 143
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	3 934 207
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	126 223 350
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	1 672 601
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	1 253 118
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	7 648,62
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	82,82
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	10,7
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	9,7
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	282,46
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,74
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	481 535
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 815 718
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	948
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,97
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	entre 2 et 8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,8
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	1 308
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	2,72
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	466 118,31
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0038
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	2,55
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,70

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Métropole Aix-Marseille-Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	Variable en fonction des services
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	605
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	5 342,03
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	55
VP.046 - Nombre de points noirs	u	386
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,23
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	105,63
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,40
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	93,41
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	86
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/j	95 205,98
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,81
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,29
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	95,36
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	24 962
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	406 766
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 634 280
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	423 898
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	95,96
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	193
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,47
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	917
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	2,25
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	9 167,42
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,000094
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,69
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	1,32

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Métropole Aix-Marseille-Provence
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	1 890 485
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	8,9
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	168 264
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	91
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	16
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	NR
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	61 450
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	41 323
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	477
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées VP167-DC310-DC320	u	NR
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	NR
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	9 081
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	910
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	1 757
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	13 969
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	5
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	1 800
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	21
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	10
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	12 891
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	12 413
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	22 555
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	38 810
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	90,10
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	121
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	2 021
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	29
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	955
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	502 799
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	15 840
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	955
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	1 455
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	NR

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Métropole Aix-Marseille-Provence
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	NR
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	NR
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	NR
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	380
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	394
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	168
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	2
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	24
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	655
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	1 882
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES TERRITOIRES

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire Marseille-Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonnais	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Territoire Istres-Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS							
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	Variable en fonction des services	Variable en fonction des services	2,06	Variable en fonction des services	Variable en fonction des services	1,39
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU							
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 825	1 060	460	282	179	211
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1	2	0	2	0	0
sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,95	99,81	100,00	99,29	100,00	100,00
VP128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	1 824	892	460	142	97	196
VP129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	4	0	0	0	0
sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	99,55	100,00	100,00	100,00	100,00
VP062 - Volume prélevé	m ³	171 056 595	11 490 244	10 772 483	9 678 153	10 198 576	5 905 592
VP059 - Volume produit	m ³	95 397 583	25 506 270	11 434 256	9 234 700	10 178 316	5 905 592
VP060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	7 243 214	2 018 042	0	105 074	2 482 816
Dont Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	0	4 483	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40	43	61	53	54	60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
VP061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	9 132 252	529 683	840 667	0	817 431	0
Dont Volume exporté hors métropole	m ³	1 353 535	0	0	0	75 022	0
VP063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	69 266 962	25 707 952	8 845 443	7 055 918	6 452 488	4 960 380
VP201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	1 895 437	199 539	729 604	276 675	51	832 901
VP232 - Volume consommé complétié	m ³	71 162 399	25 907 491	9 575 047	7 332 593	6 452 539	5 793 281
VP221 - Volume consommé sans comptage	m ³	852 508	280 130	220 289	162 884	107 790	49 000
VP220 - Volume de service du réseau	m ³	310 049	680 252	63 204	66 199	47 214	86 200
VP077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3 059,01	2 147,74	817,40	668,47	541,00	415,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	85,39	83,66	79,53	81,88	72,20	70,67
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	13,5	8,1	10,2	7,8	15,3	17,1
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	12,5	6,8	9,2	6,9	14,5	16,2
VP140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	152,28	41,03	15,00	19,48	36,63	18,04
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,00	0,38	0,37	0,58	1,35	0,87
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	116	85	85	93	95	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER							
VP056 - Nombre d'abonnés	u	220 992	113 513	48 128	38 214	40 069	20 619
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 076 646	360 750	118 289	107 121	81 843	71 069
VP020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	464	322	77	55	1	29
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,10	2,84	1,60	1,44	0,02	1,41
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	1	8	2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100,0	99,9	100,0	99,9	97,0	100,0
VP003 - VP152 - Nombre de réclamations écrites	u	172	448	15	96	500	77
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,78	3,95	0,31	2,51	12,48	3,73
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE							
d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue	€	439 010,00	4 296,72	9 711,40	1 208,27	11 770,05	121,87
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0062	0,0002	0,0011	0,0002	0,0020	0,0000
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,2640	7,2384	3,0225	0,0000	6,7047	3,5205
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,77	1,17	3,64	2,21	3,36	6,00

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif		Unité	Territoire Marseille Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Territoire Istres- Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS								
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)		€	Variable en fonction des services	Variable en fonction des services	1,27	Variable en fonction des services	Variable en fonction des services	1,30
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE								
collecte		u	436	115	26	22	3	3
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	ents industriels au réseau de	km	2 065,36	1 549,07	643,21	321,94	426,46	336,00
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées		/120	102	15	30	76	15	27
VP.046 - Nombre de points noirs		u	110	163	92	8	8	5
100 km de réseau	ons fréquentes de curage pour	u/100km	5,33	10,52	14,30	2,48	1,88	1,49
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années		km	29,68	28,25	15,93	4,10	16,08	11,59
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées		%	0,29	0,36	0,50	0,25	0,75	0,69
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		%	100	93,75	100,00	100,00	100,00	0,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		/120	101	0	100	100	100	110
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION								
Charge moyenne entrante en DBO5		kg DBO5/j	68 275,30	14 664,68	5 856,00	1 049,00	0,00	5 361,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		%	99,90	100,00	98,14	100,00	100,00	100,00
directive ERU	riptions nationales issues de la	%	99,90	99,59	90,61	100,00	100,00	100,00
individuel	gard des prescriptions de l'acte	%	94,80	96,48	94,00	100,00	99,13	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		tMS	14 028	6 030	1 855	298	1 713	1 038
réglementation	as filières conformes à la	%	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER								
VP.056 - Nombre d'abonnés		u	183 298	97 435	43 953	24 368	37 372	20 340
D201.0 - Nombre d'habitants desservis		u	1 038 444	327 459	126 088	69 861	6 594	65 834
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif		u	188 561	97 814	46 493	30 575	40 115	20 340
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		%	97,21	99,61	94,54	79,70	93,16	100,00
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager		u	28	12	0	4	149	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers		u/1000ab	0,15	0,12	0,00	0,16	3,99	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites		u	234	71	16	95	476	25
P258.1 - Taux de réclamations		u/1000ab	1,28	0,73	0,36	3,90	12,74	1,23
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE								
solidarité (FSL et fonds d'aide		€	0,00	913,32	2 085,26	1 208,27	4 960,57	0,00
spécifique au territoire si existant, TVA exclue)		€/m	0,0000	0,0001	0,0003	0,0003	0,0011	0,0000
P207.0 - Montants des actions de solidarité		années	5,16	3,39	1,02	-882,00	6,32	5,48
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité		%	0,03	1,06	7,87	2,15	3,70	6,00
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019								

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire Marseille Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Territoire Istres-Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE							
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	1 076 646	381 202	148 849	110 718	102 001	71 069
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	4,7	14,7	14,5	27,5	4,5	7,4
DC301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	50 392	56 000	21 600	30 448	4 590	5 234
DC302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100	80	100	85	100	120
DC.304 - Nombre de JTP salariés du SPANC	u	2,00	8,00	2,50	0,00	1,00	2,00
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	ON	O	O	N	O	O	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS							
sur le territoire du SPANC	u	12 589	24 500	8 000	12 229	2 105	2 017
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	12 581	24 100	200	577	2 051	2 014
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	18	400	2	54	54	3
DC320 - et assimilées VP167-DC310-	u	NR	NR	NR	NR	NR	NR
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	NR	NR	NR	NR	NR	NR
le sol en place	u	2 057	7 024	NR	NR	NR	0
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	80	830	NR	NR	NR	0
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	1 330	427	NR	NR	NR	0
complètes)	u	9 132	4 494	NR	NR	NR	343
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0	5	NR	NR	NR	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	1 330	470	NR	NR	NR	0
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0	21	NR	NR	NR	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	10	0	NR	NR	NR	0
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0	12 891	NR	NR	NR	0
INDICATEUR DE CONFORMITÉ							
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	3 467	5 798	532	1 848	407	361
risques avérés de pollution de l'environnement	u	8 997	6 884	358	5 204	245	867
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	12 599	13 498	1 449	7 281	2 183	1 800
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	98,93	93,95	61,42	96,85	29,87	68,22
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	5	116	NR	NR	0	0
l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	130	818	559	NR	71	443
bon exécution depuis la création du service	u	24	5	NR	NR	0	0
INDICATEUR FINANCIER							
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	132	110	180	120	110	303
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€		288 656	59 000	72 540	6 446	76 157
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€		NR	15 840		NR	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	286	164	225	50	85	145
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	396	246	315	180	100	218
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€		NR	NR	NR	0	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€		0	0	NR	0	0
DC.329 - Abonnement par le budget général	€		0	0	NR	0	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	ON		N	N	O	N	O

NR = non renseigné

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire Marseille Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etolle	Territoire Istres-Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE							
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O	N	O	O	O	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	O	O	O	N	O	O
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	O	O	O	N	O	O
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	19	234	82	NR	9	36
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	20	175	2	157	4	36
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	21	59	80	NR	5	3
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0	NR	2	NR	0	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	20	NR	0	NR	4	0
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	41	312	111	153	17	21
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	u	304	1 136	120	267	55	0
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10	10	10	NR	10	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O	O	O	NR	O	N
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O	O	O	N	O	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O	O	O	NR	O	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O	O	O	NR	O	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N	N	N	N	N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N	N	N	N	N	N

ÉDITION 2021

L'agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse vous rend
compte de la fiscalité
de l'eau

SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

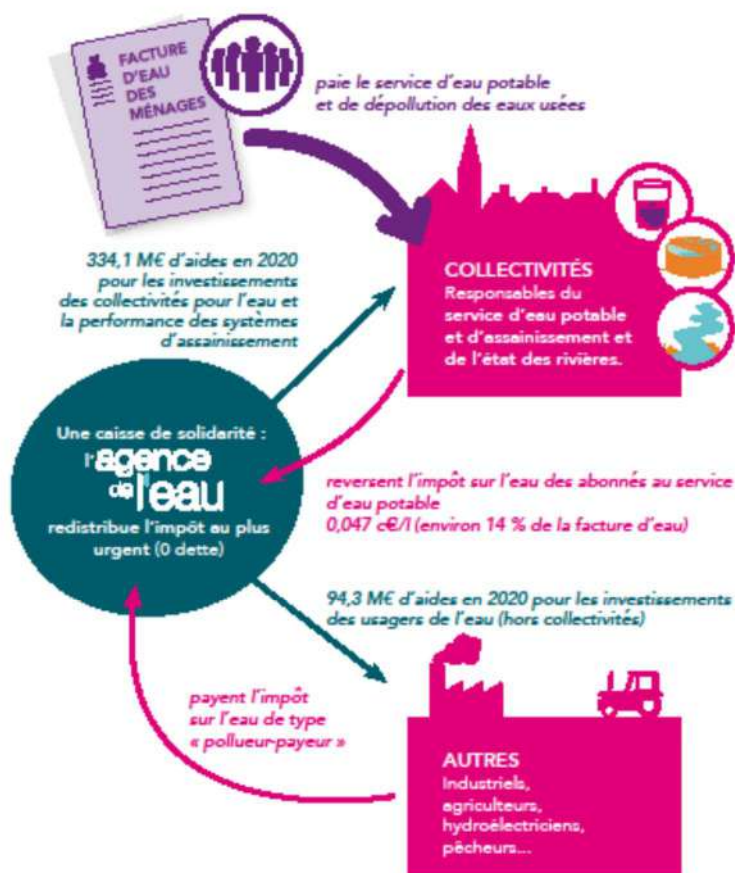
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,81 € TTC/m³ et de 4,15 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sisepe 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 15,6 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1 795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12 226 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2021

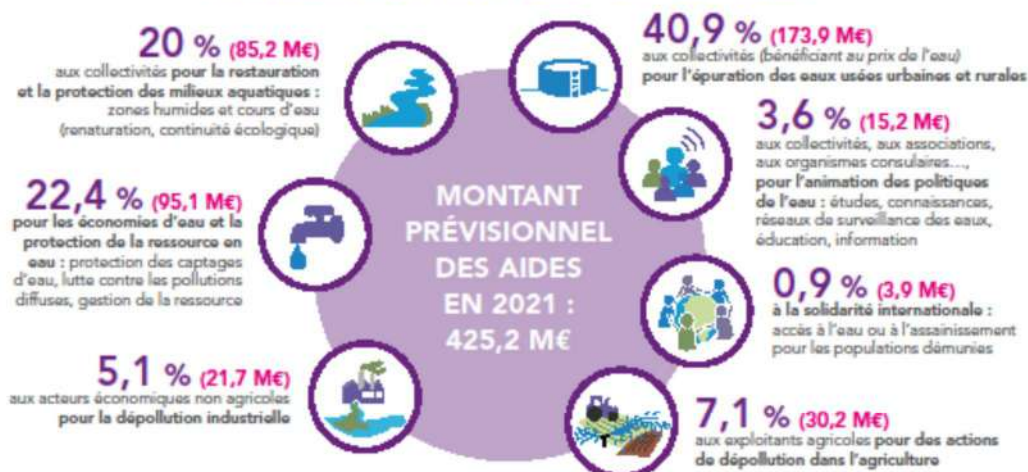
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

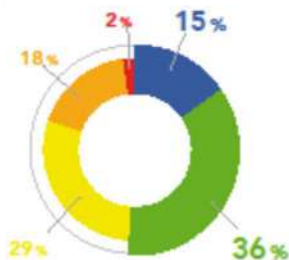


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

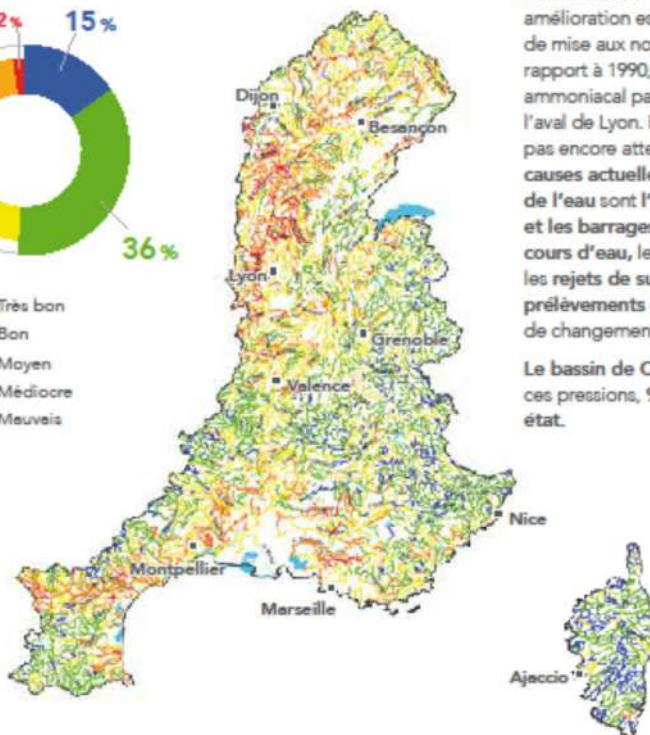
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2020



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Meuveis



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



SAUVONS L'EAU!

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

© Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse 2021

ANNEXE 4 : TABLEAU DES MODES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2020

CT*	Commune	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT1	Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos (ZI), Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons	Eau	DSP	SEMM (groupe SEM)	01/07/2014	30/06/2029
CT1	Gémenos, Plan-de-Cuques	Eau	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2019	/
CT2	Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles	Eau	Régie personnalisée	REPA	01/01/2019	/
CT2	Beaurecueil	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	18/05/2016	31/03/2024
CT2	Bouc-Bel-Air	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Cabriès	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/01/2018	31/12/2029
CT2	Châteauneuf-le-Rouge	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2015	31/12/2024
CT2	Coudoux	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2015	30/06/2023
CT2	Éguilles	Eau	DSP	SAUR	01/02/2018	30/01/2034
CT2	Fuveau	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/04/2014	31/12/2023
CT2	Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue	Eau	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2018	/
CT2	Jouques	Eau	DSP	SUEZ	01/09/2017	31/08/2032
CT2	Lambesc	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2015	30/06/2025
CT2	La Roque-d'Anthéron	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/11/2012	31/12/2021
CT2	Le Puy-Sainte-Réparate	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/01/2017	31/12/2028
CT2	Le Tholonet	Eau	DSP	Véolia	01/01/2018	31/12/2027
CT2	Les Pennes-Mirabeau	Eau	DSP	SAUR	01/03/2020	30/06/2029
CT2	Meyrargues	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/01/2016	31/12/2027

CT*	Commune	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT2	Meyreuil	Eau	DSP	SAUR	15/10/2017	14/10/2025
CT2	Pertuis	Eau	Syndicat intercommunal	SIVOM	/	/
CT2	Peynier	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/03/2009	28/02/2023
CT2	Peyrolles	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2013	30/06/2025
CT2	Puyloubier	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/01/2011	31/12/2022
CT2	Rognes	Eau	DSP	SUEZ	01/01/2012	31/12/2027
CT2	Rousset	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2012	30/06/2024
CT2	Saint-Antonin-sur-Bayon	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/11/2013	31/10/2028
CT2	Saint-Cannat	Eau	DSP	SUEZ	31/06/2015	31/12/2029
CT2	Trets	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	09/06/2017	08/06/2024
CT2	Vauvenargues	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2012	30/06/2027
CT2	Ventabren	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	19/10/2012	19/10/2027
CT2	Vitrolles	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/08/2014	31/07/2022
CT3	Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Péligasse, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues	Eau	DSP	APE (groupe SEM)	01/01/2013	31/12/2024
CT4	Aubagne, La Penne-sur-Huveaune	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	01/07/2014	30/06/2034
CT4	Auriol	Eau	DSP	SAUR	01/01/2017	31/12/2026
CT4	Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin	Eau	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2018	/
CT4	Cuges-les-Pins	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	09/02/2017	30/06/2034
CT4	Roquevaire	Eau	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2019	/
CT4	Saint-Zacharie	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	15/07/2019	30/06/2034
CT5	Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône	Eau	DSP	SUEZ	03/09/2020 Fos : 01/01/2021	30/06/2029

CT*	Commune	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT5	Grans, Cornillon-Confoux	Eau	DSP	SEM (Filiale Véolia)	24/11/2015	31/12/2027
CT6	Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts	Eau	Régie autonome	REAPM	01/01/2001	/
CT1	Allauch, Carnoux-en-Provence, Gémenos (ZI), Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons	Assainissement	DSP	SERAMM (groupe SUEZ)	01/01/2014	31/12/2028
CT1	Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins	Assainissement	DSP	SAOM (groupe SEM)	01/01/2014	31/12/2028
CT1	Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule	Assainissement	DSP	SAEM (groupe SEM)	01/01/2014	31/12/2028
CT1	Gémenos, Plan-de-Cuques	Assainissement	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2019	/
CT2	Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles	Assainissement	Régie personnalisée	REPA	01/01/2019	/
CT2	Beaurecueil	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	20/07/2012	19/07/2024
CT2	Bouc-Bel-Air	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Cabriès	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/01/2018	31/12/2029
CT2	Coudoux (collecte)	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2015	30/06/2023
CT2	Coudoux, Ventabren (traitement)	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	19/11/2012	31/12/2021
CT2	Éguilles	Assainissement	DSP	Compagnie d'exploitation et comptage (filiale Veolia)	01/01/2018	31/12/2033
CT2	Fuveau	Assainissement	Régie personnalisée	REPA	01/11/2019	/
CT2	Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue (collecte)	Assainissement	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2018	/
CT2	Jouques	Assainissement	DSP	SUEZ	01/09/2017	31/08/2032
CT2	Lambesc	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2015	30/06/2025
CT2	La Roque-d'Anthéron	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/11/2012	31/12/2021

CT*	Commune	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT2	Le Puy-Sainte-Réparate	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/01/2017	31/12/2028
CT2	Les Pennes-Mirabeau	Assainissement	DSP	SUEZ	01/03/2020	30/06/2029
CT2	Le Tholonet	Assainissement	DSP	Véolia	01/01/2018	31/12/2027
CT2	Meyreuil	Assainissement	DSP	SAUR	15/10/2017	14/10/2025
CT2	Meyrargues	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/01/2016	31/12/2027
CT2	Pertuis	Assainissement	Syndicat intercommunal	SIVOM	/	/
CT2	Peyrolles	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2013	30/06/2025
CT2	Rognes	Assainissement	DSP	SUEZ	01/01/2012	31/12/2027
CT2	Rousset	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2012	30/06/2024
CT2	Rousset	Assainissement	DSP	OTV + SEM (Filiale Véolia)	01/03/2013	31/12/2024
CT2	Saint-Cannat	Assainissement	DSP	SUEZ	31/06/2015	31/12/2029
CT2	Simiane-Collongue	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Trets	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	09/06/2017	08/06/2024
CT2	Vauvenargues	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	01/07/2012	30/06/2027
CT3	Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Péliganne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues	Assainissement	DSP	APA (Groupe SAUR)	01/01/2013	31/12/2024
CT4	Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie (collecte et transport), Cuges-les-Pins (traitement)	Assainissement	SPL	Eau des Collines (EDC)	01/08/2016 : Auriol, Saint-Zacharie (transport et traitement) 01/01/2017	31/12/2033

CT*	Commune	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT4	Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin	Assainissement	SPL	Eau des Collines (EDC)	01/01/2014	31/12/2033
CT5	Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône	Assainissement	DSP	SUEZ	03/09/2020 Fos : 01/01/2021	30/06/2029
CT5	Grans, Cornillon-Confoux	Assainissement	DSP	SEM (Filiale Véolia)	24/11/2015	31/12/2027
CT6	Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts	Assainissement	Régie autonome	REAPM	01/01/2001	/

* :

CT1 = Territoire Marseille Provence

CT2 = Territoire Pays d'Aix

CT3 = Territoire Pays Salonais

CT4 = Territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile

CT5 = Territoire Istres-Ouest Provence

CT6 = Territoire Pays de Martigues

ANNEXE 5: TARIFS AU 1ER JANVIER 2021

CT*	Commune	Eau		Assainissement		Total	
		Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC	Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC	Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC
CT1	Allauch	258,08 €	2,15 €	208,59 €	1,74 €	466,67 €	3,89 €
CT1	Carnoux-en-Provence	258,08 €	2,15 €	208,59 €	1,74 €	466,67 €	3,89 €
CT1	Carry-le-Rouet	258,08 €	2,15 €	185,50 €	1,55 €	443,58 €	3,70 €
CT1	Cassis	258,08 €	2,15 €	203,02 €	1,69 €	461,10 €	3,84 €
CT1	Ceyreste	258,08 €	2,15 €	203,02 €	1,69 €	461,10 €	3,84 €
CT1	Châteauneuf-les-Martigues	258,08 €	2,15 €	185,50 €	1,55 €	443,58 €	3,70 €
CT1	Ensuès-la-Redonne	258,08 €	2,15 €	185,50 €	1,55 €	443,58 €	3,70 €
CT1	Gémenos Village	103,98 €	0,87 €	159,26 €	1,33 €	263,24 €	2,19 €
CT1	Gémenos ZI	258,08 €	2,15 €	208,59 €	1,74 €	466,67 €	3,89 €
CT1	Gignac-la-Nerthe	258,08 €	2,15 €	185,50 €	1,55 €	443,58 €	3,70 €
CT1	La Ciotat	258,08 €	2,15 €	203,02 €	1,69 €	461,10 €	3,84 €
CT1	Le Rove	258,08 €	2,15 €	208,59 €	1,74 €	466,67 €	3,89 €
CT1	Marignane	258,08 €	2,15 €	185,50 €	1,55 €	443,58 €	3,70 €
CT1	Marseille	258,08 €	2,15 €	208,59 €	1,74 €	466,67 €	3,89 €
CT1	Plan-de-Cuques	204,95 €	1,71 €	183,52 €	1,53 €	388,47 €	3,24 €
CT1	Roquefort-la-Bédoule	258,08 €	2,15 €	203,02 €	1,69 €	461,10 €	3,84 €
CT1	Saint-Victoret	258,08 €	2,15 €	185,50 €	1,55 €	443,58 €	3,70 €
CT1	Sausset-les-Pins	258,08 €	2,15 €	185,50 €	1,55 €	443,58 €	3,70 €
CT1	Septèmes-les-Vallons	258,08 €	2,15 €	208,59 €	1,74 €	466,67 €	3,89 €
CT2	Aix-en-Provence	245,09 €	2,04 €	184,50 €	1,54 €	429,59 €	3,58 €
CT2	Beaurecueil	317,88 €	2,65 €	250,71 €	2,09 €	568,60 €	4,74 €
CT2	Bouc-Bel-Air	194,65 €	1,62 €	199,55 €	1,66 €	394,20 €	3,29 €
CT2	Cabriès	345,03 €	2,88 €	209,05 €	1,74 €	554,08 €	4,62 €
CT2	Châteauneuf-le-Rouge	270,52 €	2,25 €	169,12 €	1,41 €	439,64 €	3,66 €
CT2	Coudoux	254,07 €	2,12 €	152,16 €	1,27 €	406,23 €	3,39 €
CT2	Éguilles	312,53 €	2,60 €	236,57 €	1,97 €	549,09 €	4,58 €
CT2	Fuveau	289,85 €	2,42 €	184,50 €	1,54 €	474,35 €	3,95 €
CT2	Gardanne	225,43 €	1,88 €	169,12 €	1,41 €	394,55 €	3,29 €
CT2	Gréasque	267,51 €	2,23 €	214,07 €	1,78 €	481,57 €	4,01 €
CT2	Jouques	254,30 €	2,12 €	250,06 €	2,08 €	504,36 €	4,20 €
CT2	La Roque-d'Anthéron	299,99 €	2,50 €	243,46 €	2,03 €	543,45 €	4,53 €
CT2	Lambesc	263,41 €	2,20 €	174,53 €	1,45 €	437,94 €	3,65 €
CT2	Le Puy-Sainte-Réparate	202,95 €	1,69 €	205,15 €	1,71 €	408,10 €	3,40 €
CT2	Le Tholonet	293,23 €	2,44 €	198,88 €	1,66 €	492,11 €	4,10 €
CT2	Les Pennes-Mirabeau	225,90 €	1,88 €	173,68 €	1,45 €	399,57 €	3,33 €
CT2	Meyrargues	170,04 €	1,42 €	190,50 €	1,59 €	360,54 €	3,00 €
CT2	Meyreuil	176,46 €	1,47 €	246,83 €	2,06 €	423,29 €	3,53 €
CT2	Mimet	267,51 €	2,23 €	214,07 €	1,78 €	481,57 €	4,01 €
CT2	Pertuis	327,58 €	2,73 €	272,80 €	2,27 €	600,38 €	5,00 €
CT2	Peynier	252,45 €	2,10 €	181,35 €	1,51 €	433,81 €	3,62 €
CT2	Peyrolles-en-Provence	206,42 €	1,72 €	222,11 €	1,85 €	428,54 €	3,57 €

CT*	Commune	Eau		Assainissement		Total	
		Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC	Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC	Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC
CT2	Puyloubier	243,47 €	2,03 €	201,01 €	1,68 €	444,49 €	3,70 €
CT2	Rognes	253,34 €	2,11 €	283,90 €	2,37 €	537,24 €	4,48 €
CT2	Rousset	223,72 €	1,86 €	327,45 €	2,73 €	551,17 €	4,59 €
CT2	Saint-Antonin-sur-Bayon	363,93 €	3,03 €	184,50 €	1,54 €	548,43 €	4,57 €
CT2	Saint-Cannat	284,58 €	2,37 €	172,78 €	1,44 €	457,36 €	3,81 €
CT2	Saint-Estève-Janson	188,92 €	1,57 €	183,11 €	1,53 €	372,03 €	3,10 €
CT2	Saint-Marc-Jaumegarde	245,09 €	2,04 €	184,50 €	1,54 €	429,59 €	3,58 €
CT2	Saint-Paul-lez-Durance	188,92 €	1,57 €	183,11 €	1,53 €	372,03 €	3,10 €
CT2	Simiane-Collongue	279,18 €	2,33 €	279,84 €	2,33 €	559,02 €	4,66 €
CT2	Trets	224,10 €	1,87 €	192,56 €	1,60 €	416,65 €	3,47 €
CT2	Vauvenargues	358,13 €	2,98 €	203,69 €	1,70 €	561,82 €	4,68 €
CT2	Venelles	188,92 €	1,57 €	183,11 €	1,53 €	372,03 €	3,10 €
CT2	Ventabren	271,63 €	2,26 €	152,14 €	1,27 €	423,78 €	3,53 €
CT2	Vitrolles	202,31 €	1,69 €	151,10 €	1,26 €	353,40 €	2,95 €
CT3	Alleins	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Aurons	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Berre-l'Étang	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Charleval	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Eyguières	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	La Barben	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	La Fare-les-Oliviers	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Lamanon	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Lançon	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Mallemort	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Pelissanne	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Rognac	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Saint-Chamas	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Salon-de-Provence	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Sénas	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Velaux	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT3	Vernègues	246,95 €	2,06 €	152,44 €	1,27 €	399,39 €	3,33 €
CT4	Aubagne	203,47 €	1,70 €	200,81 €	1,67 €	404,28 €	3,37 €
CT4	Auriol	205,74 €	1,71 €	234,34 €	1,95 €	440,08 €	3,67 €
CT4	Belcodène	267,51 €	2,23 €	191,73 €	1,60 €	459,24 €	3,83 €
CT4	Cadolive	267,51 €	2,23 €	191,73 €	1,60 €	459,24 €	3,83 €
CT4	Cuges-les-Pins	360,69 €	3,01 €	273,49 €	2,28 €	634,18 €	5,28 €
CT4	La Bouilladisse	267,51 €	2,23 €	191,73 €	1,60 €	459,24 €	3,83 €
CT4	La Destrousse	267,51 €	2,23 €	191,73 €	1,60 €	459,24 €	3,83 €
CT4	La Penne-sur-Huveaune	203,47 €	1,70 €	200,81 €	1,67 €	404,28 €	3,37 €
CT4	Peypin	267,51 €	2,23 €	191,73 €	1,60 €	459,24 €	3,83 €
CT4	Roquevaire	179,41 €	1,50 €	200,81 €	1,67 €	380,22 €	3,17 €

CT*	Commune	Eau		Assainissement		Total	
		Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC	Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC	Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC
CT4	Saint-Savournin	267,51 €	2,23 €	191,73 €	1,60 €	459,24 €	3,83 €
CT4	Saint-Zacharie	205,88 €	1,72 €	234,34 €	1,95 €	440,22 €	3,67 €
CT5	Cornillon-Confoux	212,44 €	1,77 €	288,68 €	2,41 €	501,12 €	4,18 €
CT5	Fos-sur-Mer	158,58 €	1,32 €	313,28 €	2,61 €	471,86 €	3,93 €
CT5	Grans	212,44 €	1,77 €	288,68 €	2,41 €	501,12 €	4,18 €
CT5	Istres	158,58 €	1,32 €	313,28 €	2,61 €	471,86 €	3,93 €
CT5	Miramas	158,58 €	1,32 €	313,28 €	2,61 €	471,86 €	3,93 €
CT5	Port-Saint-Louis-du- Rhône	158,58 €	1,32 €	313,28 €	2,61 €	471,86 €	3,93 €
CT6	Martigues	205,89 €	1,72 €	160,66 €	1,34 €	366,55 €	3,05 €
CT6	Port-de-Bouc	205,89 €	1,72 €	160,66 €	1,34 €	366,55 €	3,05 €
CT6	Saint-Mitre-les- Remparts	205,89 €	1,72 €	160,66 €	1,34 €	366,55 €	3,05 €

* :

CT1 = Territoire Marseille Provence

CT2 = Territoire Pays d'Aix

CT3 = Territoire Pays Salonais

CT4 = Territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile

CT5 = Territoire Istres-Ouest Provence

CT6 = Territoire Pays de Martigues





RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE.....	5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	7
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	7
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	8
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	8
1.4. LES MODES DE GESTION.....	9
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	9
1.4.2. <i>Régies</i>	10
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	12
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	12
2.2. FAITS MARQUANTS.....	12
2.2.1. <i>Avenant quinquennal</i>	12
2.2.2. <i>Tunnel des Janots</i>	13
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	14
2.3.1. <i>L'adduction</i>	14
2.3.2. <i>La production</i>	17
2.3.3. <i>Le traitement</i>	19
2.3.4. <i>Le stockage</i>	20
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	20
2.4. LA QUALITE DE L'EAU.....	20
2.5. LA DISTRIBUTION.....	22
2.5.1. <i>Rendement</i>	22
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	24
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	25
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	27
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	27
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	27
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	27
2.7.4. <i>Budget du service</i>	28
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)</i>	29
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	30
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	30
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	30
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	31
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	33
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	37
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	37
3.2. FAITS MARQUANTS.....	37
3.2.1. <i>Avenant quinquennal :</i>	37
3.2.2. <i>Suivi des impacts de rejets de STEP sur le milieu marin</i>	38
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	41
3.3.1. <i>La collecte</i>	41

3.3.2.	<i>Le traitement</i>	42
3.3.3.	<i>Le réseau de collecte</i>	42
3.4.	LES OUVRAGES D'EPURATION	44
3.5.	LA GESTION DES DECHETS.....	45
3.6.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	45
3.7.	LA GESTION FINANCIERE.....	46
3.7.1.	<i>Les volumes facturés</i>	46
3.7.2.	<i>Le taux d'impayés</i>	47
3.7.3.	<i>Budget du service</i>	47
3.7.4.	<i>Analyse du compte d'exploitation</i>	48
3.7.5.	<i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	50
3.8.	LES ETUDES ET TRAVAUX	51
3.8.1.	<i>Travaux neufs</i>	51
3.8.2.	<i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	52
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	61
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	61
4.2.	FAITS MARQUANTS.....	61
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	61
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	62
4.5.	BUDGET DU SERVICE.....	64
5.	TARIFS DE L'EAU	65
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	65
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION (SELON FICHE SISPEA).....	66
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	69
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	70
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	70
6.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	72
6.3.	COOPERATION DECENTRALISEE	78
6.4.	FONDS DE SOLIDARITE	83
6.4.1.	<i>Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)</i>	83
6.4.2.	<i>Contribution au Fonds de Proximité Eau</i>	83
6.4.3.	<i>Autres actions – Utilisation du reliquat du Fonds Access'Eau</i>	84
ANNEXES		86
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	87
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION.....	91
ANNEXE 3 :	FICHES ARS – QUALITE DES EAUX.....	93
ANNEXE 4 :	LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020	106
ANNEXE 5 :	FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	112
ANNEXE 6 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP.....	117
ANNEXE 7 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	123
ANNEXE 8 :	ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS DE PERFORMANCE	133
ANNEXE 9 :	ENCOURS DE LA DETTE	139

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland GIBERTI jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier REAULT, Vice-Président délégué à la mer, au littoral, au cycle de l'eau et à la GEMAPI.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque territoire, est :

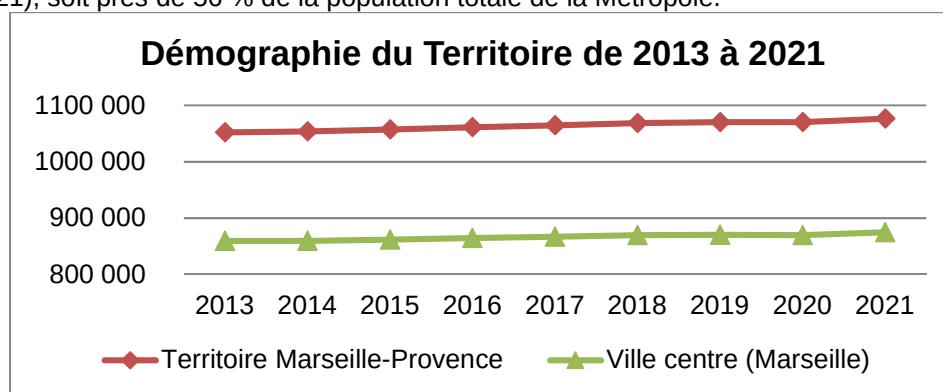
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

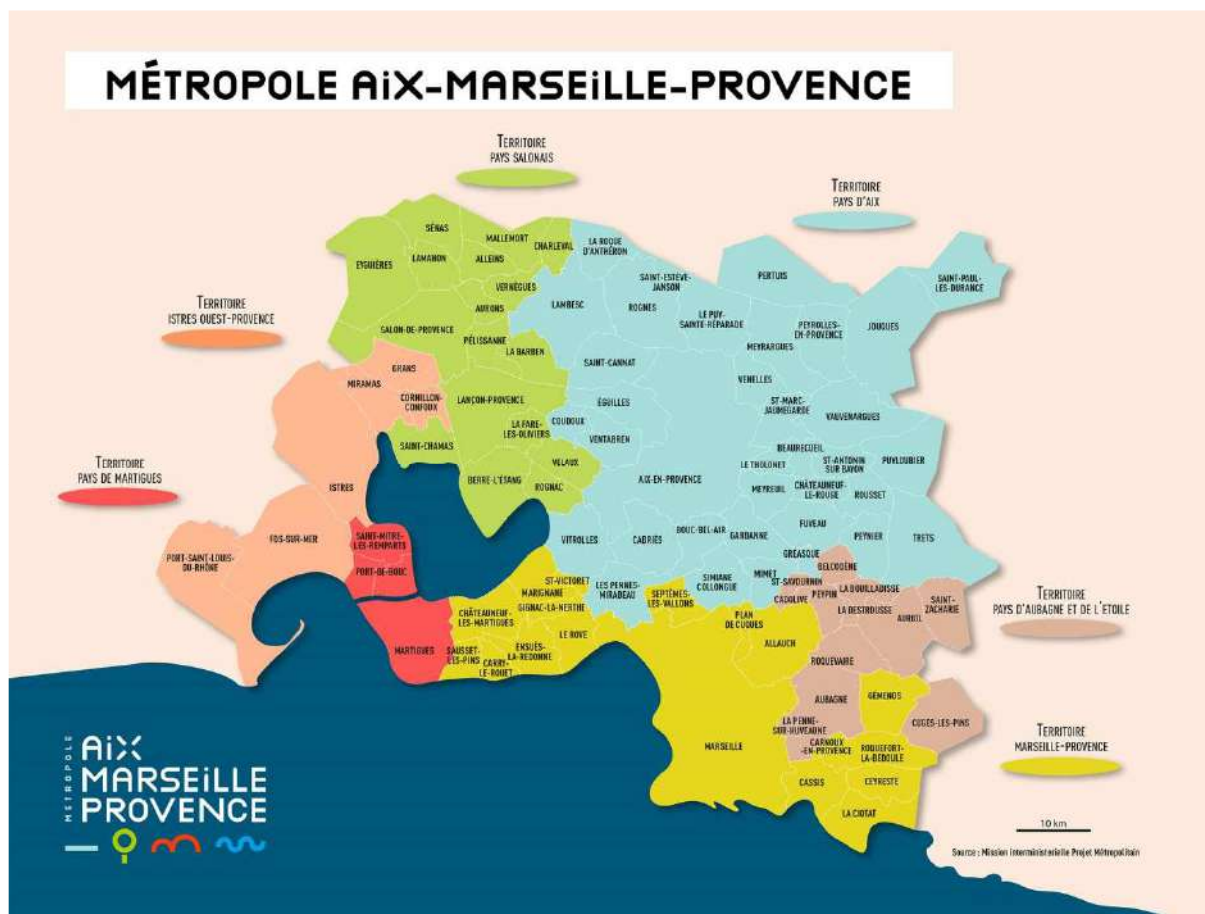
Le territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 18 communes.

Il représente un bassin de vie de 1 076 646 habitants (population légale INSEE 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 56 % de la population totale de la Métropole.



Le territoire Marseille-Provence couvre une superficie d'environ 60745 ha.

La ville « centre » est Marseille (874 619 habitants, soit 81,3% de la population du territoire).



Au niveau du territoire, les compétences Eau et Assainissement étaient exercées sous la responsabilité du président du conseil de Territoire Monsieur Jean MONTAGNAC jusqu'en juillet 2020. Depuis lors, elles sont exercées par Monsieur Roland GIBERTI et son vice-président délégué à l'Eau, au Pluvial et à la Préservation des Milieux, Monsieur Laurent SIMON.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de 2 Directions :

- La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chargée de :
 - o gérer le service d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau potable des 16 communes et de la zone industrielle de Gémenos par délégation de service public et d'organiser la sûreté de l'approvisionnement en eau ;
 - o assurer le contrôle de la collecte, du traitement et des rejets des eaux usées dans le souci du respect des arrêtés préfectoraux et de la préservation de l'environnement ;
 - o de gérer le service public de l'assainissement non collectif ;
 - o assurer la gestion des eaux pluviales depuis l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 décembre 2013 ;
 - o assurer le contrôle opérationnel des délégations de service public ;
 - o réaliser des études et l'instruction des permis de construire ;
 - o piloter également certains chantiers structurants et le suivi des opérations de travaux.
- La Direction Gestion Environnementale et Contrats de l'Eau, en charge du pilotage des contrats au travers des missions suivantes :
 - o Expertise pluridisciplinaire : technique, juridique et financière ;
 - o Elaboration et structuration d'un contrôle efficace et pérenne des délégataires en mettant en place des outils et des méthodes à même de veiller à l'atteinte des objectifs ;
 - o Mise en place et gestion du maillage des contrats et conventions connexes aux DSP ;
 - o Formulation des avis sur le caractère suffisant et pertinent du contenu de nombreux documents, rapports et bilans remis par les délégataires ;
 - o Mise en place et pilotage de la gouvernance prévue au sein des contrats (comité technique, comité de pilotage, comité de gouvernance).

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. Le service public de l'eau potable

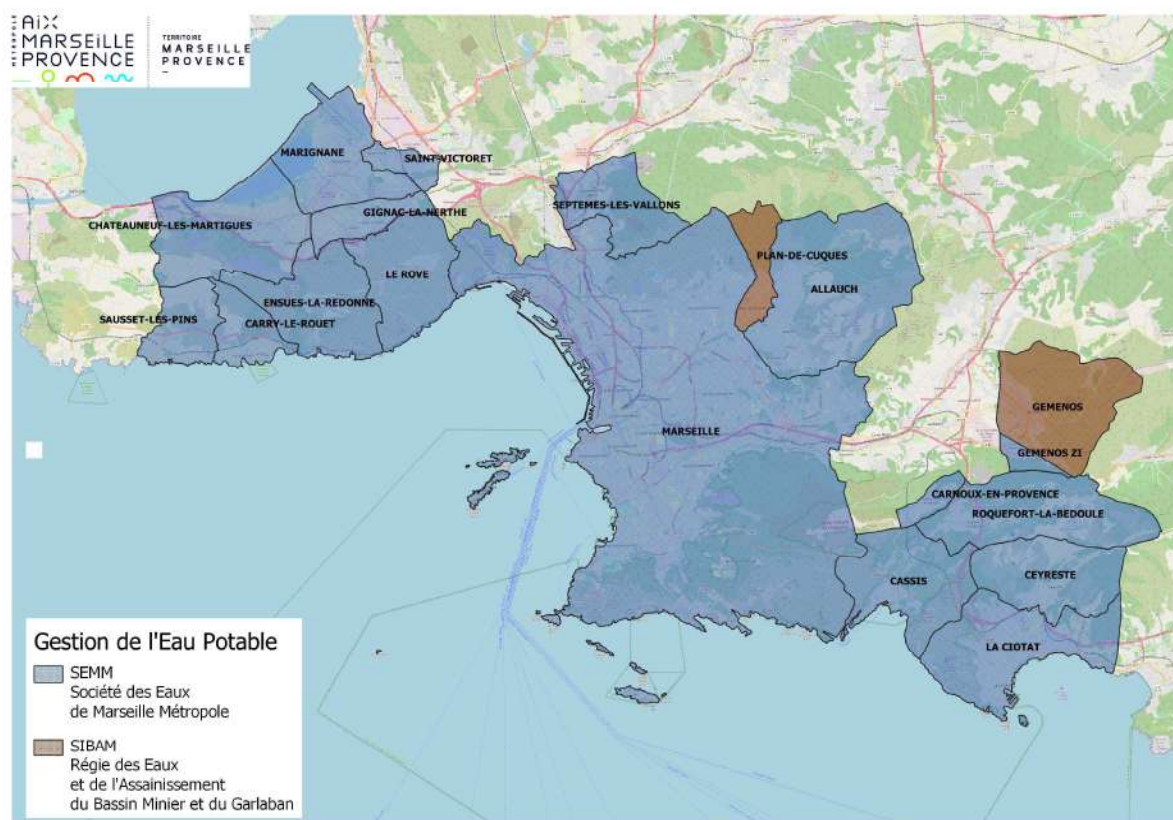
La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.

Le canal de Marseille est la principale ressource en eau du territoire. Il est lui-même alimenté par le canal EDF de la vallée de la Durance.

Le service dispose aussi de l'apport de l'eau du Verdon par le canal de Provence et de ressources souterraines, le forage de Coulin pour alimenter la zone industrielle de Gémenos et le Puits Saint-Joseph à Marseille qui est utilisé comme secours.

Le service bénéficie également d'importantes réserves d'eau brute (à Saint Christophe et Réaltor sur le canal de Marseille, à Vallon Dol, Sainte-Marthe et Saint-Barnabé à Marseille, à Cassis et à La Ciotat).

Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.



1.3.2. Le service public de l'assainissement collectif

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

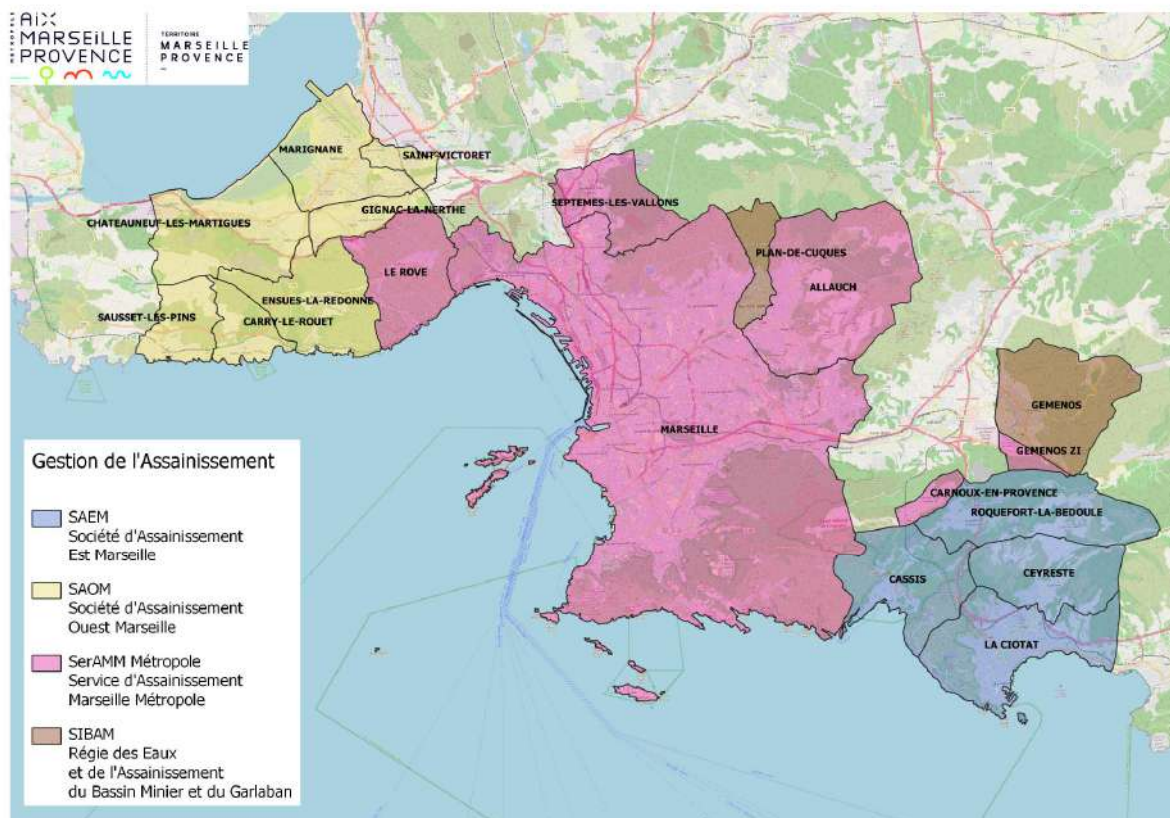
L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une station d'épuration.

L'ensemble des systèmes d'assainissement gérés par le Territoire de Marseille Provence ont une capacité maximale de traitement de 2,1 millions d'équivalents-habitants. Cette capacité tient compte des besoins touristiques et industriels.

Une partie des eaux pluviales est traitée par ces dispositifs. C'est le cas pour le réseau unitaire du centre-ville et pour le réseau du littoral balnéaire de Marseille. Dans ce contexte, la gestion du réseau pluvial et les opérations de lutte contre les inondations sur le territoire de Marseille ont été confiées à la Métropole par convention de gestion.

Les systèmes d'assainissement du Territoire de Marseille Provence collectent, transportent et traitent les effluents de 28 communes, 18 situées sur le territoire de Marseille-Provence et 10, situées en dehors du périmètre de Marseille Provence.

17 communes sont raccordées à la station d'épuration de Marseille « Géolide ». Elle traite à elle seule les effluents des communes de Marseille, Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques, Allauch, Carnoux-en-Provence, Gemenos et le Rove, pour le Territoire de Marseille Provence, une partie de la commune des Pennes-Mirabeau (quartier de la Gavotte), pour le Territoire du Pays d'Aix ainsi que les effluents des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Belcodène, La Bouilladisse, Saint-Savournin, Cadolive, Peypin et La Destrousse, soit 9 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (pour la plupart des communes de la vallée de l'Huveaune).



1.3.3. Le service public de l'assainissement non collectif

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 1 délégation de service public ;
- 1 régie personnalisée.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 3 délégations de service public;
- 1 régie personnalisée.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en interne par :

- La Division Pluvial et Assainissement non collectif du Service Etudes Générales de la Direction Adjointe de l'Ingénierie et des Etudes au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial

1.4.1. Délégations de service public (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une société privée qui assure, pour le compte de la Collectivité, l'adduction, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Conclu avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour une durée de 15 ans, le contrat relatif à l'adduction, production et distribution sur tout le territoire (excepté les communes de Gémenos et Plan-de-Cuques) a pris effet au 1er janvier 2014. Après 6 mois de période de tuilage, l'exploitation du service public de l'eau a démarré au 1er juillet 2014 et, conformément aux termes du contrat, la société dédiée EAU DE MARSEILLE METROPOLE (SEMM) s'est substituée à la SEM en date du 31/12/2014.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à 3 sociétés privées qui assurent, pour le compte de la Collectivité, la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elles assurent également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Trois contrats relatifs à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ont pris effet au 1er janvier 2014 après une période de tuilage de 3 semaines, pour une durée de 15 ans :
 - Le contrat « Zone Centre » confié à la société SERVICE d'Assainissement de Marseille Métropole (SERAMM) couvre le territoire des communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons et la zone industrielle de Gémenos.
 - Le contrat « Zone Est » confié à la Société d'Assainissement EST Métropole (SAEM) couvre le territoire des communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort-la-Bédoule.
 - Le contrat « Zone Ouest » confié à la Société d'Assainissement OUEST Métropole (SAOM) couvre le territoire des communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins.

Le Pilotage et le suivi des contrats des délégations services publics effectués par la Direction de la Gestion Environnementale des Contrats de l'Eau se traduisent principalement par :

- Contrôle et évaluation de la qualité et la performance des Services Délégués de l'eau potable et de l'assainissement en lien avec la direction opérationnelle pertinente.

- Gestion des indicateurs de performance, proposition d'évolutions et rendre compte du suivi par les personnes référentes.
- Coordination du suivi des différents engagements contractuels.

- Etalaboration de bilans annuels de la performance et formulation de recommandations et de propositions d'améliorations.
- Organisation des différentes Instances de gouvernance : préparation de dossiers, participation et suivi des décisions qui en découlent
- Pilotage et / ou participation aux groupes de travail thématiques et des réunions de service avec les délégataires....

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial réalise de son côté, le contrôle des délégataires sur le plan technique.

1.4.2. Régies

Les communes de Plan-de-Cuques et Gémenos village sont intégrées à la Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG). C'est une régie métropolitaine à autonomie financière et à personnalité morale.

Elle est administrée par un Conseil d'administration dont le président est Monsieur Serge PEROTTINO et dirigée par Monsieur Frédéric ARNAUD, Directeur.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil de la métropole, sur proposition de la métropole ; il est composé de 21 membres, 11 représentants de la métropole, 10 représentants des communes du territoire d'intervention de la régie.

Le périmètre de la régie se situe sur deux autres territoires : Marseille Provence le Territoire du Pays d'Aix et le Territoire du Pays d'Aubagne.

Elle assure la production et la distribution de l'eau potable pour l'ensemble de ses 12 communes : Belcodène, La Bouilladisse, Cadolive, la Destrousse, Gémenos, Gréasque, Plan-de-Cuques, Peypin, Mimet, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue et la gestion de l'assainissement collectif des communes de Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue, Gémenos et Plan-de-Cuques.

COVID 19

L'année 2020 a été principalement marquée par une crise sanitaire inédite couplée à une crise économique d'envergure.

Les délégataires ont fait preuve d'adaptabilité permanente au contexte évolutif de crise, dans l'objectif d'assurer la continuité des services essentiels tout en assurant la protection de leurs salariés.

Dès le premier jour du confinement, les Plans de Continuité d'Activité (PCA) Pandémie ont été activés. Le bon fonctionnement de toutes les installations d'eau et d'assainissement a été assuré de manière optimale, dans un souci permanent de sécurité sanitaire et de protection de l'environnement.

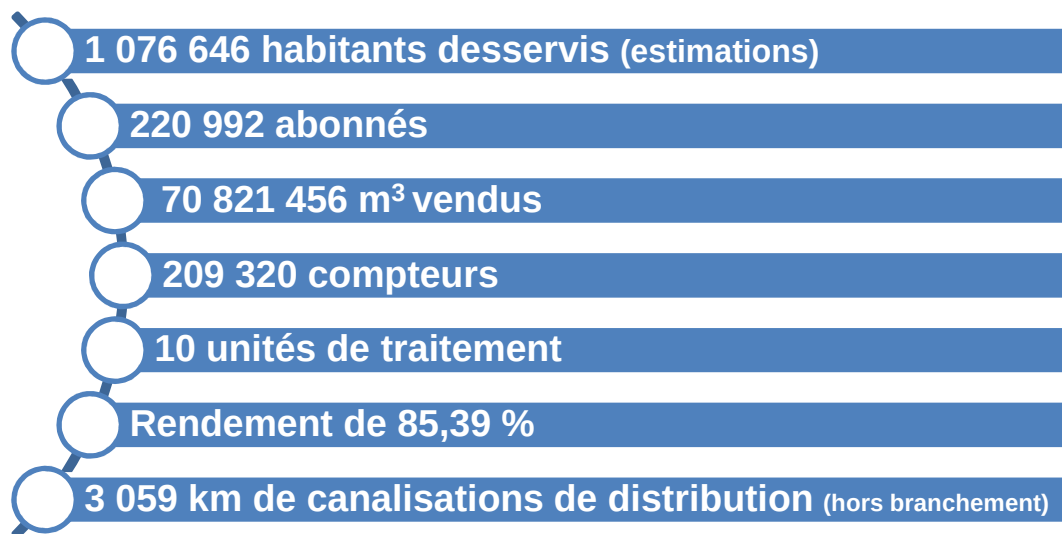
La relation clientèle de proximité a été assurée tout au long de la crise, avec une incitation des clients à utiliser l'agence en ligne. En outre, la période de confinement a permis d'accroître la digitalisation des services proposés aux clients.

Conformément aux dispositions gouvernementales, les actions de coercition et la facturation des frais de relance ont été suspendues et un dispositif d'aides aux entreprises a été déployé.

Enfin, pour l'assainissement, la présence potentielle du virus dans les boues d'épuration a mis en avant la nécessité d'une hygiénisation des boues avant retour au sol accompagnée d'un suivi analytique de plusieurs paramètres.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune/secteur/par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

2.2.1. Avenant quinquennal

L'audit quinquennal juridique, financier et technique du contrat de délégation a permis de vérifier que les obligations contractuelles étaient globalement respectées sur la période écoulée et a conclu en une bonne performance du service délégué.

Afin d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur, notamment, des évolutions ont été introduites dans l'avenant quinquennal dont les principales sont :

- la sécurisation des données dans le cadre de la mise en place de la démarche de cyber sécurité
- l'élargissement de l'utilisation du Fonds de solidarité pour les plus démunis,
- la baisse de 44% du tarif agricole : en lien avec la politique de développement de l'agriculture urbaine,
- la refonte du Règlement de Service : meilleure lisibilité, transparence accrue,
- l'évaluation de la performance : des indicateurs plus nombreux (+22) et un intéressement mieux ciblé.

Les dispositions introduites n'ont pas généré d'augmentation du prix de l'eau.

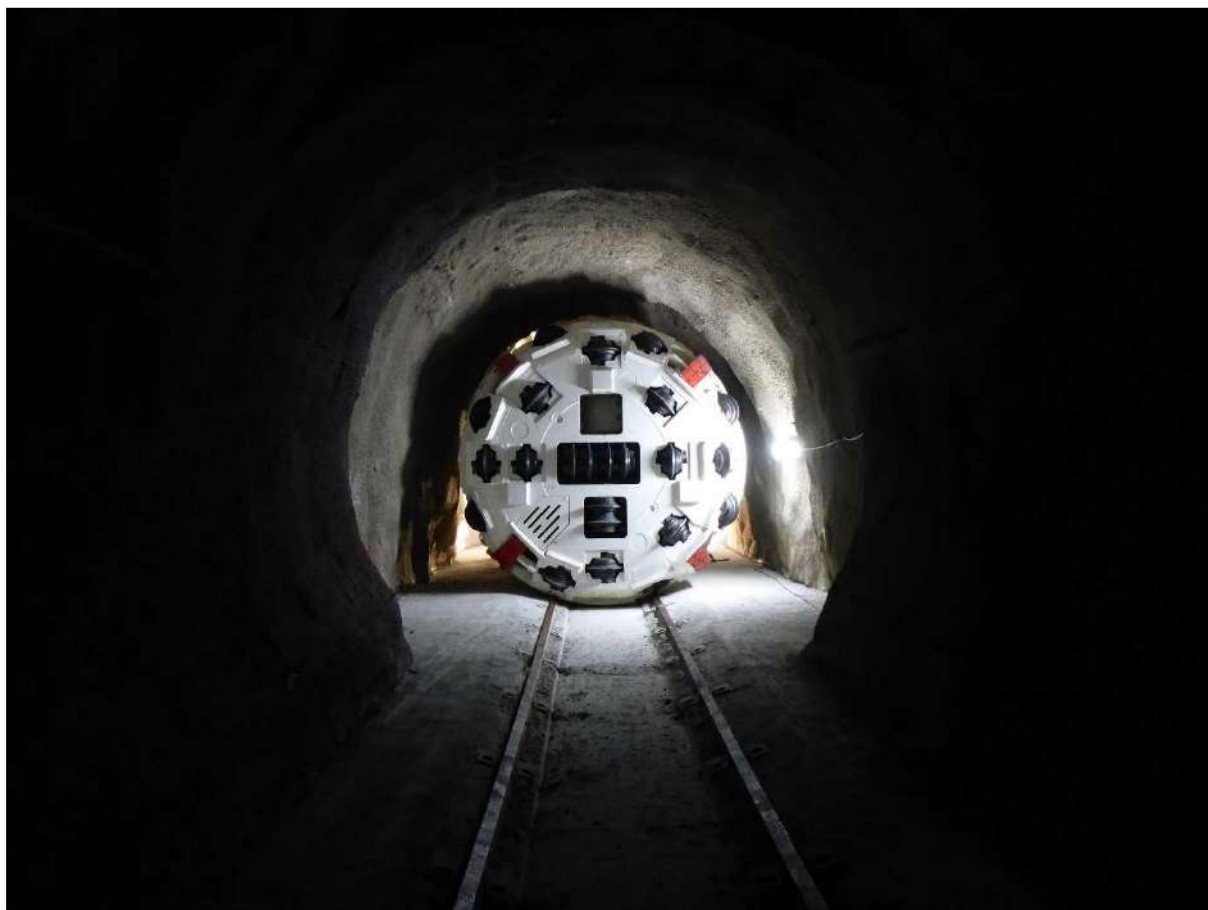
2.2.2. Tunnel des Janots

« Le Canal de Marseille alimentait la commune de La Ciotat par des canalisations empruntant le tunnel ferroviaire des Janots. Ces ouvrages anciens étaient vétustes et fuyards. Ils étaient très difficilement exploitables, et la capacité de transit (330 l/s) était limitante en période estivale. Par ailleurs, la dérivation était très sensible aux pollutions éventuelles drainées dans le tunnel. Les pertes en eau brute étaient évaluées à 500 000 m³/an.

Afin d'apporter une réponse à ces problèmes, la Métropole a décidé d'excaver une nouvelle galerie, dite Galerie des Janots, en parallèle du tunnel ferroviaire. Cet ouvrage permet aujourd'hui de faire transiter un débit de 450 l/s.

L'excavation au tunnelier de cette galerie de 2,8 km de longueur et de 3,5 m de diamètre, démarré en décembre 2015 a été réceptionnée et mise en service le 6 février 2021.

Le montant de cette opération d'investissement est de 32,98 M euros HT.



Tunnelier roche dure DN 3,5 m

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'adduction

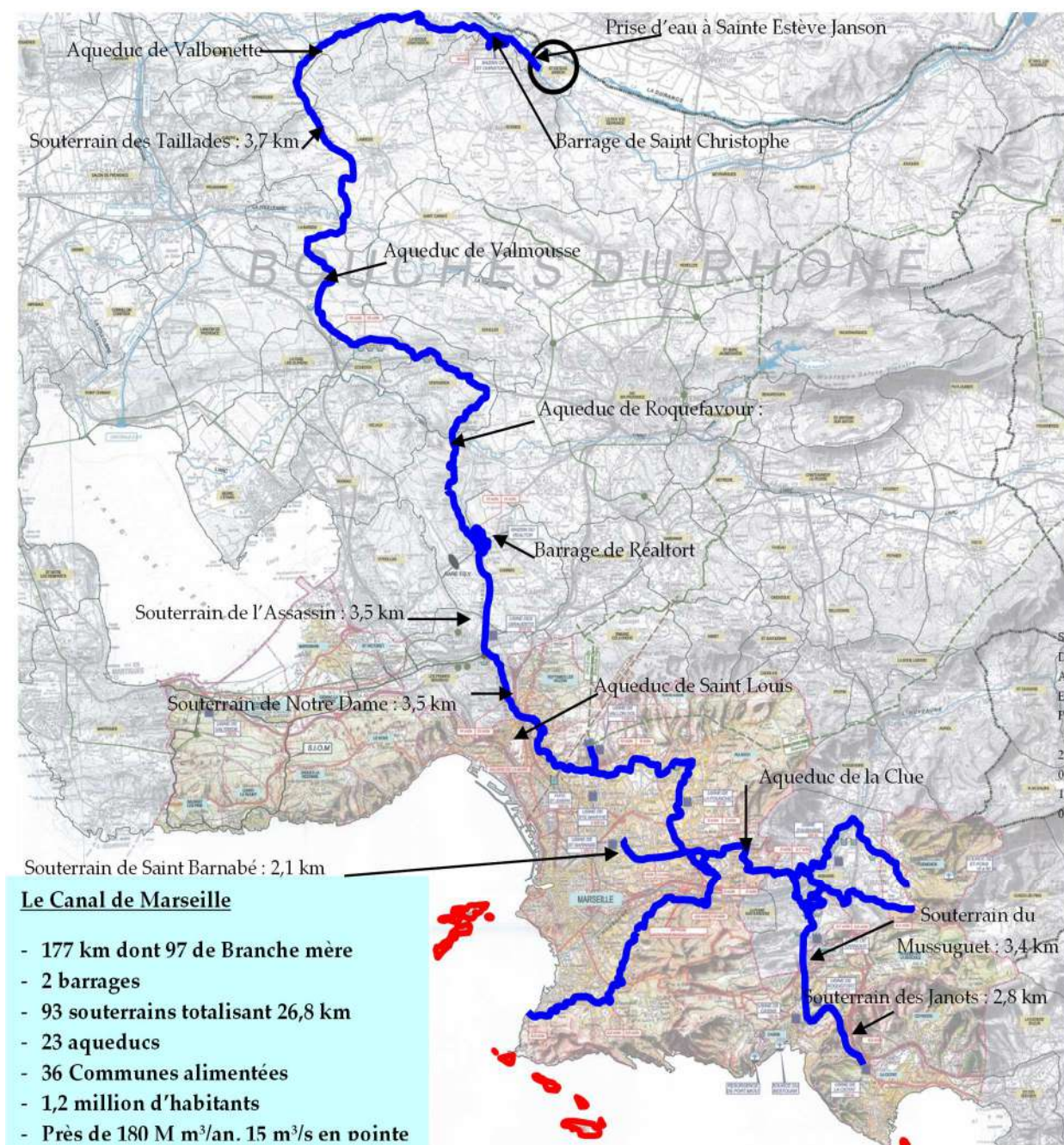
✓ **Le canal de Marseille : Bref historique de l'eau à Marseille et en Provence**

Située au Sud-Est de la France, sur les bords de la Méditerranée, le territoire de Marseille Provence couvre une surface de 607 km². Il rassemble 18 Communes et plus de 1 million d'habitants soit plus de 21% de la population de Provence-Alpes-Côte-d'Azur sur 2 % du territoire régional. Sa ville centre, Marseille, créée 2 600 ans avant notre ère, est la plus ancienne cité de France. Elle s'étend sur 24 000 ha et rassemble plus de 850 000 habitants ce qui en fait la deuxième commune de France après Paris.

Le territoire de Marseille Provence bénéficie d'un climat Méditerranéen avec un cumul moyen de précipitation annuel de l'ordre de 550 mm concentré seulement sur 80 jours. Il connaît ainsi des sécheresses estivales marquées et des précipitations violentes et localisées à l'automne et parfois au printemps. L'épisode pluvieux du 20 septembre 2000 représente ainsi une précipitation de 250 mm en trois heures par endroits. La consommation annuelle du territoire de Marseille Provence en eau potable est d'environ 100 millions de mètres cubes. Le volume d'eaux usées traitées dans les stations d'épuration s'élève à plus de 75 millions de mètres cubes.

La gestion de l'eau a été, de tout temps, une question sensible en Provence. Cette rareté faisait dire « Eici, l'aigo es d'or » (ici l'eau est d'or). Le manque d'eau et les problèmes d'hygiène expliquent les graves épidémies qui ont perduré jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, comme la peste en 1347 et 1720, et le choléra en 1834 et 1884.

Dès la Renaissance, plusieurs projets, sans lendemain, visent à amener l'eau des montagnes au littoral provençal. En 1838, le Maire de Marseille, Maximin CONSOLAT, décide de réaliser un canal détournant vers Marseille une partie des eaux de la Durance issue des glaciers alpins. La loi du 4 juillet 1838 autorise les travaux. L'eau arrive dans Marseille le 19 novembre 1849. Aujourd'hui, le canal de Marseille s'étend sur 177 km dont 97 km de branche mère. Il compte 2 barrages, 93 souterrains, 23 aqueducs. Sa dotation, initialement de 5,75 m³/s, varie aujourd'hui de 10,43 à 15,118 m³/s selon la saison en application de la loi 55-06 du 5 janvier 1955 et de la convention entre la Ville de Marseille et l'entreprise publique Electricité de France de 1962. Cette dotation peut règlementairement être portée à 18,942 m³/s dans certaines conditions. Si plusieurs canaux ont été construits en Provence, il est assez rare qu'une collectivité ait réalisé seule un aménagement d'une telle ampleur.



Barrage du Réaltort



Souterrain de l'Assassin



Canal de Marseille

✓ Les aqueducs

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à des aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées en brique ou en béton. Ils assurent la continuité du cheminement de l'eau et son arrivée dans Marseille.

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial effectue les travaux de réhabilitation structurels de ces aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge. Un bilan général de ces aqueducs est par ailleurs réalisé tous les 10 ans. La Société Eau de Marseille Métropole a en charge leur entretien.

N°1 Aqueduc de JACOURELLE	route de Charleval 13640 la ROQUE d'ANTHERON
N°2 Aqueduc de VALBONETTE	route de Charleval 13350 CHARLEVAL
N°3 Aqueduc VALMOUSSE	route de Saint-Cannat 13410 LAMBESC
N°4 Aqueduc de ROQUEFAVOUR	route départementale n°64 13122 VENTABREN
N°5 Aqueduc de MIMET	chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
N°6 Aqueduc de la SAVINE	bd de la Savine 13015 MARSEILLE
N°7 Aqueduc du JARRET	chemin du Jarret 13190 ALLAUCH
N°8 Aqueduc LONGCHAMP	palais longchamp 13004 MARSEILLE
N°9 Aqueduc de la BARASSE	ch du Vallon de la Barasse 13011 MARSEILLE
N°10 Aqueduc des TROIS PONTS	traverse Chantepedrix 13010 MARSEILLE
N°11 Aqueduc de la GOUFFONNE	chemin Jean Roubin 13009 MARSEILLE
N°12 Aqueduc du lotis PIGEON	parc Beauvallon forêt 13009 MARSEILLE
N°13 Aqueduc BEAUVALLON	parc Beauvallon 13009 MARSEILLE
N°14 Aqueduc de la GROTTÉ ROLLAND	bd de la Grotte Rolland 13008 MARSEILLE
N°15 Aqueduc de la CLUE	chemin de la Clue 13011 MARSEILLE
N°16 Aqueduc de la MARTELEINE	ch du Vallat de la Marteleine 13011 MARSEILLE
N°17 Aqueduc BEYNET	chemin de la Thuilière 13400 AUBAGNE
N°18 Aqueduc GAZAY	chemin de la Thuilière 13400 AUBAGNE
N°19 Aqueduc des LIGNIERES	avenue des Lignières 13400 AUBAGNE
N°20 Aqueduc de l'HUVEAUNE	trav de la Condamine Napollon 13400 AUBAGNE
N°21 Aqueduc du FAUGE	chemin du Fauge 13420 GEMENOS
N°22 Aqueduc de la Route de Salon	13 160 SAINT-CANNAT
N°23 Aqueduc de la Route d'Aix	13122 VENTABREN



Aqueduc Jacourelle
La Roque d'Anthéron



Aqueduc Valbonette
Charleval



Aqueduc de la Clue
Marseille



Aqueduc de Roquefavour
Ventabren



Aqueduc de Valmousse
Lambesc



Aqueduc des Lignières
Aubagne



Aqueduc Longchamp
Marseille



Aqueduc de la Gouffonne
Marseille

2.3.2. La production

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le territoire a prélevé 198 Mm³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2020 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Provence	30,5 Mm ³	Convention de Mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages du canal de Marseille et du canal de Provence jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5m ³ /s	-	-
Canal de Marseille	166,6 Mm ³	Droits d'eau attribués par convention entre EDF et Ville de Marseille en 1964 : d'avril à septembre : 15,118 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 238 Mm ³ en mars et octobre : 12,450 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 67 Mm ³ de novembre à février : 10,450 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 109 Mm ³ .	-	-
Forages de Gémenos – Vallée de St Pons (alimentation Ville)	984 852 m ³	<1 825 000 m ³ /an	2 648 m ³	54%
Forages de Gémenos (alimentation zone Industrielle)	95 821 m ³	<200 000 m ³ /an	262 m ³	48%
Puits Saint-Joseph (secours)	0 m ³	<200 000 m ³ /an	-	-
Total territoire	198 Mm³			

- Les achats et ventes d'eau :

Un contrat de fourniture d'eau réciproque canal de Provence – canal de Marseille et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol a été conclu en date du 3 décembre 1971 entre la Société du Canal de Provence (SCP), la Ville de Marseille et la SEM. Il a fait l'objet de 6 avenants successifs, des 3 mai 1978, 14 novembre 1988, 11 mai 1998, 19 octobre 2006, 7 juillet 2010 et 21 août 2015. C'est un contrat de mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages, jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5 m³/s prélevé en fonction des besoins de chaque partie sur les ouvrages de l'autre.

Les documents contractuels sont complétés par un certain nombre de conventions précisant les modalités de calcul. Une convention d'échange de données concernant la qualité de l'eau et le niveau de sécurité des ouvrages a été signée entre la SEMM et la SCP au mois de juillet 2014.

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau :

- traitée : 11,8 Mm³ en 2020
 - au Territoire du Pays d'Aix pour les communes des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles,
 - au Territoire du Pays de Martigues pour la commune de Martigues ;
 - à la commune de Saint-Cyr ;
 - à la régie du SIBAM pour la commune de Plan-de-Cuques
- brute : 11,6 Mm³ en 2020
 - au Territoire du Pays d'Aix pour les communes de Ventabren, Coudoux, Cabriès, Gardanne, la Roque d'Anthéron et Bouc-Bel-Air ;
 - au territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour les communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune ;
 - au Territoire du Pays Salonais pour les communes de Berre l'Etang, Charleval, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Rognac et Velaux ;
 - au Territoire Istres Ouest Provence pour la commune de Cornillon-Confoux ;
 - au Golf la Salette ;
 - au Golf de Pont Royal ;
 - à la société Lafarge ;
 - au Camp de Carpiagne.

- La sécurisation de la ressource :

Les communes du centre et de l'est du territoire délégué sont sécurisées par les branches est et nord du canal de Provence qui alimentent la retenue de Vallon Dol. Cette retenue peut réalimenter la Branche Mère aval du canal de Marseille via la galerie de la Batarelle au droit de la prise d'eau de l'usine de Sainte Marthe.

Les communes du secteur est restent cependant vulnérables en cas de dysfonctionnement du canal de Marseille en aval de l'alimentation par la retenue de Vallon Dol.

Sur le secteur centre, les maillages entre les périmètres desservis par les différentes usines de potabilisation, permettent une sécurisation en adduction, production et distribution.

La commune de Plan-de-Cuques peut être secourue par les autres usines de Marseille.

La commune de Gémenos est alimentée par des ressources souterraines mais cette alimentation n'est pas sécurisée sur l'ensemble de son périmètre.

Pour le secteur Zone Industrielle, en cas de défaillance du pompage Coulin, un maillage sur le réseau d'alimentation du territoire d'Aubagne ou sur le réseau du secteur Gémenos Village est possible.

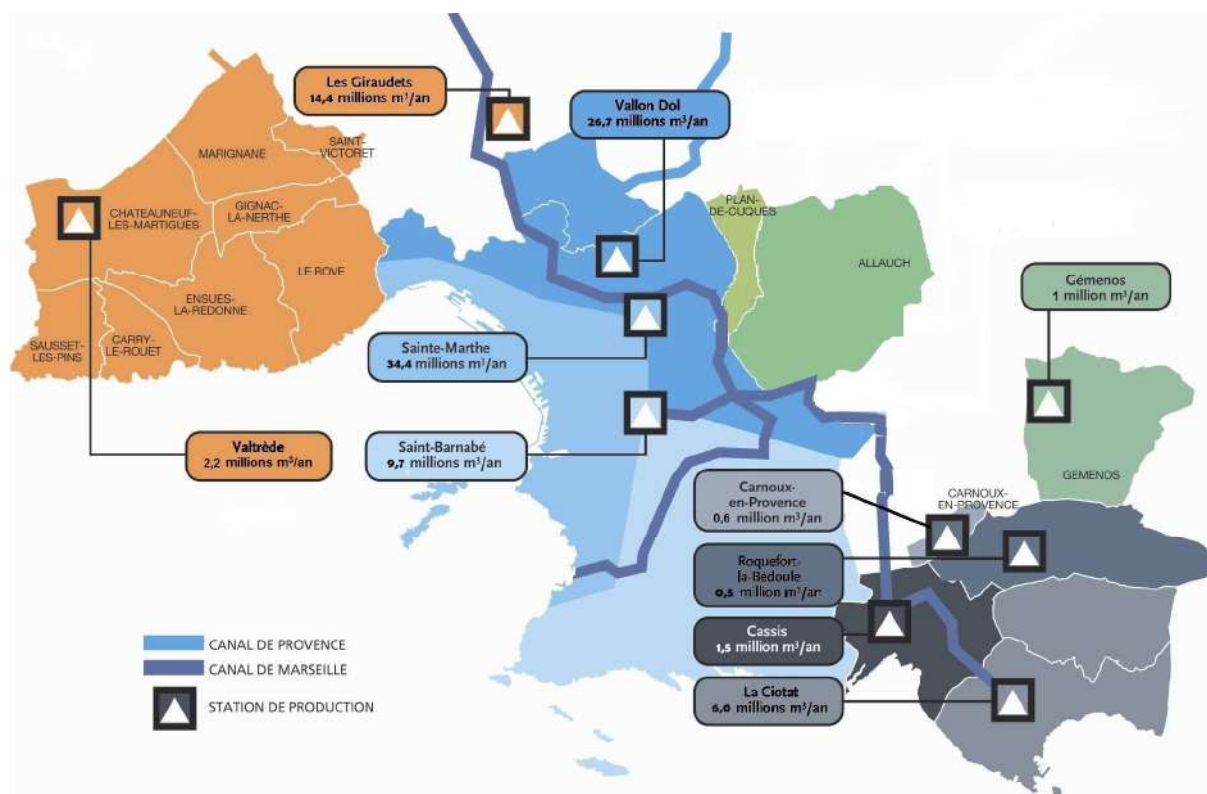
Pour le secteur Gémenos Village, en cas de défaillance du pompage de la Vallée de St Pons, seule la partie basse peut être secourue par le pompage Coulin. Un deuxième forage a été réalisé sur Coulin afin d'assurer un secours en termes de ressource, cependant il n'est actuellement pas équipé. Un autre secours, par la Source, située dans la Vallée de Saint Pons est techniquement possible, mais n'est pas réglementairement autorisée à ce jour.

Les communes de l'ouest du territoire délégué, quant à elles, ne sont pas sécurisées en ressource. Le Territoire Marseille-Provence a engagé une opération qui consiste en la création d'un secours de ce secteur, avec la pose d'un feeder entre le réseau de Marseille et Bastide Neuve. La durée de l'opération est estimée à 9 ans, le marché de maîtrise d'œuvre sera notifié au cours de l'année 2021.

2.3.3. Le traitement

10 unités de traitement permettent de produire 97 Mm³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Les Giraudets	14 395 116	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Valtrède	2 185 454	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Vallon Dol	26 650 028	Filtre + ozonation	Marseille Nord - Allauch	Marseille Centre
Sainte-Marthe	34 431 851	Filtre + ozonation	Marseille Centre	Marseille Nord
Saint-Barnabé	9 711 690	Filtre + ozonation	Marseille Est	Marseille Centre
Gémenos	984 852	Membranes + chloration	Gémenos	ZI de Gémenos
Carnoux	606 601	Filtre + chloration	Carnoux	-
Roquefort	540 228	Filtre + chloration	Roquefort	Cassis
Cassis	1 505 900	Filtre + chloration	Cassis	Roquefort
La Ciotat/Ceyreste	6 007 017	Filtre + chloration	La Ciotat - Ceyreste	-
Total territoire	97 018 737			



2.3.4. LE STOCKAGE

94 réservoirs d'une capacité globale de 216 125 m³ permettent de desservir le territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de réservoirs	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Allauch	38	6	10	12 950	Allauch
Carnoux-en-Provence	23	2	2	1 000	Carnoux-en-Provence
Carry	26	3	4	5 275	Carry
Cassis	24	7	9	5 050	Cassis
Ceyreste	48	5	5	4 500	Ceyreste
Châteauneuf-les-Martigues	26	3	4	5 000	Châteauneuf-les-Martigues
Ensuès-la-Redonne	35	4	4	3 500	Ensuès-la-Redonne
Gémenos Village	NR	2	2	1 800	Gémenos Village
Gémenos ZI	113	1	1	2 000	Gémenos ZI
Gignac-la-Nerthe	29	2	3	2 500	Gignac-la-Nerthe
La Ciotat	22	8	9	7 075	La Ciotat
Marignane	25	2	3	9 500	Marignane
Marseille	22	29	39	136 675	Marseille
Plan-de-Cuques	NR	2	2	2 350	Plan-de-Cuques
Roquefort-la-Bédoule	63	4	5	5 800	Roquefort-la-Bédoule
Le Rove	28	4	4	1 900	Le Rove
Saint-Victoret	15	1	2	1 000	Saint-Victoret
Sausset-les-Pins	28	3	4	3 200	Sausset-les-Pins
Septèmes-les-Vallons	Avec Marseille	6	8	5 050	Septèmes-les-Vallons
Total territoire	25	94	120	216 125	

2.3.5. Le réseau de distribution

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) du territoire Marseille-Provence est de 3059 km.

Le linéaire de réseau 2020 est globalement stable par rapport à l'année 2019.

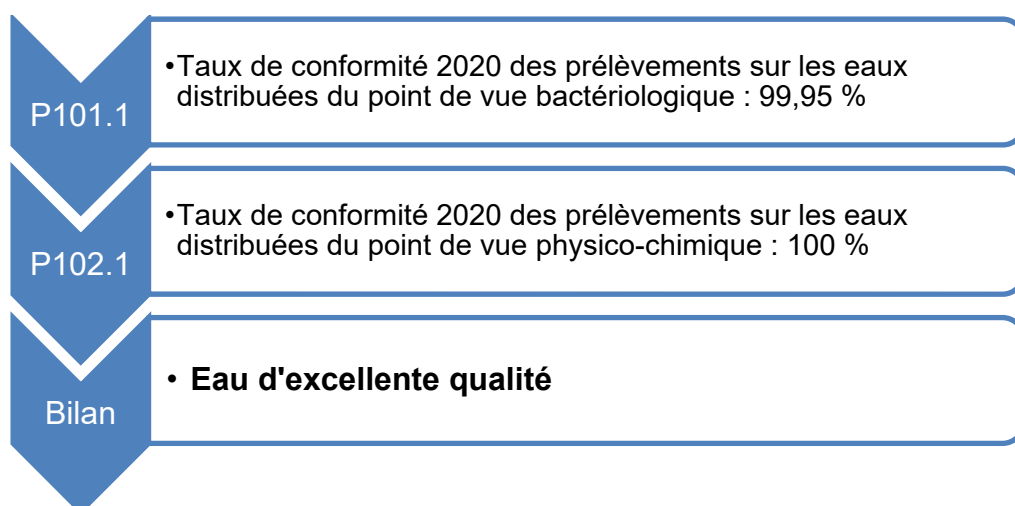
2.4. LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau distribuée est suivie en continu par 25 capteurs de teneur en chlore et 25 mesures de température en différents points des réseaux. Par ailleurs, des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont effectués régulièrement par le délégataire dans le cadre de l'auto-surveillance. En 2020, 1243 analyses physico-chimiques et 1143 analyses bactériologiques ont été réalisées.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune est présenté en annexe 4 de ce rapport. En 2020, 3 517 analyses ont été réalisées.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr

RPQS Eau/Assainissement 2020 – Territoire Marseille-Provence
Métropole Aix-Marseille-Provence



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) du territoire Marseille-Provence est de 40 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Canal de Marseille	Canal de Provence	Captage de Coulin	Puits St Joseph	Vallée de St Pons Gémonos
0 % : Aucune action.					
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.					
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.					
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.					
60 % : Arrêté préfectoral.					
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.					
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.					
Résultats	40%	40%	60%	60%	60%

- Le contrôle des forages privés :

L'article 83 du contrat de délégation du service stipule que le délégataire a pour mission de contrôler les installations privées de distribution d'eau issue des prélèvements, puits ou forages, réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, déclarés au titre du décret n°2008-652 du 02 juillet 2008.

A ce titre, la SEMM doit contrôler les installations existantes déclarées par les propriétaires aux communes et qui doivent être répertoriées dans une base de données communale.

De ce fait, un courrier de demande de renseignement sur les dispositifs de prélèvements existants déclarés a été envoyé à l'ensemble des communes concernées situées sur le périmètre délégué.

Les communes sont invitées à transmettre à la SEMM les dossiers des installations au fur et à mesure des nouvelles déclarations pour faire un suivi régulier en application des dispositions réglementaires. Ainsi, les contrôles sont organisés au fur et à mesure de la transmission des éléments par les communes.

La démarche consiste à réaliser le contrôle, en privatif :

- Du dispositif de prélèvement identifié, à savoir les puits (ou forages), et les ouvrages de récupération d'eau de pluie,
- Des installations ainsi alimentées.

Il s'agit en particulier de procéder à un examen visuel des parties apparentes des ouvrages (présence d'une protection de la ressource, organe de comptage, usage visible de la ressource, ...) pour les puits et forages. Pour les ouvrages de récupération d'eau de pluie, l'examen visuel du système de récupération permet de contrôler l'adaptation des composants et principalement la sécurisation des réservoirs et l'identification par des pictogrammes de la mention « eau non potable » en particulier.

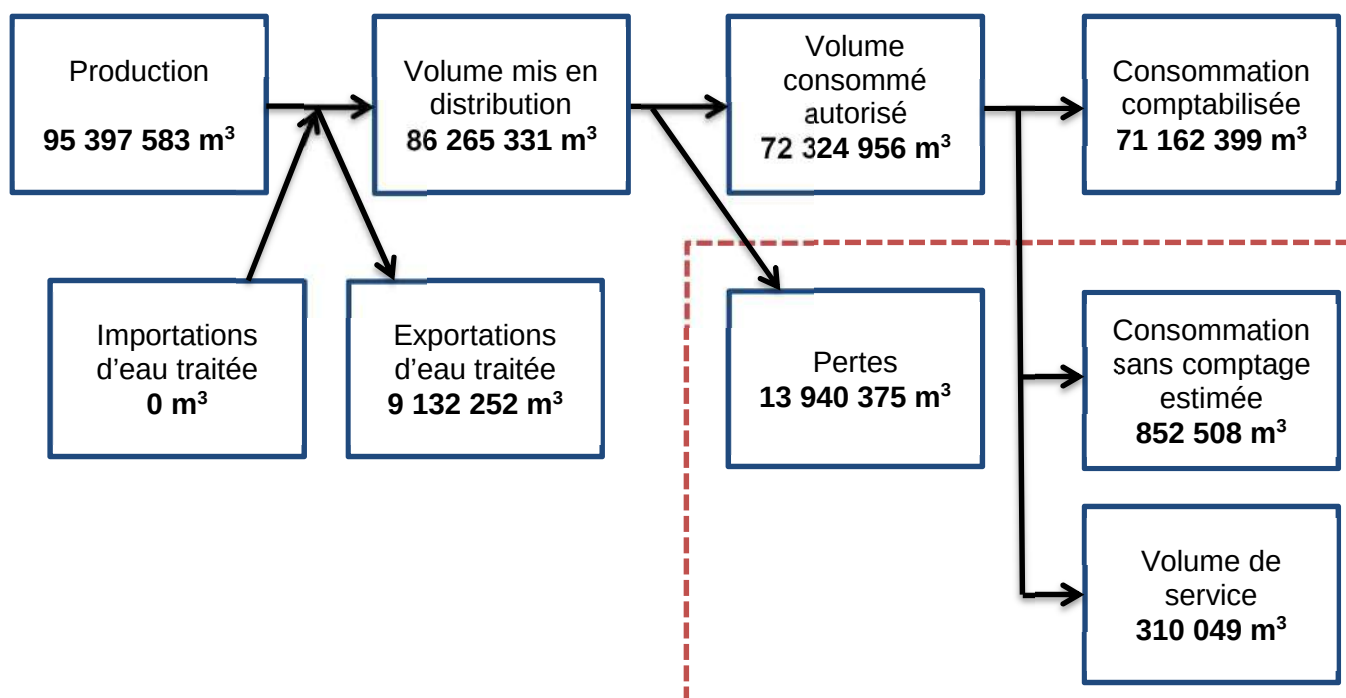
En cas de non-conformité, un courrier de demande de mise en conformité est envoyé à l'abonné avant contrôle ultérieur.

En 2020, la SEMM n'a enregistré aucune déclaration de forage privé supplémentaire, et aucun client n'a sollicité les services.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. Rendement

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



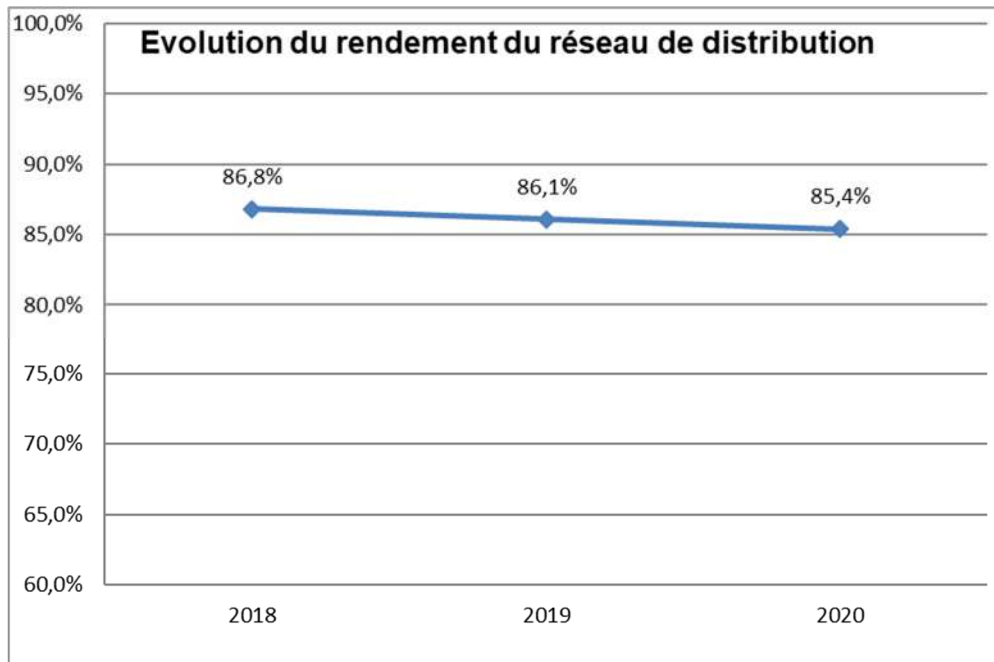
D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- o Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
 - o Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
 - o Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
 - o Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
 - o Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
 - o Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
 - o Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.
- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) du territoire Marseille-Provence est de 85,39 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le rendement 2020 est en légère baisse par rapport à 2019, baisse liée principalement à l'arrêt des opérations de recherche de fuites préventives pendant la période de confinement.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) du territoire Marseille-Provence est de 13,5 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du territoire Marseille-Provence est de 12,5 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'indice linéaire de pertes 2020 est en légère baisse par rapport à 2019, baisse liée principalement à l'arrêt des opérations de recherche de fuites préventives pendant la période de confinement.

2.5.2. Gestion patrimoniale

La SEMM a établi chaque année jusqu'en 2018 un plan d'actions pluriannuel d'amélioration du rendement de distribution détaillant les projets visant à réduire les pertes du réseau jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés par la délégation. Le plan d'actions 2018 a été remis à l'autorité délégante fin novembre 2018. Il détaille l'ensemble des actions menées sur cette thématique. Son application s'est poursuivie en 2019 et 2020.

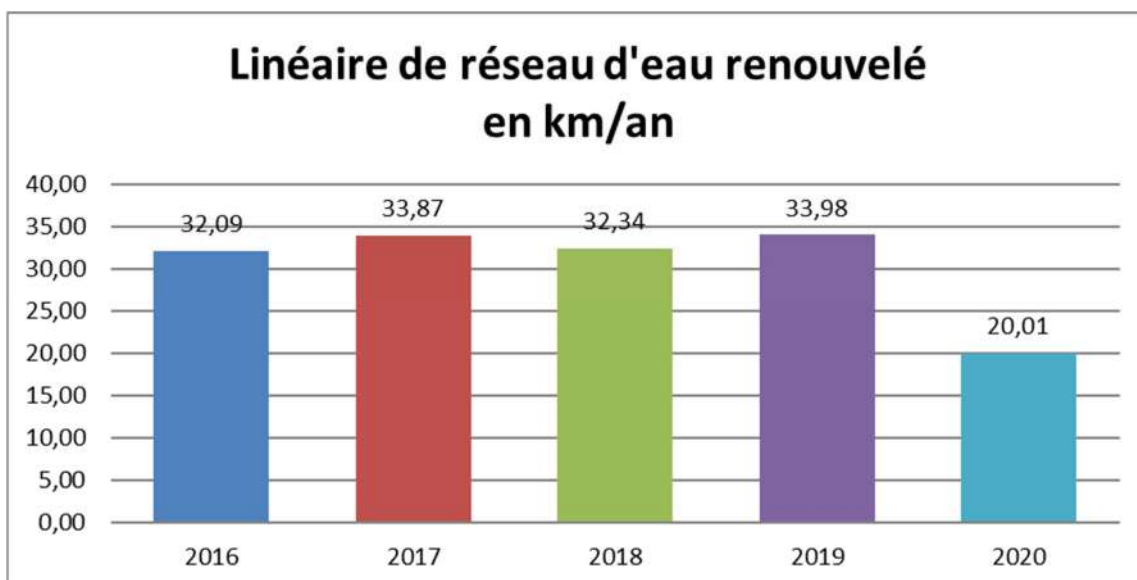
Les actions phares menées pour améliorer le rendement sont les suivantes :

- Renouvellement des conduites et branchements : Les conduites de distribution d'eau sont soumises à différentes contraintes qui impactent leur structure. Ainsi, il convient de renouveler les canalisations afin de conserver un état patrimonial stable, voire de l'améliorer. Le choix des canalisations candidates au renouvellement est réalisé à l'aide d'études hydrauliques et statistiques.
- Régulation de pression : Elle permet d'améliorer la pérennité des ouvrages de distribution (conduites et branchements) en diminuant les contraintes internes sur les ouvrages de distribution, contraintes qui sollicitent les infrastructures et tendent à réduire leur durée de vie (apparition de fuites), et de diminuer les débits de fuite existants, notamment les fuites indécélables (débits trop faibles), et ceux des fuites à venir.
- Sectorisation : Les données issues de la sectorisation ont été exploitées tout au long de l'année afin d'orienter les opérations de recherche de fuites, notamment via les pré-localisateurs mobiles.
- Comptage : Réalisation de la maintenance et de l'entretien du parc de macro-compteurs, évaluation, suivi et réduction des incertitudes de comptage, amélioration de la fiabilité du parc en renouvelant les équipements qui le nécessitent.
- Recherche de fuites : Les actions de recherche de fuites peuvent être réalisées en urgence ou de manière préventive. Les outils utilisés pour mener à bien ces interventions sont diverses selon les situations (écoute acoustique, écoute électronique, capteurs fixes et mobiles et pré localisation de fuite, recherche au gaz...).
- Usage de l'eau sur la voie publique : maîtrise des prélèvements d'eau ponctuels sur les équipements publics (suppression des boîtes de lavage, mise à disposition de bornes monétiques, dispositif Valis'eau pour l'utilisation de l'eau sur les chantiers, mise en place de 40 capteurs pour surveiller l'utilisation des hydrants et lutter contre leur utilisation frauduleuse).
- Evolution des outils métiers : développement d'outils adaptés pour satisfaire aux objectifs de performance.

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) du territoire Marseille-Provence est de 1,00 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le calcul s'effectue à partir des canalisations réceptionnées au 31 décembre (métrés validés et définitifs sur le plan de recollement).

- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du territoire Marseille-Provence est de 116 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

Le niveau de connaissance du patrimoine est très satisfaisant.

Les améliorations futures relèvent de l'approfondissement d'une démarche d'amélioration continue des données.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

L'accueil des abonnés de la zone gérée en DSP s'effectue dans les trois agences suivantes :

Agence de La Ciotat

Allée de la Plaine Brunette Zone Athélia II 13600 La Ciotat

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 00 67 23)

Agence de Marignane

16, allée de la Palun - Z.I. de la Palun 13700 Marignane

Ouverture les lundis, mardis et mercredis, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 57 65 90)

RPQS Eau/Assainissement 2020 – Territoire Marseille-Provence
Métropole Aix-Marseille-Provence

Agence de Marseille
50, rue de la République - 13002 Marseille
Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h

Les usagers peuvent par ailleurs joindre le Centre Service Clients (La Passerelle) au 09 69 39 40 50 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30

Ils ont enfin la possibilité de se rendre sur le site internet : www.eaudemarseille-metropole.fr

L'accueil physique des usagers des Régies est assuré :

- ✓ Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de **Plan-de-Cuques** Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan-de-Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13
- ✓ Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél. : 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) du territoire Marseille-Provence est de 2,10 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le taux est en diminution par rapport à 2019 (2,59/1000 abonnés)

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) du territoire Marseille-Provence est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) du territoire Marseille-Provence est de 0,8 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Le taux est en diminution par rapport à 2019 (1,2/1000 abonnés)

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. Les volumes facturés

Les volumes facturés en 2020 sont de 70 821 456 m³

2.7.2. Le taux d'impayés

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) du territoire Marseille-Provence est de 2,8 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Le taux est en augmentation par rapport à 2019 (2,4%).

2.7.3. Dégrèvements au titre de la loi Warsmann

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

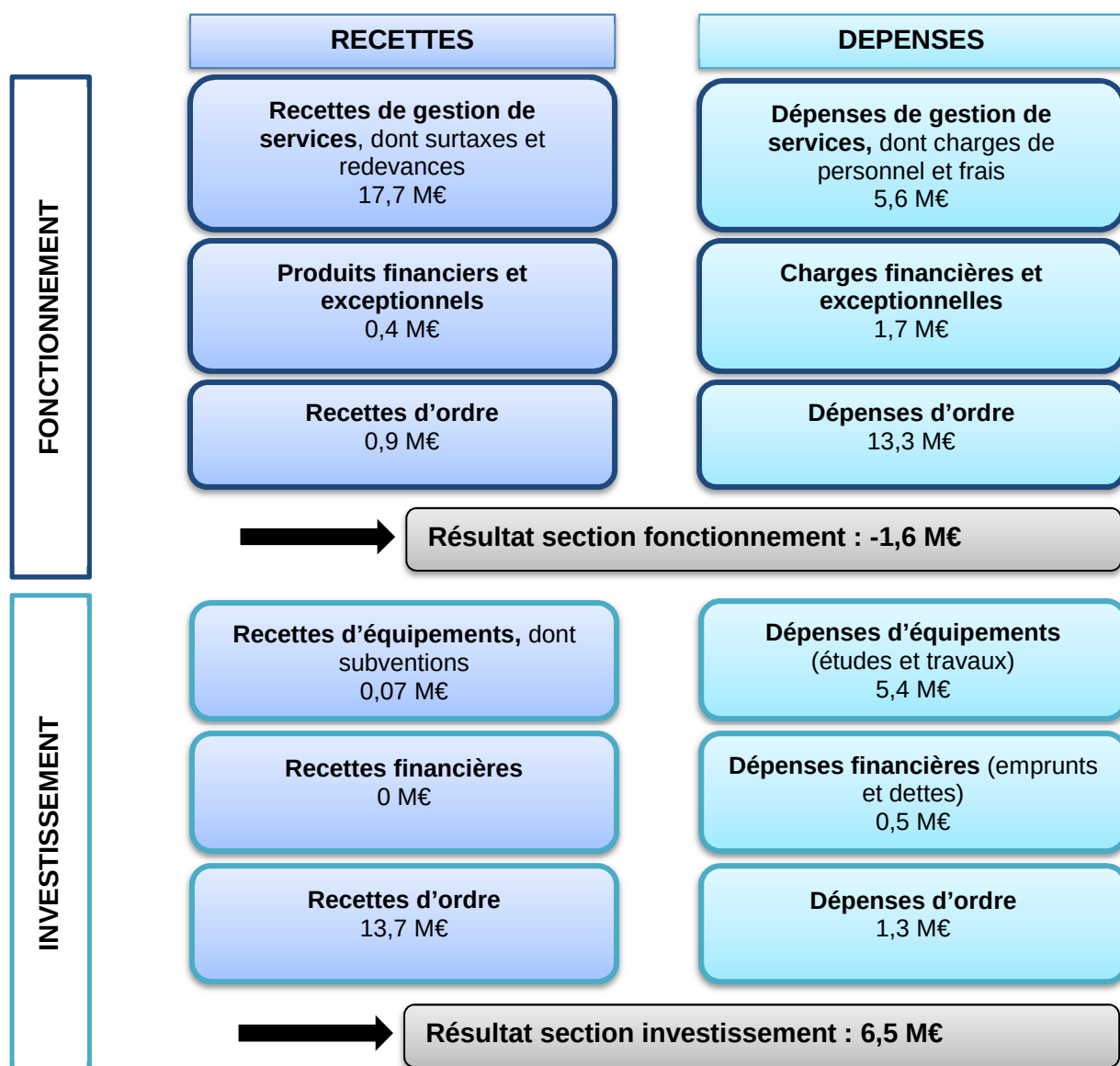
Territoire en DSP :

Au titre de l'année 2020, 138 801 m³ pour un montant de 0,3 M€ ont été dégrévés dans le cadre de la « loi Warsmann ».

	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	NR	106 721 m ³	138 801 m ³	+30%
Nombre d'abonnés concernés	650	721	642	-11%
Montants dégrévés		0,2 M€	0,3 M€	+50%

2.7.4. Budget du service

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 :

	Montant en M€
Recettes réelles	18,02
Dépenses réelles	7,30
Epargne brute	10,72
Capital restant dû au 31/12/2020	2,83
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	0,26 année

2.7.5. Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)

- Suivi du CARE :

SEMM	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année 2019
Produits	198 337 787 €	192 531 023 €	183 356 196 €	187 876 236 €	191 531 091 €	+1,95%
Charges	188 505 797 €	183 238 364 €	175 352 497 €	176 617 799 €	180 077 285 €	+1,96%
Résultat avant impôt	9 831 990 €	9 292 659 €	8 003 699 €	11 258 437 €	11 453 806 €	+1,73%
RESULTAT	6 552 393 €	5 728 726 €	5 007 683 €	6 324 410 €	7 002 326 €	+10,72%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) eau potable :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2014	12,18 M€	10,98 M€	1,20 M€	1,20 M€
2015	25,38 M€	26,94 M€	-1,56 M€	-0,36 M€
2016	28,75 M€	26,09 M€	2,66 M€	2,30 M€
2017	28,95 M€	26,34 M€	2,61 M€	4,91 M€
2018	28,71 M€	25,62 M€	3,09 M€	8,00 M€
2019	27,80 M€	27,45 M€	0,35 M€	8,35 M€
2020	26,08 M€	26,48 M€	-0,4 M€	7,95 M€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

SEMM	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements réalisés	12,3 M€	13,5 M€	3,8 M€	0,3 M€	0,7 M€	0,3 M€

Au 31 décembre 2020 le montant dépensé est de **35,6 M€ HT** pour un engagement contractuel actualisé de **30,835 € HT**.

Opérations	Terminées (cumul)	En cours	En attente substitution
19	15	4	0

- Suivi des engagements contractuels de la SEMM :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Remplacement des compteurs	Rendement du parc compteurs ≥ 97,5%	132	-	99,12 %
Linéaire de détection de fuite	600 km	537 km	6 647 km	89,5 %
Renouvellement des canalisations	30 à 34 km	33,7 km*	212,9 km	100 %
Renouvellement de branchements	2 750	3 003**	19 190	109 %

*engagement 2020, dont 20,01 km réceptionnés au 31 décembre 2020 (mètres validés et définitifs sur le plan de recollement)

**engagement 2020

2.7.6. Contribution à un fonds de solidarité

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0062 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 27,8 M€ pour les études et travaux.

2.8.1. Travaux neufs

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial assure principalement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations de gros travaux et d'équipements nouveaux. Ce sont généralement, des travaux de génie civil avec la création de réservoirs, de gros travaux d'étanchéité et de reprise de génie civil auxquels s'ajoutent l'équipement et la création de vannes importantes. Sur l'adduction, elle assure les opérations de génie-civil (confortement, busage, siphon,...) et d'équipement de sécurisation du canal (dégrilleur, dispositifs d'alerte, clôtures anti-intrusion...). Sur la distribution, outre les travaux d'extension liés au développement de l'urbanisme, les efforts sont portés sur le renforcement des réseaux feeders et de macro-comptage.

1,4 M€ de travaux neufs ont été réalisés en 2020 sur le territoire de Marseille-Provence, principalement :
 Extensions de réseaux, dont la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Plan-de-Cuques par un maillage avec le réseau de Marseille,
 Sécurisation de la qualité de l'eau potable distribuée par la mise en œuvre de postes de chloration relais,
 Motorisation de vannes sur des réservoirs,
 Pose de clôture sur le canal de Marseille.

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

2.8.1.2. A la charge de la SEMM

Pour 2020, 343,4 K€ de dépenses relatives aux travaux neufs ont été réalisées dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Libellé	Dépenses 2020 (K€)
ENSEMBLE DU SYSTÈME AEP	
SECURISATION DES POSTES DE STOCKAGE DE CHLORE (avenant 3)	127,0
ADDUCTION	
EVOLUTIONS DE LA REGULATION DYNAMIQUE DU CANAL	86,2
AMENAGEMENT DE LA DERIVATION DE MONTREDON AU NIVEAU DE LA CAMPAGNE PASTRE	17,8
AMENAGEMENT D'UN CIRCUIT DE VISITE SUR LE SITE DE REALTOR	37,4
DISTRIBUTION	
DISSOCIATION DES ALARMES SUR LES RESERVOIRS (avenant 3)	75,0

2.8.2. Travaux de réhabilitation et de renouvellement

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Le renouvellement des équipements et des matériels, à la charge du délégataire, est réalisé au regard de la vétusté ou de la criticité qui rendent nécessaire le remplacement des équipements, dans le cadre d'une gestion sécurisée du service, d'une politique prudente de maintenance préventive et d'un maintien en bon état des équipements et des ouvrages.

La collectivité n'assure donc pas de travaux de renouvellement.

3,2 M€ de travaux de réhabilitation et de renouvellement ont été réalisés en 2020 sur le territoire de Marseille-Provence, principalement :

-  Travaux de réhabilitation et de renouvellement de réseaux,
-  Restauration du viaduc de Roquefavour
-  Etude de la modernisation et de l'extension de la capacité de production d'eau potable de l'usine de production des Giraudets,
-  Modernisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de Cassis.

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

2.8.2.2. A la charge de la SEMM

Ces travaux comprennent :

- Le renouvellement du génie civil du canal de Marseille
- Le renouvellement du génie civil des centres de production, pompes et réservoirs
- Les études de fiabilité des installations
- Le renouvellement des réseaux (30 à 34 km /an)
- Les travaux de renouvellement de branchements : Renouvellement de 3 000 branchements par an
- Le renouvellement des équipements de réseau, électromécaniques et d'informatique industrielle
- Le renouvellement des équipements informatiques

Le montant des dépenses réalisées de 2014 à 2020 pour les travaux de renouvellement s'élève à **183,85 M€ HT** dont **22,90 M€ HT** sur l'exercice 2020 pour les programmes de renouvellement 2020 (Cf. dépenses détaillées ci-après).

	Dépenses réalisées sur l'exercice 2020	Opérations les plus significatives en 2020
Canalisations et branchements	17,99 M€	38 466 ml de canalisations ont été renouvelées dont 25 102 ml au titre de la vétusté et 13 364 ml au titre du remplacement des canalisations fuyardes ou des opérations de voirie et d'urbanisme. Le renouvellement de 3 003 branchements a été engagé
Renouvellement des équipements	2,58 M€	• Renouvellement du poste HT/BT de la station de pompage de Fenestrelle à Carnoux-en-Provence. • Renouvellement du défeuilleur gauche sur le centre de production de Sainte Marthe. • Renouvellement de la vanne DN 600, alimentation du présentoir sur le centre de production de Sainte Marthe. • Renouvellement des crics et crémaillères ainsi que la motorisation de la vanne canal V4 de la station de Réaltor aval. • Renouvellement de la vanne motorisée de la station réseau Guigou.
Génie civil hors canal	2,33 M€	• Renouvellement de l'étanchéité toiture sur divers réservoirs • Renouvellement de l'étanchéité du radier de Notre Dame, pour cause de fuite importante • Traitement de fissures dans le décanteur de St Barnabé • Aqueduc Fleming : Travaux de mise en sécurité de l'ouvrage par le traitement des éclats de béton • CPEP La Ciotat : Réhabilitation du filtre N°11
Génie civil canal		• Tronçon les Cauvets • Tronçon Jacourelle • Réparation sinistre RD9 / bassin de Réaltor
TOTAL	22,9 M€	

2.8.3. Etudes et travaux programmés

MARSEILLE

Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux	Montant AEP HT
Bd Longchamp - 1° (Galerie du Canal)	AEP	Enlèvement des conduites d'eau abandonnées	211 657 €
Quartiers Madrague, Goudes, Callelongue - 8°	AEP	Pose de 5 vannes de sectionnement	73 210 €
Rue François Mauriac - 10° (feeder la Pomme)	AEP	extension et maillage DN 150 sur 115 ml	44 346 €
réservoir luminy - 8°	AEP	motorisation vannes	15 000 €
Route d'Allauch - 11°	AEP	extension réseau DN 100 sur 336 ml + maillage	126 000 €
Chemin de St Menet - 11°	AEP	extension réseau DN 100 sur 151 ml + maillage	55 300 €
Avenue de St Menet - 11°	AEP	extension réseau PEHD 51/63 sur 170 ml	57 900 €
Tse de la Penne - 11°	AEP	extension réseau DN 100 sur 155 ml + maillage	69 000 €
Bd de la Pomme - 11°	AEP	Création d'une borne monétique	20 000 €
Usine St Barnabé - 12°	AEP	Réha GC toitures ozonation	160 000 €
bd chevillon - 11°	AEP	macrocomptage	15 000 €
av peintres roux - 11°	AEP	macrocomptage	20 000 €
Confortement de la galerie de la Batarelle -14°	AEP	confortement de la galerie	4 050 000 €
réservoir moulin du diable - 12°	AEP	motorisation vannes + réha GC	90 000 €
réservoir moulin des mourets - 13°	AEP	réfection étanchéité	25 000 €
Usine Ste Marthe - 14°	AEP	réhabilitation GC	70 000 €
Chemin des Carrières - 16°	AEP	extension réseau DN 100 sur 70 ml + maillage	30 000 €

PERIPHERIE

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT
ALLAUCH	Avenue général de Monsabert	AEP	Stabilisateur dn 250 et vanne sur réseau dn 250		28 800,00 €
ALLAUCH	Chemin des Cigales	AEP	extension réseau PE 51/63 sur 75 ml		35 000,00 €
ALLAUCH	Liaison AEP Rascous-Ambrosis	EU/AEP	Création Conduite En fonte DN 400	60 000,00 €	1 729 823,00 €
ALLAUCH	Reservoir Rascous	AEP	analyseur de cl2		15 000,00 €
ALLAUCH	Reservoir Notre Dame du Château	AEP	analyseur de cl2		15 000,00 €
CARNOUX	Vincent Scotto, Savorgnan de Brazza, Darius Milhaud	AEP	Renforcement AEP Carnoux		849 806,00 €
CARNOUX	Rd Point Charcot	AEP	Borne Monétique		28 000,00 €
CARNOUX	Pompage de fenestrelle -	AEP	Réhabilitation GC		30 000,00 €
CARNOUX	réservoir des lavandes	AEP	restructuration vidange		5 000,00 €
CARNOUX	pompage haut	AEP	analyseur de cl2		15 000,00 €
CARRY	Boulevard des Moulins	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €
CASSIS	Avenue de Carnoux	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €
CASSIS	usine d'eau potable	AEP	réhabilitation		1 800 000,00 €
CEYRESTE	Chemin de Sainte Catherine	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €
CEYRESTE	réservoir du stade	AEP	réhabilitation GC		30 000,00 €
CHATEAUNEUF	Rue Anatole France	AEP	extension sur 60 ml en Dn 80 et 25 ml en DN 100		30 102,75 €
CHATEAUNEUF	Boulevard Jean-Jacques Rousseau	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €
CHATEAUNEUF	Avenue du 4 septembre	AEP	macrocomptage		25 000,00 €
CHATEAUNEUF	réservoir Chef lieu bas	AEP	motorisation vannes		10 000,00 €
ENSUES	Allée des Perdrix	AEP	dilatation dn 150mm sur 40ml + STAB		46 100,00 €
ENSUES	réservoir Chantegrive	AEP	réhabilitation GC		- €
ENSUES	réservoir madrague de Gignac	AEP	motorisation vannes		60 000,00 €
ENSUES	vanne val Ricard	AEP	anti intrusion		5 000,00 €
GIGNAC	Impasse Alfred de Musset	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT
LA CIOTAT	Traverse Ventre	AEP	extension et dilation DN 1500 sur 75 ml		40 000,00 €
LA CIOTAT	Impasse Beausoleil	AEP	extension DN 80 sur 60 ml		30 000,00 €
LA CIOTAT	usine d'eau potable	AEP	amélioration chloration		70 000,00 €
LE ROVE	Chemin de la Bergerie	AEP	Borne monétique		28 000,00 €
LE ROVE	surpresseur du baou	AEP	branchement EDF/FT		15 000,00 €
LE ROVE	réservoir Niolon	AEP	motorisation vanne		60 000,00 €
MARIGNANE	Chemin des Macreuses	AEP	Extension réseau AEP DN 200 sur 200 ml		90 000,00 €
MARIGNANE	Quartier Beausset/Raphèle	EU/AEP	Desserte sanitaire et eau potable	2 273 759,00 €	673 152,00 €
ROQUEFORT	réservoir des fourniers	AEP	réhabilitation GC		- €
ROQUEFORT	usine d'eau potable	AEP	réhabilitation GC		30 000,00 €
SAUSSET	surpresseur du village	AEP	réhabilitation GC		- €
SAUSSET	réservoir du grand Vallat	AEP	motorisation vannes		60 000,00 €
SAUSSET	réservoir du grand Vallat	AEP	restructuration vidange		20 000,00 €
St VICTORET	Rue Guillaume Appolinaire / JL Calderon	AEP	Maillage Pas des Lanciers - St Victoret extension réseau AEP Dn 200 sur 85ml + Point comptage		55 000,00 €
St VICTORET	Allée Oliviers / Av Jacques Prévert	AEP	Stab pression + Comptage + Maillage Notre Dame / St Victoret extension réseau AEP DN 200 sur 75 ml		45 000,00 €
St VICTORET	Rue de la Cadière / Av Jacques Prévert	AEP	Maillage Notre Dame / St Victoret extension réseau AEP DN 200 sur 110 ml		70 000,00 €
St VICTORET	Avenue de l'Europe	AEP	Borne monétique		30 000,00 €
St VICTORET	Av du Romartin	AEP	maillage réservoir		100 000,00 €

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune/mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

3.2.1. Avenant quinquennal :

L'audit quinquennal des contrats de délégation a permis de vérifier que les obligations contractuelles étaient globalement respectées sur la période écoulée. Des améliorations ont été prescrites à travers des avenants de délégation préparés et notifiés aux délégataires à la fin de l'année 2020.

Les principales dispositions introduites dans les avenants assainissement sont les suivantes :

- Lutte contre l'H₂S (zone centre)
- Gestion patrimoniale (toutes zones)
- Evolution des objectifs du renouvellement électromécanique (zones est et ouest)
- Évolutions réglementaires (toutes zones)
- Evolution de la gestion du pluvial (zone centre)
- Lutte contre les eaux parasites (zones est et ouest)
- Partage de la surperformance économique (zone centre)
- Création d'un fonds de solidarité (toutes zones)
- Évolutions d'indicateurs (toutes zones).

Ces dispositions sont introduites sans augmentation de rémunération du délégataire de la zone Centre, et avec une augmentation de la rémunération de 6,47% du délégataire de la zone Est (soit 12,34 centimes d'euro HT par mètre cube d'eau), et de 3,00% du délégataire de la zone Ouest (soit 5,64 centimes d'euro HT par mètre cube d'eau).

3.2.2. Suivi des impacts de rejets de STEP sur le milieu marin

Les rejets urbains des agglomérations côtières représentent l'une des principales contributions à la pollution du littoral méditerranéen. Les systèmes d'assainissement sanitaires littoraux du Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, tous équipés de stations d'épuration, sont conçus et réalisés pour réduire cet impact, et garantir la sécurité des usages comme la préservation des milieux.

Les milieux littoraux restent cependant fragiles et il convient de les surveiller continuellement sur une longue période afin de caractériser leur évolution. Ainsi, pour les rejets des stations d'épuration de Carry-le-Rouet – Sausset-les-Pins, de Cassis, de Châteauneuf-les-Martigues, de La Ciotat – Ceyreste, du Rove - Niolon, de Marignane – La Palun, de Marseille – Frioul et de l'agglomération de Marseille, la Métropole a mis en place un suivi des milieux récepteurs qui porte sur l'analyse :

- Des données d'autosurveillance des rejets en sortie de station d'épuration ;
- De la qualité de l'eau ;
- De la qualité des sédiments ;
- De la qualité des peuplements benthiques ;
- De l'évolution des herbiers de Posidonie.

Ce suivi répond aux exigences des différents arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation des ouvrages de traitement. Un suivi a été engagé pour la période 2019-2022 pour un montant prévisionnel de 498 863 € HT.



En 2020, le suivi a porté sur les milieux récepteurs au droit des rejets d'eau traitée des stations d'épuration de Châteauneuf-les-Martigues, de Marignane – la Palun, de Cassis, de Marseille – Frioul et de l'agglomération de Marseille. L'exutoire de ce dernier rejet est l'Anse de Cortiou qui reçoit également les eaux détournées de l'Huveaune.

Le milieu récepteur, des stations de Châteauneuf les Martigues et de Marignane, présente une dégradation de son état physico-chimique et écologique. Cependant ces observations ne peuvent pas être directement imputées aux rejets des stations d'épuration qui disposent de très bonnes capacités épuratoires, avec des rendements forts. Il apparaît clairement que le contexte physique du canal du Rove en fait un milieu très confiné, accélérant ainsi les phénomènes d'eutrophisation et leurs impacts sur l'ensemble des compartiments écologiques.

La station d'épuration de Cassis, quant à elle, a été victime d'un incendie au niveau du tableau électrique le 22 avril 2019, ce qui a entraîné l'arrêt du traitement biologique. Entre le 22 avril et le 18 décembre 2019, la station d'épuration a fonctionné en mode dégradé, avec uniquement un traitement physico-chimique, à base de chlorure ferrique (FeCl_3).

Malgré des résultats montrant une faible incidence des rejets et un bon état écologique global de l'herbier de posidonie en 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de reconduire en 2020, le suivi sur la qualité de la matière vivante et sur les sédiments, habituellement réalisé tous les 4 ans. Ainsi comme depuis le début du suivi, aucune influence de l'effluent n'a pu être mise en évidence sur le milieu récepteur en 2020 pour les paramètres mesurés : matière organique, phosphore et contaminants métalliques ou organiques (HAPs, PCBs, pesticides). La qualité sanitaire de cette zone d'étude est par ailleurs, qualifiée de bonne depuis 2007 (salmonelles et microorganismes fécaux).

Dans l'Anse de Cortiou, qui reçoit les eaux traitées par Géolide, une partie des by-pass du système d'assainissement, mais aussi des apports pluviaux ainsi que les eaux de l'Huveaune, le suivi de la qualité de la matière vivante (analyse de la chair des moules), montre l'absence de contamination bactériologique, une faible contamination par certains métaux lourds, et une diminution des niveaux chroniques des PCB et pesticides. En outre, une légère amélioration a été notée en 2020 par rapport à 2015 et 2010 pour les peuplements benthiques de substrats meubles. Les études de suivi démontrent cependant une contamination des sédiments sur la plupart des paramètres (métaux, PCB, HAP, détergents).

Par ailleurs, le suivi confirme l'arrêt du processus de dégradation de l'herbier de Posidonie constaté avant la mise en service de la station d'épuration. L'herbier de Riou, protégé du rejet par l'île Calseraigne, est dans un état moyen en raison de mouvements hydro-sédimentaires, non liés aux rejets de Cortiou, sur ce site. En revanche, l'herbier du Plateau des Chèvres, entre la côte et l'île Maïre, qui est directement sous l'influence du rejet, présente majoritairement des signes d'un état de bonne santé avec une tendance à l'extension de sa surface. Cette constatation est probablement la conséquence directe de l'amélioration de la qualité des rejets, après la mise service de l'étage biologique de la station d'épuration de Marseille.

De manière générale, les résultats obtenus mettent en évidence une influence historique du rejet dans sa globalité. Cependant, l'intensité des impacts sur la majorité des compartiments investigués (état chronique de la masse d'eau, échinodermes, herbiers) tend à se réduire. La poursuite régulière de ce suivi est importante, en particulier pour mesurer la portée des investissements consentis par la Collectivité, notamment au travers du Contrat d'Agglomération (2014-2018) et du Contrat Métropolitain (2021-2023).



Plongeur cartographiant la limite inférieure de la posidonie - Cortiou



Site « Pointe de la merveille » : coralligène et gorgones jaunes (*Eunicella cavolinii*)

Enfin l'étude menée au niveau du Frioul, met en évidence une amélioration générale de la qualité du milieu récepteur, qui se traduit notamment par une absence de contamination par les métaux, HAPs, PCBs, détergents et substances prioritaires/dangereuses ainsi que par une réduction de l'impact des rejets sur l'herbier de Posidonie.

En 2021, le suivi concernera, plus particulièrement, le milieu récepteur au droit du rejet de Châteauneuf-les-Martigues et Marignane, dans le Canal du Rove (ancien moyen de communication entre le nord de la rade de Marseille et l'Etang de Berre).

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. La collecte

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) du territoire Marseille-Provence est de 2065,36 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 2,81 % par rapport à l'année 2019. Il comporte 349,85 km de réseau unitaire (sur Marseille uniquement) et 1 715,51 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 72,44 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 127 000, soit un linéaire d'environ 514 km.

3.3.2. Le traitement

*EH : Equivalent-habitants

BA = boues activée, PC physico chimique, Bio = biofiltration

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Carry/Sausset	26 000	BA	1 054 719	Calanques Les Baumettes
Cassis	25 000	PC/BIO	654 985	Anse du Corton
Châteauneuf	16 000	BA	915 575	Canal du Rove
Ensues	4 500	Membranaire	215 765	Vallon de l'Aigle
La Ciotat/Ceyreste	94 835	PC/BIO	2 472 509	Bec de l'Aigle
Le Frioul	2 000	PC	26 707	Baie du grand soufre
Marignane	70 000	BA	3 506 043	Canal du Rove
Marseille	1 865 000	PC/BIO	69 165 997	Anse de Cortiou
Niolon	1 500	PC	2 203	Calanque du Chinois
Roquefort	6 000	BA	205 868	Thalweg de la Brayé
TOTAL	2 110 835		78 220 371	

3.3.3. Le réseau de collecte

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

436 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le territoire Marseille-Provence

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Réalisé en 2020
Curage préventif (en km)	198.17
Hydrocurage curatif (en lm)	107,71
Nombre d'interventions de débouchage	939
Inspections télévisées (en km)	52,86
Nombre de tests à la fumée	4488

5,33 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

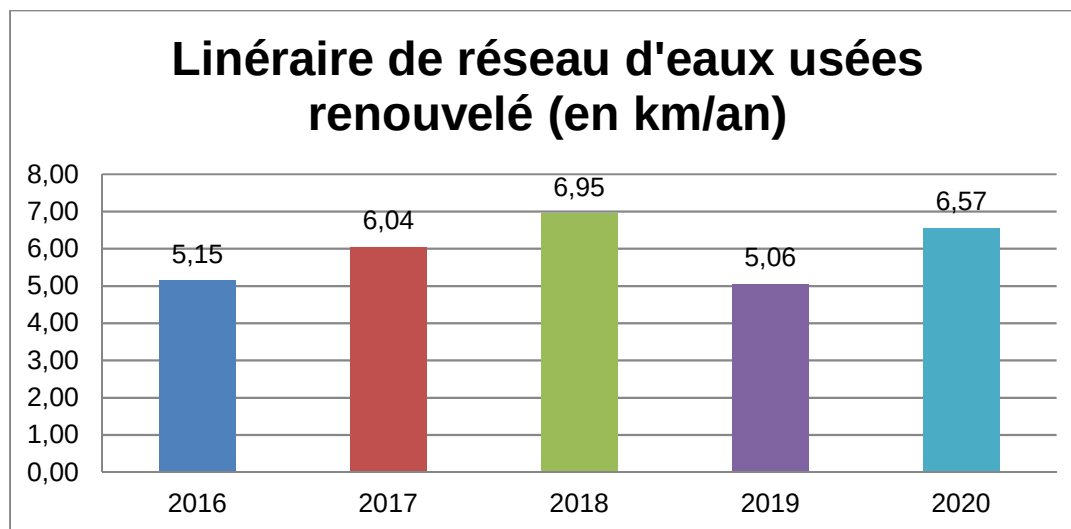
RPQS Eau/Assainissement 2020 – Territoire Marseille-Provence
Métropole Aix-Marseille-Provence

Le nombre de points noirs est en diminution par rapport à 2019 (7,67 /100 km)

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,29 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire Marseille-Provence est de 102 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Le niveau de connaissance est relativement satisfaisant, néanmoins il varie selon les communes de la DSP.

Des campagnes de relevés permettraient de compléter les données.

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du territoire Marseille-Provence est de 100%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 101 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Volume déversé en m ³				% par rapport au volume entrant dans les STEP
	Centre	Est	Ouest	Total	
2018	4 957 138	13 712	71 025	5 041 875	6,02%
2019	4 209 290	7 195	45 346	4 261 831	5,31%
2020	269 236	21 379	10 266	300 881	0,38%

3.4. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2019 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	99,9% ou nombre de station conforme/non conforme	99,9%
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	99,9% ou nb de conforme/non conforme	99,9%
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	95,2% ou nb de conforme.non conforme	94,8%

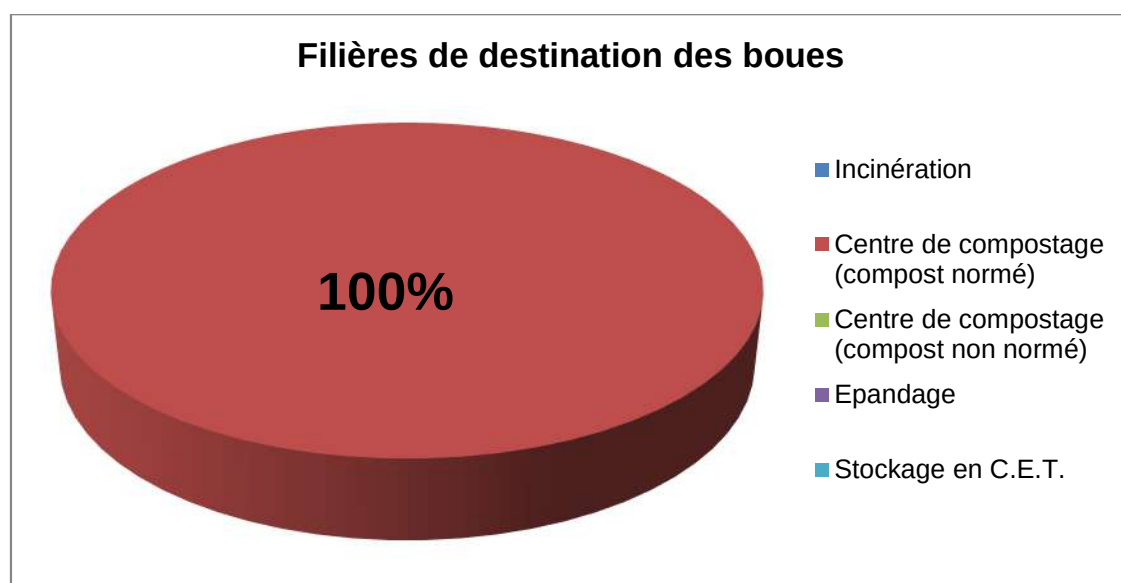
3.5. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

14 028 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	878,40	CET de classe II
Graisses	96,74	CET de classe II
Refus de dégrillage	1 675,30	CET de classe II

3.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Centre** est assuré au siège du SERAMM au Parc des Aygalades :

- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 6h à 12h 40
- sur rendez-vous du lundi au vendredi jusqu'à 18h et le samedi matin de 8h à 12h.

Un accueil téléphonique est assuré 7j/7 et 24h/24 au 09 6939 0213.

✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Est** est assuré au 110, avenue de la Plaine Brunette, zone Athélia II – 13600 La Ciotat

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 00 67 23

- ✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Ouest** est assuré au 16, allée de la Palun, Z.I. de la Palun – 13700 Marignane

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 57 65 90

L'accueil physique des usagers des Régies est assuré :

- ✓ Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de **Plan-de-Cuques** Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13
- ✓ Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél. : 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 97,21 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,03 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,28 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.7. LA GESTION FINANCIERE

3.7.1. Les volumes facturés

Les volumes facturés en 2020 sont de 59 200 258 m³

3.7.2. Le taux d'impayés

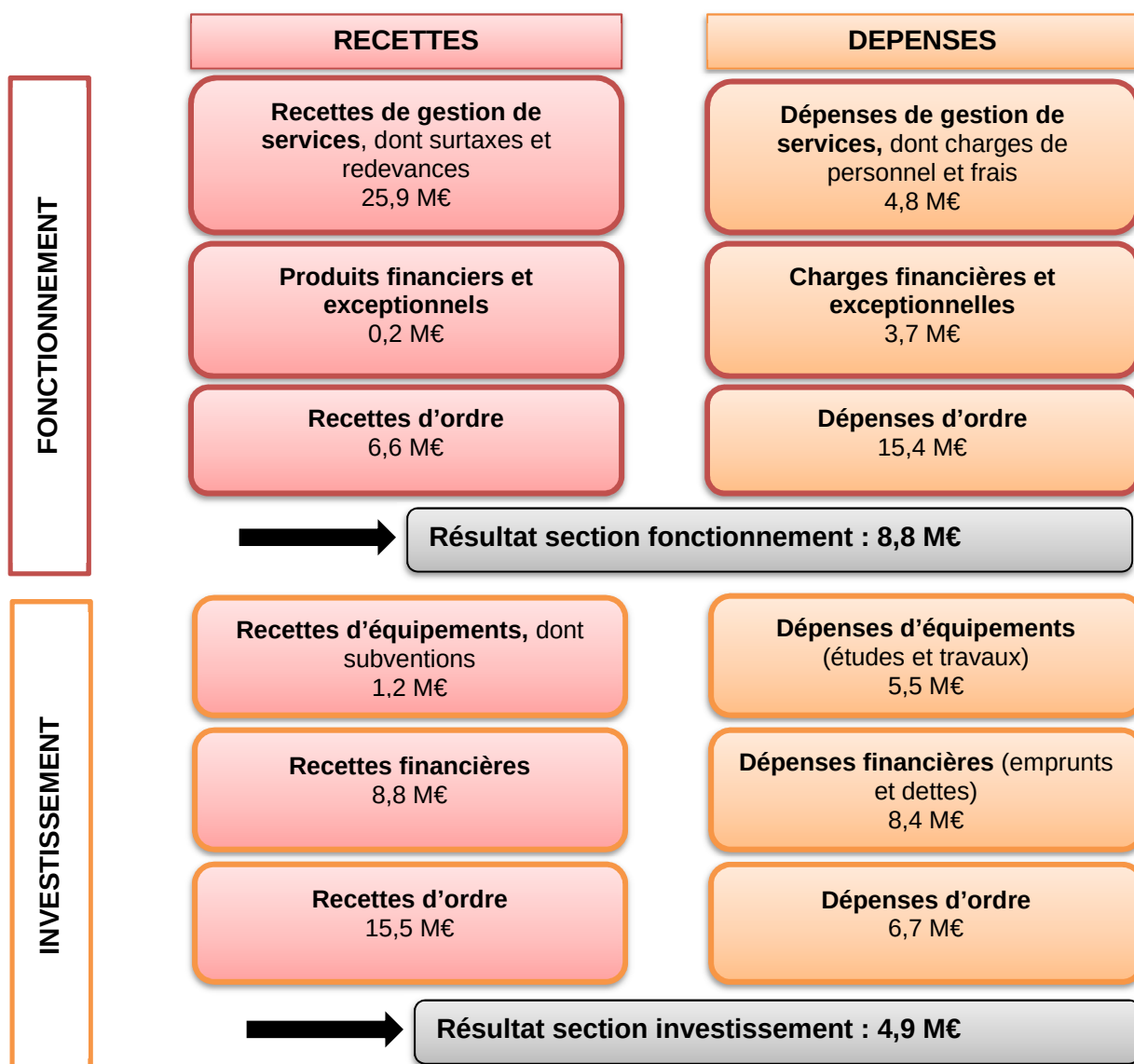
Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 3,39 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2020 est de 69.

3.7.3. Budget du service

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en M€	
Recettes réelles	25,9	
Dépenses réelles	8,5	
Epargne brute	17,4	
Capital restant dû au 31/12/2020	89,7	
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	5,16 années	

3.7.4. Analyse du compte d'exploitation

- Suivi du CARE et/ou compte administratif des régies :

SERAMM	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année 2019
Produits	114,7 M€	101,8 M€	101,1 M€	101,5 M€	101,9 M€	+0,39 %
Charges	107,2 M€	95,7 M€	97,3 M€	96,3 M€	97,5 M€	+1,25 %
Résultat avant impôt	7,5 M€	6,1 M€	3,8 M€	5,2 M€	4,4 M€	-15,38 %
RESULTAT	5,7 M€	5,5 M€	3,0 M€	3,3 M€	3,1 M€	-6,06 %

SAEM	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année 2019
Produits	4,5 M€	4,8 M€	4,9 M€	5,3 M€	5,4 M€	+1,88%
Charges	5,1 M€	5,6 M€	6,2 M€	8,3 M€	6,7 M€	+19,28%
Résultat avant impôt	-0,6 M€	-0,8 M€	-1,3 M€	-3 M€	-1,3 M€	-56,67%
RESULTAT	-0,6 M€	-0,8 M€	-1,3 M€	-3 M€	-1,3 M€	-56,67%

SAOM	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année 2019
Produits	5,5 M€	5,6 M€	5,7 M€	6,1 M€	6,3 M€	+3,28%
Charges	6,7 M€	6,6 M€	6,9 M€	7,8 M€	7,1 M€	-8,97%
Résultat avant impôt	-1,2 M€	-1,0 M€	-1,2 M€	-1,7 M€	-0,8 M€	-52,94%
RESULTAT	-1,2 M€	-1,0 M€	-1,2 M€	-1,7 M€	-0,8 M€	-52,94%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

SERAMM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2014	2 590 497 €	1 585 614 €	1 004 882 €	1 004 882 €
2015	3 644 405 €	1 917 953 €	1 726 451 €	2 731 333 €
2016	2 411 471 €	3 616 700 €	-1 205 229 €	1 526 104 €
2017	2 135 558 €	3 205 079 €	-1 069 521 €	456 583 €
2018	2 557 797 €	1 500 764 €	1 057 033 €	1 513 616 €
2019	2 464 734 €	3 132 280 €	-667 546 €	846 070 €
2020	5 113 944 €	3 574 252 €	1 539 692 €	2 385 762 €

SAEM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2014	228 248 €	299 500 €	-71 252 €	-71 252 €
2015	246 813 €	286 274 €	-39 461 €	-110 713 €
2016	249 013 €	314 185 €	-65 172 €	-175 885 €
2017	263 629 €	443 579 €	-179 950 €	-355 835 €
2018	248 301 €	215 248 €	33 053 €	-322 782 €
2019	323 998 €	259 335 €	64 662 €	-258 120 €
2020	292 422 €	210 597 €	81 825 €	-176 295 €

SAOM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2014	341 498 €	441 127 €	-99 629 €	-99 629 €
2015	314 526 €	343 816 €	-29 290 €	-128 919 €
2016	311 955 €	301 273 €	10 682 €	-118 237 €
2017	354 725 €	373 181 €	-18 456 €	-136 693 €
2018	349 080 €	352 586 €	-3 506 €	-140 199 €
2019	353 466 €	286 282 €	67 186 €	-73 013 €
2020	342 140 €	211 493 €	130 647 €	57 634 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

SERAMM (Collecte + Traitement) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	21 198 961 €	3 852 065 €	3 210 505 €	2 037 347 €	624 958 €

SAEM (Collecte + Traitement) :

Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 007 220 € correspondant à l'engagement contractuel.

RPQS Eau/Assainissement 2020 – Territoire Marseille-Provence
Métropole Aix-Marseille-Provence

Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2017.

SAOM (Collecte + Traitement) :

Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 400 680 € correspondant à l'engagement contractuel.

Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2016.

- Suivi des engagements contractuels :

SERAMM	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	40 km / an	40,73 km	298,64 km	102 %
Nombre de test à la fumée	6 400 / an 4 266 en 2020	4 476	43 248	105 %
Renouvellement branchements	400 / an 267 en 2020	371	2 796	138 %
Branchements neufs réalisés	220 / an	194	1 494	88 %

SAEM	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	29 km / an	7,25 km	281,49 km	25 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	11,95 km	87,47 km	99 %
Renouvellement branchements	39 / an	28,7	311	74 %
Branchements neufs réalisés	-	44	287	-

SAOM	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	29 km / an	4,87 km	591,51 km	17 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	0 km	113,95 km	0 %
Renouvellement branchements	39 / an	49	489	126 %
Branchements neufs réalisés	-	36	352	-

3.7.5. Contribution à un fonds de solidarité

Dans le cadre des avenants n°7 au contrat SERAMM sur la zone Centre et n°5 aux contrats SAEM et SAOM sur les zones Est et Ouest notifiés le 31/12/2020, les délégataires ont mis en place un Fonds de Solidarité Communale dont l'objectif est de diminuer la charge financière afférente à la facture d'assainissement, pour les usagers qui seraient éligibles à cette aide.

Le montant annuel de ces fonds s'élève à :

- 108 750 euros pour la zone Centre ;
- 20 000 euros pour la zone Est ;
- 35 000 euros pour la zone Ouest.

Ces montants sont actualisés chaque année sur la base des coefficients de révision applicables sur chacun des contrats.

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0 €/m3

3.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 8,6 M€ pour les études et travaux

3.8.1. Travaux neufs

3.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les travaux de « grosses réparations » d'ouvrages et d'équipements nouveaux sont à la charge de la Collectivité. Il s'agit de travaux de réhabilitations ou de créations d'ouvrages de génie civil et de réseaux, ainsi que des équipements électromécaniques associés.

En 2020, la Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial a engagé 1,4 M€ HT pour étendre les réseaux d'assainissement sur son territoire.

**1,4 M€ de travaux neufs ont été réalisés en 2020
sur le territoire de Marseille-Provence, principalement :**

-  Extensions des réseaux,
-  Création d'un réseau pour la desserte du quartier Bausset-Raphèle à Marignane ayant nécessité la pose de 3530 ml de réseaux et la création de 4 stations de pompage,
-  Suppression de la station d'épuration de la calanque de Niolon et le transfert des effluents des calanques de Vesse et Niolon vers la station d'épuration de Marseille

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

3.8.1.2. A la charge des opérateurs gestionnaires

Pour le contrat Assainissement Centre, le montant des investissements est de 60 M€ sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment :

- ✓ La réalisation d'un bassin de rétention de 50 000 m3
- ✓ La mise en conformité de la station Géolide avec la réhabilitation des pré-traitements de Géolide
- ✓ Des travaux sur le réseau de collecte
- ✓ Des travaux sur le milieu récepteur afin de pallier aux déversements en mer
- ✓ Des travaux de modernisation de l'usine des boues
- ✓ La réduction des rejets polluants vers les milieux aquatiques
- ✓ L'installation de stations de mesure et d'alertes sur les ruisseaux et sur la baie
- ✓ Des engagements sur la gestion du pluvial :
 - Une optimisation des capacités du réseau pluvial par gestion dynamique du réseau de collecte, des unités de traitement, des bassins de stockage et du milieu récepteur.
 - La proposition de transformation de 2 725 avaloirs sur le réseau unitaire par des avaloirs sélectifs (soit plus de la moitié des avaloirs du Centre-Ville).
 - Des fréquences d'inspection et de curage très élevées.

Pour le contrat Assainissement Est, le montant des investissements est de 989 600 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la réhabilitation des dépotages de matières de curages et de vidange à la STEP de la Ciotat, la création d'un bassin de lissage à Roquefort-la-Bédoule, la création d'un bassin de rétention à la station de relevage de Cassis, la mise en place de sondes de mesure sur La Ciotat/Ceyreste et Cassis/Roquefort-la-Bédoule.

Pour le contrat Assainissement Ouest, le montant des investissements est de 997 500 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la mise en place de sondes de mesure à Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, la création d'une unité de dépotage et traitement biologique des graisses à la STEP de Marignane, la prolongation de l'émissaire de surverse en mer à la station de relevage des Baumettes à Sausset-les-Pins.

Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2020 pour travaux neufs			
	Collecte	Traitement	Biométhane
SERAMM	23 132 €	36 832 €	564 994 €
SAEM	0 €	0 €	
SAOM	0 €	0 €	

Pour SAEM et SAOM, l'ensemble des opérations de travaux neufs a été réalisé au terme du 31/12/2016 conformément à leurs engagements contractuels.

3.8.2. Travaux de réhabilitation et de renouvellement

3.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Connaitre l'état des conduites permet d'assurer un service de qualité pour l'utilisateur, et de diminuer le risque de pollution ou d'accident.

Les inspections télévisées des réseaux et les investigations menées dans les ouvrages visitables (réalisées par les Délégués du Service Public de l'Assainissement, ou par la Maîtrise d'Ouvrage) permettent d'établir un diagnostic.

Afin d'éviter des pertes d'effluents d'eaux usées dans le milieu naturel, il peut être nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation par :

- chemisage,
- remplacement,
- travaux de maçonnerie.

Toutes ces techniques ont pour but de redonner les caractéristiques structurelles d'étanchéité.

En 2020, la Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial a engagé près d'1 M€ HT de travaux de réhabilitation par chemisage, et 1,6 M€ HT de travaux de réhabilitation par remplacement des conduites.

**2,6 M€ de travaux de réhabilitation et de renouvellement ont été réalisés en 2020
sur le territoire de Marseille-Provence, principalement :**

-  Poursuite de la réhabilitation de la station d'épuration de Marignane et engagement des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'usine et la création d'une unité de méthanisation des boues d'épuration ;
-  Renouvellement du réseau d'eaux usées de la plage de la Pointe Rouge ;
-  Etude de l'optimisation du réseau unitaire du centre-ville de Marseille avec la reprise de déversoirs et l'étude de la création d'un bassin de rétention sous la place Capitaine Gèze ;
-  Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle station d'épuration au Frioul ;
-  Amélioration du système d'assainissement en vue de l'accueil des Jeux Olympiques en 2024 avec notamment l'étude pour la mise en place de traitements d'hydrogène sulfuré, les études pour la mise en œuvre de maillage du réseau pluvial vers le réseau d'eaux usées par temps sec et la recherche systématique des mauvais branchements d'eaux usées sur le réseau pluvial ;
-  Désobstruction de l'émissaire en mer de la station d'épuration des communes de Carry-le-Rouet et de Sausset-les-Pins en vue de la protection des plages.

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

3.8.2.2. A la charge des opérateurs gestionnaires

Les travaux portent sur le renouvellement des branchements, des équipements hydrauliques, installations électriques, matériel tournant, second œuvre, automatismes, informatique en fonction de leur vétusté.

Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2020				
		Collecte	Traitement	Pluvial
SERAMM	Programmé	87 770 €	3 296 617 €	189 875 €
	Non programmé	48 960 €	205 135 €	22 037 €
SAEM	Programmé	210 598 €		-
	Non programmé	253 693 €		-
SAOM	Programmé	211 493 €		-
	Non programmé	65 378 €		-

Etudes et travaux programmés

MARSEILLE

Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
Rue Rouget de l'Isle - 1°	EU	Réhabilitation réseaux DN 300 sur 80 ml	95 000 €		
Rue Consolat - 1°	EU	réhabilitation réseau unitaire 200*130 sur 550 ml	234 000 €		
Rue Francis Davso - 1°	EU	Gainage conduite DN 300 sur 65 ml	51 000,00 €		
Rue Léon Bourgeois - 1°	EU	réhabilitation du radier et piédroit sur 400 ml	159 070 €		
Rue d'aubagne - 1°	EU	Réhabilitation radier ouvrage UO135/80 sur 45 ml	30 000 €		
Place François Mireur - 1°	EU	remplacement DN 200 sur 35 ml	45 000 €		
Frioul - 7°	EU	Réhabilitation réseaux EU	250 000 €		
Rue des Lices - 7°	EU	gainage de 8 tronçons sur 266,38 ml	169 100 €		
Rue du Lavoir, rue du Levant, rue de la Gorge - 7°	EU	Gainage réseau DN 300 sur 253 ml	101 200 €		
Bd de Taza - 7°	EP	Extension Réseau DN 500 sur 130 ml			120 000 €
rue neuve Ste Catherine	EU	mise aux normes autosurveillance	60 000 €		
cours belsunce , La Canecière, rue L. des Capucins - 1°; rue N. Ste Catherine, quai de Rive Neuve, corniche JF KENNEDY - 7°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	364 050 €		
Place des Moulins/Rue des Moulin - 2°	EU/AEP	extension réseau EU sur 30 ml DN 200 + 3 bouclages AEP (2 en 200 et 1 en 100)	23 000 €	220 000 €	
rue St Cannat - 2°	EU	réhabilitation réseau unitaire 230x180 sur 180ml	250 000 €		
Rue Malaval et Montolieu - 2°	EU	réhabilitation réseau unitaire 230x120 sur 340ml	250 000 €		
Bd Guigou - 3°	EU	Gainage conduite DN 350 sur 235 ml	138 100 €		
Passage Dr Léon Perrin - 3°	EU	Extension réseau EU (suppression raccordement EP)	62 000 €		
ilot Vaudoyer	EU	reprise siphon tourette	20 000 €		
rue Salengro/Urbain V, rue Ruffi Mirabeau, place Sadi Carnot, rue Leca/Mazenod, boulevard J.SAADE - 2°; rue Caravelle - 3°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	328 550 €		

Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
Square Sidi Brahim - 3°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	87 700 €		
Montée Oratoire / Tse Gazzino / rue des Oblats - 6°	EU	gainage DN 300 sur 365 ml	139 800 €		
Rue Jules Moulet - 6°	EP	Création d'un avaloir			15 000 €
Rue Armand Bédarides - 6°	EU	gainage DN 300 et 400 sur 100 ml	50 000 €		
Bd de la Verrerie - 8°	EU	Gainage DN 200 sur 510 ml	157 500 €		
Impasse des Peuplier - 8°	EU	gainage DN 200 sur 20 ml et DN 300 sur 95 ml	47 500 €		
avenue de Montredon - 8°	EU	Dilatation collecteur Sud DN 500 grès sur 125ml	236 500 €		
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU/EP	gainage sur 170ml	55 760 €		
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU	remplacement conduite sur 230ml	250 200 €		
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU/EP	création réseau EP de 190 ml base nautique (JO 2024)			152 000 €
Av d'Haifa - 8°	EU/EP	Gainage réseau EU DN 200 sur 115 ml et EP DN 600 sur 100 ml	56 700 €		65 500 €
Traverse Le Mée - 8°	EU	extension DN 200 sur 60 ml	57 000 €		
Bd Tiboulen - 8° (fiche N°AM007 du SD pluvial)	EP	Recalibrage réseau pluvial sur 300 ml en DN 600			240 000 €
station d'épuration	EU	travaux divers sur Géolide	400 000 €		
63 avenue de la Pointe Rouge - 13008	EU	sécurisation	5 000 €		
rue Gênes/Busquet - 6°; rue du ROUET, rue des MOUSSES - 8°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	185 900 €		
Avenue Mistral - 9°	EP	extension réseau DN600 sur 130 ml			100 000 €
Rue du Château - 10°	EU	extension DN 200 sur 40 ml	35 000 €		
Rue Jacques Hébert - 10°	EU	gainage DN 300 sur 90 ml	36 000 €		
bd de la Pugette - 9° ; bd RABATAU/Daniel MATALON - 10°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	103 700 €		
Traverse St Menet - 11°	EU	extension DN200 sur 45ml	45 000 €		
Chemin de la Micouline - 11°	EP	Remplacement réseau sur 40 ml			45 000 €
Rue Raymond Pitet - 11° (fiche N°AMGA005-b du SD pluvial)	EP	Recalibrage réseau pluvial sur 100 ml en DN 800			80 000 €
Av de la Boiserie - 12°	EP	Doublement d'un avaloir			23 200 €

Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
Avenue Roger Salzmänn - 12°	EU	extension réseau DN 200 sur 100 ml	72 300 €		
avenue du Bousquetier - 12°	EU	remplacement 2 tronçons DN 200 sur 78ml	63 000 €		
371 avenue des Poilus - 12°	EP	Gainage conduite DN 600 sur 195 ml			120 000 €
Avenue de Saint Jérôme - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 650 ml	248 100 €		
Bd Madeleine Rémusat - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 350 ml	140 600 €		
Chemin de Château Gombert - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 200 ml	230 100 €		
5 ch ND Consolation - 13°	EU	IC et extension réseau DN 200	100 000 €		
Avenue de Frais Vallon - collège J.Prévert - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 300 ml	105 200 €		
Impasse du Vieux Moulin - 14°	EU	extension réseau DN 200 sur 110 ml	88 000 €		
allée du Tarn - résidence les Hirondelles	EU	Réhabilitation conduite DN 200 sur 23 ml et DN 300 sur 77 ml	161 800 €		
61, 63 et 67 avenue Alexandre ANSALDI - 14°	EU	extension réseau DN 200 sur 130ml	130 000 €		
Avenue Zoccola - 14°	EU	Remplacement réseau EU sur 80 ml	100 000 €		
bd Plombière - 14°	EU	remplacement 1 tronçon	20 000 €		
Bd Coli - 14°	EP	Dilatation réseau DN 300 sur 16 ml			28 800 €
ave de Saint Just - 13°; bd Ferdinand de Lesseps - 14°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	133 450 €		
Delprat-Fournacle	EP	bassin de rétention 2380 m3			500 000 €
La Grave-les Médecins phase 1.2	EP	bassin de rétention et recalibrage			150 000 €
bd de la Bégude 13013 Marseille	EU	mise en sécurité	3 000 €		
rue de l'Etoile - 15°	EU	extension réseau sur 60 ml	60 000 €		
Chemin des Bourrely - 15°	EU	Extension réseau DN 200 grès sur 50 ml	50 000 €		
traverse Berenger - 15°	EU	Extension réseau DN 200 sur 55 ml	28 435 €		
Rue Condorcet - 16°	EU	Création d'un regard	10 000 €		
Plage de Corbière - 16°	EU	Remplacement conduite DN 200 sur 30 ml	41 275 €		
Boulevard du Point de Vue - 16°	EU	Extension réseau DN 200 polypro sur 80 ml	90 000 €		
rue de Lyon/Commanderie - 15°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	82 250 €		

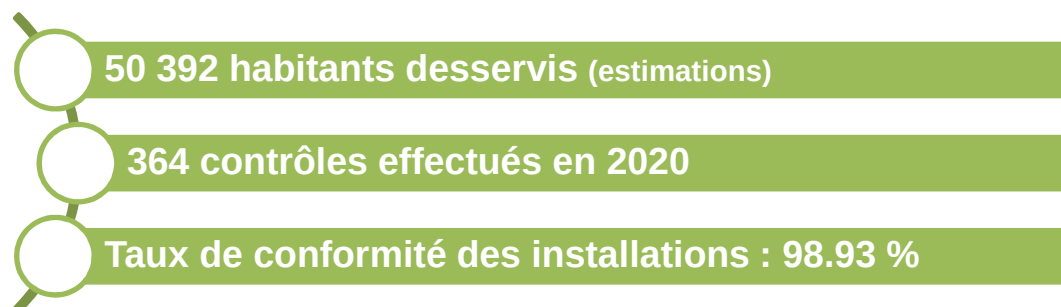
Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
ALLAUCH	Chemin de Carambot	EU	extension réseau EU sur 30 ml	35 000,00 €		
ALLAUCH	Liaison AEP Rascous-Ambrosis	EU/AEP	Création Conduite En fonte DN 400	60 000,00 €	1 729 823,00 €	
ALLAUCH	Rue Antoine Camoin	EP	extension du réseau en Dn 400 mm sur 100 ml			220 000,00 €
ALLAUCH	Bd Henri Tasso	EP	extension réseau DN 600 sur 70 ml			60 000,00 €
CARNOUX	Allée des Tamaris	EU	extension réseau EU DN 200 sur 100 ml	100 000,00 €		
CARNOUX	Av Vincent Scotto	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 160 ml	140 000,00 €		
CARNOUX	Av Vincent Scotto	EP	Gainage réseau EP			100 000,00 €
CARRY	station d'épuration	EU	création d'un locel et reprise ventilation	80 000,00 €		
CARRY	place Jean Jaurès	EU	amélioration de la station de relevage de Carry Port (broyeur)	50 000,00 €		
CARRY	chemin de beau rivage	EU	sécurisation de la station de relevage de beau rivage	15 000,00 €		
CASSIS	Avenue des Albizzi/avenue de la Gare	EU	Gainage sur 190 ml	90 000,00 €		
CASSIS	Avenue Monseigneur de Belzunce	EU	réhabilitation sur 160 ml Dn 150 mm	75 000,00 €		
CASSIS	Rue Auguste Favier	EU	réhabilitation sur 260 ml DN 200 mm	120 000,00 €		
CASSIS	Avenue des Terrasses	EP	extension réseau DN 300			280 000,00 €
CASSIS	Station épuration	EU	amélioration desodo	25 000,00 €		
CASSIS	12, rue de l'arène Cassis	EU	réhabilitation totale	100 000,00 €		
CEYRESTE	Chemin de Frais Vallon Bas	EU	extension dn 200 sur 90ml + Poste relevage	115 000,00 €		
CEYRESTE	Chemin de Frais Vallon Haut	EU	extension dn 200 sur 250ml	140 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Bd Castellas / Rue Lamartine	EU	chemisage DN 150 sur 265 ml (lutte contre les ECPP)	106 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Rue Barbaroux	EU	chemisage DN 200 sur 140 ml (lutte contre les ECPP)	50 091,66 €		
CHATEAUNEUF	Lotissement Saint Cécile	EU	chemisage DN 200 sur 130 ml (lutte contre les ECPP)	63 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Bd Armand Audibert	EU	chemisage DN 200 sur 125 ml (lutte contre les ECPP)	120 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Chemin Jules Ferry	EU	chemisage DN 200 sur 120 ml (lutte contre les ECPP)	58 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Lotissement Jardins Fleuris	EU	chemisage DN 200 sur 70 ml (lutte contre les ECPP)	35 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Rue Max Dormoy	EU	chemisage DN 200 sur 145 ml (lutte contre les ECPP)	71 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Impasse Le Cabanon	EU	chemisage DN 300 sur 70 ml (lutte contre les ECPP)	25 247,20 €		
CHATEAUNEUF	Bd JJ Rousseau	EU	chemisage DN 300 sur 420 ml (lutte contre les ECPP)	210 000,00 €		

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
CHATEAUNEUF	Allée de Maximin	EU	Remplacement DN 200 grès sur 120 ml (lutte contre les ECPP)	120 000,00 €		
CHATEAUNEUF	station d'épuration Chateauneuf	EU	cuvelage prétraitement	80 000 €		
GIGNAC	Lotissement Manon des sources	EU	gainage DN 200 sur 45 ml (lutte contre les ECPP)	19 039 €		
GIGNAC	Avenue des Prés	EU	gainage DN 200 sur 110 ml (lutte contre les ECPP)	45 000 €		
GIGNAC	Impasse Hector Berlioz	EU	gainage PVC DN 200 sur 124 ml (lutte contre les ECPP)	56 000 €		
GIGNAC	Av François Mitterrand	EU	gainage DN 200 sur 45 ml (lutte contre les ECPP)	19 734 €		
GIGNAC	Allée Lauriers/ Allée Cèdres	EU	gainage DN 200 sur 80 ml (lutte contre les ECPP)	54 000 €		
GIGNAC	Av Bosquet / imp Mésanges	EU	gainage DN 200 sur 155 ml (lutte contre les ECPP)	58 557 €		
GIGNAC	Chemin des Oliviers	EU	remplacement réseau DN 200	75 000 €		
GIGNAC	Impasse Alsace Lorraine	EP	Réparations ponctuelles réseau DN 300			55 000,00 €
GIGNAC	Avenue Georges Pompidou	EP	lié à un PC (PORFIRO) . Extension réseau pluvial (fiche SD AM 002)			50 000,00 €
GEMENOS	Chemin de Jouque	EU	extension réseau EU DN 200 sur 60 ml	50 000 €		
LA CIOTAT	Av Ernest Subilia	EU	extension DN 200 sur 110 ml	100 000 €		
LA CIOTAT	BR Dulac - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			89 480,00 €
LA CIOTAT	BR du Jonquet - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			3 740,00 €
LA CIOTAT	BR des Granières - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			42 240,00 €
LA CIOTAT	BR du Sorbier - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			21 240,00 €
LA CIOTAT	BR Antiope - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			27 240,00 €
LA CIOTAT	BR du Vieux Mas - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			8 240,00 €
LA CIOTAT	BR du Gueret - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			15 240,00 €
LA CIOTAT	station d'épuration	EU	mise au norme sécurité incendie + amélioration desodo	98 000 €		
LE ROVE	D568N	EU	gainage DN 200 sur 1000 ml	35 000 €		
LE ROVE	Bd de la Ricarde / Rue de l'oratoire	EU	gainage DN 200 sur 950 ml (230 ml prioritaire sur Oratoire)	105 000 €		
MARIGNANE	Allée Neptune	EU	chemisage DN 200 sur 50 ml	23 000 €		
MARIGNANE	Allée de la Palun	EU	chemisage DN 200 sur 295 ml	123 000 €		
MARIGNANE	Av Jean Mermoz	EU	Remplacement DN 250 sur 175 ml	153 000 €		

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
MARIGNANE	Rue Jean Monnet / Av Combattants AFN / Rue Adolphe Sax	EU	gainage DN 200 sur 260 ml (lutte contre les ECPP)	105 000 €		
MARIGNANE	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	EU	Remplacement DN 200 sur 250 ml	205 000 €		
MARIGNANE	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	EU	Chemisage DN 200 sur 330 ml	138 000,00 €		
MARIGNANE	Parc Méditerranée	EU	Remplacement canalisation dn 150 sur 50ml	53 000,00 €		
MARIGNANE	Rue Mistral	EU	Remplacement canalisation dn 200 sur 120ml	48 000,00 €		
MARIGNANE	Quartier Beausset/Raphèle	EU/AEP	Desserte sanitaire et eau potable	2 273 759,00 €	673 152,00 €	
MARIGNANE	Station d'épuration	EU	réhabilitation file 3	500 000,00 €		
PLAN DE CUQUES	Av Maréchal Juin / Bd Cassin	EP	Réparations ponctuelles réseau			60 000,00 €
ROQUEFORT	boulevard Henri Barbusse	EU	EU dilatation du réseau Dn 125/150/160 par un Dn 200 sur 250 ml	160 000,00 €		
SAUSSET	Tse des Pêcheurs	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 90 ml	29 639,65 €		
SAUSSET	plage des baumettes	EU	étanchéité des regards sur émissaire	10 000,00 €		
SAUSSET	plage des baumettes	EU	déplacement d'installations électriques	20 000,00 €		
SAUSSET	anse du Rouveau	EU	confortement canalisation EU	40 000,00 €		
St VICTORET	Rue JL Calderon	EU	chemisage DN 200 sur 200 ml (lutte contre les ECPP)	83 000,00 €		
St VICTORET	Impasse Cardelin	EU	Extension réseau DN 200 sur 100 ml	100 000,00 €		
St VICTORET	Av Jean Jaurès	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 250 ml	230 000,00 €		
St VICTORET	Impasse de la Glacière	EP	Aménagements pluviaux			13 000,00 €

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



4.2. FAITS MARQUANTS

Suite à une cyberattaque, le SPANC du territoire Marseille Provence a perdu son logiciel métier ainsi que sa base de données assainissement non collectif.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du territoire Marseille Provence existe depuis le 29 décembre 2005. Un recensement sous la forme d'un diagnostic de l'existant, réalisé de 2006 à 2009 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à :

- 12 581 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (équivalents-habitant) ;
- 18 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans ;
- Conseil aux usagers.

En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 100 points/140

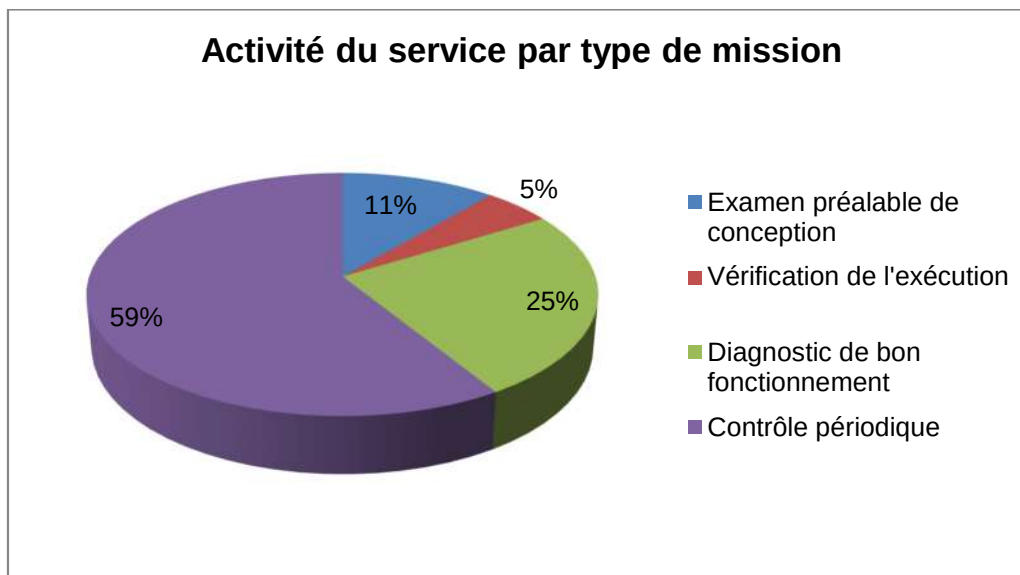
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	X	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		X
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		X

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	2020	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	149	160	41	2 217
Vérification de l'exécution DC 333	81	99	19	908
Diagnostic de bon fonctionnement	368	400	91	2 430
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	73	37	213	11 086
TOTAL	671	696	364	16 641

Les données par communes sont présentées en annexe 2



En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 98,93 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

En 2020, aucun usager n'a reçu d'aide de l'Agence.

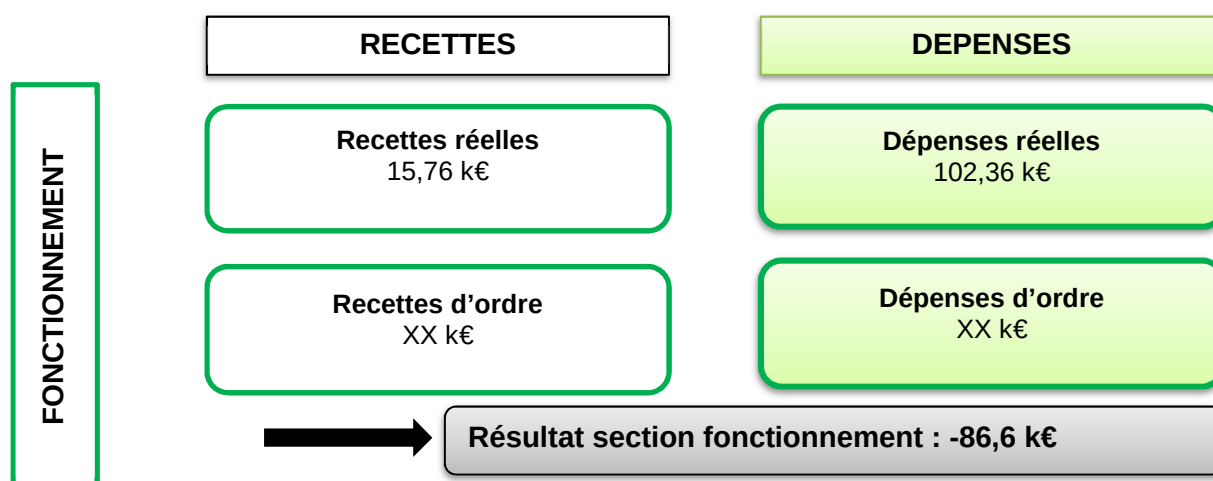
4.5. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé au 01/01/2020, par délibération du conseil du Conseil de Territoire de Marseille Provence n°DEA 027-8012/19/CM du 19 décembre 2019. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	286 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	396 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	132 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	132 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service (DC.197) sont les redevances liées aux missions de contrôle et diagnostic. En raison de la Cyber attaque de grande envergure dont a été victime la Métropole Aix-Marseille-Provence le 13 mars 2020 rendant le logiciel de gestion des ANC inutilisable, les titres n'ont pu être émis, ce qui explique des recettes anormalement faibles cette année. Ces dernières seront encaissées en 2021.

Les charges salariales prises en compte correspondent à celles des 3 agents du SPANC proportionnellement aux missions qu'ils effectuent pour le service : 10% pour le chef de service, 90% pour la secrétaire et 100% pour le technicien.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		DSP Zone Ouest *	DSP Zone Centre *	DSP Zone Est *	Régie de Gémenos *	Régie de PdC
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	0,0996 €	0,0996 €	0,0996 €	- €	0,2978 €
	Part variable	1,4567 €	1,4567 €	1,4567 €	0,4882 €	1,0002 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €
	Redevance préservation des ressources en eau	0,0420 €	0,0420 €	0,0420 €	0,0532 €	0,0409 €
SOUS-TOTAL HT		2,0386 €	2,0386 €	2,0386 €	0,8213 €	1,6189 €
TVA 5,5%		0,1121 €	0,1121 €	0,1121 €	0,0452 €	0,0890 €
SOUS-TOTAL TTC		2,1507 €	2,1507 €	2,1507 €	0,8665 €	1,7079 €
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		DSP Zone Ouest	DSP Zone Centre	DSP Zone Est	Régie de Gémenos	Régie de PdC
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,9653 €	1,1402 €	1,0980 €	0,6385 €	0,6385 €
Opérateur / Gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	0,1574 €
	Part variable	- €	- €	- €	0,3180 €	0,3444 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,1000 €	0,1000 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €
SOUS-TOTAL HT		1,4053 €	1,5802 €	1,5380 €	1,2065 €	1,3903 €
TVA 10%		0,1405 €	0,1580 €	0,1538 €	0,1207 €	0,1390 €
SOUS-TOTAL TTC		1,5458 €	1,7382 €	1,6918 €	1,3272 €	1,5293 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3,6965 €	3,8889 €	3,8425 €	2,1937 €	3,2372 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

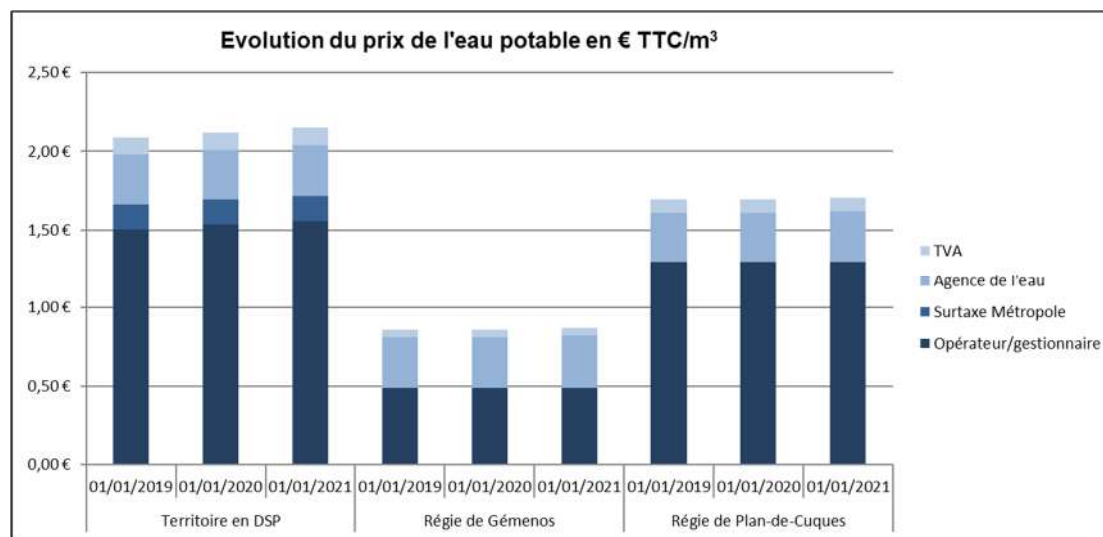
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
DSP Zone Ouest – Centre - Est	Distribution de l'eau	2,1507 €	2,0125 €
Régie de Gémenos	Distribution de l'eau	0,8665 €	0,8329 €

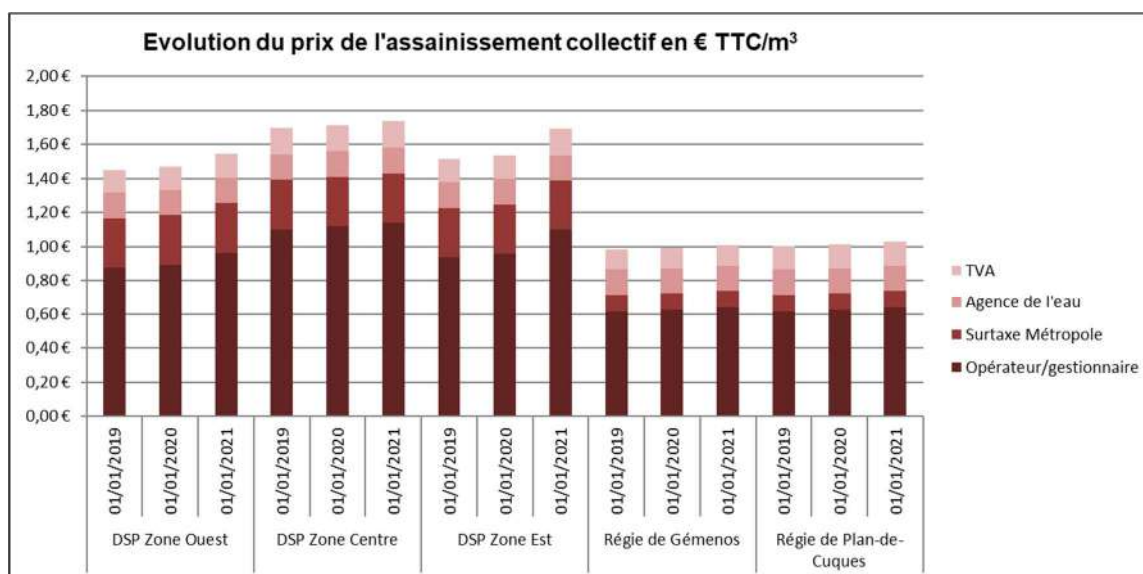
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION (SELON FICHE SISPEA)

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



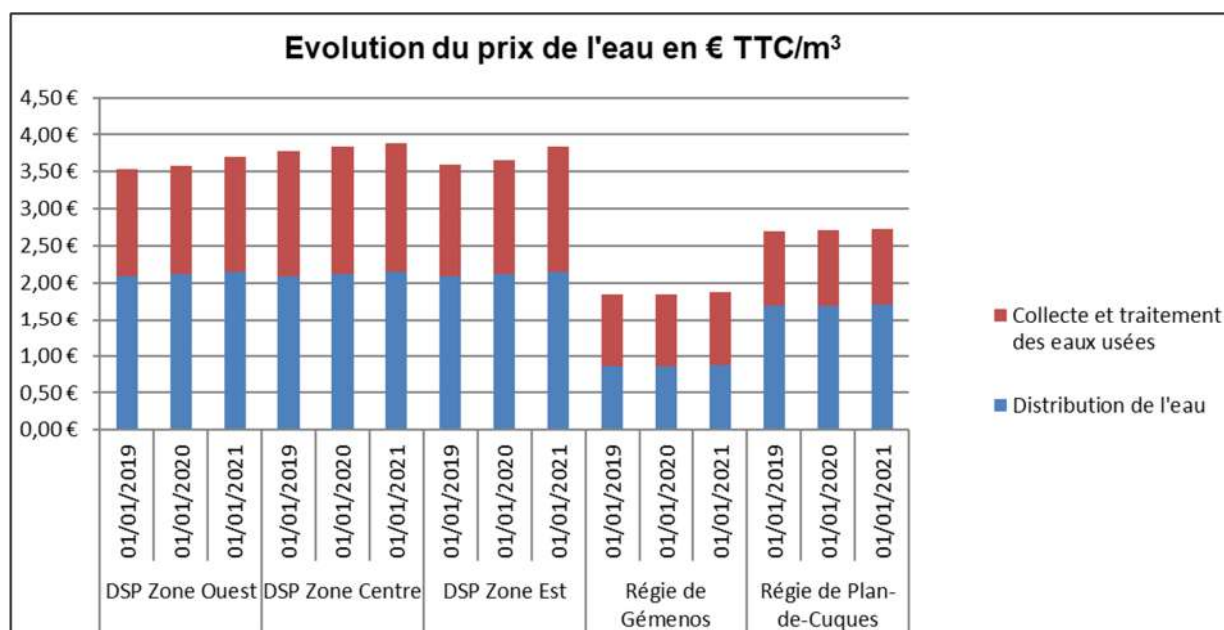
Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution 2021/2020
Territoire en DSP	Opérateur/gestionnaire	1,5043 €	1,5355 €	1,5563 €	+1,35%
	Surtaxe métropole	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	+0,00%
	Agence de l'eau	0,3151 €	0,3120 €	0,3220 €	+3,21%
	TVA	0,1089 €	0,1104 €	0,1121 €	+1,54%
	Total	2,0886 €	2,1182 €	2,1507 €	+1,53%
Régie de Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,4882 €	0,4882 €	0,4882 €	+0,00%
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau	0,3232 €	0,3232 €	0,3332 €	+3,08%
	TVA	0,0446 €	0,0446 €	0,0452 €	+1,35%
	Total	0,8560 €	0,8560 €	0,8665 €	+1,23%
Régie de Plan-de-Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,2980 €	1,2980 €	1,2980 €	+0,00%
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau	0,3109 €	0,3109 €	0,3209 €	+3,23%
	TVA	0,0885 €	0,0885 €	0,0890 €	+0,56%
	Total	1,6974 €	1,6974 €	1,7079 €	+0,62%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en €TTC/m ³		2019	2020	2021	Evolution 2019/2020
DSP Zone Ouest	Opérateur/gestionnaire	0,8758 €	0,8947 €	0,9653 €	+7,89%
	Surtaxe Métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	+0,00%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1316 €	0,1335 €	0,1405 €	+5,27%
	Total	1,4474 €	1,4682 €	1,5458 €	+5,29%
DSP Zone Centre	Opérateur/gestionnaire	1,1016 €	1,1191 €	1,1402 €	+1,89%
	Surtaxe Métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	+0,00%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1542 €	0,1559 €	0,1580 €	+1,36%
	Total	1,6958 €	1,7150 €	1,7382 €	+1,35%
DSP Zone Est	Opérateur/gestionnaire	0,9361 €	0,9565 €	1,0980 €	+14,79%
	Surtaxe Métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	+0,00%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1376 €	0,1397 €	0,1538 €	+10,09%
	Total	1,5137 €	1,5362 €	1,6918 €	+10,13%
Régie de Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,6161 €	0,6246 €	0,6385 €	+2,23%
	Surtaxe Métropole	0,3180 €	0,3180 €	0,4180 €	+31,45%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1184 €	0,1193 €	0,1207 €	+1,13%
	Total	1,2025 €	1,2119 €	1,3272 €	+9,51%
Régie de Plan-de-Cuques	Opérateur/gestionnaire	0,6161 €	0,6246 €	0,6385 €	+2,23%
	Surtaxe Métropole	0,5018 €	0,5018 €	0,6018 €	+19,92%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1368 €	0,1376 €	0,1390 €	+1,04%
	Total	1,4047 €	1,4140 €	1,5293 €	+8,15%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution 2021/2020
DSP Zone Ouest	Distribution de l'eau	2,0886 €	2,1182 €	2,1507 €	+1,53%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4474 €	1,4682 €	1,5458 €	+5,29%
	Total	3,5360 €	3,5864 €	3,6965 €	+3,07%
DSP Zone Centre	Distribution de l'eau	2,0886 €	2,1182 €	2,1507 €	+1,53%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6958 €	1,7150 €	1,7382 €	+1,35%
	Total	3,7844 €	3,8332 €	3,8889 €	+1,45%
DSP Zone Est	Distribution de l'eau	2,0886 €	2,1182 €	2,1507 €	+1,53%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5137 €	1,5362 €	1,6918 €	+10,13%
	Total	3,6023 €	3,6544 €	3,8425 €	+5,15%
Régie de Gémenos	Distribution de l'eau	0,8560 €	0,8560 €	0,8665 €	+1,23%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2025 €	1,2119 €	1,3272 €	+9,51%
	Total	2,0585 €	2,0679 €	2,1937 €	+6,08%
Régie de Plan-de-Cuques	Distribution de l'eau	1,6974 €	1,6974 €	1,7079 €	+0,62%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5047 €	1,5140 €	1,5293 €	+1,01%
	Total	3,2021 €	3,2114 €	3,2372 €	+0,80%

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La participation pour le financement de l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012. Cette participation est justifiée par l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.

La participation est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées :

- Les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées ;
- Les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble ...) ;
- Les propriétaires d'immeuble existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif) lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou d'extension) est réalisé.

Au 01/01/2021, cette participation est de 1 611,15 € pour 100 m² de surface plancher. Cette surface correspond à celle déclarée dans le permis de construire ou à défaut à celle déclarée aux services fiscaux. La participation est dégressive en fonction du nombre de logements construits pour tenir compte du plafond de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement non collectif (cf. tableau ci-dessous).

Le montant total des recettes perçues en 2020 liées à la PFAC s'élève à plus de 1,89 M€.

Montant de la PFAC au 01/01/2021 pour un logement de 100 m²

PFAC en €	01/01/2012	01/01/2020	01/01/2021
1 logement	1 500,00	1 611,15	1 617,30
2 Logements	1 330,00	1 428,55	1 434,01
3 Logements	1 200,00	1 288,92	1 293,84
4 Logements	1 060,00	1 138,55	1 142,89
5 Logements	990,00	1 063,36	1 067,42
6 Logements	920,00	988,17	991,94
7 Logements	880,00	945,21	948,82
8 à 29 Logements	850,00	912,99	916,47
30 à 999 Logements	$600 + (249,74 * (1\ 000 - N) / 970)$	$644,46 + (268,25 * (1\ 000 - N) / 970)$	$644,46 + (269,27 * (1\ 000 - N) / 970)$
Plus de 999 Logements	600	644,46	646,92

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

Les nombreux et exigeants engagements en matière de développement durable des contrats de Délégation de Service Public traduisent la volonté forte d'associer les questions de transition énergétique et de préservation des milieux récepteurs à la politique de l'Eau.

Les différents objectifs visés s'intègrent pleinement dans les orientations stratégiques métropolitaines dans ce domaine.

Les principaux résultats des indicateurs de performance relatifs au développement durable (énergie/environnement) sont présentés en annexe 8.

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Contrat de délégation de l'eau

Mise en place d'une démarche de management énergétique (certification ISO 50 001):

- Intégration du pilotage énergétique à la supervision avec la mise en place de compteurs énergie sur les stations de traitement et les réseaux
- Intégration des résultats dans le plan de renouvellement triennal (remplacements des matériels trop énergivores)
- Optimisation des coûts de fonctionnement (performances des ouvrages et des choix techniques).

Chaque année, un Plan d'amélioration de la performance énergétique est élaboré.

Il planifie notamment le remplacement de matériel énergivore (pilotage énergétique des installations).

Actions 2020 :

- actions d'optimisation des équipements de chauffage,
- renouvellement d'un ozoneur et de plusieurs pompes au niveau de stations de pompage,
- renouvellement du compresseur air service de l'Usine de S^{te} Marthe,
- arrêt du sécheur air service de Vallon Dol,
- arrêts du pompage d'eau brute suite à la mise en service de la galerie des Janots.



Taux de baisse de la consommation électrique en 2020 : 21,9% (objectif :10% en 2029).

Contrats de délégation de l'assainissement zones Est et Ouest :

La consommation électrique, seul poste d'énergie de ces contrats, est un des postes les plus importants du bilan carbone (entre 20 et 30% du bilan).

La réduction de cette consommation est suivie par un indicateur égal à l'électricité consommée par raccordé, comparé à la valeur de l'année 2010.



En 2020

Zone Est : taux de baisse de de la consommation électrique par abonné : 18,9%

Zone Ouest : taux de baisse de de la consommation électrique par abonné : 12%

Actions 2020 :

Les actions présentées en 2020, mises en œuvre ou à venir dans le cadre de la norme ISO 50 001 sur le management de l'énergie sont les suivantes :

A l'Ouest :

- Réduction des eaux parasites
- Renouvellement amélioratif du système d'aération de l'usine de Châteauneuf les M.
- Ajustement des durées de fonctionnement turbines d'aération des usines de Carry Sausset et Marignane
- Renouvellement surpresseur et vidange réacteur membranaire de l'usine d'Ensues
- Déploiement de pompes plus économes sur le réseau.

A l'Est :

- Réduction des eaux parasites
- Renouvellement de surpresseurs d'aération des usines de Cassis et La Ciotat.

Contrat de délégation de l'assainissement zone Centre :

Les principaux sites de consommation d'énergie sont l'usine des eaux et l'usine des boues de Marseille.

La consommation électrique l'usine des eaux a augmenté de près de 5 % par rapport à 2019.

La consommation électrique 2020 de la station de traitement des boues est équivalente à celle de 2019.

Les graphiques de suivi mensuel en annexe montrent un dépassement des valeurs cibles, notamment l'été, en raison principale d'une augmentation des régimes de ventilation pendant la saison.

En 2020 pour la zone Centre

les consommations d'énergie sont en légère hausse par rapport à 2019 (+1,5%).

Actions 2020

Usines des eaux et des boues :

- Optimisation énergétique de l'aération :
 - Projet CREATECH (SPOT 2023)
 - Finalisation de la fiabilisation des sous-comptages
 - Modification du fonctionnement de la ventilation de l'Usine des Eaux
 - Prise en compte dans les renouvellements (phases de consultation) de l'efficacité énergétique des équipements
- Centrifugeuses sur l'Usine des Boues :
 - Optimisation du procédé dans le cadre de SPOT 2023
 - Test d'instrumentation complémentaire en cours : augmentation des performances des machines
- Outil de suivi des consommations des différents process
 - Utilisation du tableur de suivi déployé fin 2020
 - Fiabilisation des données toujours en cours (ratios métiers / sous-comptage)

Réseau : Maintien de l'application de la procédure Achats mise en place pour les pompes ayant une puissance supérieure ou égale à 7,5 kW.

Les actions Transports sont clôturées.

6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les actions de développement durable lancées dans le cadre des contrats de délégation Eau et Assainissement visent les objectifs principaux suivants :

- Economies d'énergie
- Baisse et compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Développement des énergies renouvelables
- Economies d'eau (dont réutilisation des eaux usées, maîtrise consommation d'eau)
- Préservation de la biodiversité (dont mesures de gestion, modélisation des rejets)
- Gestion des déchets
- Responsabilité sociétale

Et spécifiquement pour le contrat d'assainissement zone centre la lutte contre les odeurs et les actions pour la qualité des eaux de baignade.

• Réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre et compensation carbone

Le Service de l'Eau du territoire Marseille Provence est l'un des premiers au plan national à afficher une « neutralité Carbone » grâce à une politique de réduction et de compensation des émissions de GES

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2020 du **Service de l'Eau** : 9 527 TeqCO₂.



Taux de baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre en 2020 : 14,1% (objectif : 24 % en 2029).

La principale baisse est générée par les travaux (qui représentent plus de 78% des émissions).

Les actions permettant d'impacter les émissions générées par les travaux de renouvellement de canalisations consistent à développer les réemplois de déblais (actuellement sur 55 % des linéaires).

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2020 **Assainissement zone Est** : 1452 Téq.CO₂ (1 602 Téq.CO₂ en 2019).

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2020 **Assainissement zone Ouest** : 1538 Téq.CO₂ (1 517 Téq.CO₂ en 2019).

En 2020, les variations d'émissions de GES s'établissent à :
-6% pour la zone Est
-7,7% pour la zone Ouest
Par rapport à 2010
(Objectif -24% à fin de contrat)

Le taux de véhicules propres participe également à l'amélioration du bilan carbone.



*Taux de véhicules propres en 2020 : plus de 76% pour DSP Eau,
78% pour Assainissement zone Est et 77% pour Assainissement zone ouest
(Objectif 2029 : 100%)*

Ces émissions sont intégralement compensées par l'acquisition de crédit carbone dans le cadre d'actions en faveur de l'environnement (préservation de la biodiversité ou énergies renouvelables).

En 2020, la compensation des émissions émises en 2019 a été obtenue grâce à plusieurs projets « Forêt et hydroélectricité » proposés par EKODEV comprenant:

- Protection de la forêt tropicale de Gola au Sierra Leone
- Reforestation du Guanare en Uruguay
- Microcentrale Hydroélectrique de Pamir au Tadjikistan.

Pour l'Assainissement zone Centre, le Bilan des GES est mis à jour à un rythme trisannuel avec la même période de référence que celui de la Métropole. SERAMM a réalisé au début de l'année 2020 son troisième Bilan Carbone® sur la base des données de l'année 2019.

Pour mémoire, le Bilan Carbone® s'établissait en 2019 à 11 882 t.équ.CO₂, en hausse de 64% par rapport à 2013.

Les pistes pour la poursuite de la diminution des émissions demeurent en 2020 les suivantes :

- L'optimisation du fonctionnement de l'unité de biométhane,
- La reprise de la filière de séchage des boues pour leur valorisation énergétique.

En 2020, SERAMM ne fournit pas de bilan carbone (production triennale)

- **Développement des énergies renouvelables**

Eau potable

*La production totale d'énergie renouvelable représente 42 % de la
consommation d'énergie du service de l'eau et 73 % de la consommation
d'énergie de l'activité Production d'eau potable.*

- Production d'hydroélectricité des turbines de Sainte-Marthe et de Vallon Dol revendue à EDF (4 251 MWh)
- Production d'électricité par 15 ombrières (52 MWh)
- Acquisition d'électricité certifiée d'origine renouvelable (8 691 MWh).



*Taux d'énergie renouvelable dans la consommation annuelle
toutes énergies totalisées 2020 : 68%.*

Projet « Autoconsommation » Usine de potabilisation S^{te} Marthe à Marseille:
Installation de panneaux photovoltaïques (540 sur une surface de toitures de 1100m²)

Ce projet permettrait de diminuer de 20 % la consommation énergétique de ce site, tout en augmentant le pourcentage d'énergie renouvelable produite sur les usines d'eau potable du territoire Marseille Provence.

Piloté par le Pôle Eau et Assainissement, en partenariat avec le Service Energie de la Métropole, il a été décidé le lancement d'un Appel à projets afin de s'appuyer sur l'expertise et la capacité financière d'un opérateur.

Objectif de mise en œuvre : courant 2022

Assainissement zone Est :

- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'usine de La Ciotat
- Projet de récupération de chaleur à La Ciotat

Assainissement zone Ouest :

- Mise en place de panneaux photovoltaïques à l'usine de Carry Sausset.

Assainissement zone Centre :

Au cours de cette deuxième année d'injection de biométhane, le taux de production atteint est de 78% de l'objectif, en raison principale du retard de la mise en service de l'atelier de désulfuration.

- **Préservation de la Biodiversité**

Principales actions 2020 Service de l'Eau:

- Valorisation de la biodiversité végétale : plantations de **1370 végétaux** sur les sites de Lacédémone et Réaltor
- Suivi de la **labellisation « Espace Végétal Écologique »** obtenue en 2018 sur le site de Vallon Dol et le renouvellement de la labellisation (obtenue en 2016) sur le site de production d'eau potable de S^{te} Marthe
- Poursuite de la collaboration avec des associations d'apiculteurs amateurs pour la mise en place et la gestion de 120 ruches domestiques.

Focus sur :

Projet « Nature en ville - développement de la biodiversité » Marseille :

Aménagement paysager du toit-terrasse du réservoir d'eau de Lacédémone (surface de 5000 m²).

Ce projet lancé courant 2018, en collaboration avec des experts scientifiques présente un double intérêt : développer et favoriser la biodiversité et offrir aux riverains un espace visuellement plus agréable.

En 2020, finalisation des plantations : 1200m² semés, 1300 bulbes, 1813 plants de vivaces, plus de 80 espèces introduites.

A compter de 2021, afin de pérenniser cet aménagement et mesurer l'impact sur l'écosystème, un suivi régulier sera mis en place et des inventaires réalisés.

Principales actions Assainissement Zone Est et Ouest :

- Plan de gestion de la biodiversité sur les sites retenus dans le cadre du diagnostic initial
- Modélisation de l'impact du rejet de la station d'épuration de Carry Sausset
- Etude d'opportunité de tests fluorimétriques sur les herbiers marins et d'écotoxicité.

Principales actions Assainissement Zone Centre :

Obtention par SERAMM, en novembre 2020, du maintien du Label EVE® sur le ruisseau du Jarret (Boulevard des Bengalis, 13013). Le périmètre labellisé est de 406 mètres linéaires.

Les actions pour la préservation de la biodiversité marine ont été clôturées en 2019.

- **Préservation de la ressource en eau**

Eau potable :

*Depuis 2015, les économies d'eau au niveau du canal de Marseille
représentent **28 millions de m³ chaque année**,
soit un tiers des économies réalisées en trente ans.
Un rendement réseau de 86,4% (objectif : 85%)*

Production de plans d'actions pluriannuels visant la réduction des pertes et rejets du canal de Marseille, en usine et l'amélioration du rendement du réseau.

Actions 2020 :

- Poursuite du travail engagé sur la fiabilisation des comptages au niveau de l'adduction avec notamment l'amélioration du suivi des débits et des points de comptage.
- Outre le renouvellement des réseaux et branchements, le déploiement du télé-relevé des compteurs, poursuite des actions engagées les années précédentes : Gestion des pressions de service, amélioration du macro-comptage et de la sectorisation du réseau, réduction des délais d'intervention, gestion de la fourniture d'eau sur la voie publique (suppression de plus de 300 boîtes de lavage, développement des bornes monétiques et des dispositifs Valis'eau) et recherches de fuites (plus de 500 km de réseau inspectés).

Assainissement zones Est et Ouest :

Réutilisation des eaux usées : projet à l'étude sur l'usine de Châteauneuf les Martigues.

Assainissement zone Centre : consommation d'eau potable en 2020 (55 000 m³) inférieure à la cible annuelle de 90 000 m³.

- **Sensibilisations /communication**

- Campagnes de sensibilisations et de promotion des économies pour tous les usagers chaque année, avec distribution de kits d'économie d'eau.
- site Internet thématique « jeconomiseleaudemaville.fr » ayant pour objectif de sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource.
- Différentes actions de promotion de l'eau au robinet réalisées et contribuant à diminuer l'utilisation de bouteilles en plastique.
- Actions envers les populations défavorisées.
- Ateliers pédagogiques dans les écoles chaque semaine, sur le thème de l'eau.

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'intervention dans les écoles en 2020, seules des sensibilisations sur le thème de la biodiversité pour faire connaître la faune et la flore méditerranéenne ont pu être menées auprès de scolaires dans 4 classes marseillaises.

- Mise en œuvre par le Délégué Assainissement, en collaboration avec l'Education Nationale, d'une application pédagogique « Marseille Info Pédagogie », sous la forme d'un « Serious Game ».

- **Tri et valorisation des déchets**

Eau potable : le délégataire doit mettre en œuvre une politique de tri et valorisation de ses déchets (limons et boues, déchets de dégrillage, déchets verts, Déchets Industriels Banals hors Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères, Déchets Industriels Dangereux et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).



*Taux de valorisation des déchets en 2020 : 96%
(objectif : 94% en 2029).*

Assainissement zones Est et Ouest : la gestion des déchets est suivie par le taux de valorisation de l'ensemble des déchets produits (boues d'épuration, refus de dégrillage et sables).



*Taux de valorisation des déchets en 2020
98,7% pour SAEM (est) et 95,6% pour SAOM (ouest),
(objectif annuel 95%).*

Assainissement zone Centre :



*24 121 tonnes de matière sèche en 2020 pour SERAMM
évacuées vers des centres de compostage
Atelier de séchage de l'usine des boues toujours à l'arrêt
Etude d'une filière thermique en cours par AMP*

- **Responsabilité sociétale :**

Elle est suivie notamment par le taux d'insertion sociale :

Eau potable: 10,6% (cible annuelle 10%)

Suivi du nombre d'heures d'insertion travaillées dans les contrats de sous-traitance : 8% (cible annuelle 5%)

Tout au long de l'année, de nombreuses actions sont menées dans le domaine de l'insertion : participation aux forums emploi du territoire, poursuite de la politique d'alternance, renouvellement du Label Emplitude.

Assainissement zone Est (SAEM): 27% et **zone Ouest** (SAOM) : 15% (cible annuelle de 10%).

Assainissement zone Centre : le taux d'insertion sociale correspondant au nombre d'embauches au titre de l'insertion sur le nombre total d'embauches est de 38,2% (cible annuelle de 20%).

Un deuxième indicateur valorisant le nombre d'heures d'insertion en sous-traitance est de 22,3% (cible annuelle de 5%).

Autres actions spécifiques au Contrat d'assainissement de la zone Centre :

- **Lutte contre les odeurs :**

En accord avec la Métropole, SERAMM a installé en juin 2020 un réseau de 24 capteurs d'H₂S hypersensibles dans les rues du centre-ville de Marseille et le long de l'émissaire. Ces capteurs permettront de juger, à l'avenir, de l'efficacité des solutions d'injection dans le réseau de neutralisants d'H₂S (Nitrate de Calcium) (projet Métropole) et la mise en place de bavettes sur les avaloirs.

*Le délégataire est engagé avec la Métropole dans un programme
de lutte contre les odeurs (injection de nitrate de calcium en
réseau sur une vingtaine de sites) en partie opérationnel en 2021*

- **Qualité des eaux de baignade**

Les actions du délégataire pour la préservation de la qualité des eaux de baignade s'exercent à plusieurs niveaux :

- Investigations intersaison et en saison estivale
- Laboratoire d'analyses microbiologiques (2000 analyses en 2020).
- Campagnes de recherche de pollutions sur les ruisseaux.

En 2020, sur les eaux des 21 plages surveillées de Marseille, 19 étaient de qualité bonne ou moyenne. Aucune n'était de mauvaise qualité.

6.3. COOPERATION DECENTRALISEE

Dans le cadre d'un programme de Solidarité et de Coopération internationale pour l'eau et l'assainissement, la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses délégataires souhaitent soutenir des actions de coopération décentralisée permettant d'améliorer l'accès à l'eau dans les pays en développement.

Un fonds, d'un montant global annuel d'environ 491 500 euros, est constitué des contributions annuelles prévisionnelles suivantes :

- Contrat de DSP de l'eau du Conseil de Territoire Marseille-Provence : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 440 000 euros par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement de la commune de Vitrolles du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : participations forfaitaires annuelles respectivement de 6 200 euros et 6 800 euros ;
- Contrat de DSP de l'eau de la commune des Pennes-Mirabeau du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 13 000 euros par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement des communes de Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Miramas et Fos-sur-Mer du Conseil de Territoire Ouest-Provence : 0,25% des recettes HT de vente d'eau, soit environ respectivement 11 750 euros et 13 750 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets annuel pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce fonds permet de participer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Ainsi, chaque année depuis 2016 la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

Après une publicité adéquate, les candidats intéressés par l'appel à projets peuvent retirer le dossier de consultation via le portail dématérialisé de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A l'expiration du délai de réception des candidatures et des offres, la Métropole Aix-Marseille-Provence sélectionne les candidats, dont le dossier administratif est complet, à partir des critères de sélection définis dans le dossier de consultation.

Les projets sélectionnés sont alors analysés par un jury composé d'élus et de représentants de l'administration.

Les projets ainsi retenus sont présentés au Bureau de la métropole pour l'attribution des subventions.

Chaque dossier reçoit une subvention maximale de 200 000 € (part Métropole et Agence de l'Eau). La part de la subvention ne peut par ailleurs pas dépasser 80% du montant total des projets inférieurs ou égal à 50 000 € et 60% du montant total des projets supérieurs à 50 000 €.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le 16 octobre 2020, la Métropole a lancé son nouvel appel à projets. La date limite de remise des offres a été fixée au 13 février 2021.

Depuis 2016, la Métropole a financé 43 projets pour un montant total de subvention qui s'élève à 2 306 940 €. 17 d'entre eux sont terminés. Ci-après, liste des projets financés.

Date_AAP	Nom_asso	Objet_projet	Lieu_projet	durée_ projet_mois	Montant_total_ projet	Montant_subvention_ AMP	%subAMP_ sur_projet	Etat_avancement
2016/2017	ENTRAIDE MALI	Projet d'adduction d'eau potable au Mali, village de Fougatié	MALI	3	149 053,00	42 991,00	29%	Terminé
2016/2017	EXPERTS SOLIDAIRES	Projet d'équipement en eau du village de Yaongo, Commune de Dargo, Burkina Faso	BURKINA FASO	12	165 000,00	28 950,00	18%	Terminé
2016/2017	HAMAP HUMANITAIRE	Projet d'alimentation en eau potable dans la Commune de Tanandava Station	MADAGASCAR	12	220 601,00	88 240,00	40%	en cours
2016/2017	HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES	Adduction d'eau potable et assainissement dans 24 Villages, région de Tomety au Togo (EPA Tomety - Togo)	TOGO	36	246 317,00	50 000,00	20%	Terminé
2016/2017	LES PUITES DU DESERT	Projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Région d'Agadez au Niger	NIGER	12	326 300,00	125 000,00	38%	Terminé
2016/2017	MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT	Assainissement liquide dans la Province de Tiznit – Maroc	MAROC	18	318 376,00	122 500,00	38%	Terminé
2016/2017	MORIJA France	WASH Colibri – Burkina Faso	BURKINA FASO	12	498 630,00	100 000,00	20%	Terminé
2016/2017	MPA COOPERATION	Déploiement de solutions de production d'eau potable autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal avec l'appui de jeunes en insertion	SENEGAL	12	75 000,00	13 000,00	17%	Terminé
2016/2017	PROVENCE ARMENIE KARABAGH	Approvisionnement en Eau potable de 3 villages arméniens au Haut-Karabagh : Aygüstan, Krasny et Dachouchène	HAUT KARABAGH (ARMENIE)	4	334 265,00	143 379,00	43%	Terminé
2016/2017	SEVES	Mise en place du service public d'alimentation en eau potable et assainissement dans le village de Bangassi (Région de Kayes, Mali)	MALI	12	192 250,00	41 350,00	22%	Terminé
2016/2017	SOLIDARITES INTERNATIONAL	Réhabilitation du réseau d'adduction en Eau potable des villages D'Aamaret El Bikat, Qachlaq et Ouadi El Hor, District du Akkar, Gouvernorat du Liban NORD	LIBAN	12	1 054 050,00	50 000,00	5%	Terminé
2016/2017	YARGO DEVELOPPEMENT	« Plus d'Eau Plus Propre » à Yargo	BURKINA FASO	24	13 508,00	4 701,50	35%	Terminé
2017/2018	ADESAF	Projet de renforcement de l'accès à l'eau potable de la commune de Kokologho, Burkina Faso	Burkina Faso	12	91 472,00	15 664,50	17%	en cours
2017/2018	EAU ET VIE	Amélioration des conditions de vie dans les quartiers précaires de la commune de Yopougon en Côte d'Ivoire par l'accès durable à l'eau potable courante, l'assainissement, la lutte incendie et la gestion des déchets	Côte d'Ivoire	24	841 106,00	74 000,00	9%	en cours
2017/2018	EAU SOLEIL PACA	Réseau d'eau par pompage solaire Village Anatamikétraka - Nord Est Madagascar	Madagascar	24	82 190,00	24 500,00	30%	en cours
2017/2018	HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES	Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 2)	Togo	12	365 232,00	99 977,10	27%	en cours

Date_AAP	Nom_asso	Objet_projet	Lieu_projet	durée_ projet_mois	Montant_total_ projet	Montant_subvention_ AMP	%subAMP_ sur_projet	Etat_avancement
2017/2018	INITIATIVE DEVELOPPEMENT	Consolidation du Service Public d'Eau Potable et Amélioration de l'Assainissement des Eaux Usées de la Commune de Ouani (Anjouan)	Comores	12	613 336,00	100 000,00	16%	Terminé
2017/2018	INTER AIDE	Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa	ETHIOPIE	12	291 342,00	37 500,00	13%	Terminé
2017/2018	LE PARTENARIAT	Programme d'Accès à l'Eau Potable en Milieu Scolaire (Guinée)	GUINEE	12	152 525,50	45 000,00	30%	Terminé
2017/2018	MORIJA France	Programme d'appui au service public de l'eau et de l'assainissement de Nobéré, Burkina Faso	Burkina Faso	12	424 320,00	100 000,00	24%	en cours
2017/2018	YARGO DEVELOPPEMENT	« BLOC SANITAIRE ECOLO » à Yargo au Burkina Faso	Burkina Faso	12	15 699,00	4 000,00	25%	en cours
2018/2019	ENTRAIDE MALI	Adduction d'eau potable et assainissement dans le village de Donsosso, commune de Yallankoro Soloba, Mali	MALI	3	90 945,00	27 283,50	30%	Terminé
2018/2019	EXPERTS SOLIDAIRES	Maîtrise d'ouvrage durable pour l'eau dans la commune de Mbankomo, Cameroun (MODEAME Mbankomo)	CAMEROUN	12	233 000,00	69 500,00	30%	en cours
2018/2019	GRET	Améliorer la santé en milieu rural sénégalais par une approche pro pauvre basée sur le marché local (ASAP)	SENEGAL	12	263 287,29	37 520,00	14%	en cours
2018/2019	ICD-AFRIQUE	Accès à l'eau et à l'assainissement du village de Sarré Diaméri et Environs	SENEGAL	12	174 597,00	24 000,00	14%	en cours
2018/2019	INTER AIDE	Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa (phase 2)	ETHIOPIE	12	310 502,00	37 500,00	12%	Terminé
2018/2019	KYNAROU France	« Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les communes rurales de Satiri et Koundougou » : Projet « Sanya ka Yiriwa » (Eau et Assainissement pour le Développement) –Phase II	BURKINA FASO	12	263 050,00	71 786,50	27%	en cours
2018/2019	LES PUIITS DU DESERT	Projet de sécurité hydrique et développement dans le Nord du Niger	NIGER	12	333 100,00	99 925,00	30%	en cours
2018/2019	MEDINA	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Bande de Gaza (Phase III)	PALESTINE	6	49 998,00	19 999,00	40%	en cours
2018/2019	MPA COOPERATION	Eau saine = pour tous Déploiement de solutions de production d'eau saine autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal	SENEGAL	12	240 000,00	34 000,00	14%	en cours
2018/2019	SEVES	Création du service public de l'eau dans le village de Troula, Cercle de Kayes, Région de Kayes, Mali	MALI	12	194 150,00	57 637,93	30%	en cours
2018/2019	SOLIDARITE EAU SUD	Projet « Dji Sanya » . Zezouma Koro (« Dji Sanya » = « Eau Potable ») Zezouma Koro , quartier du village de Dorossiamasso, commune de Satiri/Burkina Faso	BURKINA FASO	12	50 756,00	14 227,50	28%	Terminé
2019/2020	ADESAF	Projet d'approvisionnement en eau du village de Youga Piri, Commune de Sangha, Région de Mopti (Phase 1)	MALI	12	86 627,00	25 974,00	30%	en cours

Date_AAP	Nom_asso	Objet_projet	Lieu_projet	durée_ projet_mois	Montant_total_ projet	Montant_subvention_ AMP	%subAMP_ sur_projet	Etat_avancement
2019/2020	AQUASSISTANCE	Projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement de Yaworodji et 7 villages environnants au Sénégal oriental	SENEGAL	12	322 266,96	85 478,65	27%	en cours
2019/2020	ENTRAIDE MALI	Adduction d'eau potable au Mali, village de Tiemba	MALI	3	156 446,00	46 934,00	30%	en cours
2019/2020	HUMANIS AFRIQUE	Accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement dans la commune d'Akpro-Misséréké au Bénin	BENIN	12	240 633,00	48 000,00	20%	en cours
2019/2020	HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES	Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 3)	BURKINA FASO	12	301 806,00	90 541,00	30%	en cours
2019/2020	INTER AIDE	Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – Zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa (phase 3)	ETHIOPIE	12	287 547,00	37 500,00	13%	en cours
2019/2020	LE PARTENARIAT	Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire (PAEMS), région de Labé, Guinée	GUINEE	12	190 229,00	45 000,00	24%	en cours
2019/2020	L'EAU DU DESERT	Phase II et III du projet d'épuration et de valorisation des eaux usées du ksar Izilf (oasis du sud-marocaine)	MAROC	12	444 716,00	23 471,00	5%	en cours
2019/2020	SEVES	Projet d'Adaptation au Changement Climatique & accès à l'Eau – Commune de Guidimé, cercle de Yélimané, région de Kayes, Mali (Phase 1)	MALI	12	193 250,00	57 750,00	30%	en cours
2019/2020	TERRE CITOYENNE ET SOLIDAIRE	Forage PMH en zone rurale – Togo	TOGO	12	98 863,80	29 659,00	30%	en cours
2019/2020	UMMANITE	Water Challenge à Cinzana au Mali	MALI	18	173 420,00	12 500,00	7%	en cours

6.4. FONDS DE SOLIDARITE

La Métropole dispose d'un fonds annuel de **1 000 000 d'euros** dédié à la solidarité envers les plus démunis à travers le programme « Access'Eau » du contrat de délégation de service public de l'eau du territoire de Marseille-Provence, qui couvre aussi bien l'ensemble des dispositifs d'aides curatives que les actions de prévention :

- **800 000 €** d'aides financières personnalisées fournies aux Centres Communaux d'Action Sociale pour aider les abonnés des communes en situation d'impayé
- **50 000 €** de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement pour les usagers non abonnés du service de l'eau
- **150 000 €** d'actions de prévention menées en partenariat avec les travailleurs sociaux et les acteurs de terrain.
- toute autre action de solidarité, dûment validée par la Collectivité dans le cadre de l'utilisation du reliquat du fonds dans les cas suivants :
 - campements ouverts et squats de logements vacants, lorsque le Déléataire doit maintenir ou rétablir le branchement pour faire face à des situations d'urgence ;
 - mesures de suivi et d'aides aux copropriétés en grande difficulté, immeubles frappés d'un arrêté de péril, aides exceptionnelles d'urgence et partenariats en faveur des populations non raccordées au service ;
 - protocoles d'accord homologués pour une copropriété placée sous administration judiciaire ;
 - arrêtés de péril, autres copropriétés en difficulté identifiées comme telles par la Métropole dans le cadre de sa compétence Habitat Social, etc.

6.4.1. Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

La compétence FSL a été transférée à la Métropole depuis le 1er janvier 2018. De ce fait, la convention FSL maintien avec la Métropole, notifiée en février 2018, est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Elle permet d'aider les personnes réglant l'eau dans leurs charges, non détentrices d'un abonnement individuel direct. Conformément au Règlement Intérieur du FSL, l'aide est versée directement au bailleur.

Désormais, la SEMM verse chaque année **50 000 € TTC** à la Métropole – Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville, sans décompte des aides allouées. Cette participation financière contribue au budget global des aides FSL Maintien octroyées, sous forme de subvention uniquement, pour la prise en charge des dettes de charges (provisions et régularisation de charges courantes).

En 2020, 41 dossiers ont pu être aidés à hauteur du versement de 50 000 € pour le FSL Maintien Eau, avec une aide moyenne de 745 € par dossier.

6.4.2. Contribution au Fonds de Proximité Eau

Les conventions dites "Fonds de Proximité Eau" conclues avec les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) des communes du territoire en DSP visent à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

Une enveloppe de **800 000 €** par an est ainsi mise à disposition. Chaque CCAS dispose d'une dotation annuelle qui est fonction de sa population.

En 2020, 894 abonnés ont été aidés pour un montant total de 292 915 € (1756 factures). Aide moyenne par abonné 328 €, soit 37 % de l'enveloppe totale potentielle allouée aux CCAS, réparti comme suit :

CCAS	Nombre de factures aidées	Nombre d'abonnés aidés	Montant TTC factures aidées	Montant TTC aides accordées
Allauch	31	17	9 094,44 €	- 5 246,99 €
Carnoux-en-Provence	0	0	0,00 €	0,00 €
Carry-le-Rouet	5	4	2 525,09 €	- 1 481,36 €
Cassis	11	4	1 713,12 €	- 1 091,64 €
Ceyreste	31	18	5 682,09 €	- 3 414,89 €
Châteauneuf-les-M.	36	17	9 510,17 €	- 6 114,27 €
Ensues-la-Redonne	4	4	791,03 €	- 557,06 €
Gignac-la-Nerthe	30	23	8 761,21 €	- 5 155,82 €
La Ciotat	140	76	34 751,41 €	- 21 160,90 €
Le Rove	8	6	3 516,13 €	- 1 964,46 €
Marignane	49	27	20 274,26 €	- 12 046,48 €
Marseille	1357	664	395 558,49 €	- 222 315,80 €
Roquefort-la-Bédoule	3	2	1 449,15 €	- 813,12 €
Saint-Victoret	39	24	14 135,98 €	- 8 425,99 €
Sausset-les-Pins	2	2	450,22 €	- 263,76 €
Septèmes-les-Vallons	10	6	5 105,62 €	- 2 863,05 €
Total	1 756	894	513 318,41 €	- 292 915,59 €

6.4.3. Autres actions – Utilisation du reliquat du Fonds Access'Eau

Suite à la signature de l'avenant quinquennal, les possibilités d'utilisation du reliquat Access'Eau sont les suivantes :

- Dépassement du plafond de la dotation annuelle d'un CCAS,
- Effacement des créances dans le cadre d'un dossier de surendettement,
- Squats, campements ouverts, aides exceptionnelles d'urgence et personnes non raccordées au service : consommations, coût des interventions et du matériel, suivi des installations, etc ;
- Copropriétés en difficulté et arrêtés de péril (sous conditions).

- Reliquats CCAS

En 2020, 2 CCAS ont dépassé le plafond de leur dotation annuelle : Saint-Victoret et Ceyreste. Saint-Victoret ne dispose plus d'un reliquat sur sa dotation propre mais peut continuer à aider les abonnés sur le reliquat global si nécessaire.

- Surendettement :

En 2020, 47 abonnés ont bénéficié d'un effacement total de leur dette par la Banque de France, dont 20 150 € ont été imputés au débit du compte Access'Eau.

Commune	Solde TTC
Allauch	290,48 €
Cassis	89,18 €
Châteauneuf les Martigues	584,65 €
La Ciotat	246,41 €
Marignane	239,12 €
Marseille	18 244,19 €
Saint-Victoret	455,47 €
Total général	20 149,50 €

- Squats, campements ouverts et aides exceptionnelles d'urgence :

En 2020, 96 023 € ont été imputés sur le Fonds Access'eau au titre de consommation d'eau aidées, soit :

- 12 abonnés aidés au titre de squats " privés " : 41 538 € de factures aidées
- 11 abonnements squats au nom du Service de l'eau dont 8 dans le cadre de la crise sanitaire : 51 992 € de factures aidées
- 19 Bornes Fontaines posées en 2020 : 9 toujours en service au 31/12/2020 pour un montant facturé aidé de 2 493 €.

Au 31/12/2020, le reliquat du Fonds Access'Eau s'élevait à 2 811 117 €.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire Marseille- Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 825
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,95
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	1 824
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	171 056 595
VP.059 - Volume produit	m ³	95 397 583
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0
Volume importé depuis un service extérieur de la Métropole		0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	9 132 252
Volume exporté hors Métropole	m ³	1 353 535
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	69 266 962
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	1 895 437
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	71 162 399
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	852 508
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	310 049
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3 059,01
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	85,39
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	13,5
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	12,5
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	152,28
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,00%
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	220 992
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 076 646
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	464
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,10
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	172
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,8
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	439 010,00
Volume facturé 2020	m ³	70 821 456
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0062
Encours de la dette	M€	2,8300
Epargne brute annuelle	M€	10,7200
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,26
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019		3 663 155,00
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2020		132 327 558,00
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,8%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire Marseille-Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	436
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	km	349,85
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	km	1 715,51
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	2 065,36
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	102
VP.046 - Nombre de points noirs	u	110
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	5,33
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	29,68
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,29
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	101
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	70 930,30
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	kg DBO5/j	68 705,12
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes		635,00
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire		679,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	94,8
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	14 028
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	183 298
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 038 444
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	188 561
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,21
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	28
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000Hab	0,03
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	234
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	1,28
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00
Volume facturé année 2020	m ³	59 200 258
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,00
Encours de la dette	M€	89,70
Epargne brute annuelle	M€	17,40
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	5,16
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,39%
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019	€	3 307 207,23
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2020	€	97 674 092,12

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	1 076 646
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	0
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	50 392,00
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100,00
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	2,00
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	12 599
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	12 581
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	18
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	Non calculable
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	Non calculable
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	2 057
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	80
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	1 330
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	9 132
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	1 330
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	10
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	3 467
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	8 997
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	12 599
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	98,93
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	5
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	130
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	24
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	132
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	286
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	396
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	
DC.329 - Abonnement par le budget général	€	
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	19
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	20
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	21
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	20
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	41
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	304
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Allauch	Carnoux	Carry	Cassis	Ceyreste	Châteauneuf	Ensùès	Gémenos ZI	Gignac	La Ciotat	Le Rove	Marignane	Marseille	Septèmes	Roquefort	Saint-Victoret	Sausset	ex SAEPOM	Total DSP	Gémenos	Plan-de-Cuques			
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																									
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€																			2,1507	0,8665	1,7079			
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITÉ DE L'EAU																									
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 738																			1 738	19	68		
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0																				1	0		
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00																			100,00	94,74	100,00		
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	1 779																				1 779	20	25	
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0																				0	0	0	
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00																				100,00	100	100	
VP.062 - Volume prélevé	m³	170 071 743																				170 071 743	984 852	0	
VP.059 - Volume produit	m³	0	606 601	0	1 505 900	0	0	0	95 821	0	6 007 017	0	0	70 793 569	540 228	0	0	14 863 595	94 412 731	984 852	0				
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m³	1 982 701	40 546	782 076	0	496 073	1 207 457	578 849	0	616 885	0	462 736	2 654 380	0	146 279	505 222	675 262	0	0	0	1 160 687				
Volume importé depuis un service extérieur de la Métropole		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%																			40	60	40			
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION																									
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m³	0	37 464	0	133 368	0	0	0	12 484	0	1 849 608	0	0	4 302 148	40 546	0	0	14 618 133	10 845 285	0	0				
Volume exporté hors Métropole	m³																								
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	1 557 142	496 753	662 554	1 162 585	453 870	990 613	500 144	65 120	536 159	3 228 437	351 886	2 155 111	54 313 940	442 025	379 964	610 258		67 906 561	625 544	734 857				
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	20 965	0	0	0	0	6 271	431	0	9 862	145 634	0	15 704	1 507 056	22 316	0	56	0	1 728 295	36 442	130 700				
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	1 578 107	496 753	662 554	1 162 585	453 870	996 884	500 575	65 120	546 021	3 374 071	351 886	2 170 815	55 820 996	464 341	379 964	610 314	0	69 634 856	661 986	865 557				
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	4 242	1 000	1 130	6 616	1 130	10 920	1 965	320	4 130	23 951	690	33 981	745 027	1 080	1 206	1 030	90	838 508	7 000	7 000				
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	13 718	2 383	3 762	3 444	3 737	5 441	4 298	615	4 858	9 239	5 442	5 695	187 486	3 000	3 417	3 419	13 096	273 049	30 000	7 000				
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	114,99	40,97	45,88	64,99	38,05	76,14	41,53	9,25	51,47	194,96	34,21	134,95	1 918,77	42,76	42,11	50,74	53,06	2 954,81	49,67	54,53				
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	80,50	83,07	85,34	86,73	92,47	83,92	87,56	81,96	89,97	87,51	77,37	83,28	86,24	74,14	76,12	91,04	98,44	86,42	70,97	75,78				
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	9,6	7,6	7,1	8,9	3,0	7,6	5,2	5,4	3,8	11,0	8,9	9,8	15,2	11,6	8,2	3,5	0,0	12,9	17,8	14,8				
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	9,2	7,3	6,8	8,4	2,7	7,0	4,8	5,1	3,3	10,5	8,4	9,0	13,9		11,4	7,8	3,3	0,0	11,9	15,8	14,1			
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	151,43																			151,43	0,54	0,31		
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,02%																			1,02%	0,22%	0,11%		
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	120																			120	100	100		
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		1 578 107																							
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	8 556	2 159	3 363	3 553	2 442	5 946	3 049	262	4 366	12 438	2 353	9 249	144 369	3 668	2 437	2 758	3 372		214 340	3 057	3 595			
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	21 081	6 648	5 884	7 136	4 764	17 484	5 621		9 693	35 660	5 184	33 024	874 619	11 153	5 968	6 685	7 784		1 058 388	6 677	11 581			
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	25	6	9	16	2	13	6	0	7	21	7	27	289	4	8	4	3		447	10	7			
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,92	2,78	2,68	4,50	0,82	2,19	1,97	0,00	1,60	1,69	2,97	2,92	2,00		3,28	1,45	0,89		2,09	3,27	1,95			
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2																			2	2	2		
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,8																				99,8	100	100	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	172																				172	NR	NR	
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,80																				0,8	NR	NR	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																									
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	5 214,00	0,00	1 404,00	1 120,00	3 515,00	6 365,00	528,00	0,00	4 916,00	20 366,00	1 866,00	11 434,00	319 571,00	0,00	771,00	8 463,00	0,00		439 010,00	0,00	0,00			
Volume facturé 2020	m³																			69 634 856	506 500	680 100			
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0063																				0,0063	0,0000	0,0000	
Encours de la dette	M€	2,8300																							
Epargne brute annuelle	M€	10,7200																							
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,26																							
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019		45 759,00	18 956,00	9 321,00	44 983,00	16 643,00	77 061,00	27 783,00	1 497,00	45 361,00	76 192,00	15 311,00	96 311,00	3 127 643,00	25 457,00	6 480,00	20 237,00	8 160,00		3 663 155,00	NR	NR			
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2020		2 810 345,00	1 004 219,00	1 288 289,00	2 287 342,00	842 719,00	1 827 684,00	869 761,00	220 198,00	1 020 954,00	6 232 663,00	651 392,00	3 641 726,00	103 588 133,00	1 441 725,00	863 839,00	745 934,00	1 135 937,00		130 472 860,00	643 043,00	1 211 655,00			
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	1,63%	1,89%	0,72%	1,97%	1,97%	4,22%	3,19%	0,68%	4,44%	1,22%	2,35%	2,64%	3,02%	1,77%	0,75%	2,71%	0,72%		2,81%	NR	NR			

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Allauch	Carnoux	Gemenos ZI	Le Rove	Marseille		Septèmes	Total Zone Centre	Cassis	Ceyreste	La Ciotat	Roquefort	Total Zone Est	Carry	Châteauneuf	Ensùès	Gignac	Marignane	St-Victoret	Sausset	Total Zone Ouest	Régie de Gémenos	Régie de Plan-de-Cuques		
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																										
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€								1,7382					1,6918								1,5458	1,2018	1,4041		
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE																										
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	436		0	436	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	km					349,85			349,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	km	65,69	40,69	9,34	26,77	839,60		42,88	1 024,97	38,89	19,31	126,56	28,79	213,55	44,78	76,83	27,04	43,61	127,97	37,12	50,14	407,49	29,60	39,90		
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	65,69	40,69	9,34	26,77	1 189,45		42,88	1 374,82	38,89	19,31	126,56	28,79	213,55	44,78	76,83	27,04	43,61	127,97	37,12	50,14	407,49	29,60	39,90		
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	95	105	95	105	107		95	106	108	110	107	108	108	96	93	98	97	96	84	96	95	60	60		
VP.046 - Nombre de points noirs	u	2	1	0	2	85		2	92	1	0	5	1	7	0	6	0	3	2	0	0	11	0	0		
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	3,04	2,46	0,00	7,47	7,15		4,66	6,69	2,57	0,00	3,95	3,47	3,28	0,00	7,81	0,00	6,88	1,56	0,00	0,00	2,70	0,00	0,00		
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,03	1,03	-	1,10	18,58		0,02	20,77	0,13	0,37	1,31	0,09	1,90	0,69	0,72	0,00	0,46	3,88	1,00	0,26	7,01	0,089	0		
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,01	0,51	0,00	0,82	0,31		0,01	0,30	0,07	0,38	0,21	0,06	0,18	0,31	0,19	0,00	0,21	0,61	0,54	0,10	0,34	0,06	0,00		
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents auxprescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Niolon	STEP Marseille	STEP Frioul	STEP Marseille	100	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille		
					100	100	100																			
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	90	100	100	110		100	100	110	110	110	40	102	110	110	110	110	110	110	110	110	NR	NR		
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'ÉPURATION																										
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Niolon	STEP Marseille	STEP Frioul	STEP Marseille	63 340,90	605,30	STEP La Ciotat/Ceyreste	2 522,20	293,00	3 420,50	706,60	936,40	251,10	STEP Marignane	2274,80	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	4 168,90	STEP Marseille	STEP Marseille		
					Arrêt définitif de la STEP	63 300,00	40,90																			
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	kg DBO5/j	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Niolon	STEP Marseille	STEP Frioul	STEP Marseille	60 927,90	364,00	STEP La Ciotat/Ceyreste	2 118,00	310,00	2 792,00	805,26	1004,88	290,40	STEP Marignane	2884,68	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	4 985,22	STEP Marseille	STEP Marseille		
					Arrêt définitif de la STEP	60 887,00	40,90																			
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	100	0	STEP Marseille	100	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille		
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	100	0	STEP Marseille	100	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille		
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	349	0	STEP Marseille	349	21	STEP La Ciotat/Ceyreste	96	11	128	23	21	12	STEP Marignane	102	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	158	STEP Marseille	STEP Marseille		
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire					Arrêt définitif de la STEP	366	2		368	24		104	12	140	28	27	12		104		171					
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	95,4	0,0	STEP Marseille	95,3	87,5	STEP La Ciotat/Ceyreste	92,3	91,7	91,4	82,1	77,8	100,0	STEP Marignane	98,1	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	90,9	STEP Marseille	STEP Marseille		
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	4,40	11 323,00	5,90	STEP Marseille	11 333	162,90	STEP La Ciotat/Ceyreste	1 003,40	71,60	1 238	257	257	75	STEP Marignane	868	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	1 457	STEP Marseille	STEP Marseille		
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	100	100	100	STEP Marseille	100	100,00	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille		
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER																										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	6 196	1 866	139	2 030	122 880		3 171	136 282	2 250	1 488	9 407	1 833	14 978	2 598	5 045	1 914	3 711	8 122	2 457	2 747	26 594	2 114	3 330		
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	16 811	6 641	0	4 836	854 884		10 777	893 949	6 059	3 515	31 780	5 166	46 520	5 790	16 748	4 840	9 204	32 397	6 477	7 631	83 087	4 675	10 213		
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	7 390	1 868	139	2 047	124 785		3 282	139 511	2 298	1 596	9 515	1 897	15 306	2 634	5 086	2 299	3 727	8 151	2 497	2 753	27 147	2997	3600		
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eauxusées	%	83,84	99,89	100,00	99,17	98,47		96,62	97,69	97,91	93,23	98,86	96,63	97,86	98,63	99,19	83,25	99,57	99,64	98,40	99,78	97,96	70,54	92,50		
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	1	26		0	27	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000Hab	0,00	0,00		0,21	0,03		0,00	0,03	0,00	0,67	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	6	0	0	3	224		1	234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,97	0,00	0,00	1,48	1,82		0,32	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Volume facturé année 2020	m³	1 008 399	426 786		304 767	47 459 172		576 084	49 775 208	632 988	209 303	2 512 636	340 588	3 695 515	490 817	819 645	281 219	463 462	1 801 327	346 582	519 415	4 722 467	343 931	663 137		
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Encours de la dette	M€	89,70																								
Epargne brute annuelle	M€	17,40																								
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	5,16																								
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	1,98%	1,87%	0,00%	2,55%	3,70%		2,42%	3,62%	1,33%	2,19%	1,32%	0,81%	1,33%	0,99%	4,20%	4,37%	3,79%	2,67%	3,57%	0,82%	2,83%	0,00%	0,00%		
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019	€	32 795,22	13 956,74	0,00	12 609,81	2 962 145,59		21 773,83	3 043 281,19	13 834,19	7 277,94	50 340,69	3 913,29	75 366,11	7 522,34	49 475,66	17 561,45	24 781,74	64 916,83	18 331,91	5 970,00	188 559,93	0,00	0,00		
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2020	€	1 660 189,99	745 930,13	131 767,70	494 265,77	80 148 467,93		901 346,60	84 081 968,12	1 037 861,00	332 099,00	3 815 393,00	483 393,00	5 668 746,00	756 986,00	1 177 339,00	401 504,00	653 439,00	2 433 927,00	513 283,00	726 735,00	6 663 213,00	402 796,00	857 369,00		

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

Nom du réseau de distribution : **CARNOUX**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FENESTRELLE (CARNOUX) Procédure de protection en cours
Station de production : CARNOUX



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,2 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,3 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0,02 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.	 PLOMB
 TEMPERATURE	Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.	

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CASSIS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CASSIS Procédure de protection en cours
Station de production : CASSIS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,9 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 18,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 21,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,017 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : **LES GIRAUDETS SIOM** Procédure de protection en cours
Captage : **VALTREDE** Procédure de protection en cours
Station de production : **LES GIRAUDETS SIOM**
Station de production : **VALTREDE**



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 66 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 42 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS Z.I**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIÉTÉ EAU DE MARSEILLE MÉTROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **COULIN (Z.I) FORAGE 1** Procédure de protection terminée
Station de production : **COULIN (Z.I)**



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 11,1 mg/L Valeur moyenne : 11 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 30,3 °F Valeur minimale atteinte : 29,6 °F Valeur maximale atteinte : 31,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOUMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA CIOTAT-CEYRESTE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CIOTAT Procédure de protection en cours
Station de production : LA CIOTAT

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 91 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,1 mg/L Valeur moyenne : 1,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 24,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,043 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
Station de production : LES GIRAUDETS SIOM

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 165 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 36 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,033 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOUMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE SAINTE-MARTHE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PUIS SAINT JOSEPH Procédure de protection terminée
Captage : SAINTE-MARTHE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINTE-MARTHE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 759 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 100 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 100 Valeur moyenne : 20,6 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 25,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 12 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 7320 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,043 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE ST BARNABE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-BARNABE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINT-BARNABE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 217 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 37 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,6 mg/L Valeur moyenne : 2 mg/L	Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 20,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 25,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,058 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE VALLON D'OL**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 372 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,041 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEFORT-LA-BEDOULE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA GARE (R-L-B) Procédure de protection en cours
Station de production : LA GARE (R-L-B)



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,4 mg/L Valeur moyenne : 2 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,7 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 23,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,055 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS-VILLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-PONS FORAGE DU VEZE Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS GALERIE Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F2 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F3 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F4 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS Puits DU VEZE Procédure de protection terminée
Station de production : GEMENOS-VILLE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 94,7 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,1 mg/L Valeur moyenne : 2,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,3 °F Valeur minimale atteinte : 23,6 °F Valeur maximale atteinte : 25,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

94,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



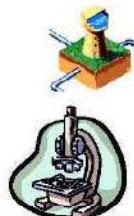
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PLAN-DE-CUQUES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 68 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,041 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020

MAIRIE	Etudes/ Travaux	Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
1°/7°				
	Travaux	Rue Rouget de l'Isle - 1°	EU	Renouvellement réseau EU DN 300 sur 80 ml
	Travaux	Bd Longchamp - 1° (Galerie du Canal)	AEP	Enlèvement des conduites d'eau abandonnées
	Etudes	Cours Jean Ballard - Quai de Rive Neuve, Rue Breteuil, avenue de la Corse, Cours Pierre Puget	EU	études complémentaires SMRU II (pompage Prohibé, création d'un nouveau DO sur le C14, réhabilitation du DO Ballard, stockage en ligne en réseau cours Pierre Puget et ancien DO des Catalans)
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6 ,7 , 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
	Travaux	Escalier du Prophète - 7°	EU	Réhabilitation par gainage réseau DN 200 sur 250 ml
2°/3°				
	Travaux	Bd de Plombières - 3°	EU	Réhabilitation par gainage réseau DN 300 sur 531 ml
	Travaux	Rue d'Orange / Bd Boyer - 3°	AEP	Extensions et bouclage réseau 2 fois 40 m DN 100
	Travaux	Impasse Junot - 3°	EU	Modification et extension réseau EU
	Etudes	Boulevard Voltaire, Boulevard Camille Flammarion, rue Bernard Dubois, Boulevard de Paris	EU	études complémentaires SMRU II (Optimisation du stockage dans le Bassin de rétention Jules GUESDE, Rehausse des DO Gibbes et Arenc, stockage dans l'ancienne galerie du Canal)
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6 ,7 , 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
4°/5°				
	Travaux	Bd Flammarion - 4° (Galerie du Canal)	AEP	Réhabilitation ouvrage visitable suite à enlèvement des conduites
	Etudes	Place Brossolette, rue Georges, rue Saint Michel, rue Fontange, rue de Lodi	EU	études complémentaires SMRU II (Reprise du DO Brossolette, stockage en ligne dans la rue Georges et à l'aval de la Place Jean Jaurès)
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6 ,7 , 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
6°/8°				
	Travaux	Avenue de Montredon - 8°	EU	Renouvellement et dilatation Collecteur SUD DN 500 grès sur 165 ml
	Travaux	Rue Callelongue - 8°	EU	Extension DN 200 sur 160 ml
	Travaux	Rue Borde - 8°	EU	Réhabilitation par gainage du réseau DN 450 sur 280 ml
	Travaux	Rue Louis Maurel - 6°	EU	Réhabilitation par gainage réseau DN 300 sur 105 ml
	Travaux	Plage de la Pointe rouge - 8°	EU	Renouvellement du réseau EU sur 250 ml grès DN 200
	Travaux	Quai Tiboulén - 8°	EU	Renouvellement du réseau EU sur 40ml grès DN200
	Travaux	avenue Mistral/ av du Général Négrier - 8°	EP	extension du réseau EP sur 130ml
	Etudes	Huveaune	EP	Etude des conditions de retour de l'Huveaune dans son cours et campagne d'analyses

MAIRIE	Etudes/ Travaux	Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
	Etudes	avenue du Prado	EU	études complémentaires SMRU II (Reprise du DO du C18bis sur le rond-point du Prado)
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
9°/10°				
	Travaux	Rue Théodore Cayol - 9°	EU	Extension réseau EU DN 200 sur 30 ml
	Etudes	Huveaune	EP	Etude des conditions de retour de l'Huveaune dans son cours et campagne d'analyses
	Etudes	Chemin de Sormiou, rue de la Chaîne, Chemin de Baumette Morgiou, rue Curtel, boulevard Ganay	EU	études complémentaires SMRU II (Stockage dans le Premier Emissaire à l'aval du bassin Ganay, Passage en séparatif ou stockage unitaire sur l'enclave unitaire de Beauvallon, déconnexion d'une antenne pluviale sur le Collecteur 19, reprise du DO Lazer)
11°/12°				
	Travaux	Boulevard Henri Fabre - 12°	EU	extension réseau EU sur 45 ml
	Travaux	Traverse du Commandeur - 12°	EU	création antenne sanitaire en refoulement PEHD 80
	Travaux	Rue du Docteur Cauvin - 12°	EU	création antenne sanitaire en refoulement PEHD 80
	Travaux	Bd des Libérateurs - 12°	AEP	Extension réseau DN 100 sur 160 ml + bouclage
	Travaux		AEP	usine de St Barnabé - réhabilitation GC
	Etudes	Huveaune	EP	Etude des conditions de retour de l'Huveaune dans son cours et campagne d'analyses
13°/14°				
	Travaux	Avenue Zoccola - 14°	EU	Remplacement réseau EU sur 80 ml
	Travaux	Rue Roux de Corse - 13°	EU	Extension réseau EU sur 30 ml
	Travaux	Tse de la Baume Loubière - 13°	EU	Extension réseau EU sur 260 ml
	Travaux	Bd Kraemer - 14°	EU	Réhabilitation par gainage réseau DN 200 sur 170 ml
	Travaux	Bd Lagnel - 13°	AEP	Extensions et bouclage réseau 160 ml DN 100
	Travaux	Bd Burel - 14°	EP	Réhabilitation de l'ouvrage pluvial
	Travaux	Noues Château Gombert	EP	Reprofilage Noues sur 50 ml
	Travaux	Desserte sanitaire et pluviale de la Grave les Medecins	EU/EP	extension réseau EU et bassins de rétention phase 1.1
	Travaux	Desserte sanitaire et pluviale de la Grave les Medecins	EU/EP	extension réseau EU et bassins de rétention phase 1.2
	Travaux	Bassin de rétention Delprat-Fournacle	EP	Bassin de rétention 2380 m3
	Travaux		AEP	réservoir Batarelle - motorisation de vannes
	Travaux		AEP	réservoir party bas - réhabilitation GC
	Travaux		AEP	usine de Ste Marthe - réhabilitation GC

MAIRIE	Etudes/ Travaux	Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
15°/16°				
	Travaux	Chemin du Littoral - 16°	EU	Extension réseau DN 200 sur 110 ml
	Travaux	Traverse Marie Dominique - 15°	EU	Extension réseau DN 200 polypro sur 40 ml
	Travaux	Traverse Fabre - 16°	EU	Renouvellement conduite DN 200 sur 50 ml
	Travaux	Impasse Pichou - 16°	EU	Création d'une antenne sanitaire en refoulement
	Travaux	Tse du Cimetière - 15°	EU	Réhabilitation par gainage conduite DN 300 sur 75 ml
	Travaux	Traverse de l'église - 15°	AEP	Extension réseau DN 51/63 PEHD sur 45 ml
	Travaux	Chemin de Mimet - 15°	EP	Création d'un radier béton sur 35 ml (Ruisseau des cadeneaux)
	Travaux		AEP	réservoir verduron - motorisation de vannes
	Travaux		AEP	réservoir borels - motorisation de vannes
	Travaux		AEP	réservoir pichou - motorisation de vannes
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6 ,7 , 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
CANAL				
	Travaux	Adresse diverses	AEP	Pose de clôtures sur le canal de Marseille et ses dérivations

Commune	Travaux/ Etudes	Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux
ALLAUCH				
CARNOUX	Travaux	Avenue de Lattre de Tassigny	AEP	extension réseau AEP dn 100 sur 215 ml
CARNOUX	Travaux	Rue de la République	EU	Réhabilitation par gainage dn 200 sur 300 ml
CARNOUX	Travaux	Rue Paul Verlaine	EU	réhabilitation et dévoiement réseau EU sur 30 ml
CARNOUX	Travaux	Rue Beaudelaire	EU	Renouvellement réseau EU sur 25 ml
CARNOUX	Travaux	Renforcement AEP Carnoux	AEP	1100 ml DN 400 entre le réservoir des Lavandes et HdV
CARNOUX	Travaux	ZA du Mussuguet	EP	redimensionnement du réseau pluvial
CARNOUX	Travaux		AEP	réservoir des lavandes motorisation + vidange
CARRY	Travaux	chemin des Muriers	AEP	extension réseau AEP sur 170ml
CARRY	Travaux	Square jean Biancotto	EU	réhabilitation par gainage dn 250 sur 70ml
CARRY	Travaux	Chemin des Marchandises	EU	Extension réseau sanitaire sur 80m
CARRY	Travaux		EU	Station de relevage de Bouchon - réhabilitation
CARRY	Travaux		EU	station de relevage Marine du Jas - sécurisation
CARRY	Travaux		EU	STEP - diverses améliorations (ventilation/stockage)
CASSIS	Travaux	Montée du château / rue de l'Arène	EU	Remplacement de la canalisation d'eaux usées sur 55ml avec la reprise de 2 branchements
CASSIS	Travaux		AEP	réservoir vallon des Anglais - réhabilitation GC
CASSIS	Travaux		EU	Station de pompage de l'Arène - réhabilitation local exploitation
CASSIS	Travaux		EU	station épuration Cassis - réhabilitation GC
CASSIS	Travaux	chemin des bassins	AEP	Modernisation de la filière filtration de l'usine de production d'eau potable de CASSIS
CEYRESTE	Travaux	Chemin d'Aubagne	EU	Réhabilitation réseau sanitaire sur 70m
CHATEAUNEUF	Travaux	Montée de la vierge noire (Montée des Ruines)	EU	extension sur 200 ml en dn 200 mm
CHATEAUNEUF	Travaux	Rue Louis Abbadie (prop privée)	EU	réhabilitation par gainage sur 344 ml (lutte contre les ECPP)
CHATEAUNEUF	Travaux	Chemin des Courrens	EU	réhabilitation par gainage sur 204 ml (lutte contre les ECPP)
CHATEAUNEUF	Travaux	Bd des Arbousiers	EU	réhabilitation par gainage sur 40 ml
CHATEAUNEUF	Travaux	BR Valampe	EP	clôture du bassin

Commune	Travaux/ Etudes	Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	réservoir Chef lieu Haut - motorisation de vannes
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	réservoir Chef lieu Bas - motorisation de vannes
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	réservoir La Mède - motorisation de vannes
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	Usine de Valtrède - réhabilitation GC
CHATEAUNEUF	Travaux		EU	pompage du Jai - augmentation de capacité
ENSUES	Travaux	Boulevard Tempete	EU	extension EU sur 85ml + refoulement sur 125ml + station relevage
ENSUES	Travaux		EU	station épuration - réhabilitations diverses
ENSUES	Travaux		AEP	réservoir bonne mère
GIGNAC	Travaux	CD 48 A	EU	extension réseau EU sur 40 ml en dn 200 mm
GIGNAC	Travaux	Allée de Laure/Rue Aplhonse Daudet	EU	réhabilitation par gainage sur 500 ml (lutte contre les ECPP)
GIGNAC	Travaux	Impasse des Champs	EU	réhabilitation par gainage sur 300 ml (lutte contre les ECPP)
GIGNAC	Travaux	Rue Jean Monnet / Av Combattants AFN / Rue Adolphe Sax	EU	réhabilitation par gainage sur 220 ml (lutte contre les ECPP)
GIGNAC	Travaux	Avenue Georges Pompidou	EP	lié à un PC (PORFIRO) . Extension réseau pluvial (fiche SD AM 002)
GIGNAC	Travaux		AEP	réservoir St Michel - motorisation vannes
GIGNAC	Travaux		EU	STEP - gros entretien
GEMENOS	Travaux	réservoir coulin	AEP	motorisation vannes
LE ROVE	Travaux	Route de Niolon piste DFCI chemin de la Bergerie	EU	transfert des effluents des calanques de la Vesse et de Niolon vers le village
LA CIOTAT	Travaux	Traverse Picoussin / place Cornille	EU	extension du réseau EU sur 40 ml
LA CIOTAT	Travaux	Rue Castel	EU	Extension réseau EU sur 25 ml
LA CIOTAT	Travaux		AEP	réservoir St Antoine - réhabilitation GC
LA CIOTAT	Travaux		AEP	usine de production d'eau potable - motorisation
LA CIOTAT	Travaux		EU	STEP diverses améliorations
MARIGNANE	Travaux	Avenue Guillaumet	EU	Renouvellement réseau EU dn 200 mm sur 460ml
MARIGNANE	Travaux	chemin des Vignes	EU / AEP	dilatation AEP sur 160 ml en Dn 100 /extension réseau EU Dn 200 sur 120 ml
MARIGNANE	Travaux	Rue Bernard Hinault	AEP	extension réseau AEP Dn 100 mm sur 135 ml
MARIGNANE	Travaux	Boulevard de la Signore / rue des Lilas	EU	réhabilitation par gainage sur 440 ml (lutte contre les ECPP)

Commune	Travaux/ Etudes	Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux
MARIGNANE	Travaux	Allée de la Palun	EU	réhabilitation par gainage sur 500 ml (lutte contre les ECPP)
MARIGNANE	Travaux	Avenue de Logos Prolongée	EU	réhabilitation par gainage sur 80 ml (lutte contre les ECPP)
MARIGNANE	Travaux	Rue Jean Monet	AEP	extension réseau AEP Dn 150 mm sur 65 ml
MARIGNANE	Travaux	Desserte EU Bausset-Raphèle	EU	3350 ml DN 200 + 180 ml DN 350 + 4 stations de pompage
MARIGNANE	Travaux		AEP	réservoir Bonne Mère - motorisation vannes
MARIGNANE	Travaux		EU	Pompage des Florides - réfection ouvrages d'arrivée
MARIGNANE	Travaux		EU	STEP - réhabilitation file 3
PLAN DE CUQUES	Travaux	Liaison Rascous Ambrosis	AEP	2000 ml DN 400
ROQUEFORT	Travaux	Carraire des Nouvelles	EU	Extension du réseau d'eaux usées sur 310ml
ROQUEFORT	Travaux	Allée Pierre Sémart	EU	Renouvellement réseau EU DN 200 sur 70 ml
ROQUEFORT	Travaux		AEP	réhabilitation GC
St VICTORET	Travaux	Rue Deschamps	EU / AEP	extension du réseau EU sur 30 ml / AEP sur 50ml
St VICTORET	Travaux	Boulevard Frédéric Mistral	EU	réhabilitation par gainage sur 127 ml (lutte contre les ECPP)
St VICTORET	Travaux	Avenue Jean Jaurès	EU	réhabilitation par gainage sur 253 ml (lutte contre les ECPP)
SAUSSET	Travaux	Promenade de la Corniche	AEP	extension du réseau AEP en Dn 100 mm sur 265 ml (maillage)
SAUSSET	Travaux	Avenue du Général Leclerc	AEP	extension du réseau AEP en Dn 100 mm sur 320 ml (maillage)
SAUSSET	Travaux		AEP	réservoir du Grand Vallat - restructuration Vidange
SAUSSET	Travaux		AEP	surpresseur du Village - réhabilitation GC
SAUSSET	Travaux		EU	Pompage des Boumandariel - rehabilitation GC
SAUSSET	Travaux		EU	Pompage des Baumettes - réfection ouvrages d'arrivée
SAUSSET	Travaux	émissaire en mer de Carry-Sausset	EU	desobstruction de l'émissaire en mer
CT1	Travaux	Adresses diverses	EU	travaux urgents et imprévus
CT1	Travaux	579 ave de Plan de Campagne 13170 LES PENNES MIRABEAU	AEP	Modernisation du complexe de production des GIRAUDETS
CT1	Travaux	Communes de MARSEILLE, CEYRESTE, ROQUEFORT LA BEDOULE	AEP	Installation de postes de chloration relais sur le réseau de distribution d'eau potable du territoire Marseille Provence

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif						
Zone Centre						
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021						
DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle			1	11,9472 €	11,95 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	15	0,5397 €	8,09 €
		Tranche 2	m³	105	1,5877 €	166,71 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0420 €	5,04 €
SOUS-TOTAL HT						244,63 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m³ consommé		m³	120	1,1402 €	136,82 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						189,62 €
TOTAL HT						434,25 €
TVA 5,50 %						13,45 €
TVA 10 %						18,96 €
TOTAL GENERAL TTC						466,66 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,89 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Zone Ouest

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle			1	11,9472 €	11,95 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	15	0,5397 €	8,09 €
		Tranche 2	m³	105	1,5877 €	166,71 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0420 €	5,04 €
SOUS-TOTAL HT						244,63 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,9653 €	115,83 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						168,64 €
TOTAL HT						413,27 €
TVA 5,50 %						13,45 €
TVA 10 %						16,86 €
TOTAL GENERAL TTC						443,58 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,70 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Zone Est

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle			1	11,9472 €	11,95 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	15	0,5397 €	8,09 €
		Tranche 2	m³	105	1,5877 €	166,71 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0420 €	5,04 €
SOUS-TOTAL HT						244,63 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m³ consommé		m³	120	1,0980 €	131,76 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						184,56 €
TOTAL HT						429,19 €
TVA 5,50 %						13,45 €
TVA 10 %						18,46 €
TOTAL GENERAL TTC						461,10 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,84 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Régie de Gémenos

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	100	0,4563 €	45,63 €
		Tranche 2	m³	20	0,6476 €	12,95 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0532 €	6,38 €
SOUS-TOTAL HT						98,56 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,4180 €	50,16 €
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,6385 €	76,62 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						144,78 €
TOTAL HT						243,34 €
TVA 5,50 %						5,42 €
TVA 10 %						14,48 €
TOTAL GENERAL TTC						263,24 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						2.19 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Régie de Plan-de-Cuques

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part fixe annuelle		1	35,74 €	35,74 €
	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	1,0002 €	120,02 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0,0409 €	4,91 €
SOUS-TOTAL HT					194,27 €
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part fixe annuelle	m ³	120	0,1574 €	18,89 €
	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,4444 €	53,33 €
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,6385 €	76,62 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	m ³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT					166,84 €
TOTAL HT					361,10 €
TVA 5,50 %					10,68 €
TVA 10 %					16,68 €
TOTAL GENERAL TTC					388,46 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³					3,24 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	3	Avt n°1 : Prendre en compte certaines incidences du report du démarrage de la délégation initialement prévue le 01/01/2014 au 01/07/2014 - prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA - Mettre en cohérence les différents articles du contrat relatifs au rachat des compteurs : les articles 10;10, 14;1 et l'annexe AO7 ont été modifiés en ce sens ; l'article 35.2 n'a pas été corrigé - corriger des erreurs matérielles ou incohérences entre certains articles et annexes et apporter certaines précisions.	28/10/2014
						Avt n°2 : au terme de la première année d'exploitation du Service, il est apparu nécessaire de faire évoluer certaines dispositions contractuelles afin de prendre en compte : - certaines adaptations ou précisions à des engagements du Déléataire ou à des dispositions contractuelles qui se sont avérées indispensables dans le cadre de l'exploitation du service; - la clarification de la définition et des modalités de calcul de certains indicateurs de performance et des pénalités associées, au terme d'un important travail conjoint avec les services de la Communauté urbaine et du Déléataire; - les incidences de la Loi Hamon relative à la consommation en modifiant certaines dispositions du Règlement de Service, - l'évolution de la répartition des prestations mutualisées; - l'adaptation du Barème de Prix; - la collaboration du délégataire dans la démarche menée par la Communauté Urbaine en termes d'économies d'eau dans le cadre du contrat "CONPERE" avec l'Agence de l'Eau; - la mise en place de modalités spécifiques de facturation des consommations d'eau des Grands Comptes et, à titre d'échange dans le respect de l'équilibre économique du Contrat, l'assouplissement des horaires d'accueil physique des agences Est et Ouest du territoire communautaire; - les demandes de la Communauté urbaine, qui représentent des charges supplémentaires pour le Déléataire et qui visent à : 1) compléter les engagements du Déléataire portant sur les travaux de sécurité des ouvrages du service, en particulier en termes d'accès et de surveillance; 2) la prise en charge par le Déléataire de travaux de renouvellement de quelques vannes anciennes de DN> 300 mm, non prévus initialement dans le contrat; 3) la diminution du nombre de boîtes de lavage à équiper, dans le cadre de la télérelève, à la charge du Déléataire par rapport aux prévisions du contrat et le reparamétrage de certaines d'entre elles. - les demandes du Déléataire, qui représentent des économies de charges pour le délégataire et qui visent, afin de respecter l'équilibre économique initial du Contrat, à : 1) revoir les délais relatifs à certains de ses engagements (obtention de la certification NF Services, capteurs, qualité, ombrières), 2) diminuer le nombre de branchements à renouveler par le Déléataire sur les exercices 2016, 2017, 2018, 2019. - certaines incohérences et erreurs matérielles résiduelles.	19/01/2016

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	3	Avt n°3 : De nouvelles évolutions contractuelles sont apparues nécessaires afin de prendre en compte les principaux points suivants : - L'évolution du schéma organisationnel de la Structure Juridique Dédiee (SJD) et les incidences contractuelles associées, notamment en termes de prestations mutualisées. Dès l'origine, le contrat prévoit la mutualisation entre la Structure Juridique Dédiee et le groupe SEM. L'article 5 et les annexes 10 et 11 prévoient notamment la mutualisation de prestation de SEM vers SEMM pour les missions d'appui stratégique et de conseil (Direction générale, Direction Ressources Humaines, Finances, Achats Management), les activités de médecine du travail, d'expertise réseaux, de gestion des crises et du laboratoire, ainsi que Bronzo TP pour la réalisation des travaux d'entretien de réseaux et Somei pour l'infogérance du système d'information). - Le schéma organisationnel mis en place depuis le 1/10/2016 prévoit l'intégration de la chloration, clientèle, atelier, CDT au sein de la structure juridique dédiée. Par conséquent, de nouvelles prestations sont prévues au contrat vis-à-vis des autres structures du Groupe SEM. Un compte de résultat annuel permet le suivi des prestations mutualisées avec la SEM. En outre, le schéma organisationnel au 1/10/2016 prévoit la mise à disposition par la SEM, par convention individuelle, de 60 ETP affectés aux fonctions support (ressources humaines, finances, communication, juridique...). Chaque année, un état des coûts associés au personnel mis à disposition sera transmis à la Métropole. Cette organisation est neutre économiquement. Elle est par ailleurs pertinente en termes d'expertise ; - le nouveau schéma de gouvernance à mettre en place. Lors des 3 premières années de la délégation, il est clairement apparu la nécessité de faire évoluer le schéma de gouvernance tel que prévu au contrat et dans ses annexes afin de le rendre plus opérationnel et efficient ; - la révision de conditions tarifaires et d'abonnement. Certains abonnements nécessitent des modifications (cas de l'abonnement « fourniture d'eau mobile ») et deux nouveaux abonnements seront introduits (abonnement « jardins familiaux ou solidaires», abonnement « espace public- eau brute») pour mieux répondre aux besoins rencontrés ; - la révision du Règlement de Service. Il est prévu d'inclure les évolutions tarifaires précitées ; - la modification de certains Indicateurs de performance. Certaines évolutions d'indicateurs de performance contractuels (définitions, valeurs cibles) ont été identifiées par la Métropole comme nécessaires pour mieux évaluer la qualité et performance du Service ; - les nouvelles mesures en matière de Cybersécurité : les évolutions réglementaires entrées en vigueur le 1er juillet 2016 en matière de cybersécurité pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV) s'appliquent au Service de l'Eau du territoire de Marseille Provence. Par ailleurs, les	15/05/2018

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	4	Avt n°4 : En 2019, la Métropole a réalisé un audit quinquennal juridique, financier et technique de la délégation du Service public de l'Eau qui a montré la performance du Service délégué. Néanmoins, des préconisations d'adaptation, d'amélioration ont été formulées qui donnent lieu à la rédaction de l'avenant quinquennal. Les principales évolutions contractuelles du présent avenant concernent : • La cybersécurité : l'avenant 3 avait mis à la charge du délégataire la mise en œuvre, à frais avancés, des évolutions réglementaires entrées en vigueur le 1er juillet 2016 en matière de cybersécurité pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV). Le présent avenant permet d'acter les modalités de prise en charge de ces coûts d'investissement et de fonctionnement jusqu'à la fin du Contrat, grâce à un effort consenti par le Délégataire et à une baisse de certaines charges, afin de respecter l'équilibre économique initial du Contrat. • Les évolutions organisationnelles du Délégataire, en vue d'améliorer la productivité, ainsi que la baisse des prestations mutualisées suite à l'arrêt du laboratoire SEM. • L'optimisation du système d'évaluation de la performance (ajout de nouveaux indicateurs, nouvelles modalités d'obtention de l'intéressement...). • Fonds d'aide aux plus démunis : nouvelles modalités d'attribution permettant d'améliorer la performance du fonds et la résorption du reliquat. • Evolution de la grille tarifaire en vue d'une simplification et d'une baisse du tarif agricole pour accompagner les projets d'agriculture urbaine. • Le volet patrimonial : requalification des biens délégués, clarification des obligations contractuelles du Délégataire en matière de régularisation des servitudes, introduction d'indicateur de suivi de l'état du patrimoine, clarification des obligations contractuelles du Délégataire en matière de contrôles réglementaires des bâtiments et ouvrages, notamment sur la réglementation amiante. • Le volet financier : optimisation du reporting financier, nouvelles modalités d'actualisation du Compte d'Exploitation Prévisionnel, forfaitisation du taux de charges semi-directes et indirectes des travaux, augmentation du délai de reversement de la surtaxe. • La qualité de l'eau : ajout d'indicateurs sur le suivi, prise en compte de paramètres émergents dans les analyses. • L'introduction de nouvelles prestations accessoires. • La modification du Règlement de Service en vue d'une mise en conformité juridique et afin de prendre en compte des évolutions tarifaires exposées plus haut.	

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Centre pour Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-Les-Vallons, Zone Industrielle de Gémenos	SERAM	11/12/2013	15 ans	31/12/2028	6	Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et porter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA.	28/10/2014
						Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 43 du contrat de délégation.	27/01/2015
						Avt n°3 : Suite au retour d'expérience de la première année dans l'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement et du pluvial - Secteur Centre, le présent avenant a pour objet de clarifier des engagements du délégataire, adapter des engagements du délégataire, harmoniser des engagements entre les différents contrats de délégation, négocier de nouveaux engagements, corriger quelques erreurs matérielles.	07/10/2015
						Avt n°4 : Réalisation d'une unité de valorisation du biogaz produit à l'usine des boues de Marseille	01/08/2017
						Avt n°5 : Mise en cohérence filière des boues et adaptation et clarification de divers engagements	28/12/2017
						Avt n°6 : Modification du règlement de service	28/12/2017
						Avt n°7 : A la suite de cet audit, les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes : - Plan d'actions de lutte contre les odeurs et l'hydrogène sulfuré (H2S) dans les ouvrages, - Prise en compte d'évolutions fiscales relatives à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la Taxe Foncière (TF), - Diagnostic de Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) - Gestion patrimoniale (inventaires des biens, servitudes, diagnostic des réseaux visitables, conformité et entretien des bâtiments) - Partage de la surperformance économique - Création d'un fonds de solidarité - Evolution de la gestion du réseau pluvial. - Evolutions du contrôle de l'activité déléguée (nouveaux indicateurs de suivi, contrôle des achats, instances de gouvernance).	30/12/2020

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Ouest pour Carry-Le-Rouet, Châteauneuf-Les-Martigues, Ensues-La-Redonne, Gignac-La-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-Les-Pins	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation. Avt n°3 : Adaptation et clarification de divers engagements Avt n°4 : Modification du règlement de service Avt n°5 : Les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes : - Mise en œuvre d'un plan de lutte contre le vieillissement du parc d'équipements électromécaniques, - Amélioration de la gestion patrimoniale (classification des biens, accès aux documents, complétude des inventaires, servitudes, entretien et conformité réglementaire des bâtiments) - Evolution du plan de lutte contre les eaux parasites - Mise en place de mesures en faveur de l'action sociale, par création d'un fonds de solidarité assainissement - Dispositions diverses (gouvernance, modalités comptables, projet de méthanisation à Marignane).	28/10/2014 21/01/2015 28/12/2017 28/12/2017 31/12/2020

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Est pour Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort-La-Bédoule	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation. Avt n°3 : Adaptation et clarification de divers engagements Avt n°4 : Modification du règlement de service Avt n°5 : Les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes : - Mise en oeuvre d'un plan de lutte contre le vieillissement du parc d'équipements électromécaniques, - Amélioration de la gestion patrimoniale (classification des biens, accès aux documents, complétude des inventaires, servitudes, entretien et conformité réglementaire des bâtiments) - Evolution du plan de lutte contre les eaux parasites - Mise en place de mesures en faveur de l'action sociale, par création d'un fonds de solidarité assainissement - Dispositions diverses (gouvernance, modalités comptables).	28/10/2014 21/01/2015 28/12/2017 28/12/2017 31/12/2020

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

DSP EAU - Société Eau de Marseille Métropole (1)	2019	2020
VENTES DE PRODUITS & SERVICES	146 707 628	147 838 050
Ventes d'eau HORS Collectivité & Ag. de E	99 991 700	102 065 012
Chiffre d'affaires - Tarif général	40 355 394	40 382 921
Chiffre d'affaires - Tarif immeubles collectifs	42 166 665	44 332 372
Eau potable au tarif Espaces Verts	6 391 338	6 316 540
Eau potable au tarif Industriel	1 857 735	1 750 481
Eau potable au tarif Espace public	1 009 695	877 296
Eau potable autres tarifs (agricole, jauge,...)	2 096 451	2 018 261
Vente d'eau brute au consommateur final	473 880	429 774
Vente d'eau potable en gros	1 284 045	1 330 323
Vente d'eau brute en gros	4 356 498	4 627 044
Redevances Collectivité & Agence de l'Eau	35 582 894	35 918 873
Redevance prélèvement	4 077 053	3 817 177
Part Collectivité - exploitation du service	15 891 971	16 128 475
Pdts p/Agence Eau-pollution	15 613 869	15 973 222
Redevances Collectivité & Agence de l'Eau - Autres		
Travaux	4 762 475	3 704 963
Prestations de services	6 306 909	5 686 009
Ventes de marchandises (compteurs, etc.)		
Produits des activités complémentaires	63 650	463 193
PRODUCTION IMMOBILISEE	371 633	197 678
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	368 368	543 549
PRODUITS FINANCIERS		3 830
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 360	3 994
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 998 626	32 875 693
TRANSFERTS DE CHARGES	9 425 622	10 068 297
PRODUITS	187 876 236	191 531 091

DSP EAU - Société Eau de Marseille Métropole (2)	2019	2020
ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 330 842	7 347 624
SERVICES EXTERIEURS	47 945 587	46 634 689
Sous-traitance générale	6 736 602	7 688 187
SEM- support stratégiq.conseil	965 125	1 202 077
SEM- autre (labo, expertise,...)	807 653	271 314
Sous-traitance liée à l'informatique - infogérance	3 572 005	4 454 159
Sous-traitance gale & divers	1 391 819	1 760 637
Redevances de crédit-bail		
Locations, droits de passage et servitudes diverses	2 673 514	2 596 716
Charges locatives et de copropriété	1 471 413	1 513 104
Entretien et réparations	36 592 834	34 326 960
Adduction	645 610	795 134
Production	881 731	1 015 875
Distribution	3 040 451	1 873 058
Sur biens techniques	2 511 893	1 839 461
Entretien à refacturer	457 930	301 700
Sur biens mobiliers	117 726	130 570
Renouv.programmé canalisations	18 955 560	17 612 736
Renouv.programmé branchements	4 846 441	4 483 600
Renouv. progr. équipts réseau	1 755 576	1 760 056
Renouv. programmé autr.équipts	2 100 120	2 105 504
Renouv.progr.génie civil autre	540 400	512 000
Renouv.progr.génie civil canal	560 506	1 685 327
Renouv.non progr.canalisations, etc.	112 195	134 781
Remplact fonctionnel compteurs	66 696	77 100
Autres		58
Primes d'assurances	439 866	452 963
Études et recherches	18 440	50 086
Divers	12 918	6 672
Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	48 277 665	47 596 154
Personnel extérieur au service	6 597 180	5 783 291
Rémunérations 'intermédiaires et honoraires	2 959 062	2 704 183
Publicité, publications, relations publiques	532 880	518 268
Transports de biens et transports collectifs du personnel		
Déplacements, missions et réceptions	339 359	298 361
Frais postaux et de télécommunications	1 097 116	1 188 584
Services bancaires et assimilés	191 373	198 106
Divers	36 560 696	36 905 362
Cotisations et concours divers	98 111	93 242
SEM-moyens du personnel MAD	879 692	893 247
Redevance prélèvement	4 077 053	3 817 177
Redevance part Collectivité	15 891 971	16 128 475

DSP EAU - Société Eau de Marseille Métropole (3)	2019	2020
Redevance Pollution	15 613 869	15 973 222
ACHATS + AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	103 554 094	101 578 467
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 559 863	3 903 490
Versement de transport	328 153	327 525
Frais formation	645 139	810 408
Verst libér.taxe apprentissage	-903	110 588
CET (CFE / CVAE)	1 267 701	1 307 208
Taxes foncières	523 626	526 980
Contrib. sociale de solidarité	230 426	236 448
Redev. occup. domaine public (RODP)	453 269	464 857
Autres impôts et taxes	112 452	119 477
CHARGES DE PERSONNEL	26 905 073	29 344 101
Rémunérations du personnel	18 202 959	20 226 188
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 704 442	8 086 654
Autres charges sociales (CE, etc.)	952 086	971 609
Autres charges de personnel (vêtements)	45 586	59 650
Crédit Impôt Compétitivité Emploi		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 582 094	2 515 212
Indemnités et frais de mission et de formation des élus		
Pertes sur créances irrécouvrables	1 341 912	1 334 757
Aides personnalisées et contribution Fonds Solidarité Logement	1 013 000	1 032 470
Charges diverses de gestion courante	227 183	147 985
CHARGES FINANCIERES	1 241 605	1 168 883
CHARGES EXCEPTIONNELLES	349 475	1 389 415
DOTATIONS AUX AMORTISS. ET AUX PROV.	38 425 593	40 177 716
Dotations aux amortissements et aux prov.	35 971 468	36 918 716
Dotations aux amortiss. et aux prov. excep.	2 454 126	3 259 000
CHARGES	176 617 799	180 077 285
RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION avant participation et IS	11 258 437	11 453 806
Participation des salariés	933 200	927 100
RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION avant IS	10 325 237	10 526 706
IMPOTS SUR LES SOCIETES	4 000 827	3 524 480
BENEFICE NET	6 324 410	7 002 226

DSP ASSAINISSEMENT ZONE CENTRE - SERAMM (1)

COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT - PLUVIAL- BIOMETHANE

	REEL CUMUL 2020	REEL CUMUL 2019
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation du service assainissement	72 057 900 €	71 007 954 €
Redevance assainissement	60 029 185 €	59 123 726 €
- Dont Abonnés	55 178 567 €	54 700 752 €
- Dont Industriels	1 333 797 €	841 628 €
- Dont Communes raccordées hors périmètre	3 362 840 €	3 328 822 €
- Dont Apports extérieurs: matière vidange, graisse	153 981 €	252 524 €
Rémunération pluviale	12 028 715 €	11 884 228 €
- Dont part GEMAPI	1 483 475 €	1 465 655 €
Collectivité et autres Organismes Publics	15 691 215 €	15 348 213 €
- Dont part Collectivité	15 691 215 €	15 348 213 €
Chiffre d'affaires lié aux prestations de service et branchements neufs	4 310 730 €	4 831 330 €
Travaux attribués à titre exclusif	2 292 396 €	2 730 183 €
Produits des activités accessoires	356 026 €	663 194 €
Vente de Biométhane	1 662 308 €	1 437 953 €
Produits issus des écritures comptable	9 781 061 €	10 243 360 €
Refacturation personnel SERAMM	2 188 115 €	2 129 127 €
Autres produits de gestion courante	69 752 €	6 948 €
Production immobilisée	6 563 379 €	7 575 443 €
Subventions d'exploitation	67 721 €	- €
Transferts de charge (assurances, personnel: à préciser le cas échéant)	810 768 €	410 267 €
- Dont transferts de charges remboursement assurances	12 854 €	5 880 €
- Dont autres transferts de charges	797 914 €	404 386 €
Reprise sur provisions et amortissements	81 326 €	121 576 €
PRODUITS FINANCIERS	4 548 €	- €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 422 €	100 160 €
TOTAL PRODUITS	101 909 875 €	101 531 018 €

**DSP ASSAINISSEMENT ZONE CENTRE - SERAMM
(2)**

	REEL CUMUL 2020	REEL CUMUL 2019
Collectivité et autres Organismes Publics	15 691 215 €	15 348 213 €
Achats consommables - Fournitures exploitation	1 286 214 €	1 375 815 €
Rabais, remises et ristournes obtenus des fournisseurs	- €	- €
Achats travaux facturables	1 577 632 €	2 001 797 €
Achats travaux immobilisés	5 723 503 €	7 017 437 €
Énergie	2 279 225 €	2 209 762 €
Réactifs et produits de traitement	488 818 €	423 003 €
Analyses	140 201 €	167 086 €
Sous-traitance	10 324 195 €	9 529 134 €
Coûts d'élimination des boues et des déchets d'assainissement	3 671 854 €	4 109 222 €
Entretien et réparations	1 890 582 €	1 804 749 €
Autres dépenses d'exploitation :	5 400 661 €	6 164 516 €
– dont télécommunication, postes et télégestion	234 083 €	249 782 €
– dont engins et véhicules	1 090 094 €	1 185 772 €
– dont Informatique	1 069 942 €	978 178 €
– dont assurance	493 464 €	375 341 €
– dont locations mobilières	229 895 €	396 063 €
– dont location immobilières	1 060 376 €	944 792 €
– dont entretien espaces verts	- €	- €
– dont communication / marketing / relations publiques	80 024 €	171 333 €
– dont autres (honoraires, frais de déplacements, frais bancaires...)	1 142 783 €	1 863 256 €
Personnel	29 973 317 €	30 030 994 €
- Salaires bruts	15 970 398 €	15 798 910 €
- Charges cotisations sociales	10 485 944 €	9 913 441 €
- Autres charges sociales	591 732 €	1 174 882 €
-Participation des salariés	555 405 €	776 658 €
-Personnel extérieur	2 369 836 €	2 367 104 €
Redevance d'occupation du domaine public	106 929 €	112 828 €
Redevance biomethane	267 575 €	265 000 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	484 117 €	452 581 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)	1 264 695 €	- 999 874 €

**DSP ASSAINISSEMENT ZONE CENTRE - SERAMM
(3)**

	REEL CUMUL 2020	REEL CUMUL 2019
– CET (composante CFE)	368 205 €	- 2 035 014 €
– CET (composante CVAE)	723 661 €	766 044 €
– Taxes foncières	53 308 €	35 439 €
– Autres (Organic, IFA, Taxes véhicules)	119 521 €	233 657 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	1 670 820 €	1 656 864 €
EBITDA	19 518 028 €	19 640 155 €
Amortissements biens du domaine privé	624 986 €	620 277 €
Provisions de renouvellement & Amortissements de caducité (Biens du domaine concédé)	10 991 000 €	10 195 262 €
Provisions dépréciations créances clients	1 045 937 €	337 505 €
Autres provisions pour risques	219 498 €	967 706 €
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)	6 717 933 €	7 640 981 €
Charges financières	2 386 781 €	2 574 743 €
Charges exceptionnelles	1 200 €	- 79 117 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	4 398 920 €	5 245 515 €
Impôt sur les sociétés	1 309 700 €	1 941 715 €
RÉSULTAT NET COMPTABLE	3 089 220 €	3 303 800 €

DSP ASSAINISSEMENT ZONE EST - SAEM (1)
COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT

	2019	2020
TOTAL PRODUITS	5 318 331 €	5 398 296 €
Exploitation du service		
– abonnements		
– redevance d'assainissement-collecte (raccordables non raccordés exclus) : 0,2956 €	3 488 102 €	3 553 486 €
– frais d'accès		
– nouveaux branchements	156 160 €	154 489 €
– autres (contrôle de conformité des branchements p/ cessions immobilières - astreintes)	15 935 €	6 954 €
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	1 199 546 €	1 196 052 €
Autres produits de gestion courante	56 €	63 €
Reprise sur provisions et amortissements	358 036 €	402 775 €
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	96 163 €	77 275 €
Produits accessoires	4 333 €	7 202 €
CHARGES	8 274 249 €	6 656 305 €
Personnel	1 240 074 €	1 429 330 €
Énergie	419 809 €	412 398 €
Réactifs et produits de traitement	224 110 €	232 218 €
Analyses		
– analyses réglementaires	1 965 €	32 933 €
– autocontrôle	60 201 €	8 611 €
Sous-traitance	439 279 €	460 702 €
Coût d'élimination des boues	564 878 €	572 740 €
Fournitures	23 952 €	21 338 €
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	444 438 €	423 174 €
– entretien curatif	341 825 €	213 796 €
– Traitement des déchets de curage	51 121 €	25 268 €
Coûts spécifiques de la société dédiée	7 888 €	8 031 €
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 550 €	3 551 €
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	36 386 €	47 762 €
Autres dépenses d'exploitation :		
– télécommunication, postes et télégestion	31 107 €	30 923 €
– engins et véhicules	47 820 €	64 223 €
– informatique	93 969 €	99 111 €
– assurance	14 882 €	20 520 €
– locations mobilières	2 280 €	
– locaux	34 234 €	35 655 €
– entretien espaces verts	3 605 €	

DSP ASSAINISSEMENT ZONE EST - SAEM (2)		
COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT	2019	2020
<i>– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)</i>	36 266 €	9 707 €
<i>– autres (contrats de professionnalisation)</i>		
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	28 391 €	14 401 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
<i>– CET (composante CFE)</i>		
<i>– CET (composante CVAE)</i>	5 895 €	- 3 150 €
<i>– Taxes foncières</i>		
<i>– RODP</i>	24 090 €	21 777 €
<i>– Redevance de contrôle de la délégation</i>		
<i>– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)</i>	8 021 €	8 361 €
Redevance et part des tiers	1 199 546 €	1 196 052 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	89 000 €	90 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	66 723 €	70 386 €
Charges relatives Renouvellement programmé	316 561 €	291 171 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	276 829 €	253 693 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	92 667 €	64 469 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	18 092 €	15 556 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		
Frais de cautionnement - Pénalités	1 002 €	1 378 €
Frais financiers	41 127 €	34 717 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	27 994 €	19 394 €
Charges exceptionnelles	2 706 €	37 271 €
Dotation provision	1 951 965 €	388 838 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 2 955 918 €	- 1 258 009 €

DSP ASSAINISSEMENT ZONE EST - SAOM (1) COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT	2019	2020
TOTAL PRODUITS	6 093 874 €	6 318 455 €
Exploitation du service		
– abonnements		
– redevance d'assainissement-collecte (raccordables non raccordés exclus) : 0,2956 €	4 078 531 €	4 234 908 €
– frais d'accès		
– nouveaux branchements	135 750 €	125 184 €
– autres (contrôle de conformité des branchements p/ cessions immobilières - astreintes)	- 24 237 €	
– autres : Impact Lissage sur 3 ans de l'écart de tarif >5%		
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	1 405 873 €	1 417 164 €
Autres produits de gestion courante	56 €	4 559 €
Reprise sur provisions et amortissements	195 003 €	389 008 €
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	65 044 €	144 449 €
Produits accessoires	237 854 €	3 184 €
CHARGES	7 786 870 €	7 106 783 €
Personnel	1 267 708 €	1 376 110 €
Énergie	470 973 €	485 377 €
Réactifs et produits de traitement	116 147 €	125 230 €
Analyses		
– analyses réglementaires	30 716 €	39 918 €
– autocontrôle	66 701 €	11 706 €
Sous-traitance	544 398 €	380 417 €
Coût d'élimination des boues	779 158 €	835 940 €
Fournitures	18 113 €	18 716 €
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	558 277 €	383 358 €
– entretien curatif	397 588 €	291 245 €
– entretien à refacturer	188 000 €	30 813 €
– Traitement des déchets de curage	10 774 €	11 954 €
– Travaux de mise en valeur et sécurité		
Coûts spécifiques de la société dédiée	7 888 €	7 870 €
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 764 €	3 764 €
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	77 825 €	83 425 €
Autres dépenses d'exploitation :		
– télécommunication, postes et télégestion	39 104 €	38 054 €
– engins et véhicules	59 063 €	62 175 €
– informatique	88 126 €	95 516 €
– SIG & modélisation		
– assurance	17 837 €	23 799 €
DSP ASSAINISSEMENT ZONE EST - SAOM (2)	2019	2020

COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT		
– locations mobilières	- 1 761 €	
– locaux	51 057 €	46 503 €
– entretien espaces verts	6 326 €	6 629 €
– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)	10 979 €	1 289 €
– autres (contrats de professionnalisation)		
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	12 719 €	15 769 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CFE)		
– CET (composante CVAE)	- 1 845 €	- 1 847 €
– Taxes foncières		
– RODP	48 657 €	43 072 €
– Redevance de contrôle de la délégation		
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	6 809 €	6 987 €
Redevance et part des tiers	1 405 873 €	1 417 164 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	101 000 €	101 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	66 723 €	95 839 €
Charges relatives Renouvellement programmé	350 266 €	340 984 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	91 063 €	65 378 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	157 396 €	107 452 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	47 980 €	26 982 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		
Frais de cautionnement - Pénalités		1 099 €
Frais financiers	60 706 €	54 296 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	50 352 €	45 788 €
Charges exceptionnelles	8 118 €	92 162 €
Dotation provision	572 293 €	334 847 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 1 692 996 €	- 788 328 €

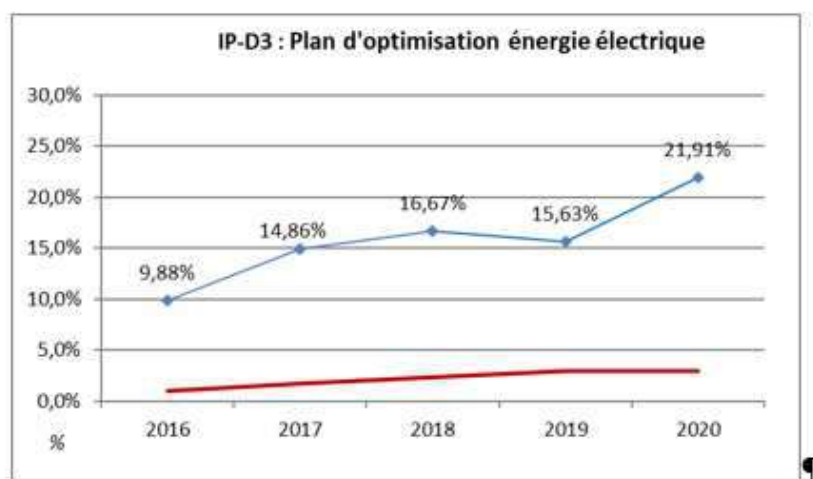
ANNEXE 8 : ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS DE PERFORMANCE

Contrat de l'eau

- Réduction consommation énergétique :**

Indicateur : baisse de 10% de la consommation électrique sur 15 ans à volume d'eau consommé constant, et sans augmentation en parallèle de l'utilisation des autres énergies, et hors véhicules électriques.

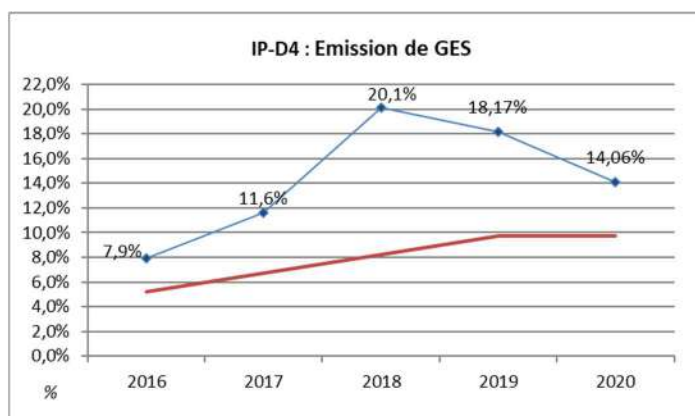
Libellé/Données natives	Valeur cible	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plan d'optimisation énergie électrique	0,666 %/an soit 4,329% au 31/12/2020	5,438%	9,878%	14,863%	16,670%	15,63%	21,908%
Volume annuel d'eau consommé (m3)		71 900 345	72 293 103	73 697 272	68 879 349	71 513 571	72 456 690
Consommation annuelle électrique des ouvrages du service délégué (kWh)		15 371 888	14 730 174	14 185 775	12 976 977	13 641 461	12 792 743
Consommation annuelle d'autres énergies des ouvrages du service délégué (équivalent kWh)		182 181	26 651	36 382	62 118	56 136	57 451
Consommation électrique/m3 de référence (base 2010 en kWh/m3)		0,22609					
Consommation d'autres énergies des ouvrages du service délégué de référence base 2010 (équivalent kWh)		186 641					



- **Emission GES :**

Indicateur : baisse des émissions de GES > 1,5 % par an base 2010 :

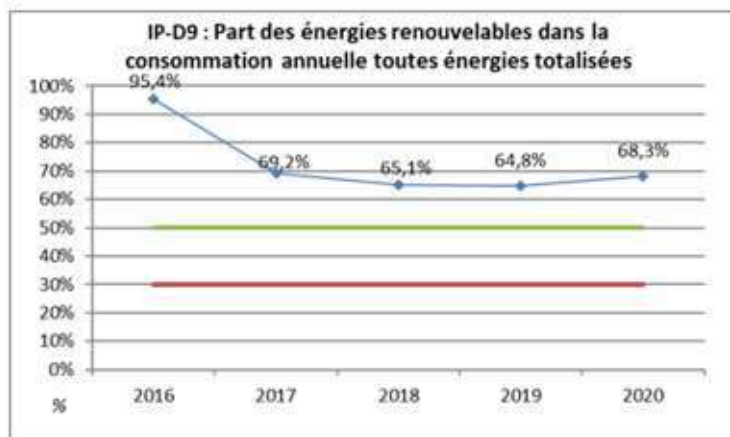
Libellé/Données natives	Valeur cible	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emission de GES	1,5 %/an soit 9,75% au 31/12/2020	4,3%	7,9%	11,6%	20,1%	18,17%	14,06%
Emission de GES année N, selon données natives annexées à cette fiche		10 611	10 210	9 798	8853	9072	9527
Emission GES, base de référence 2010		11 086					



- **Energie renouvelable**

Indicateur : Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées

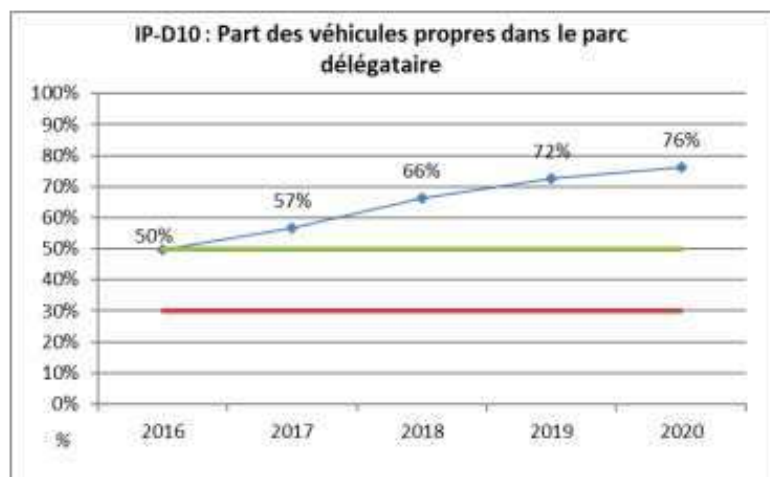
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées	30%	50%	39%	71%	69%	65%	65%	68,3%
Consommation énergétique électrique d'origine renouvelable des ouvrages du service délégué			6 036 244	10 441 640	9 822 000	8 489 399	8 870 957	8 743 642
Consommation totale énergétique électrique des ouvrages du service délégué			15 371 888	14 730 174	14 185 775	13 039 095	13 697 597	12 797 945



- Renouvellement progressif du parc automobile pour atteindre **100 % de véhicules propres en fin de contrat** :

Indicateur: Part des véhicules propres dans le parc délégataire

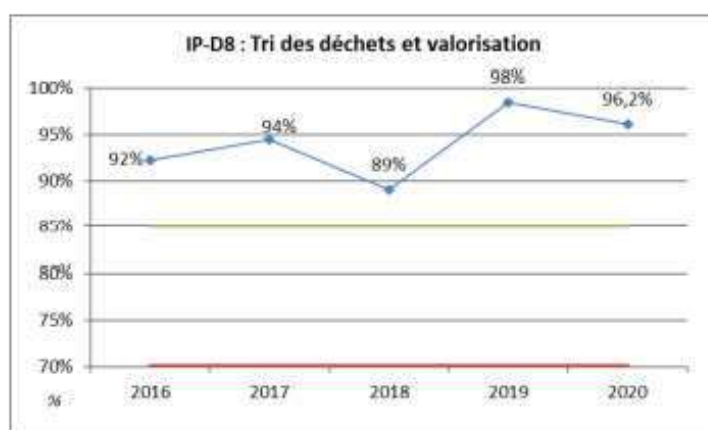
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2016	2017	2018	2019	2020
Part des véhicules propres dans le parc délégataire	30%	50%	50%	57%	66%	72%	76,1%
Nombre de véhicules propres			127	138	156	168	172
Nombre total de véhicules			256	243	235	232	226



- **Tri et valorisation des déchets**

Indicateur : Tri des déchets et valorisation

Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tri des déchets et valorisation	70%	85%	98%	92%	94%	89%	98,5%	96,2%
Part des déchets triés et valorisés (tonne)			2 208	1 719	2 578	1458	2889	328
Part totale des déchets (tonne)			2 265	1 864	2 728	1637	2934	341



Contrats d'assainissement zones Est et Ouest

- **Réduction de la consommation énergétique**

Pour l'assainissement Est en 2020, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 4,2 GWh, en hausse de 3,4 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 15 221, en hausse de 27,6 % par rapport à 2010.

Au final l'indicateur de performance ressort à 276 kWh par raccordé, en baisse de **18,9 %** par rapport à 2010.

Pour l'assainissement Ouest en 2020, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 5,7 GWh, en augmentation de 5,1 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 26 944, en hausse de 18,8 % par rapport à 2010.

Au final l'indicateur de performance ressort à 210 kWh par raccordé, en baisse de **12 %** par rapport à 2010.

Les éléments marquant la consommation d'énergie en 2020 sont principalement :

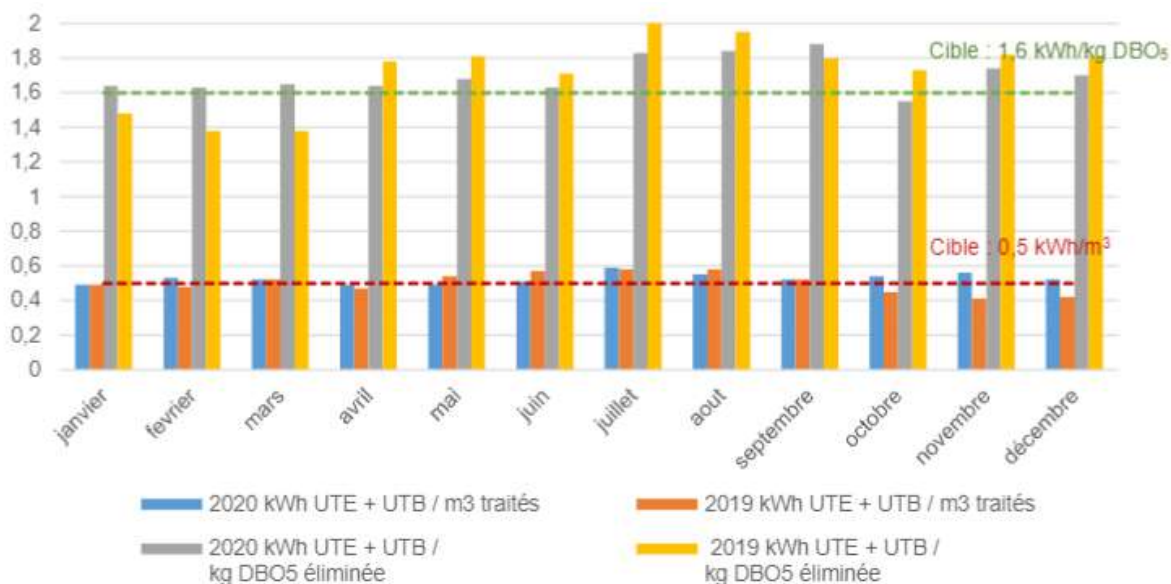
- Une très faible pluviométrie, entraînant une concentration plus importante des eaux à traiter.
- La hausse des consommations de dépollution sur l'Est. En 2019, suite à l'incendie du traitement biologique de l'usine de CASSIS la consommation énergétique avait été moindre.
- La crise sanitaire qui a eu deux effets : Dans un premier temps, de plus faibles quantités d'eaux usées (confinement), puis une forte augmentation des quantités d'effluents entrants (déconfinement).

Contrat d'assainissement zone Centre

• **Réduction de la consommation énergétique**

La performance énergétique pour ces deux usines est suivie par deux indicateurs :

- La consommation globale des deux usines par rapport au volume d'eau traitée (en m3)
- La consommation électrique globale par rapport à la quantité de Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) éliminée (en kg)

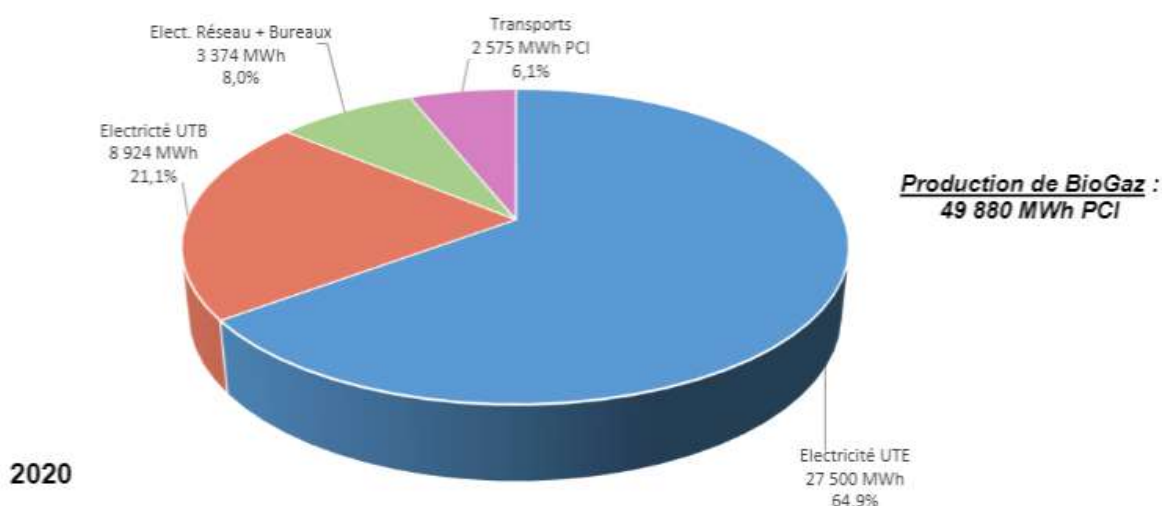


Depuis 2019, l'usine des boues produit du biométhane à destination du réseau de gaz urbain.

Au cours de cette deuxième année d'injection, le taux de production atteint est de 78% de l'objectif (290 Nm3/h). La cible n'est pas atteinte en raison du retard de la mise en service de l'atelier de désulfuration.

Pour l'année 2020, sur l'ensemble du périmètre Centre, le volume des consommations d'énergie s'élève à 42 373 MWh. Ce volume est en légère hausse par rapport à 2019 (+1,5%).

Ces consommations se répartissent comme suit :



Le montant des achats d'énergie s'élève à 3,11 M€ HT, stable par rapport à la valeur de 2019 (-0,66%). On observe une diminution de 3,3% de la consommation « Réseau » liée à la pluviométrie de l'année entraînant une plus faible consommation énergétique au niveau des PR.

Enfin pour la partie transports, l'ensemble de la flotte de véhicule a consommé 240 000 litres de carburants soit 2 575 MWh PCI, en baisse de 10% par rapport à 2019.

- **Gestion des déchets :**

La quantité de sables extraits du réseau est suivie par un indicateur objectivé à 1200 tonnes minimum par an. La valeur 2020 estimée de cet indicateur est de 1 681 tonnes.

Au dernier trimestre de l'année 2020, SERAMM a fait l'acquisition d'un pont à bascule pour fiabiliser la pesée des sables extraits des réseaux. Un test a été effectué lors de ce dernier trimestre 2020, pour une mise en service effective au 1er janvier 2021. Ce pont à bascule permettra de quantifier la pesée exacte des sables extraits des réseaux et servira de donnée native dans le calcul de cet indicateur en 2021.

Types de déchets	Destination	Tonnage 2019	Tonnage 2020
I - Transitant par déchetterie			
Sables	Sita Sud	1 061 T	1 283,24 T
Produits de curage pollués : Dégrillage		475 T	367,08 T
II - Evacués directement			
Sables ruisseaux et produits propres (réutilisation sur berges)	Réutilisation	1 599 T	1 035,5 T
Déchets inertes (Génie Civil)	CET classe III	289 T	374 T
TOTAL HORS DECHETS INERTES		1 536 T	1 650 T
TOTAL Y/C DECHETS INERTES		3 424 T	3 059,82 T

Métropole Aix-Marseille-Provence

Evolution de l'encours de dette budget Assainissement et budget Eau du Territoire de Marseille-Provence

I LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2020 pour assurer l'équilibre du budget annexe Assainissement du CT1.

2. L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette continue a diminué en 2020 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Encours de dette	138,072 M€	130,035 M€	122,078M€	106,387M€	97,626 M€	89,731 M€

3. Analyse de l'encours de dette

Au 31/12/2020, l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 représente 89,731 M€ (avances de l'agence de l'eau comprises), la durée résiduelle de remboursement du capital est de 14 ans et 10 mois, le taux moyen est de 3,97 % (avec les avances de l'agence de l'eau comprises). En prenant en compte les avances de l'agence de l'eau, 63,13% de l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 est composé d'emprunts à taux fixe, et 36.86% est en taux variable.

Encours au 31/12/2020	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
89,731 M€	7,89 M€	3,97 %	14 ans et 10 mois

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Assainissement du CT1 est en 2020 de 11,54 M€. Elle est composée de 3,65 M€ d'intérêts et 7,89 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	11,63	11,47	16,22	8,76	7,89
Intérêts	5,39	4,80	4,18	3,63	3,65
Annuité de la dette	17,02 M€	16,27 M€	20,40 M€	12,39 M€	11,54M€

II LE BUDGET ANNEXE EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2020 pour assurer l'équilibre du budget annexe Eau du CT1.

2. Evolution de l'encours de dette

L'encours de dette a diminué en 2020 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Encours de dette	5,26 M€	3,63 M€	5,22 M€	3,62 M€	3,21 M€	2,83M€

3. Analyse de l'encours de dette

L'encours de dette du budget annexe Eau du CT1 est passé de 3,21 M€ au 31/12/2019 (avances de l'agence de l'eau comprises) à 2,83 M€ au 31/12/2020. La durée résiduelle de remboursement du capital est de 7 ans, le taux moyen est de 0,32% si les avances de l'agence de l'eau sont prises en compte. La totalité des emprunts contractés sur ce budget sont à taux fixe (100%), et notamment les avances de l'agence de l'eau.

Encours au 31/12/2020	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
2,83 M€	0,38 M€	0,32%	7 ans

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Eau du CT1 est en 2020 de 0.417 M€. Elle est composée de 0.012 M€ d'intérêts et 0.40 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	1,678	1,652	1,626	1,601	1,584	0,40	0,382
Intérêts	0,322	0,256	0,196	0,135	0,074	0,012	0,010
Annuité de la dette	2,00	1,908	1,822	1,736	1,658	0,417	0,392

Métropole Aix-Marseille-Provence

Evolution de l'encours de dette budget Assainissement et budget Eau du Territoire de Marseille-Provence

I LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2020 pour assurer l'équilibre du budget annexe Assainissement du CT1.

2. L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette continue a diminué en 2020 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Encours de dette	138,072 M€	130,035 M€	122,078M€	106,387M€	97,626 M€	89,731 M€

3. Analyse de l'encours de dette

Au 31/12/2020, l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 représente 89,731 M€ (avances de l'agence de l'eau comprises), la durée résiduelle de remboursement du capital est de 14 ans et 10 mois, le taux moyen est de 3,97 % (avec les avances de l'agence de l'eau comprises). En prenant en compte les avances de l'agence de l'eau, 63,13% de l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 est composé d'emprunts à taux fixe, et 36.86% est en taux variable.

Encours au 31/12/2020	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
89,731 M€	7,89 M€	3,97 %	14 ans et 10 mois

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Assainissement du CT1 est en 2020 de 11,54 M€. Elle est composée de 3,65 M€ d'intérêts et 7,89 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	11,63	11,47	16,22	8,76	7,89
Intérêts	5,39	4,80	4,18	3,63	3,65
Annuité de la dette	17,02 M€	16,27 M€	20,40 M€	12,39 M€	11,54M€

II LE BUDGET ANNEXE EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2020 pour assurer l'équilibre du budget annexe Eau du CT1.

2. Evolution de l'encours de dette

L'encours de dette a diminué en 2020 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Encours de dette	5,26 M€	3,63 M€	5,22 M€	3,62 M€	3,21 M€	2,83M€

3. Analyse de l'encours de dette

L'encours de dette du budget annexe Eau du CT1 est passé de 3,21 M€ au 31/12/2019 (avances de l'agence de l'eau comprises) à 2,83 M€ au 31/12/2020. La durée résiduelle de remboursement du capital est de 7 ans, le taux moyen est de 0,32% si les avances de l'agence de l'eau sont prises en compte. La totalité des emprunts contractés sur ce budget sont à taux fixe (100%), et notamment les avances de l'agence de l'eau.

Encours au 31/12/2020	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
2,83 M€	0,38 M€	0,32%	7 ans

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Eau du CT1 est en 2020 de 0.417 M€. Elle est composée de 0.012 M€ d'intérêts et 0.40 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	1,678	1,652	1,626	1,601	1,584	0,40	0,382
Intérêts	0,322	0,256	0,196	0,135	0,074	0,012	0,010
Annuité de la dette	2,00	1,908	1,822	1,736	1,658	0,417	0,392





RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE.....	5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	7
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	7
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	7
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	7
1.4. LES MODES DE GESTION.....	7
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	8
1.4.2. <i>Régies</i>	9
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	10
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	10
2.2. FAITS MARQUANTS	10
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	10
2.3.1. <i>L'adduction</i>	10
2.3.2. <i>La production</i>	10
2.3.3. <i>Le traitement</i>	11
2.3.4. <i>Le stockage</i>	13
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	14
2.4. LA QUALITE DE L'EAU.....	15
2.5. LA DISTRIBUTION.....	17
2.5.1. <i>Rendement</i>	17
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	19
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	20
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	22
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	22
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	23
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	23
2.7.4. <i>Budget du service</i>	24
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)</i>	25
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	28
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	28
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	28
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	29
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	29
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	31
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	31
3.2. FAITS MARQUANTS	31
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	31
3.3.1. <i>La collecte</i>	31
3.3.2. <i>Le traitement</i>	32
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	33
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	35
3.6. LA GESTION DES DECHETS.....	36
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	37
3.8. LA GESTION FINANCIERE.....	40
3.8.1. <i>Les volumes facturés</i>	40

3.8.2.	<i>Le taux d'impayés.....</i>	40
3.8.3.	<i>Budget du service.....</i>	41
3.8.4.	<i>Analyse du compte d'exploitation (DSP et régies personnalisées).....</i>	42
3.8.5.	<i>Contribution à un fonds de solidarité.....</i>	46
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	46
3.9.1.	<i>Travaux neufs.....</i>	46
3.9.2.	<i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	46
3.9.3.	<i>Etudes et travaux programmés</i>	47
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	48
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	48
4.2.	FAITS MARQUANTS	48
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	48
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	49
4.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	50
4.6.	BUDGET DU SERVICE.....	50
5.	TARIFS DE L'EAU	53
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	53
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA.....	60
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	64
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	64
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	64
6.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	64
6.3.	COOPERATION DECENTRALISEE	65
ANNEXES		66
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	67
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION.....	70
ANNEXE 3 :	FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	75

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque territoire, est :

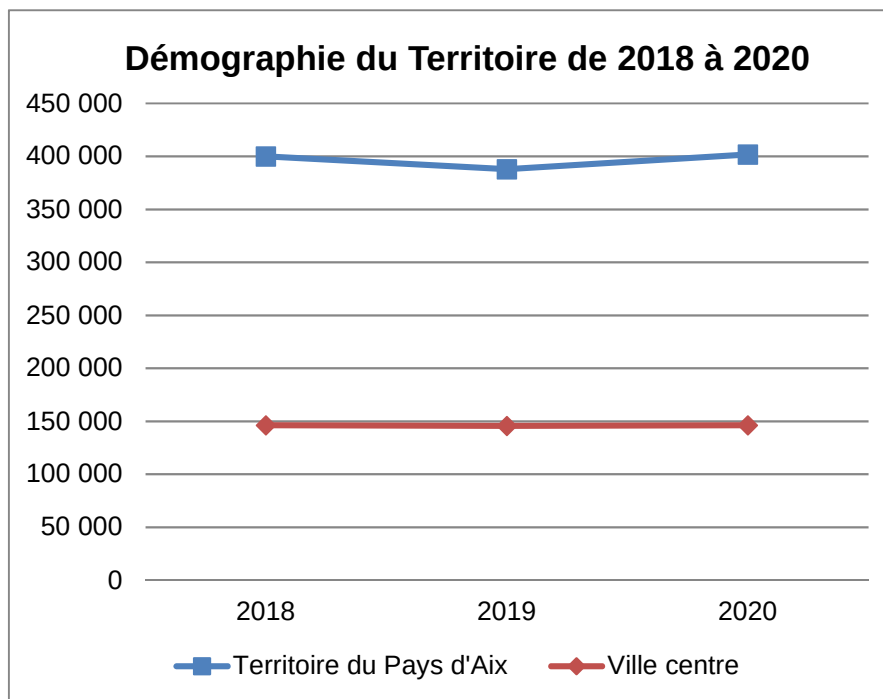
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

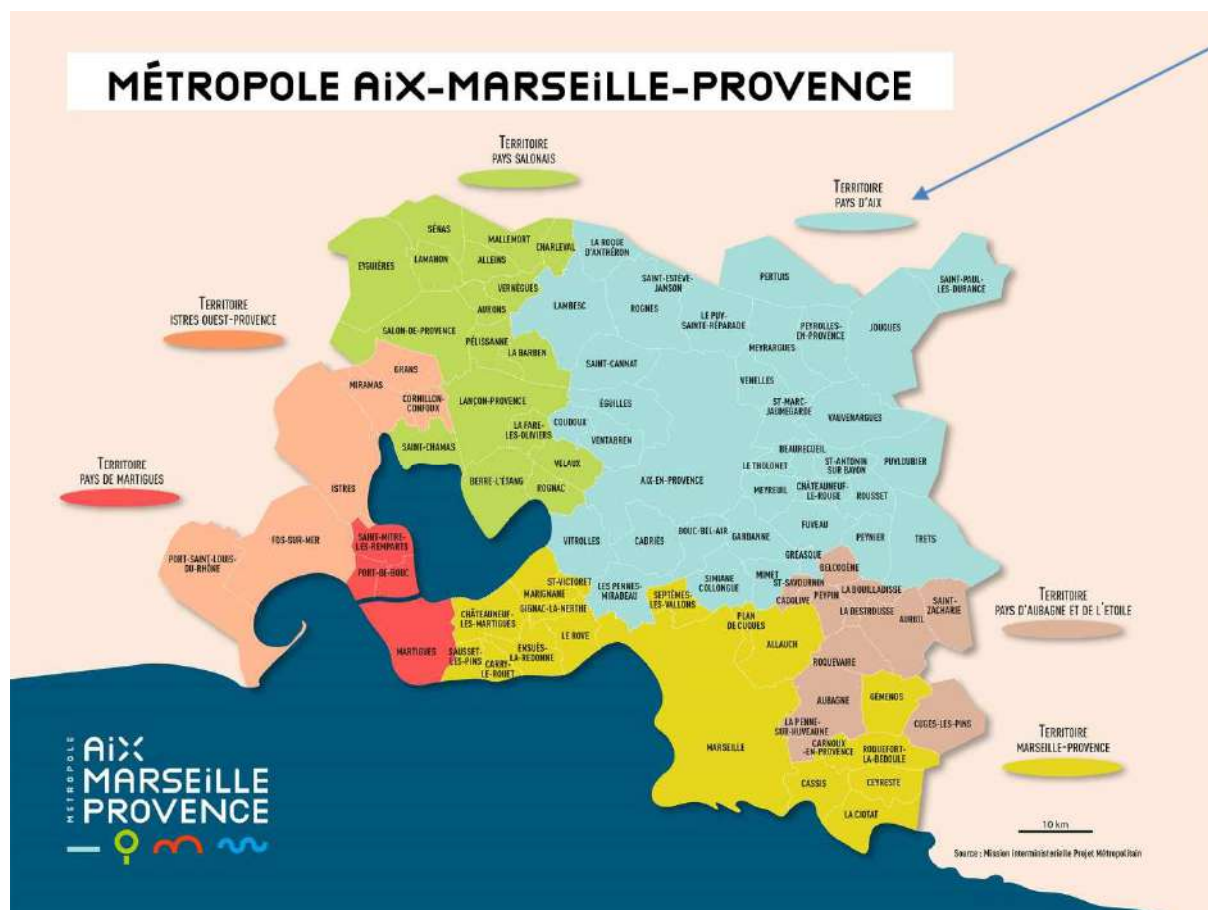
Le Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 36 communes.

Il représente un bassin de vie de 401 906 habitants (population légale INSEE 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 21 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire du Pays d'Aix couvre une superficie d'environ 1 333 km².

La ville « centre » est Aix-en-Provence (146 282 habitants, soit plus de 36 % de la population du Territoire).



Au niveau du Territoire, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire Madame Maryse JOISSAINS-MASINI et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Arnaud MERCIER.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de :

- La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix ;
 - o Le service réseaux ;
 - o Le service usines ;
 - o Le service exploitation et contrats ;
 - o Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
 - o Le service ressources,
- La Régie des eaux du Pays d'Aix pour les communes membres détaillées ci-après ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban, pour les communes membres détaillées ci-après.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille ou le canal de Provence. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épuration gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la salubrité et la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies ;
- Un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies ;
- Un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en régie par le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Territoire du Pays d'Aix.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
 - o Beaurecueil jusqu'au 30/03/2024 ;
 - o Bouc-Bel-Air jusqu'au 31/12/2029 ;
 - o Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
 - o Châteauneuf-le-Rouge jusqu'au 31/12/2024 ;
 - o Coudoux jusqu'au 30/06/2023 ;
 - o Fuveau jusqu'au 31/12/2023 ;
 - o Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
 - o La Roque-d'Anthéron jusqu'au 31/12/2021 ;
 - o Le Puy-Sainte-Réparate jusqu'au 31/12/2028 ;
 - o Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
 - o Peynier jusqu'au 31/12/2028 ;
 - o Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;
 - o Puylobier jusqu'au 31/12/2022 ;
 - o Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
 - o Saint-Antonin-sur-Bayon jusqu'au 30/10/2028 ;
 - o Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
 - o Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
 - o Ventabren jusqu'au 18/10/2027 ;
 - o Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;
- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
 - o Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
 - o Rognes jusqu'au 31/12/2026 ;
 - o Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
 - o Eguilles jusqu'au 31/12/2032 ;
 - o Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 30/06/2029 ;
 - o Meyreuil jusqu'au 14/10/2025 ;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la collectivité la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
 - o Beaurecueil jusqu'au 19/07/2024 ;
 - o Bouc-Bel-Air : réseaux de collecte jusqu'au 31/12/2028 et station d'épuration jusqu'au 31/12/2029 ;
 - o Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
 - o Coudoux : réseaux de collecte jusqu'au 30/06/2023 et station d'épuration jusqu'au 31/12/2021 ;
 - o Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
 - o La Roque-d'Anthéron jusqu'au 31/12/2021 ;
 - o Le Puy-Sainte-Réparate jusqu'au 31/12/2028 ;
 - o Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
 - o Peynier jusqu'au 31/12/2028 ;
 - o Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;

- o Puyloubier jusqu'au 31/12/2022 ;
- o Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
- o Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
- o Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
- o Ventabren jusqu'au 28/02/2023 ;
- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
 - o Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
 - o Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 30/06/2029 ;
 - o Rognes jusqu'au 14/02/2027 ;
 - o Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
 - o Meyreuil jusqu'au 14/10/2025 ;
 - o Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour les communes de :
 - o Eguilles jusqu'au 31/12/2032 ;
 - o Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP du Groupement d'Épuration de Rousset (GER), avec le groupement de la société OTV (mandataire) et SEM, pour la station d'épuration des eaux résiduaires industrielles de Rousset, jusqu'au 31/12/2024.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix, service exploitation et contrats. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions de suivi avec les délégataires afin de :
 - o suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
 - o échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - o étudier les aspects financiers des contrats ;
 - o effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- un audit financier réalisé sur l'ensemble des RAD par un prestataire externe ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES

Le service public de l'eau potable est géré en régie par :

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le SIVOM Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

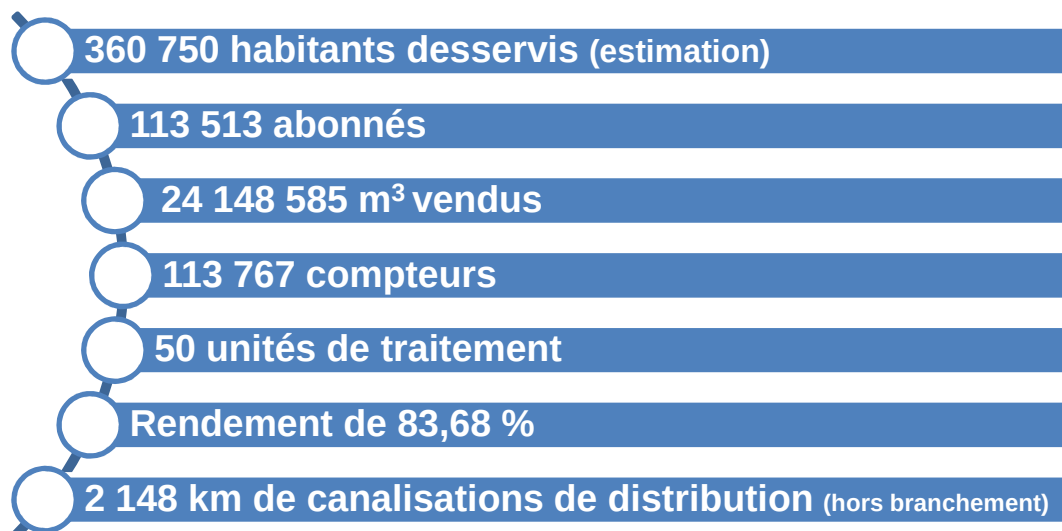
Le service public de l'assainissement collectif est géré en régie par :

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le SIVOM Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

L'assainissement non collectif est géré par le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, et exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Mise en service de la nouvelle usine de filtration de Traconnade, située sur la commune de Jouques ;
- Démarrage du nouveau contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune des Pennes-Mirabeau le 1^{er} mars 2020 ;
- Déclenchement des Plans de Continuité d'Activité durant la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Cyber-attaque d'ampleur qui a notamment impacté les accès aux serveurs métropolitain et du Territoire durant le premier confinement.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le Territoire a prélevé 11 490 244 m³ d'eau. Le tableau ci-après détaille les prélèvements effectués sur les eaux souterraines.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m³)
Beaurecueil - source du Bayon	6 857
Jouques - captage de la Traconnade	227 876
Lambesc - forage de Bertoire	258 960
La Roque d'Anthéron - forage du Vallon ou Castellas	89 061
La Roque d'Anthéron - forage de La Borde	453 109
Le Puy-Ste-Réparate - sources des Chenerilles	136 007
Meyrargues - source du Lion d'Or	212 306
Peyrolles - forage des 5 Onces	311 970
Rognes – forage St-Denis	187 170
St-Antonin-sur-Bayon - source la Cascade	35 716
St-Estève-Janson - forage du Vallon de l'Escale	15 326
St-Estève-Janson - forage St-Valentin	14 659
Vauvenargues - source du Lavoir ou du Château	12 092
Total territoire	1 961 109

- Les achats et ventes d'eau :

Le territoire achète de l'eau : 29 813 863 m³ en 2020 dont,

- o traitée : 7 852 674 m³ en 2020
 - entre entités de gestion du Territoire : 777 434 m³ ;
 - au Territoire Marseille-Provence pour l'alimentation des communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles ;
 - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour la commune de Vitrolles ;
- o brute : 21 961 189 m³ en 2020
 - au Territoire Marseille-Provence, notamment pour l'alimentation des communes de Coudoux et La Roque-d'Anthéron : 873 535 m³ ;
 - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour les autres communes.

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau : 529 683 m³ en 2020 dont,

- o traitée : 529 683 m³ en 2020
 - entre entités de gestion du Territoire : 1 846 m³ ;
 - au Territoire du Pays Salonais pour l'alimentation des communes de La Fare les Oliviers et Rognac.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les communes de Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Gardanne, Jouques, Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Pertuis, Puyloubier, Rognes et Vauvenargues disposent d'une double alimentation.

2.3.3. LE TRAITEMENT

50 unités de traitement permettent de produire 24 896 800 m³ d'eau potable par an.

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Aix en Provence	Saint-Eutrope	9 630 771	Ozone ou UV, chlore gazeux	NR	NR
	Fontcouverte	1 136 209	Ozone, chlore gazeux	NR	NR
	Puy du Roy	1 166 623	Ozone, chlore gazeux	NR	NR
	Arbois (gare TGV)	24 130	UV, chlore liquide	NR	NR
	Merindole	4 677	UV, chlore liquide	NR	NR
	Couteron	27 325	UV, chlore liquide	NR	NR
Beaurecueil	Les Roubauds	47 561	-	Beaurecueil et St-Antonin-sur-Bayon	-
	Source du Bayon		Chloration		
Bouc-Bel-Air	Terres Blanches	1 090 250	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Bouc-Bel-Air	-
Cabriès	Les Bolles	537 286	Filtration, chloration	Cabriès	-
	Trébillane		Filtration, chloration		
	Collège Marie Mauron		Filtration, chloration		
	L'Arbois (abandonnée au 15/12/2020)		Filtration, chloration		
	Câbre d'Or / Golf		Filtration, chloration		
Châteauneuf-le-Rouge	La Cardeline	255 278	Oxydation, décantation, filtration, chloration	Châteauneuf-le-Rouge	-
Coudoux	Coudoux-La Fare	814 354	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Coudoux et La Fare les Oliviers	-
Eguilles	Les Logissons	609 470	-	Eguilles	-
Fuveau	La Foux	768 266	Filtration, chloration	Fuveau	-
	ZAC St-Charles		Coagulation, filtration, chloration		
Gardanne	La Plaine	657 921	Chlore gazeux	NR	NR
	Usine les Ballons	904 136	Chlore gazeux	NR	NR
Gréasque	Usine de l'Ouvière (située à Fuveau)	821 416	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Gréasque, Mimet, St Savournin, Cadolive, Belcodène	Secteur du Maltait
Jouques	Traconnade	225 876	Chloration	Jouques	-
Lambesc	Bertoire	503 005	Oxydation, filtration	Lambesc	-
La Roque-d'Anthéron	Barcot	527 710	Ultrafiltration	La Roque-d'Anthéron	-
Le Puy-Ste-Réparate	St-Canadet	359 532	Filtration, chloration	Le Puy-Ste-Réparate	-
	Les Taillades		Filtration, chloration		
	Les Savoyants		Coagulation, filtration, chloration		
	Les Arnajons		Filtration, UV, désinfection		
	La Cride		Décantation, filtration, chloration		
Meyrargues	Source du Lion d'Or	211 179	Chloration	Meyrargues	

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Meyreuil	Le Ballon	537 398	-	Meyreuil	-
Peynier	Village	343 569	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Peynier	Rousset
	Les Michels		Oxydation, coagulation, filtration		
Peyrolles-en-Provence	Captage des 5 Onces	314 555	Chloration	Peyrolles-en-Provence	-
Puylobier	Station de traitement	145 660	Oxydation, coagulation, filtration	Puylobier	-
Rognes	Centre-ville	176 080	-	Rognes	-
	Les Garrigues				
Rousset	Le Bouaou	444 295	-	Rousset	-
Simiane-Collongue	Usine des Molx	329 047	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Simiane-Collongue	-
St-Cannat	Clos du Roy	311 030	-	St-Cannat	-
	La Pile				
St-Estève-Janson	Forage du Vallon de l'Escale	15 326	Chlore gazeux	St-Estève-Janson	-
	Forage St-Valentin	14 659	Chlore gazeux		
St-Marc-Jaumegarde	Prise SCP depuis Bimont	214 890	Chlore gazeux	St-Marc-Jaumegarde	-
St-Paul-lès-Durance	Font Reynaude	37 523	Chlore gazeux	St-Paul-lès-Durance	-
Trets	La Blaque	817 227	Oxydation, filtration, désinfection	Trets	-
Vauvenargues	Station	94 165	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Vauvenargues	-
Venelles	Les Plaines	822 675	Chlore gazeux	Venelles	NR
Ventabren	Les Cauvets	530 933	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Ventabren	-
Total territoire		25 506 270			

2.3.4. LE STOCKAGE

87 réservoirs d'une capacité globale de 133 750 m³ permettent de desservir le territoire, soit 115 cuves.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)	Secteurs desservis
Beaurecueil	8	2	100	Beaurecueil
Bouc-Bel-Air	19	5	4 750	Bouc-Bel-Air
Cabriès	32	5	4 200	Cabriès
Châteauneuf-le-Rouge	14	3	1 150	Châteauneuf-le-Rouge
Coudoux	11	3	1 700	Coudoux, La Fare-les-Oliviers
Eguilles	60	5	4 100	Eguilles
Fuveau	15	6	2 930	Fuveau
Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue	NR	15	12 765	SIBAM historique, commun avec le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Jouques	NR	2	1 800	Jouques
Lambesc	22	2	2 400	Lambesc
La Roque-d'Anthéron	19	3	2 300	La Roque-d'Anthéron
Le Puy-Ste-Réparate	18	5	1 575	Le Puy-Ste-Réparate
Le Tholonet	NR	1	100	Le Tholonet
Les Pennes-Mirabeau	28	7	7 500	Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles, Cabriès (Plan de Campagne)
Meyrargues	23	2	1 000	
Meyreuil	33	4	2 000	
Peynier	36	7	3 200	Peynier, Rousset
Peyrolles-en-Provence	23	2	1 400	Peyrolles-en-Provence
Puylobier	42	2	1 200	Puylobier
Régie des Eaux du Pays d'Aix	NR	9	48 890	Régie des Eaux du Pays d'Aix
Rognes	36	4	980	Rognes
Rousset	22	6	2 200	Rousset
St-Antonin-sur-Bayon	41	3	490	St-Antonin-sur-Bayon
St-Cannat	10	1	500	St-Cannat
Trets	11	5	2 350	Trets
Vauvenargues	17	3	420	Vauvenargues
Ventabren	16	3	2 150	Ventabren
Vitrolles	19	9	19 600	Vitrolles, Marignane, Rognac
Total territoire	-	115	133 750	

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 2 148 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 9,15 % par rapport à l'année 2019. Cette augmentation est principalement liée à l'intégration des données de la commune de Pertuis : + 173 km de réseaux d'eau potable.

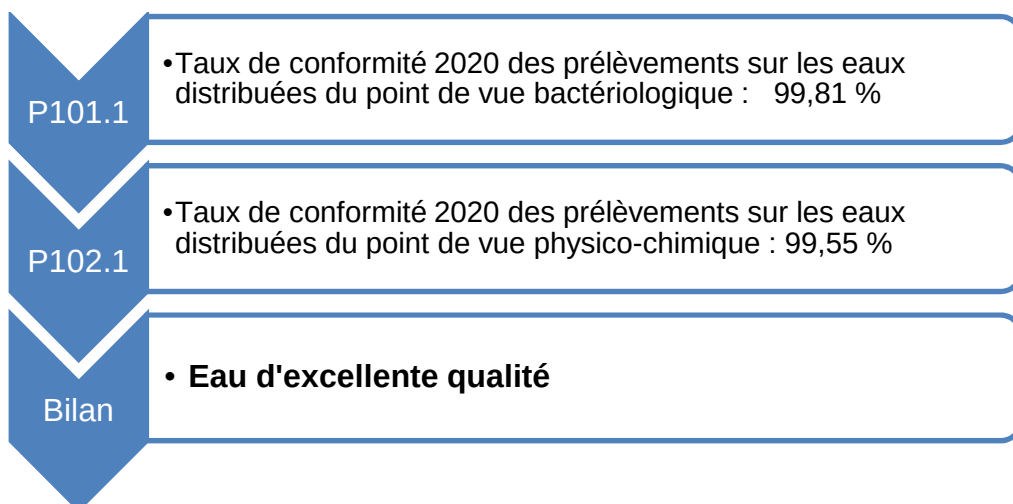
Le nombre de branchements est estimé à 110 863, soit un linéaire d'environ 421 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par les exploitants dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune sont présentées en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, quatre prélèvements ont été non conformes sur l'ensemble du territoire pour les analyses physico-chimiques, et deux pour les analyses microbiologiques. Toutes les contre-analyses réalisées suite à ces non-conformités ont été conformes.

En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 44 %

• Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Source du Bayon	Captage de la Traconnade	Captage de Bertoire	Forage du Vallon ou Castellas	Forage de La Borde	Sources des Chenerilles	Source du Lion d'Or	Forage des 5 Onces	Forage du Vallon de l'Escale	Forage St-Valentin	Source La Cascade	Source du Lavoir ou du Château
0 % : Aucune action.												
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.											X	
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.			X			X						
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.												
60 % : Arrêté préfectoral.		X					X		X	X		
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.	X			X	X			X				X
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.												
Résultats	80 %	60 %	40 %	80 %	80 %	40 %	60 %	80 %	60 %	60 %	20 %	80 %

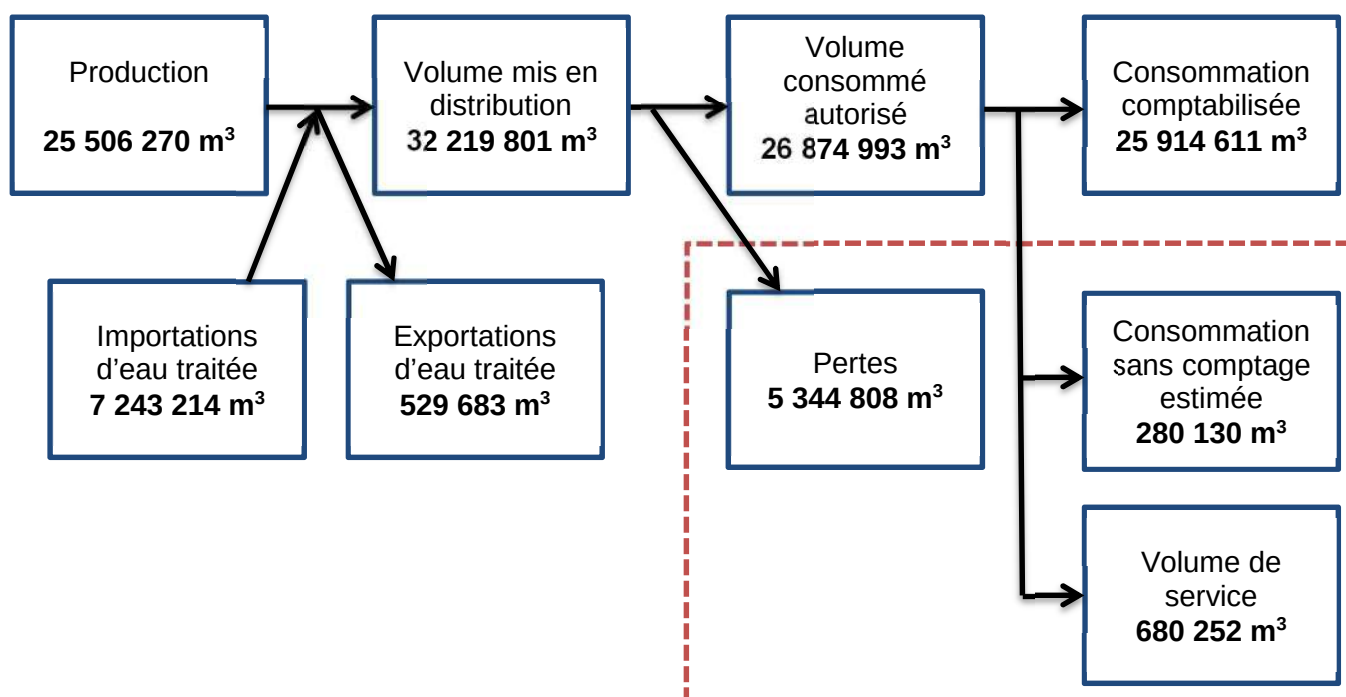
- Le contrôle des forages privés :

Non concerné.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

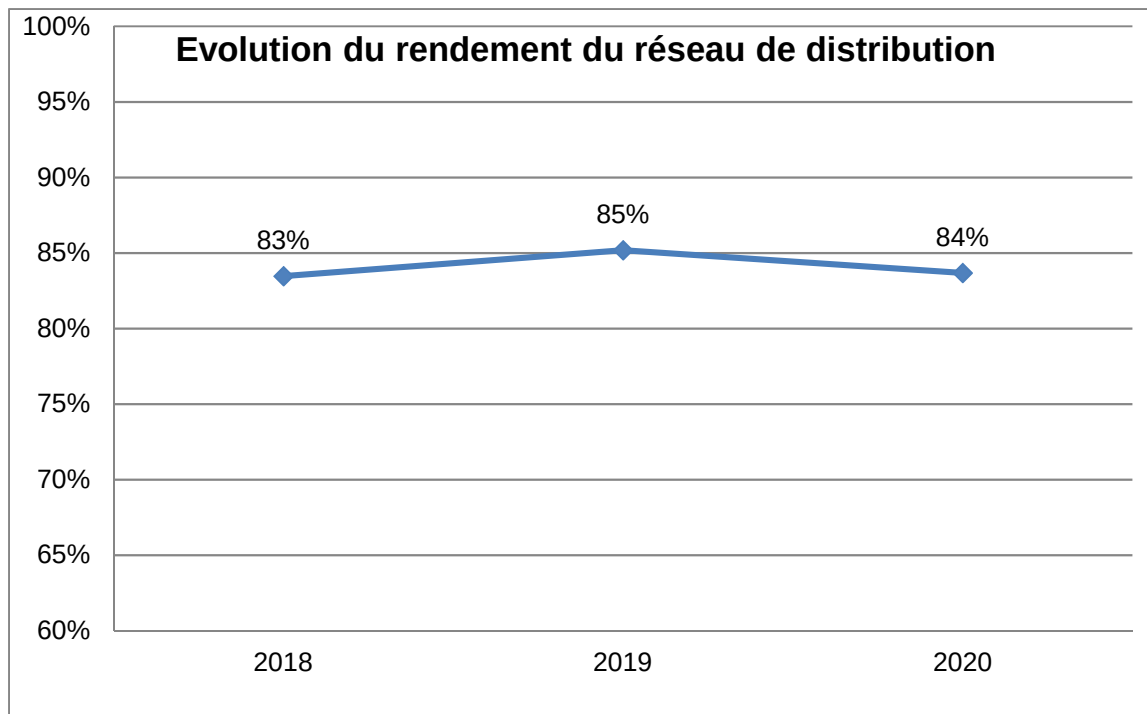
- o Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- o Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- o Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- o Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- o Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- o Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- o Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 83,68 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le seuil réglementaire de rendement fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 est atteint sur tout le Territoire.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 8,0 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire du Pays d'Aix est de 6,8 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'indicateur d'indice linéaire de pertes est stable entre 2019 et 2020. Une attention particulière est portée sur l'amélioration du rendement des communes ayant le plus de pertes d'eau sur le réseau.

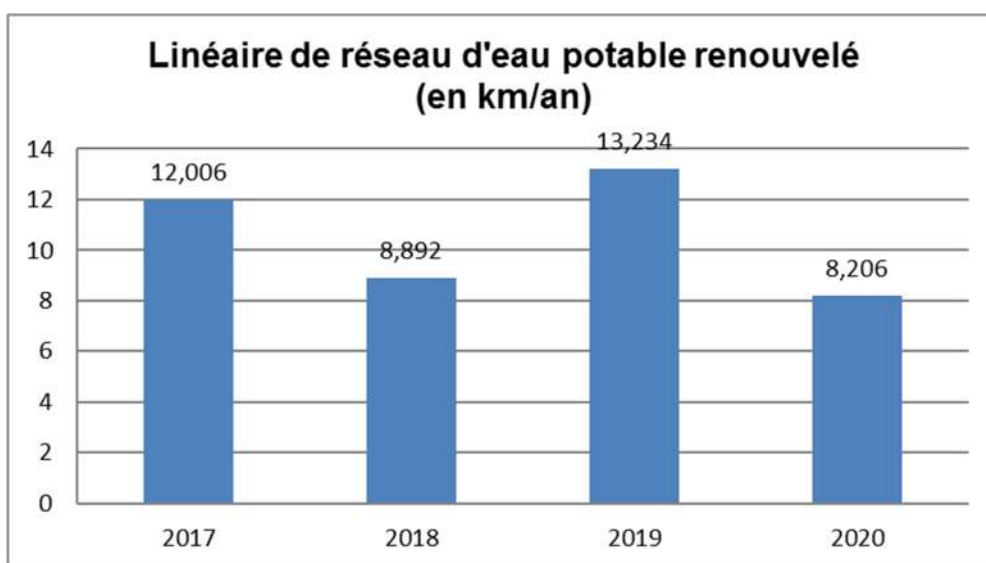
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2020, des campagnes de recherches systématiques de fuites ont été effectuées sur plus de 524 km de réseaux, soit presque un quart du linéaire total de réseaux.

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,38 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le linéaire de réseaux renouvelé est en baisse, en raison de la crise sanitaire du Covid-19 ayant fortement ralenti l'activité du secteur des travaux publics durant l'année 2020.

- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 85 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

L'indice retenu cette année pour le Territoire est l'indice le plus faible de toutes les entités de gestion. Les indices fluctuent suivant les communes entre 85 et 115 points. Les programmes de mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), à partir des données de terrain, permettent d'améliorer cet indicateur.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes. Les modes de gestion sont détaillés au chapitre 1.4.

- o Communes en Délégation de Service Public :

- Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles

13 290 AIX EN PROVENCE

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (numéro cristal, appel non surtaxé)

Site internet : eauxdemarseille.fr

Une permanence d'accueil est également ouverte dans la commune de Trets le mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h.

3 avenue Mirabeau

13530 TRET

- SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau

13 300 SALON DE PROVENCE

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Tel : 04 83 06 70 02

Site internet : www.saurclient.fr

Pour les usagers de la commune des Pennes-Mirabeau, en période de facturation, une permanence est assurée au CCAS de la commune du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, à l'adresse suivante :

8 avenue du Général Leclerc

13 170 LES PENNES-MIRABEAU

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU

Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance

Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière

13 856 AIX EN PROVENCE

Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)

Site internet : www.eau-services.com

- SEERC – SUEZ :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane
13 800 ISTRES
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)
Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

- o Communes en Régie :

- Régie des Eaux du Pays d'Aix :
 - Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence
185 avenue de Pérouse
13 100 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne
184 avenue Mistral
13 120 GARDANNE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)
Tel : 04.42.51.79.75
Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles
45 avenue Maurice Plantier
13 770 VENELLES
Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

▪ Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de la régie (ex-SIBAM) :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin

13 124 PEYPIN

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Tel : 04.42.04.65.43

Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

• Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,84 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Ce taux est en baisse de 21 % par rapport à l'année 2019.

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,90 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est variable en fonction des communes et est compris entre **1 jour et 8 jours**.

L'indicateur est en progression de + 1,6 % par rapport à 2019.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 3,95 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et les gestionnaires, à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Ce taux est en nette amélioration depuis 2019 : - 33,6 % en 2020.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 24 148 585 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de
1,17 %**

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Le taux d'impayés est en forte baisse en 2020, après plusieurs années de hausse : 1,65 % en 2018 ; 2,84 % en 2019.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

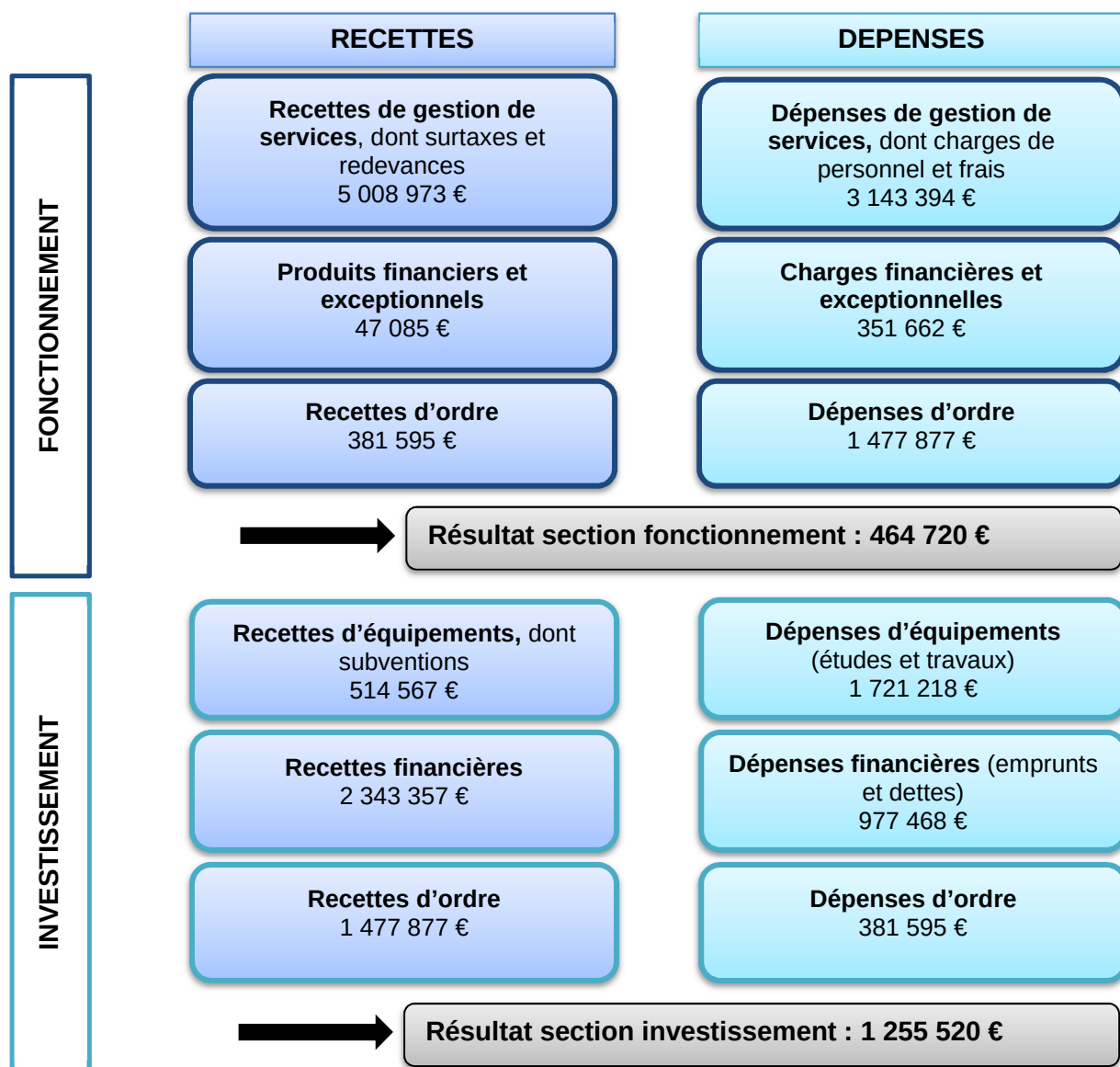
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	453 238 m ³
Nombre d'abonnés concernés	405
Montants dégrevés	398 266 €

Pour l'année 2019, les montants dégrevés étaient de 547 536 €.

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable en délégation du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 :

	Montant en €	
Recettes réelles	5 056 058	
Dépenses réelles	3 495 056	
Epargne brute	1 561 002	
Capital restant dû au 31/12/2020	11 299 214	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)		7,2 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire :

	Année 2017	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	22 134 616 €	23 380 083 €	24 402 434 €	24 085 799 €	- 1,30 %
Charges	23 267 252 €	25 783 023 €	26 187 911 €	27 603 245 €	+ 5,40 %
Résultat avant impôt	- 1 132 638 €	- 2 680 682 €	- 1 785 477 €	- 3 517 446 €	- 97 %

- Suivi des CARE 2020 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteauneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles
Produits	68 511 €	1 339 617 €	1 410 447 €	374 668 €	513 326 €	1 354 700 €
Charges	115 173 €	1 598 122 €	1 519 560 €	427 646 €	583 993 €	1 255 400 €
Résultat avant impôts	- 46 662 €	- 258 505 €	- 109 113 €	- 52 978 €	- 70 667 €	99 300 €

Entité de gestion	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Produits	1 325 224 €	335 954 €	754 114 €	869 742 €	461 146 €	331 434 €
Charges	1 492 268 €	348 768 €	825 004 €	1 074 542 €	665 713 €	385 752 €
Résultat avant impôts	- 167 044 €	- 12 814 €	- 70 890 €	- 204 800 €	- 204 567 €	- 54 318 €

Entité de gestion	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puyloubier
Produits	3 309 009 €	291 749 €	580 500 €	590 337 €	475 032 €	225 958 €
Charges	3 595 814 €	341 620 €	638 600 €	723 279 €	505 267 €	299 596 €
Résultat avant impôts	- 286 805 €	- 49 871 €	- 58 100 €	- 132 942 €	- 30 235 €	- 73 638 €

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Antonin-sur-Bayon	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargues
Produits	263 480 €	769 012 €	70 995 €	529 330 €	1 147 957 €	205 438 €
Charges	319 410 €	910 198 €	89 635 €	622 800 €	1 387 659 €	244 148 €
Résultat avant impôts	- 55 930 €	- 141 186 €	- 18 640 €	- 93 470 €	- 239 702 €	- 38 710 €

Entité de gestion	Ventabren	Vitrolles
Produits	1 003 911 €	5 484 208 €
Charges	1 154 689 €	6 478 589 €
Résultat avant impôts	- 150 778 €	- 994 381 €

- Compte Administratif des régies :

- o Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	22 203 423,51 €	26 654 557,53 €	+ 20 %
Charges	18 457 067,52 €	22 926 299,51 €	+ 24 %
RESULTAT	3 746 355,99 €	3 728 258,02 €	- 0,48 %

- o Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	10 346 972 €	12 086 000 €	+ 17 %
Charges	7 497 286 €	11 149 000 €	+ 49 %
RESULTAT	2 849 686 €	937 000 €	- 67 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Entité de gestion	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteauneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau
Dotation 2020	40 601,29 €	40 294,53 €	29 041,09 €	37 153,23 €	16 513,00 €	45 460,46 €
Dépense 2020	13 202,51 €	38 972,58 €	8 667,35 €	20 830,42 €	10 464,00 €	19 347,17 €
Solde Annuel	27 398,78 €	1 321,95 €	20 373,74 €	16 322,81 €	6 049,00 €	26 113,29 €
Solde cumulé	53,71 €	-106 619,60 €	74 659,37 €	60 552,83 €	28 867,00 €	- 59 288,07 €

Entité de gestion	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau (nouveau contrat)	Meyrargues
Dotation 2020	39 450,00 €	37 817,00 €	64 013,93 €	2 150,71 €	34 745,00 €	18 078,21 €
Dépense 2020	43 957,14 €	31 701,00 €	27 390,63 €	581,51 €	0 €	1 990,54 €
Solde Annuel	- 4 507,14 €	6 116,00 €	36 623,30 €	1 569,20 €	34 745,00 €	16 087,67 €
Solde cumulé	57 323,86 €	5 902,00 €	238 973,37 €	1 704,88 €	34 745,00 €	14 700,16 €

Entité de gestion	Meyreuil	Peyrolles	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets
Dotation 2020	30 411,00 €	15 677,70 €	7 204,00 €	77 810,00 €	46 690,00 €	53 012,71 €
Dépense 2020	0 €	9 310,48 €	9 509,78 €	4 234,09 €	11 311,57 €	47 629,83 €
Solde Annuel	30 411,00 €	6 367,22 €	- 2 305,78 €	73 575,91 €	35 378,43 €	5 382,88 €
Solde cumulé	92 107,00 €	10 724,30 €	60 982,00 €	73 365,87 €	106 563,00 €	5 306,69 €

Entité de gestion	Vitrolles
Dotation 2020	166 052,25 €
Dépense 2020	19 228,88 €
Solde Annuel	146 823,37 €
Solde cumulé	342 138,18 €

Pour les contrats non mentionnés dans les tableaux, une provision pour renouvellement en cas de casse est prévue. Cette provision ne constitue pas un compte de renouvellement.

- Suivi des principaux engagements contractuels (DSP) :

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Rendement mini	67,13 %	90,20 %	Oui
Bouc-Bel-Air	Rendement mini	86,50 %	84,30 %	Non
Cabriès	Rendement mini	68 %	83,70 %	Oui
Châteauneuf-le-Rouge	Rendement mini	89 %	89,80 %	Oui
Coudoux	Rendement mini	88,5 %	92,50 %	Oui
Eguilles	Rendement mini	80 %	87,70 %	Oui
Fuveau	Rendement mini	82 %	78,90 %	Non
Jouques	Renouvellement branchement	-	1	Oui
Lambesc	ILVNC max	4,75 à fin 2020	4,40	En cours
La Roque-d'Anthéron	ILP max	6,5	7,80	Non
Le Puy-Ste-Réparate	Rendement mini	83 %	83,20 %	Oui
Le Tholonet	Rendement mini	88,2 % moyen sur les 2 dernières années	89,85 %	Oui

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Les Pennes-Mirabeau	ILP max	6,80 à fin 2024	8,00	En cours
Meyrargues	Rendement mini	83,75 %	88,90 %	Oui
Meyreuil	Rendement mini	87,5 % en fin de contrat	66,90 %	En cours
Peynier	Travaux concessifs	430 000 €	Réalisé en début de contrat	Oui
Peyrolles-en-Provence	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	86,50 %	Oui
Puylobier	ILP max	3 sur les 3 dernières années	1,50	Oui
Rognes	Renouvellement branchements	Branchements plomb	1	En cours (reste 1,2 %)
Rousset	Rendement mini	85 %	88,80 %	Oui
St-Antonin-sur-Bayon	ILP max	2,5 moyen sur les 3 dernières années	1,00	Oui
St-Cannat	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	82,10 %	Oui
Trets	ILVNC max	5,83	3,40	Oui
Vauvenargues	ILP max	4,5 sur les 3 dernières années	1,10	Oui
Ventabren	Rendement mini	80 %	89,40 %	Oui
Vitrolles	Rendement mini	85,5 %	81,60 %	Non

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0002 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire, les délégataires et les régies ont engagé environ 7,1 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2020.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2020 sont les suivants :

- 311 mètres-linéaire (ml) de travaux d'extension de réseaux, sur les communes de Cabriès et Ventabren ;
- Travaux réalisés sous conventions de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) et Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) avec les communes.

Les principales études réalisées sont :

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable du secteur 1 de la commune des Pennes-Mirabeau ;
- Phase 1 de l'étude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource des communes de Coudoux, Ventabren, Berre-l'Etang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux, pilotée par le Territoire du Pays Salonais.

2.8.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, 1 441 concessions nouvelles ont été créées en 2020, dont 681 branchements neufs.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- 3 397 ml de travaux d'extension de réseaux par la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) ;
- Mise en place d'installations d'injection de chlore gazeux sur le secteur Bassin Nord distribuant une partie des réseaux d'Aix en Provence nord par la REPA ;
- Création d'une usine de filtration de 70 m³/h et sécurisation du forage de Traconnade à Jouques ;
- Démarrage des travaux de création du réservoir de 300 m³, de la surpression et de la chloration des Vergers vers le Parc Club de l'Arbois à Cabriès ;
- Réalisation de travaux d'extension de réseaux par les délégataires, dans le cadre de programmes d'aménagement.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2020 sont les suivants :

- Travaux d'adaptation électrique à la station de filtration de Peynier ;
- Diagnostic amiante de voirie en préparation de futurs chantier.

2.8.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont les suivants :

- 835 ml de travaux de réhabilitation de réseaux et 66 branchements renouvelés par la REPA ;
- Remplacement du doseur chlore de l'usine de Molx à Simiane-Collongue par la REABMG ;
- Renouvellement dans le cadre des contrats de délégations de service public :
 - o 141 équipements électromécaniques ;
 - o 450 mètres linéaire de réseaux et 30 branchements ;
 - o 3 742 compteurs ;
- Réparation des fuites :
 - o 582 fuites sur canalisation ;
 - o 611 fuites sur branchements ;
- Recherche systématique des fuites sur 524 km de réseaux.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de travaux qui a pour objectif principal de contribuer à la continuité de service et à l'amélioration du rendement du réseau.

Les principales études et les principaux travaux en cours en 2021 sont les suivants :

- Réhabilitation du réservoir des Pradeaux à Gréasque ;
- Amélioration du process de la station de filtration de Coudoux ;
- Réhabilitation du réseau de l'avenue Kennedy à La Roque d'Anthéron ;
- Extension de réseaux secteur de la Félicité à La Roque d'Anthéron ;
- Aménagement du nouveau forage au captage de Chénerilles au Puy-Sainte-Réparate ;
- Sécurisation d'ouvrage au Tholonet ;
- Création d'un secours au captage du Lion d'Or à Meyrargues ;
- Extension de réseaux quartier de la Treille à Peynier ;
- Réhabilitation du forage des Cinq Onces et création d'un secours à Peyrolles ;
- Renouvellement des réseaux des rues Croix Blanche, Bareme et des Ecoles à Peyrolles ;
- Pose d'un stabilisateur de pression sur le réseau de Trets ;
- Création d'un by-pass au réservoir du Roucas à Vitrolles ;
- Etude du périmètre de protection du captage de Bertoire à Lambesc ;
- Etude de renouvellement des autorisations de captages dans les communes de Jouques, La Roque d'Anthéron, Meyrargues, Peyrolles et Vauvenargues ;
- Sécurisation de la distribution en eau sur la commune de Meyreuil ;
- Etude pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Peyrolles et Meyrargues ;
- Poursuite de l'étude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource des communes de Coudoux, Ventabren, Berre-l'Etang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux, pilotée par le Territoire du Pays Salonais ;
- Etude de renouvellement des réseaux en acier de la Zone Industrielle des Estroublans à Vitrolles.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Démarrage du nouveau contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune des Pennes-Mirabeau le 1^{er} mars 2020 ;
- Activation des Plans de Continuité d'Activité durant la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Evolution réglementaire ne permettant plus l'épandage agricole, impactant les filières d'évacuation des boues des communes d'Eguilles, Le Puy-Sainte-Réparate et Saint-Cannat
 - Arrêté du 30/04/2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de Covid-19
- Cyber-attaque d'ampleur qui a notamment impacté les accès aux serveurs métropolitain et du Territoire durant le premier confinement.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 1 549,07 km

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 3,12 % par rapport à l'année 2019. Il comporte 2,51 km de réseau unitaire et 1 546,56 km de réseau d'eaux usées (séparatif).

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Aix La Pioline	165 000	Boues activées	NR	Arc
Aix Ouest	30 000	Secondaire	NR	Arc
Beaurecueil	500	Lit bactérien	17 520	Ruisseau Brancaï / Arc
Bouc-Bel-Air – Simiane-Collongue	20 000	Boues activées aération prolongée	1 518 364	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Lagremeuse	8 033	Boues activées faible charge	611 533	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Parc Club	150	Boues activées faible charge		Grand Vallat / Arc
Châteauneuf-le-Rouge	2 600	Secondaire	NR	Arc
Coudoux-Ventabren-Velaux	16 000	Boues activées + traitement azote/phosphore	828 532	Arc
Eguilles	8 667	Boues activées	466 231	Ruisseau du Malvallat / Arc
Rives Hautes (Fuveau-Gréasque)	12 000	Boues activées aération prolongée	NR	Arc
Gardanne	50 000	Boues activées	NR	Vallat de cauvet/Arc
Jouques	4 000	Boues activées	116 931	Le Réal
Lambesc	13 500	Boues activées faible charge	339 244	Le Bourely / Touloubre
La Roque-d'Anthéron	12 000	Boues activées + biologique procédé « organica »	348 511	Durance
Le Puy-Ste-Réparate	5 600	Boues activées moyenne charge	208 896	La Durance du vallon de la Campanie à l'amont de Mallemort
Le Puy-Ste-Réparate - Saint-Canadet	250	Lit bactérien		Infiltration dans le sol / Durance
Meyrargues	3 333	Boues activées aération prolongée	141 067	Grand Vallat / Durance
Meyreuil	9 700	Boues activées + traitement azote/phosphore	491 893	La Luynes / Arc
Peynier Village	3 000	Boues activées faible charge	123 827	Roubine / Arc
Peynier Hameau des Michels	300	Décantation/digestion anaérobie		Roubine / Arc

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Peyrolles-en-Provence	6 133	Boues activées aération prolongée	268 444	Durance
Puylobier	1 500	Lit bactérien	83 041	Ruisseau de Saint-Pancrace / Arc
Rognes nouvelle STEP	3 500	Boues activées	110 874	Vallat de Gourgonier vers le bassin de Saint-Christophe
Rognes lagune	280	Lagunage		Durance
Rousset Village	12 000	Boues activées aération prolongée	421 923	Arc
St-Antonin-sur-Bayon	50	Lit Macrophyte	NR	Le Bayon / Arc
St-Cannat	5 000	Boues activées	274 938	Ruisseau de Budéou / Touloubre
St-Estève-Janson	750	Lit Macrophyte	NR	Durance
St-Marc-Jaumegarde (STEP des Bonfillons)	150	Filtres plantés	NR	Arc
St-Paul-lès-Durance	1 300	Lagunage	NR	Sol – BV Durance
Trets	14 000	Boues activées faible charge	599 285	La Gardi / Arc
Vauvenargues	600	Filtres plantés	18 250	La Cause / Arc
Venelles Sud	9 500	Secondaire	NR	Touloubre
Vitrolles	120 000	Boues activées faible charge	3 561 704	La Cadière
Total territoire	539 396		10 551 008	

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

115 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays d'Aix

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Linéaire réalisé en 2020 (km)
Curage préventif	101,327
Interventions de débouchage	90,760
Inspections télévisées	43,709
Fumigation	37,263

10,52 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

Le nombre de points noirs a augmenté pour la deuxième année consécutive : + 23 %.

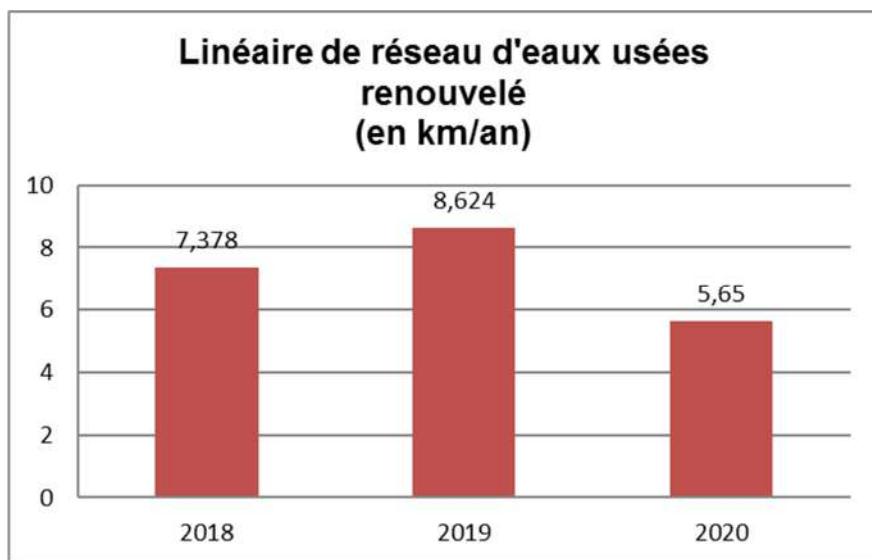
- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Par temps de pluie, le réseaux d'assainissement est soumis à d'importantes entrées d'Eaux Claires Parasites (ECP), se caractérisant par la réception d'abondants volumes supplémentaires dans les systèmes de collecte des eaux usées et en entrée des stations d'épuration.

Afin de lutter contre ce dysfonctionnement, plusieurs diagnostics complets du système de collecte et modélisations hydrauliques ont été réalisés, notamment à Bouc-Bel-Air, Cabriès et Trets. Des inspections télévisuelles et essais à la fumée sont également réalisées régulièrement afin d'identifier les problèmes d'étanchéité et les mauvais raccordement (eaux pluviales sur eaux usées).

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,36 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 15 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

L'indice retenu cette année pour le Territoire est l'indice le plus faible de toutes les entités de gestion. Les indices fluctuent suivant les communes entre 15 et 92 points.

Les programmes de mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), à partir des données de terrain, permettent d'améliorer cet indicateur.

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) est de 93,75 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

En 2019, la DDTM13 avait jugé le système de collecte de Bouc-Bel-Air/Simiane non conforme.

Au regard des déversements observés en 2020 sur les systèmes de collecte de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, Meyrargues et Meyreuil-Le Pontet, ceux-ci sont jugés non conformes par le Territoire du Pays d'Aix. Ces non-conformités devront être confirmées par la DDTM 13.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 0 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

L'indice retenu cette année pour le Territoire est l'indice le plus faible de toutes les entités de gestion. Les indices fluctuent suivant les communes entre 0 et 110 points.

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2019	NR	310 361	2,15
2020	214	172 352	1,63

L'année 2020 a globalement été beaucoup moins pluvieuse que l'année 2019, ce qui explique la baisse des déversements.

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Niveau de conformité 2019 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	1 STEP non conforme (Venelles Nord)	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	1 STEP non conforme (Peynier)	99,59 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	8 STEP non conformes	96,48 %

Les 8 stations d'épuration ayant présentées des non-conformités au regard des prescriptions locales en 2019 sont les suivantes :

- Non-conformité autosurveillance : Fuveau-Gréasque ;
- Non-conformité performance : Châteauneuf-le-Rouge, Eguilles, Meyrargues, Meyreuil, Peynier, Rousset et Vitrolles.

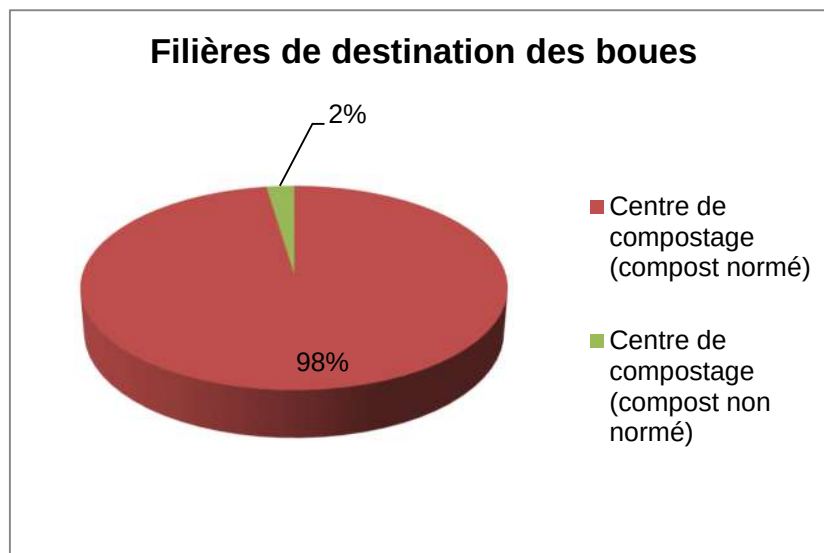
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

6 030 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



Suite à l'évolution de la réglementation sur le traitement des boues liée à la période du Covid-19, des travaux ont été engagés par le délégataire sur la station d'épuration d'Eguilles, afin de pouvoir réaliser un compost rustique sur site respectant les prescriptions d'hygiénisation des boues.

- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	30	Décharge
Graisses	125	Traitées en STEP
Refus de dégrillage	357	Décharge

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes. Les modes de gestion sont détaillés au chapitre 1.4.

- o Communes en Délégation de Service Public :

- Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles

13 290 AIX EN PROVENCE

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (numéro cristal, appel non surtaxé)

Site internet : eauxdemarseille.fr

Une permanence d'accueil est également ouverte dans la commune de Trets le mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h.

3 avenue Mirabeau

13530 TRET

- SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau
13 300 SALON DE PROVENCE
Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Tel : 04 83 06 70 02
Site internet : www.saurclient.fr

Pour les usagers de la commune de Vitrolles, un accueil physique s'effectue sur rendez-vous à :
Station d'épuration
Rue de la Glacière
13 127 VITROLLES

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU
Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance
Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière
13 856 AIX EN PROVENCE
Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)
Site internet : www.eau-services.com

- SEERC – SUEZ :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane
13 800 ISTRES
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)
Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

- o Communes en Régie :

- Régie des Eaux du Pays d'Aix :
 - Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence
185 avenue de Pérouse
13 100 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysd Aix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne
184 avenue Mistral
13 120 GARDANNE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)
Tel : 04.42.51.79.75
Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles
45 avenue Maurice Plantier
13 770 VENELLES
Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

- Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de la régie (ex-SIBAM) :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin
13 124 PEYPIN
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 04.42.04.65.43
Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 99,61 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,12 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 0,73 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Cet indicateur est en hausse par rapport à l'année 2019, après une forte baisse entre 2018 et 2019.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 18 069 663 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

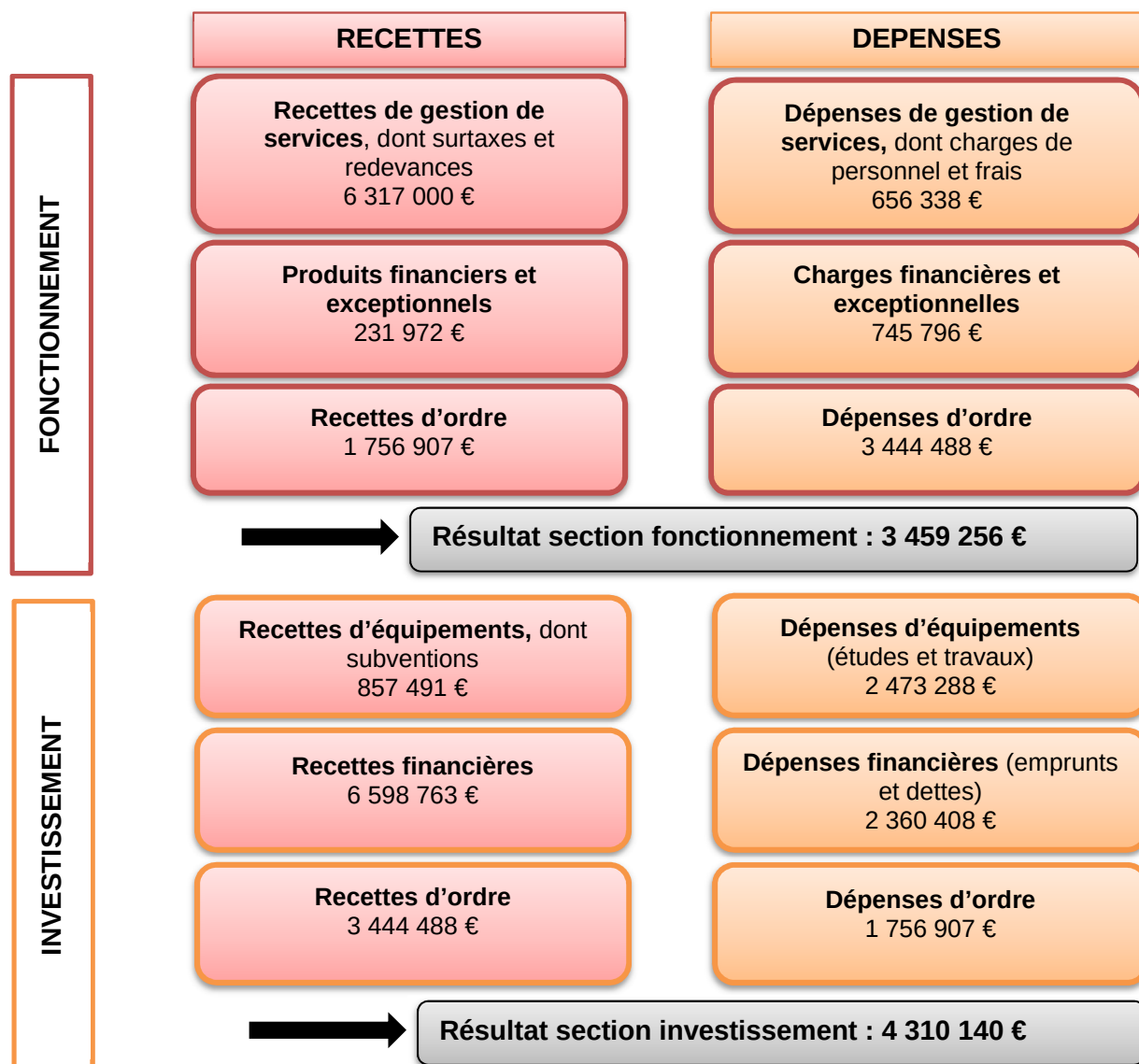
Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 1,06 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le taux d'impayés est en baisse en 2020, après plusieurs années successives de hausse.

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement en délégation du territoire:



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en €	
Recettes réelles	6 548 972	
Dépenses réelles	1 402 134	
Epargne brute	5 146 838	
Capital restant dû au 31/12/2020	17 442 596	
Durée d'extinction de la dette (P256.2)		3,4 années

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP ET REGIES PERSONNALISEES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire (y compris STEP industrielle de Rousset) :

	Année 2017	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	12 117 922 €	11 911 176 €	15 555 974 €	15 422 160 €	- 0,8%
Charges	12 952 831 €	13 440 522 €	18 265 862 €	18 175 224 €	- 0,5 %
Résultat avant impôt	- 844 887 €	- 1 628 809 €	- 2 709 889 €	- 2 753 064 €	- 1,6 %

- Suivi des CARE 2020 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Cabriès	Coudoux	STEP Coudoux / Ventabren / Velaux
Produits	16 498 €	657 178 €	565 871 €	637 727 €	77 171 €	331 694 €
Charges	45 865 €	765 895 €	752 204 €	894 233 €	101 878 €	584 277 €
Résultat avant impôts	- 29 367 €	- 108 717 €	- 186 333 €	- 256 506 €	- 24 707 €	- 252 583 €

Entité de gestion	Eguilles	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Produits	733 352 €	250 270 €	531 416 €	417 838 €	303 002 €	210 459 €
Charges	672 437 €	263 960 €	673 480 €	695 422 €	465 096 €	207 272 €
Résultat avant impôts	60 915 €	- 13 690 €	- 142 064 €	- 277 584 €	- 162 094 €	3 187 €

Entité de gestion	Les Pennes- Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puyloubier
Produits	1 461 539 €	168 284 €	551 000 €	174 868 €	326 096 €	108 949 €
Charges	1 723 794 €	256 261 €	586 600 €	276 213 €	582 994 €	287 221 €
Résultat avant impôts	- 262 255 €	- 87 977 €	- 35 600 €	- 101 345 €	- 256 898 €	- 178 272 €

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargu es	Ventabren
Produits	155 650 €	761 181 €	275 350 €	539 190 €	31 902 €	92 879 €
Charges	214 380 €	988 958 €	274 640 €	745 946 €	47 288 €	126 210 €
Résultat avant impôts	- 58 730 €	- 227 777 €	710 €	- 206 756 €	- 15 386 €	- 33 331 €

Entité de gestion	Vitrolles
Produits	2 663 100 €
Charges	2 803 400 €
Résultat avant impôts	- 140 300 €

- Compte Administratif des régies :
 - o Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	20 975 512,09 €	25 983 345,46 €	+ 24 %
Charges	17 264 421,71 €	23 513 886,44 €	+ 36 %
RESULTAT	3 711 090,38 €	2 469 459,02 €	- 33 %

- o Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2017	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	2 068 359 €	2 180 102 €	3 464 620 €	4 236 948 €	+ 22 %
Charges	1 114 960 €	2 724 519 €	3 357 741 €	3 506 043 €	+ 4 %
RESULTAT	953 399 €	- 544 417 €	106 879 €	730 905 €	+ 584 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Jouques Entité de gestion	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Coudoux	STEP Coudoux / Ventabren / Velaux	Eguilles	Lambesc
Dotation 2020	31 080 €	70 129 €	2 644 €	43 859 €	112 552 €	54 184 €
Dépense 2020	8 682 €	14 205 €	2 759 €	28 918 €	210 072 €	74 635 €
Solde Annuel	22 398 €	55 924 €	- 115 €	14 941 €	- 97 519 €	- 20 451 €
Solde cumulé	39 679 €	- 141 789 €	3 364 €	- 8 855 €	- 306 854 €	95 797 €

Entité de gestion	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Rognes
Dotation 2020	17 714 €	1 411 €	29 199 €	7 295 €	13 918 €	2 285 €
Dépense 2020	3 102 €	- €	207 875 €	6 242 €	11 578 €	2 822 €
Solde Annuel	14 612 €	1 411 €	- 178 676 €	1 053 €	2 340 €	- 537 €
Solde cumulé	44 617 €	- 10 794 €	81 253 €	24 086 €	27 413 €	7 976 €

Entité de gestion	Rousset	Saint-Cannat	Trets	Vitrolles
Dotation 2020	103 886 €	42 488 €	55 621 €	226 306 €
Dépense 2020	338 488 €	5 040 €	10 860 €	272 200 €
Solde Annuel	- 234 602 €	37 448 €	44 761 €	- 45 894 €
Solde cumulé	474 767 €	153 177 €	36 456 €	49 817 €

Pour les contrats non mentionnés dans les tableaux, une provision pour renouvellement en cas de casse est prévue. Cette provision ne constitue pas un compte de renouvellement.

- Suivi des principaux engagements contractuels (DSP) :

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Curage préventif	10 % du linéaire/an	8,54 %	En cours
Bouc-Bel-Air	Curage préventif ITV Fumigation	17 % du linéaire / an 8 % du linéaire / an 6 500 ml / an moyen	19 % 10 % 8 243 ml	Oui Oui Oui
STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Curage préventif ITV Fumigation	33 % du linéaire / an 100 % fin de contrat 100 % fin de contrat	46 % 0 % 10 %	Oui En cours En cours
Cabriès	Curage préventif ITV Fumigation	20 % du linéaire / an 45 600 ml fin de contrat 45 600 ml fin de contrat	17 % 7 903 ml 14 491 ml	En cours En cours En cours
Coudoux	Curage préventif	15 % du linéaire/an	14,5 %	En cours
Eguilles	Indice P202.2B ILE max	105 points mini en 2021 4,5 en 2020	29 points 3,84	En cours Oui
Jouques	Curage préventif	20 % du linéaire/an	0	En cours
Lambesc	Curage préventif ITV Fumigation	40 000 ml fin de contrat 16 000 ml fin de contrat 10 000 ml fin de contrat	4 087 ml 0 ml 0 ml	En cours
La Roque d'Anthéron	Curage préventif	10 % du linéaire/an	13 %	Oui
Le Puy-Ste-Réparate	Curage préventif ITV	5 % du linéaire / an 5 % du linéaire / an	6 % 3 %	Oui En cours
Le Tholonet	Curage préventif	10 % du linéaire/an	2 %	En cours

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Les Pennes-Mirabeau	Curage préventif ITV	7 950 ml / an 5 400 ml / an	3 667 ml 2 320 ml	En cours En cours
	Videopériscopes Contrôle branchements à la fumée	26 500 ml/an les 2 premières années 1 263/an (les 2 premières années)	0 0	En cours
Meyrargues	Curage préventif	15 % du linéaire/an en moyenne	12 %	En cours
Meyreuil	Curage préventif	1 750 ml/an	2 852 ml	Oui
Peynier	Travaux concessifs	150 000 € de dépenses	100 %	Oui
Peyrolles-en-Provence	Curage préventif	20 % du linéaire/an	27 %	Oui
Puylobier	Curage préventif	1 350 ml / an moyen	1 704 ml	Oui
	Dératisation/désinsectisation ITV	450 ml / an 900 ml / an	625 ml 1 704 ml	Oui Oui
	Fumigation	450 ml / an moyen	635 ml	Oui
Rognes	Curage préventif	15 % du linéaire/an	15 %	Oui
Rousset	Plans et inventaire	Mise à jour annuelle	Oui	Oui
St-Cannat	Curage préventif	2 850 ml / an moyen	3 459 ml	Oui
	ITV	600 ml / an moyen	611 ml	Oui
	Fumigation	300 ml / an moyen	369 ml	Oui
Trets	Curage préventif	5 622 ml / an moyen	5 951 ml	Oui
	ITV	18 000 ml fin de contrat	2 177 ml	En cours
	Fumigation	21 000 ml fin de contrat	3 143 ml	En cours
Vauvenargues	Curage préventif	10% du linéaire/an	7 %	En cours
	ITV	12% fin de contrat	0	En cours
	Dératisation/désinsectisation	12% fin de contrat	0	En cours
	Fumigation	12% fin de contrat	0	En cours
Ventabren	Curage préventif	10% du linéaire/an	10 %	Oui
	ITV	200 ml/an	0	En cours
Vitrolles	ITV	7 135 ml/an	6 477 ml	En cours
	Fumigation	7 135 ml/an	7 386 ml	Oui

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0001 €/m³

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire, les délégataires et les régies ont engagé environ 9 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2020.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2020 sont les suivants :

- 217 mètres-linéaire (ml) de travaux d'extension de réseaux, chemin du Rioulet à Cabriès et chemin de Pepioux à Ventabren ;
- Travaux réalisés sous conventions de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) et Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) avec les communes.

Les principales études réalisées par le Territoire en 2020 sont :

- Schéma directeur d'assainissement des eaux usées du secteur 1 de la commune des Pennes-Mirabeau ;
- Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de Vitrolles.

3.9.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, 661 branchements neufs ont été créés en 2020.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- 2 241 ml de travaux d'extension de réseaux par la REPA ;
- 1 398 ml de travaux d'extension de réseaux et création du poste de relevage de la Reynardière à Cabriès.

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2020 sont les suivants :

- 1 029 mètres-linéaire (ml) de travaux de renouvellement et réhabilitation de réseaux, avenue d'Aix à Puyloubier, avenue Denis Padovani et Bord du lac à Vitrolles ;
- Sécurisation et consignation hydraulique du poste principal de la station d'épuration de Saint-Cannat ;
- Réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment administratif et dévoiement aérien de la canalisation aéraulique de la file 2 de la station d'épuration de Vitrolles ;
- 1 403 ml de diagnostics par inspection télévisuelle des canalisations ;
- Diagnostic amiante de voirie en préparation de futurs chantier.

3.9.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont les suivants :

- 877 ml de travaux de réhabilitation de réseaux et 17 branchements renouvelés par la REPA ;
- Achèvement des travaux de réhabilitation de réseaux par chemisage à Simiane-Collongue ;
- Réparation de casses sur canalisations et branchements ;
- Renouvellement dans le cadre des contrats de délégations de service public :
 - o 386 équipements électromécaniques ;
 - o 100 mètres linéaire de réseaux et 48 branchements ;
- 43,7 km de diagnostic des réseaux par inspection télévisuelle ;
- 37,3 km de diagnostic par essais à la fumée.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

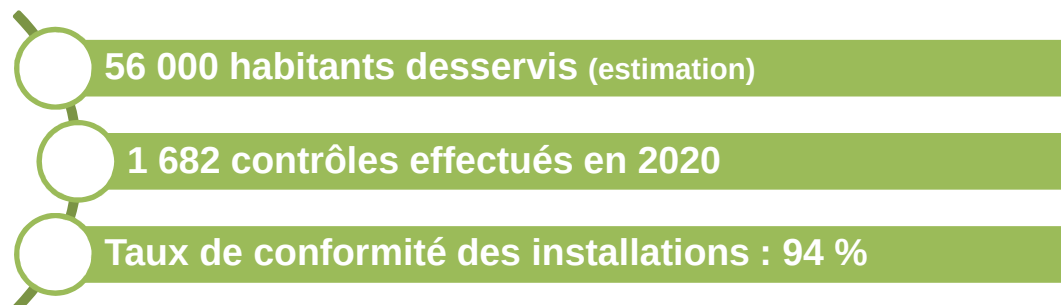
Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de travaux qui a pour objectif principal de contribuer à la continuité de service et à une réduction des entrées d'Eaux Claires Parasites sur les systèmes de collecte.

Les principales études et les principaux travaux en cours en 2021 sont les suivants :

- Renouvellement de réseaux dans les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Coudoux, Eguilles, La Roque d'Anthéron, Peyrolles, Rousset et Vitrolles ;
- Mise en sécurité des équipements de la station d'épuration d'Eguilles ;
- Travaux d'adaptation électrique pour le remplacement de la centrifugeuse de la station d'épuration de Peyrolles ;
- Réhabilitation du bassin de décantation de la station d'épuration industrielle de Rousset ;
- Diagnostic par inspection télévisuelle des réseaux ;
- Investigations pour la recherche d'eaux claires parasites dans la commune de Meyreuil ;
- Etude de faisabilité pour la reprise et le traitement des effluents du collège de Rognes (lagune du collège) ;
- Dossier Loi sur l'Eau pour le rabattement de la nappe de la station d'épuration de Vitrolles.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



4.2. FAITS MARQUANTS

L'activité du SPANC a été fortement impactée durant l'année 2020, en raison :

- du confinement de la population lié à l'état de crise sanitaire en lien avec la Covid-19 ;
- de l'inertie à la reprise d'activité lors du déconfinement : activité de terrassement ralentie, temps nécessaire à la reprogrammation des contrôles de diagnostics de bon fonctionnement réalisés dans le cadre des transactions immobilières et de la campagne de diagnostics périodiques ;
- de l'annulation de visites de contrôles périodiques liée notamment à la crainte des usagers vis-à-vis de la réception des techniciens sur leur propriété pendant la pandémie.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays d'Aix existe depuis 2004. Le parc des installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Pays d'Aix est composé d'environ :

- 24 100 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitants) ;
- 400 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre de ventes immobilières ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien avec une fréquence de :
 - o 10 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 Equivalent-Habitants
 - o 5 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 Equivalent-Habitants
- Conseil aux usagers.

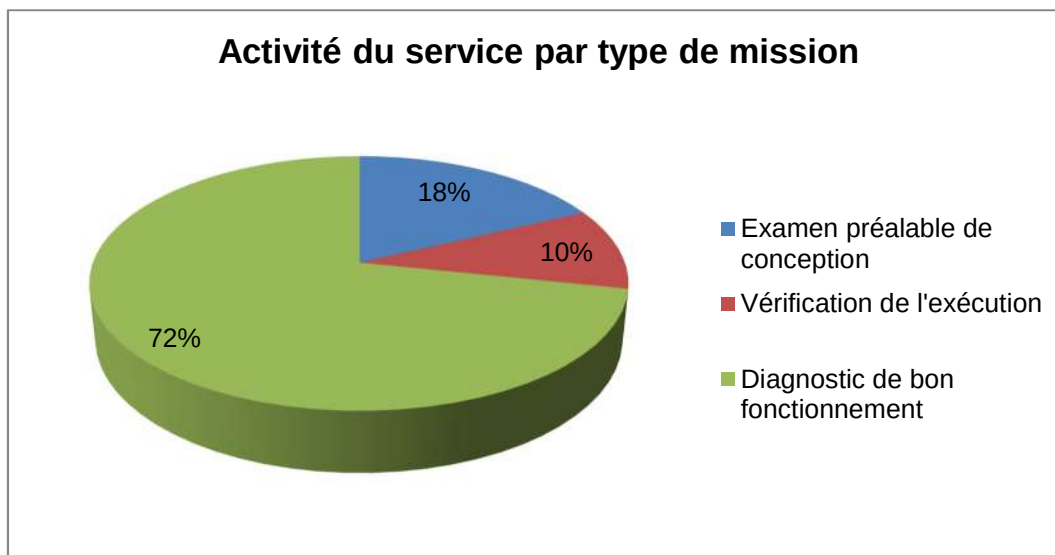
En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 80 points/140

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20		X
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		X
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		X

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	2020	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	327	338	312	9 472
Vérification de l'exécution DC 333	307	287	234	5 489
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien (VP.334)	1 744	1 675	1 136	37 945



4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité depuis 2012 (VP.166) = 5 798
- Autres installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 6 884
- Nombre total d'installations contrôlées depuis 2012 (VP.167) = 13 498
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation depuis 2012 (DC.320) = 116
- Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 818
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis 2012 (DC.322) = 5
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 175

En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 94 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

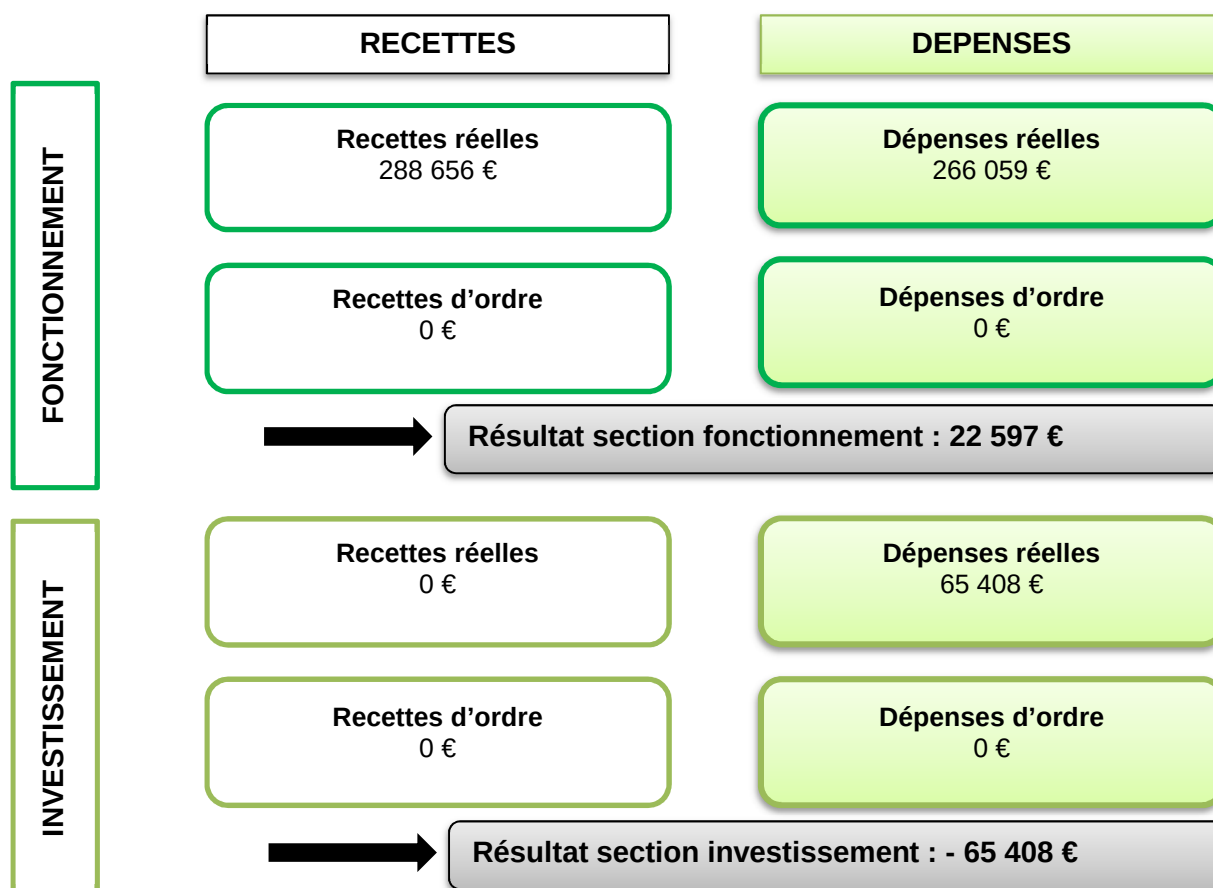
4.6. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil n° 2017_CT2_518 du 14/12/2017 applicable depuis le 01/01/2018. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles	164 €
Contrôle de conception d'installations à réhabiliter	128 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles	246 €
Contrôle de bonne exécution d'installations à réhabiliter	192 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	110 € (160 € si diagnostic réalisé à la demande de l'utilisateur, vente ou demande d'urbanisme)
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	260 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- Service obligatoire : 260 944 € ;
- Service facultatif : 0 €.

Les charges de personnel sont prises en compte dans le budget présenté ci-avant.

Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif est inclut dans un budget unique incluant l'assainissement collectif et non collectif.

La crise sanitaire a considérablement impacté les recettes de fonctionnement de l'année 2020.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

Distribution de l'eau	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau		Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC (TVA 5,5 %)
Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Préservation des ressources en eau	Lutte contre la pollution		
Aix en Provence*	- €	- €	30,00 €	163,41 €	5,30 €	33,60 €	1,9359 €	2,0424 €
Beaurecueil	82,03 €	85,68 €	10,00 €	86,40 €	3,60 €	33,60 €	2,5109 €	2,6490 €
Bouc Bel Air	40,46 €	75,72 €	3,52 €	24,00 €	7,20 €	33,60 €	1,5375 €	1,6221 €
Cabriès	40,29 €	205,15 €	- €	39,60 €	8,40 €	33,60 €	2,7254 €	2,8752 €
Châteauneuf le Rouge	21,18 €	157,12 €	6,12 €	38,40 €	- €	33,60 €	2,1368 €	2,2543 €
Coudoux*	30,90 €	85,13 €	- €	85,19 €	6,00 €	33,60 €	2,0069 €	2,1173 €
Eguilles	62,32 €	141,52 €	- €	48,00 €	10,80 €	33,60 €	2,4687 €	2,6044 €
Fuveau*	36,12 €	159,31 €	17,38 €	22,33 €	6,00 €	33,60 €	2,2895 €	2,4154 €
Gardanne*	- €	- €	30,00 €	144,77 €	5,30 €	33,60 €	1,7807 €	1,8786 €
Gréasque*	- €	- €	47,86 €	172,10 €	- €	33,60 €	2,1130 €	2,2292 €
Jouques	54,00 €	118,80 €	- €	27,44 €	7,20 €	33,60 €	2,0087 €	2,1192 €
La Roque d'Anthéron*	43,58 €	141,38 €	28,61 €	29,98 €	7,20 €	33,60 €	2,3696 €	2,4999 €
Lambesc	35,12 €	125,76 €	- €	52,80 €	2,40 €	33,60 €	2,0807 €	2,1951 €

Distribution de l'eau	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau		Tarif moyen au m³ HT	Tarif moyen au m³ TTC (TVA 5,5 %)
Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Préservation des ressources en eau	Lutte contre la pollution		
Le Puy Sainte Réparate	18,06 €	81,11 €	2,00 €	48,00 €	9,60 €	33,60 €	1,6031 €	1,6912 €
Le Tholonet*	16,96 €	199,06 €	- €	24,00 €	4,32 €	33,60 €	2,3162 €	2,4436 €
Les Pennes Mirabeau	10,36 €	147,74 €	- €	16,42 €	6,00 €	33,60 €	1,7843 €	1,8825 €
Meyrargues	14,92 €	92,26 €	- €	12,00 €	8,40 €	33,60 €	1,3431 €	1,4170 €
Meyreuil	21,78 €	91,48 €	- €	12,00 €	8,40 €	33,60 €	1,3939 €	1,4705 €
Mimet*	- €	- €	47,86 €	172,10 €	- €	33,60 €	2,1130 €	2,2292 €
Pertuis	- €	- €	64,50 €	205,20 €	7,20 €	33,60 €	2,5875 €	2,7298 €
Peynier	14,58 €	174,31 €	- €	12,00 €	4,80 €	33,60 €	1,9941 €	2,1038 €
Peyrolles	15,63 €	117,52 €	- €	21,60 €	7,32 €	33,60 €	1,6305 €	1,7202 €
Puylobier	50,42 €	131,16 €	- €	9,60 €	6,00 €	33,60 €	1,9232 €	2,0289 €
Rognes	40,14 €	113,27 €	5,00 €	38,40 €	9,72 €	33,60 €	2,0011 €	2,1111 €
Rousset*	10,94 €	130,32 €	- €	30,00 €	7,20 €	33,60 €	1,7672 €	1,8644 €
Saint Antonin sur Bayon	32,73 €	163,66 €	47,56 €	67,42 €	- €	33,60 €	2,8747 €	3,0328 €
Saint Cannat	9,50 €	136,04 €	- €	84,00 €	6,60 €	33,60 €	2,2479 €	2,3715 €
Saint Estève Janson	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	1,5743 €
Saint Marc Jaumegarde*	- €	- €	30,00 €	132,60 €	5,30 €	33,60 €	1,6792 €	1,7715 €
Saint Paul lez Durance	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	1,5743 €
Simiane Collongue*	- €	- €	31,94 €	194,62 €	4,46 €	33,60 €	2,2052 €	2,3265 €
Trets	39,18 €	88,64 €	13,16 €	31,84 €	6,00 €	33,60 €	1,7701 €	1,8675 €
Vauvenargues	21,90 €	181,16 €	15,20 €	86,40 €	1,20 €	33,60 €	2,8289 €	2,9845 €
Venelles	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	1,5743 €
Ventabren	10,74 €	176,41 €	1,92 €	27,60 €	7,20 €	33,60 €	2,1456 €	2,2636 €
Vitrolles	5,28 €	131,88 €	- €	18,60 €	2,40 €	33,60 €	1,5980 €	1,6859 €

- Récapitulatif des prix de l'assainissement Tarifs au 1^{er} janvier 2020 :

Collecte et traitement des eaux usées	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau	Tarif moyen au m³ HT	Tarif moyen au m³ TTC (TVA 10 %)
Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Modernisation des réseaux de collecte		
Aix en Provence	- €	- €	4,50 €	145,22 €	18,0000 €	1,3977 €	1,5375 €
Beaurecueil	21,34 €	168,44 €	- €	20,14 €	18,0000 €	1,8993 €	2,0893 €
Bouc Bel Air	17,76 €	104,53 €	1,52 €	39,60 €	18,0000 €	1,5118 €	1,6629 €
Cabriès	- €	158,84 €	- €	13,20 €	18,0000 €	1,5837 €	1,7421 €
Châteauneuf le Rouge	- €	- €	13,00 €	122,75 €	18,0000 €	1,2812 €	1,4094 €
Coudoux*	17,04 €	73,12 €	- €	30,17 €	18,0000 €	1,1527 €	1,2680 €
Eguilles	44,30 €	110,76 €	- €	42,00 €	18,0000 €	1,7922 €	1,9714 €
Fuveau	- €	- €	4,50 €	145,22 €	18,0000 €	1,3977 €	1,5375 €
Gardanne	- €	- €	13,00 €	122,75 €	18,0000 €	1,2812 €	1,4094 €
Gréasque	- €	- €	48,21 €	128,40 €	18,0000 €	1,6217 €	1,7839 €
Jouques	57,50 €	128,04 €	- €	23,78 €	18,0000 €	1,8944 €	2,0838 €
La Roque d'Anthéron*	43,60 €	104,64 €	25,14 €	29,94 €	18,0000 €	1,8443 €	2,0288 €
Lambesc	25,44 €	93,62 €	- €	21,60 €	18,0000 €	1,3222 €	1,4544 €
Le Puy Sainte Réparate	- €	72,90 €	2,00 €	93,60 €	18,0000 €	1,5542 €	1,7096 €
Le Tholonet	20,52 €	123,08 €	- €	19,20 €	18,0000 €	1,5067 €	1,6574 €
Les Pennes Mirabeau	4,06 €	109,18 €	- €	26,65 €	18,0000 €	1,3157 €	1,4473 €
Meyrargues	- €	126,83 €	- €	28,36 €	18,0000 €	1,4432 €	1,5875 €
Meyreuil*	19,82 €	126,57 €	- €	60,00 €	18,0000 €	1,8699 €	2,0569 €
Mimet	- €	- €	48,21 €	128,40 €	18,0000 €	1,6217 €	1,7839 €
Pertuis	- €	- €	44,00 €	186,00 €	18,0000 €	2,0667 €	2,2733 €
Peynier	- €	110,87 €	- €	36,00 €	18,0000 €	1,3739 €	1,5113 €
Peyrolles	15,60 €	164,72 €	- €	3,60 €	18,0000 €	1,6827 €	1,8510 €
Puylobier	22,50 €	99,84 €	28,00 €	14,40 €	18,0000 €	1,5228 €	1,6751 €
Rognes*	16,52 €	165,97 €	12,00 €	45,60 €	18,0000 €	2,1508 €	2,3658 €

Collecte et traitement des eaux usées	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau	Tarif moyen au m³ HT	Tarif moyen au m³ TTC (TVA 10 %)
Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Modernisation des réseaux de collecte		
Rousset*	10,88 €	208,80 €	- €	60,00 €	18,0000 €	2,4807 €	2,7287 €
Saint Antonin sur Bayon	- €	- €	4,50 €	145,22 €	18,0000 €	1,3977 €	1,5375 €
Saint Cannat	9,40 €	128,47 €	- €	1,20 €	18,0000 €	1,3089 €	1,4398 €
Saint Estève Janson	- €	- €	6,00 €	142,46 €	18,0000 €	1,3872 €	1,5259 €
Saint Marc Jaumegarde	- €	- €	4,50 €	145,22 €	18,0000 €	1,3977 €	1,5375 €
Saint Paul lez Durance	- €	- €	6,00 €	142,46 €	18,0000 €	1,3872 €	1,5259 €
Simiane Collongue	- €	64,45 €	- €	172,13 €	18,0000 €	2,1215 €	2,3337 €
Trets	33,38 €	78,40 €	25,86 €	19,42 €	18,0000 €	1,4588 €	1,6046 €
Vauvenargues	- €	126,37 €	- €	40,80 €	18,0000 €	1,5431 €	1,6974 €
Venelles	- €	- €	6,00 €	142,46 €	18,0000 €	1,3872 €	1,5259 €
Ventabren	- €	56,71 €	- €	63,60 €	18,0000 €	1,1526 €	1,2679 €
Vitrolles	5,24 €	84,72 €	- €	29,40 €	18,0000 €	1,1447 €	1,2591 €

- Récapitulatif des prix de l'eau et de l'assainissement, tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

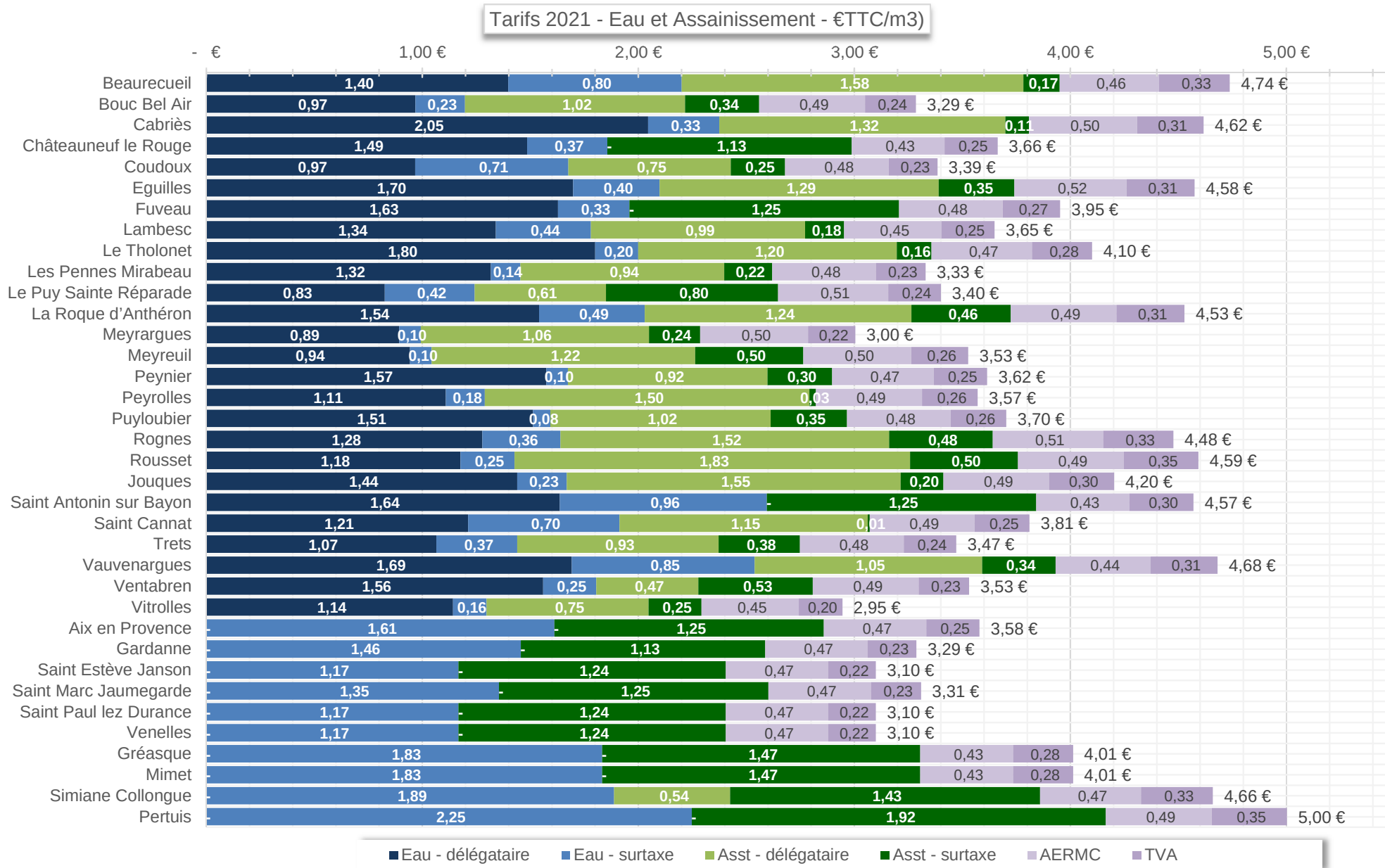
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Aix-en-Provence	Distribution de l'eau	2,0424 €	1,5547 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5375 €
	Total	3,5799 €	3,0922 €
Coudoux	Distribution de l'eau	2,1173 €	2,1128 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2680 €	1,2499 €
	Total	3,3853 €	3,3627 €
Fuveau	Distribution de l'eau	2,4154 €	2,1819 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5375 €
	Total	3,9529 €	3,7194 €
Gardanne	Distribution de l'eau	1,8786 €	1,6846 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4094 €	1,4094 €
	Total	3,2880 €	3,0940 €
Gréasque	Distribution de l'eau	2,2292 €	2,0402 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7839 €	1,7839 €
	Total	4,0131 €	3,8241 €
La Roque d'Anthon	Distribution de l'eau	2,4999 €	2,1045 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0288 €	1,4397 €
	Total	4,5287 €	3,5442 €
Le Tholonet	Distribution de l'eau	2,4436 €	1,8265 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6574 €	1,6574 €
	Total	4,1010 €	3,4839 €
Meyreuil	Distribution de l'eau	1,4705 €	1,4705 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0569 €	2,0445 €
	Total	3,5274 €	3,5150 €
Mimet	Distribution de l'eau	2,2292 €	2,0402 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7839 €	1,7839 €
	Total	4,0131 €	3,8241 €
Rognes	Distribution de l'eau	2,1111 €	2,1111 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3658 €	2,3652 €
	Total	4,4769 €	4,4763 €
Rousset	Distribution de l'eau	1,8644 €	1,4793 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,7287 €	2,4251 €
	Total	4,5931 €	3,9044 €

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Saint-Marc- Jaumegarde	Distribution de l'eau	1,7715 €	1,5130 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5375 €
	Total	3,3090 €	3,0505 €
Simiane- Collongue	Distribution de l'eau	2,3265 €	2,0733 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3320 €	2,3320 €
	Total	4,6585 €	4,4053 €

- Récapitulatif des prix de l'eau et de l'assainissement, tarifs au 1^{er} janvier 2020 :



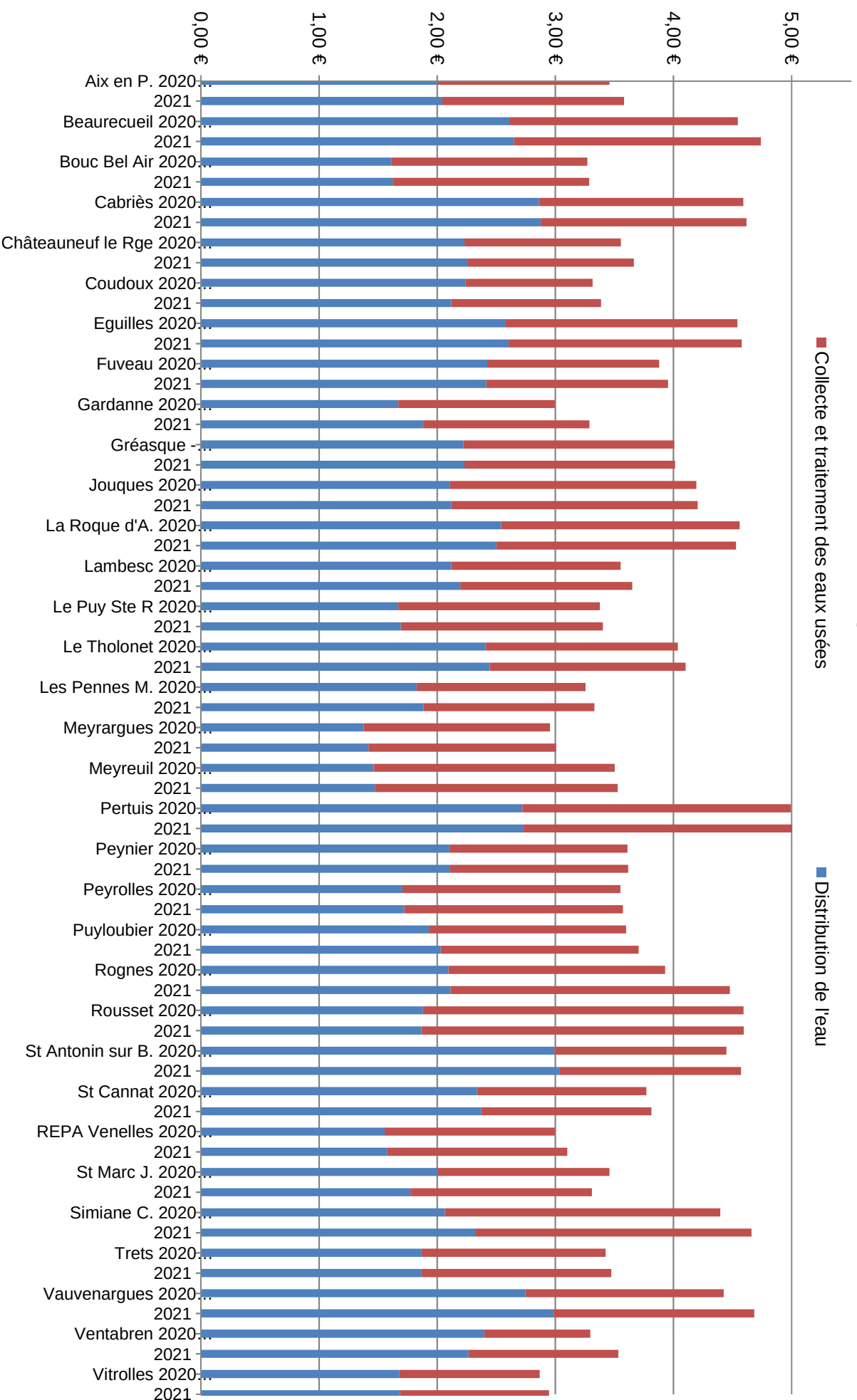
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA

Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Aix en Provence	Distribution de l'eau	2,0010 €	2,0424 €	2,07%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5375 €	5,61%
	Total	3,4568 €	3,5799 €	3,56%
Beaurecueil	Distribution de l'eau	2,6094 €	2,6490 €	1,52%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9343 €	2,0893 €	8,01%
	Total	4,5437 €	4,7383 €	4,28%
Bouc Bel Air	Distribution de l'eau	1,6097 €	1,6221 €	0,77%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6593 €	1,6629 €	0,22%
	Total	3,2690 €	3,2850 €	0,49%
Cabriès	Distribution de l'eau	2,8604 €	2,8752 €	0,52%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7289 €	1,7421 €	0,76%
	Total	4,5893 €	4,6173 €	0,61%
Châteauneuf le Rouge	Distribution de l'eau	2,2294 €	2,2543 €	1,12%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3248 €	1,4094 €	6,39%
	Total	3,5542 €	3,6637 €	3,08%
Coudoux	Distribution de l'eau	2,2370 €	2,1173 €	-5,35%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,0781 €	1,2680 €	17,61%
	Total	3,3151 €	3,3853 €	2,12%
Eguilles	Distribution de l'eau	2,5793 €	2,6044 €	0,97%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9596 €	1,9714 €	0,60%
	Total	4,5389 €	4,5758 €	0,81%
Fuveau	Distribution de l'eau	2,4220 €	2,4154 €	-0,27%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5375 €	5,61%
	Total	3,8778 €	3,9529 €	1,94%
Gardanne	Distribution de l'eau	1,6705 €	1,8786 €	12,46%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3248 €	1,4094 €	6,39%
	Total	2,9953 €	3,2880 €	9,77%
Gréasque - Mimet	Distribution de l'eau	2,2198 €	2,2292 €	0,42%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7851 €	1,7839 €	-0,07%
	Total	4,0049 €	4,0131 €	0,20%
Jouques	Distribution de l'eau	2,1086 €	2,1192 €	0,50%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0838 €	2,0838 €	0,00%
	Total	4,1924 €	4,2030 €	0,25%

Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
La Roque d'Anthéron	Distribution de l'eau	2,5401 €	2,4999 €	-1,58%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0181 €	2,0288 €	0,53%
	Total	4,5582 €	4,5287 €	-0,65%
Lambesc	Distribution de l'eau	2,1170 €	2,1951 €	3,69%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4344 €	1,4544 €	1,39%
	Total	3,5514 €	3,6495 €	2,76%
Le Puy Sainte Réparate	Distribution de l'eau	1,6697 €	1,6912 €	1,29%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7065 €	1,7096 €	0,18%
	Total	3,3762 €	3,4008 €	0,73%
Le Tholonet	Distribution de l'eau	2,4082 €	2,4436 €	1,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6271 €	1,6574 €	1,86%
	Total	4,0353 €	4,1010 €	1,63%
Les Pennes Mirabeau	Distribution de l'eau	1,8242 €	1,8825 €	3,20%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4305 €	1,4473 €	1,17%
	Total	3,2547 €	3,3298 €	2,31%
Meyrargues	Distribution de l'eau	1,3760 €	1,4170 €	2,98%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5776 €	1,5875 €	0,63%
	Total	2,9536 €	3,0045 €	1,72%
Meyreuil	Distribution de l'eau	1,4607 €	1,4705 €	0,67%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0399 €	2,0569 €	0,83%
	Total	3,5006 €	3,5274 €	0,77%
Pertuis	Distribution de l'eau	2,7193 €	2,7298 €	0,39%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2733 €	2,2733 €	0,00%
	Total	4,9926 €	5,0031 €	0,21%
Peynier	Distribution de l'eau	2,1018 €	2,1038 €	0,10%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5070 €	1,5113 €	0,29%
	Total	3,6088 €	3,6151 €	0,17%
Peyrolles	Distribution de l'eau	1,7047 €	1,7202 €	0,91%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,8450 €	1,8510 €	0,33%
	Total	3,5497 €	3,5712 €	0,61%
Puylobier	Distribution de l'eau	1,9282 €	2,0289 €	5,22%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6696 €	1,6751 €	0,33%
	Total	3,5978 €	3,7040 €	2,95%

Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Rognes	Distribution de l'eau	2,0952 €	2,1111 €	0,76%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,8325 €	2,3658 €	29,10%
	Total	3,9277 €	4,4769 €	13,98%
Rousset	Distribution de l'eau	1,8786 €	1,8644 €	-0,76%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,7133 €	2,7287 €	0,57%
	Total	4,5919 €	4,5931 €	0,03%
Saint Antonin sur Bayon	Distribution de l'eau	2,9922 €	3,0328 €	1,36%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5375 €	5,61%
	Total	4,4480 €	4,5703 €	2,75%
Saint Cannat	Distribution de l'eau	2,3362 €	2,3715 €	1,51%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4339 €	1,4398 €	0,41%
	Total	3,7701 €	3,8113 €	1,09%
Saint Estève Janson - Saint Paul lez Durance - Venelles	Distribution de l'eau	1,5549 €	1,5743 €	1,25%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4405 €	1,5259 €	5,93%
	Total	2,9954 €	3,1002 €	3,50%
Saint Marc Jaumegarde	Distribution de l'eau	2,0010 €	1,7715 €	-11,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5375 €	5,61%
	Total	3,4568 €	3,3090 €	-4,28%
Simiane Collongue	Distribution de l'eau	2,0635 €	2,3265 €	12,75%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3320 €	2,3337 €	0,07%
	Total	4,3955 €	4,6602 €	6,02%
Trets	Distribution de l'eau	1,8664 €	1,8675 €	0,06%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5569 €	1,6046 €	3,06%
	Total	3,4233 €	3,4721 €	1,43%
Vauvenargues	Distribution de l'eau	2,7471 €	2,9845 €	8,64%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6774 €	1,6974 €	1,19%
	Total	4,4245 €	4,6819 €	5,82%
Ventabren	Distribution de l'eau	2,3968 €	2,2636 €	-5,56%
	Collecte et traitement des eaux usées	0,8979 €	1,2679 €	41,21%
	Total	3,2947 €	3,5315 €	7,19%
Vitrolles	Distribution de l'eau	1,6804 €	1,6859 €	0,33%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,1860 €	1,2591 €	6,16%
	Total	2,8664 €	2,9450 €	2,74%

Evolution du prix de l'eau en € TTC/m³



5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur assainissement non collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération des communes et syndicat intercommunaux compétents, avant le transfert de la compétence assainissement à la Métropole Aix-Marseille-Provence le 1^{er} janvier 2018.

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 3 161 734 €.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Les délégataires se sont engagés à réduire les consommations d'énergie sur les principaux ouvrages de leur périmètre.

Les évolutions les plus marquantes pour l'année 2020 sont les suivantes :

- Baisse des consommations électriques pour le fonctionnement des ouvrages d'assainissement de - 19,4 % à Eguilles, - 1,6 % à Jouques, - 9 % à Saint-Cannat et - 2,4 % à Vitrolles.

Par ailleurs, le délégataire de la station d'épuration industrielle de Rousset a réalisé une actualisation du bilan carbone de la station datant de 2012 et réalise un suivi annuel des émissions de CO₂. Ces émissions sont en baisse constante, soit -32% entre 2013 et 2020, dont -3,6 % entre 2019 et 2020.

6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les actions mises en œuvre par le Territoire du Pays d'Aix en faveur du développement durable sont les suivantes :

- Lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau : mise en place de points de mesure de sectorisation permanente, modélisation hydraulique, campagne de recherches de fuite par méthode acoustique ;
- Lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'assainissement par l'intermédiaire de diagnostics réseaux, mise en place de points de mesure de sectorisation permanente, modélisations hydrauliques, inspections télévisuelles, fumigation et enquêtes de terrain.

6.3. COOPERATION DECENTRALISEE

Le Territoire du Pays d'Aix participe au financement d'actions de solidarité internationale.

Conformément aux dispositions des contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la commune de Vitrolles, la SEM et la SAUR versent chaque année à la Métropole Aix-Marseille-Provence une contribution financière forfaitaire respectivement de 6 200 € et 6 800 € au titre d'actions de coopération, d'actions d'aides d'urgence ou d'actions de solidarité internationales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le nouveau contrat de délégation du service public de l'eau potable de la commune des Pennes-Mirabeau, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2020, prévoit également le versement par la SAUR d'une contribution financière dans le cadre de la solidarité internationale (loi Oudin-Santini), de 0,5 % de recettes de vente d'eau.

Chaque année, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

En 2020, deux volontaires de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chacun en binôme avec un représentant des délégataires, ont participé à l'analyse technique et financière de ces projets.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	variable
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 060
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	2
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,81
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	892
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	4
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,55
VP.062 - Volume prélevé	m ³	11 490 244
VP.059 - Volume produit	m ³	25 506 270
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	7 243 214
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	43
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	529 683
Volume exporté hors métropole	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	25 707 952
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	199 539
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	25 914 611
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	280 130
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	680 252
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	2 148
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	83,68
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	8,0
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,8
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	41,03
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,38
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	85
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	113 513
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	360 750
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	322
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,84
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	1
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,90
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	448
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	3,95
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	4 296,72
Volume facturé 2020	m ³	24 148 585
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0002
VP.182 - Encours de la dette	€	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	7,24 années hors régies et Syndicat
Volume facturé 2019	m ³	23 120 261
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	1,17

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	variable
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	115
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	1 549,07
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	15
VP.046 - Nombre de points noirs	u	163
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	10,52
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	28,25
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,36
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	93,75
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	0
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION		
VP.176 - Charge moyenne entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	kg DBO5/j	14 664,68
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,59
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	96,48
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	6 030
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	97 435
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	327 459
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	97 814
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,61
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	12
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,12
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	71
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,73
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	913,32
Volume facturé 2020	m ³	18 069 663
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0001
VP.182 - Encours total de la dette	€	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,39 années hors régies et Syndicat
Volume facturé 2019	€	22 438 822
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	1,06

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	381 202
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	15
D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	56000
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	8
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	24 500
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	24 100
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	400
DC.309 - installations d'ANC contrôlées par le SPANC desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées.	u	non calculable
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	non calculable
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	7 024
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	830
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	427
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	4 494
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilette sèches	u	5
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	470
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	21
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	0
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	12 891
INDICATEUR DE CONFORMITE		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	5 798
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	6 884
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	13 498
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	93,95
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	116
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	818
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	5
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	110
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	288 656
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	non concerné
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	164
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	246
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	non concerné
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	N
INDICATEUR D'ACTIVITE ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	N
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	234
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	175
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	59
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	non calculable
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	non calculable
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	312
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	1 136
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	non concerné
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Délégations de service public														
		Beaurecueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Châteauneuf le Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Sainte Réparate	Le Tholonet	Les Pennes Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,65	1,62	2,88	2,25	2,12	2,60	2,42	2,12	2,50	2,20	1,69	2,44	1,88	1,42	1,47
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	167,71	116,18	245,44	178,30	116,03	203,84	195,43	172,80	184,96	160,88	99,17	216,02	158,10	107,18	113,26
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	96,40	27,52	39,60	44,52	85,19	48,00	39,71	27,44	58,59	52,80	50,00	24,00	16,42	12,00	12,00
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	53,77	50,95	59,99	47,70	52,85	60,69	54,71	54,06	56,44	49,73	53,78	53,21	51,38	50,86	51,20
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	82,03	40,46	40,29	21,18	30,90	62,32	36,12	54,00	43,58	35,12	18,06	16,96	10,36	14,92	21,78
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	10,00	3,52	-	6,12	-	-	17,38	-	28,61	-	2,00	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.214 - Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,03	0,06	0,07	-	0,05	0,09	0,05	0,06	0,06	0,02	0,08	0,04	0,05	0,07	0,07
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
VP.219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU																
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	10	29	59	13	17	16	31	16	25	24	41	9	33	14	18
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	96,60	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	10	29	59	13	17	18	31	6	25	24	41	2	36	14	20
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	100	100	92,30	94,10	100	93,50	100	100	100	100	100	100	100	100
VP.062 - Volume prélevé	m ³	49 535	1 196 982	580 788	267 319	858 265	609 470	774 581	227 876	557 440	506 758	366 790	0	0	212 306	537 398
VP.059 - Volume produit	m ³	47 561	1 090 250	537 286	255 278	814 354	609 470	768 266	225 876	527 710	503 005	359 532	0	0	211 179	537 398
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	64 942	66 408	0	0	0	0	0	0	0	159 265	2 329 450	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	46	39	38	40	40	40	40	60	80	40	40	60	40	60	20
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION																
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0	527 837	0	0	0	0	0	0	0	1 846	0	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	40 292	951 921	494 223	225 070	216 971	513 893	590 997	163 319	398 859	439 399	272 527	129 778	1 835 141	181 627	336 099
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	1 124	0	0	0	45 300	0	7 064
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	40 292	951 921	494 223	225 070	216 971	513 893	590 997	163 319	399 983	439 399	272 527	129 778	1 880 441	181 627	343 163
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	260	11 300	0	2 700	2 880	0	6 202	2 391	6 010	7 492	5 680	1 580	10 284	4 000	0
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	2 348	10 562	11 149	1 428	5 862	20 379	8 915	4 783	8 156	6 335	21 098	1 060	18 278	2 198	16 214
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	8,82	87,67	49,56	25,53	21,99	62,06	68,41	23,26	40,12	39,90	33,93	16,69	144,03	22,60	49,86
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	90,20	84,30	83,70	89,80	92,50	87,70	78,90	75,50	78,50	90,10	83,20	83,10	82,00	88,90	66,90
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2,30	6,40	6,10	3,20	8,70	4,20	7,10	7,40	8,70	4,40	7,00	4,80	8,50	3,60	10,70
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,40	5,70	5,40	2,80	7,60	3,30	6,50	6,50	7,80	3,40	4,90	4,40	8,00	2,80	9,80
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	0,21	4,40	0,50	0,09	0,57	0,54	0,80	0,00	1,78	1,37	1,44	0,55	1,32	0,54	0,11
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,48	1,00	0,20	0,07	0,52	0,17	0,23	0,00	0,89	0,69	0,85	0,66	0,18	0,48	0,04
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	95	100	91	100	100	110	100	85	100	100	100	85	100	100	98
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	171	5 181	2 988	1 023	1 633	3 425	3 475	1 338	2 001	3 066	1 714	643	8 238	1 049	2 171
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	545	14 946	10 080	2 307	3 816	7 764	10 338	3 195	5 563	9 919	5 811	2 362	21 387	3 857	5 543
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	1	18	18	3	0	0	6	0	5	2	6	0	0	4	4
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	5,85	3,47	6,02	2,93	0,00	0,00	1,73	0,00	2,50	0,65	3,50	0,00	0,00	3,81	1,84
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	1	8	8	8	8	2	8	1	8	8	8	1	2	8	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	98	100	100	100	100	100	100	100	100	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	0	2	0	0	3	1	20	4	0	1	5	7	1	2
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,00	0,00	0,67	0,00	0,00	0,88	0,29	14,95	2,00	0,00	0,58	7,78	0,85	0,95	0,92
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE																
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	53,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303,45	176,55	1 257,74	0,00	0,00	177,62	63,61	0,00
Volume facturé 2020	m ³	30 082	912 885	443 333	206 269	211 474	513 893	569 375	157 374	354 726	437 184	240 841	130 487	1 882 287	177 464	343 163
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0019	0,0005	0,0029	0,0000	0,0000	0,0001	0,0004	0,0000
VP.182 - Encours de la dette	€	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24
Volume facturé 2019	m ³	29 509	873 222	437 669	208 815	215 897	497 499	538 079	127 082	319 917	435 502	251 063	136 038	1 769 111	145 697	357 314
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	0,00	1,27	1,38	0,58	0,72	3,39	2,59	2,64	2,19	1,60	0,87	0,97	1,06	1,83	6,51

Délégations de service public													Régies				
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Peynier	Peyrolles	Puylobrier	Rognes	Rousset	Saint Antonin	Saint Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles	Syndicat Durance-Luberon - Pertuis	Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Gréasque	REABMG - Mimet	REABMG - Simiane-Collongue	Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)
																	tarifs hors Gardanne
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																	
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,10	1,72	2,03	2,11	1,86	3,03	2,37	1,87	2,98	2,26	1,69	2,73	2,03	2,03	2,06	1,57
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	188,89	133,15	181,58	153,41	141,26	196,39	145,54	127,82	203,06	187,13	137,16				-	-
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	12,00	21,60	9,60	43,40	30,00	114,98	84,00	101,60	29,52	18,60			198,46	198,46	197,75	139,97
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	51,56	51,68	52,29	56,53	52,46	52,57	55,04	51,28	53,47	54,96	46,55		45,09	45,09	49,76	48,74
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	14,58	15,63	50,42	40,14	10,94	32,73	9,50	39,18	21,90	10,72	5,28				-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-	-	5,00	-	47,56	-	13,16	15,20	1,92	-		47,86	47,86	31,93	30,00
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50		5,50	5,50	5,50	5,50
VP.214 - Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,04	0,06	0,05	0,08	0,06	-	0,06	0,05	0,01	0,06	0,02		-	-	4,46	0,04
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28		32,40	32,40	32,40	0,28
VP.219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU																	
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	21	19	12	21	18	6	27	24	10	17	116	NR	12	12	20	370
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NR	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	NR	100	100	100	100
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	21	19	12	10	18	6	14	24	10	17	116	NR	10	10	21	239
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NR	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	NR	100	100	100	100
VP.062 - Volume prélevé	m³	402 149	311 970	180 224	187 206	455 391	35 716	313 716	850 990	95 590	578 384	0	NR	483 928	402 547	379 417	67 508
VP.059 - Volume produit	m³	343 569	314 555	145 660	176 080	444 295	34 264	311 030	817 227	94 165	530 933	0	NR	448 412	373 004	329 047	14 656 865
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m³	0	0	0	8 699	0	0	0	0	0	0	4 572 770	0	0	0	0	41 680
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40	80	40	78	40	40	40	40	45	40	40	NR	40	40	40	42
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION																	
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	276 437	259 733	130 277	125 379	372 241	27 697	243 980	731 409	82 070	463 067	3 279 634	NR	386 894	318 000	267 462	11 953 556
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	0	192	1 569	0	13 541	0	94	0	0	0	75 736	NR	3 545	6 780	4 682	39 912
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	276 437	259 925	131 846	125 379	385 782	27 697	243 980	731 503	82 070	463 067	3 355 370	NR	390 439	324 780	279 264	11 993 468
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	6 830	5 200	550	2 483	4 160	490	4 435	0	2 150	5 822	0	NR	0	0	0	187 231
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	6 291	6 908	2 487	4 796	4 690	380	7 015	7 157	2 214	5 732	375 997	NR	3 874	3 222	3 000	107 724
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	42,76	31,11	20,13	15,20	45,25	14,87	23,86	69,90	19,32	51,61	167,90	172,81	42,05	47,59	38,54	650,41
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	84,30	86,50	92,60	71,80	88,80	83,40	82,10	90,40	91,80	89,40	81,60	NR	87,94	87,94	85,78	83,60
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	4,30	4,80	1,90	10,70	3,50	1,20	7,70	3,40	1,70	3,60	19,90	NR	3,78	2,78	3,54	11,40
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	3,50	3,70	1,50	9,40	3,00	1,00	6,40	3,10	1,10	3,00	13,70	NR	3,52	2,59	3,33	10,20
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	3,61	0,57	0,06	0,00	4,65	0,00	0,00	2,87	0,76	4,17	3,80	NR	0,60	2,55	0,81	2,36
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,69	0,37	0,06	0,00	2,06	0,00	0,00	0,82	0,79	1,62	0,45	NR	0,29	1,07	0,42	0,07
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100	100	100	95	100	90	95	100	100	100	110	NR	100	100	100	115
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																	
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 809	1 874	714	856	1 900	88	1 542	4 105	454	2 474	10 295	10 146	2 014	1 974	2 088	33 064
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	3 612	5 194	1 895	2 135	4 971	127	3 729	10 775	1 027	5 604	33 462	22 321	4 331	4 424	5 818	143 892
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	7	3	4	0	1	0	5	6	2	7	30	NR	1	2	0	187
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	3,87	1,60	5,60	0,00	0,53	0,00	3,24	1,46	4,41	2,83	2,91	NR	0,50	1,01	0,00	5,66
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8	8	2	8	8	1	8	8	8	8	NR	2	2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	95	100	100	100	100	NR	100	100	100	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	1	0	9	1	0	25	3	1	5	1	NR	NR	NR	NR	356
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,00	0,53	0,00	10,51	0,53	0,00	16,21	0,73	2,20	2,02	0,10	NR	NR	NR	NR	10,77
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE																	
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	122,93	0,00	175,39	0,00	0,00	315,96	559,25	0,00	0,00	1 091,11	NR	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume facturé 2020	m³	289 257	250 342	118 813	119 952	361 743	28 834	228 626	578 512	82 465	420 790	3 064 946	NR	NR	NR	NR	11 993 468
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000	0,0005	0,0000	0,0015	0,0000	0,0000	0,0014	0,0000	0,0000	0,0000	0,0004	NR	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours de la dette	€	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	6 733 503	350 000,00			16 923 026
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	2 758 751	0,00			4 087 547
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	2,44	14,00			4,14
Volume facturé 2019	m³	274 052	231 452	108 042	92 307	340 137	23 488	165 242	595 381	76 466	399 436	1 865 105	NR	280 435	290 885	541 586	11 493 833
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	0,52	3,49	1,47	0,69	1,08	4,76	4,15	3,23	2,39	1,40	2,03	NR	0,00	0,00	0,00	0,58
NR : non renseigné																	

Délégations de service public															
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Beaurecueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Coudoux	Eguilles	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Sainte Réparate	Le Tholonet	Les Pennes Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS															
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,09	1,66	1,74	1,27	1,97	2,08	2,03	1,45	1,71	1,66	1,45	1,59	2,06	1,51
VP.177 : Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	189,78	122,29	158,84	90,16	155,06	185,54	148,24	119,06	72,90	143,60	113,24	126,83	146,39	110,87
VP.178 : Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	20,14	41,12	13,20	30,16	42,00	23,78	55,08	21,60	95,60	19,20	26,65	28,36	60,00	36,00
VP.179 : Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	40,79	36,14	37,00	31,83	39,51	40,73	40,13	33,87	36,65	36,08	33,79	35,32	40,44	34,49
VP.190 : Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	21,34	17,76	-	17,04	44,30	57,50	43,60	25,44	-	20,52	4,06	-	19,82	-
VP.191 : Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	1,52	-	-	-	-	25,14	-	2,00	-	-	-	-	-
VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
VP.218 Voies Navigables de France (VNF) Rejets	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.219 Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE															
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3,98	86,37	48,91	17,82	56,10	13,89	35,54	40,85	26,47	12,21	110,50	12,07	37,38	19,05
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	85	82	82	81	29	15	82	81	95	29	30	82	84	82
VP.046 - Nombre de points noirs	u	0	13	9	2	4	2	6	10	4	2	11	2	3	2
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	0,00	15,05	18,40	11,22	7,13	14,40	16,88	24,48	15,11	16,38	9,95	16,57	8,03	10,50
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	0,00	7,97	0,00	0,34	0,31	0,00	0,85	2,29	0,87	0,44	2,22	0,28	0,00	2,07
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,00	1,85	0,00	0,38	0,11	0,00	0,48	1,12	0,66	0,72	0,40	0,46	0,00	2,17
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	0	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0	0	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	90	100	100	100	90	0	100	100	100	30	100	100	20	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION															
VP.176 - Charge moyenne entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	kg DBO5/j	19	610	249	755	488	78	238	273	163			84	223	125
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	cf STEP Aix La Pioline (REPA)	cf STEP Vitrolles	100	100	100
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	0	100	100	100	100	100	100	100	100			100	100	100
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	0	87,50	83,30	83,30	100	100	95,80	88	100			100	93,30	100
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1,00	255,90	69,00	213,00	143,70	35,80	78,60	96,80	14,50			37,20	69,00	26,40
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100			100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER															
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	72	4 681	2 605	1 341	2 417	1 152	1 711	2 612	1 383	564	6 576	824	1 892	1 051
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	263	14 617	9 561	3 666	7 996	2 751	5 442	5 204	5 204	1 960	15 658	3 370	4 760	2 386
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	72	4 681	2 658	1 341	2 417	1 304	1 746	2 612	1 441	564	6 576	832	1 892	1 062
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100	100	98,01	100	100	88,34	98,00	100	95,98	100	100	99,04	100	98,96
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	0	0	0	10	19	0	0	0	0	7	0	1	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00	0,00	0,00	4,14	16,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1,06	0,00	0,53	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE															
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	10,92	0,00	0,00	0,00	20,00	37,65	765,75	0,00	0,00	14,93	7,82	0,00	0,00
Volume facturé 2020	m ³	14 031	852 781	401 604	173 183	368 742	112 044	324 845	383 081	207 242	115 576	950 115	129 259	240 874	142 910
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0002	0,0001	0,0020	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39
Volume facturé 2019	€	15 861	1 705 689	370 302	1 013 092	325 781	92 369	285 216	375 755	204 393	121 037	1 093 039	111 282	236 176	127 351
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	0,00	1,27	1,38	0,72	3,59	2,05	2,19	1,60	0,87	0,97	0,98	1,83	6,89	0,52

Délégations de service public											Régies				
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Peyrolles	Puylobrier	Rognes	Rousset	Saint Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles	Syndicat Durance-Luberon - Pertuis	Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Gréasque	REABMG - Mimet	REABMG - Simiane-Collongue	Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS															tarifs Agence d'Aix
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,85	1,68	2,37	2,73	1,44	1,60	1,70	1,27	1,26	2,27	1,78	1,78	2,37	1,54
VP.177 : Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	180,32	122,34	182,49	219,68	137,87	111,78	126,37	56,71	89,96		0	0	0	-
VP.178 : Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	3,60	42,40	57,60	60,00	1,20	45,28	40,80	63,60	29,40		176,6	176,6	240,48	149,72
VP.179 : Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	38,19	36,27	43,81	47,77	33,71	35,51	36,52	31,83	31,74		37,46	37,46	43,85	34,77
VP.190 : Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	15,60	22,50	16,52	10,88	9,40	33,38	-	-	5,24		0	0	0	-
VP.191 : Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	28,00	12,00	-	-	25,86	-	-	-		48,2	48,2	0	4,50
VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00		10	10	10	10,00
VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15		18	18	18	0,15
VP.218 Voies Navigables de France (VNF) Rejets	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-					-
VP.219 Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-					-
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE															
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	6	0	0	0	0	63	NR	0	0	0	40
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	25,16	9,35	11,18	28,59	19,43	41,16	3,62	31,36	144,06	72,48	25,17	17,28	21,79	577,30
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	82	84	29	83	85	30	84	82	30	NR	64	64	64	92
VP.046 - Nombre de points noirs	u	6	4	1	2	3	8	0	4	19	NR	4	3	1	38
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	23,85	42,78	8,94	7,00	15,44	19,44	0,00	12,76	13,19	NR	15,89	17,36	4,59	6,58
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	0,80	0,74	0,05	0,76	0,00	3,12	0,81	0,47	2,24	NR	0,00	0,00	0,00	1,62
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,64	1,58	0,09	0,53	0,00	1,52	4,48	0,30	0,31	NR	0,00	0,00	0,00	0,06
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	NR	NR	NR	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100	80	100	80	90	90	100	110	NR	NR	NR	NR	20
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION															
VP.176 - Charge moyenne entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	kg DBO5/j	178	41	57	440	163	307	17		2 508					7 649
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100	100	100	100		100	100				100
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	0	100	100	100	100	100		100	100				100
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100	0	100	91,70	100	95,80	100		96,80	100				99,70
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	63,80	28,00	32,90	103,50	0,00	117,00	0,00		865,50	420				3 358,60
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	0	100	100	0	100	0		100	100				100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER															
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 603	607	751	1 452	1 484	3 328	184	1 582	10 291	9 940	1 545	955	1 570	33 262
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	5 089	1 710	1 873	4 328	3 589	8 629	454	4 311	23 287	20 768	3 322	2 140	4 375	160 746
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	1 619	607	751	1 452	1 484	3 328	190	1 582	10 291	9 980	1 545	955	1 570	33 262
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,01	100	100	100	100	100	96,84	100	100	99,60	NR	NR	NR	100
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	0	7	0	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00	9,32	0,00	18,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE															
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	24,90	0,00	0,00	0,00	0,00	31,35	0,00	0,00	0,00	NR	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume facturé 2020	m ³	217 458	75 801	94 180	306 372	206 232	437 710	23 924	251 321	2 494 833	NR	207 317	135 681	178 143	9 024 404
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	NR	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	22 055 220		873 000		38 182 022
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	2 188 658		0		5 110 278
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	10,08		24		7,47
Volume facturé 2019	€	203 019	71 806	87 827	308 083	197 332	454 478	21 900	227 505	2 630 468	NR	207 137	130 117	176 262	11 645 545
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,49	1,47	0,75	1,08	2,64	3,23	2,39	1,40	2,03	NR	0,00	0,00	0,00	0,48
NR : non renseigné															

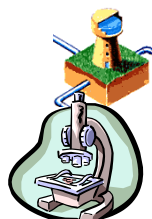
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-COUTERON**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COUTERON Procédure de protection en cours
Station de production : COUTERON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 1,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



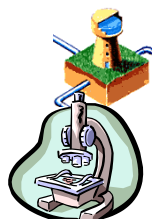
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-MERINDOLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MERINDOLE Procédure de protection en cours
Station de production : MERINDOLE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,3 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



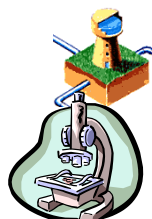
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE NORD**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUY DU ROI Procédure de protection en cours
Station de production : PUY DU ROI



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 18,6 °F Valeur minimale atteinte : 17,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,037 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



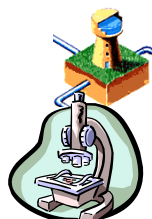
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE CENTRE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINT-EUTROPE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 178 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 18,5 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 27,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3050 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,036 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

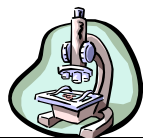
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **BEAURECUEIL**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CASCADE Procédure de protection terminée
Captage : SCP BEAURECUEIL Procédure de protection en cours
Station de production : BEAURECUEIL
Station de production : LA CASCADE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5,5 mg/L Valeur moyenne : 3,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 29,6 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 42,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1219 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,16 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



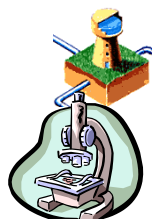
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **BOUC-BEL-AIR VILLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : TERRE BLANCHE Procédure de protection en cours
Station de production : TERRE BLANCHE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 20,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



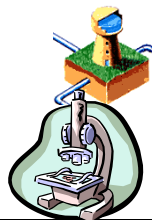
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CALAS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CALAS Procédure de protection en cours
Station de production : CALAS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 20 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



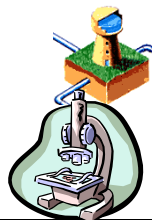
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CABRE D'OR GOLF RESIDENCE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CABRE D'OR Procédure de protection en cours
Station de production : CABRE D'OR



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 2 Pourcentage de conformité : 80 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

80 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CABRIES LOT LES VERGERS-PARC CLUB ARBOIS**

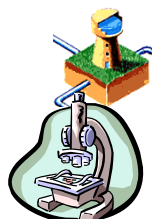
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**

Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **LES GIRAUDETS GARDANNE** Procédure de protection en cours

Station de production : **GIRAUDETS GARDANNE**



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,8 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



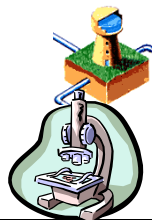
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CABRIES MARIE MAURON**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MARIE MAURON Procédure de protection en cours
Station de production : MARIE MAURON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 19,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,09 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



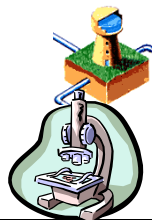
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CABRIES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CABRIES Procédure de protection en cours
Station de production : CABRIES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 20,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



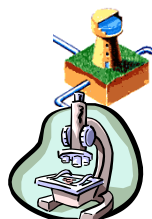
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LE-ROUGE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE Procédure de protection en cours
Station de production : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 19 °F Valeur minimale atteinte : 17,3 °F Valeur maximale atteinte : 20,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de janvier. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspens

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



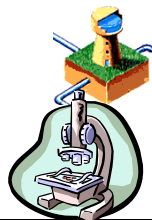
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **RESEAU COUDOUX**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COUDOUX -LA FARE Procédure de protection en cours
Station de production : STATION COUDOUX-LA FARE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,2 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 21,8 °F Valeur minimale atteinte : 18,7 °F Valeur maximale atteinte : 25 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de septembre. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspen

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



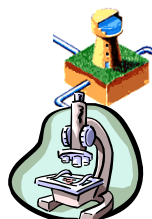
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **EGUILLES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : EGUILLLES Procédure de protection en cours
Station de production : EGUILLLES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



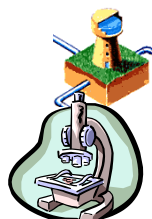
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **FUVEAU**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA FOUX Procédure de protection en cours
Station de production : LA FOUX



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de février. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



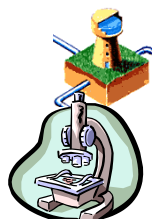
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ZAC ST CHARLES HAMEAU CHATEAU ARC**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ZAC ST CHARLES Procédure de protection en cours
Station de production : STATION TRAITEMENT ZAC ST CHARLES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de janvier. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspens

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



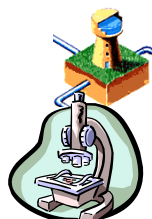
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GARDANNE EST**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CAMBRETTE Procédure de protection en cours
Station de production : LE BALLON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 27 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18,6 °F Valeur minimale atteinte : 17,3 °F Valeur maximale atteinte : 21,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



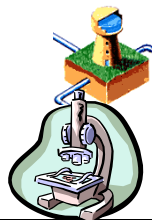
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GARDANNE OUEST**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS GARDANNE Procédure de protection en cours
Station de production : GIRAUDETS GARDANNE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,8 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



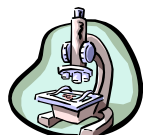
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I.DU BASSIN MINIER EST**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
Station de production : LE MALTRAIT
Station de production : L'OUVIERE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 74 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



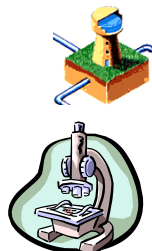
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **JOUQUES**
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : TRACONNADE Procédure de protection terminée
Captage : TRACONNADE SCP Procédure de protection en cours
Station de production : TRACONNADE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,7 mg/L Valeur moyenne : 3,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 32,5 °F Valeur minimale atteinte : 30,8 °F Valeur maximale atteinte : 33,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



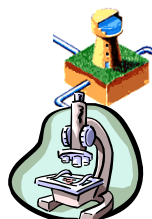
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE-D'ANTHERON BARCOT**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ENTRÉE STATION LE BARCOT Procédure de protection en cours
Station de production : STATION DU BARCOT



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 2,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 20,2 °F Valeur maximale atteinte : 20,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



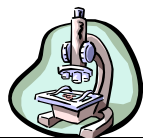
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE D'ANTHERON**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA BORDE Procédure de protection terminée
Captage : LE CASTELLAS Procédure de protection terminée
Station de production : LA BORDE
Station de production : LE CASTELLAS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 15,2 mg/L Valeur moyenne : 6,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 36,1 °F Valeur minimale atteinte : 28,6 °F Valeur maximale atteinte : 43,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,077 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



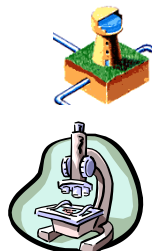
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LAMBESC**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : BERTOIRE Procédure de protection en cours
Captage : BERTOIRE SCP Procédure de protection en cours
Station de production : BERTOIRE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,1 mg/L Valeur moyenne : 5,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 28,7 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 35,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,085 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



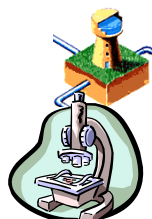
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE LES ARNAJONS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CRIDE Procédure de protection en cours
Station de production : LA CRIDE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,6 °F Valeur minimale atteinte : 18 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



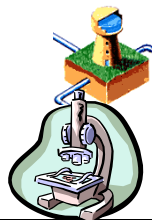
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHATEAU LACOSTE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHATEAU LACOSTE Procédure de protection en cours
Station de production : CHATEAU LACOSTE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 1,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,3 °F Valeur minimale atteinte : 18,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



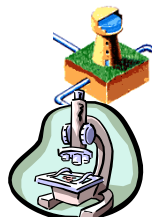
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE SAINT CANADET**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT CANADET SCP Procédure de protection en cours
Station de production : STK STCANADET



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,8 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

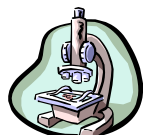
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE VILLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHENERILLES Procédure de protection en cours
Captage : LA CRIDE Procédure de protection en cours
Captage : LES TAILLADES Procédure de protection en cours
Station de production : CHENERILLES
Station de production : LA CRIDE
Station de production : LES TAILLADES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 35,1 mg/L Valeur moyenne : 22,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 35,2 °F Valeur minimale atteinte : 18 °F Valeur maximale atteinte : 43,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.039 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,19 mg/L Valeur moyenne : 0,14 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



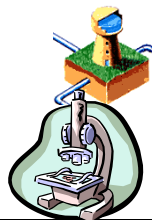
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **THOLONET**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **VEOLIA INDUSTRIE BERRE PROVENCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINT-EUTROPE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 33 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 18,5 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 27,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3050 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,036 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



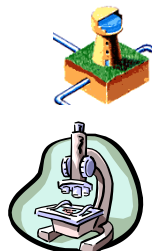
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PENNES MIRABEAU CADENEAUX**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 67 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,041 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



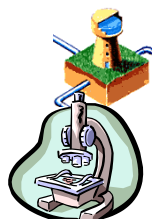
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LES PENNES-MIRABEAU VILLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 56 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 36 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,033 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



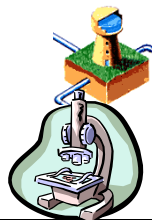
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MEYRARGUES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE LION D'OR (MEYRARGUES) Procédure de protection terminée
Station de production : LE LION D'OR (MEYRARGUES)



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4 mg/L Valeur moyenne : 3,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 32,5 °F Valeur minimale atteinte : 31,6 °F Valeur maximale atteinte : 33,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



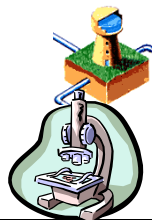
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MEYREUIL**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : BALLON Procédure de protection en cours
Station de production : BALLON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18,4 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 21,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



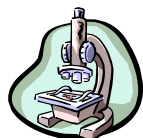
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDITION SYND.MIXTE PERTUIS**
Gestionnaire du réseau : **SIVOM DURANCE LUBERON**
Exploitation du réseau : **SIVOM DURANCE LUBERON**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DU VIDALET Procédure de protection terminée
Captage : PRISE D'EAU EN DURANCE Procédure de protection en cours
Station de production : STATION DU VIDALET
Station de production : STATION TRAITEMENT PONT DURANCE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 103 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 20,9 mg/L Valeur moyenne : 11,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 34,8 °F Valeur minimale atteinte : 20 °F Valeur maximale atteinte : 44 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.071 µg/L Nombre de mesures : 1089 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,18 mg/L Valeur moyenne : 0,088 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.

Edité en mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



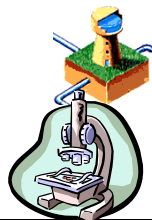
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PEYNIER LES MICHELS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES MICHELS Procédure de protection en cours
Station de production : LES MICHELS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



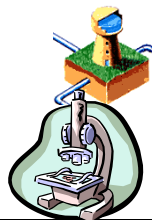
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PEYNIER CHEF-LIEU**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHEF-LIEU Procédure de protection en cours
Station de production : CHEF-LIEU



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 18,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



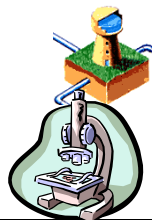
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PEYROLLES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES TAILLONS ZALONI Procédure de protection terminée
Station de production : CINQ ONCES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 26,4 mg/L Valeur moyenne : 21,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 38,3 °F Valeur minimale atteinte : 35 °F Valeur maximale atteinte : 41,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1219 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



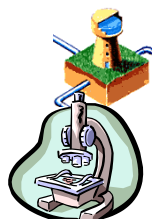
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PUYLOUBIER**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUYLOUBIER SCP Procédure de protection en cours
Station de production : PUYLOUBIER



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



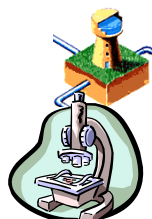
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **C.E.S LES GARRIGUES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GARRIGUES Procédure de protection en cours
Station de production : LES GARRIGUES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



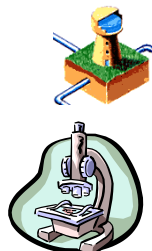
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROGNES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHAPELLE SAINT-DENIS Procédure de protection terminée
Captage : ROGNES SCP Procédure de protection en cours
Station de production : ROGNES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 26,2 mg/L Valeur moyenne : 25,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 35,1 °F Valeur minimale atteinte : 34,3 °F Valeur maximale atteinte : 35,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.035 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,11 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



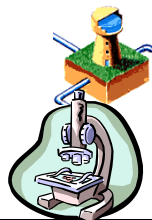
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ZI DE ROUSSET**
Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUIITS DE L'ARC Procédure de protection en cours
Station de production : PUIITS DE L'ARC



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	N.M	N.M

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



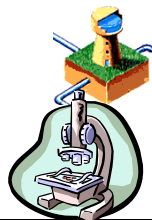
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROUSSET**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ROUSSET Procédure de protection en cours
Station de production : ROUSSET



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 18,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



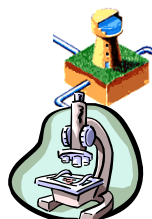
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SCP BEAURECUEIL (ST-A.) Procédure de protection en cours
Station de production : SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 19,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 21,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



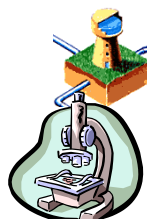
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT ZONE ARTISANALE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ENTREE STATION ZONE ARTISANALE Procédure de protection en cours
Station de production : STATION DE LA ZONE ARTISANALE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,6 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 18 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



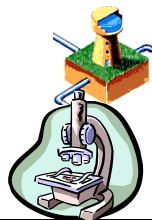
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT**
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CANAL DE PROVENCE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINT-CANNAT



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 30,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



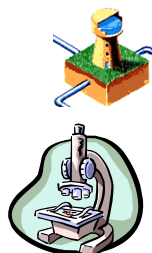
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-ESTEVE-JANSON**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT VALENTIN Procédure de protection terminée
Captage : VALLON DE L'ESCALE Procédure de protection terminée
Station de production : SAINT ESTEVE JANSON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,6 mg/L Valeur moyenne : 6,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,8 °F Valeur minimale atteinte : 26,3 °F Valeur maximale atteinte : 29,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,12 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



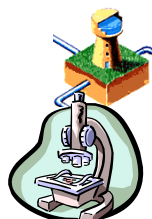
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-MARC-JAUMEGARDE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE SCP (ST MARC DE JAUMEGARDE) Procédure de protection en cours
Station de production : PLATEAU DE LA KEYRIE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,3 °F Valeur minimale atteinte : 18,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE**

Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**

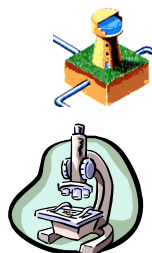
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée

Réseau interconnecté : CADARACHE

Station de production : CADARACHE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,3 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,7 °F Valeur minimale atteinte : 19,6 °F Valeur maximale atteinte : 25 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



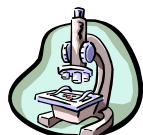
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
Captage : FONT REYNAUDE Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : CADARACHE
Réseau interconnecté : SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE
Station de production : CADARACHE
Station de production : SAINT-PAUL



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 19 mg/L Valeur moyenne : 4,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 25,3 °F Valeur minimale atteinte : 19,6 °F Valeur maximale atteinte : 35,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 18 Valeur maximale atteinte : 0.033 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1845 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



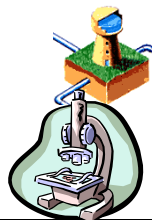
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SIMIANE-COLLONGUE VILLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES MOLX Procédure de protection en cours
Station de production : LES MOLX



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 19,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,8 °F Valeur maximale atteinte : 21,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de janvier. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspensi

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



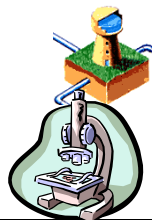
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **TRETS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES BLAQUES Procédure de protection en cours
Station de production : LES BLAQUES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,4 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



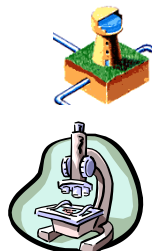
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VAUVENARGUES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE CHATEAU (SOURCE DU LAVOIR) Procédure de protection terminée
Captage : PRISE SCP (VAUVENARGUES) Procédure de protection en cours
Station de production : VAUVENARGUES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,9 °F Valeur minimale atteinte : 18 °F Valeur maximale atteinte : 19,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



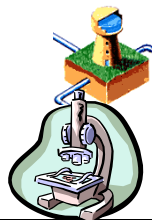
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PARC DES SPORTS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PARC DES SPORTS Procédure de protection en cours
Station de production : PARC DES SPORTS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,7 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



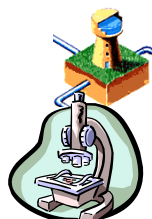
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VENELLES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VENELLES Procédure de protection en cours
Station de production : VENELLES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,8 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,017 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



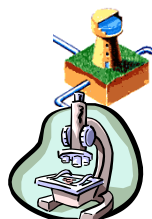
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **RESEAU VENTABREN**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VENTABREN PRISE D'EAU EN CANAL Procédure de protection en cours
Station de production : STATION DE VENTABREN



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,2 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,9 °F Valeur minimale atteinte : 19,1 °F Valeur maximale atteinte : 24,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



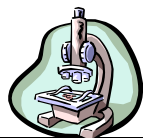
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VITROLLES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours
Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
Station de production : LES BARJAQUETS
Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 116 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 42 Valeur moyenne : 21 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.031 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5490 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,028 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

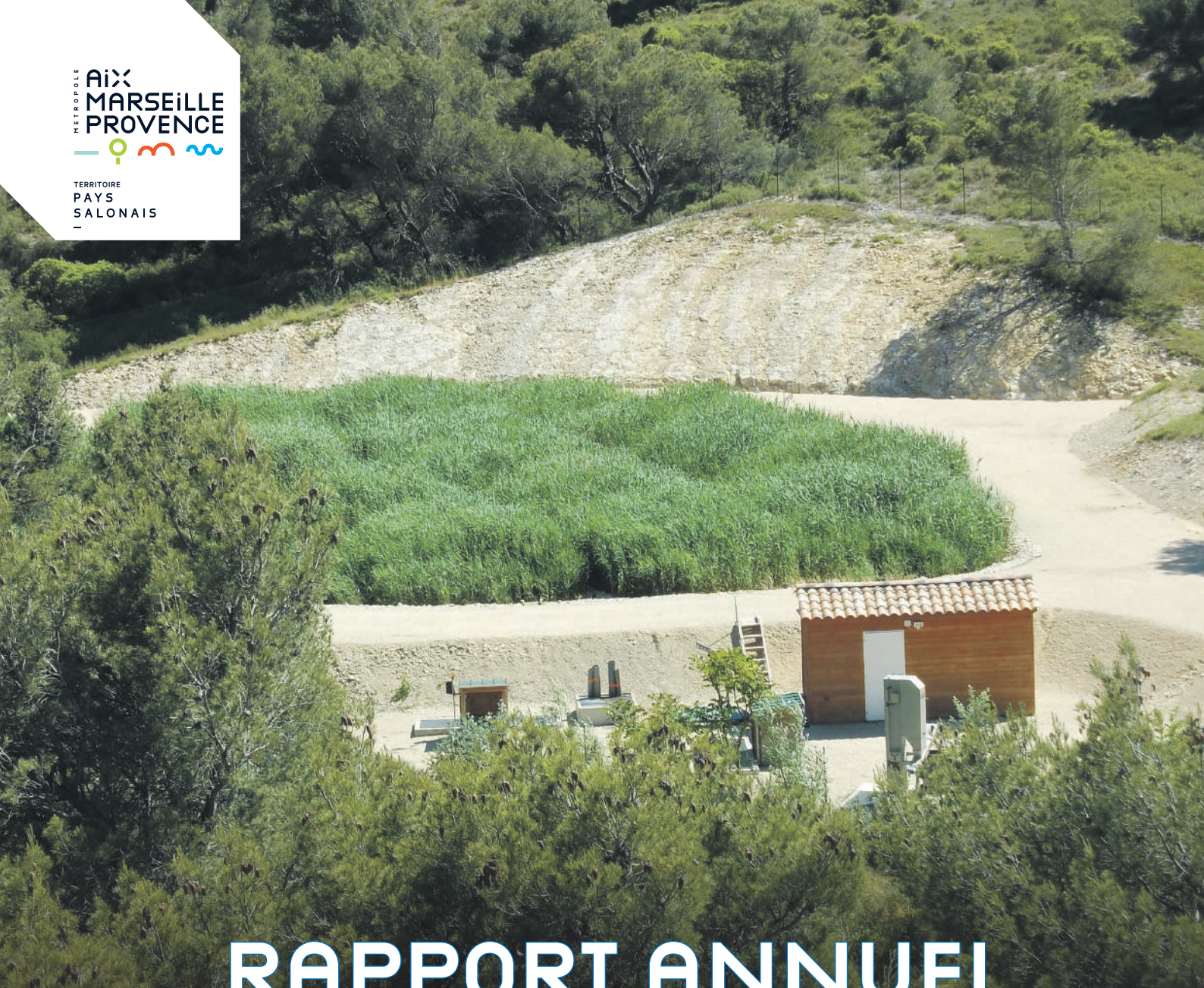


Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.





RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE.....	4
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	4
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	6
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	6
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	6
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	6
1.4. LES MODES DE GESTION	6
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	7
1.4.2. <i>Régies</i>	7
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	8
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	8
2.2. FAITS MARQUANTS	8
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	9
2.3.1. <i>L'adduction</i>	9
2.3.2. <i>La production</i>	10
2.3.3. <i>Le traitement</i>	11
2.3.4. <i>Le stockage</i>	12
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	13
2.4. LA QUALITE DE L'EAU.....	13
2.5. LA DISTRIBUTION.....	16
2.5.1. <i>Rendement</i>	16
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	18
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	19
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	19
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	19
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	20
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	20
2.7.4. <i>Budget du service</i>	21
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)</i>	22
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	23
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	23
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	23
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	24
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	25
4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26
4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	26
4.2. FAITS MARQUANTS	26
4.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	27
4.3.1. <i>La collecte</i>	27
4.3.2. <i>Le traitement</i>	28
5.1. LE RESEAU DE COLLECTE	28
5.2. LES OUVRAGES D'EPURATION	31
5.3. LA GESTION DES DECHETS.....	31

5.4.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	33
5.5.	LA GESTION FINANCIERE.....	34
5.5.1.	<i>Les volumes facturés</i>	34
5.5.2.	<i>Le taux d'impayés</i>	34
5.5.3.	<i>Budget du service</i>	35
5.5.4.	<i>Analyse du compte d'exploitation (DSP, SPL et régies personnalisées)</i>	36
5.5.5.	<i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	37
5.6.	LES ETUDES ET TRAVAUX	37
5.6.1.	<i>Travaux neufs</i>	37
5.6.2.	<i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	37
5.6.3.	<i>Etudes et travaux programmés</i>	38
6.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	39
6.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	39
6.2.	FAITS MARQUANTS	39
6.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	39
6.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	40
6.5.	BUDGET DU SERVICE	42
7.	TARIFS DE L'EAU	44
7.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	44
7.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA	45
7.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	48
8.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	48
8.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	48
8.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	49
8.3.	COOPERATION DECENTRALISEE	49
8.4.	FONDS DE SOLIDARITE	49
ANNEXES		50

ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE.....
ANNEXE 3 :	FICHES ARS – QUALITE DES EAUX.....
ANNEXE 4 :	LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020
ANNEXE 5 :	FACTURES-TYPE 120 M ³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION.....
ANNEXE 6 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP
ANNEXE 7 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque territoire, est :

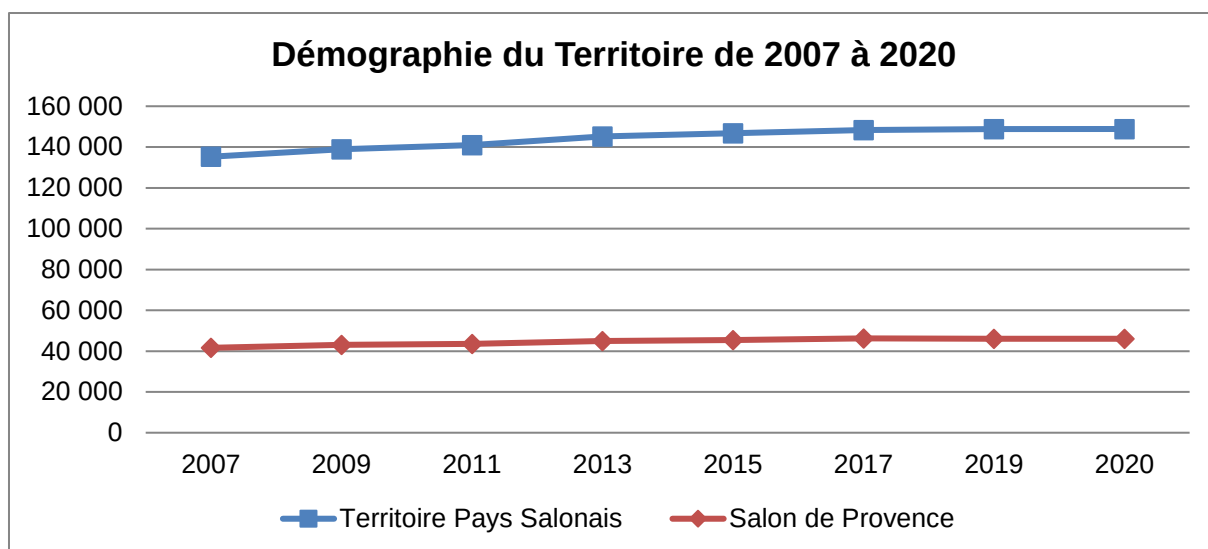
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 17 communes.

Il représente un bassin de vie de 148 849 habitants (population légale INSEE 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit environ 8 % de la population totale de la Métropole.



Le territoire du Pays Salonais couvre une superficie d'environ 514 km².

La ville « centre » est Salon de Provence (45 986 habitants, soit 31 % de la population du territoire).



Au niveau du territoire, en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du président du conseil de Territoire Monsieur Nicolas ISNARD et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Philippe GINOUX jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Olivier GUIROU.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la **Direction Eau et Assainissement**, composée de quatre divisions et de trois agents administratifs :

- La **Division Gestion Patrimoniale des Ouvrages et suivi DSP** chargée du contrôle et du suivi des contrats de délégation du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et du chauffage urbain, de la gestion patrimoniale des ouvrages, ainsi que des études et travaux d'investissement relatifs aux ouvrages ;
- La **Division Gestion Patrimoniale des Réseaux** chargée de la gestion patrimoniale des réseaux, ainsi que des études et des travaux d'investissement (amélioration, extension et création de réseaux) ;
- La **Division Etudes, Règlementation et SPANC** chargée des études réglementaires et prospectives, des zonages, des schémas directeurs et du SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) ;
- La **Division Exploitation Pluvial et DECI** chargée des compétences pluvial et DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) en lien avec les communes.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le Canal de Marseille, le Canal de Provence ou le Canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par une délégation de service public (société privée).

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par une délégation de service public (société privée).

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en régie interne.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une société privée qui assure pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, avec la société Agglopoie Provence Eau, filiale de la Société des Eaux de Marseille.

La gestion du service public de l'assainissement collectif est déléguée à une société privée qui assure pour le compte de la Collectivité, la collecte et la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, avec la société Agglopoie Provence Assainissement, filiale de la SAUR.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction Eau et Assainissement. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions bimensuelles de suivi avec les délégataires afin de :
 - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
 - échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - étudier les aspects financiers des contrats ;
 - effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service

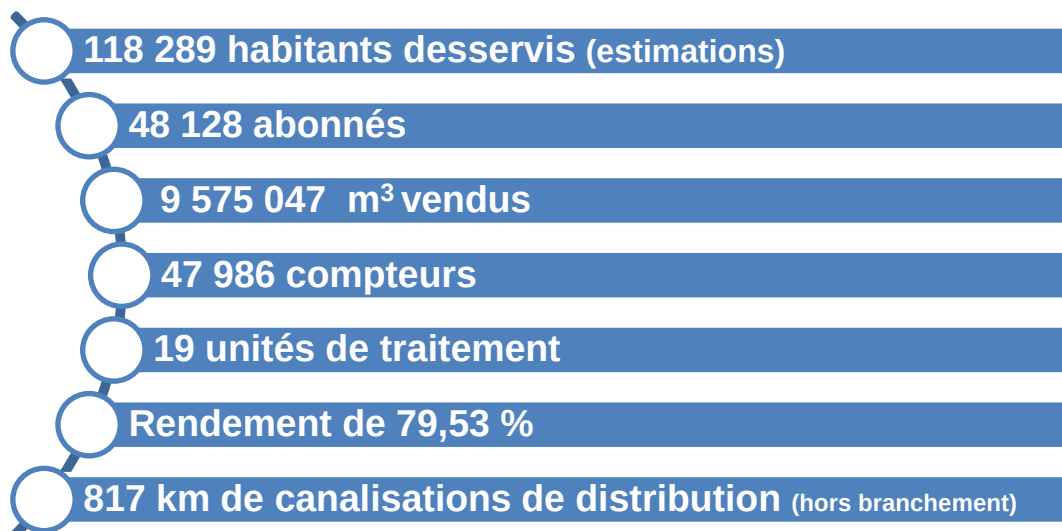
1.4.2. REGIES

L'assainissement non collectif est géré par le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sein de la Direction Eau et Assainissement, et exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les missions de contrôles de diagnostics des installations d'assainissement non collectif, dans le cadre de transactions immobilières, ont été assurées en 2019 par la Société des Eaux de Marseille via un marché de prestations de service.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



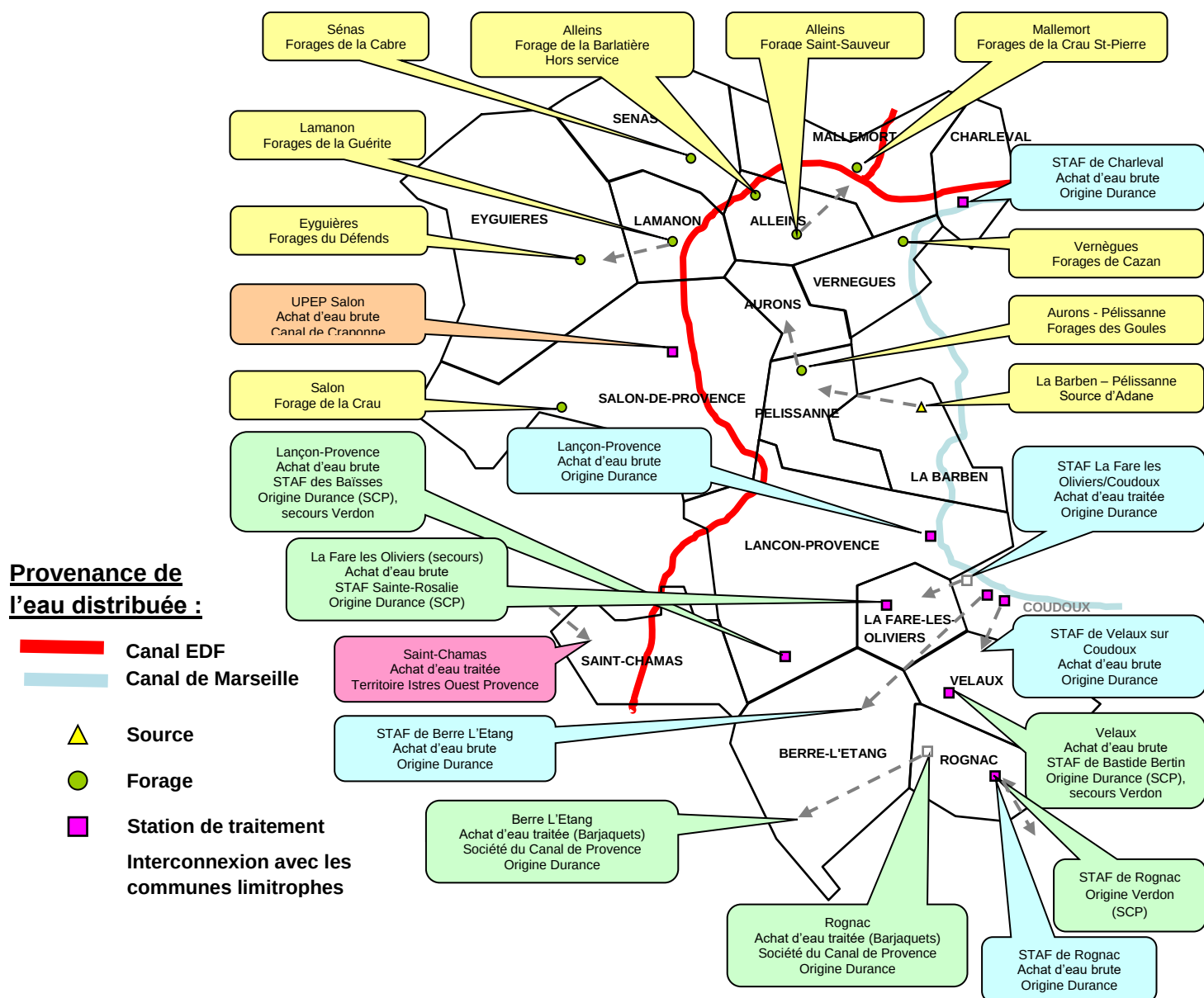
Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Baisse de l'indice de rendement du réseau (79,53% en 2020 au lieu de 80,76% en 2019). La crise sanitaire traversée en 2020 a eu des impacts significatifs sur l'activité d'Agglopolo Provence Eau. Certaines opérations de maintenance ou de renouvellement ont dû être reportées.
- Baisse de 63% du nombre de réclamations écrites par rapport à 2019.
- La taux d'impayé reste stable par rapport à 2019.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le territoire a prélevé 10 772 483 m³ d'eau dont 4 249 611 m³ d'eau souterraine (forages / source)

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2020 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Alleins-Forage de la Barlatière	0	650	0	0%
Alleins-Forage Saint-Sauveur	166 335	900	456	51%
La Barben- Source d'Adane	314 696	3 000	862	29%
Eyguières-Forages du Défends	561 419	2 040	1 538	75 %
Lamanon-Forages de La Guérite	140 837	NC	386	/
Mallemort-Forages de la Crau Saint-Pierre	548 928	2 520	1 504	60%
Pélissanne-Forages des Goules	747 705	3 700	2 049	55%
Salon-Forage de la Crau	1 329 205	4 800	3 642	76%
Sénas-Forages de la Cabre	302 815	2 760	830	30%
Vernègues-Forages de Cazan	137 671	840	377	45%
Total forages Territoire	4 249 611	21 210	11 644	55%

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire du Pays Salonais achète de l'eau, 9 595 252 m³ en 2020 dont :

- traitée : 3 482 328 m³ en 2020
 - ■ au Territoire Istres Ouest Provence pour l'alimentation de la commune de Saint-Chamas,
 - ■ au Territoire du Pays d'Aix pour l'alimentation des communes de La Fare-les Oliviers et Rognac,
 - ■ à la Société du Canal de Provence pour l'alimentation des communes de Berre l'Etang et Rognac,
- brute : 6 112 924 m³ en 2020
 - ■ au Canal de Marseille pour l'alimentation des communes de Berre-l'Etang, Charleval, Lançon-Provence, Rognac et Velaux,
 - ■ à la Société du Canal de Provence pour l'alimentation des communes de La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence et Velaux,
 - ■ à l'ASA Compagnie de Craonne pour l'alimentation de la commune de Salon de-Provence.

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau :

- traitée : 813 667 m³ en 2020
 - au Territoire Istres Ouest Provence pour l'alimentation des communes de Cornillon-Confoux et Grans,
 - au Territoire du Pays d'Aix pour l'alimentation de la commune de Vitrolles.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les secteurs d'Aurons, Berre l'Etang, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Pélissanne, Rognac et Velaux sont sécurisés.

En revanche, les secteurs de Charleval, Lamanon, Lançon-Provence, Saint-Chamas, Sénas, Vernègues ne sont actuellement pas sécurisés.

La commune d'Eyguières est actuellement partiellement sécurisée par une interconnexion avec Lamanon.

La commune de Mallemort peut être partiellement secourue par le réseau public d'eau potable d'Alleins ou par le réseau privé appartenant à l'AFUL de Pont Royal (ZAC du Moulin de Vernègues à Mallemort).

La commune d'Alleins peut être partiellement sécurisée par une interconnexion avec Vernègues.

Les travaux d'interconnexion entre le forage de La Crau et l'usine de production d'eau potable de Salon-de-Provence, permettant une sécurisation complète, sont en cours.

2.3.3. LE TRAITEMENT

19 unités de traitement (dont 1 à l'arrêt) ont permis de produire 11 434 256 m³ d'eau potable en 2020.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Alleins – Forage la Barlatière	0	/	/	/
Alleins-Forage Saint-Sauveur	161 448	Injection de chlore gazeux	Alleins	Mallemort
Station de filtration de Berre l'Etang	1 654 637	Injection de chlore gazeux, filtration	Berre l'Etang	/
Station de filtration de Charleval	170 282	Electrochloration, filtration	Charleval	/
Eyguières-Forages du Défends	573 538	Injection de chlore	Eyguières	/
La Barben-Source d'Adane	60 399	Injection de chlore	La Barben et Pélissanne	Aurons
La Fare les Oliviers-Station de filtration de Ste-Rosalie	4 479	Injection de chlore gazeux, filtration	La Fare - quartier de Ste Rosalie	La Fare les Oliviers
Lamanon-Forages de La Guérite	139 009	Injection de chlore et de javel	Lamanon	Eyguières
Lançon-Station de filtration des Baïsses	19 249	Electrochloration et filtration (en secours, injection de chlore)	Lançon-Hameau des Baïsses	/
Lançon-Station de filtration de Val de Sibourg	793 057	Injection de chlore gazeux, filtration	Lançon- Village	Cornillon-Confoux

Mallemort-Forages de la Crau St Pierre	543 908	Injection de chlore	Mallemort	/
Pélissanne-Forages des Goules	802 988	Injection de chlore gazeux et U.V	Aurons et Pélissanne	La Barben
Rognac-Station de filtration des Bassins	1 388 240	Injection de chlore gazeux, filtration	Rognac	Velaux-ZA La Verdière, Vitrolles
Salon-Usine de production des Aubes	2 508 320	Décantation lamellaire, filtration sur sable, ultrafiltration membranaire, filtration sur charbon actif, break point et désinfection	Salon de Provence	Aurons, La Barben, Pélissanne, Grans
Salon-Forage de La Crau	1 359 352	Injection de chlore gazeux	Salon de Provence	/
Sénas-Forages de la Cabre	302 392	Injection de chlore gazeux	Sénas	/
Velaux – Station de filtration	614 541	Injection de chlore gazeux, filtration	Velaux	/
Velaux-Station de filtration Bastide Bertin	201 284	Injection de chlore gazeux, filtration	Velaux	/
Vernègues-Forage de Cazan	137 133	Injection de chlore gazeux	Vernègues	Alleins
Total Territoire	11 434 256			

2.3.4. LE STOCKAGE

30 réservoirs d'une capacité globale de 45 460 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Des Costes	34	1	1 000	Alleins
Les Grottes du Castellàs	28	1	400	Aurons
De Flory	12	1	3 000	Berre l'Etang
Des Bois	26	2	900	Charleval
Du Défends	10	1	1 000	Eyguières
D'Adane	66	1	500	La Barben
La Crémade	14	1	1 000	La Fare les Oliviers
Ste Rosalie	4	1	1 000	La Fare les Oliviers (secours)
De Calès	20	1	500	Lamanon
Le Deven, Val de Sibourg et ZAC de Sibourg	26	5	2 940	Lançon-Provence
Village (du cimetière)	2	1	250	Mallemort- Village
Pont Royal	14	1	200	Mallemort – Quartier Pont Royal
La Penne Bonsour, Les Goules et Haut Taulet	21	4	3 000	Pélissanne
Les Barjaquets, Usine des Bassins, Petit Vacon et La Plantade	21	8	5 150	Rognac

Du Baou	20	1	2 500	Saint-Chamas (hors Quartier du Loir)
Magatis	20	3	7 700	Salon de Provence – Centre et Sud-Ouest
Pastorale	45	3	9 000	Salon de Provence – Nord Est
La Cabre	34	2	1 500	Sénas
Bastide Bertin, Garenne, et Coudoux	18	5	3 300	Velaux
Carlats	6	1	120	Hameau de Cazan à Vernègues
La Burlière	48	1	500	Village de Vernègues
Total Territoire	489	45	45 460	

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 817 km.

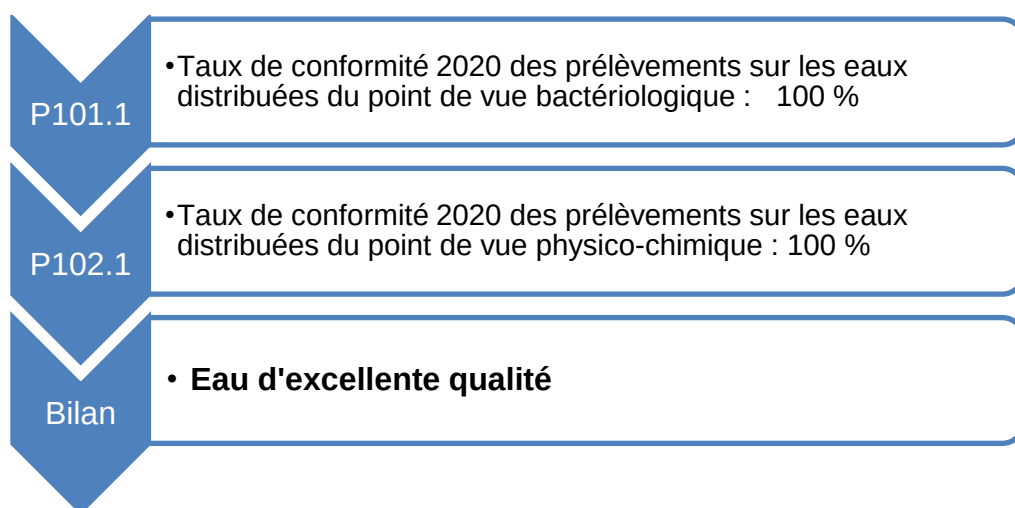
Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 0,37 % par rapport à l'année 2019.
Le nombre de branchements est estimé à 47 868, soit un linéaire d'environ 239 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune est présenté en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 60,93 %

En 2019, cet indice était de 61,48 %, soit une légère baisse de 0.9 % pour 2020 due à une augmentation du volume produit.

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Forage Saint-Sauveur	Forage des Goules	Forage du Défends	Source d'Adane	Forage de La Guérite	Forage de la Crau St-Pierre	Forage de La Crau	Forage de la Cabre	Forage de Cazan
0 % : Aucune action.									
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.									
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.	27/05/2014	17/02/2001	24/01/2002	19/06/2002	16/02/2005	26/06/2007	20/07/1995	24/04/2000	09/07/2007
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.									
60 % : Arrêté préfectoral.	21/07/2017	18/10/2005	19/08/2003	02/08/2006		24/06/2009	16/12/1997	15/01/2007	11/05/2009
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.									
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.									
Résultats	60 %	80 %	80 %	80 %	40 %	60 %	80 %	80 %	60 %

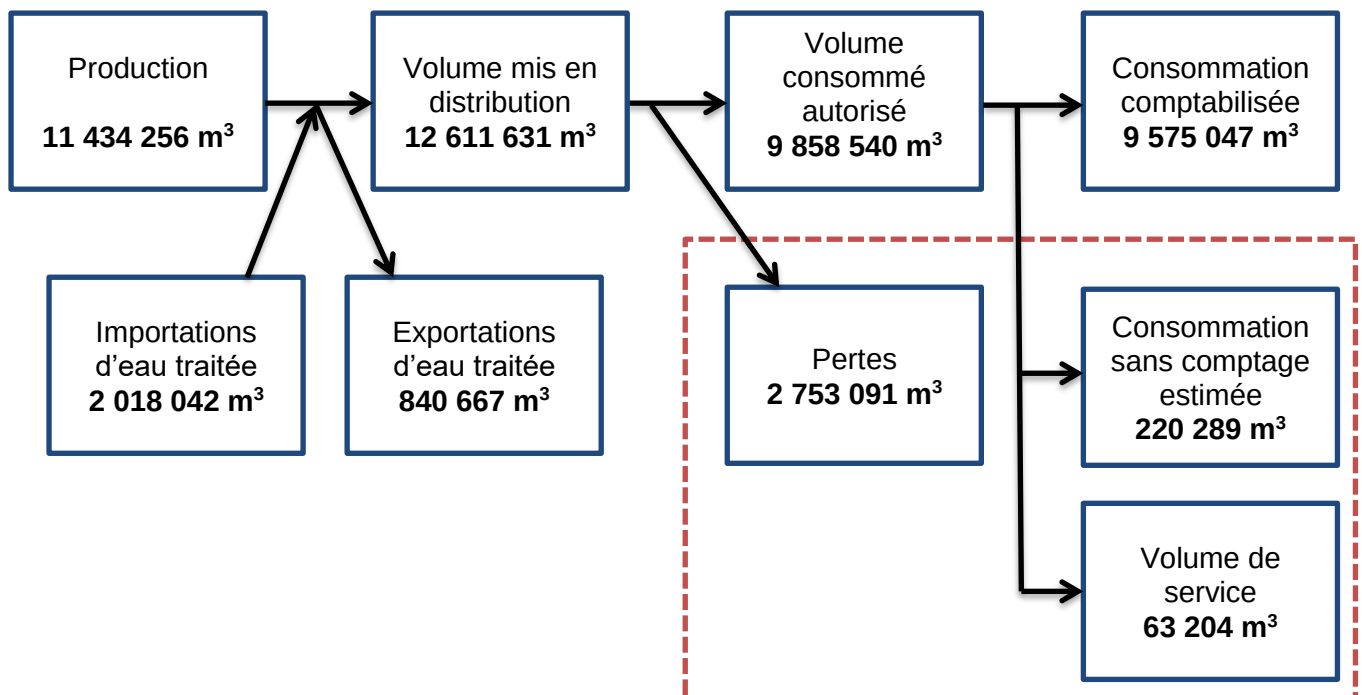
- Le contrôle des forages privés :

Le Territoire du Pays Salonais a, à ce jour, très peu d'informations sur les propriétés disposant d'une ressource alternative au réseau d'eau potable (forage privé, source...). Aucun contrôle sanitaire n'a été réalisé en 2020.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

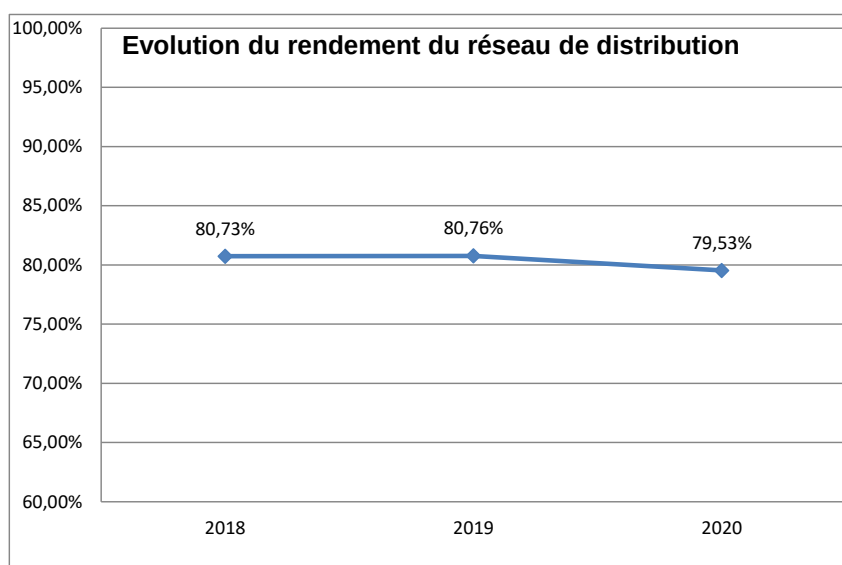
- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 79,53 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité. Le rendement a baissé par rapport à l'année précédente. Le délégataire indique que les périodes de confinement suite à la crise sanitaire de 2020 ont perturbé les programmes de recherche de fuites prévus et les délais de réalisation de certains chantiers de réparation.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 10,2 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire du Pays Salonais est de 9,2 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

En 2020, l'état du fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable est classé :

- Acceptable à bon sur neuf communes du territoire ;
- Médiocre sur deux communes ;
- Mauvais sur six communes

L'indice linéaire de pertes s'est globalement détérioré entre 2017 et 2020, après une amélioration nette en 2017, notamment sur les communes de Mallemort, Rognac et Saint-Chamas.

Une attention particulière est portée sur l'amélioration du rendement des communes ayant le plus de

pertes sur le réseau.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

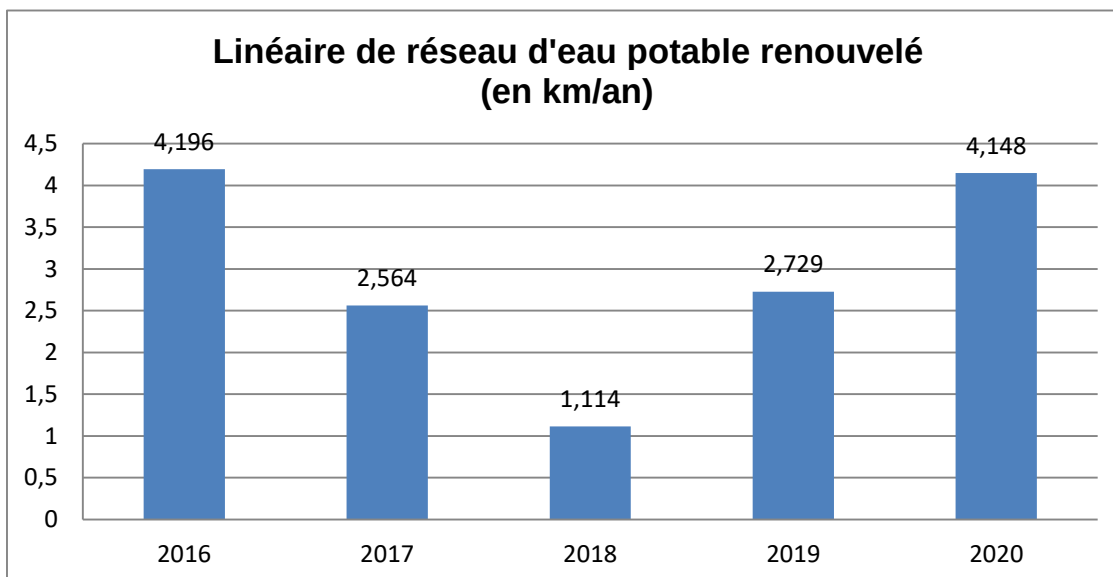
Le délégataire Agglopolo Provence Eau, réalise depuis 2013 un important travail de terrain pour la recherche de fuites : utilisation de sectorisation permanente, préconisation pour la mise en place de nouvelles sectorisations, recherches de fuites avec pré-localisateurs et par écoute...

Les fuites repérées sont réparées au fur et à mesure par Agglopolo Provence Eau et les préconisations de travaux sont intégrées au programme de renouvellement de réseaux du Territoire du Pays Salonais

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,37 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Depuis 2016, de nombreuses extensions de réseau ont été nécessaires ainsi que des travaux d'investissement en faveur de réhabilitation et d'extension des infrastructures. En 2017 et 2018, en raison de quelques difficultés administratives (mise en œuvre de la Métropole, renouvellement de marchés publics, délai de recrutement d'agent) et de l'affectation d'une partie des moyens humains et financiers aux travaux sur les infrastructures, il a été nécessaire de réduire le linéaire renouvelé.

Une nouvelle programmation prévisionnelle de renouvellement des réseaux est mise en œuvre afin de retrouver un taux de renouvellement plus important. Le linéaire renouvelé en 2020 a été augmenté de 52 % par rapport à 2019.

- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays Salonais est de 85 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Agglopolo Provence Eau :

377 Chemin des Aubes 13300 Salon-de-Provence
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Tel : 0 969 39 40 50

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 91 83 16 15.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1,60 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Ce taux est en baisse de 9 % par rapport à l'année 2019.

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **8 jours**.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 0,31 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Le taux de réclamations écrites est faible, il est en baisse de 64% par rapport à l'année 2019.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 8 948 736 m³

Communes	Volume facturé en m ³
Alleins	135 892
Aurons	37 754
Berre-l'Etang	1 352 353
Charleval	132 500
Eyguières	383 240
La Barben	53 698
La-Fare-les-Oliviers	416 480
Lamanon	102 958
Lançon-Provence	506 342
Mallemort	298 133
Pélissanne	491 811
Rognac	824 263
Saint-Chamas	447 128
Salon de Provence	2 835 636
Sénas	232 504
Velaux	588 408
Vernègues	109 636
TOTAL	8 948 736

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 3,64 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

On constate une diminution du taux d'impayés de 4,7 % par rapport à 2019.

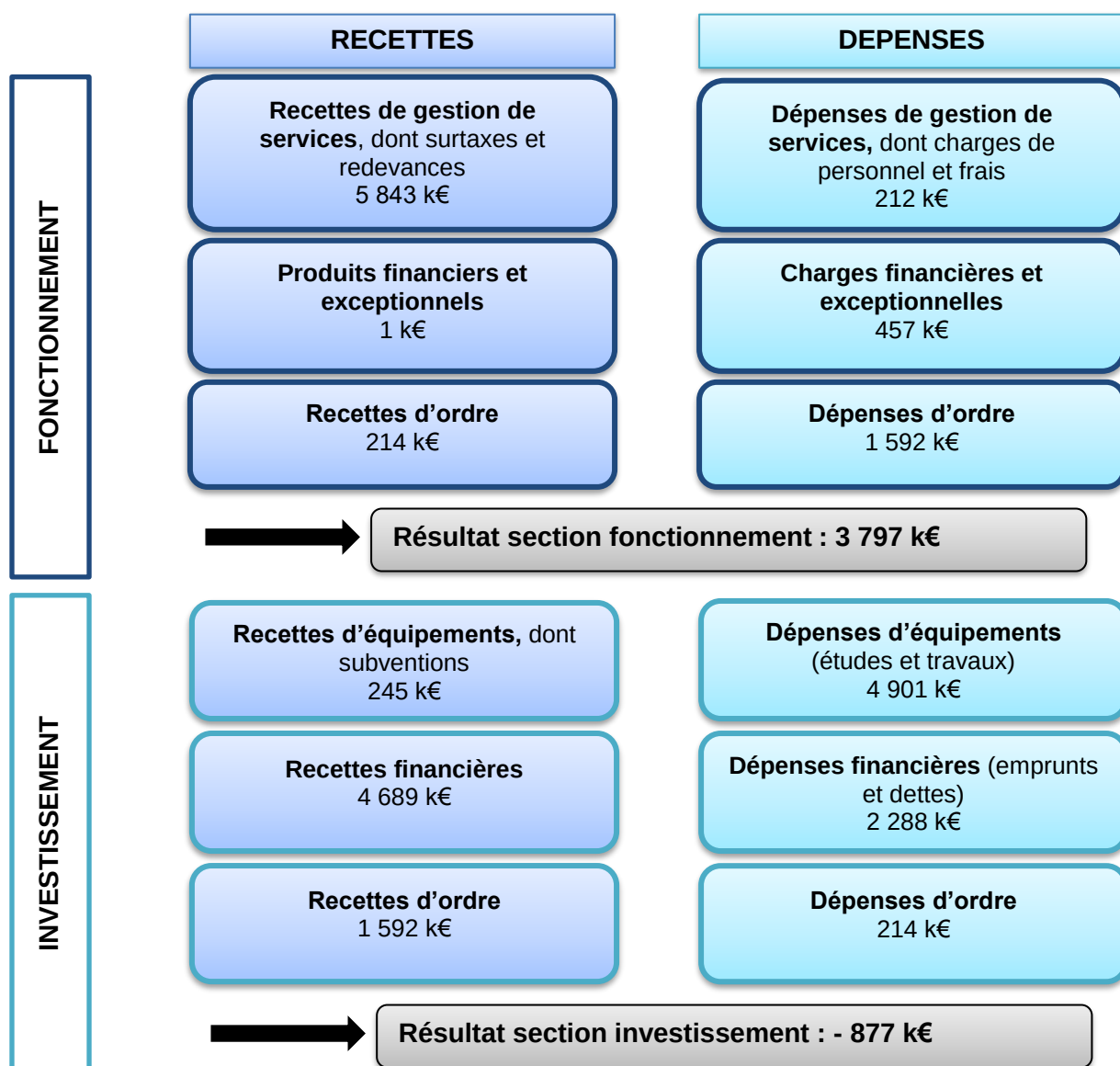
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann »

	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	165 194 m ³	194 056 m ³	149 613 m ³	-23%
Nombre d'abonnés concernés	310	527	284	-46%

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	5 843 023,87
Dépenses réelles	668 406,02
Epargne brute	5 174 617,85
Capital restant dû au 31/12/2020	15 640 207,88
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	3,02 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi du CARE Agglopolo Provence Eau :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année N- 1
Produits	15 970 k€	17 460 k€	18 642 k€	19 357 k€	20 137 k€	19 656 k€	19 489 k€	20 162 k€	+3,5 %
Charges	16 807 k€	17 830 k€	18794 k€	19 141 k€	19 754 k€	19 761 k€	20 255 k€	20 702 k€	+2,2 %
Résultat avant impôt	- 837 k€	- 370 k€	- 152 k€	216 k€	383 €	- 105 k€	- 766 k€	- 540 k€	+29,5 %
RESULTAT							-766 k€	-540 k€	

Le résultat cumulé pour les huit premières années du contrat est de – 2 171 k€.

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation (valeur 2012)	Dépenses (valeur 2012)	Solde annuel	Solde cumulé
2013	172 634 €	201 029 €	-28 395 €	-28 395 €
2014	223 832 €	194 413 €	29 419 €	1 024 €
2015	242 074 €	160 300 €	81 774 €	82 798 €
2016	138 165 €	183 105 €	-44 940 €	37 858 €
2017	205 398 €	216 549 €	-11 151 €	26 707 €
2018	260 796 €	225 443 €	35 353 €	62 060 €
2019	262 068 €	193 486 €	68 582 €	130 642 €
2020	272 068	192 117	79 951 €	210 593 €
Total	1 777 035 €	1 566 442 €		210 593 €
Global sur la durée du contrat	3 030 776 €	1 566 442 €		1 464 334 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

Sans objet

- Suivi des engagements contractuels :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Renouvellement des compteurs	2 962 moyen/an	128	Oui
Linéaire de recherche préventive de fuite	115 000 ml	300 000 ml	Oui
Rendement	80.5 %	79,53 %	Non
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées	100 %	100 %	Oui
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	75	100	Oui

Le rendement s'élève en 2020 à un taux de 79,53% après un rendement de 80,76% en 2019. La non application de pénalité pour cet indicateur est demandée par le délégataire en raison de l'impact de la crise sanitaire. L'année de crise que nous avons traversée et ses périodes de confinements ont en effet perturbé significativement les programmes de recherche de fuite prévus et les délais de réalisation de certains chantiers de réparations.

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Le délégataire Agglopolo Provence Eau contribue au Fonds de Solidarité Logement (FSL), dont la gestion a été transférée par le Département des Bouches-du-Rhône à la Métropole Aix-Marseille Provence au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, des conventions tripartites ont été élaborées fin 2014 entre la Collectivité, les délégataires et les différents Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), pour la création d'un Fonds d'Aide aux impayés d'eau.

Sur demande des abonnés, chaque CCAS étudie ainsi la possibilité de versement d'une aide pour le paiement des factures d'eau. A ce titre, une enveloppe de 37 470 €/an a été attribué aux CCAS. Le montant dépensé l'année N et reversé aux CCAS l'année N+1.

En 2020, 23 abonnés, répartis dans 8 communes, ont bénéficié de cette aide. 9 711 € ont été dépensé par les CCAS, soit environ 26% de l'enveloppe globale eau potable.

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0011 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays Salonais a engagé 4,6 millions € HT pour les études et travaux en 2020.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays Salonais en 2020 sont les suivants :

- 7 434 mètres linéaires (ml) de travaux d'extension de réseaux, pour un montant d'environ 2,6 millions € HT dont les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable d'Alleins avec l'interconnexion Alleins/Vernègues



- Poursuite de la protection des ouvrages de production et de stockage d'eau potable (mise en place de clôtures)

L'ensemble des travaux de réseaux est détaillé en annexe 4.

2.8.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Le délégataire est chargé des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre 713 concessions nouvelles ont été créées en 2020.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays Salonais en 2020 sont les suivants :

- 4 148 mètres linéaires (ml) de travaux de réhabilitation de réseaux, pour un montant d'environ 2 millions € HT ;
- Mise en conformité de la clôture et du portail d'accès au réservoir du Petit Vacon à Rognac.

L'ensemble des travaux de réseaux est détaillé en annexe 4.

2.8.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux de réhabilitation et renouvellement réalisés par le délégataire en 2020 sont les suivants :

- Renouvellement de 128 compteurs
- Nettoyage et désinfection de 41 cuves soit 71% des cuves du Territoire
- Réparation de 425 fuites sur canalisations et branchements
- 192 117 € de dépenses au titre du GER.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Le Territoire du Pays Salonais poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les investigations menées par le Déléataire Agglopolé Provence Eau. Ce programme a pour principal objectif une réduction des fuites sur les réseaux et branchements.

Par ailleurs, des études et travaux sont en cours pour :

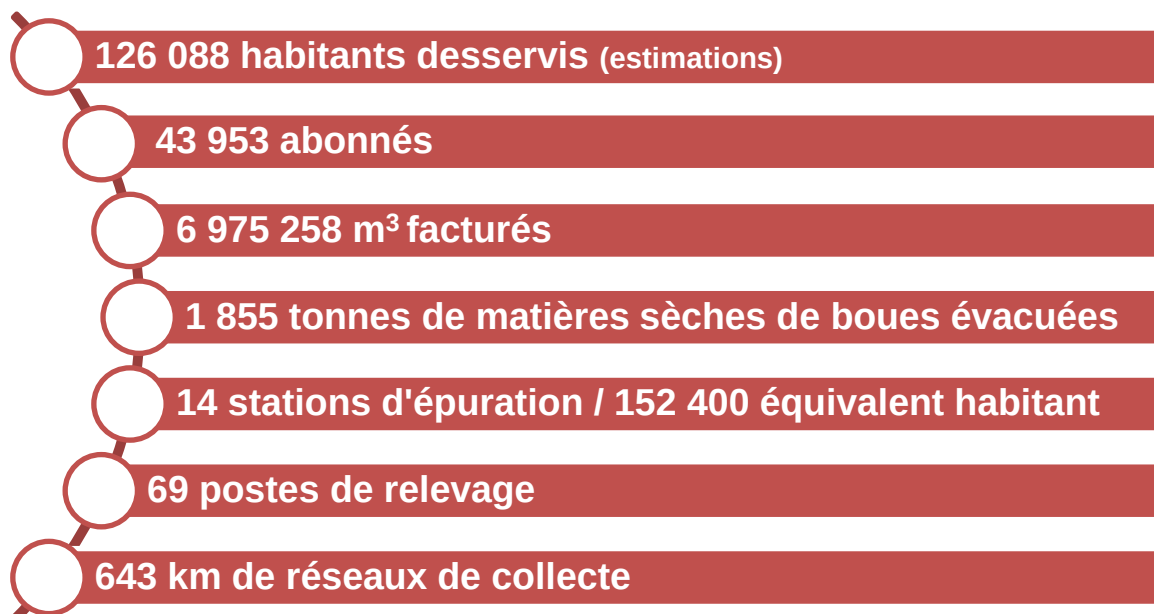
- Réalisation des travaux pour la réhabilitation du Génie Civil des usines de potabilisation de Berre l'Etang et de Rognac (ces travaux devraient être terminés mi-mai 2021).
- Réalisation des travaux de raccordement pour la sécurisation d'Alleins par Vernègues
- Réalisation en 2020 des études niveau AVP pour la maîtrise pour la sécurisation de la ressource en eau de la commune de Lamanon par Salon de Provence
- Poursuite de la sécurisation des sites sur le plan de la protection vis à vis des intrusions et de la pérennité des ouvrages
- Réalisation d'une étude de sécurisation de la ressource en eau de la commune de Saint-Chamas par Lançon
- Lancement fin 2020 de la phase 1 de l'étude pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre, Coudoux (CT2), La Fare, Rognac, Velaux et Ventabren (CT2)

Enfin, les principaux travaux en cours ou programmés en 2021 sont les suivants :

- Fin de la réhabilitation du génie civil des usines de production d'eau potable de Berre l'Etang et de Rognac ;
- Etude pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre, Coudoux (CT2), La Fare, Rognac, Velaux et Ventabren (CT2) ; finalisation phase 1 + phases 2 et 3
- Finalisation du diagnostic Génie Civil sur l'ensemble des ouvrages eau potable sur le Territoire
- Lancement de la 1^{ère} phase travaux pour le secours de Lamanon par Salon-Les Aubes.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020

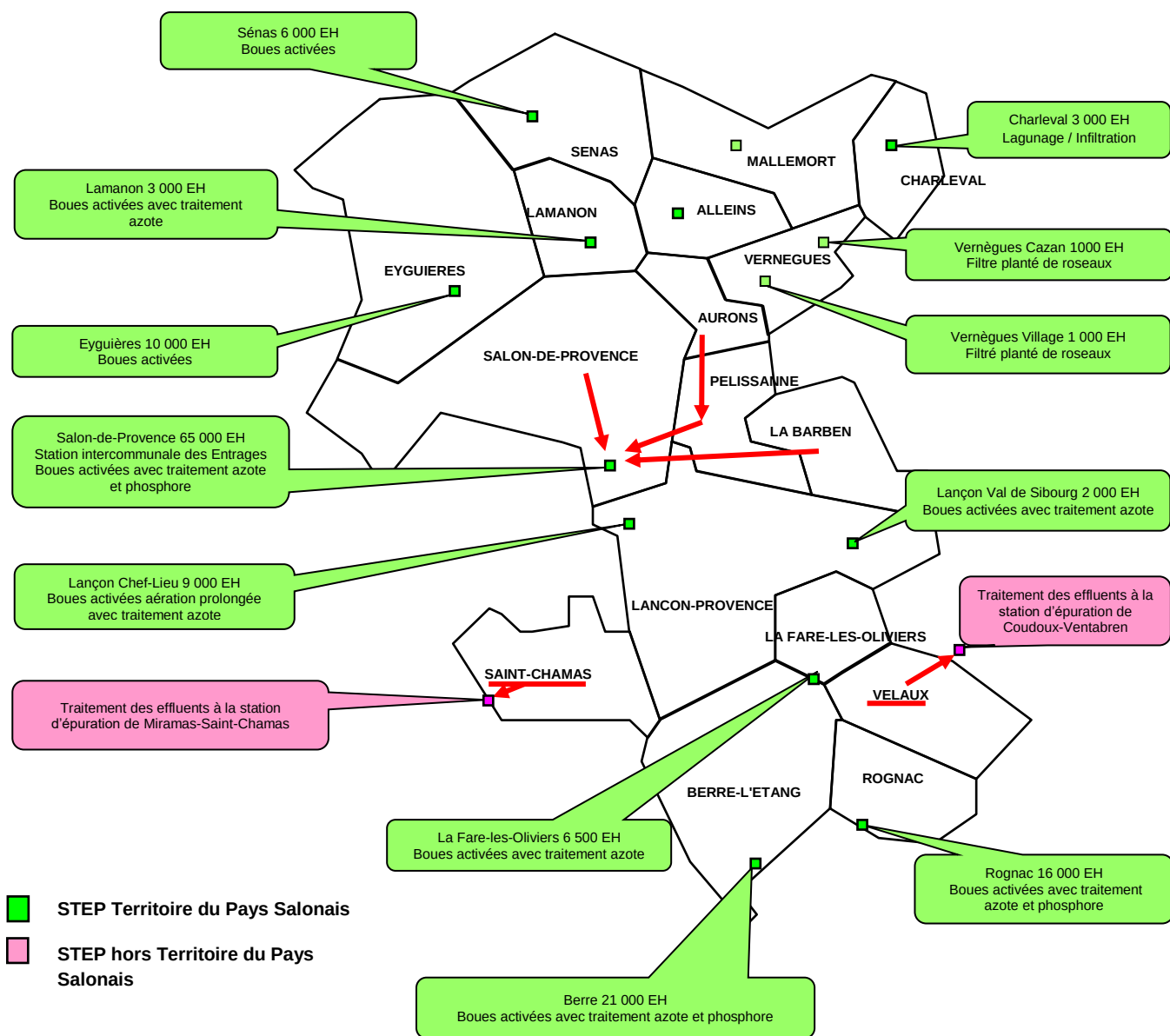


Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

4.2. FAITS MARQUANTS

- Baisse du taux de renouvellement du réseau d'assainissement (- 9% par rapport à 2019). La crise sanitaire traversée en 2020 a eu des impacts significatifs sur l'activité d'Agglopolé Provence Assainissement. Certaines opérations de maintenance ou de renouvellement ont dû être reportées.
- Baisse du tonnage de boues issues des stations (- 6,2 % par rapport à 2019)
- Par rapport à 2019, baisse très significative du taux de réclamations (- 75%) et du taux d'impayés (-14%).

4.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



4.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 643 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 0.16 % par rapport à l'année 2019. Il comporte 643 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont environ 35 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 43 953, soit un linéaire d'environ 220 km.

4.3.2. LE TRAITEMENT

5.

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en 2020 (m³)	Lieu du rejet
Alleins	2 500	Boues activées	122 290	Mère du Ruisseau (bassin versant Durance)
Berre l'Etang	21 000	Boues activées avec traitement azote et phosphore	857 319	Etang de Berre
Charleval	3 000	Lagunage / infiltration	117 107	Infiltration sur plantation d'arbres
Eyguières	10 000	Boues activées	677 849	Fossé Meyrol
La Fare les Oliviers	6 500	Boues activées avec traitement azote	436 669	Rivière Arc
Lamanon	3 000	Boues activées avec traitement azote	97 750	Canal Boisgeline-Craponne
Lançon Chef -Lieu	8 100	Boues activées avec traitement azote	280 085	Ruisseau du grand fossé de Cornillon
Lançon Val de Sibourg	1 200	Boues activées avec traitement azote	32 327	Bassin pluvial
Malemort	8 100	Boues activées avec traitement phosphore	279 711	Rivière Durance
Rognac	16 000	Boues activées avec traitement azote et phosphore	962 908	Etang de Berre
Salon de Provence	65 000	Boues activées avec traitement azote et phosphore	4 823 240	Rivière La Touloubre
Sénas	6 000	Boues activées	654 560	Canal Septentrional des Alpes
Vernègues Cazan**	1 000	Filtre planté de roseaux	-	Infiltration
Vernègues Village	1 000	Filtre planté de roseaux	33 488	Vallon des Jouvès
Total Territoire	152 400		9 375 303	

*EH : Equivalent-habitants

**station ne disposant pas de mesure de débit en continu

5.1. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

26 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays Salonais

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Opération réalisée en 2020
Curage préventif	121,622 kmL
Interventions de débouchage	623
Inspections télévisées	72,900 kmL
Fumigation	30,630 kmL

14,30 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

On constate une augmentation de 10,7 % par rapport à 2019.

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Par temps de pluie, le réseau d'assainissement collectif est soumis à d'importantes entrées d'eaux parasites, se caractérisant par la réception d'abondants volumes supplémentaires dans les postes de relevage et les stations d'épuration.

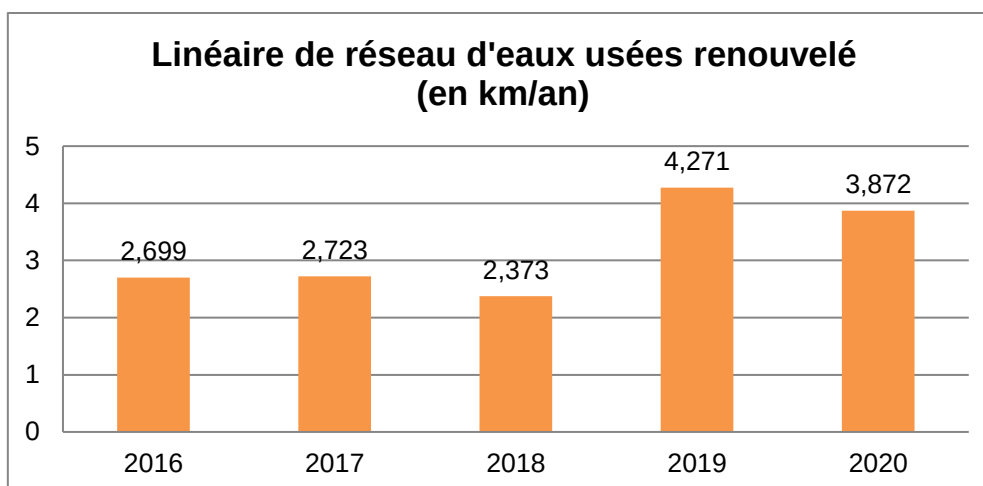
Le délégataire Agglopolo Provence Assainissement mène une campagne de lutte contre les Eaux Claires Parasites (ECP) depuis 2013. Les secteurs à traiter prioritairement sont ciblés grâce à l'analyse des données de télégestion, la modélisation des systèmes d'assainissement et des investigations de terrain (inspections télévisuelles, campagnes de fumigation, enquêtes à la parcelle).

Les branchements identifiés sont ainsi renouvelés par Agglopolo Provence Assainissement, et les préconisations de travaux sont intégrées au programme de renouvellement de réseaux du Territoire du Pays Salonais.

Ces actions communes ont permis de réduire le nombre de déversements au milieu naturel.

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0.50 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Depuis 2016, de nombreuses extensions de réseau ont été nécessaires ainsi que des travaux d'investissement en faveur de réhabilitation et d'extension des infrastructures. En raison de quelques difficultés administratives (mise en œuvre de la Métropole, renouvellement de marchés publics, délai de recrutement d'agent) et de l'affectation d'une partie des moyens humains et financiers aux travaux sur les infrastructures, il a été nécessaire de réduire le linéaire renouvelé.

Une nouvelle programmation prévisionnelle de renouvellement des réseaux est mise en œuvre afin de retrouver un taux de renouvellement plus important. Le linéaire renouvelé en 2020 a baissé de 9,3 % par rapport à 2019.

**En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
d'assainissement (P202.2) du Territoire Pays Salonais est de 30 points**

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Onze communes ont un indice de connaissance et de gestion patrimoniale égal à 30 points. Les six autres communes ont un indice supérieur ou égal à 80 points. Le délégataire Agglopolé Provence Assainissement réalise des investigations sur le terrain et des mises à jour régulières des plans, qui sont reportées sur le SIG, afin d'améliorer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement.

**En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire du Pays
Salonais est de 100 %**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2018	470	142 158	1.55
2019	151	68 897	0.92
2020	123	29 773	0,35

Les années 2019 et 2020 ont été des années mois pluvieuses que 2018, ce qui explique des volumes déversés beaucoup moins importants.

5.2. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2019 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	11 steps conformes – 2 steps non conformes	98,14 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration		90,61 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration		94 %

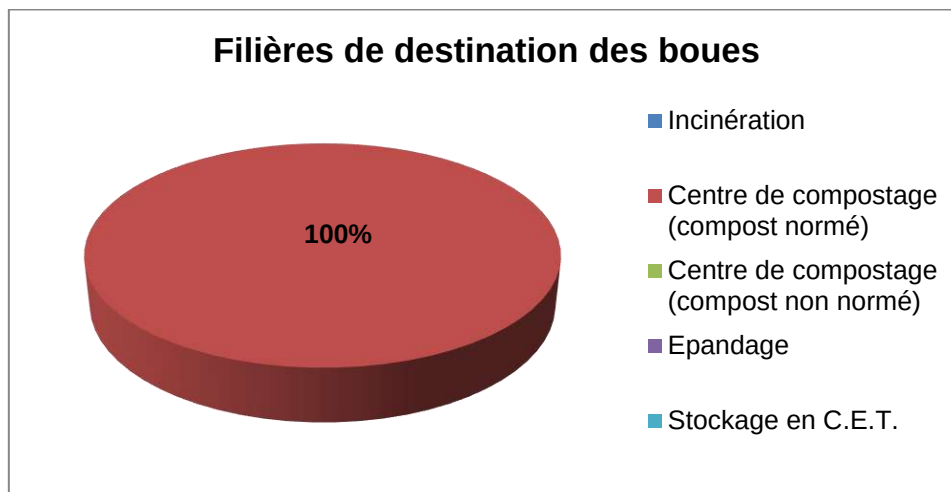
5.3. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

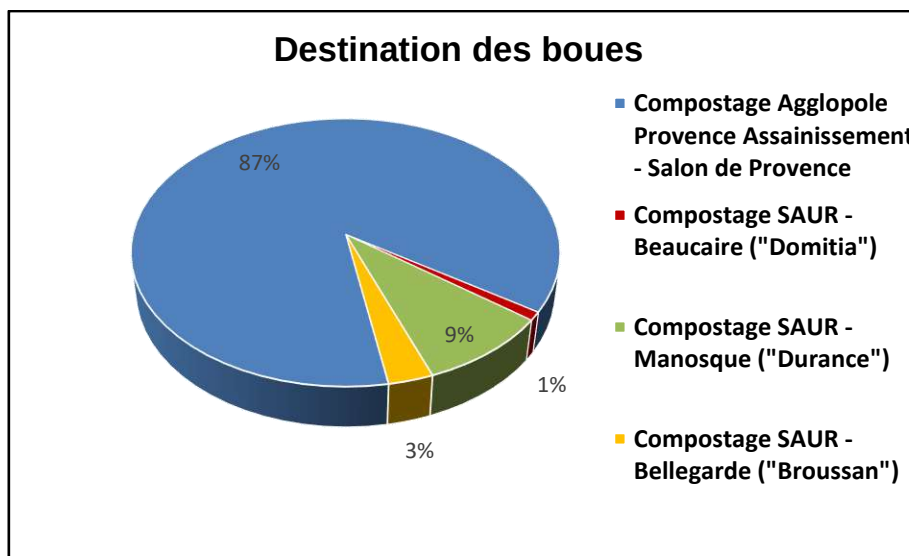
1 855 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



En 2020, les boues ont été évacuées vers 4 centres de compostage différents (compost normé), suivant la répartition suivante :



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	61 T	Stockage en C.E.T
Graisses	20 m ³	Traitement STEP de Salon
Refus de dégrillage	158 T	Stockage en C.E.T

5.4. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Agglopolo Provence Assainissement :

140 Impasse de Dion Bouton
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h
Tel : 04 13 43 50 60

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 94.54 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 0,36 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

5.5. LA GESTION FINANCIERE

5.5.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 6 975 258 m³

Communes	Volume total en m ³
Alleins	121 664
Aurons	25 307
Berre-l'Etang	594 484
Charleval	120 316
Eyguières	325 191
La Barben	42 562
La-Fare-les-Oliviers	348 355
Lamanon	88 987
Lançon-Provence	348 791
Mallemort	236 785
Pélissanne	417 272
Rognac	684 597
Saint-Chamas	454 826
Salon de Provence	2 472 432
Sénas	296 355
Velaux	417 533
Vernegues	79 801
TOTAL	6 975 258

5.5.2. LE TAUX D'IMPAYES

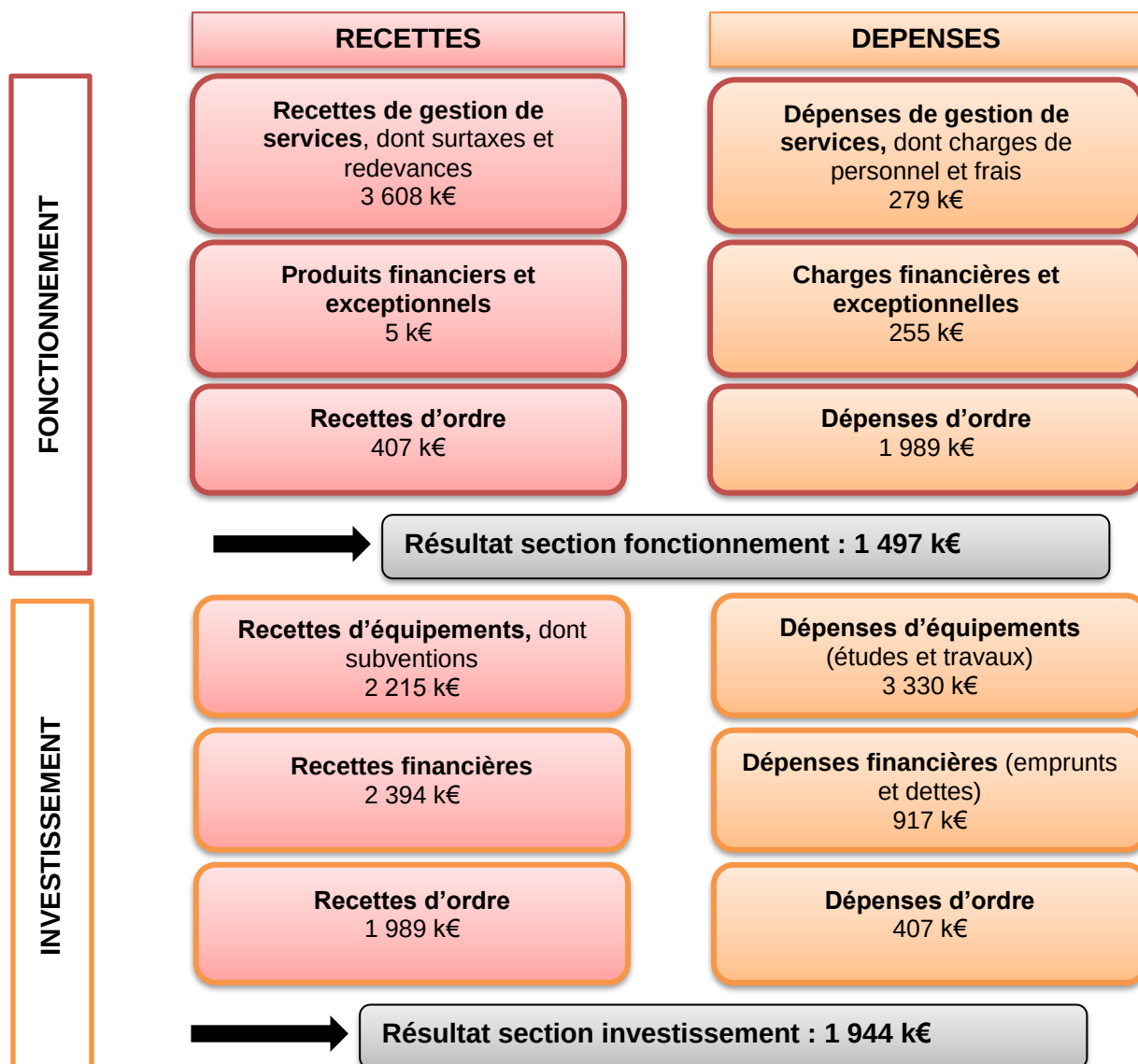
Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 7,87 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

On constate par rapport à 2019, une baisse du taux d'impayés de 14 %.

5.5.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	3 612 962,17
Dépenses réelles	534 662,70
Epargne brute	3 078 299,47
Capital restant dû au 31/12/2020	3 126 136,93
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	1,01 années

5.5.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES PERSONNALISEES)

- Suivi du CARE :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	4 921 k€	5 095 k€	6 503 k€	6 142 k€	6 652 k€	7 045 k€	7 127 k€	7 195 k€	+ 0,95 %
Charges	5 128 k€	5 496 k€	5 809 k€	5 809 k€	6 758 k€	6 642 k€	6 967 k€	6 926 k€	- 0,59 %
Résultat avant impôt	- 207 k€	- 401 k€	468 k€	687 k€	- 106 k€	403k€	160k€	269 k€	+ 68%
RESULTAT	- 207 k€	- 401 k€	312 k€	608 k€	- 106 k€	329 k€	106 k€	184 k€	+ 73,6 %

Le résultat cumulé pour les huit premières années du contrat est de + 1 273 k€

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2013	352 114 €	624 744 €	-272 630 €	-272 630 €
2014	371 817 €	741 494 €	-369 677 €	-642 307 €
2015	371 596 €	293 763 €	77 833 €	-564 474 €
2016	373 543 €	269 793 €	103 750 €	-460 724 €
2017	379 603 €	203 037 €	176 566 €	-284 158 €
2018	384 793 €	430 217 €	-45 424 €	-329 582 €
2019	395 101 €	288 526 €	106 575 €	-223 007 €
2020	395 101 €	284 496 €	110 605 €	- 112 402 €

- Suivi des engagements contractuels :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	74 500 ml moyen/an	72 900ml	97,9 %
Linéaire fumigation	62 000 ml moyen/an	37 757ml	60,9 %
Renouvellement de branchements	214	161	75 %

5.5.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Des conventions tripartites ont été élaborées fin 2014 entre la Collectivité, les délégataires et les différents Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), pour la création d'un Fonds d'Aide aux impayés d'eau.

Sur demande des abonnés, chaque CCAS étudie ainsi la possibilité de versement d'une aide pour le paiement des factures d'eau. A ce titre, une enveloppe de 9 999 €/an a été attribué aux CCAS.

En 2020, 5 communes, ont été concernées pour un montant total de 2 085,26 €.

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0003 €/m³

5.6. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays Salonais a engagé 2,4 millions € HT pour les études et travaux en 2020.

5.6.1. TRAVAUX NEUFS

5.6.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays Salonais en 2020 sont les suivants :

- 867 mètres linéaires (ml) de travaux d'extension de réseaux.
- Travaux de métrologie réalisés sur les 14 stations (protections thermiques et divers travaux corrigeant les dysfonctionnements relevés)

L'ensemble des travaux de réseaux est détaillé en annexe 4.

5.6.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Le délégataire est chargé des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, 216 branchements neufs ont été créés en 2020.

5.6.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

5.6.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays Salonais en 2020 sont les suivants :

- 3 872 mètres linéaires (ml) de travaux de réhabilitation de réseaux ;



L'ensemble des travaux de réseaux est détaillé en annexe 4.

5.6.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux de réhabilitation et renouvellement réalisés par le délégataire en 2020 sont les suivants :

- Renouvellement de 161 branchements ;
- 284 496 € de dépenses au titre du GER, dont notamment 225 706 € de dépenses pour le renouvellement des équipements des stations d'épuration.

5.6.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Le Territoire du pays Salonais poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les investigations menées par le délégataire Agglopolé Provence Assainissement. Ce programme a pour principal objectif une réduction des entrées d'Eaux Claires Parasites.

Par ailleurs, des études et travaux sont en cours pour :

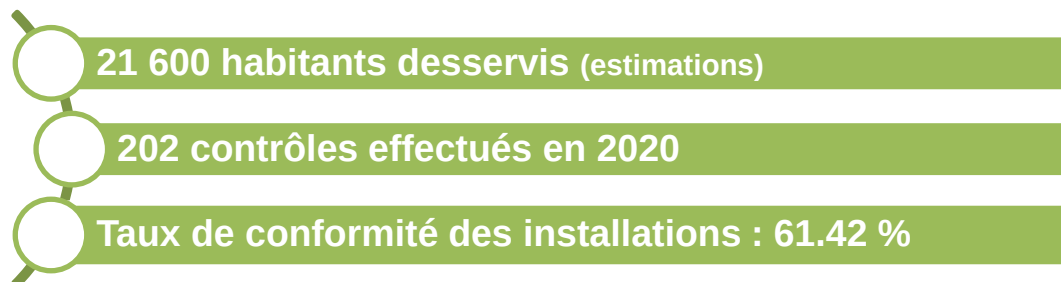
- Études de maîtrise d'œuvre jusqu'au DCE réalisées en 2020 pour la construction de la nouvelle station d'épuration de La Fare les Oliviers (projet de destruction de la STEP actuelle de 6500 EH et de construction d'une nouvelle STEP de 14 000 EH. Attribution du marché travaux aux entreprises retenues fin 2020
- Réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration de Sénas (de 6000 EH à 11000 EH) jusqu'à l'AVP fin 2020.
- Station d'épuration de Charleval : tous les bilans 24H de 2020 sont réductibles en DBO5 : la conception de la station ne permet pas d'atteindre les normes de rejet. Un projet de solution est en cours de réflexion.
- Travaux de métrologie réalisés sur les 14 STEP du territoire en 2020.
- Sur la commune de Berre l'Etang, une étude niveau PRO réalisée en 2020 pour la réhabilitation des postes de relevage et de la station d'épuration pour réduire les problèmes récurrents de gaz H₂S (hydrogène sulfuré).

Enfin, les principales opérations en cours ou programmées en 2021 sont les suivantes :

- Notification du marché pour la Step de La Fare. Démarrage des travaux
- Poursuite des études pour la Step de Sénas. Notification du marché travaux envisagée fin 2021.
- Lancement des travaux concernant les problèmes d'H₂S sur les PR et la Step de Berre ;
- Travaux sur PR : 3 créations (sur communes de Salon et La Barben), 4 réhabilitations (concernant les communes de Velaux, La Fare et Lançon).

6. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

6.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



6.2. FAITS MARQUANTS

Un marché Métropolitain relatif aux contrôles des installations d'assainissement non collectif concernant 4 territoires de la Métropole (Marseille-Provence, Istres Ouest-Provence, Pays Salonais et Pays de Martigues) a été élaboré durant l'année 2019 pour une mise en œuvre en début d'année 2020.

6.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du pays Salonais existe depuis le 14 décembre 2004. Un premier recensement des parcelles bâties non raccordables au réseau public d'assainissement des eaux usées avait été réalisé en 2007 et avait estimé le parc en assainissement non collectif à environ 7 741 avec une incertitude de 8%.

Depuis le nombre de parcelles concernées par l'assainissement non collectif est estimé à 8000 soit pour une base de 2.7 personnes en moyenne par habitation une estimation de 21 600 habitants concernés.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (10 ans) ;
- Conseil aux usagers

En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 100 points/140

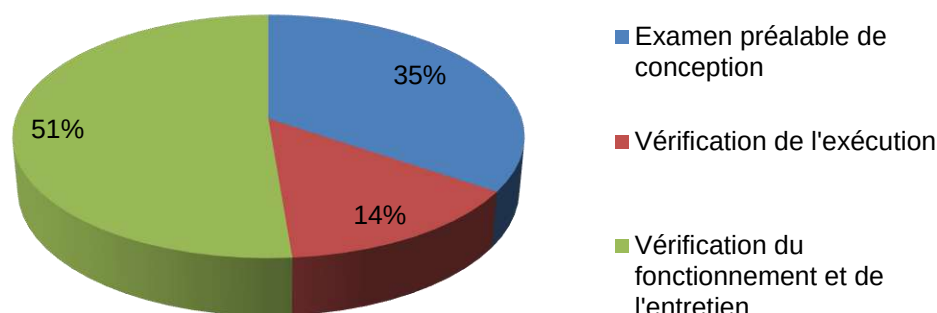
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	X	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		X
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		X

6.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	2020	Depuis la création du service (2005)
Examen préalable de conception DC 332	111	104	111	1479
Vérification de l'exécution DC 333	41	44	82	978
Vérification du fonctionnement et de l'entretien (VP.334)	178	159	120	1366

Activité du service par type de contrôle



En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif contrôlées depuis 2012 (P301.3) est de 61.42 %.

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés soit depuis 2012, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes :

- Contrôles de bonne exécution depuis 2012 : 375
- Nombre de diagnostics de bon fonctionnement réalisés depuis 2012 ne présentant pas de dangers (conf et NC SR) = 515

Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 (CBE et diagnostics de bon fonctionnement) = 1449

Taux de conformité des contrôles depuis 2012 = $(375+515) \times 100 / 1449 = 61.42 \%$

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait en 2018 d'un programme d'aide forfaitaire de 3 300 €/système réhabilité pour les études et travaux de réhabilitation des installations présentant des dangers pour la santé des personnes ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif a été supprimé depuis par l'Agence de l'Eau mais les programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution (convention d'aides signée en 2018 entre le territoire du Pays Salonais de la Métropole et l'Agence de l'Eau RMC).

Le SPANC assure l'animation de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers (frais de dossier de 300 € par dossier : financé également par l'Agence de l'Eau).

En 2020, 2 usagers sur le territoire du Pays Salonais ont réhabilité leur dispositif d'assainissement non collectif et ont donc perçu une aide de 3 300 € chacun, représentant un montant total d'aides pour les usagers de 6 600 €, pour un montant total (études et travaux) de 17 245 € HT (études : 1405 € HT et travaux : 15 840 € HT).

6.5. BUDGET DU SERVICE

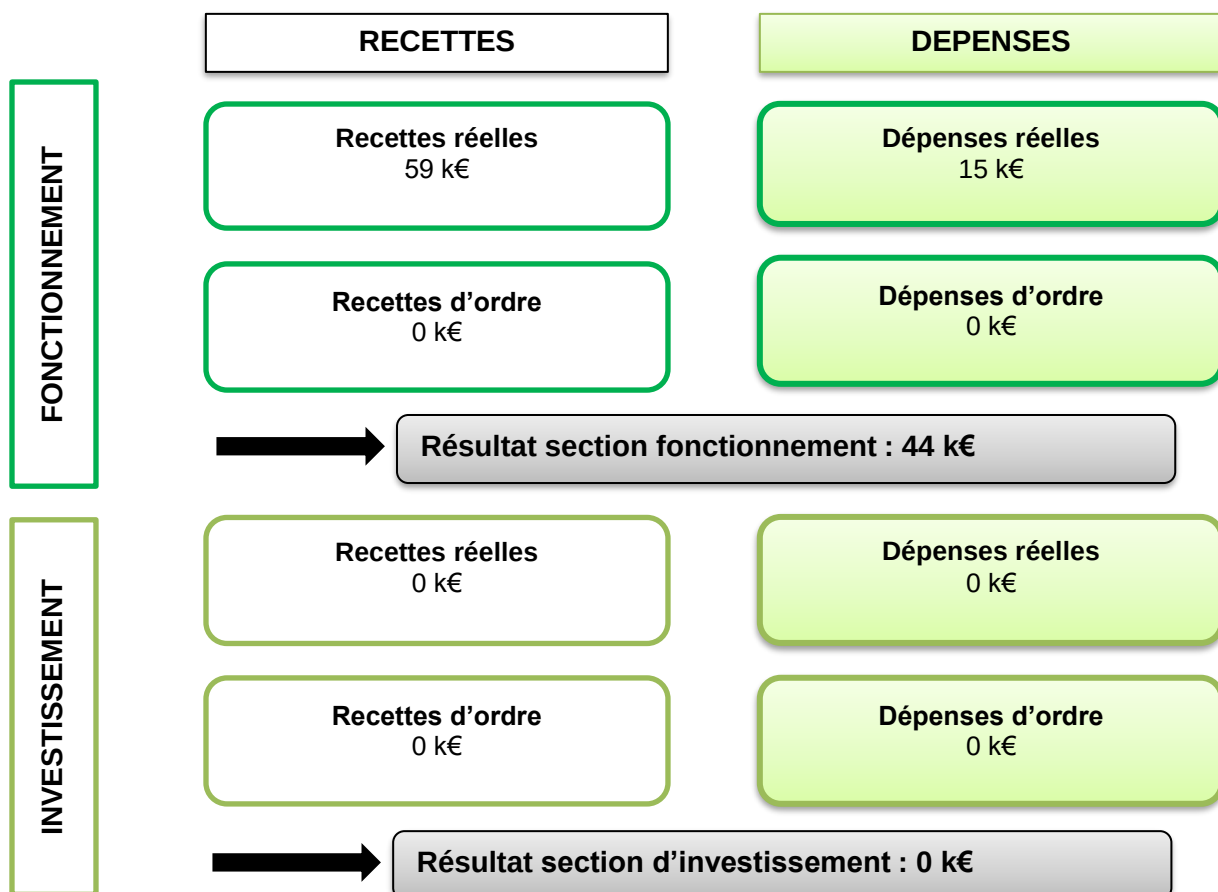
- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil communautaire de l'ex communauté d'agglomération AgglopoLe Provence, n°288/15 du 22 décembre 2015. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	225 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	315 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	180 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	220 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :

Les dépenses et recettes du SPANC ne sont pas constatées dans un budget annexe spécifique mais sont incluses dans le budget annexe assainissement dont les grands équilibres sont décrits dans le paragraphe précédent :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- Service obligatoire : 59 €,
- Service facultatif : 0 €.

Les charges salariales ne sont pas prises en compte dans les éléments décrits pour le SPANC ci-dessus.

7. TARIFS DE L'EAU

7.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles. Le territoire du Pays Salonais n'est pas concerné.

DISTRIBUTION DE L'EAU		Territoire du Pays Salonais
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (abonnement)	0 €
	Part variable	122.29 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	0 €
	Part variable	72.20 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33.60 €
	Redevance préservation des ressources en eau	5,98 €
TVA 5,5%		12.87 €
SOUS-TOTAL HT		234.07 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Opérateur/ gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	0 €
	Part variable	87.44 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	0 €
	Part variable	33.13 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,00 €
TVA 10%		13.86 €
SOUS-TOTAL HT		138.57 €
TOTAL GENERAL TTC		399.37 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3,33 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Le Pays Salonais n'est pas concerné par cette structuration.

7.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA

Par délibération TCM 002-8866/20/CM en date du 19 novembre 2020, il a été décidé de nouveaux tarifs des surtaxes métropolitaines appliquées à la facture d'eau des usagers du Territoire du Pays Salonais à compter du 1er janvier 2021.

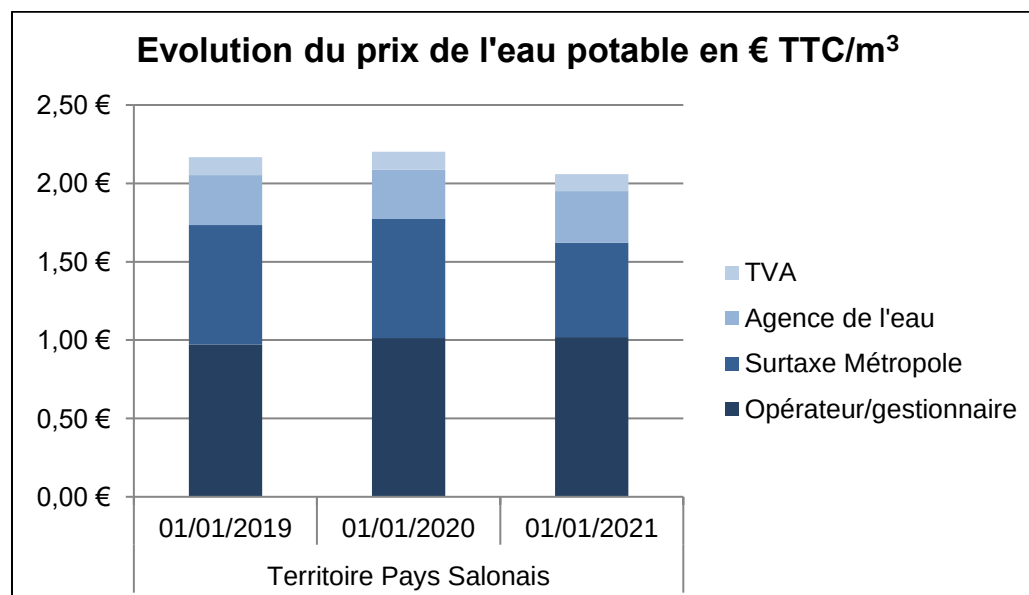
Surtaxe eau potable :

	Tarif initial	Tarif à compter du 01/01/2021
Surtaxe Métropole appliquée sur le Territoire du Pays Salonais	0,7617 € HT par m ³	0,6017 € HT par m ³

Surtaxes Collecte et traitement des Eaux Usées :

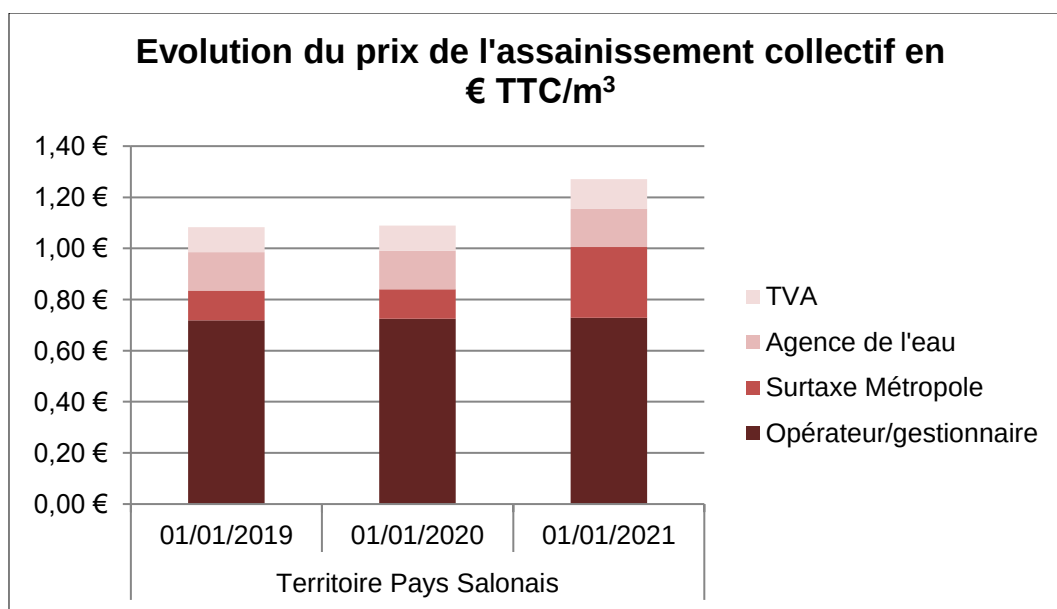
	Tarif initial	Tarif à compter du 01/01/2021
Surtaxe Métropole appliquée sur le Territoire du Pays Salonais	0,1161 € HT par m ³	0,2761 € HT par m ³

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



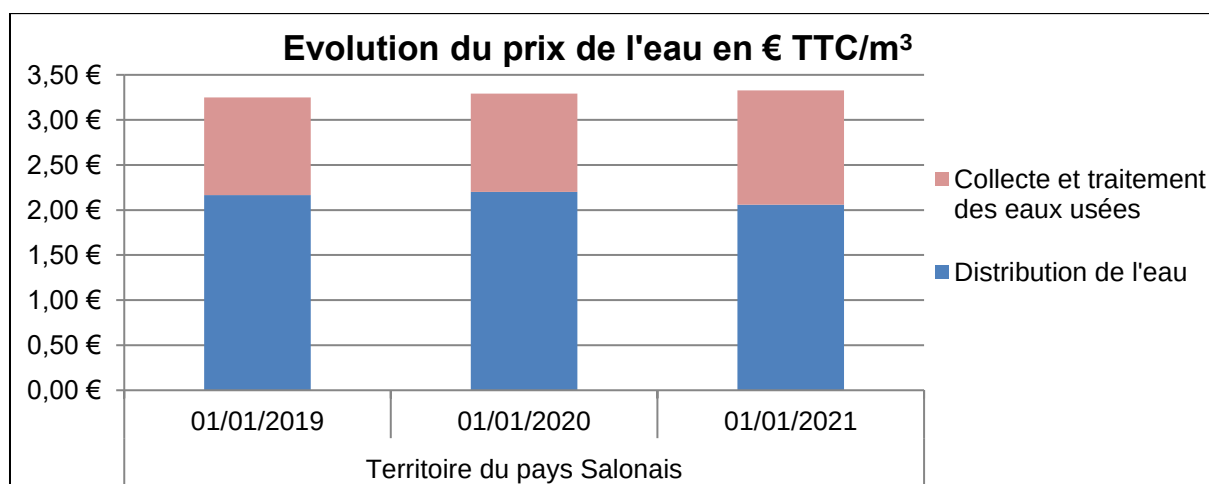
Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Territoire Pays Salonais	Opérateur/gestionnaire	0,9721 €	1,0120 €	1,0191 €	+0,70%
	Surtaxe métropole	0,7617 €	0,7617 €	0,6017 €	-21,01%
	Agence de l'eau	0,3195 €	0,3133 €	0,3298 €	+5,27%
	TVA	0,1129 €	0,1147 €	0,1072 €	-6,54%
	Total	2,1662 €	2,2017 €	2,0578 €	-6,54%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Territoire Pays Salonais	Opérateur/gestionnaire	0,7189 €	0,7244 €	0,7287 €	+0,59%
	Surtaxe métropole	0,1161 €	0,1161 €	0,2761 €	+137,81%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,0985 €	0,0990 €	0,1154 €	16,57%
	Total	1,0835 €	1,0895 €	1,2702 €	16,59%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Territoire du Pays Salonais	Distribution de l'eau	2,1662 €	2,2017 €	2,0578 €	-6,54%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,0835 €	1,0895 €	1,2702 €	16,59%
	Total	3,2497 €	3,2912 €	3,3280 €	1,12%

7.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur assainissement non collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération n°115/12 du 25 juin 2012 de l'ex-Communauté d'Agglomération Agglopolo Provence.

Extrait de la délibération n°115/12 du 25 juin 2012 :

DESIGNATION	Montant en €
Unité de destination :	
par unité de destination	4 000,00 €
Unité de destination (1) en Assainissement Non Collectif avant raccordement	EXONERATION
Immeubles ou groupes d'immeubles d'habitations (2)	
La participation est progressive et se cumule, selon tableau ci-après.	
Nombre d'unité de destination < 10	4 000,00 €
Pour les unités de destination du 10ème au 19ème	2 000,00 €
Pour les unités de destination du 20ème au 35ème	1 500,00 €
Nombre d'unité de destination > 35	1 000,00 €
Autres constructions (3) : hébergements et/ou emplacements	
La participation est progressive et se cumule, selon tableau ci-après.	
Nombre de possibilité d'hébergement et/ou d'emplacement : 1	4 000,00 €
Nombre de possibilité d'hébergement et/ou d'emplacement : de 2 à 10	2 000,00 €
Nombre de possibilité d'hébergement et/ou d'emplacement : de 11 à 35	1 500,00 €
Nombre de possibilité d'hébergement et/ou d'emplacement : > à 35	1 000,00 €
Constructions à usage de bureau	
de 0 à 200m² de SP : partie fixe	4 000,00 €
SP > à 200 m²	5 € / m²
Constructions d'entrepôt à usage commercial, industriel ou artisanal	
de 0 à 200m² de SP : partie fixe	4 000,00 €
SP > à 200 m²	5 € / m²

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 1 800 000 €.

8. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

8.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Le délégataire du service public de l'eau potable, Agglopolo Provence Eau, suit les consommations électriques de 43 ouvrages. L'évolution de la consommation énergétique moyenne par m³ d'eau potable produit est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique moyenne en kWh/m³	0,302	0,318	0,138	0,267

Le délégataire du service public de l'assainissement collectif s'est engagé à réduire les consommations d'énergie sur les principaux ouvrages du Territoire du Pays Salonais. Ainsi, des bilans carbone ont été réalisés par Agglopolo Provence Assainissement en 2014, 2016 et 2018.

L'évolution des consommations électriques est présentée dans le tableau ci-après :

Année	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en kWh	6 711 359	6 704 025	6 675 509	6 711 359

L'analyse des consommations électriques montre globalement une maîtrise de ces consommations malgré des temps de fonctionnement pour certaines installations en augmentation par rapport à 2019

8.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les actions mises en œuvre par le Territoire du Pays Salonais en faveur du développement durable sont les suivantes :

- lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable
- lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées (campagne d'inspections télévisées et d'essais à la fumée) ;
- mise en place d'un Fonds d'Aide aux impayés d'eau d'un montant de 47 469 €/an, géré par les CCAS des communes du Territoire.

8.3. COOPERATION DECENTRALISEE

Pas d'actions pour le Pays Salonais

8.4. FONDS DE SOLIDARITE

Des conventions tripartites ont été élaborées fin 2014 entre la Collectivité, les délégataires et les différents Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), pour la création d'un Fonds d'Aide aux impayés d'eau.

Sur demande des abonnés, chaque CCAS étudie ainsi la possibilité de versement d'une aide pour le paiement des factures d'eau. A ce titre, une enveloppe de 37 470 €/an pour l'eau et de 9 999 €/an pour l'assainissement a été attribuée aux CCAS.

En 2020, pour la part Eau potable, 23 abonnés, répartis dans 8 communes, ont bénéficié de cette aide. 9 711 € ont été dépensé par les CCAS, soit environ 26% de l'enveloppe globale eau potable.

En 2020, pour la part assainissement, 5 communes, ont été concernées pour un montant total de 2 085,26 €.

Le délégataire Agglopolo Provence Eau contribue par ailleurs au Fonds de Solidarité Logement (FSL), dont la gestion a été transférée par le Département des Bouches-du-Rhône à la Métropole Aix-Marseille Provence au 1er janvier 2017.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,06
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	460
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	460
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	10 772 483
VP.059 - Volume produit	m ³	11 434 256
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	2 018 042
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60,93
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	840 667
Volume exporté hors métropole	m ³	
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	8 845 443
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	729 604
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	9 575 047
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	220 289
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	63 204
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	817,40
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	79,53
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	10,2
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	9,2
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	15,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,37
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	85
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	48 128
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	118 289
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	77
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,60
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	15
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,31
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	9 711,40
Volume facturé 2020	m ³	8 929 313,00
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0011
Encours de la dette	€	15 640 207,88
Epargne brute annuelle	€	5 174 617,85
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,02
Volume facturé 2019	€	9 179 730
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2020	%	3,64

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,27
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	26
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	643,21
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	30
VP.046 - Nombre de points noirs	u	92
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	14,30
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	15,93
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,50
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION		
Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/j	5 856
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	98,14
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	90,61
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	94,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1 855
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	43 953
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	126 088
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	46 493
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	94,54
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	16
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,36
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	2 085,26
Volume facturé 2020	m ³	6 975 258
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0003
Encours de la dette	€	3 126 136,93
Epargne brute annuelle	€	3 078 299,47
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	1,01
Volume facturé 2019	€	7 330 186
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	7,87

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays Salonais
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	148 849
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	15
D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	21 600
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100
DC.304 - Nombre d'ETPT salariés du SPANC	u	2,5
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	N
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	8 000
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	200
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	2
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	non dispo
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	non dispo
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	non dispo
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	non dispo
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	non dispo
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	non dispo
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilette sèches	u	non dispo
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	non dispo
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	non dispo
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	non dispo
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	non dispo
INDICATEUR DE PERFORMANCE *		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	532
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	358
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	1 449
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	61,42
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	non dispo
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	559
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	non dispo

INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	180
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	59 000
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	15 840
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	225
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	315
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	N
INDICATEUR D'ACTIVITE ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	82
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	2
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	80
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	2
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	0
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	111
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	120
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	N
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	N
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Alleins	Aurons	Berre-l'Etang	Chartraval	Eyguières	La Barben	La Fare-les-Olmiers	Lamanon	Lançon-Provence	Mallormort	Pélissanne	Rognac	Saint-Chamat	Salon-de-Provence	Sénas	Velaux	Venègues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																		
DI02.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€																	
2,06																		
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU																		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	13	37	36	13	19	9	25	11	28	19	36	31	18	105	20	29	11
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PI01.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
VP128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	13	37	36	13	19	9	25	11	28	19	36	31	18	105	20	29	11
VP129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PI02.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100,00	100,00	100	100	100	100	100	100	100
VP062 - Volume prélevé	m³	166 335	0	1 729 520	177 233	561 419	61 062	4 479	140 837	799 799	548 928	747 705	0	0	4 459 500	302 815	935 171	137 671
VP059 - Volume produit	m³	161 448	46 615	1 654 637	170 282	573 538	60 399		139 009	812 306	543 908	756 373	1 398 240	0	3 867 672	302 392	810 304	137 133
VP060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m³	0	0	0	0	0	0	530 245	0	0	0	0	740 567	747 230	0	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³																	
PI08.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	80	40	40	80	80	40	40	40	60	80	40	-	80	80	40	60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION																		
VP061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	100 100	0	0	740 567	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m³																	
VP063 - Volume comptabilisé domestique	m³	147 695	37 824	840 684	136 594	421 634	54 355	442 602	109 220	549 891	321 767	510 899	874 179	462 610	2 924 150	277 537	617 864	115 948
VP201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	0	0	556 917	0	0	0	681	0	22	764	455	0	0	169 200	1 501	64	0
VP232 - Volume consommé compabilisé	m³	147 695	37 824	1 397 601	136 594	421 634	54 355	443 283	109 220	549 913	322 531	511 354	874 179	462 610	3 093 350	279 038	617 918	115 948
VP221 - Volume consommé sans compagne	m³	4 229	258	25 491	2 563	11 019	570	11 943	3 950	13 761	6 524	20 553	21 562	14 635	59 961	4 493	17 698	1 079
VP220 - Volume de service du réseau	m³	1 390	562	7 720	3 238	759	766	4 341	1 563	3 219	2 811	6 462	6 872	799	9 625	3 141	4 259	5 677
VP077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	24,06	6,71	74,47	17,41	40,31	9,45	45,93	16,96	68,37	45,65	53,23	83,58	35,67	179,14	30,28	65,73	20,45
PI04.3 - Rendement du réseau de distribution	%	94,96	82,90	86,47	83,62	75,57	92,21	86,67	82,54	88,11	61,02	71,18	76,83	63,98	81,79	94,80	78,97	89,48
PI05.3 - Indice linéaire des volumes non complés	m³/km/j	1,6	3,6	9,5	5,3	10,3	1,8	5,2	4,8	6,5	13,3	12,6	17,2	21,9	11,8	2,1	8,0	2,8
PI06.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,9	3,3	8,2	4,4	9,5	1,4	4,2	3,9	5,8	12,7	11,2	16,2	20,7	10,8	1,4	7,1	1,9
VP140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km																	
PI07.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux eau potable	%																	
PI03.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable	/120	85	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE AL USAGER																		
VP056 - Nombre d'abonnés	u	1 081	267	3 389	1 085	2 984	347	3 229	851	3 604	2 184	3 813	4 886	2 959	11 057	2 113	3 527	752
DI01.0 - Nombre d'habitants desservis	u	2 486	561	8 811	2 604	6 863	833	7 750	2 042	9 010	5 242	9 151	11 238	7 398	28 748	5 283	8 465	1 805
VP020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	3	0	10	0	9	0	7	0	3	14	9	6	0	14	0	2	0
PI051.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,78	0,00	2,95	0,00	3,02	0,00	2,17	0,00	0,83	6,41	2,36	1,23	0,00	1,27	0,00	0,57	0,00
DI01.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
PI052.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%																	
VP003 - Nombre de réclamations écrites	u	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
PI053.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab																	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE																		
VP119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€									9 711,40								
Volume facturé 2020	m³									8 929 313,00								
PI09.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³									0,0011								
Encours de la dette	€									15 640 207,88								
Epargne brute annuelle	€									5 174 617,85								
PI053.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années									3,02								
Volume facturé 2019	€									9 179 730								
PI054.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2020	%									3,64								

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif														
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS														
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€													
VP.177 : Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€													
VP.178 : Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€													
VP.190 : Montant de la part fixe revenant au délégataire	€													
VP.191 : Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€													
VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%													
VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€													
VP.218 Voies Navigables de France (VNF) Rejets	€													
VP.219 Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€													
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE														
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	16,44	4,89	54,94	16,50	33,56	7,09	33,60	12,99	45,47	25,96	47,63	70,63	28,05
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	85	83	30	30	85	30	30	30	30	30	30	30	30
VP.046 - Nombre de points notés	u	4	0	11	6	5	0	4	3	4	3	8	8	8
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	24,33	0,00	20,02	36,36	14,90	0,00	11,91	23,10	8,80	11,56	16,80	11,33	28,52
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km													
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%													
P204.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	/	100	100	100	/	100	100	100	100	/	100	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120													
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION														
Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/l	89	/	826	109	268	/	441	92	321	171	/	662	/
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	/	100	0	100	/	100	100	100	100	/	100	100
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	/	100	0	100	/	0	100	100	100	/	100	100
P206.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la directive ERU	%	100	/	100	0	100	/	91,70	100	100,00	91,7	/	83,30	/
P207.3 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	4	/	192	0	103	/	58	26	92	55	/	185	/
P208.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER														
VP.055 - Nombre d'abonnés	u	1 084	193	2 872	1 060	2 977	347	2 824	792	3 066	1 995	3 700	4 243	2 693
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	2 060	463	11 488	2 438	6 549	833	6 778	1 822	7 358	4 389	8 510	12 729	7 002
VP.24 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u													
VP.021.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%													
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u													
P209.1.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab													
VP.003 - Nombre de réclamations écrites	u													
VP.08.1 - Taux de réclamations	u/1000ab													
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE														
VP.19 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€													
VP.006 facturé 2020	m³													
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³													
Epours de la dette	€													
Epours brute annuelle	€													
P206.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années													
Volume facturé 2019	€													
P202.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%													

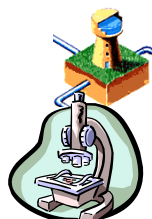
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ALLEINS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT SAUVEUR Procédure de protection terminée
Station de production : ALLEINS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16 mg/L Valeur moyenne : 15,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 34,1 °F Valeur minimale atteinte : 33,5 °F Valeur maximale atteinte : 34,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,12 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



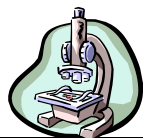
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **BERRE**
Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONNAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : BERRE Procédure de protection en cours
Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours
Station de production : BERRE
Station de production : LES BARJAQUETS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 36 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,7 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 21,6 °F Valeur minimale atteinte : 17,9 °F Valeur maximale atteinte : 24,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.031 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,032 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



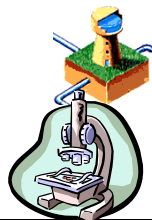
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHARLEVAL**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHARLEVAL Procédure de protection en cours
Station de production : CHARLEVAL



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 19 °F Valeur maximale atteinte : 22,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



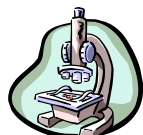
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **EYGUIERES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONAI**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE RESQUILLADOU (F3) Procédure de protection terminée
Captage : ROUTE DE LAMANON (F2) Procédure de protection terminée
Captage : ROUTE DE SALON (F1) Procédure de protection terminée
Station de production : RESERVOIR DU DEFEND



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4 mg/L Valeur moyenne : 3,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 31,7 °F Valeur minimale atteinte : 30,7 °F Valeur maximale atteinte : 34 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,11 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



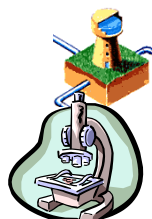
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA BARBEN**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA DANE Procédure de protection terminée
Station de production : LA BARBEN



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 19 mg/L Valeur moyenne : 18,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 37,6 °F Valeur minimale atteinte : 37 °F Valeur maximale atteinte : 38,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.048 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



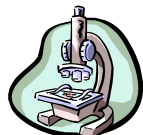
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA FARE-LES-OLIVIERS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COUDOUX -LA FARE Procédure de protection en cours
Captage : SCP SAINTE ROSALIE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : RESEAU COUDOUX
Station de production : SAINTE ROSALIE
Station de production : STATION COUDOUX-LA FARE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 25 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,2 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 21,8 °F Valeur minimale atteinte : 18,7 °F Valeur maximale atteinte : 25 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1827 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



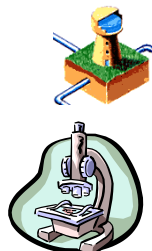
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LAMANON**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA GUERITE F1 Procédure de protection en cours
Captage : LA GUERITE F2 Procédure de protection en cours
Station de production : LA GUERITE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,3 mg/L Valeur moyenne : 6,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 29,4 °F Valeur minimale atteinte : 29 °F Valeur maximale atteinte : 29,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



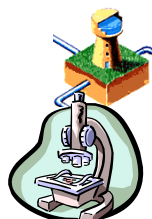
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LANCON-DE-PROVENCE BAISES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES BAISES Procédure de protection en cours
Station de production : LES BAISES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 21,1 °F Valeur minimale atteinte : 20,4 °F Valeur maximale atteinte : 21,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,09 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



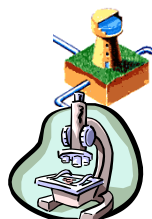
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LANCON-DE-PROVENCE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SIBOURG Procédure de protection en cours
Station de production : SIBOURG



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,7 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,8 °F Valeur minimale atteinte : 18,1 °F Valeur maximale atteinte : 25,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



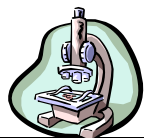
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MALLEMORT**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CRAU SAINT PIERRE F1 Procédure de protection terminée
Captage : CRAU SAINT PIERRE F2 Procédure de protection terminée
Captage : CRAU SAINT PIERRE PUIS Procédure de protection terminée
Station de production : CRAU SAINT PIERRE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 20,3 mg/L Valeur moyenne : 16,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 39,3 °F Valeur minimale atteinte : 38,2 °F Valeur maximale atteinte : 40,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.008 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,16 mg/L Valeur moyenne : 0,14 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



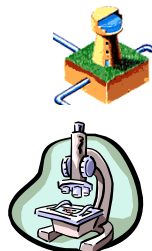
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PELISSANNE-NORD_AURONS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GOULES F1 Procédure de protection terminée
Captage : LES GOULES F2 Procédure de protection terminée
Station de production : LES GOULES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 12,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 32,8 °F Valeur minimale atteinte : 32,4 °F Valeur maximale atteinte : 33,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,13 mg/L Valeur moyenne : 0,12 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



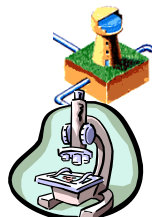
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PELISSANNE-SUD**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA DANE Procédure de protection terminée
Station de production : LE PESQUIER



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 19,3 mg/L Valeur moyenne : 19,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 38,3 °F Valeur minimale atteinte : 37,4 °F Valeur maximale atteinte : 39,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,12 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



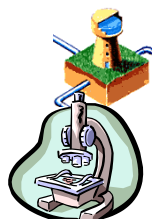
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROGNAC LES BARJAQUETS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours
Station de production : LES BARJAQUETS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,7 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 21,4 °F Valeur minimale atteinte : 17,9 °F Valeur maximale atteinte : 24,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.031 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,017 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



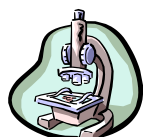
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROGNAC VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
 Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours
 Captage : ROGNAC Procédure de protection en cours
 Station de production : LES BARJAQUETS
 Station de production : ROGNAC



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 31 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,9 mg/L Valeur moyenne : 1,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 17,7 °F Valeur maximale atteinte : 24,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0.031 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3050 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,038 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



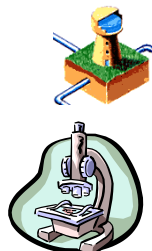
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-CHAMAS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SULAUZE Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : MIRAMAS
Station de production : SULAUZE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12,3 mg/L Valeur moyenne : 9,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 30,5 °F Valeur minimale atteinte : 8,4 °F Valeur maximale atteinte : 37,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.086 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,02 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



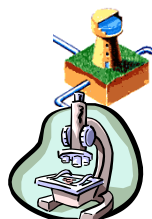
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SALON LA CRAU**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE DE LA CRAU Procédure de protection terminée
Station de production : LA CRAU



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 28 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10,9 mg/L Valeur moyenne : 9,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 38,7 °F Valeur minimale atteinte : 37,2 °F Valeur maximale atteinte : 42,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,09 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



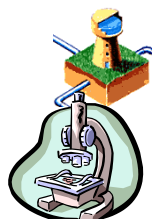
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SALON-DE-PROVENCE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CRAPONNE (LES AUBES) Procédure de protection terminée
Station de production : LES AUBES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 77 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,2 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 22 °F Valeur minimale atteinte : 19 °F Valeur maximale atteinte : 24,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



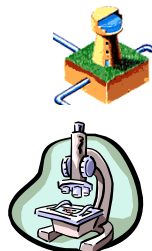
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SENAS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CABRE F1 Procédure de protection terminée
Captage : LA CABRE F2 Procédure de protection terminée
Station de production : LA CABRE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 21 mg/L Valeur moyenne : 19,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 35,8 °F Valeur minimale atteinte : 34,9 °F Valeur maximale atteinte : 36,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.012 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



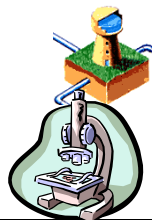
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VELAUX BASTIDE BERTIN**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : BASTIDE BERTIN Procédure de protection en cours
Station de production : BASTIDE BERTIN



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 21 °F Valeur minimale atteinte : 18,2 °F Valeur maximale atteinte : 23,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



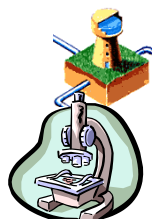
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VELAUX-VILLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VELAUX Procédure de protection en cours
Station de production : VELAUX



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,6 mg/L Valeur moyenne : 2 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 21,6 °F Valeur minimale atteinte : 18,6 °F Valeur maximale atteinte : 23,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



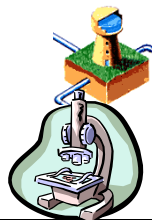
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VERNEGUES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT3-PAYS SALONNAIS**
Exploitation du réseau : **AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAZAN Procédure de protection terminée
Station de production : CAZAN



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16 mg/L Valeur moyenne : 14,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 31,4 °F Valeur minimale atteinte : 30,6 °F Valeur maximale atteinte : 32,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.045 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020

Communes	Linéaire	Opération	montant des travaux en € HT
Eau Potable			
Alleins/ Vernègues	2642	Interconnexion réseau Alleins-Vernègues	744 064,68
Berre	1425	Réhabilitation réseau AEP et branchements Mauran	296 119,07
Charleval	105	Réhabilitation réseau AEP et branchements Place André Leblanc Phase 2	48 238,55
Eyguières	87	Réhabilitation du réseau AEP et branchements Rue d'Astre	54 340,34
	131	Restructuration réseau AEP Rues du Jas et Bellevue	61 775,72
La Fare	419	Réhabilitation réseau AEP et branchements Av Général de Gaulle (entre J.Moulin et Bergerie)	220 646,63
	44	Déplacement branchements AEP Chemin du Grand Jas	16 371,87
Mallemort	563	Extension réseau AEP Chemin de Salon	201 884,69
Pélissanne	501	Réhabilitation et extension du réseau AEP et branchements Secteur futur aménagement carrefour RD68-RP Eric Vilette	307 696,29
Rognac	1385	Réhabilitation et extension réseau AEP et branchements Av Ader (ZA Les Plans)	429 717,66
	63	Réhabilitation réseau AEP et branchements Impasse des Borys	39 697,22
	136	Extension réseau AEP Montée des Pins (D20g) et D20f	57 970,95
	160	Extension réseau AEP Montée des Pins (D20g) Phase 2	98 662,49
Saint Chamas	267	Réhabilitation réseau AEP et branchements Rue Salesse et Bd Joliot-Curie	155 592,09
Salon de Provence	417	Réhabilitation réseau AEP et branchements Rue Denfert-Rochereau	171 989,40
	52	Réhabilitation réseau AEP et branchements Av Mont-Ventoux et All Ste Baume	40 791,41
	134	Réhabilitation réseau AEP et branchements Rue Félix Pyat	91 492,84
	2133	Extension AEP Sécurisation UPEP par forage La Crau Phase 4	1 189 315,97
	19	Restructuration réseau AEP Impasse du Bourg Neuf	25 973,57
	130	Extension réseau AEP Chemin de la Sagne	39 068,98
Velaux	216	Réhabilitation réseau AEP et branchements Lot. Orgias	56 834,89
Vernègues	689	Extension réseau AEP et branchements Rte de Charleval	259 644,09
Assainissement collectif			
Berre	1535	Réhabilitation réseau EU et branchements - Mauran	274 578,70
Charleval	78	Réhabilitation réseau EU et branchements Place André Leblanc Phase 2	42 302,57
Eyguières	96	Réhabilitation du réseau EU et branchements Rue d'Astre	52 698,48
	10	Réhabilitation du réseau EU Ch. Rural (fossé Meyrol)	26 153,58
Lançon Pce	233	Extension réseau EU Ch. de la Coulade	92 890,43
Mallemort	540	Extension réseau EU Ch. de Salon	205 340,21
Pélissanne	388	Réhabilitation et extension du réseau EU et branchements Secteur futur aménagement carrefour RD68-RP Eric Vilette	395 391,52
Rognac	338	Réhabilitation réseau EU et branchements Av Ader (ZA les Plans)	152 245,95
	177	Réhabilitation réseau EU et branchements Bd des Cigales	138 197,99
Saint Chamas	307	Réhabilitation réseau EU et branchements Rue Salesse et Bd Joliot-Curie	197 375,83
Salon de Provence	94	Extension réseau EU Vieux chemin d'Istres	49 922,79
	383	Réhabilitation réseau EU et branchements Rue Denfert-Rochereau	158 903,23
	171	Restructuration réseau EU et branchements Av Raoul Francou	139 929,09
	33	Suppression chasses sur réseau EU	18 847,47
	70	Dévolement réseau EU Bd des Nations Unies	28 178,09
	15	Réhabilitation réseau EU et branchements Impasse du Bourg Neuf	24 403,80
	257	Réhabilitation réseau EU et branchements Av Mont-Ventoux et All Ste Baume	173 828,14
	5	Réhabilitation réseau EU Ch. Du Vabre	6 826,06
	56	Réhabilitation réseau EU et branchements Rue Massenet et Bd Foch	55 794,77
Sénas	325	Réhabilitation réseau EU et branchements Ch. de la Roubine	120 680,81

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 m³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Territoire du Pays Salonais Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021						
DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m³ consommé	Tranche 1 (0-60m³)	m³	60	0.9706 €	58.236 €
		Tranche 2 (61-180m³)	m³	60	1.0677 €	64.062 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0.6017 €	72.204 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0.2800 €	33,600 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0498 €	5,98 €
SOUS-TOTAL HT						234.082 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m³ consommé	Tranche 1 (0-60m³)	m³	60	0,6941 €	41,646 €
		Tranche 2 (61-180m³)	m³	60	0,7634 €	45,804 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,2761 €	33.132 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,000 €
SOUS-TOTAL HT						138.582 €
TOTAL HT						372.664 €
TVA 5,50 % eau						12.874 €
TVA 10 % assa						13.858 €
TOTAL GENERAL TTC						399.396 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,328 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Entrée en vigueur	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Contrat de délégation du service public de production, stockage et distribution de l'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence	AgglopoLe Provence Eau	01/01/2013	12 ans	31/12/2024	6	Avenant 1 : définition des modalités d'affectation du personnel à la société dédiée	07/01/2013
						Avenant 2 : transfert du contrat de la Société des Eaux de Marseille à la société AgglopoLe Provence Eau	07/01/2013
						Avenant 3 : modification du rythme de facturation des grands consommateurs, du règlement de service (dispositions contractuelles relatives à la facturation des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif et non raccordés au réseau d'eau potable, et en cas de fuites sur les canalisations privatives), remplacement du dispositif de distribution de chèques solidarité par un Fonds d'Aide aux Impayés d'Eau.	17/09/2014
						Avenant 4 : évolution du périmètre de la délégation, nouveaux achats d'eau en gros (SCP pour Saint-Chamas).	10/12/2015
						Avenant 5 : adaptation suite aux évolutions règlementaires (loi Hamon), modification du règlement de service (précisions relatives aux responsabilités entre l'abonné et le délégataire concernant les branchements).	18/05/2017
						Avenant 6 : ajustement des charges supplémentaires prévues à l'avenant n°4, révision des volumes d'achat d'eau et prise en compte d'une augmentation des tarifs d'achat d'eau.	02/12/2019
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence	AgglopoLe Provence Assainissement	01/01/2013	12 ans	31/12/2024	3	Avenant 1 : transfert du contrat de la SAUR S.A.S. à la société AgglopoLe Provence Assainissement	28/12/2012
						Avenant 2 : évolution du périmètre de la délégation, définition des modalités de facturation des redevances assainissement pour les usagers non raccordés au réseau public d'eau potable, mise en place du Fonds d'Aide aux Impayés d'Eau.	10/07/2014
						Avenant n°3 : évolution du périmètre de la délégation, prise en compte de la réforme Construire Sans Détruire, ajout d'une clause de révision financière	30/11/2018

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (CARE/CA)

Rapport annuel du délégataire 2020

Compte annuel de résultat de l'exploitation

DONNEES DU SERVICE 2020	Production	Réseau	Autres	Total	Total n-1	Ecart n-1
Nombre d'accès au service dans l'année	0	0	3 250	3 250	3 643	-10,8%
Nombre d'abonnés au 31 décembre	0	0	48 128	48 128	47 632	1,0%
Volumes tranche 1 : 0-60 m³	0	0	3 361 537	3 361 537	3 334 501	0,8%
Volume tranche 2 : 61-180 m³	0	0	2 384 640	2 384 640	2 311 871	3,1%
Volume tranche 3 : 181-1095 m³	0	0	1 497 070	1 497 070	1 613 719	-7,2%
Volume tranche 4 : >1095 m³	0	0	1 296 602	1 296 602	1 089 924	19,0%
Nombre de m3 vendus	0	0	8 539 849	8 539 849	8 350 015	2,3%
Prix de base Po	0	0	0	0	0	
TOTAL PRODUITS	74 569	218 246	19 870 001	20 162 816	19 488 736	3,5%
Exploitation du service						
– redevance délégataire	0	0	9 433 122	9 433 122	8 923 482	5,7%
– frais d'accès	0	0	206 854	206 854	228 790	-9,6%
– produits de la gestion commerciale assurée pour le délégataire assainissement	0	0	77 873	77 873	76 905	1,3%
– autres	11 341	0	27 846	39 187	37 619	4,2%
Collectivités et autres organismes publics	0	0	8 326 676	8 326 676	8 159 043	2,1%
Travaux attribués à titre exclusif	0	33 826	703 448	737 274	1 152 838	-36,1%
Produits financiers	0	0	0	0	0	
Reprise sur provisions et amortissements	0	0	596 885	596 885	263 578	126,5%
Production immobilisée	0	0	0	0	0	
Transferts de charge	0	48 629	270 897	319 526	111 293	187,1%
Prestations accessoires (art 19)	63 228	4 405	226 345	293 978	378 440	-22,3%

Autres Produits de gestion courante	0	131 386	56	131 443	156 748	-16,1%
CHARGES	5 455 741	2 824 735	12 422 228	20 702 704	20 254 652	2,2%
Personnel	999 514	804 584	939 112	2 743 209	2 550 345	7,6%
Achats d'eau en gros	3 341 985	0	-131 025	3 210 960	3 100 162	3,6%
Énergie	327 659	0	-11 199	316 460	337 034	-6,1%
Réactifs et produits de traitement	67 259	0	0	67 259	70 579	-4,7%
Analyses				0		
– analyses réglementaires	39 267	20 990	1 409	61 667	43 879	40,5%
– autocontrôle	0	0	0	0	27 247	
Sous-traitance intra-groupe	115 925	157 961	482 707	756 593	843 139	-10,3%
Sous-traitance hors groupe	4 053	2 828	17 605	24 486	22 706	
Autres frais- Dépenses Travaux Refacturables	-622	46 249	562 179	607 806	865 921	-29,8%
Fournitures	34 969	31 978	12 027	78 974	91 312	-13,5%
Entretien et réparations	358 959	834 482	283 796	1 477 236	1 228 207	20,3%
Autres dépenses d'exploitation :				0	0	
– télécommunication, postes et télégestion	125	0	120 064	120 190	123 683	-2,8%
– engins et véhicules	24 455	24 079	3 258	51 793	79 446	-34,8%
– informatique	2 051	4 468	280 169	286 688	283 418	1,2%
– Personnel intérimaire	-2 358	59 786	41 304	98 732	141 294	-30,1%
– assurance	0	0	42 710	42 710	41 542	2,8%
– locations mobilières	41 627	50 412	3 373	95 412	106 137	-10,1%
– locaux	4 380	3 539	25 056	32 975	34 318	-3,9%
– communication / marketing / relations publiques	132	0	40 192	40 324	75 863	-46,9%
– autres dépenses	-997	-1 574	128 731	126 161	217 395	-42,0%
Impôts locaux et taxes (hors IS)				0	0	
– CET (composante CFE)	53 306	0	10 571	63 877	67 537	-5,4%
– CET (composante CVAE)	0	0	0	0	0	
– Taxes foncières	28 000	0	1 091	29 091	28 027	3,8%
– RODP	0	0	27 132	27 132	26 795	1,3%
– Autres impôts	11 301	11 958	2 160	25 419	40 523	-37,3%

Redevance Collectivité et redevances Agence de l'Eau	0	0	8 326 676	8 326 676	8 159 043	2,1%
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	0	0	102 646	102 646	100 815	
Charges relatives aux renouvellement programmé	0	585 020	0	585 020	333 939	75,2%
Charges relatives aux investissements	4 751	187 975	42 966	235 692	236 362	-0,3%
Aide aux plus démunis	0	0	6 609	6 609	14 427	-54,2%
Dotations aux Provisions pour Risques et Charges	0	0	459 144	459 144	543 843	-15,6%
Frais financiers	0	0	38 346	38 346	45 925	-16,5%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0	0	563 417	563 417	373 789	50,7%
RÉSULTAT AVANT IMPÔT				-539 888	-765 916	-29,5%

AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEMENT
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2020

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **SUD-EST**
 Centre **BOUCHES-DU-RHÔNE**
 Département **BOUCHES-DU-RHÔNE**
 Collectivité **METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE -
 TERRITOIRE DU PAYS SALONAI**

LIBELLÉ	en milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS		7 126,6	7 195,5	1,0%
Exploitation du service		5 228,1	5 228,6	
Collectivités et autres organismes publics		958,0	975,0	
Travaux attribués à titre exclusif		678,4	762,5	
Produits accessoires		262,1	232,3	
CHARGES		6 966,9	6 926,4	-0,6%
Personnel		1 358,8	1 274,4	
Energie électrique		413,9	576,6	
Produits de traitement		153,4	199,6	
Analyses		50,9	62,9	
Sous-traitance, matières et fournitures		2 401,0	2 169,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		88,2	73,3	
Autres dépenses d'exploitation		461,5	463,0	
- Télécommunications, poste et télégestion		49,7	32,1	
- Engins et véhicules		180,2	212,3	
- Informatique		76,5	80,4	
- Assurances		10,1	20,4	
- Locaux		98,7	59,0	
- Charges et fournitures diverses		46,5	58,9	
Contribution des services centraux et recherche		371,3	373,2	
Collectivités et autres organismes publics		958,0	975,0	
- Part collectivité		958,0	975,0	
Charges relatives aux renouvellements		618,2	619,9	
- Electro mécanique		399,2	399,4	
- Réseau		219,0	220,5	
Charges relatives aux investissements du domaine privé		91,7	102,1	
Perte sur créances irrécouvrables & contentieux			36,8	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		159,6	269,0	
Résultat financier		-8,7	-6,2	
Résultat exceptionnel		-0,7	-0,3	
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		150,2	262,5	
Impôt sur les Sociétés		44,3	78,1	
RÉSULTAT NET		105,9	184,3	

(1) Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance d'occupation
 du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2008
 Réf : 165-067903-131401-02.2020120

(5) Annuités emprunt collectivité prises en charge :
 comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.





RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,9 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	4
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	4
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	6
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	6
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	6
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	6
1.4. LES MODES DE GESTION	6
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	6
1.4.2. <i>Régies et SPL</i>	7
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	8
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	8
2.2. FAITS MARQUANTS	8
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	9
2.3.1. <i>L'adduction</i>	10
2.3.2. <i>La production</i>	10
2.3.3. <i>Le traitement</i>	10
2.3.4. <i>Le stockage</i>	11
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	12
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	12
2.5. LA DISTRIBUTION	14
2.5.1. <i>Rendement</i>	14
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	16
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	16
2.7. LA GESTION FINANCIERE	17
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	17
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	18
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	18
2.7.4. <i>Budget du service</i>	19
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)</i>	22
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	24
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	24
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	24
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	24
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	25
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	26
3.2. FAITS MARQUANTS	26
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	27
3.3.1. <i>La collecte</i>	27
3.3.2. <i>Le traitement</i>	28
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	28
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	31
Station d'épuration d'Auriol/Saint-Zacharie - Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité	34
Station d'épuration de Cuges-les-Pins - Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité	34
3.6. LA GESTION DES DECHETS	36
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	36
3.8. LA GESTION FINANCIERE	37
3.8.1. <i>Les volumes facturés</i>	37
3.8.2. <i>Le taux d'impayés</i>	37
3.8.3. <i>Budget du service</i>	38
3.8.4. <i>Analyse du compte d'exploitation (DSP, SPL et régies personnalisées)</i>	40
3.8.5. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	41
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX	41

3.9.1.	Travaux neufs	41
3.9.2.	Travaux de réhabilitation et de renouvellement	41
3.9.3.	Etudes et travaux programmés	41
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	42
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	42
4.2.	FAITS MARQUANTS	42
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	42
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE	43
4.5.	BUDGET DU SERVICE	44
5.	TARIFS DE L'EAU	46
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	46
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	47
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	50
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE	50
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	50
6.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	51
6.3.	COOPERATION DECENTRALISEE	52
6.4.	FONDS DE SOLIDARITE	52
ANNEXES		52
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	53
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE ET/OU SECTEUR	57
ANNEXE 3 :	FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	59
ANNEXE 4 :	Liste des études et travaux réalisés en 2020	69
ANNEXE 5 :	FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	75
		81
		82
		83
		84
ANNEXE 6 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP	86
ANNEXE 7 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	87
		93

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier Réault.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque territoire, est :

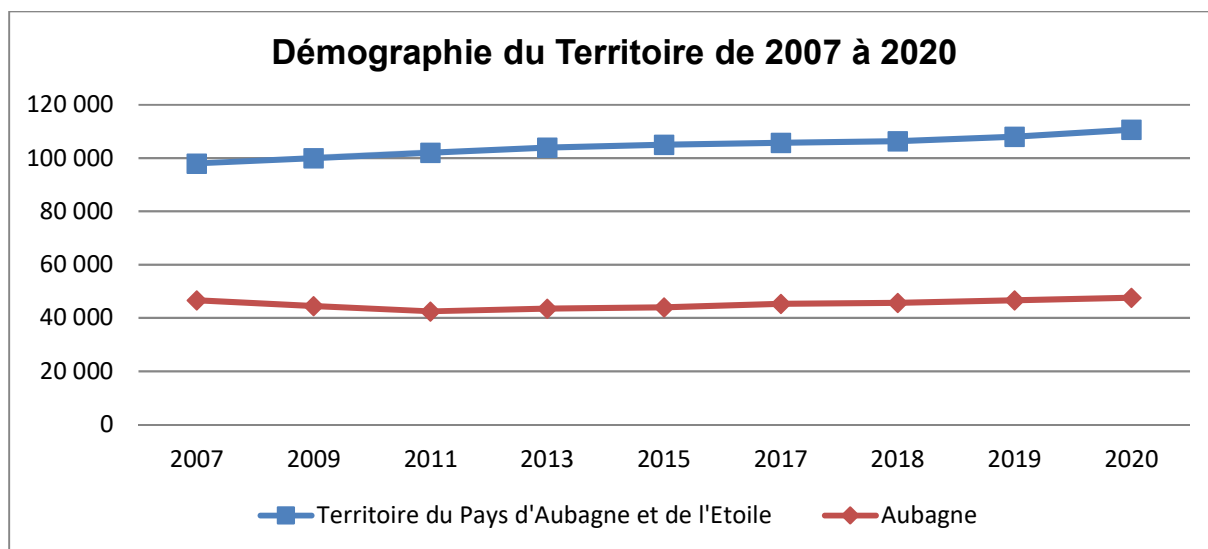
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 12 communes.

Il représente un bassin de vie de 110 718 habitants (population légale INSEE 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 6 % de la population totale de la Métropole.



Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile couvre une superficie d'environ 245 km².
La ville « centre » est Aubagne (47 659 habitants, soit 43 % de la population du territoire).



Au niveau du territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du président du conseil de Territoire Monsieur Serge Perottino.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la Direction du Pôle de Proximité et Service à l'Usager par la Direction Espaces Publics Eau et Assainissement, chargée du suivi et du contrôle des différents gestionnaires, du montage des marchés de travaux et d'études, de la préparation, de la programmation et du suivi budgétaire.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 1 délégation de service public Saur
- 1 régie (Régie du bassin minier et du Garlaban/SIBAM) et 1 SPL L'Eau des Collines

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 1 SPL L'Eau des Collines

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 SPL L'Eau des Collines

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une ou des société(s) privée(s) qui assure(nt) pour le compte de la collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, avec la société Saur pour la commune d'Auriol.

Le contrôle de la délégation est effectué par la Direction Espaces Publics Eau et Assainissement.

Le pilotage et le suivi du contrat de délégation se traduisent par :

- des réunions de suivi avec le délégataire afin de :
 - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion);
 - échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - étudier les aspects financiers des contrats ;

- effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES ET SPL

La gestion du service public de l'eau potable est assurée par une régie et une SPL qui gèrent pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers.

- Gestion par la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban pour les communes de : Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, St-Savournin, Peypin et Roquevaire.
- Gestion par la SPL L'Eau des Collines (4 contrats) pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie (depuis le 15 juillet 2019) :
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune d'Aubagne en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de La Penne-sur-Huveaune en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de Cuges-les-Pins en vigueur depuis le 1^{er} février 2017 jusqu'au 30 juin 2034 ;
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de St Zacharie en vigueur depuis le 15 juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2034.

La gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) a été confiée à une SPL qui assure pour le compte de la Collectivité la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

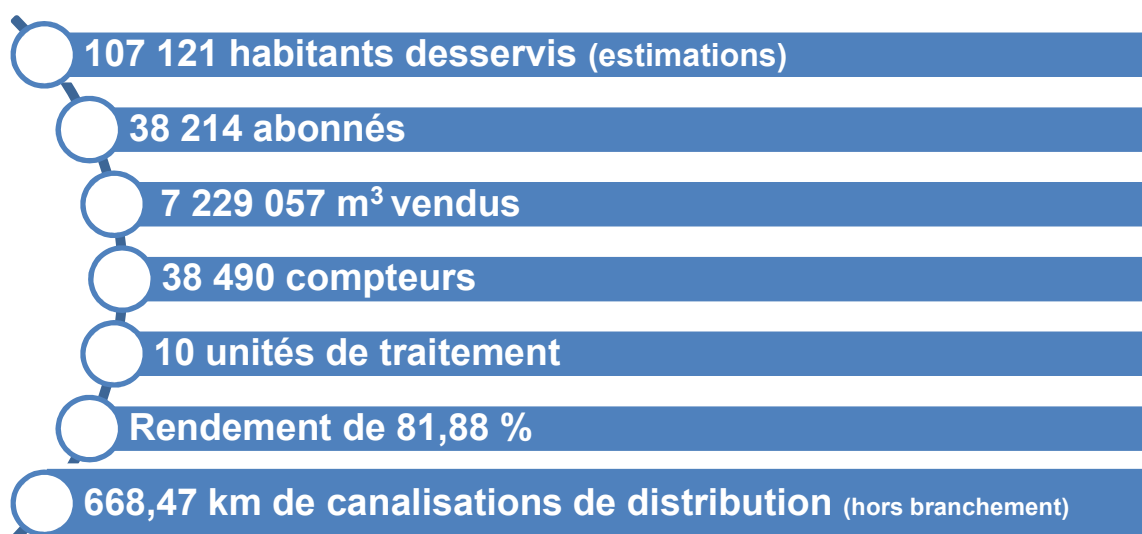
- Gestion par la SPL L'Eau des Collines (2 contrats) de l'assainissement collectif et l'ANC des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.
 - Contrat de gestion de l'assainissement collectif des 6 communes de l'Etoile (Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St Savournin) et de l'assainissement non collectif des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2033.
 - Contrat de gestion de l'assainissement collectif des 6 communes du Pays d'Aubagne (Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La-Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et St-Zacharie) ainsi que la gestion et l'exploitation des STEP d'Auriol-St Zacharie et de Cuges-les-Pins, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2033.

Le contrôle des gestionnaires en régie et de la SPL est effectué par la Direction des Espaces Publics Eau et Assainissement, il se traduit par des réunions mensuelles, l'accompagnement dans l'harmonisation des procédures et la représentation en Conseil d'Administration.

Le contrôle analogue de la SPL L'Eau des Collines est exercé par Madame Danielle Menet.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



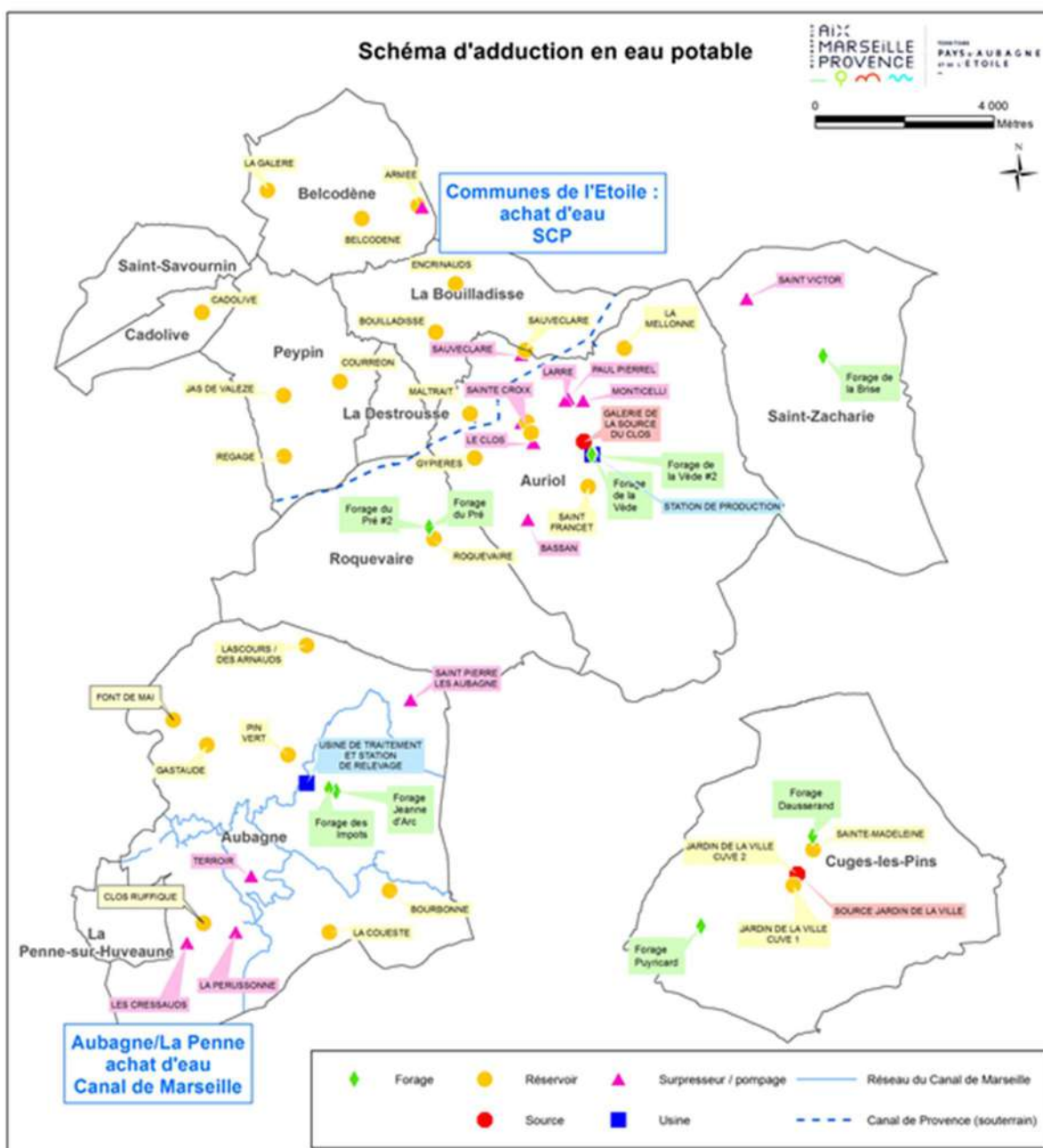
Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- 2020 a été une année particulière marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. Les mesures prises pour faire face à cette pandémie telles que le confinement généralisé de la population et la limitation des déplacements ont contrarié la pleine réalisation des activités. Ainsi de nombreux travaux d'extension et de renouvellement de réseaux d'eau potable ont été reportés en 2021.
- Finalisation de l'étude de sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Cuges-les-Pins et validation de la réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard.
- Travaux neufs et de renouvellement sur les ouvrages de production des communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (voir détail du 2.8)
- Travaux d'extension et de renouvellement de réseaux sur les communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (voir détail du 2.8).
- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le territoire a prélevé 9 678 153 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2020 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Marseille	4 682 127	13 800	12 828	93%
Forages des Impôts et Jeanne d'Arc	427 029	1 370	1 170	85%
Captage de Puyricard (*)	286 773	2 100	786	37%
Captage de Dausserand (*)	88 376	1 800	242	13%
Source des Jardins de la Ville	71 998	NR	197	
Forage de La Brise	383 134	2 400	1 050	44%
Canal de Provence	39 275	NR	108	
Canal de Provence	1 736 831	NR	NC	
Forages du Pré 1, 2 et 3	901 400	NR		
Forages de Vède 1, 2 et Captage Source du Clos	932 292	NR	2 907	
Canal de Provence	128 918			
Total territoire	9 678 153			

(*) Volumes de pointe estimés dans le SDAEP et non pas autorisés par arrêté

- Les achats et ventes d'eau :

Le territoire achète de l'eau :

- brute : 6 587 151 m³ en 2020
 - au canal de Marseille pour l'alimentation des secteurs d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune,
 - au canal de Provence pour l'alimentation des secteurs de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et St-Savournin et en secours des secteurs de St-Zacharie et Auriol.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les secteurs d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, St Zacharie, Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin sont sécurisés.

En revanche, les secteurs de Belcodène, Cadolive, St Savournin, Roquevaire et Cuges-les-Pins ne sont actuellement pas sécurisés.

En 2020, finalisation de l'étude sur le secteur de Cuges-les-Pins forage de Puyricard. Validation de la réalisation d'un nouveau forage pour renforcer la production et sécuriser la ressource.

2.3.3. LE TRAITEMENT

10 unités de traitement permettent de produire 9 234 700 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours

UPEP du Pin-Vert Aubagne	4 793 318	Coagulation/Filtration/ Ozonation/Chloration	Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	
Captage Puyricard Cuges	286 773	UV/Chloration	Cuges-les-Pins, bas service	
Captage Dausserand Cuges	88 376	Chloration	Cuges-les-Pins, haut service	
Source Jardins de la Ville Cuges	71 998	Chloration	Cuges-les-Pins	
UP La Brise St-Zacharie	422 262	Chloration	Saint-Zacharie	
Usine de l'Ouvière	500 383	Coagulation/Floculation/ Filtration	St -Savournin, Cadolive, Belcodène	
Station du Maltrait	1 108 980	Coagulation/Floculation/ Filtration	La Destrousse La Bouilladisse Peypin	
Forages du Pré 1, 2 et 3 Roquevaire	901 400	Chloration	Roquevaire	
STAF Auriol + forage(x2) La Vède	1 061 210	Filtration	Auriol	
Total territoire	9 234 700			

2.3.4. LE STOCKAGE

49 réservoirs d'une capacité globale de 37 530 m³ permettent de desservir le territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Arnauds	18.30 h	7	10 600	Aubagne - Haut service
La Coueste	18.30 h			Aubagne - Bas service
Font de Mai	18.30 h			
La Gastaude	18.30 h			
Bourbonne	14.40 h			
Pin Vert	14.40 h			
Clos Ruffisque	14.40 h			
Sainte Madeleine	25.80 h	1	1 000	Cuges-les-Pins - Haut service
Jardins de la Ville	7.10 h	2	500	Cuges-les-Pins - Bas service
Castillonne	2.30 h	1	1 000	Saint-Zacharie
Ouvière	NC	19	15 770	SIBAM
Maltrait				SIBAM
La Galère				Belcodène La Bouilladisse
Courréon				Peypin
Super Gassin				Saint-Savournin
Le Moulin				Saint-Savournin
Cadolive				Cadolive
Jas de Valèse				Peypin
Le Régage				Peypin
Belcodène				Belcodène
L'Armée				Belcodène
Les Encrimauds				La Bouilladisse
La Bouilladisse				La Bouilladisse
Saint Dominique	NC	12	5 000	Centre St Estève Pont Etoile
L'Horloge				Vieux village Roquevaire
La Gardy				La Gardy Bellevue La Bégude
Bassan				Bassan
Valcros				Valcros
La Piguière				Piguière Cabrol
Piédoulard 1 et 2				Centre St Estève Pont Etoile
Trémartin				Lascours

Le Marseillais				Chemin du Marseillais
La Mellone Sainte Croix Sauveclare Le Clos 1 et 2 Saint Francet	1.3	7 y compris bâche de reprise	3660	Auriol
Total territoire		49	37 530	

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 668,47 km.

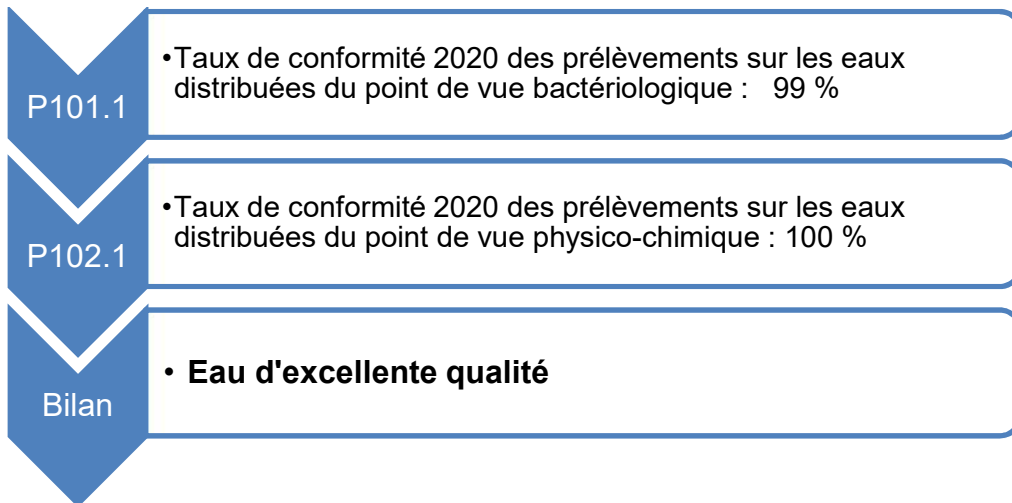
Le linéaire de réseau 2020 est stable par rapport à l'année 2019.
Le nombre de branchements est estimé à 36 828.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Le compte-rendu annuel de l'ARS est présenté en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 53 %

En 2019 (63%) le calcul de l'indice est erroné il ne tient pas compte de la consolidation/pondération par le volume produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Le Pin Vert	Hôtel des Impôts	Jeanne d'Arc	Puyricard	Dausserand	Jardins de la Ville	La Brise	Le Maltrait	Le Pré	La Vède	Le Clos
0 % : Aucune action.											
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.											
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.	X			X				X			
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.											
60 % : Arrêté préfectoral.									X	X	
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.		X	X		X	X	X				X
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.											
Résultats	40%	80%	80%	40%	80%	80%	80%	40%	60%	60%	80%

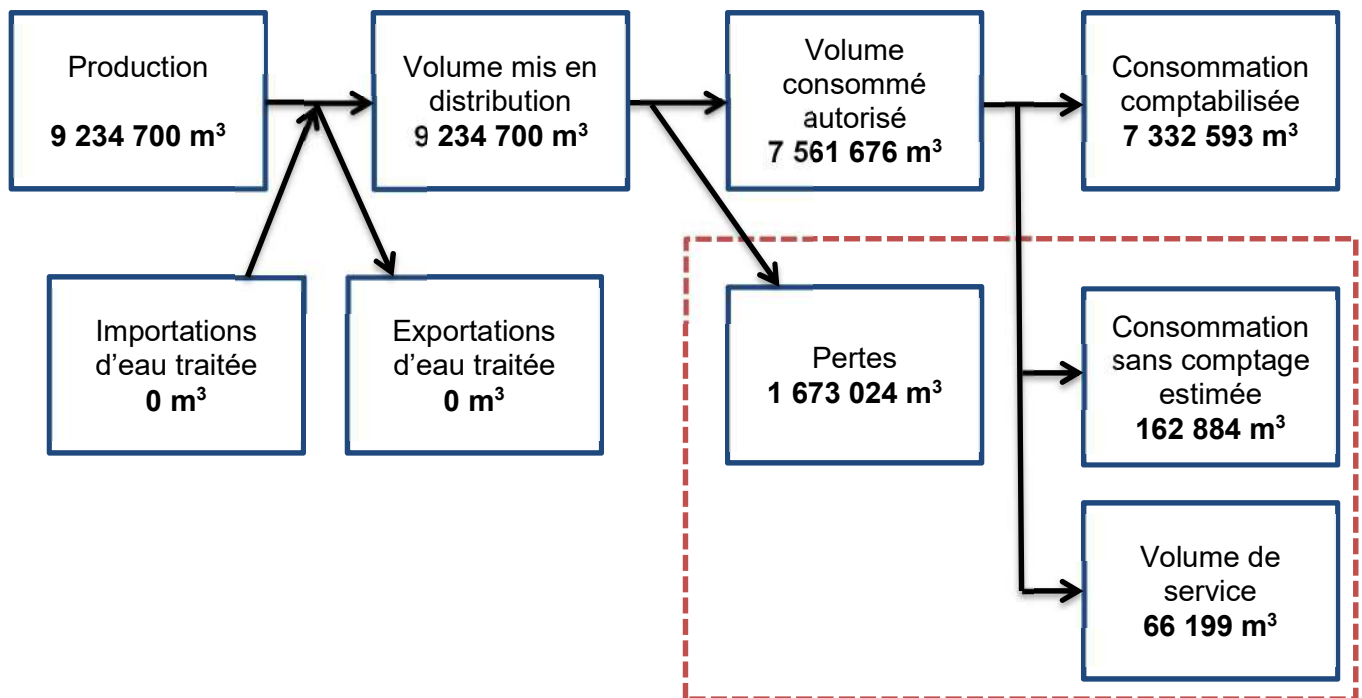
- Le contrôle des forages privés :

A la connaissance du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (déclarations auprès de l'Agence de l'Eau, ARS, mairie), le nombre de propriétés disposant d'un forage privé est de 96 sur les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



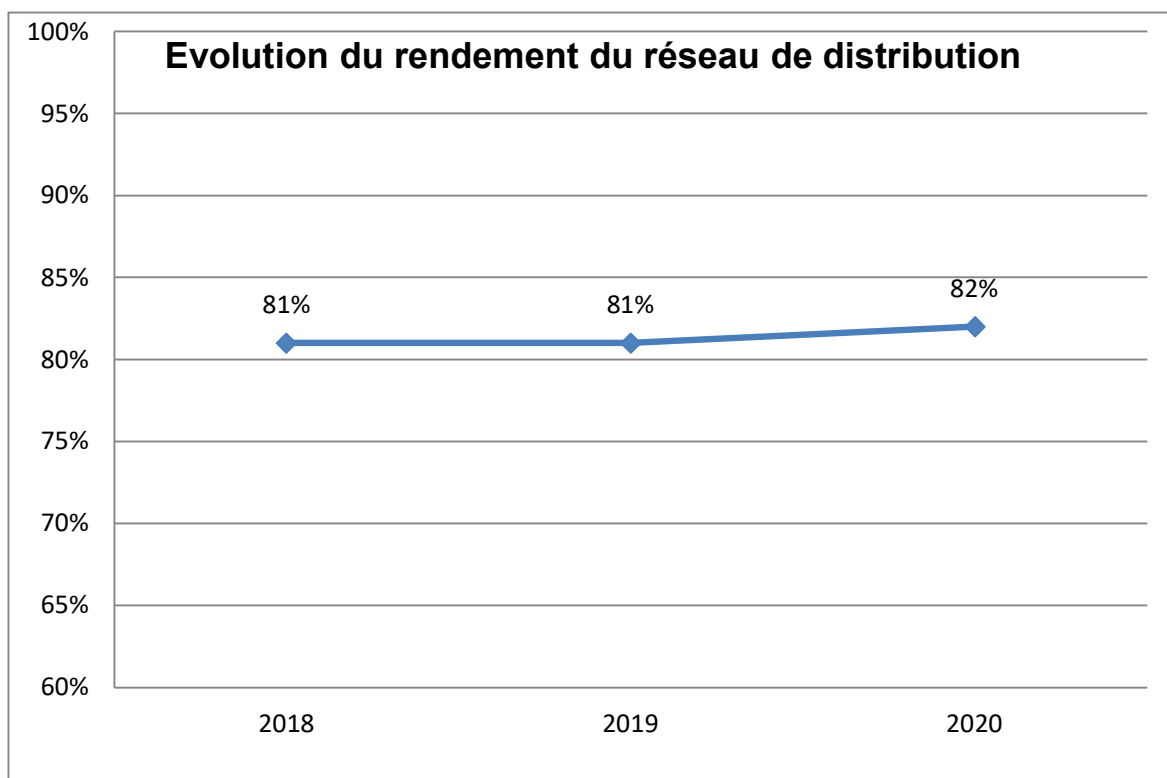
D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
 - Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
 - Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
 - Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
 - Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
 - Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
 - Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.
 - Pertes : elles sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné sur le réseau, volume résultant des défauts de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs). En baisse par rapport à 2019 1 753 099 m³
- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 81,88 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

En 2020 le rendement de réseau est en légère augmentation par rapport à 2019.

Atteinte du seuil réglementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 à l'échelle du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Rendement seuil à respecter = $65 + \frac{ILC}{5} = 77\%$

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 7,8 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 6,9 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'ILP de 2020 est en légère baisse par rapport à 2019 (7,2 m³/km/jour), il est bon selon le tableau d'analyse ci-après :

Type Critère	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	ILP < 1,44	ILP < 3,12	ILP < 7,2
Acceptable	$1,44 \leq ILP \leq 2,4$	$3,12 \leq ILP \leq 4,8$	$7,2 \leq ILP \leq 9,6$
Médiocre	$2,4 \leq ILP \leq 2,84$	$4,8 \leq ILP \leq 7,92$	$9,6 \leq ILP \leq 15,12$
Mauvais	$3,84 < ILP$	$7,92 < ILP$	$15,12 < ILP$

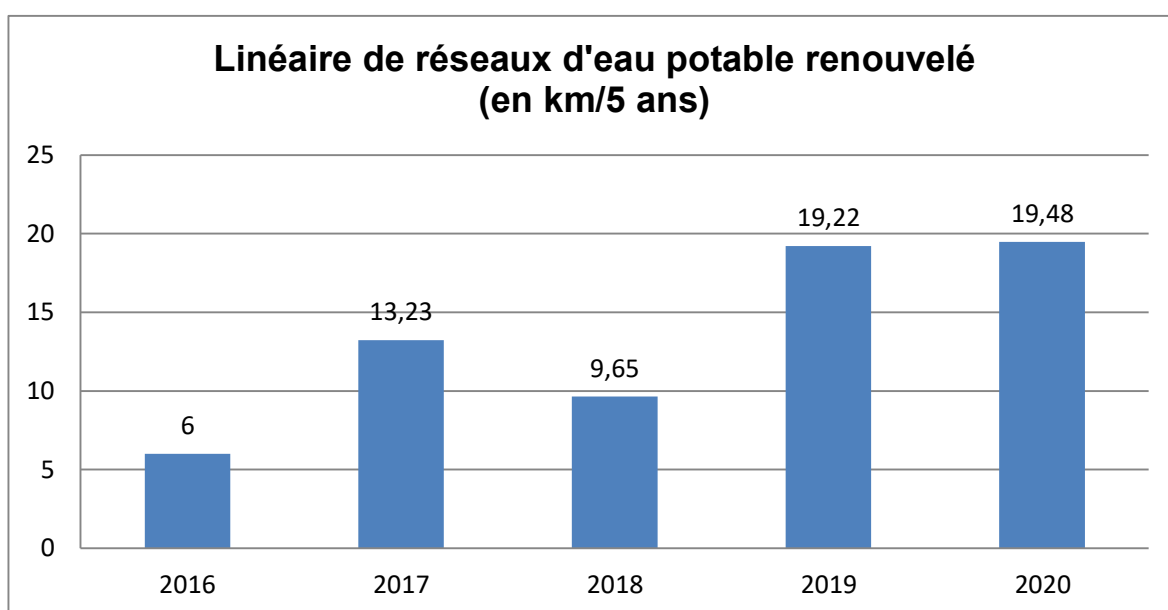
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les gestionnaires Eau mettent en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine afin de garantir le maintien et le bon état des ouvrages, le bon fonctionnement des équipements et d'optimiser les performances des réseaux.

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,58 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. En 2020 le taux de renouvellement est stable.



- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 93 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution. Il est stable par rapport à 2019.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

En 2020 l'accueil sur site a été fermé au public pendant les périodes de confinement, les standards téléphoniques sont restés actifs et ont été déportés sur téléphones portables.

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à :

1. Aubagne/La Penne-sur-Huveaune/Cuges-les-Pins/St-Zacharie :
 - Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
- Email : eau@eaudescollines.fr
- 2. Belcodène/Cadolive/La Bouilladisse/La Destrousse/Peypin/St-Savournin/Roquevaire
 - REABMG (SIBAM) - Auberge Neuve- quartier Bédelin – 13124 Peypin
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
 - Tél : 04 42 04 65 43 Urgences 06 14 09 14 46
 - Formulaire de contact sur site Internet Sibam.fr
- 3. Auriol
 - SAUR - 140 imp Dion Bouton – Parc d'activités de la Crau – 13300 Salon de Provence
 - Tél : 04 83 06 70 02 Urgences 04 83 06 70 09
 - Formulaire de contact sur site Internet Saurclient.fr

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1,44 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 2,51 / 1 000 abonnés

Ce taux est calculé pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, St Zacharie et Auriol (Taux non communiqué pour les communes de l'Etoile et Roquevaire).

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 7 229 057 m ³	
Communes	Volume total facturé en m3
Aubagne	3 458 406
La Penne-sur-Huveaune	411 966
Cuges-les-Pins	342 002
St Zacharie	290 593
Belcodène	141 359
Cadolive	111 338
La Bouilladisse	367 813
La Destrousse	227 256
Peypin	340 126
St Savournin	182 663

Roquevaire	629 008
Auriol	726 527
Total	7 229 057

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de
2,21 %**

En baisse par rapport à 2019 (6,04%). Taux moyen calculé pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, St Zacharie et Auriol. (Taux non communiqué pour les communes de l'Etoile et Roquevaire).

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

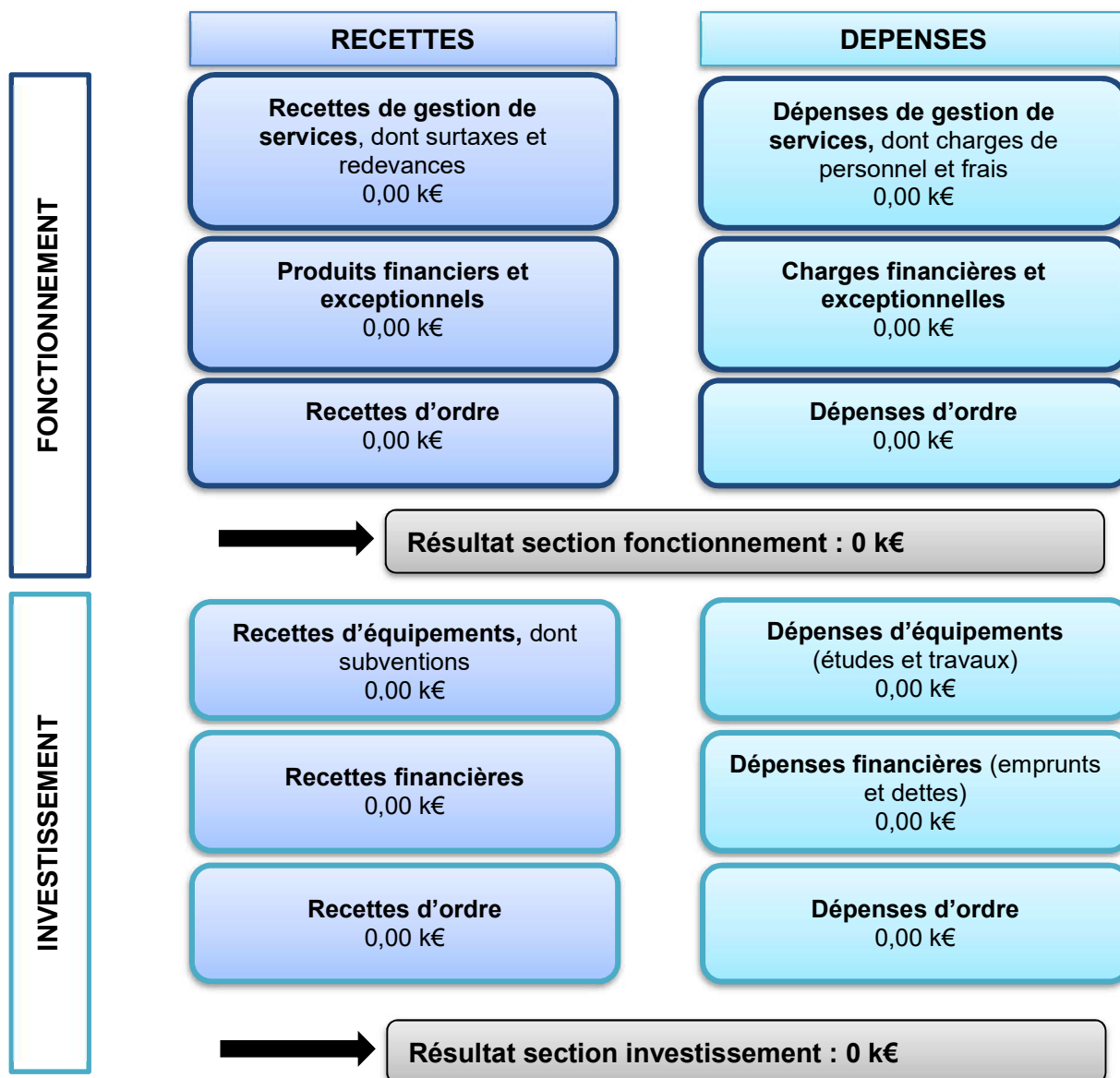
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

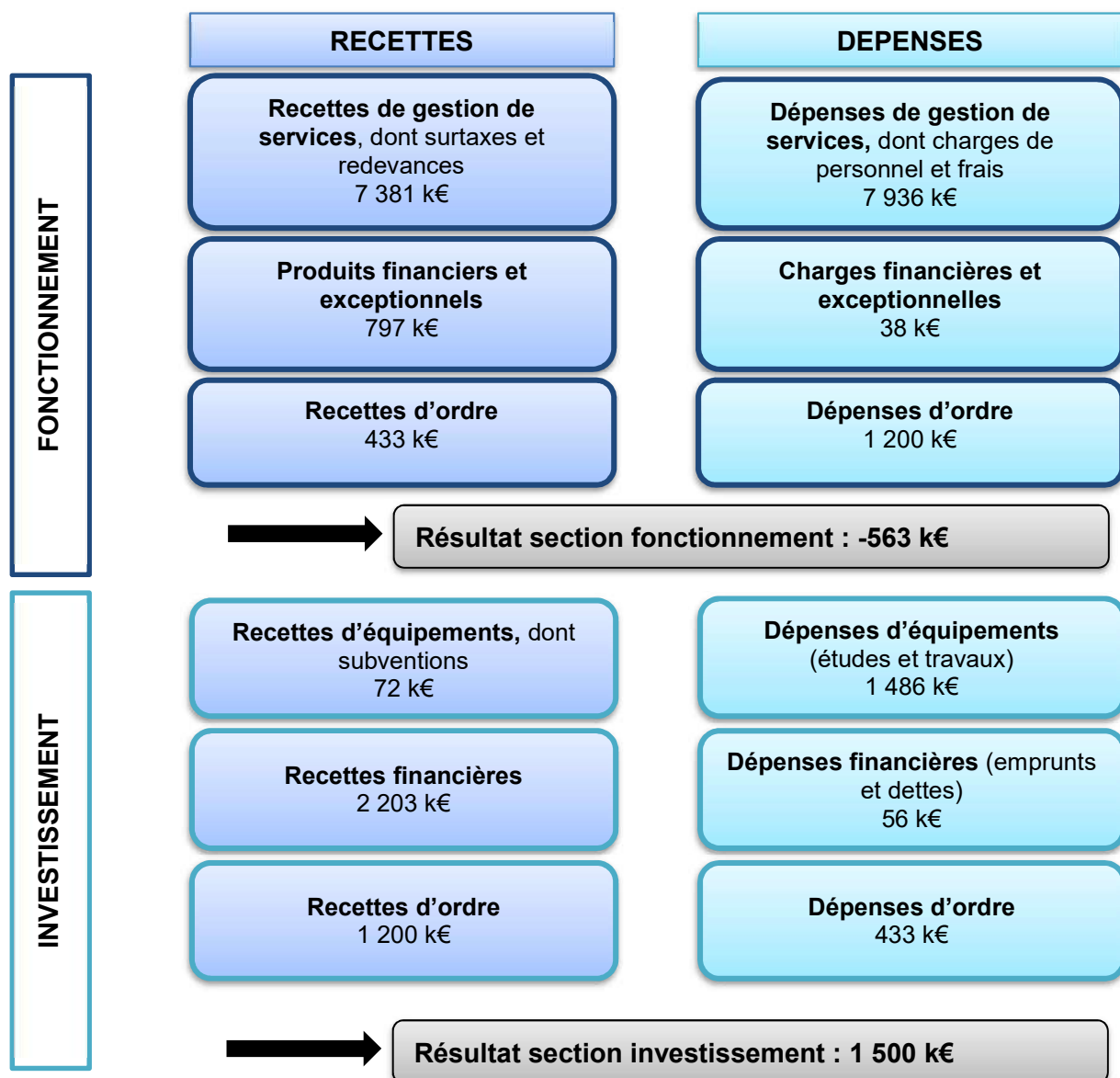
	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	81 415 m ³	90 790 m ³	117 004 m ³	+ 28,87 %
Nombre d'abonnés concernés	344	476	468	- 1,68 %

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Pas de données financières en 2020 - Changement de périmètre budgétaire au 01/01/2020 de la commune d'Auriol en DSP EAU entre le budget annexe eau du Pays d'Aix (CT2) et celui du territoire Marseille Provence (CT1).

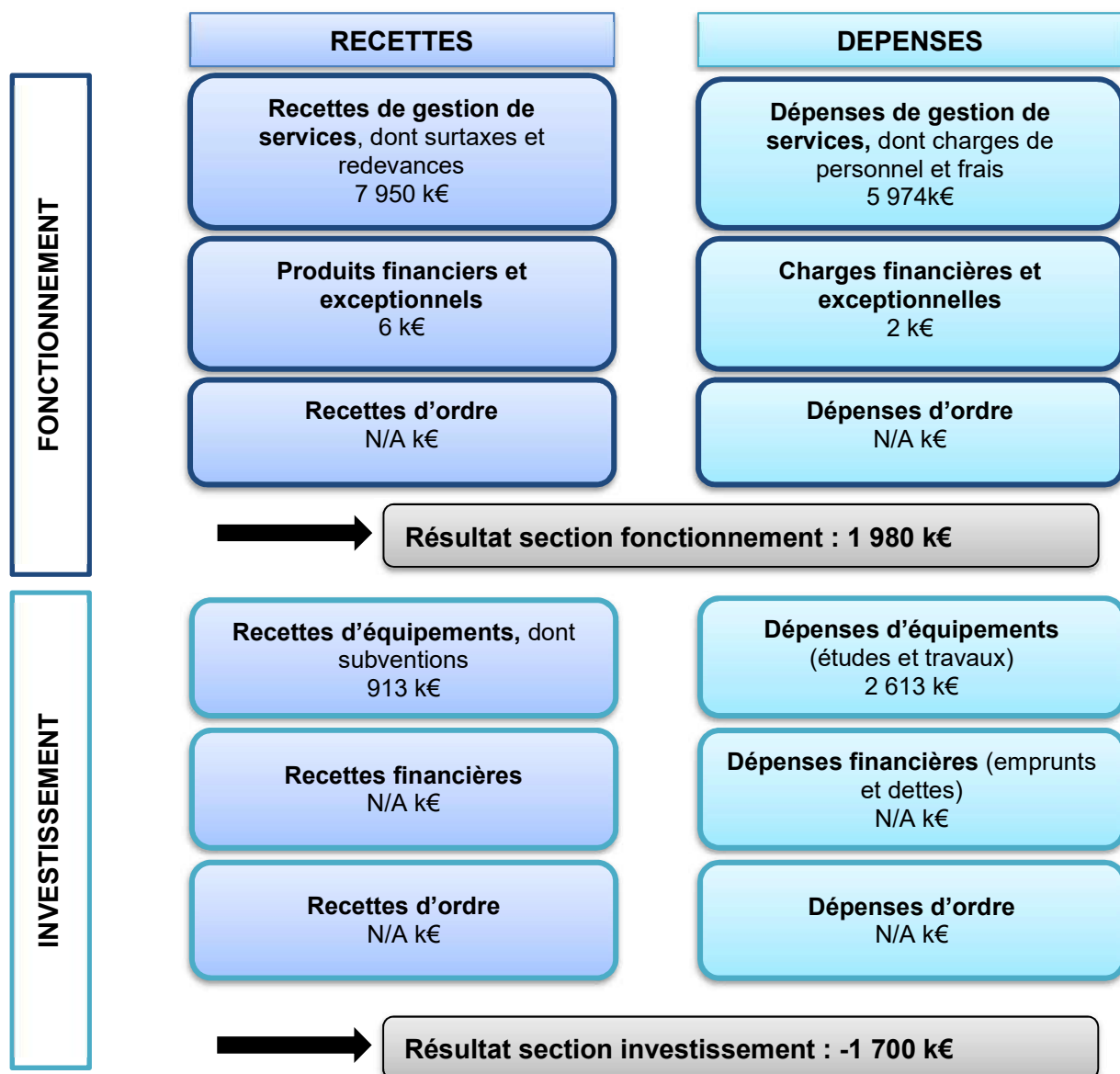


- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la Régie du bassin minier et du Garlaban (REA BMG) :



Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la SPL L'Eau des Collines (SPL EDC) :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau de la commune en DSP portée par le budget annexe eau du CT1 :

	Montant en €	
Recettes réelles	230 000,51 €	
Dépenses réelles	0,00 €	
Epargne brute	230 000,51 €	
Capital restant dû au 31/12/2020	337 181,32 €	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	8 années	

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 de la REA BMG, la SPL EDC n'a pas d'emprunt :

	Montant en €	
Recettes réelles	8 177 430	
Dépenses réelles	7 973 755	
Epargne brute	203 675	
Capital restant dû au 31/12/2020	509 245	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	14 années	

Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi du CARE et/ou CA des régies :

REA BMG	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	5 601 k€	10 347 k€	8 177 k€	-21 %
Charges	5 403 k€	7 497 k€	7 974 k€	6 %
Résultat avant impôt	198 k€	2 850 k€	203 k€	-93 %
RESULTAT	198 k€	2 850 k€	203 k€	-93 %

Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

SPL EDC	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	8 428 k€	9 384 k€	8 869 k€	- 5,5 %
Charges	8 380 k€	9 334 k€	8 589 k€	- 8 %
Résultat avant impôt	48 k€	50 k€	280 k€	+460 %
RESULTAT	42 k€	40 k€	264 k€	+ 560 %

SAUR	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	1 113 k€	1 173 k€	1 110 k€	-5,3 %
Charges	1 166 k€	1 200 k€	1 169 k€	-2,6 %
Résultat avant impôt	- 53 k€	- 27 k€	-59 k€	-114,4 %
RESULTAT	- 53 k€	- 27 k€	-59 k€	-114,4 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

REA BMG	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2019	NR	NR	NR	NR
2020	NR	NR	NR	NR

SPL EDC	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	550 k€	0 k€	550 k€	790 k€
2017	2 280 k€	550 k€	1 730 k€	2 520 k€
2018	1 637 k€	1 050 k€	587 k€	3 107 k€
2019	1 927 k€	1 130 k€	797 k€	3 904 k€
2020	1 579 k€	645 k€	934 k€	4 838 k€

SAUR	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2017	22 k€	6 k€	16 k€	16 k€
2018	22 k€	5 k€	17 k€	33 k€
2019	23 k€	1 k€	22 k€	55 k€
2020	23 k€	36 k€	-13 k€	42 k€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

REA BMG	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	639 k€	830 k€	1 708 k€	1 308 k€

Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

SPL EDC	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	134 k€	382 k€	617 k€	204 k€

- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):

	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul 2018/2019	Atteinte des objectifs
Renouvellement de compteurs	REA BMG			
		233	922	%
	SPL EDC			
		717	1050	%
	SAUR (2017 2018 2019)			
Linéaire de détection de fuite		368	901	%
	REA BMG			
		NR ml	NR ml	%
	SPL EDC			
		50 000 ml	272 000ml	%
	SAUR (2017 2018 2019)			

		27 540 ml	11 202 ml	%
Renouvellement de branchements	REA BMG			
		NR	72	%
	SPL EDC			
		135	240	%
	SAUR			
	20	33	24	%
Linéaire renouvelé	REA BMG			
		NR ml	3 025 ml	%
	SLP EDC			
		1 146 ml	4 577 ml	%
	SAUR			
	Contrat de mandat	0 ml	452 ml	%

En 2020 il est constaté une baisse des interventions principalement due à la diminution du nombre de chantier en lien avec les périodes de confinements. En effets plusieurs chantiers ont été reportés.

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0002 €/m³

Ce montant concerne uniquement les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et St Zacharie gérées par la SPL L'Eau des Collines.

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a engagé environ **1 351 000 € HT** pour les études et travaux en 2020.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux neufs (80ml) réalisés par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2020 sont les suivants :

- Extension du réseau d'eau potable au Carrefour des Lagets à Auriol (80 ml) pour un montant d'environ **12 000 € HT**.

2.8.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux neufs (544ml) réalisés par les gestionnaires en 2020 sont les suivants :

- Extension de réseaux AEP sur les communes d'Aubagne (230 ml), La Penne-sur-Huveaune, Auriol (200 ml) pour un montant d'environ **195 500 € HT** et de Belcodène (204 ml) et Roquevaire (110 ml) pour un montant d'environ pour un montant d'environ **92 000 € HT**.
- Travaux sur les ouvrages de production des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et St Zacharie pour un montant d'environ **307 000 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Sans objet

2.8.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux de réhabilitation (1 932ml) et de renouvellement réalisés par les gestionnaires en 2020 sont les suivants :

- Renouvellement de réseaux AEP sur les communes de La Bouilladisse (1428 ml) et Roquevaire (504 ml) pour un montant d'environ **606 000 € HT**.
- Remplacement d'équipements électromécaniques sur les usines des communes de l'Etoile et Roquevaire pour un montant d'environ **109 000 € HT**.
- Renouvellement sur les ouvrages de production d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et St Zacharie pour un montant d'environ **29 000 € HT**.
- Mise en conformité de branchements sur la commune d'Auriol.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

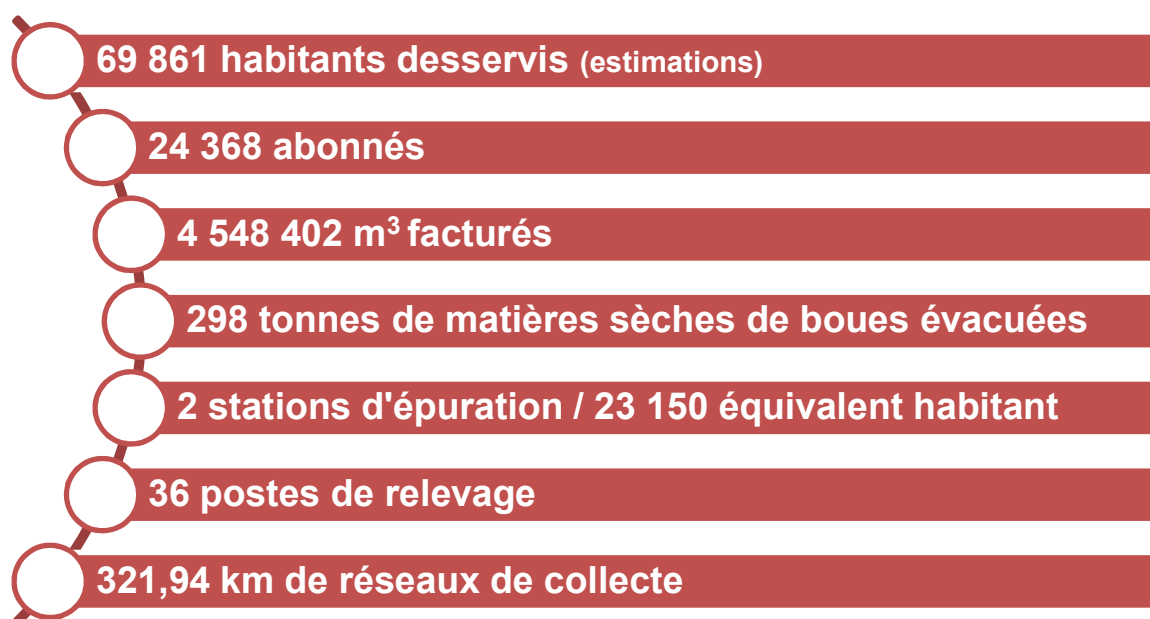
Les principaux travaux programmés en 2021 sont les suivants :

- Réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard à Cuges-les-Pins pour un montant prévisionnel de **400 000 € HT**.
- Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable (ch des Côtes, av Baptistin Meissel) et de redimensionnement du réseau d'alimentation depuis le surpresseur de Bassan sur la commune d'Auriol pour un montant prévisionnel de **335 000 € HT**.
- Construction d'un nouveau réservoir sur la commune de Cadolive pour un montant prévisionnel de **850 000 € HT**.
- Travaux sur les usines l'Ouvière et le Maltrait pour un montant prévisionnel de **5 150 000 € HT**.
- Début de l'étude du schéma directeur d'eau potable de la Régie du bassin minier et du Garlaban d'un montant prévisionnel de **450 000 € HT**.
- Réalisation du schéma directeur d'eau potable des communes d'Auriol et St Zacharie pour un montant prévisionnel de **120 000 € HT**.
- Travaux sur les ouvrages de production, réservoirs et autres équipements des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, St Zacharie pour un montant prévisionnel de **394 000 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



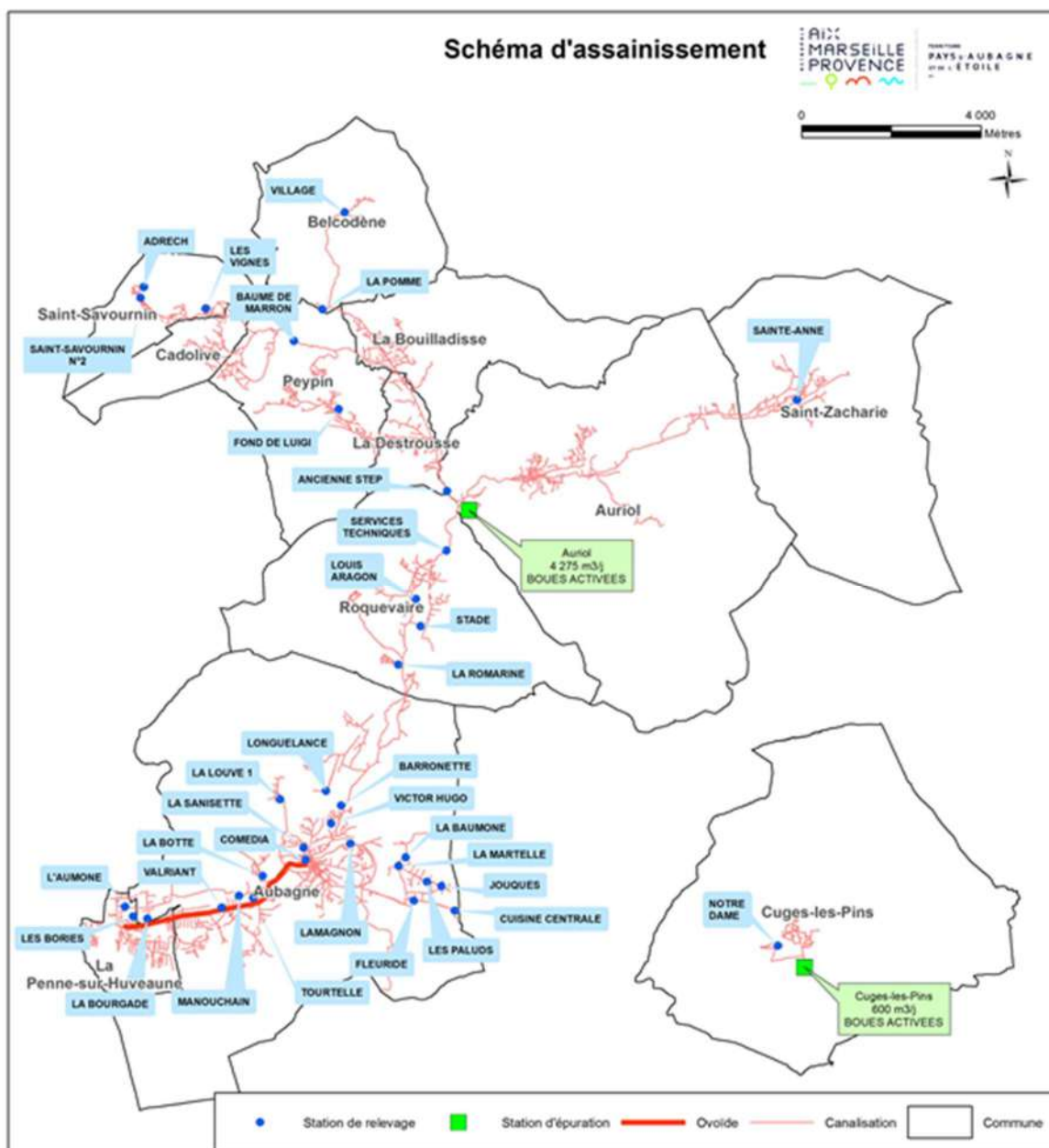
Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune et secteur sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- 2020 a été une année particulière marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. Les mesures prises pour faire face à cette pandémie telles que le confinement généralisé de la population et la limitation des déplacements ont contrarié la pleine réalisation des activités. Ainsi de nombreux travaux d'extension et de renouvellement de réseaux d'eaux usées ont été reportés en 2021.
- Finalisation du schéma directeur d'assainissement des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et du diagnostic de l'ovoïde - Validation de la stratégie de réhabilitation de l'ovoïde sur les secteurs les plus dégradés et de la reprise du déversoir des Escourtines.
- Le réseau et déversoir des Escourtines situé à la Penne sur Huveaune a été équipé de 2 ensembles de mesures DOPPLER (RAVENEYE), permettant de fiabiliser les mesures de débit d'eaux usées en direction de Marseille et de comptabiliser la surverse, après rehaussement, en cas d'épisodes pluvieux
- Construction d'une station d'épuration, avec filière de traitement des eaux par disques biologiques et filière de traitement des boues naturelle, sur la commune de La Bouilladisse.
- Lancement de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de l'étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUSE en fin de traitement.
- Mise en service de 3 postes de relevages d'eaux usées supplémentaires sur la commune de St Zacharie.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 321,94 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 0,01 % par rapport à l'année 2019. Il comporte 257,55 km de réseau d'eaux usées (séparatif) et 64,39 km de réseau unitaire.

Le nombre de branchements est estimé à 25 934, soit un linéaire d'environ 129 670 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Auriol /St Zacharie	20 150	Boues activées + Filtre tertiaire	609 840	L'Huveaune
Cuges-les -Pins	3 000	Boues activées	103 125	Lits d'infiltration
Total territoire			712 965	

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

22 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Linéaire réalisé en 2018 (kml)	Linéaire réalisé en 2019 (kml)	Linéaire réalisé en 2020 (kml)
Curage préventif	24,459 kml	32,175 kml	20 868 kml
Interventions de débouchage	332	346	302
Inspections télévisées	3,635 kml	6,455 kml	4,785 kml
Fumigation	1,095 kml	2,095 kml	2,210 kml
Nettoyage des PR ET DO	185	204	176
Désinsectisation et dératisation	7 soit 6,809 kml	4 soit 4,830 kml	2 soit 3900ml de désinsectisation et 80ml de dératisation

2 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

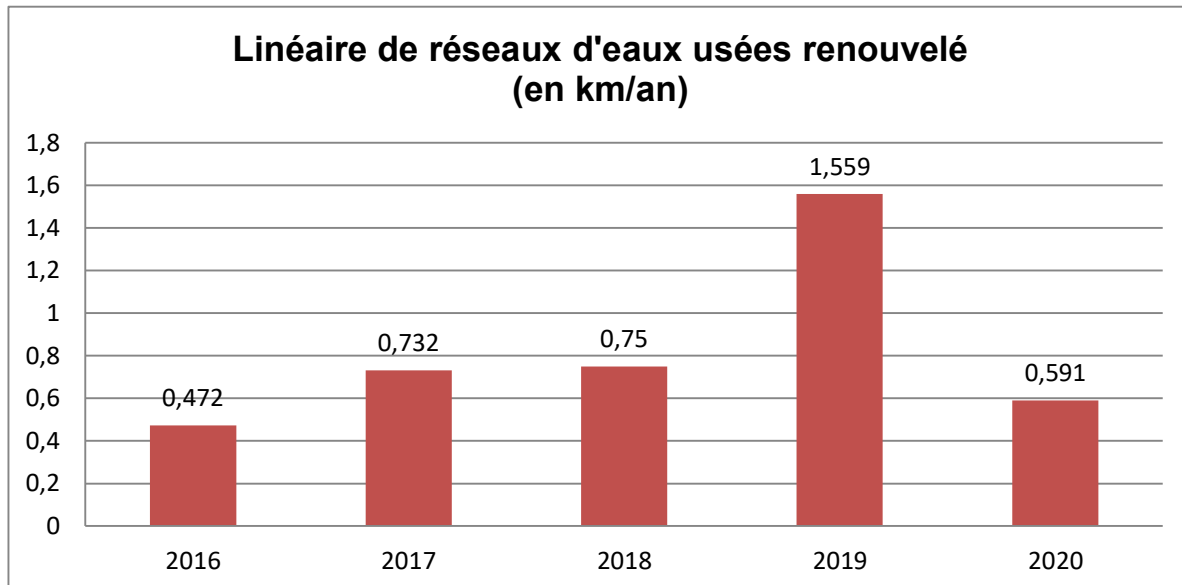
Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

En baisse par rapport à 2019 avec 3.1 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte.

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,25 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En augmentation depuis quelques années, la baisse sur 2020 est principalement dû à la diminution du nombre de travaux en raison des différentes périodes de confinements.

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 76 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution. Il s'améliore, il était de 73 points en 2019.

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2018	2019	2020
A - Plan des réseaux				
VP.250 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées.	10	10	10	10
VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.	5	5	5	5
B - Inventaire des réseaux				
VP.252,253,254 : Existence d'un inventaire des réseaux et mise en place d'une procédure de mise à jour.	10	10	10	10
VP.253 - Matériaux et les diamètres renseignés.	0 à 5	3	3	3
VP.255 - Date ou la période de pose renseignées.	0 à 15	0	0	0
C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau				
VP.256 – Altimétrie des canalisations renseignées.	0 à 15	0	0	3
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes.	10	10	10	10

VP.258 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	0	10	10
VP.259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.	10	0	5	5
VP.260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau.	10	0	0	0
VP.261 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.	10	10	10	10
VP.262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10	10	10
Total	120	58	73	76

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2019	2020
A - Eléments communs à tous types de réseaux			
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordées, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20	20	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	10	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20	20
P255.3 A - Réalisation des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des	30	30	30

agglomérations d'assainissement			
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	10	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
P255.3 B - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0	0
Total	120	100	100

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2018	4	123.5	0.020
2019	5	339.6	0.055
2020	6	318.1	0.053

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux de conformité 2019 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100% ou nombre de station conforme/non conforme	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100% ou nombre de conforme/non conforme	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	100 % ou nombre de conforme/non conforme	100 %

Station d'épuration d'Auriol/Saint-Zacharie

Après 2017 et sa phase de mise en service, 2018 est la première année de fonctionnement plein de la station d'épuration d'Auriol dans sa configuration post-réhabilitation. Les diverses tâches d'exploitation se mettent en place, et certaines sont déjà dans une phase d'optimisation. L'accumulation de données nous permet d'avoir une vision plus globale de l'ensemble du site mais également d'anticiper les différentes défaillances. En 2019, les essais de performance réalisés ont fait apparaître certaines défaillances techniques de la station :

- L'usure prématurée des roues des pompes du poste de relevage. Les travaux sur le poste de relevage ont été effectués limitant du fait les by pass sur la station (hors épisode pluvieux exceptionnel)
- Le sous dimensionnement des unités de déshydratation

Plusieurs améliorations sur la station d'Auriol Saint Zacharie ont été réalisées durant l'année 2020 (notamment une remise à niveau importante de l'ancienne centrifugeuse pour fiabiliser et optimiser l'extraction des boues) dans le but d'améliorer son fonctionnement et maintenir la protection du milieu naturel.

A ce jour il subsiste toujours des problématiques d'efficacité de fonctionnement au niveau des dégrilleurs.

Station d'épuration de Cuges-les-Pins

Après 2017 qui était placé sous le signe du changement d'exploitant et de la découverte du site, 2018 s'est inscrit dans la mise en place des différentes procédures et travaux de maintenance. De nombreux investissements ont été réalisés, notamment sur la partie déshydratation des boues afin de pérenniser le système mais également sur des équipements économiquement lourds comme les aérateurs du bassin ou encore le dégrilleur en fin d'année. En complément, en début d'année 2019, les pompes de relèvement ont été changées.

En 2020, il ressort, que près de 40% des mesures réalisées sur la STEP dépassent les charges nominales. La conformité est maintenue mais une étude sera lancée en 2021 pour réviser le schéma directeur afin d'intégrer ces éléments et définir le dimensionnement nécessaire de la STEP sur les prochaines années.

STATION D'EPURATION D'AURIOL/SAINT-ZACHARIE - RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)				Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98.1	7.4	96.25	34.6	98.67	4.7	92.66	7.2	95.2	4.8	2.5	0.4	2.6	95.38	0.5
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98.61	5.1	96.83	29.8	99.01	3.4	96.92	2.8	97.72	2.1	0.5	0.1	0.7	97	0.3
	Valeur rédhibitoire (1)			85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		96	15	94	50	96	15									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		2										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle								88	10	-	5	3	-	-	90	1
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			O		O		O		O		O		O	O	O	O	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		O															

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Station d'épuration de Cuges-les-Pins - Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Débit journalier de référence (m3/j)																
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98.86	6.5	97.64	27.9	99.05	4.3		6.4	94.59	6.1	3.7	0.1	1	76.31	3
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98.86	6.5	97.64	27.9	99.05	4.3		6.4	94.59	6.1	3.7	0.1	1	76.31	3
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O		O		O		O	O	O	O	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

3.6. LA GESTION DES DECHETS

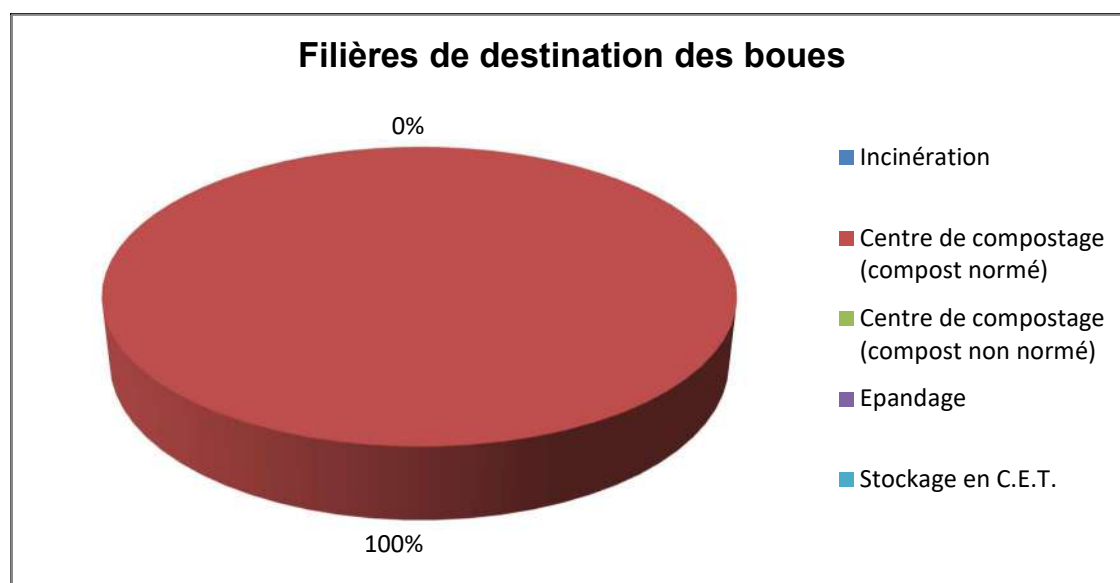
- La gestion des boues :

298 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)

La totalité des boues issues des 2 ouvrages d'épuration est envoyée dans un centre de compostage « Produit » : BIOTECHNA quartier de l'Aiguille route de Carry 13820 Ensues-la-Redonne.



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	16.7 T	STEP Geolide
Graisses	11.925 T	Traité sur place
	9.5 T	STEP de La Ciotat
	13.3 T	STEP de La Pioline
Refus de dégrillage	21.54 T	Centre de Stockage de Déchets Ultimes de type II – Suez RV méditerranée – 1605 Chemin de la Vallée CS 80610 13681 Aubagne CEDEX

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

En 2020 l'accueil sur site a été fermé au public pendant les périodes de confinement, le standard téléphonique est resté actif et a été déporté sur téléphone portable.

- L'accueil clientèle s'effectue à Aubagne :
 - Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
 - Email : assainissement@eaudescollines.fr

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 79,7 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,16 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 3,90 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 4 548 402 m³

Communes	Volume total facturé en m3
Aubagne	2 509 157
La Penne-sur-Huveaune	356 870
Cuges-les-Pins	129 193
Auriol	383 662
St Zacharie	196 185
Roquevaire	281 530
Belcodène	21 660
Cadolive	76 077
La Bouilladisse	141 949
La Destrousse	140 611
Peypin	213 396
St Sournin	98 112
Total	4 548 402

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est NR

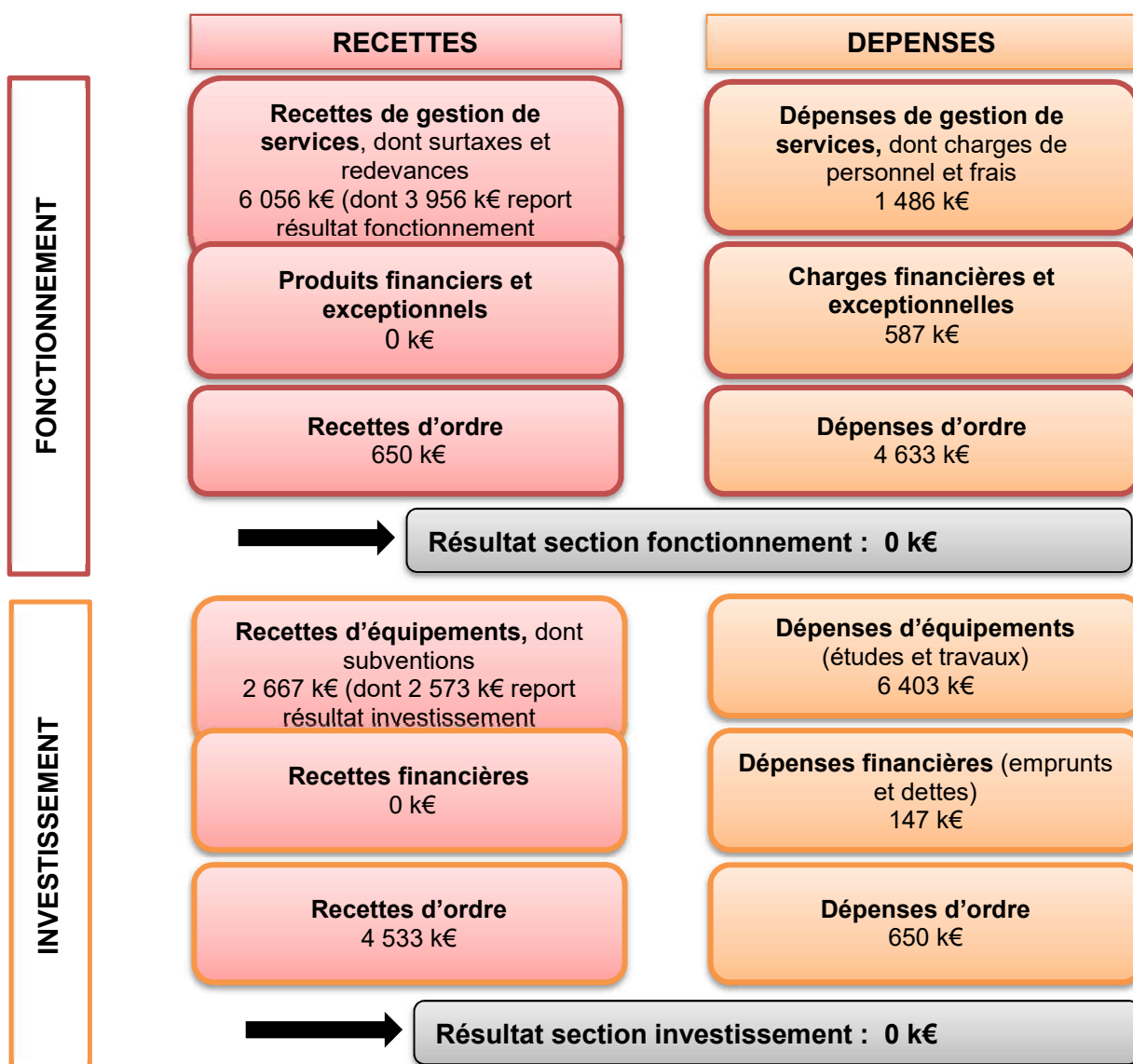
Sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les abonnés reçoivent une facture unique pour l'eau et l'assainissement. Il est donc impossible de calculer ce taux.

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

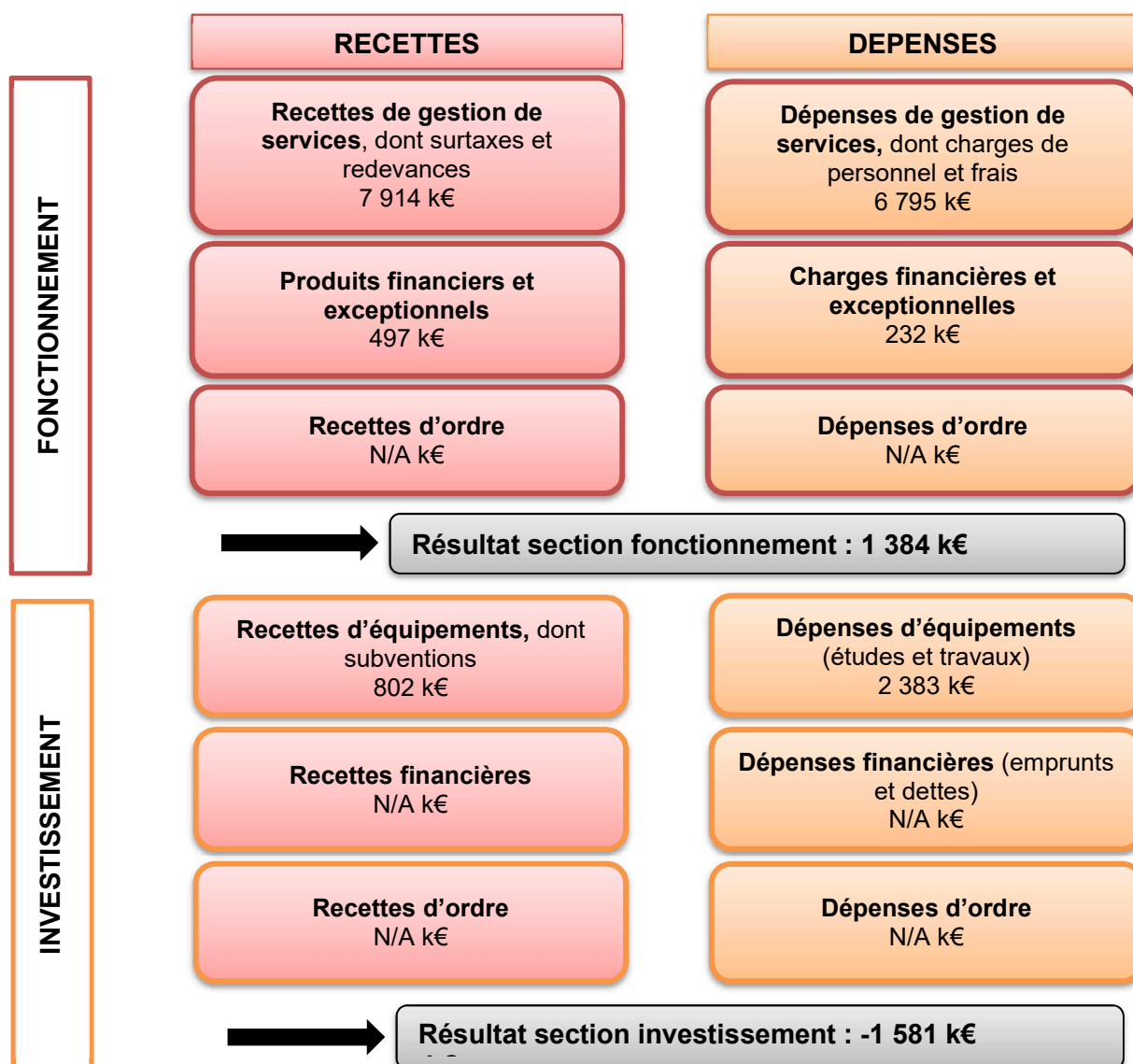
Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2020 est NR.

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



- Les grands équilibres financiers du budget Assainissement de la SPL L'Eau des Collines :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

	Montant en €
Recettes réelles	1 973 k€
Dépenses réelles	1 974 k€
Epargne brute	-1 k€
Capital restant dû au 31/12/2020	882 k€
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	10 ans

La SPL EDC n'a pas contracté d'emprunt pour financer son budget assainissement collectif.

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES PERSONNALISEES)

- Suivi du compte administratif du territoire :

	2018	2019	2020	Ecart / année N-1
Produits	9 791 k€	10 872 k€	9 840 k€	-9,50%
Charges	2 938 k€	4 343 k€	7 165 k€	65%
Résultat avant impôt	6 853 k€	6 528 k€	2 675 k€	-59%
RESULTAT	6 853 k€	6 528 k€	2 675 k€	-59%

Données modifiées pour 2018 et 2019 sur la base du réalisé et non du voté

- Suivi du compte administratif de la SPL L'Eau des Collines :

	2018	2019	2020	Ecart / année N-1
Produits	9 378 k€	8 566 k€	9 213 k€	+ 7,6 %
Charges	9 293 k€	8 522 k€	9 410 k€	+10,4 %
Résultat avant impôt	85 k€	44 k€	-197 k€	N/S
RESULTAT	77 k€	35 k€	- 197 k€	N/S

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	349 k€		349 k€	349 k€
2017	620 k€	349 k€	271 k€	620 k€
2018	1 660 k€	450 k€	1 210 k€	1 830 k€
2019	705 k€	320 k€	385 k€	2 215 k€
2020	1 592 k€	490 k€	1 102 k€	3 317 k€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	105 €	211 €	199 k€	149 k€	599 k€

- Suivi des engagements contractuels :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul 2018/2019	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	ml	4,785 kml	10,09 kml	%
Linéaire fumigation	ml	2,210 kml	3,19 kml	%
Renouvellement de branchements		32 Soit 0,104 kml	0,136 kml	%
Branchements neufs		67 Soit 0,335 kml	163 Soit 0,99 kml	%

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0003 €/m3

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a engagé environ **990 500 € HT** pour les études et travaux en 2020.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux neufs réalisés par le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2020 sont les suivants :

- Construction d'une station d'épuration avec filière de traitement des eaux par disques biologiques et filière de traitement des boues naturelle à La Bouilladisse pour un montant d'environ **600 610 € HT**.

3.9.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux neufs réalisés en 2020 sont les suivants :

- Extension de réseaux EU sur la commune de St Zacharie pour un montant d'environ **272 000€ HT**.
- Travaux sur les ouvrages EU des communes d'Aubagne, La Pennes-sur-Huveaune et Auriol pour un montant d'environ **52 000 € HT**.

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Sans objet

3.9.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux de renouvellement réalisés en 2020 sont les suivants :

- Travaux de renouvellement de réseaux EU (90ml) sur les communes d'Auriol et de La Penne-sur-Huveaune pour un montant d'environ **29 000 € HT**.
- Travaux sur les ouvrages et divers équipements EU des communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Auriol, La Destrousse et Belcodène pour un montant d'environ **37 000 € HT**.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

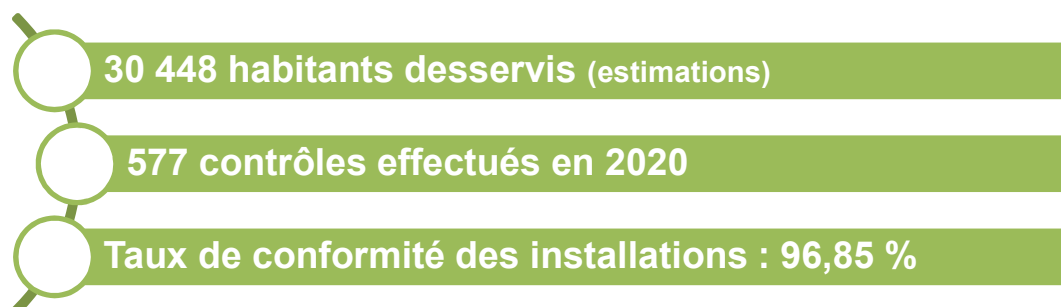
Les principaux travaux d'assainissement programmés en 2021 sont les suivants :

- Réhabilitation de l'ovoïde sur les secteurs les plus dégradés à La Penne-sur-Huveaune (1 560ml) et reprise du déversoir des Escourtines pour un montant d'environ **5 200 000 € HT**.
- Démarrage de l'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de l'étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUSE en fin de traitement pour un montant d'environ **100 000 € HT**.
- Travaux sur ouvrages et divers équipements EU des communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Auriol/St Zacharie, Roquevaire, La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin pour un montant d'environ **168 000 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



4.2. FAITS MARQUANTS

Application du Règlement Métropolitain du Service Public de l'Assainissement Non Collectif au 1^{er} janvier 2020.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile existe depuis février 2006. Un recensement initial opéré au travers des schémas directeurs réalisés depuis 2006 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 12 229 (DC.306) :

- 12 179 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans ;
- Conseil aux usagers.

En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 85 points/140

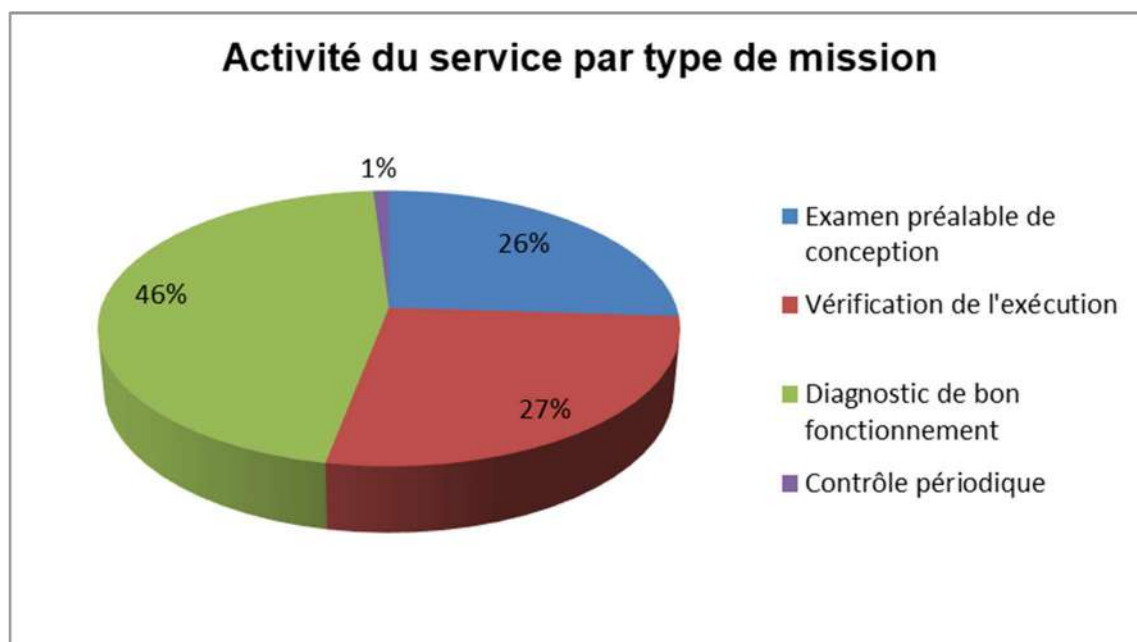
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	20	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	20	20	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP .170)	30	15	

	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières) (VP.171)	30	30	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		0

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	2020	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	201	149	153	1 569
Vérification de l'exécution DC 333	156	135	157	975
Diagnostic de bon fonctionnement	272	249	264	2 006
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien VP334	47	7	3	3 240



En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 96,85 %

A noter le calcul de ce taux était erroné dans le RPQS 2019, il était de 99,3 % et non de 99,8 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

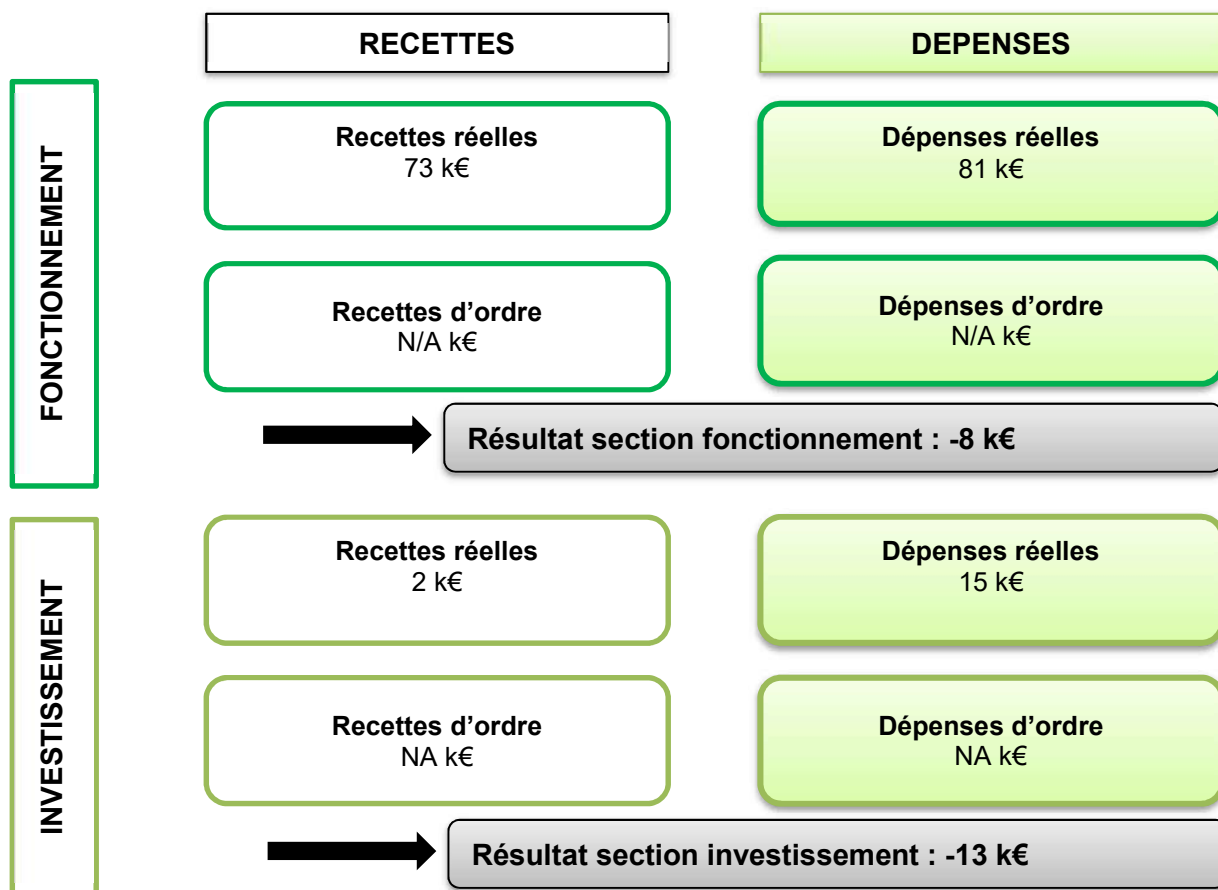
4.5. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil Communautaire n°40-0310 du 24/03/2010. Le service est non assujéti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	80 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	180 €
Contrôle des installations existantes	120 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien	120 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC de la SPL L'Eau des Collines :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- Service obligatoire : 73 k€,
- Service facultatif : N/A.
-

Les charges sociales patronales liées aux agents affectés à l'A.N.C. ont été prises en compte.

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

En 2020, 1 seul usager a reçu une aide de l'Agence de l'Eau.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		Aubagne La Penne- sur- Huveaune	Cuges-les- Pins *	St Zacharie	Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin *	Roquevaire	Auriol
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	- €	87,0780 €	57,2500 €	47,8600 €	32,0000 €	51,1000 €
	Part variable	152,9000 €	210,5000 €	104,3000 €	172,1000 €	96,4000 €	61,5400 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €		- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €		38,9400 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	9,8400 €
	Redevance préservation des ressources en eau	6,3600 €	10,7160 €	- €	- €	8,0500 €	33,6000 €
SOUS-TOTAL HT		192,8600 €	341,8940 €	195,1500 €	253,5600 €	170,0500 €	195,0200 €
TVA 5,5%		10,6073 €	18,8042 €	10,7333 €	13,9458 €	9,3528 €	10,7200 €
SOUS-TOTAL TTC		203,4673 €	360,6982 €	205,8833 €	267,5058 €	179,4028 €	205,7400 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Aubagne La Penne- sur- Huveaune	Cuges-les- Pins	St Zacharie	Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Roquevaire	Auriol
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €		- €
	Part variable	65,1400 €	207,8300 €	172,2400 €	50,8800 €	65,1400 €	172,2400 €
Opérateur / Gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €		- €
	Part variable	76,6200 €	- €	- €	76,6200 €	76,6200 €	- €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €		- €
	Part variable	22,8000 €	22,8000 €	22,8000 €	28,8000 €	22,8000 €	22,8000 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €
SOUS-TOTAL HT		182,5600 €	248,6300 €	213,0400 €	174,3000 €	182,5600 €	213,0400 €
TVA 10%		18,2560 €	24,8630 €	21,3040 €	17,4300 €	18,2560 €	21,3000 €
SOUS-TOTAL TTC		200,8160 €	273,4930 €	234,3400 €	191,7300 €	200,8160 €	234,3400 €
TOTAL GENERAL TTC		404,2833 €	634,1912 €	440,2233 €	459,2358 €	380,2188 €	440,0800 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3,3690 €	5,2849 €	3,6685 €	3,8270 €	3,1685 €	3,6673 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

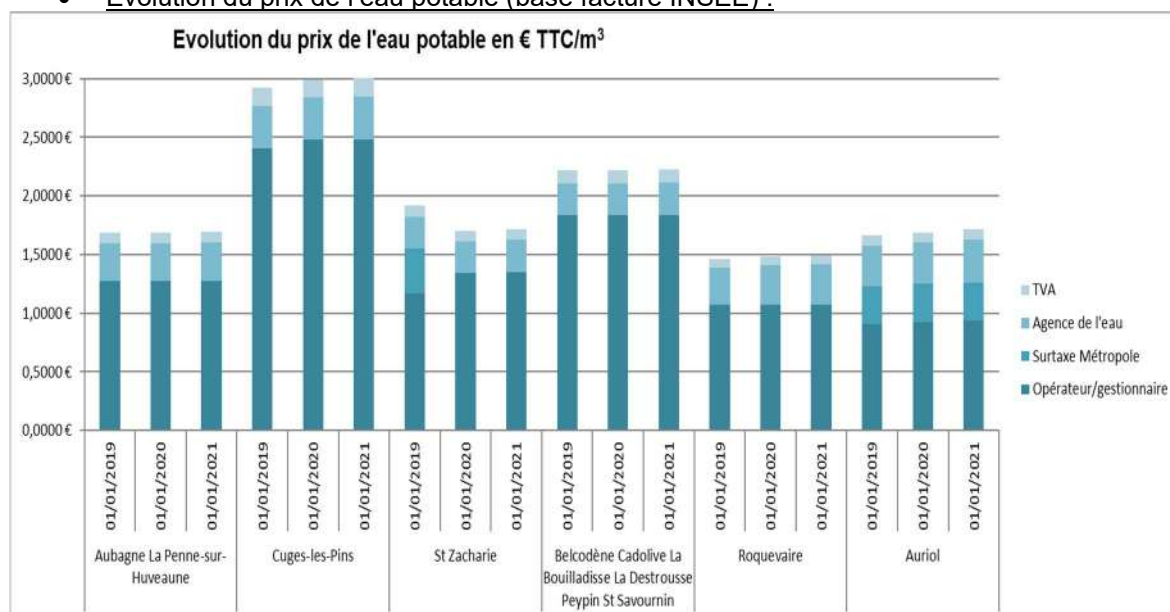
Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique. Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Cuges-les-Pins	Distribution de l'eau *	3,0058 €	2,4225 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2791 €	2,2791 €
	Total	5,2849 €	4,7016 €
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Distribution de l'eau *	2,2292 €	2,0402 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5978 €	1,5978 €
	Total	3,8270 €	3,6380 €

5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :

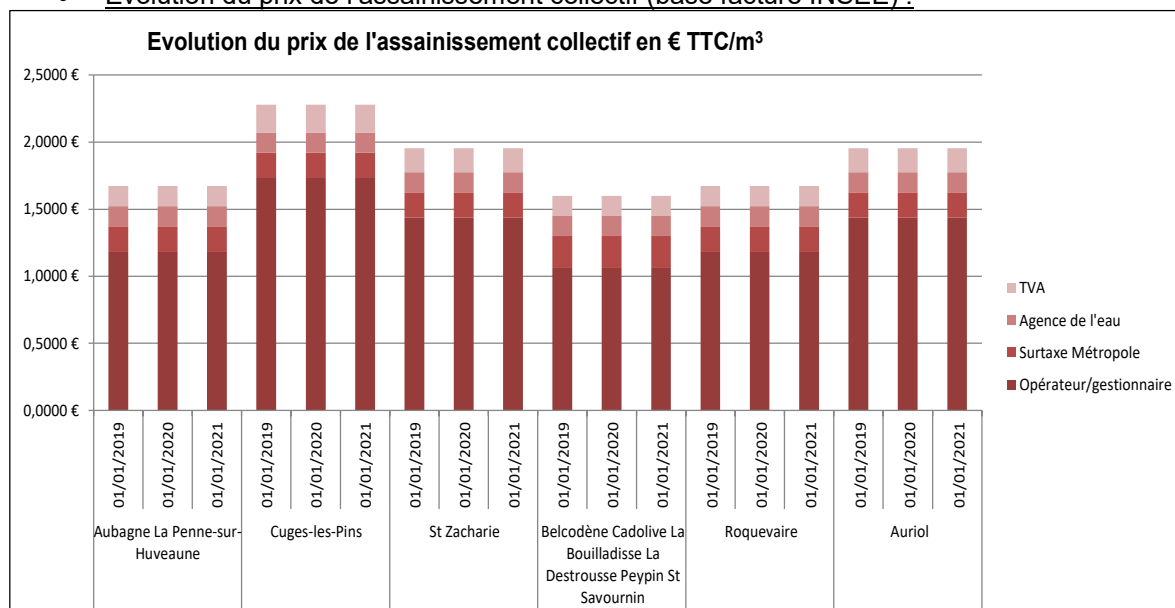


Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1,2742 €	1,2742 €	1,2742 €	+0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,3230 €	0,3230 €	0,3330 €	+3,10%
	TVA	0,0878 €	0,0878 €	0,0884 €	0,68%
	Total	1,6850 €	1,6850 €	1,6956 €	0,63%
Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	2,4089 €	2,4773 €	2,4798 €	0,10%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,3593 €	0,3593 €	0,3693 €	+2,78%
	TVA	0,1523 €	0,1560 €	0,1567 €	0,45%
	Total	2,9205 €	2,9926 €	3,0058 €	0,44%

St Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1,1700 €	1,3400 €	1,3463 €	0,47%
	Surtaxe métropole	0,3800 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,2700 €	0,2800 €	+3,70%
	TVA	0,1000 €	0,0900 €	0,0894 €	-0,67%
	Total	1,9200 €	1,7000 €	1,7157 €	0,92%
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1,8330 €	1,8330 €	1,8330 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,2700 €	0,2800 €	+3,70%
	TVA	0,1157 €	0,1157 €	0,1162 €	0,43%
	Total	2,2187 €	2,2187 €	2,2292 €	0,47%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,0700 €	1,0700 €	1,0700 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,3166 €	0,3371 €	0,3471 €	+2,97%
	TVA	0,0763 €	0,0774 €	0,0780 €	0,78%
	Total	1,4629 €	1,4845 €	1,4951 €	0,71%
Auriol	Opérateur/gestionnaire	0,9050 €	0,9252 €	0,9386 €	1,45%
	Surtaxe métropole	0,3245 €	0,3245 €	0,3245 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,3480 €	0,3520 €	0,3620 €	+2,84%
	TVA	0,0868 €	0,0880 €	0,0894 €	1,59%
	Total	1,6643 €* €	1,6897 €* €	1,7145 €	1,47%

(*) Pour la commune d'Auriol les tarifs 2019 et 2020 ont été corrigés car ils étaient erronés (part fixe abonnement) dans les RPQS antérieurs.

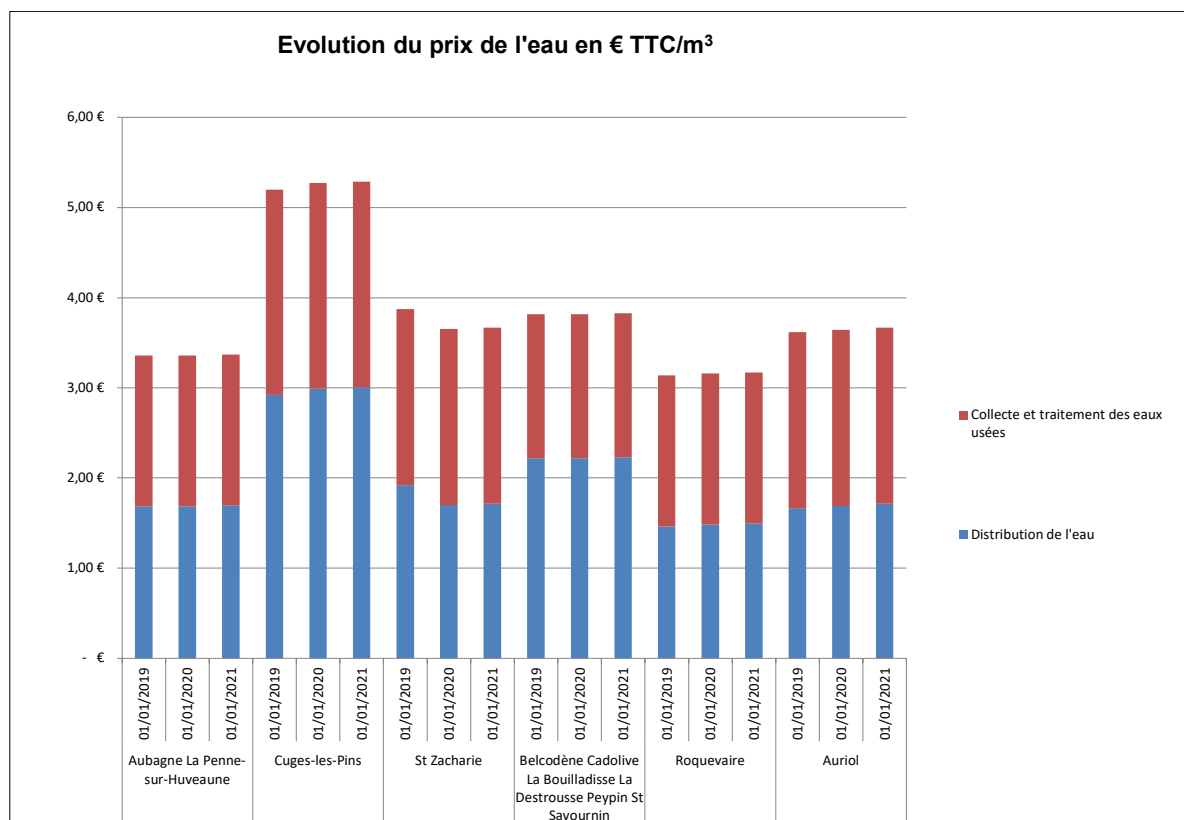
• Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1,1813 €	1,1813 €	1,1813 €	+0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	+0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1521 €	0,1521 €	0,1521 €	0,00%
	Total	1,6734 €	1,6734 €	1,6734 €	0,00%
Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	1,7319 €	1,7319 €	1,7319 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,2072 €	0,2072 €	0,2072 €	0,00%
	Total	2,2791 €	2,2791 €	2,2791 €	0,00%

St Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1,4353 €	1,4353 €	1,4353 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1775 €	0,1775 €	0,1775 €	0,00%
	Total	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1,0625 €	1,0625 €	1,0625 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,2400 €	0,2400 €	0,2400 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1453 €	0,1453 €	0,1453 €	0,00%
	Total	1,5978 €	1,5978 €	1,5978 €	0,00%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,1813 €	1,1813 €	1,1813 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1521 €	0,1521 €	0,1521 €	0,00%
	Total	1,6734 €	1,6734 €	1,6734 €	0,00%
Auriol	Opérateur/gestionnaire	1,4353 €	1,4353 €	1,4353 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1775 €	0,1775 €	0,1775 €	0,00%
	Total	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Distribution de l'eau	1,6850 €	1,6850 €	1,6956 €	0,63%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6734 €	1,6734 €	1,6734 €	0,00%
	Total	3,3584 €	3,3584 €	3,3690 €	0,32%

Cuges-les-Pins	Distribution de l'eau	2,9205 €	2,9926 €	3,0058 €	0,44%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2791 €	2,2791 €	2,2791 €	0,00%
	Total	5,1996 €	5,2717 €	5,2849 €	0,25%
St Zacharie	Distribution de l'eau	1,9200 €	1,7000 €	1,7157 €	0,92%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%
	Total	3,8728 €	3,6528 €	3,6685 €	0,43%
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Distribution de l'eau	2,2187 €	2,2187 €	2,2292 €	0,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5978 €	1,5978 €	1,5978 €	0,00%
	Total	3,8165 €	3,8165 €	3,8270 €	0,28%
Roquevaire	Distribution de l'eau	1,4629 €	1,4845 €	1,4951 €	0,71%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6734 €	1,6734 €	1,6734 €	0,00%
	Total	3,1363 €	3,1579 €	3,1685 €	0,34%
Auriol	Distribution de l'eau	1,6643 €	1,6897 €	1,7145 €	1,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%
	Total	3,6171 €	3,6425 €	3,6673 €	0,68%

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur assainissement non collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Modalités de calcul de la PFAC :

Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Surface plancher inférieure ou égale à 100 m ²	1 600 euros
Par tranche de 20m ² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Par tranche de 20 m ² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation collectif	
Par nombre de logement pour une surface de plancher inférieures ou égale à 100 m ²	1 600 euros
Par tranche de 20 m ² supplémentaire de surface plancher par logement	260 euros

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 1 049 940 €. En augmentation par rapport à 2019 739 440 €.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

La consommation énergétique est un paramètre suivi par les gestionnaires Eau et Assainissement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, particulièrement sur les ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement qui sont de gros consommateurs.

UPEP Aubagne	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	1 495 392	1 948 524	2 065 895	2 095 113

La consommation reste à peu près stable entre 2018, 2019 et 2020.

UP St Zacharie	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	314 164	292 412	144 596	NR

UP Auriol	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	734 225	752 375	719 884	743 657

Consommation en hausse par rapport à 2019.

STEP Auriol St Zacharie	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	663 838	697 026	763 020	741 011

Consommation en baisse par rapport à 2019.

STEP Cuges-les-Pins	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	88 736	87 235	89 324	88 893

Consommation en baisse par rapport à 2019.

6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et ses gestionnaires Eau et Assainissement mettent en place des actions internes en faveur du développement durable telles que :

- Amélioration du Bilan Carbone grâce à la réduction de la circulation de la flotte automobile.
- Mise en place de voitures électriques et installation de bornes de recharge.
- Recyclage des piles et déchets de bureau.
- Mise en place de tri et récupération des masques anticovid SPL EDC.
- Préservation des ressources avec un recyclage des déchets de remblais intégré dans le nouveau marché de travaux SPL EDC.
- Traitement des canalisations en amiante après avoir été déposées et remplacées SPL EDC.
- Lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable, renouvellement de réseaux.
- Lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées.
- Une étude de réduction des émissions de CO2 au sein de la SPL EDC est envisagée en 2021.
- Recherche et analyse de pollution dans les réseaux pluviaux.
- Poursuite de l'étude de sécurisation de la ressource sur la commune de Cuges-les-Pins
- Finalisation du schéma directeur d'assainissement des communes d'Aubagne La Penne-sur-Huveaune, du diagnostic de l'ovoïde et validation du programme de travaux urgents de réhabilitation de l'ovoïde (phase 1 sur la commune de La Penne-sur-Huveaune dès 2021/22).
- Amélioration des déversoirs d'orage pour limiter les rejets dans le milieu naturel et la protection des captages (le Clos Auriol, ...).
- Construction d'une STEP hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse avec filière de traitement des eaux par disques biologiques, moins consommatrice d'énergie et filière de traitement des boues naturelle, réduction des volumes de boues à évacuer, diminution de l'impact carbone.
- Lancement de l'étude de mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de réhabilitation de sa STEP avec REUSE en fin de traitement.
- Poursuite de l'opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique et des substances dangereuses sur le bassin versant de l'Huveaune (Contrat de Rivière/Contrat Métropolitain).

- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

6.3. COOPERATION DECENTRALISEE

Le conseil d'administration de l'Eau des collines a fait le choix de ne pas appliquer la loi Oudin.
Non renseigné pour la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban.

6.4. FONDS DE SOLIDARITE

La SPL L'Eau des collines adhère et participe activement au Fonds de Solidarité Logement (FSL) depuis 2015.

Le montant abandonné par l'Eau des Collines sur l'année 2020 est de 2 416 €.

Non renseigné pour la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	282
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	2
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,29
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	142
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	9 678 153
VP.059 - Volume produit	m ³	9 234 700
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	53
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume exporté hors métropole</i>	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	7 055 918
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	276 675
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	7 332 593
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	162 884
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	66 199
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	668,47
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,88
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	7,8
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	19,48
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,58
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	93
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	38 214
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	107 121
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	55
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,44
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	96
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	2,51
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 208,27
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	7 229 057
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0002
Encours de la dette	€	0
Epargne brute annuelle	€	0
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	6 923 178
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,21

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	22
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	321,94
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	76
VP.046 - Nombre de points noirs	u	8
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	2
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	4,10
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,25
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/j	1 049,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	298
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés (contrats)	u	24 368
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	69 861
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	30 575
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	79,70
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	4
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,16
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	95
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	3,90
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 208,07
Volume facturé 2020	m ³	4 548 402
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0003
Encours de la dette	€	0
Epargne brute annuelle	€	0
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!
Volume facturé 2019	m ³	4 361 406
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,15

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	110 718
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	28
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	30 448
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	85
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	0
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O (Waterp)
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	12 229
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	577
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	1 848
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	5 204
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	7 281
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	96,85
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	

INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	120
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	72 540
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	50
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	180
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	
DC.329 - Abondement par le budget général	€	
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	O
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	N
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	157
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	153
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	267
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	N
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE ET/OU SECTEUR

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	St Zacharie	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	St Savournin	Roquevaire	Auriol
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS														
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€		1,70	1,70	3,01	1,72	2,23	2,23	2,23	2,23	2,23	2,23	1,50	1,71
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU														
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	282	109		29	17			74				22	31
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	2	2		0	0			0				0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,29	98,17		100,00	100,00			100,00				100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	142	11		10	5			59				24	33
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0		0	0			0				0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00		100,00	100,00			100,00				100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	9 678 153	5 109 156		447 147	422 409	183 735	139 709	479 333	289 064	428 419	216 571	901 400	1 061 210
VP.059 - Volume produit	m ³	9 234 700	4 793 318		447 147	422 262	170 251	129 456	444 154	267 849	396 977	200 676	901 400	1 061 210
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	53	51		56	80	40	40	40	40	40	40	60	63
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION														
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	7 055 918	3 226 204	411 966	342 002	290 593	147 714	112 384	386 676	231 077	343 654	174 560	682 693	706 398
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	276 675	232 202	0	0	0	526	335	56	2 143	2 000	172	19 109	20 132
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	7 332 593	3 458 406	411 966	342 002	290 593	148 240	112 719	386 732	233 220	345 654	174 732	701 802	726 527
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	162 884	151 085		3 471	1 328	0	0	0	0	0	0	7 000	0
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	66 199	15 860		5 222	1 370	1 471	1 118	3 837	2 314	3 430	1 734	8 000	21 843
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	668,47	212,21	27,92	24,59	39,77	26,62	13,74	49,60	23,42	52,08	21,09	93,61	83,82
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,88	84,23		78,43	69,46	87,94	87,93	87,94	87,94	87,94	87,94	79,52	70,52
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	7,8	10,5		11,7	9,1	2,3	3,3	3,2	4,1	2,7	3,4	5,8	10,94
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,9	8,6		10,7	8,9	2,1	3,1	3,0	3,8	2,6	3,1	5,4	10,23
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	19,48	4,82		2,10	0,77	1,56	1,09	2,65	1,09	1,37	0,75	2,86	0,42
VP107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,58	0,45	0,00	1,71	0,39	1,17	1,59	1,07	0,93	0,53	0,71	0,61	0,10
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	93	93	93	93	59	100	100	100	100	100	100	100	100
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER														
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	38 214	11 840	2 154	2 156	2 380	789	1 010	2 654	1 699	2 567	1 547	4 821	4 597
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	107 121	52 895		5 052	5 411	1 954	2 206	6 337	3 801	5 624	3 442	8 982	11 417
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	55	24	3	2	6	1	0	4	0	1	0	12	2
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,44	2,03	1,39	0,93	2,52	1,27	0,00	1,51	0,00	0,39	0,00	2,49	0,44
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	257 962	100	100	100	100	100	98,82
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	96			95				NR				NR	1
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	2,51			8,02				NR				NR	0,22
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE														
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	1 208,27		1 208,27			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume facturé 2020	m ³	7 229 057	3 458 406	411 966	342 002	290 593	141 359	111 338	367 813	227 256	340 126	182 663	629 008	726 527
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0002	0,0003	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Encours de la dette	€	0												
Epargne brute annuelle	€	0												
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!												
Volume facturé 2019	m ³	6 923 178	3 393 542	427 040	321 377	108 651	139 014	112 920	360 700	227 089	332 445	178 789	562 018	759 593
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,21	2,81	5,46	3,36	1,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,88

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Secteur 1 : Ex-GHB						Secteur 2 : Etoile					
			Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Auriol	Saint-Zacharie	Roquevaire	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	Saint-Savournin
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS														
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€		1,67	1,67	2,28	1,95	1,95	1,67	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE														
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	22	20	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	321,94	122,19	25,39	8,60	35,1								
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
VP.046 - Nombre de points noirs	u	8	3	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	2	2	0	12	3	0	3	0	0	7	6	0	0
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	4,10	2,76						1,35					
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,25	0,23						0,32					
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION														
Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/j	1 049,00	-	-	315,00	734,00			-	-	-	-	-	-
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	-	-	100	100			-	-	-	-	-	-
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	-	-	100	100			-	-	-	-	-	-
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	-	-	100	100			-	-	-	-	-	-
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	298	-	-	39	259			-	-	-	-	-	-
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	-	-	100	100			-	-	-	-	-	-
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER														
VP.056 - Nombre d'abonnés (contrats)	u	24 368	8 212	1 878	1 006	2 930	1 733	2 700	181	758	1 133	1 110	1 775	952
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	69 861	32 387	5 689	2 403	7 138	3 649	5 487	447	1 647	2 805	2 375	3 788	2 046
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	30 575	8 795	1 968	1 065	6 539	2 863	2 725	199	830	1 309	1 216	2 000	1 066
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	79,70	93,37	95,43	94,46	44,81	60,53	99,08	90,95	91,33	86,55	91,28	88,75	89,31
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	4												
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	95	95											
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	3,90	11,57											
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE														
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	1 208,27												
Volume facturé 2020	m ³	4 548 402	2 509 157	356 870	129 193	383 662	196 185	281 530	21 660	76 077	141 949	140 611	213 396	98 112
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0003	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Encours de la dette	€	0												
Epargne brute annuelle	€	0												
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!												
Volume facturé 2019	m ³	4 361 406	2 487 504	345 348	118 774	390 582	69 726	257 962	22 898	77 980	142 464	141 683	209 422	97 063
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,15	2,81	5,46	3,36	-	1,70	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUBAGNE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE HOTEL DES IMPOTS Procédure de protection terminée
Captage : FORAGE JEANNE D'ARC Procédure de protection terminée
Captage : LE PIN VERT Procédure de protection en cours
Station de production : LE PIN VERT

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.

Nombre de prélèvements :	109
Nombre de non conformités :	2
Pourcentage de conformité :	98,2 %

NITRATES (mg/l)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)

Nombre de prélèvements :	11
Nombre de non conformités :	0
Pourcentage de conformité :	100 %
Valeur maximale atteinte :	4,4 mg/L
Valeur moyenne :	1,9 mg/L

DURETE (°F)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.

Nombre de prélèvements :	11
Valeur moyenne :	20,2 °F
Valeur minimale atteinte :	16,2 °F
Valeur maximale atteinte :	24,2 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements :	4
Valeur maximale atteinte :	0,048 µg/L
Nombre de paramètres mesurés :	2440
Nombre de non-conformités :	0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements :	4
Nombre de non conformités :	0
Pourcentage de conformité :	100 %
Valeur maximale atteinte :	0,09 mg/L
Valeur moyenne :	0,038 mg/L

Conclusion sanitaire :

98,2 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13603 MARSEILLE
— Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

RPQS Eau/Assainissement 2020 – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Métropole Aix-Marseille-Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS EST**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : DAUSSERAND Procédure de protection terminée
Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
Station de production : PUYRICARD
Station de production : SAINTE-MADELEINE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26 °F Valeur minimale atteinte : 24,2 °F Valeur maximale atteinte : 29 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS OUEST**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : JARDIN DE LA VILLE Procédure de protection terminée
Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
Station de production : JARDIN DE LA VILLE
Station de production : PUYRICARD

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 10,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 25,3 °F Valeur minimale atteinte : 24,2 °F Valeur maximale atteinte : 27,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Station de production : L'OUVIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,4 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER EST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
 Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
 Captage : L'OUVERE Procédure de protection en cours
 Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
 Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
 Station de production : LE MALTRAIT
 Station de production : L'OUVERE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 74 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
 Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.santa.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEVAIRE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE PRE F1 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F3 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F4 Procédure de protection terminée
Station de production : LE PRE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 9,8 mg/L Valeur moyenne : 9,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 39,9 °F Valeur minimale atteinte : 38,6 °F Valeur maximale atteinte : 40,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AURIOL**

Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**

Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE CLOS : Procédure de protection terminée
 Captage : VEDE (OU LE PUJOL) F1 : Procédure de protection terminée
 Captage : VEDE (OU LE PUJOL) F2 : Procédure de protection terminée
 Captage : VEDE SCP : Procédure de protection en cours
 Station de production : LE CLOS
 Station de production : VEDE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 31 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12,5 mg/L Valeur moyenne : 9,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 46,6 °F Valeur minimale atteinte : 41 °F Valeur maximale atteinte : 53,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,011 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
 Email: ars-paca-d13-sante-environnement@ars.santa.fr

UGE : 1631 AEP AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE (SPL)

2020

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Débit. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000007	LE PIN VERT	ACT	15000	N	EC		25/10/2012			40 %
013000008	FORAGE HOTEL DES IMPOTS	ACT	2000	O	TE	08/02/2008	20/01/2006		04/04/2011	80 %
013000222	PUYRICARD	ACT	750	N	EC		12/12/2019			40 %
013000223	DAUSSERAND	ACT	300	O	TE	27/07/2006	22/07/1997		28/04/2008	80 %
013000788	JARDIN DE LA VILLE	ACT	200	O	TE	27/06/2006	22/07/1997		28/04/2008	80 %
013006477	FORAGE JEANNE D'ARC	ACT	850	O	TE	08/02/2008	20/01/2006		04/04/2011	80 %
Indice consolidé /UGE										47,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000009	LE PIN VERT	TTP	17000	11		11	
013000224	PUYRICARD	TTP	750	3		3	
013000225	SAINTE-MADELEINE	TTP	300	2		2	
013000607	JARDIN DE LA VILLE	TTP	200	2		2	
013000011	AUBAGNE	UDI	52645	99	2	99	
013000226	CUGES-LES-PINS OUEST	UDI	2794	10		10	
013000227	CUGES-LES-PINS EST	UDI	2286	9		9	
Total				136	2	136	
Taux de conformité				98,5 %		100,0 %	

UGE : 0069 AEP AMP CT4-REABMG

2020

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D. U. P. Date	Indice
013000368	LE MALTRAIT	ACT	1200	N	EC	17/10/2011	24/01/2018			40 %
013000545	LE PRE F1	ACT	820	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %
013006632	LE PRE F3	ACT	820	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %
013006633	LE PRE F4	ACT	820	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %
Indice consolidé /UGE										53,4 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000370	LE MALTRAIT	TTP	1200	6		6	
013000545	LE PRE	TTP	2400	5		5	
013000372	S.I. DU BASSIN MINIER EST	UDI	15192	62		62	
013000525	ROQUEVAIRE	UDI	9003	17		17	
013006552	S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4	UDI	7420	16		16	
Total				106		106	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : 0006 AEP AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE (SAUR)

2020

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000021	VEDE (OU LE PUJOL) F1	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %
013000022	LE CLOS	ACT	1000	O	TE	22/11/2004	18/10/2004		15/12/2005	80 %
013002892	VEDE SCP	ACT	500	N	EC	17/10/2011	24/01/2018			40 %
013006506	VEDE (OU LE PUJOL) F2	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %
Indice consolidé /UGE										62,9 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000023	VEDE	TTP	1500	5		5	
013000024	LE CLOS	TTP	1000	5		5	
013000025	AURIOL	UDI	11908	21		21	
Total				31		31	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020**TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE****Travaux ouvrages/production, réservoirs, divers équipements**

Commune	Site	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	Forage Jeanne D'arc et Impôts	Mise à niveau des Forages	75 120,00
Aubagne	UPEP Pin vert	Revamping automate Filtration	26 025,00
	UPEP Pin vert	Dégrilleur eau brute	30 040,00
	UPEP Pin vert	Mise en place 6 turbidimètres au filtrée	30 518,00
	UPEP Pin vert	Porte local Chlore	6 311,00
	UPEP Pin vert	Mise en place caméras	4 738,00
	UPEP Pin vert	Sécurisation accès trappes eau filtrée	1 688,00
	UPEP Pin vert	Poreux bâche d'ozone	7 376,00
	UPEP Pin vert	Réseaux ecopaturage et dalle SO2	8 962,30
	UPEP Pin vert	Débitmètre eau de forage	5 783,00
	UPEP Pin vert	Accouplement vannes 1000	1 986,00
	UPEP Pin vert	Canalisations internes	5 236,00
Aubagne	Réservoirs Coueste, Ruffisque, Gastaude	Câblages débitmètres	2 069,40
	Réservoir Ruffisque	vanne D400	1 010,47
	Réservoirs Coueste, Ruffisque, Gastaude	Regards débitmètre	44 812,10
	Réservoir Arnauds	Réservoir Arnauds Mise en place débitmètre	14 946,80
	Réservoirs Coueste, Ruffisque, Gastaude	Câblages analyseurs	4 194,60
	Réservoirs Arnauds, Gastaude	Analyseur de CHL / PH	6 450,00
	Réservoirs Arnauds, Gastaude	Abris pour PH/CHL	4 408,00
Cuges-les-Pins	Réservoir Madeleine	Modification réseau chambre des vannes	7 018,00
St Zacharie	Filtration la Brise	Coffret chloration inversion	3 631,00
	Filtration la Brise	Chloromètres	5 272,00
	Filtration la Brise	Onduleur	810,58
	Filtration La Brise	Modification canalisation débit de secours	1 134,96
	Surpresseur St Victor	Sécurisation du surpresseur	5 830,00
	Surpresseur St Victor	Scellement aération bâche	680,00
	Réservoir Castellone	Piquages eau de lavage	1 000,00
Total			307 051,21

Travaux d'extension réseau AEP

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Auriol	Carrefour des Lagets	80ml de canalisation PEHD ø 50	12 000,00
Belcodène	Poinso Chapuis	204 ml de fonte ø 150 mm + 4 vannes	42 500,00

Roquevaire	Avant Scène	9 ml de fonte Ø 100 mm + 5 vannes	15 000,00
	Route de St Jean de Garguier	12 ml de fonte Ø 100 mm + 1 vanne	1 500,00
	Les Terrasses du Château	5 ml de fonte Ø 100 mm + 4 vannes	8 300,00
	Chemin Marie Mauron	73 ml de fonte Ø 150 mm + 5 ml de fonte Ø 100 mm + 6 ml de PE Ø 50 mm + 5 vannes	24 500,00
Total			103 800,00

TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Travaux de renouvellement de réseau AEP

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	Boulevard des Rosiers	230 ml de fonte Ø 200 mm + 22 branchements	110 000,00
La Penne-sur-Huveaune	Boulevard Voltaire	Fonte Ø 200 mm + 13 branchements	50 000,00
Auriol	Chemin de Mascaron	200 ml de PEHD Ø 50 mm + 7 branchements	Contrat mandat
	ZAC du Pujol	PEHD Ø 50 mm	35 500,00
Total			195 500,00

Travaux de renouvellement sur ouvrages/production, réservoirs et divers équipements

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	UPEP Pin vert	Ozone, Joints et raccords	802,96
	UPEP Pin vert	Chauffage 1000w	363,39
	UPEP Pin vert	Ventilateur armoire	301,14
	Réservoir Gastaude	Echelle composite	2 559,71
	Surpresseur Perussonne	Reprise des canalisations et accessoires	3 331,00
	Réservoir Arnauds	Les Arnauds onduleur	810,58
Cuges-les-Pins	Réservoir Madeleine	Mesure régulation pH/Chlore	3 485,00
	Forage Dausserand	Stabilisateur	1 325,73
	Réservoir Jardin de la ville	Digicode et accessoires	423,94
	Forage Puyricard	Vessie BAB	2 132,00
St Zacharie	Filtration la Brise	Remplacement clapets refoulement	358,09
	Filtration la Brise	Turbidimètre eau filtrée / forage	3 360,00
	Filtration la Brise	Kit entretien stab	796,40
	Filtration la Brise	La Brise chauffage armoire	177,00
	Ensemble des sites	Vessies et joints d'épreuve	8 553,00
Total			28 779,94

Travaux de renouvellement réseaux/usine

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
	Usine de L'Ouvière	remplacement de 2 vannes en Ø 400 mm et 300 mm	25 000,00
La Bouilladisse	Les Roquettes, Chemin de Ceinture	1170 ml de fonte Ø 200 mm + 250 ml de fonte Ø 100 mm + 8 ml de fonte Ø 60 mm + 8 vannes	480 000,00
Roquevaire	Val de Riou	72 ml de fonte Ø 150 mm + 4 vannes	23 000,00
	Impasse Cantebrune	432 ml de PE Ø 75 mm	78 000,00
Total			606 000,00

Travaux de renouvellement d'équipements électromécaniques/usines

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)

	Usine de l'Ouvière	Remplacement du TGBT	22 000,00
		Réfection de l'armoire électrique	47 000,00
		Remplacement débitmètre	3 500,00
	Roquevaire	Forage du Pré	350,00
		Remplacement pompe de chlore	1 700,00
		Remplacement détendeur inverseur chlore	3 300,00
		Reprise canalisation de forage	3 200,00
	Usine du Maltrait	Remplacement détendeur inverseur chlore	3 300,00
Total			109 350,00

ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Investissements AEP

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Cuges-les-Pins	Site de Puyricard	Réalisation d'un nouveau forage	400 000,00
Communes Etoile		Début de l'étude du schéma directeur d'eau potable	450 000,00
Auriol St Zacharie		Réalisation du schéma directeur d'eau potable	120 000,00
Desserte communes Belcodène, Cadolive St Sournin	Usine de l'Ouvière	Réfection de l'étanchéité des deux bassins d'eau brute et rénovation des filtres	3 250 000,00
La Destrousse	Usine du Maltrait	Doublement de l'usine avec construction d'un réservoir d'eau traitée	1 900 000,00
Cadolive	L'Ortolan	Construction d'un nouveau réservoir	850 000,00
Total			6 970 000,00

Travaux de renouvellement réseaux

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Auriol	Chemin des Côtes	Restructuration réseau AEP et suppression des fuites	120 000,00
	Avenue Baptistin Meissel		100 000,00
	Bassan	Redimensionnement du réseau depuis le surpresseur de Bassan	115 000,00
Total			335 000,00

Ouvrages/production, réservoirs et divers équipements

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	UPEP	UPEP: Conduites galerie vidange	15 000,00
	UPEP	UPEP: Renouvellement de la coursive d'accès à la citerne 1500m3	4 000,00
	UPEP	UPEP: Inspection tuyau eau brute	4 000,00
	UPEP	UPEP: Reprise dalle extérieur côté Transformateur	20 000,00
	UPEP	UPEP: Modification des poreux et conduites, bache d'ozone	20 000,00
	UPEP	UPEP: Modification GC Citerne	30 000,00
	UPEP	UPEP: Plateforme béton devant local chlore	6 000,00
	UPEP	UPEP: Tuyau gravitaire pluvial	500,00
	UPEP	UPEP: Etude du traitement adapté	35 000,00
	Réservoir Font de Mai	Analyseur CL2 Reservoir	4 000,00

St Zacharie	Surpresseur St Victor	Renouvellement de pompes du surpresseur St Victor	3 000,00
	Surpresseur St Victor	Renouvellement robinetterie du surpresseur St Victor	5 000,00
	Surpresseur St Victor	Modernisation de la dalle et trappes	20 000,00
	Filtration La Brise	Mise en place groupe électrogène	55 000,00
	Réservoir Castillonne 1	Reprise GC	15 000,00
	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2 000,00
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Forage des Impôts	Reprise du forage	100 000,00
	Réservoir Coueste	Vannes et clapet	1 500,00
Cuges-les-Pins	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	6 000,00
	Forage Puyricard	Remplacement transformateur	25 000,00
	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	3 000,00
	Réservoir Jardin de la ville	Modification du GC et étanchéité	20 000,00
Total			394 000,00

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT

Investissement EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
La Bouilladisse	Hameau du Pigeonnier	Construction d'une station d'épuration avec filière de traitement des eaux par disques biologiques et filière de traitement des boues naturelle	600 610,00
Total			600 610,00

Travaux neufs réseaux EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
St Zacharie	Routes des Nayes	521 ml de PVC Ø 200 mm + 30 branchements	271 831,00
Total			271 831,00

Travaux sur ouvrages EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Déversoir des Escourtines	Mesures, débit et tôle réglable surverse	29 570,00
Auriol	STEP	Armoire ferrique	6 340,00
Auriol	STEP	Remise à niveau centrifugeuse	13 598,93
Auriol	STEP	Capotages afficheurs	2 337,00
Total			51 845,93

TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Travaux de renouvellement de réseau EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
La Penne-sur-Huveaune	Les Restanques	PEHD Ø 125 mm	29 000,00
Auriol	ZAC du Pujol	90 ml de PVC Ø 160 mm + 2 branchements	
Total			29 000,00

Travaux de renouvellement sur ouvrages EU

Commune	Site	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	PR Fleuride	Membranes de rechange nutriox	495,50
Aubagne	PR Comedia	Réparation refoulement	4 735,00
Aubagne	PR Longuelance	Trappe d'accès	6 814,00
Aubagne	PR Manouchian	Reprise clôture	780,00
Aubagne	PR Baumone	Clapets à boule	353,34
Aubagne	PR Toutelle	Ventilateur fosse	297,50
Cuges-les-Pins	STEP	Presse à bande Equipements réparation	2 183,00
Cuges-les-Pins	STEP	Recirculation Electro-pompe submersible DP 3085	2 151,70
Cuges-les-Pins	STEP	Pompe dégazeur	817,00
Cuges-les-Pins	STEP	Pompe 1 relevage	1 957,00
Cuges-les-Pins	STEP	Aéroflow aeroflo F315K	3 495,00
Cuges-les-Pins	PR Notre Dame	Clapets cocottes 2	312,00
Auriol	STEP	Remplacement climatiseur armoire A1, A4	1 322,00
Auriol	STEP	Agitateur polymère	1 575,93
Auriol	STEP	Accouplement motoreducteur silo à graisse	300,00
Auriol	STEP	Pompe doseuse polymère	2 823,63
La Destrousse	PR Destrousse	Roulement dégrilleur	138,92
Belcodène	PR belcodène village	Vessie 50l	885,00
Belcodène	PR Baume de marron	Chauffages	550,00
Belcodène	PR Les Adrechs	Remplacement pompe 1	3 200,00
Roquevaire	PR Stade	Renouvellement pompe	1 999,00
Total			37 185,52

ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Travaux sur l'ovoïde ouvrage principal EU

Commune	Site	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Ovoïde	Réhabilitation de l'ovoïde sur les secteurs les plus dégradés à La Penne-sur-Huveaune (1 560ml) et reprise du déversoir des Escourtines.	5 200 000,00
Total			5 200 000,00

Commune	Site	Désignation	Montant (€ HT)
Cuges-les-Pins	Schéma directeur ASS STEP	Etude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et de l'étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUSE en fin de traitement	100 000,00
Total			100 000,00

Travaux sur ouvrages et divers équipements EU

Commune	Site	Désignation	Montant (€ HT)
	Ensemble des sites	Geol : Ré-enclencheurs alimentation EDF	8 000,00
	Ensemble des PR	Geol : Mise en place eau potable	15 000,00
Aubagne	PR Comedia	Amélioration, armoire, tuyaux et pompe	10 000,00
Aubagne	PR Aumone	Mise en place d'un panier avec guide	7 000,00
Roquevaire	PR Stade	Déplacement armoire	1 000,00
La Bouilladisse	STEP pigeonnier	Capotage dégrilleur	4 000,00
Cuges-les-Pins	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Remise en état des rampes d'aération bassin 1	20 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Remise en état des rampes d'aération bassin 2	15 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Motoréducteur et compacteur dégrillage	6 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Analyseurs bassin 1	12 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Potence aide raccordement benne	2 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Camera local centrifugeuses	2 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Climatiseur bureau	10 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Amélioration du GC	20 000,00
La Destrousse	PR Destrousse	Pompe Nutriox	4 000,00
Peypin	Baume de Marron	Amélioration du stockage	30 000,00
Total			168 000,00

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

NOUS CONTACTER :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ÉCRIRE :
L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millé
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX
www.eaudecollines.fr

13400 AUBAGNE

TITULAIRE DU CONTRAT :

Adresse desservie :

13400 AUBAGNE

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau 161,31 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées 181,02 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau 61,96 € TTC
Total TTC 404,29 € TTC

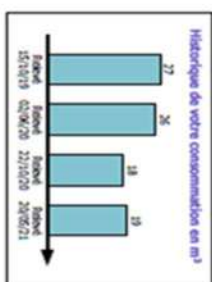
NET À PAYER

404,29 € TTC

Consommation : 120 m³ à 3,3691 € le m³

Soit : 0,00337 € le litre (hors abonnement)

Veuillez noter que le montant de cette facture sera prélevé automatiquement le 19 juillet 2021.



L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Millé, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 79214105300019 -
TVA n° FR2792141053 - APE 3602Z - IFRAN FR76131500001800721506897 - BIC CEPA/PRP/11

Détail de votre facture				Détail des montants			
	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC		
Distribution de l'eau			132,90		161,31		
Consommation en m³ - Tranche annuelle 1, 0-50	50	0,9300	46,50	5,5 %	49,06		
Consommation en m³ - Tranche annuelle 2 >50	70	1,5000	105,00	5,5 %	111,25		
Collecte et/ou traitement des eaux usées			164,56		181,02		
Consommation en m³ part collectivité Métropole	120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08		
Consommation en m³ part Eau des Collines	120	1,1813	141,76	10,0 %	155,94		
Organismes publics Agence de l'eau			57,96		61,96		
Lutte contre la pollution	120	0,2800	33,60	5,5 %	35,46		
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80		
Prévention des ressources en eau	120	0,0000	0,00	5,5 %	0,71		
Total général			375,42		404,29		

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits	Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
	132,96 €	5,50	10,51 €
	182,56 €	10,00	18,26 €

Montant	Montant	Montant	Solde	NET À PAYER
Total HT	Total TVA	Total TTC	antérieur	
375,42 €	28,87 €	404,29 €	0,00 €	404,29 €

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (coûtage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSUMMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :
Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :
Montant reversé aux collectivités gérantes du service public (CAVAV).

AGENCE DE L'EAU :
Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.
Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

FACTURE MANUELLE DU 27 Avril 2021
RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 394375
N° DE CONTRAT : [REDACTED]

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tel : 04-42-62-45-00 Fax : 04-42-62-45-09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ÉCRIRE :

L'EAU DES COLLINES

140, av. du Milet

211 Les Paluds

13785 AUBAGNE CEDEX

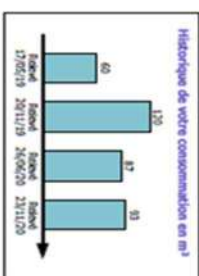
www.eaudecollines.fr

TITULAIRE DU CONTRAT :

[REDACTED]

Adresse desservie :

13780 CUGES LES PINS



RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau 266,41 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées 253,69 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau 65,29 € TTC
Total TTC 585,39 € TTC

Acomptes versés et/ou à verser

162,00 € TTC

NET À PAYER

585,39 € TTC

Consommation : 120 m³ à 4,5070 € le m³

Soit : 0,00451 € le litre (hors abonnement)

Le montant de cette facture sera prélevé automatiquement selon le calendrier défini en bas de page.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Milet, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 75214105300019 - TVA n° FR2792141053 - APE 3602Z - IBAN FR761315000010800721104897 - BIC CEPAFR33

Compteur n°	Diamètre	Débit nominal	Date	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à élever	Volume
C194072403	15	Par mètre	26/06/2020	381	294	87 m³		120 m³

Détail de votre facture					Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement					1	42,200	42,20	5,5 %	44,55
Consommation en m³ - Tranche 1					30	0,3223	9,67	5,5 %	10,20
Consommation en m³ - Tranche 2					60	2,079	124,67	5,5 %	131,53
Consommation en m³ - Tranche 3					30	2,515	75,55	5,5 %	80,13
Collecte et/ou traitement des eaux usées									
Consommation en m³ part collectivité Métropole					120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Consommation en m³ part Eau des Collines					120	1,7119	207,23	10,0 %	228,64
Organismes publics Agence de l'eau									
Lutte contre la pollution					120	0,2700	32,40	5,5 %	34,18
Modernisation des réseaux de collecte					120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Préservation des ressources en eau					120	0,0893	10,72	5,5 %	11,31
Total récapitulatif							544,27		585,39

Détail de montant de la TVA acquittée sur les débits	Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
	255,64 €	5,50	14,05 €
	246,63 €	10,00	24,66 €

Détail des montants	Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Acomptes versés	NET À PAYER
	544,27 €	41,12 €	585,39 €	162,00 €	585,39 €

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.
ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSUMMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.
L'EAU DES COLLINES :
Répartition pour l'opération du service eau potable.
COLLECTIVITÉS :
Montant versé aux collectivités gérantes du service public (CAUD).

AGENCE DE L'EAU :
Opérateur qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.
Le règlement de service est disponible sur simple demande.

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

FACTURE SUR ESTIMATION DU 17 Juin 2021

RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 381095

N° DE CONTRAT : [REDACTED]

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ÉCRIRE :

L'EAU DES COLLINES

140, av. du Millé

Z.I. Les Paluds

13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudecollines.fr

TITULAIRE DU CONTRAT :

[REDACTED]

Adresse résidentielle :

[REDACTED]

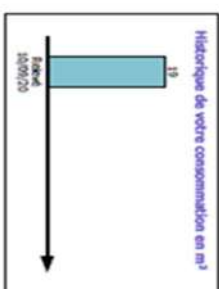
83640 SAINT ZACHAIRE

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	140,23 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	214,54 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	55,25 € TTC
Total TTC	410,02 € TTC

NET À PAYER

410,02 € TTC



Consommation : 120 m³ à 3,1652 € le m³
Soit : 0,00317 € le litre (hors abonnement)

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 19 juillet 2021.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Millé, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 791214105300019 - TVA n° FR52792141053 - APE 3600Z - IPRN FR76113150000106007211049597 - SIC CEA/RPPL31

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement - OUV 15	du 01/01/21 au 31/12/21	1	28,627	28,63	5,5%	30,20
Consommation en m³ - TRANCHE ANNUELLE 1, 0-50	du 01/01/21 au 17/06/21	50	0,5489	27,44	5,5%	28,95
Consommation en m³ - TRANCHE ANNUELLE 2 >50	du 01/01/21 au 17/06/21	70	1,0979	76,85	5,5%	81,08
Collecte et/ou traitement des eaux usées						
Consommation en m³ part collectivité Méropole	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,1900	22,80	10,0%	25,08
Consommation en m³ part Eau des Collines	du 01/01/21 au 17/06/21	120	1,4353	172,24	10,0%	189,46
Organismes publics Agence de l'eau						
Lutte contre la pollution	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,2800	33,60	5,5%	35,45
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,1500	18,00	10,0%	19,80
Total général				379,56		410,02

Détail des montants

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits		Détail des montants	
Montant HT	Taux de TVA	Montant	Montant
166,57 €	5,50	Total HT	Total TVA
212,94 €	10,00	379,56 €	30,46 €
		Montant	Montant
		Total TTC	Solde
		410,02 €	antérieur
			0,00 €
			NET À PAYER
			410,02 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (cageage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dissémination en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSUMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant versé aux collectivités garantes du service public (C4912C)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Etoile Hors Roquevaire
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		j	365	0.13113 €	47.86 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1.18 €	70.80 €
		Tranche 2	m³	60	1.33 €	79.80 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau				- €	- €
SOUS-TOTAL HT						230.86 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		j			
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	0.24 €	28.80 €
		Transport	m³	120	1.0625 €	127.50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
SOUS-TOTAL HT						174.30 €
TOTAL HT						405.16 €
TVA 5,50 %						12.70 €
TVA 10 %						17.43 €
TOTAL GENERAL TTC						435.29 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3.63 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Roquevaire
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		j	365	0.08767 €	32.00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	30	0.03 €	0.90 €
		Tranche 2	m³	20	0.75 €	15.00 €
		Tranche 3	m³	70	1.15 €	80.50 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
		Tranche 2	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0.06711 €	8.05 €
SOUS-TOTAL HT						168.85 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		j			
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	0.24 €	28.80 €
		Transport	m³	120	1.0625 €	127.50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
SOUS-TOTAL HT						174.30 €
TOTAL HT						343.15 €
TVA 5,50 %						9.29 €
TVA 10 %						17.43 €
TOTAL GENERAL TTC						369.87 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3.09 €

Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE DION BOUTON PARC
ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Référence à rappeler

Courrier : TSA 71163
92894 NANTERRE CEDEX 09

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,73 €	
Consommation TTC	152,11 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	203,84 €	
	203,84 €	

SAUR SAS au capital de 1015290004 RCS Nanterre 309379664 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR20339379664-HAF 2000
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AURIOL	D06LA1348983	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		159,61 € HT	168,39 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2021						49,03	5,50
Consommation Part Communale		Année 2021			120	0,3245	38,94		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2021			120	0,5150	61,80		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2021			120	0,0820	9,84		5,50

				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		33,60 € HT	35,45 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution		Année 2021			120	0,2800	33,60		5,50

Total Facture	203,84 € TTC

HT soumis à TVA : 193,21 €
TVA sur les débits : 10,63 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE D'ON BOUTON PARC
ACTIVITE DE LA CRAU
13000 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h-14h-17h

Telephone : 04 83 06 70 02 (gratuit d'appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 15h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (gratuit d'appel local)

Spécimen
01 Janvier 2020

Reference à rappeler
XXXXXX

Courrier : TSA 71163
83094 VAILLANT-CLUX 09

65

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT
XXXXXX

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,81 €	
Consommation TTC	150,86 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	202,77 €	
	202,77 €	

SAISON 2020-2021 : Les informations relatives à la consommation d'eau sont fournies par le service client de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les informations relatives à la consommation d'eau sont fournies par le service client de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les informations relatives à la consommation d'eau sont fournies par le service client de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

A NE PAS PAYER

AURIOL – RAD 2020 Eau potable

56





BRANCHEMENT		COMPTEUR		Consommation		Information			
AURIEL		Numéro	Diamètre	m3	m3				
		U02LA1346360	U75 mm	120	120	Cons. simple			
TOTAL CONSOMMATION				120					
SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de frais		108,00 € HT	169,08 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2020						49,11	5,00
Consommation Part Communale		Année 2020		120	0,3045	36,14			5,00
Consommation Part CAVP		Année 2020		120	0,0154	0,41			5,00
Consommation part Etablissement de production		Année 2020		120	0,0820	1,84			5,00
Organismes publics		107,00 € HT	161,10 € TTC	Tranche	Quantité	Prix U	Consommation	Abonnement	TVA
Consommation part Etablissement		Année 2020		120	0,2140	30,41			5,00
Total Facture		202,77 € TTC		HT soumis à TVA : 122,22 € TVA sur les débits : 10,57 €					
ABONNEMENT Métrier est l'opérateur de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des usages fixes.				ORGANISMES PUBLICS Les Appenseur (CA) ont pour mission de l'entretien des infrastructures publiques de l'eau et pour mission de l'entretien contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La base inférieure des communes de France constitue les communes qui possèdent un réseau de l'eau dans une zone urbaine.					
CONSOMMATION Volume en m3 enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.									

Métrier est l'opérateur de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des usages fixes. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.



ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation de Service Public Aubagne	SPL L'Eau des Collines	01/07/2014	20 ans	30/06/2034	1	Modification conditions de révision rémunération de la SPL et fréquence de la facturation.	07/2016
Délégation de Service Public La Penne-sur-Huveaune	SPL L'Eau des Collines	01/07/2014	20 ans	30/06/2034	1	Modification conditions de révision rémunération de la SPL et fréquence de la facturation.	07/2016
Délégation de Service Public Cuges-les-Pins	SPL L'Eau des Collines	01/02/2017	17 ans et 5 mois	30/06/2034			
Délégation de Service Public Saint-Zacharie	SPL L'Eau des Collines	15/07/2019	14 ans et 11 mois et demi	30/06/2034			
Délégation de Service Public Auriol	SAUR	01/01/2017	10 ans	31/12/2026			
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de Service Public Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St Sournin	SPL L'Eau des Collines	01/01/2014	20 ans	31/12/2033	1 2	Substitution de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par la Métropole/ Modification conditions de révision rémunération de la SPL. Nouveau règlement ANC	06/2017
Délégation de Service Public Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins (STEP), Auriol, St Zacharie (STEP), Roquevaire	SPL L'Eau des Collines	01/11/2015	18 ans et 2 mois	31/12/2033	1 2	Substitution de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par la Métropole/ Modification conditions de révision rémunération de la SPL. Nouveau règlement ANC	06/2017

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (CARE/CA)

SPL L'Eau des Collines

Compte de résultat année 2020 - données en €	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	EAU	Totalité 2020
Produits				
EAU AUBAGNE ET LPSH			5 075 932,77	5 075 932,77
EAU CUGES			770 754,59	770 754,59
EAU SAINT-ZACHARIE			411 047,51	411 047,51
Chiffre d'affaires eau	0,00	0,00	6 257 734,87	6 257 734,87
FACTURATION PART EDC	3 854 692,04			3 854 692,04
FACTURATION PART CT 4 (CAREVERSE)	671 363,95			671 363,95
PFAC	1 049 940,00			1 049 940,00
Chiffre d'affaires assainissement	5 575 995,99	0,00		5 575 995,99
TRAVAUX BRANCHEMENTS	210 700,05	0,00	253 567,41	464 267,46
CONTRÔLE / DIAGNOSTICS ANC		66 453,80	0,00	66 453,80
PRESTATIONS DE SERVICES	37 052,93	383,58	97 000,20	134 436,71
Chiffres d'affaires - autres prestations facturées	247 752,98	66 837,38	350 567,61	665 157,97
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 823 748,97	66 837,38	6 608 302,48	12 498 888,83
REDEVANCE AST. REVERSEMENTS	1 559 916,60			1 559 916,60
PRIMES AGENCE DE L'EAU	4 207,35			4 207,35
PRODUITS DIVERS ET TRANSFERT DE CHARGES	65 032,13	588,34	58 169,92	123 790,39
Recettes d'exploitation hors produits reversés	7 452 905,05	67 425,72	6 666 472,40	14 186 803,17
REVERSEMENTS AGENCE DE L'EAU	460 987,21		1 283 410,11	1 744 397,32
Recettes reversées	460 987,21		1 283 410,11	1 744 397,32
TOTAL recettes d'exploitation	7 913 892,26	67 425,72	7 949 882,51	15 931 200,49
Charges				
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET MARCHANDISES ET ETUDES	331 387,69	2 312,88	2 522 339,58	2 856 040,15
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 121 469,36	8 255,39	905 343,25	2 035 068,00
IMPÔTS (HORS IS) ET TAXES	117 133,58	1 051,01	103 914,92	222 099,51
PERSONNEL	1 177 474,94	69 252,49	1 053 227,46	2 299 954,89
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIAT. DES CRÉANCES	47 711,82	431,64	42 677,26	90 820,72
MPM GEOLIDE	2 753 153,64			2 753 153,64
CHARGES DE GESTION COURANTE	46 160,74	40,36	62 815,14	109 016,24
Charges d'exploitation hors reversement de recettes	5 594 491,77	81 343,77	4 690 317,61	10 366 153,15
REVERSEMENT DE RECETTES	1 200 474,52		1 283 410,11	2 483 884,63
TOTAL charges d'exploitation	6 794 966,29	81 343,77	5 973 727,72	12 850 037,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 118 925,97	-13 918,05	1 976 154,79	3 081 162,71
Budget d'investissement				
PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (RESEAUX ET COMPTEURS)	1 612 044,64	181,34	1 597 429,52	3 209 655,50
DÉPENSES RENOUVELLEMENT ANNÉE N	576 723,73		846 802,53	1 423 526,26
AMORTISSEMENTS	91 974,49	14 525,32	147 238,28	253 738,09
DÉPENSES D'ÉTUDES	102 669,17	22,24	22 105,47	124 796,88
REPRISES DE PROVISIONS ET SUBVENTIONS	765 237,94	2 049,83	906 493,57	1 673 781,34
PRODUCTION IMMOBILISÉE	37 424,54		6 646,20	44 070,74
RESULTAT BUDGET D'INVESTISSEMENT	1 580 749,55	12 679,07	1 700 436,03	3 293 864,65
PRODUITS FINANCIERS	7 090,76	64,15	6 342,55	13 497,46
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	-257 697,33	18,01	1 781,25	-255 898,07
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			16 069,00	16 069,00
BÉNÉFICE OU PERTE	-197 035,49	-26 550,98	264 211,06	40 624,59

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	5 791 300,00	3 666 059,13	452 676,63	0,00	1 672 564,24
605	Achats d'eau	3 185 000,00	1 986 437,97	285 190,93	0,00	913 371,10
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	390 000,00	411 745,93	51 686,13	0,00	-73 432,06
6062	Produits de traitement	30 000,00	19 095,23	0,00	0,00	10 904,77
6063	Fournitures entretien et petit équipt	350 000,00	165 166,64	5 511,84	0,00	179 321,52
6064	Fournitures administratives	30 000,00	16 623,97	0,00	0,00	13 376,03
6066	Carburants	35 000,00	21 753,08	3 300,34	0,00	9 946,58
6068	Autres matières et fournitures	220 000,00	205 608,00	0,00	0,00	14 392,00
6071	Compteurs	300 000,00	164 520,00	78 755,00	0,00	56 725,00
611	Sous-traitance générale	410 000,00	305 876,97	9 135,09	0,00	94 987,94
6135	Locations mobilières	45 000,00	41 717,30	4 597,96	0,00	-1 315,16
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	50 000,00	31 313,97	1 293,53	0,00	17 392,50
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	15 494,78	3 848,76	0,00	15 656,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6156	Maintenance	200 000,00	105 900,01	0,00	0,00	94 099,99
6168	Autres	30 000,00	26 711,12	0,00	0,00	3 288,88
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6228	Divers	50 000,00	39 315,60	2 285,49	0,00	8 398,91
6231	Annonces et insertions	23 000,00	8 868,00	0,00	0,00	14 132,00
6244	Transports administratifs	500,00	413,20	0,00	0,00	86,80
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6257	Réceptions	30 000,00	2 000,12	0,00	0,00	27 999,88
6261	Frais d'affranchissement	55 000,00	41 910,16	0,00	0,00	13 089,84
6262	Frais de télécommunications	43 000,00	46 942,68	6 424,99	0,00	-10 367,67
627	Services bancaires et assimilés	500,00	1 977,40	0,00	0,00	-1 477,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 890,00	646,67	0,00	-1 536,67
6288	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
63512	Taxes foncières	800,00	777,00	0,00	0,00	23,00
63513	Autres impôts locaux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6358	Autres droits	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6378	Autres taxes et redevances	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 315 610,44	2 672 001,99	44 809,41	0,00	598 799,04
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	8 021,05	0,00	0,00	-8 021,05
6331	Versement de transport	40 000,00	32 184,00	0,00	0,00	7 816,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 050,00	3 635,00	0,00	0,00	6 415,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	80 000,00	35 926,20	22 098,00	0,00	21 975,80
6411	Salaires, appointements, commissions	2 001 785,44	1 754 147,74	10 893,10	0,00	236 744,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	582 050,00	384 993,00	0,00	0,00	197 057,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	395 650,00	260 408,90	1 818,31	0,00	133 422,79
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	72 075,00	65 172,00	0,00	0,00	6 903,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	36 000,00	46 724,70	0,00	0,00	-10 724,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	4 070,00	0,00	0,00	930,00
6478	Autres charges sociales diverses	93 000,00	76 719,40	0,00	0,00	16 280,60
014	Atténuations de produits (4)	1 500 000,00	469 769,00	630 231,00	0,00	400 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 500 000,00	469 769,00	630 231,00	0,00	400 000,00
65	Autres charges de gestion courante	59 835,00	1,31	0,00	0,00	59 833,69
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	18 825,00	0,00	0,00	0,00	18 825,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	1,31	0,00	0,00	8,69
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		10 666 745,44	6 807 831,43	1 127 717,04	0,00	2 731 196,97
66	Charges financières (b) (5)	29 000,00	25 233,95	0,00	0,00	3 766,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 000,00	19 048,78	0,00	0,00	9 951,22
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	100,41	0,00	0,00	-100,41
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	6 084,76	0,00	0,00	-6 084,76
67	Charges exceptionnelles (c)	33 000,00	12 972,97	0,00	0,00	20 027,03
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	2 627,19	0,00	0,00	372,81
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	10 345,78	0,00	0,00	19 654,22
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	10 728 745,44	6 846 038,35	1 127 717,04	0,00	2 754 990,05
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 209 448,00	1 200 468,20			8 979,80
6611	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 209 448,00	1 200 468,20			8 979,80
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 209 448,00	1 200 468,20			8 979,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 209 448,00	1 200 468,20			8 979,80
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	11 938 193,44	8 046 506,55	1 127 717,04	0,00	2 763 969,85
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	9 094,32
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 993,91
= Différence ICNE N – ICNE N-1	100,41

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	128 000,00	197 796,87	0,00	0,00	-69 796,87
64198	Autres remboursements	100 000,00	174 509,83	0,00	0,00	-74 509,83
6459	Rembours charges SS et prévoyance	28 000,00	23 287,04	0,00	0,00	4 712,96
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 377 000,00	6 977 626,19	0,00	0,00	3 399 373,81
70111	Ventes d'eau aux abonnés	7 000 000,00	4 893 995,54	0,00	0,00	2 106 004,46
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	120 000,00	74 965,69	0,00	0,00	45 034,31
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 300 000,00	864 928,19	0,00	0,00	435 071,81
704	Travaux	1 247 000,00	600 081,61	0,00	0,00	646 918,39
7068	Autres prestations de services	50 000,00	3 063,90	0,00	0,00	46 936,10
7071	Compteurs	0,00	4 264,00	0,00	0,00	-4 264,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	660 000,00	536 327,26	0,00	0,00	123 672,74
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	18 389,19	0,00	0,00	31 610,81
748	Autres subventions d'exploitation	50 000,00	18 389,19	0,00	0,00	31 610,81
75	Autres produits de gestion courante	170 000,00	187 106,68	0,00	0,00	-17 106,68
7588	Autres	170 000,00	187 106,68	0,00	0,00	-17 106,68
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		10 725 000,00	7 380 918,93	0,00	0,00	3 344 081,07
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	213 250,00	796 510,60	0,00	0,00	-583 260,60
7718	Autres produits except. opérat° gestion	213 250,00	438 026,34	0,00	0,00	-224 776,34
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	358 484,26	0,00	0,00	-358 484,26
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		10 938 250,00	8 177 429,53	0,00	0,00	2 760 820,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	433 455,00	433 455,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	433 455,00	433 455,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		433 455,00	433 455,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		11 371 705,00	8 610 884,53	0,00	0,00	2 760 820,47
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		566 488,44				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 149 644,28	1 308 443,87	177 933,23	1 663 267,18
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	24 988,50	0,00	24 988,50	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	0,00	3 465,00	-3 465,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 590 690,61	1 138 274,54	141 256,65	1 311 159,42
2181	Installat° générales, agencements	387 107,17	135 055,84	5 978,62	246 072,71
2182	Matériel de transport	35 000,00	7 622,69	0,00	27 377,31
2183	Matériel de bureau et informatique	111 858,00	27 490,80	2 244,46	82 122,74
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 229 644,28	1 308 443,87	177 933,23	1 743 267,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 600,00	56 475,39	0,00	7 124,61
1641	Emprunts en euros	63 600,00	41 075,39	0,00	22 524,61
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	400,00	0,00	-400,00
1687	Autres dettes	0,00	15 000,00	0,00	-15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		63 600,00	56 475,39	0,00	7 124,61
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 293 244,28	1 364 919,26	177 933,23	1 750 391,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	433 455,00	433 455,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	433 455,00	433 455,00		0,00
139111	Sub. éqipt cpte résul. Agence de l'eau	8 564,00	8 564,00		0,00
139118	Sub. éqipt cpte résul. Autres	2 021,00	2 021,00		0,00
13913	Sub. éqipt cpte résul. Départements	24 149,00	24 149,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	398 721,00	398 721,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		433 455,00	433 455,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 726 699,28	1 798 374,26	177 933,23	1 750 391,79
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15_2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	216 250,00	72 310,00	0,00	143 940,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	216 250,00	36 250,00	0,00	180 000,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	36 060,00	0,00	-36 060,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	216 250,00	72 310,00	0,00	143 940,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 203 050,17	2 203 050,17	0,00	0,00
1068	Autres réserves	2 203 050,17	2 203 050,17	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 203 050,17	2 203 050,17	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 419 300,17	2 275 360,17	0,00	143 940,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)(5)	1 209 448,00	1 200 468,20		8 979,80
28031	Frais d'études	9 840,00	9 839,39		0,61
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 889,00	3 888,60		0,40
28121	Aménagement Terrains nus	0,00	22 579,07		-22 579,07
28128	Aménagement Autres terrains	1 867,00	1 867,00		0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	17 521,00	17 520,07		0,93
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	2 248,00	2 247,34		0,66
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	10 901,00	10 900,34		0,66
28151	Installations complexes spécialisées	37 623,00	0,00		37 623,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	818 422,00	814 929,76		3 492,24
28154	Matériel industriel	9 360,00	0,00		9 360,00
281561	Service de distribution d'eau	163 075,00	163 074,20		0,80
28157	Aménagement matériel industriel	12 269,00	0,00		12 269,00
28181	Installations générales, agencements	59 221,00	61 066,58		-1 845,58
28182	Matériel de transport	41 289,00	41 289,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	21 923,00	21 922,06		0,94
28184	Mobilier	0,00	29 344,79		-29 344,79
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 209 448,00	1 200 468,20		8 979,80
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 209 448,00	1 200 468,20		8 979,80
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 628 748,17	3 475 828,37	0,00	152 919,80
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	97 951,11			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - ASSAINISSEMENT - CA - 2020

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	3 471 773,49	2 098 723,10	574 613,91	0,00	798 436,48
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	40 000,00	4 692,53	22 986,56	0,00	12 320,91
6062	Produits de traitement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	15 000,00	0,00	85,00	0,00	14 915,00
6066	Carburants	10 000,00	5 753,13	600,00	0,00	3 646,87
611	Sous-traitance générale	211 773,49	16 063,28	0,00	0,00	195 710,21
6135	Locations mobilières	5 000,00	1 200,00	0,00	0,00	3 800,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 159,14	490,37	0,00	-849,51
6156	Maintenance	15 000,00	480,00	0,00	0,00	14 520,00
6168	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	5 000,00	1 675,74	0,00	0,00	3 324,26
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6358	Autres droits	1 000,00	200,00	0,00	0,00	800,00
6378	Autres taxes et redevances	3 150 000,00	2 058 499,28	550 451,98	0,00	541 048,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	700 000,00	536 327,26	0,00	0,00	163 672,74
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	700 000,00	536 327,26	0,00	0,00	163 672,74
014	Atténuations de produits (4)	500 000,00	104 000,00	0,00	0,00	396 000,00
706129	Reverset redevance modernisat° agence eau	500 000,00	104 000,00	0,00	0,00	396 000,00
65	Autres charges de gestion courante	155 000,00	150 440,86	0,00	0,00	4 559,14
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	140 000,00	150 440,86	0,00	0,00	-10 440,86
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		4 826 773,49	2 889 491,22	574 613,91	0,00	1 362 668,36
66	Charges financières (b) (5)	40 202,00	39 346,08	0,00	0,00	855,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 202,00	40 201,07	0,00	0,00	0,93
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-854,99	0,00	0,00	854,99
67	Charges exceptionnelles (c)	11 000,00	2 593,57	0,00	0,00	8 406,43
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 028,95	0,00	0,00	-28,95
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	1 564,62	0,00	0,00	8 435,38
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		4 877 975,49	2 931 430,87	574 613,91	0,00	1 371 930,71
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	235 945,86	219 954,82			15 991,04
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	235 945,86	219 954,82			15 991,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		235 945,86	219 954,82			15 991,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		235 945,86	219 954,82			15 991,04
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 113 921,35	3 151 385,69	574 613,91	0,00	1 387 921,75
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	32 148,99
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	33 003,98
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-854,99

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 613 000,00	3 379 622,16	0,00	0,00	233 377,84
704	Travaux	178 000,00	82 127,56	0,00	0,00	95 872,44
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 900 000,00	2 883 333,02	0,00	0,00	16 666,98
706121	Redevance modernisation des réseaux	400 000,00	261 705,88	0,00	0,00	138 294,12
70613	Participations assainissement collectif	100 000,00	111 423,29	0,00	0,00	-11 423,29
7068	Autres prestations de services	35 000,00	41 032,41	0,00	0,00	-6 032,41
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,16	0,00	0,00	-1,16
7588	Autres	0,00	1,16	0,00	0,00	-1,16
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 613 000,00	3 379 623,32	0,00	0,00	233 376,68
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	615 200,00	857 325,45	0,00	0,00	-242 125,45
7718	Autres produits except. opérat° gestion	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	615 000,00	857 325,45	0,00	0,00	-242 325,45
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		4 228 200,00	4 236 948,77	0,00	0,00	-8 748,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	52 026,00	52 026,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	52 026,00	52 026,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		52 026,00	52 026,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 280 226,00	4 288 974,77	0,00	0,00	-8 748,77
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		833 695,35				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = Or 040, RE 043 = OE 040.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 781 279,88	562 899,64	613 218,97	605 161,27
21311	Bâtiments d'exploitation	4 689,00	0,00	0,00	4 689,00
2151	Installations complexes spécialisées	1 446 590,88	554 125,27	347 313,87	545 151,74
2181	Installat° générales, agencements	70 000,00	8 774,37	16 850,00	44 375,63
2182	Matériel de transport	260 000,00	0,00	249 055,10	10 944,90
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 811 279,88	562 899,64	613 218,97	635 161,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 844,00	27 837,78	0,00	6,22
1641	Emprunts en euros	25 110,00	25 104,40	0,00	5,60
1678	Autres dettes condt° particulières	2 734,00	2 733,38	0,00	0,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	27 844,00	27 837,78	0,00	6,22
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 839 123,88	590 737,42	613 218,97	635 167,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	52 026,00	52 026,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	52 026,00	52 026,00		0,00
139111	Sub. équipt cpte résul. Agence de l'eau	2 499,00	2 499,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résul. Régions	20 877,00	20 877,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résul. Départements	28 650,00	28 650,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	52 026,00	52 026,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 891 149,88	642 763,42	613 218,97	635 167,49
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15_2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	283 000,00	84 910,00	0,00	198 090,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	283 000,00	84 910,00	0,00	198 090,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	283 000,00	84 910,00	0,00	198 090,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	329 360,30	329 360,30	0,00	0,00
1068	Autres réserves	329 360,30	329 360,30	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	329 360,30	329 360,30	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	612 360,30	414 270,30	0,00	198 090,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)(5)	235 945,86	219 954,82		15 991,04
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	65 530,56		-65 530,56
281311	Bâtiments d'exploitation	1 494,27	0,00		1 494,27
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	12 231,52	0,00		12 231,52
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	2 082,00	2 082,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	122 750,98	122 750,98		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	65 860,66	0,00		65 860,66
281562	Service d'assainissement	6 765,68	0,00		6 765,68
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	9 008,29	9 008,29		0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	3 335,46	3 335,46		0,00
28181	Installations générales, agencements	4 150,00	4 150,00		0,00
28182	Matériel de transport	8 267,00	8 267,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	4 830,53		-4 830,53
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	235 945,86	219 954,82		15 991,04
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	235 945,86	219 954,82		15 991,04
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	848 306,16	634 225,12	0,00	214 081,04
	Pour information	1 042 843,72			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15. 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = FI 041.

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2019

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE
Région **SUD-EST**
Centre **BOUCHES-DU-RHÔNE**
Département **BOUCHES-DU-RHÔNE**
Collectivité **AURIOL EAU POTABLE**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %	CEP 2020
PRODUITS		1 172,6	1 110,4	-5,3	645,4
Exploitation du service		611,2	581,3		572,4
Collectivités et autres organismes publics		487,0	461,0		
Travaux attribués à titre exclusif		37,8	30,6		33,3
Produits accessoires		36,6	37,4		39,7
CHARGES		1 200,2	1 169,6	-2,6	640,0
Personnel		197,0	164,7		133,9
Energie électrique		53,1	67,6		61,2
Achats d'eau		107,3	119,0		128,9
Produits de traitement		2,5	2,3		
Analyses		6,8	3,7		5,3
Sous-traitance, matières et fournitures		43,4	56,0		61,3
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		10,2	5,8		16,6
Autres dépenses d'exploitation		91,4	83,4		56,5
- Télécommunications, poste et télégestion		7,6	10,6		2,9
- Engins et véhicules		32,1	25,2		9,3
- Informatique		13,1	29,4		24,3
- Assurances		16,0	1,8		3,0
- Locaux		18,5	10,7		9,6
- Divers		4,1	5,7		7,5
Contribution des services centraux et recherche		69,8	66,3		42,6
Collectivités et autres organismes publics		487,0	461,0		
- Part collectivité		236,0	221,0		
- Autres organismes publics		251,0	240,0		
Charges relatives aux renouvellements		103,4	110,4		94,4
- Pour garantie de continuité du service		5,2	10,9		
- Programme contractuel		77,4	78,4		74,4
- Fonds contractuel		20,8	21,1		20,0
Charges relatives aux investissements contractuels		7,2	7,2		7,2
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		7,2	7,2		7,2
Charges relatives investissements du domaine privé		9,4	7,4		1,7
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		11,8	14,7		30,2
RESULTAT AVANT IMPOT		-27,6	-59,2	-114,4	5,4
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)					1,8
RESULTAT		-27,6	-59,2	-114,4	3,6

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 160-067002 -131900 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 30/04/2021





RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

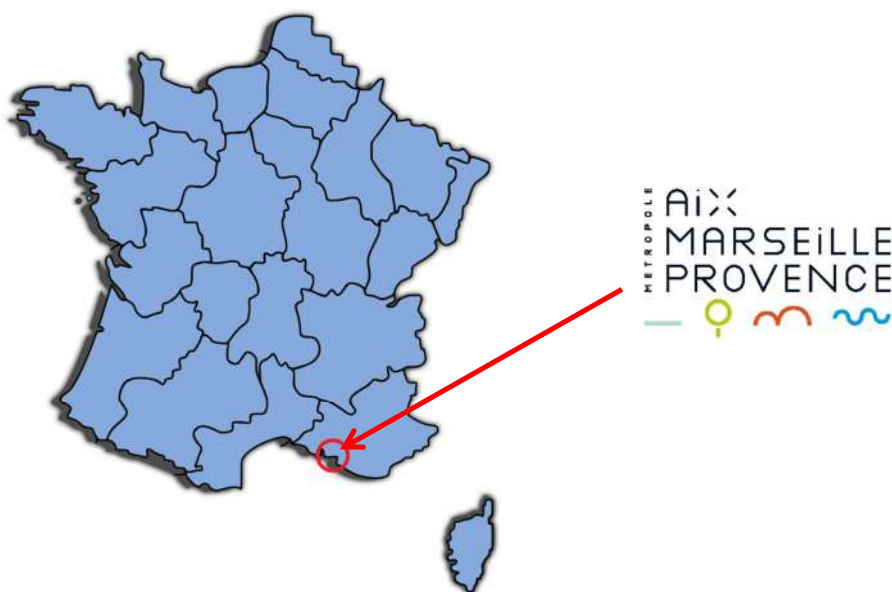
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE.....	5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	7
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	7
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	7
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	7
1.4. LES MODES DE GESTION.....	7
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	8
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	9
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	9
2.2. FAITS MARQUANTS	9
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	10
2.3.1. <i>L'adduction</i>	10
2.3.2. <i>La production</i>	11
2.3.3. <i>Le traitement</i>	12
2.3.4. <i>Le stockage</i>	12
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	12
2.4. LA QUALITE DE L'EAU.....	13
2.5. LA DISTRIBUTION.....	14
2.5.1. <i>Rendement</i>	14
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	16
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	16
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	17
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	17
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	17
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	17
2.7.4. <i>Budget du service</i>	18
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant</i>	19
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	20
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	20
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	20
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	20
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	20
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	21
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	21
3.2. FAITS MARQUANTS	21
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	22
3.3.1. <i>La collecte</i>	22
3.3.2. <i>Le traitement</i>	23
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	23
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	25
3.6. LA GESTION DES DECHETS.....	25
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	26
3.8. LA GESTION FINANCIERE.....	27
3.8.1. <i>Les volumes facturés</i>	27
3.8.2. <i>Le taux d'impayés</i>	27

3.8.3.	Budget du service	28
3.8.4.	Analyse du compte d'exploitation	29
3.8.5.	Contribution à un fonds de solidarité	29
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	30
3.9.1.	Travaux neufs	30
3.9.2.	Travaux de réhabilitation et de renouvellement	30
3.9.3.	Etudes et travaux programmés	30
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	31
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	31
4.2.	FAITS MARQUANTS	31
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	31
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE	32
4.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS	33
4.6.	BUDGET DU SERVICE	34
5.	TARIFS DE L'EAU	35
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	35
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON LA FACTURE SISPEA	37
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	39
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE	40
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	40
6.2.	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	40
6.3.	GRANDS PROJETS	40
6.4.	COOPERATION DECENTRALISEE	40
ANNEXES		41
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	42
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES	47
ANNEXE 3 :	FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	55
ANNEXE 4 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP	59
ANNEXE 5 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	61

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille-Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland GIBERTI jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque Territoire, est :

- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire Istres – Ouest Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 6 communes.

Il représente un bassin de vie de 102 001 habitants (indicateur ANC VP181 - population légale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 5,30 % de la population totale de la Métropole.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la Direction Opérationnelle, chargée des études / travaux / contrôles.

- o Le service de l'eau et de l'assainissement
- o Le service voirie et réseaux

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela, l'eau est prélevée principalement dans le milieu naturel (nappe de la Crau) ou puisée dans le Canal de Marseille pour l'alimentation de Cornillon-Confoux. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 4 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ) jusqu'au 2 septembre 2020. A partir du 3 septembre 2020, il n'existe plus que 3 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ).

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 5 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ) jusqu'au 2 septembre 2020. A partir du 3 septembre 2020, il n'existe plus que 3 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ). ;

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 prestation de service (SERAMM).

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à des sociétés privées) qui assurent pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société des Eaux de Marseille pour le secteur Grans et Cornillon-Confoux ;
- Contrat de DSP d'une durée de 54 ans, en vigueur depuis le 08/09/1966, avec la société SUEZ pour le secteur Fos-sur-Mer ;
- Contrat de DSP d'une durée de 30 ans, en vigueur depuis le 03/09/1990, avec la société SUEZ pour le secteur Istres et Miramas ;
- Contrat de DSP d'une durée de 4 ans et 9 mois, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société SUEZ pour le secteur Port-Saint-Louis du Rhône.

Les contrats des secteurs d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône sont arrivés à échéance au 02/09/2020. Une nouvelle DSP unique a démarré le 03/09/2020 sur ces trois communes, avec la société SUEZ. La commune de Fos-sur-Mer intégrera cette DSP au 01/01/2021.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la Collectivité la collecte et la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société des Eaux de Marseille pour le secteur Grans et Cornillon-Confoux ;
- Contrat de DSP d'une durée de 37 ans, en vigueur depuis le 18/01/1983, avec la société SUEZ pour le secteur Fos-sur-Mer ;
- Contrat de DSP d'une durée de 30 ans, en vigueur depuis le 03/09/1990, avec la société SUEZ pour le secteur Istres et Miramas ;
- Contrat de DSP d'une durée de 30 ans, en vigueur depuis le 06/10/1989, avec la société SUEZ pour le secteur Port-Saint-Louis du Rhône ;
- Contrat de DSP (concession Station d'épuration) d'une durée de 20 ans, en vigueur depuis le 19/12/2008, avec la société SUEZ pour le secteur Port-Saint-Louis du Rhône.

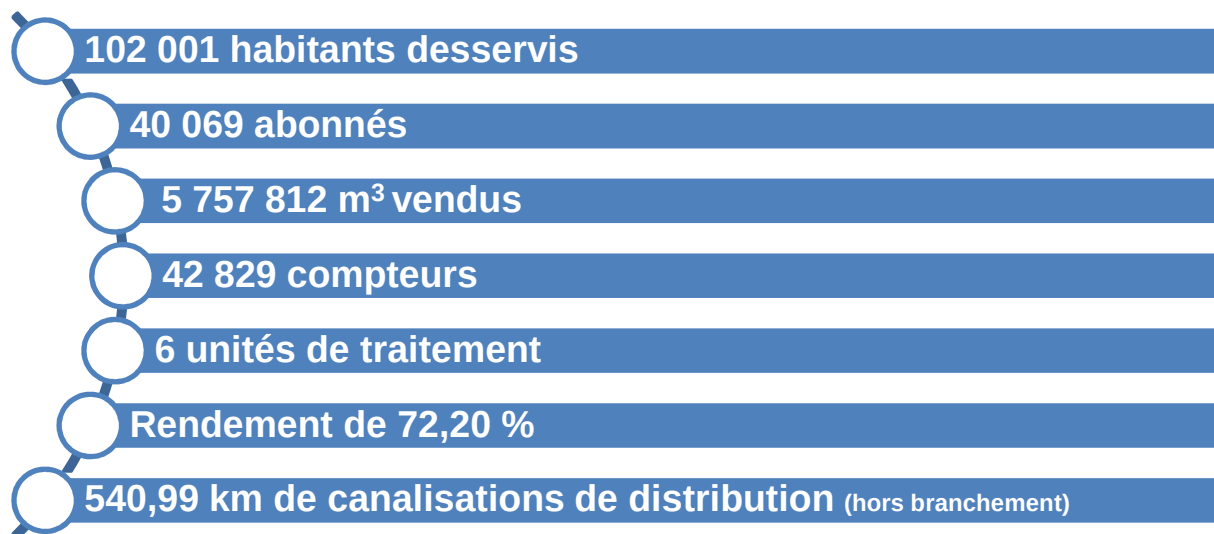
Les contrats des secteurs d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône sont arrivés à échéance au 02/09/2020. Une nouvelle DSP unique a démarré le 03/09/2020 sur ces trois communes, avec la société SUEZ. La commune de Fos-sur-Mer intégrera cette DSP au 01/01/2021.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction Opérationnelle. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions (trimestrielles) de suivi avec les délégataires afin :
 - o de suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
 - o d'échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - o d'étudier les aspects financiers des contrats ;
 - o d'effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux).
- l'analyse des Rapports Annuels des Délégataires (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service ;
- Audits financier et technique des délégations ;
- Visite des sites.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

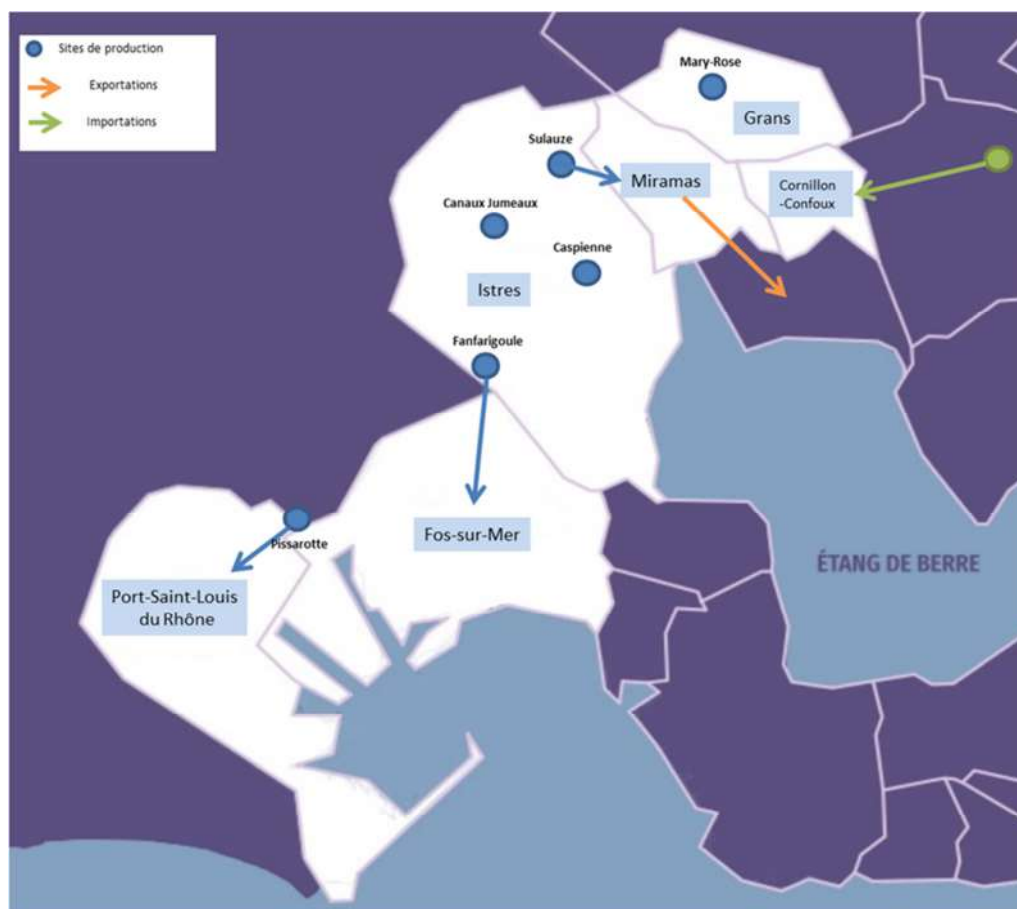
*Depuis 2016, la notion d'abonné a évolué pour l'ensemble des contrats SUEZ pour se rapprocher d'une vision clientèle. Cet indicateur correspond désormais au nombre de comptes actifs en fin de période et étant redevables d'au moins une facture. En conséquence, un compte redevable d'une facture comportant plusieurs branchements ou compteurs ne comptera que pour un seul abonné.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les contrats d'affermage des communes d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône sont arrivés à échéance au 02 septembre 2020 et le contrat de Fos-sur-Mer est arrivé à échéance au 31 décembre 2020. Au terme d'une procédure lancée fin 2018, un contrat unique en eau a démarré au 03 septembre 2020. La commune de Fos-sur-Mer a intégré ce contrat au 1^{er} janvier 2021.

D'importantes casses de réseaux sur la canalisation principale de distribution de Fos-sur-Mer ont engendré de fortes pertes pour l'exercice 2020. Le rendement sur cette commune n'a pas atteint l'objectif fixé par le Grenelle II pour cette année.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Le Territoire Istres-Ouest Provence n'est pas concerné par l'adduction d'eau potable. Même si la commune de Cornillon-Confoux est alimentée depuis le canal de Marseille, l'ensemble de l'adduction est réalisé par le Conseil de Territoire du Pays Salonais dans le cadre d'une convention de vente d'eau potable.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le Territoire Istres – Ouest Provence a prélevé 10 198 576 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2020 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Mary-Rose (Grans)	256 363	1 397	700	50,11 %
Canaux Jumeaux (Istres)	332 524	11 506	908	7,89 %
Caspienne (Istres)	3 549 607	28 800	9 698	33,67 %
Fanfarigoule (Fos-sur-Mer)	2 080 507		5 684	
Pissarotte (Port-Saint-Louis du Rhône)	850 303		2 323	
Sulauze (Miramas)	3 129 272	16 080	8 550	53,17 %

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire achète, par convention, de l'eau : 100 591 m³ en 2020

- au canal de Marseille pour l'alimentation du secteur de Cornillon-Confoux (cette eau est ensuite traitée et transportée par le Pays Salonais).

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau : 742 409 m³ en 2020

o traitée :

- au Territoire du Pays Salonais pour la commune de Saint-Chamas.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Le secteur de Port-Saint-Louis du Rhône est sécurisé par le biais du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). En revanche, ce secours ne peut être envisagé sur une longue période.

Le secteur de Grans est sécurisé avec la mise en place d'un secours depuis le Territoire du Pays Salonais et la commune de Salon de Provence (existant depuis la mi-2018).

En revanche, les autres secteurs ne sont actuellement pas sécurisés. Le schéma directeur en eau potable en cours du Territoire Istres Ouest Provence permettra de proposer des solutions en vue d'une sécurisation globale de chaque commune.

2.3.3. LE TRAITEMENT

6 unités de traitement permettent de produire 10 085 056 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Mary-Rose	262 278	chlore	Grans	
Canaux Jumeaux	332 524	chlore	Entressen - Istres	
Caspienne	3 549 607	chlore	Istres	
Fanfarigoule	2 058 907	chlore	Fos-sur-Mer	
Pissarotte	845 728	chlore	Port-Saint-Louis du Rhône	
Sulauze	3 129 272	chlore	Miramas	

2.3.4. LE STOCKAGE

12 réservoirs d'une capacité globale de 34 000 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Cimetière	43 h et 60 h	2	2 000	Grans
Du plateau	11 h et 24 h	1	300	Cornillon-Confoux
Carraire	14,11 h et 20,30 h	1	3 000	Miramas
La Rousse		1	3 000	Miramas
Entressen	51,50 h et 76,90 h	2	2 400	Entressen – Istres
Miouvin	26,61 h et 40,90 h	3	10 000	Istres
Tour de Nedon		1	1 500	Istres
Collet Rond		2	1 000	Istres
Deven		2	3 000	Istres
Mourré Poussiou	16,71 h et 26,72 h	2	5 000	Fos-sur-Mer
Port-Saint-Louis du Rhône	22,70 h et 35,10	1	2 800	Port-Saint-Louis du Rhône

Les données en rouge correspondent à l'autonomie hivernale et celles en noir à l'autonomie estivale.

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 540,99 km.

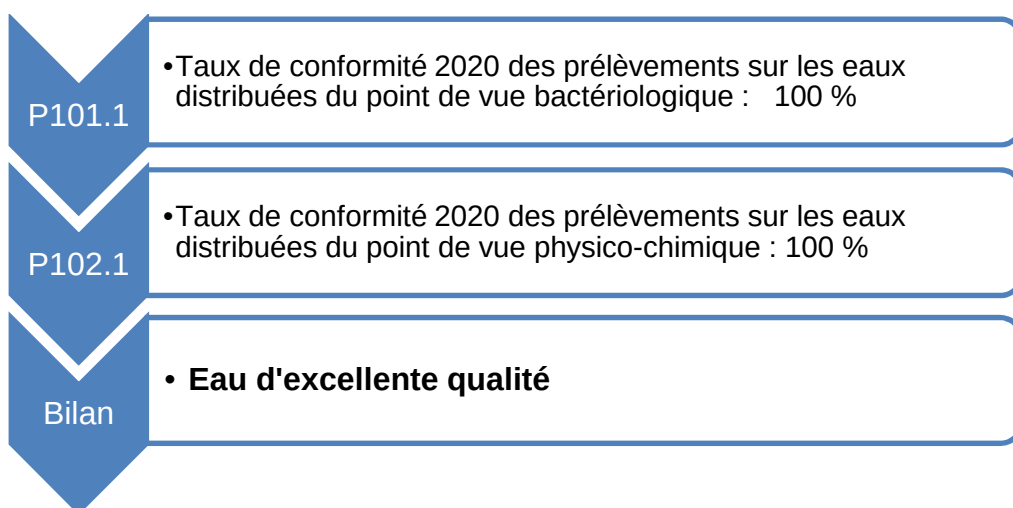
Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 0,69 % par rapport à l'année 2019.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 54 %

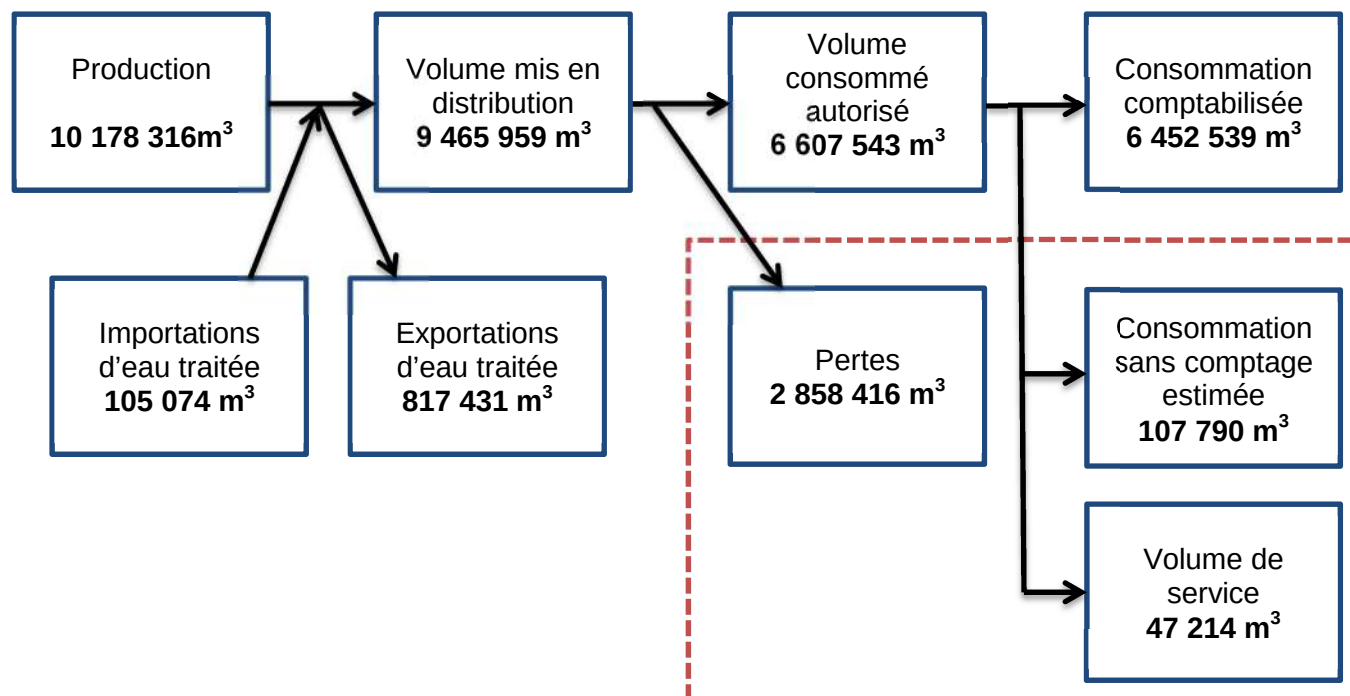
- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Mary-Rose	Caspie nne	Sulauze	Canaux Jumeaux	Pissarotte	Fanfarigoule
0 % : Aucune action.						
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.						
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.						
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.						
60 % : Arrêté préfectoral						
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.						
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.						
Résultats	60 %	60 %	60 %	60%	40%	40%

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

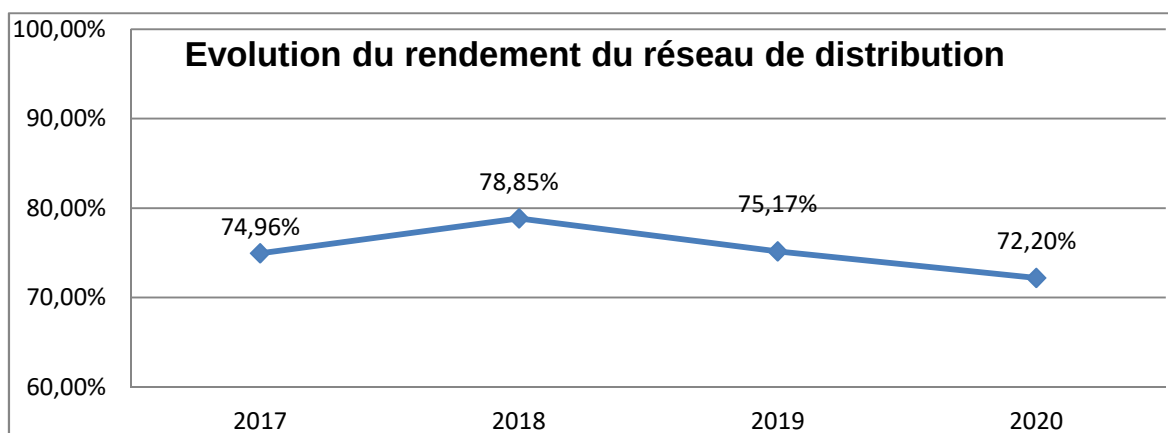
- o Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- o Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- o Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- o Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- o Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- o Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- o Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 72,20 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le seuil réglementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 n'a pas été atteint à l'échelle du Territoire Istres-Ouest Provence, cela s'explique par un rendement très dégradé sur la commune de Fos-sur-Mer pour l'exercice 2020.

	Seuil réglementaire Grenelle II	Rendement 2020
Territoire CT5	72,50 %	72,20 %
Cornillon-Confoux	67,64 %	88,70 %
Fos-sur-Mer	72,17 %	61,07 %
Grans	68,95 %	81,26 %
Istres	73,04 %	75,24 %
Miramas	77,05 %	82,20 %
Port-Saint-Louis du Rhône	69,43 %	77,79 %

Pour l'année 2020, 4 fuites ont été enregistrées sur la conduite de distribution principale de la commune de Fos-sur-Mer (en DN450). La dernière fuite a été localisée au mois d'octobre 2020 dans l'enceinte de la Base aérienne 125. Celle-ci n'a pu être réparée qu'après autorisation de l'armée de l'air au mois de février 2021. L'impact minimum estimé de ces 4 fuites sur l'exercice 2020 est de 9 points de rendement de réseau.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 15,60 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire Istres – Ouest Provence est de 14,80 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

Les résultats de l'année 2020 ne sont pas satisfaisants en raison des quatre casses importantes sur Fos-sur-Mer qui ont engendré des pertes très significatives. L'indice linéaire de perte est en augmentation de 1,80 m³/km/jour par rapport à l'année précédente.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

- Travaux sur les réseaux :

En 2020, le Territoire Istres-OuestProvence a fait réaliser 4 378 ml de travaux sur l'ensemble des 6 communes. Ces travaux ont consisté en 1 684 ml d'extension et 2 694 ml de renouvellement des réseaux d'eau potable.

- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire Istres - Ouest Provence est de 95 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution. Cet indicateur est stable depuis 2016 et confirme la bonne connaissance des réseaux par les délégataires. Les axes d'améliorations concernent la localisation des branchements, des ouvrages annexes sur les plans des réseaux et la localisation des interventions sur les réseaux.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à Istres (SUEZ) et à Aix-en-Provence (SEM) :

SUEZ :

Zone d'activité Trigance
8.1 Chemin de Capeau à Istres 13 800
Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et Centre relation Clientèle 09.77.40.84.08

SEM (Société des Eaux de Marseille) :

275, rue Pierre Duhem
13 856 Aix-en-Provence
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
de 13h30 à 17h30
Permanence téléphonique 09.69.39.40.50

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 09.77.42.94.34 (SUEZ) ou 04.91.83.16.15 (SEM).

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 98 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours sans pose de compteur**.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 12,48 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 5 757 812 m³

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Ils sont précisés en annexe 2 par commune.

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	176 706 m ³	347 336 m ³	192 290 m ³	191 597 m ³	-0,36 %
Nombre d'abonnés concernés	237	232	279	249	-10,75 %

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



➔ **Résultat net : 1 929 925 €**

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	3 962 836,53
Dépenses réelles (hors remboursement de la dette)	87,150
Remboursement de la dette	451,200
Epargne brute	3 424 491,48
Capital restant dû au 31/12/2020	22 960 077,98
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	6,70 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT

- Suivi du CARE :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	2020	Ecart année N-1
Produits	11 821 020 €	11 980 411 €	12 666 492 €	11 137 068 €	-12,07 %
Charges	10 997 174 €	11 868 628 €	12 178 266 €	11 468 824 €	- 5,82 %
Résultat avant impôt	823 846 €	261 890 €	488 226 €	-331 706 €	- 167,94 %
RESULTAT	508 576 €	174 600 €	292 195 €	-331 706 €	-213,31 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
PSL 03.09.	33 044 €	50 424 €	-17 380 €	19 496 €
Istres et Miramas 03.09.	111 470 €	78 921 €	32 549 €	-36 961 €
Fos-sur-Mer	38 018 €	71 893 €	-33 875 €	-207 771 €
Grans et Cornillon-Confoux	38 593 €	21 869 €	16 723 €	-4 548 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020
Montant des investissements	0 €	0 €	0 €	469 038,96 €

- Suivi des engagements contractuels (DSP):

	Réalisé en 2020
Remplacement des compteurs	2 158
Linéaire de détection de fuite	691 957 ml
Renouvellement de branchements	44
Réparation fuites	159

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0020 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

3 chantiers pour des travaux neufs ou extension des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2020, ils concernent :

FOS SUR MER	POLE PETITE ENFANCE Rue Marché Neuf	36,2 ml
ISTRES	GOLF INTERNATIONAL Route Cabane Noire – chemin des Maurettes	1620 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	COMPLEXE SPORTIF A. CROIZAT	28 ml

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

9 chantiers pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2020, ils concernent :

FOS SUR MER	CHEMIN DE BLANC	632,8 ml
FOS SUR MER	IMPASSE DES LAURIERS - MINOTAURE	134 ml
ISTRES	CHEMIN DU RESERVOIR	170 ml
MIRAMAS	SAINT EXUPERY	957 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE FREDERIC MISTRAL	240 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	AVENUE CAMILLE PELLETAN	90 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE BARBES	22 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUES JULES GUESDES ET LAMARTINE	315 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	GUY MOQUET	133 ml

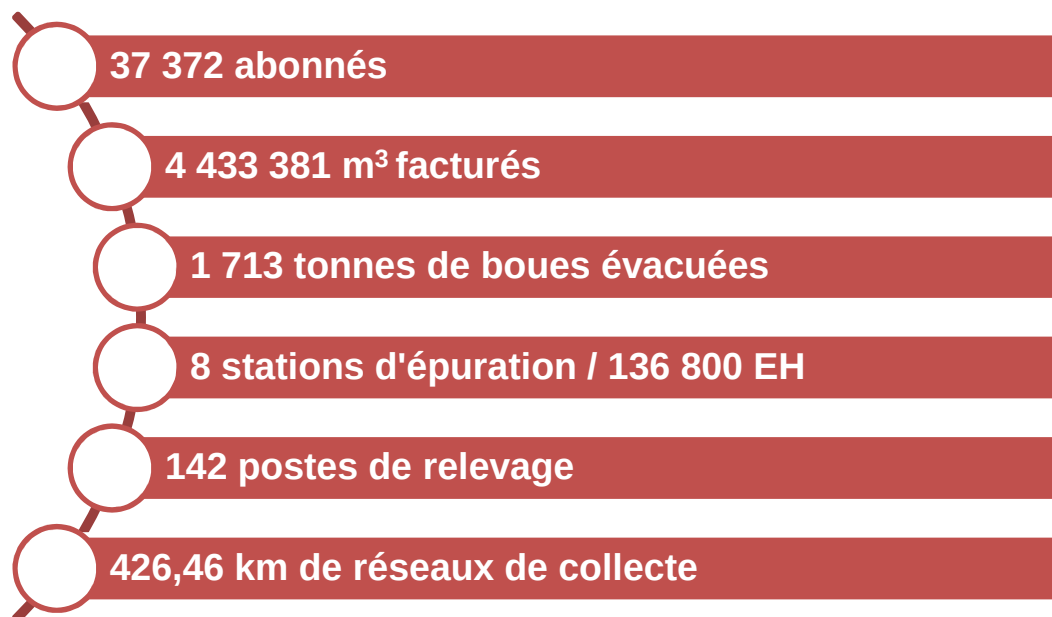
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Au-delà des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des extensions faites sur l'exercice 2020, le Territoire Istres – Ouest Provence a réalisé :

- La poursuite d'une étude pour la création d'un nouveau champ captant nord et d'un champ captant sud sur le Territoire du CT5 ;
- La poursuite de la sécurisation et de la réhabilitation des réservoirs du Territoire ;
- La poursuite de la sécurisation des ouvrages de production d'eau potable ;
- La poursuite du Schéma Directeur d'eau potable sur l'ensemble du Territoire.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

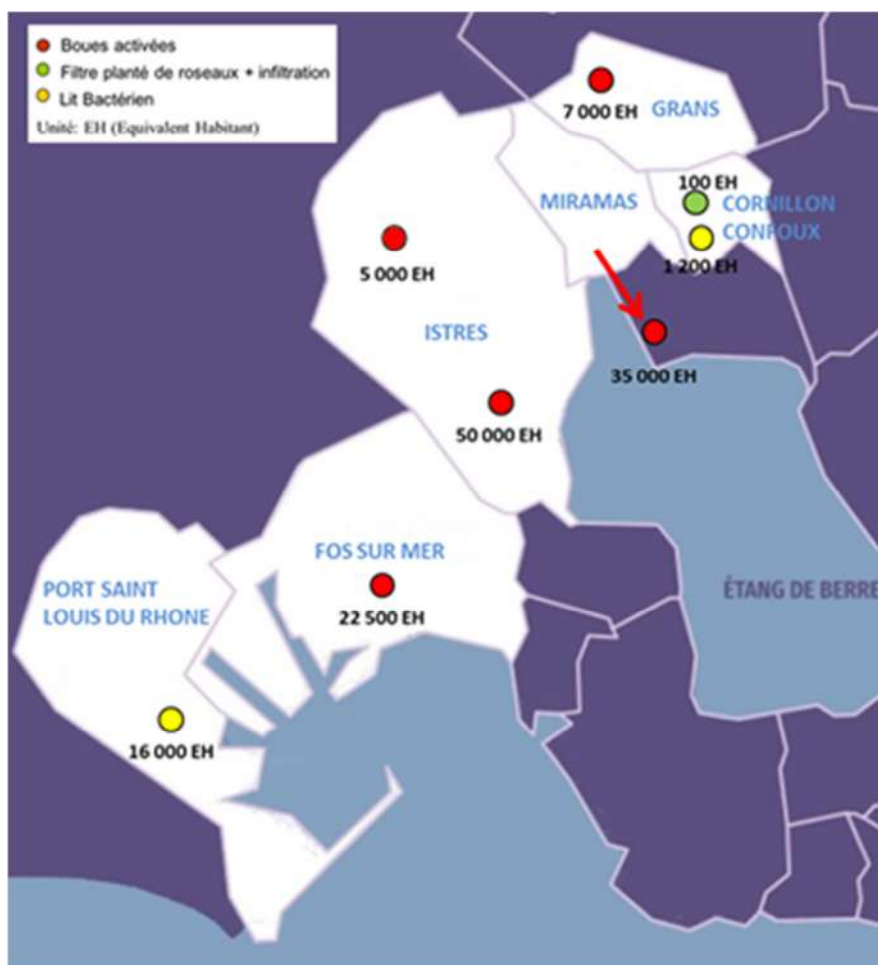
Concernant le réseau et les ouvrages, le Territoire Istres – Ouest Provence a entamé des travaux notamment sur Entressen, afin de réduire les apports d'eaux claires météoriques et permanentes (suite aux retours des données d'autosurveillance des réseaux).

Les contrats d'affermage des communes d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône sont arrivés à échéance au 02 septembre 2020 et le contrat de Fos-sur-Mer est arrivé à échéance au 31 décembre 2020. Au terme d'une procédure lancée courant fin 2018, un contrat unique en assainissement collectif a démarré au 03 septembre 2020. La commune de Fos-sur-Mer intégrera ce contrat au 1^{er} janvier 2021.

Le démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer ont démarré le 8 juin 2020 (marché notifié le 13 janvier 2020).

La réception des travaux de construction d'une unité de traitement tertiaire des eaux usées dans la station d'épuration de Rassuen à Istres le 24 septembre 2020.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 426,46 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 0,45% par rapport à l'année 2019. Il comporte 25,580 km de réseau unitaire et 400,882 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 41,613 km de canalisation de refoulement.

3.3.2. LE TRAITEMENT

7 612 371 m³ ont été traités sur le Territoire Istres – Ouest Provence

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
GRANS	7 000	Boues activées	316 940	Touloubre
CORNILLON VILLAGE	1 200	Lit bactérien	35 057	Touloubre
CORNILLON GRANDES BASTIDES	100	Filtre planté de roseaux	NC	Canal
MIRAMAS/SAINT-CHAMAS	35 000	Boues activées	2 071 232	Etang de Berre
ISTRES ENTRESSEN	5 000	Boues activées	648 888	Canal
ISTRES RASSUEN	50 000	Boues activées	2 512 992	Darse 1 Golfe de Fos
FOS-SUR-MER	22 500	Boues activées	1 467 964	Roubine RN 568 puis Canal d'Arles à Port-de-Bouc
PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE	16 000	Lit bactérien	559 298	Rhône

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

3 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire Istres – Ouest Provence

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2020
Curage préventif	29,437 km
Interventions de débouchage	311
Inspections télévisées	1,783 km

1 point noir en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire Istres – Ouest Provence est de 15 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire Istres – Ouest Provence est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2013	2 059	0,023 %
2014	4 266	0,051 %
2015	667	0,0085 %
2016	563	0,0083 %
2017	304	0,0045 %
2018	14 747	0,18%
2019	16 833	0,21 %
2020	7 192	0,096%

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2019 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100 %	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	99,16%	99,13 %

Le calcul de l'indicateur P254.3 concernant la conformité des performances des équipements d'épuration a été pénalisée en raison de deux bilans non conformes sur la station de Cornillon-Village. 231 bilans ont été réalisés en 2020 et 229 bilans ont été conformes.

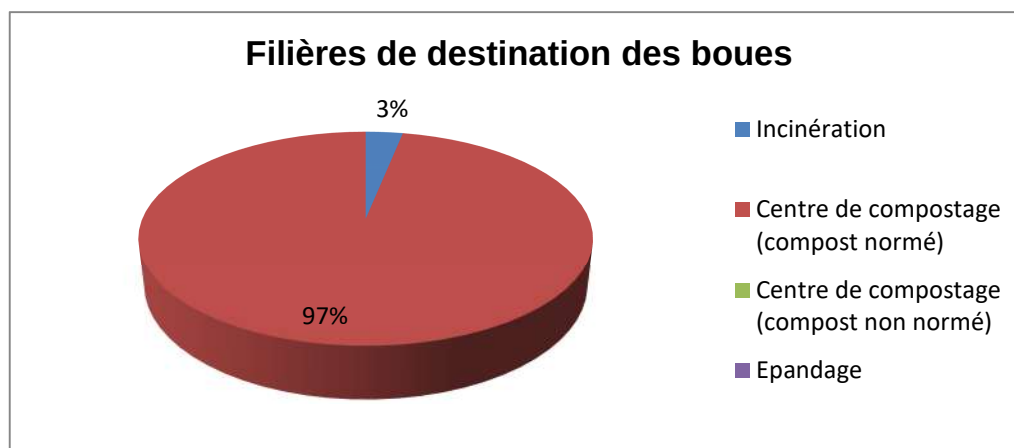
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

1 713 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Volume évacué en m ³
Sables	108
Graisses	31
Refus de dégrillage	116

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à **Istres (SUEZ)** et à **Aix-en-Provence (SEM)** :

SUEZ :

Zone d'activité Trigance

8.1 Chemin de Capeau à Istres 13 800

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et Centre relation Clientèle 09.77.40.84.08

SEM (Société des Eaux de Marseille) :

275, rue Pierre Duhem

13 856 Aix-en-Provence

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
de 13h30 à 17h30

Permanence téléphonique 09.69.39.40.50

En dehors des horaires d'ouverture et en **cas d'urgence**, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du **09.77.42.94.34 (SUEZ)** ou **04.91.83.16.15 (SEM)**.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 93,16 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 4 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 12,74 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. *LES VOLUMES FACTURES*

Les volumes facturés en 2020 sont de 4 433 381 m³

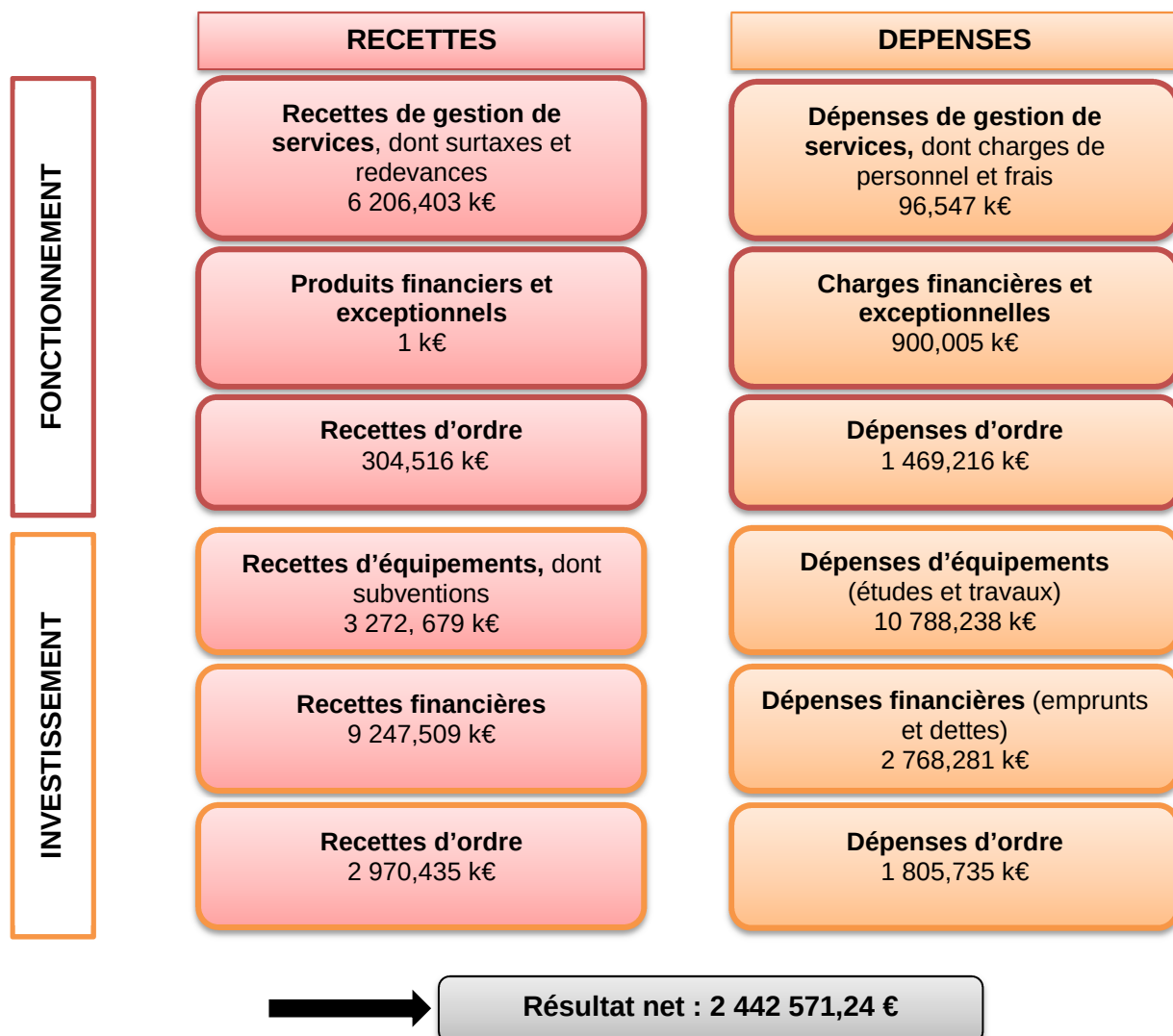
3.8.2. *LE TAUX D'IMPAYES*

Ils sont précisés en annexe 2 par commune.

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	6 207 410
Dépenses réelles (hors remboursement de la dette)	113 020
Remboursement de la dette	883 535,36
Epargne brute	5 210 855
Capital restant dû au 31/12/2020	32 926 412,96
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	6,32 années

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CARE et/ou compte administratif des régies :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020	Ecart / année N-1
Produits	11 521 829 €	12 487 255 €	13 160 674 €	12 150 516 €	-7,67 %
Charges	11 891 646 €	13 283 192 €	14 152 203 €	13 405 382 €	- 5,28%
Résultat avant impôt	- 413 687 €	- 795 937 €	- 846 670 €	- 1 264 866 €	49,39 %
RESULTAT	- 481 237 €	- 795 937 €	- 889 440 €	- 1 427 090-	60,40%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
PSL 03.09.	101 919 €	391 647 €	-289 728 €	-82 619 €
Istres et Miramas 03.09.	144 280 €	77 068	67 212 €	-243 911 €
Fos-sur-Mer	63 027 €	15 217 €	47 810 €	-50 565 €
Grans et Cornillon-Confoux	28 287 €	12 909 €	15 378 €	2 636 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020
Montant des investissements	0 €	0 €	0 €	41 039 €

- Suivi des engagements contractuels :

	Réalisé en 2020
Linéaire ITV	1 783 ml

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0011 €/m³

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

2 chantiers pour des travaux neufs ou extension des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2020, ils concernent :

ISTRES	GOLF INTERNATIONAL <i>Route Cabane Noire - chemin des Maurettes</i>	240 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	COMPLEXE SPORTIF A. CROIZAT	35 ml

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

14 chantiers pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2020, ils concernent :

FOS SUR MER	AVENUE CANTEGRILLET	69 ml
FOS SUR MER	CHEMIN DE BLANC	500 ml
ISTRES	CHEMIN DU RESERVOIR	320 ml
ISTRES	RUE COPERNIC	41 ml
ISTRES	ALLEE DE LA GERBOISE	166 ml
ISTRES ENTRESSEN	LES GINESTES - RUE DE LA SAUGE	36 ml
ISTRES ENTRESSEN	LES GINESTES - RUE DES BLEUETS	471 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE VALENTIN EYNAUD	36 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	AVENUE CAMILLE PELLETAN	50 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE BARBES	54 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	ELSA TRIOLET	396 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUES JULES GUESDES ET LAMARTINE	321 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE DES MARTYRES DE LA RESISTANCE	128 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	GUY MOQUET	135 ml

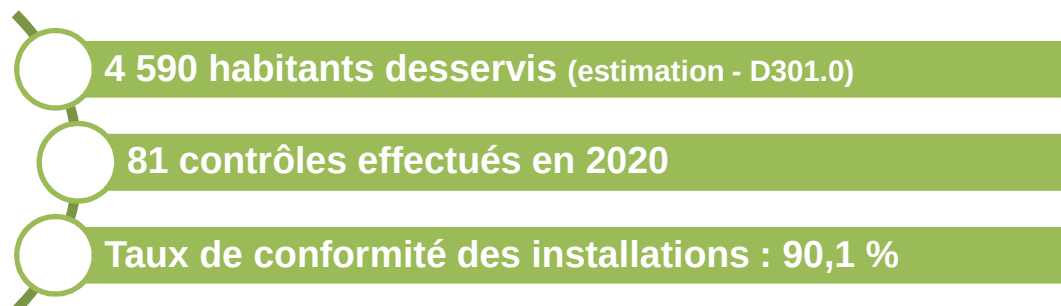
3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Au-delà des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et des extensions faites sur l'exercice 2020, le Territoire Istres – Ouest Provence a réalisé :

- Démarrage d'un contrat unique pour les communes d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône ;
- Résiliation du contrat de concession de la station d'épuration de Port-Saint-Louis du Rhône au motif de l'intérêt général.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



4.2. FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques des SPANC métropolitain, le nouveau règlement de service, approuvé le 24 octobre 2019, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, la périodicité des contrôles de bon fonctionnement est passée de 4 à 10 ans sur le Territoire Istres-Ouest Provence.

Suite à l'attribution du nouveau marché de prestations de service de contrôle des installations d'ANC en décembre 2019, le montant des redevances ANC a été modifié et fixé sur le coût des prestations de la SERAMM, par délibération du 15 octobre 2020.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire Istres – Ouest Provence existe depuis le 31 juillet 2006. Un recensement réalisé entre de 2006 et 2007 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 2 105 (DC.306) :

- 2 055 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (périodicité de 10 ans) ;
- Conseil aux usagers.

En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 100 points

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	20	☒	☐
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	20	☒	☐
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	30	☒	☐
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières) (VP.171)	30	☒	☐
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations(VP.172)	10	☐	☒
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations(VP.173)	20	☐	☒
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange(VP.174)	10	☐	☒

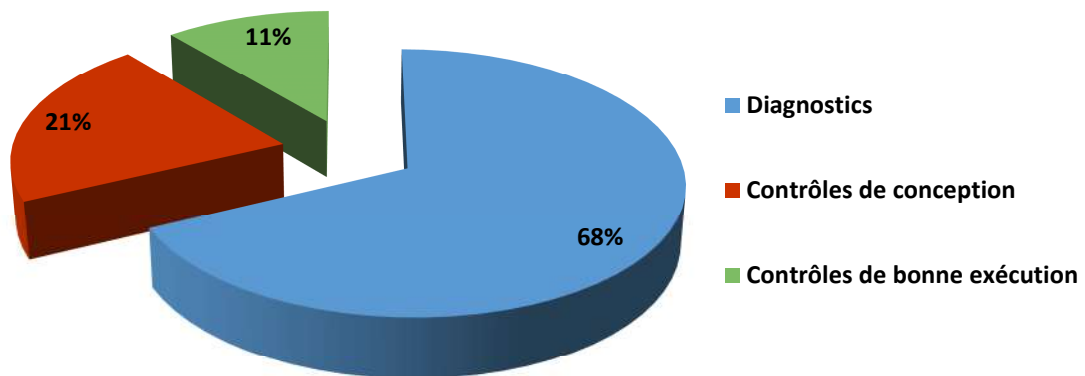
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

Les données par communes sont présentées en annexe 2

- Nombre de contrôles réalisés :

Type de contrôle	2019	2020
Examen préalable de conception(DC.332)	29	17
Vérification de l'exécution (DC.333)	19	9
Diagnostic de bon fonctionnement	51	45
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	36	10

Activité du service par type de contrôle



4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 407
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 245
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 2 183
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 0
- Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 71
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 0
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 4

En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est de 90,1 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

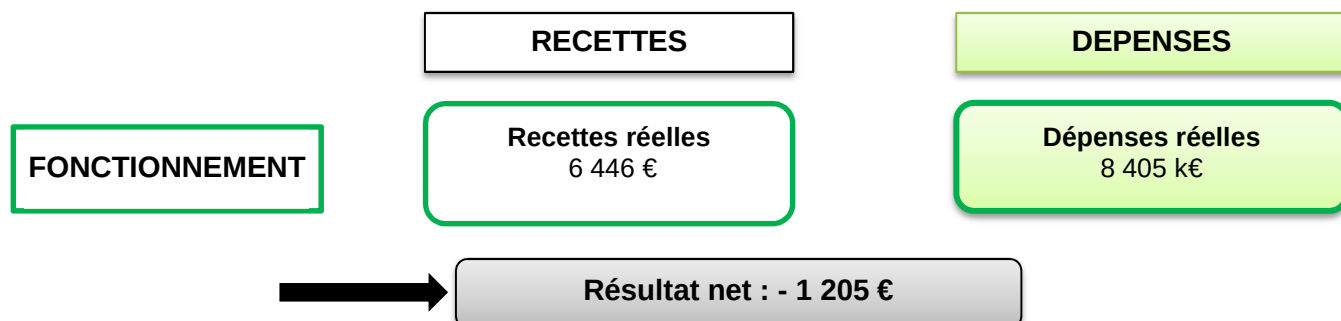
4.6. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du Conseil de Territoire Istres–Ouest Provence, n°005-8710/20 du 15 octobre 2020.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	85 €
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter > à 20 EH	90 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	100 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter > à 20 EH	150 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité < à 20 EH	110 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	120 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité < à 20 EH (groupé jusqu'à 20 contrôles)	110 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service (**DC.197**) sont les suivantes :

- Service obligatoire : 6 446 €.

Les charges salariales et de fonctionnement ne sont pas prises en compte ci-dessus.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Le mode de calcul à compter du 1^{er} janvier 2020 se conforme strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc plus multipliées par deux. La conséquence est une augmentation mécanique des tarifs liée au mode de calcul et sans impact sur le prix à l'usager.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		Grans et Cornillon*	Fos-sur-Mer	Istres et Miramas	Port-Saint-Louis du Rhône
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (abonnement)	33,68 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
	Part variable	82,48 €	41,77 €	41,77 €	41,77 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	0 €	0 €	0 €	0 €
	Part variable	42,00 €	70,95 €	70,95 €	70,95 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €	33,60 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau	9,60 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
TVA 5.5%		11,07 €	8,27 €	8,27 €	8,27 €
SOUS-TOTAL HT		201,36 €	150,32 €	150,32 €	150,32 €
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		Grans et Cornillon*	Fos-sur-Mer	Istres et Miramas	Port-Saint-Louis du Rhône
Opérateur/ gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	27,22 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	Part variable	130,82 €	73,25 €	73,25 €	73,25 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	0 €	0 €	0 €	0 €
	Part variable	86,40 €	178,55 €	178,55 €	178,55 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
TVA 10%		26,24 €	28,48 €	28,48 €	28,48 €
SOUS-TOTAL HT		262,44 €	284,80 €	284,80 €	284,80 €
TOTAL GENERAL TTC		501,11 €	471,87 €	471,87 €	471,87 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		4,18 €	3,93 €	3,93 €	3,93 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 3.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

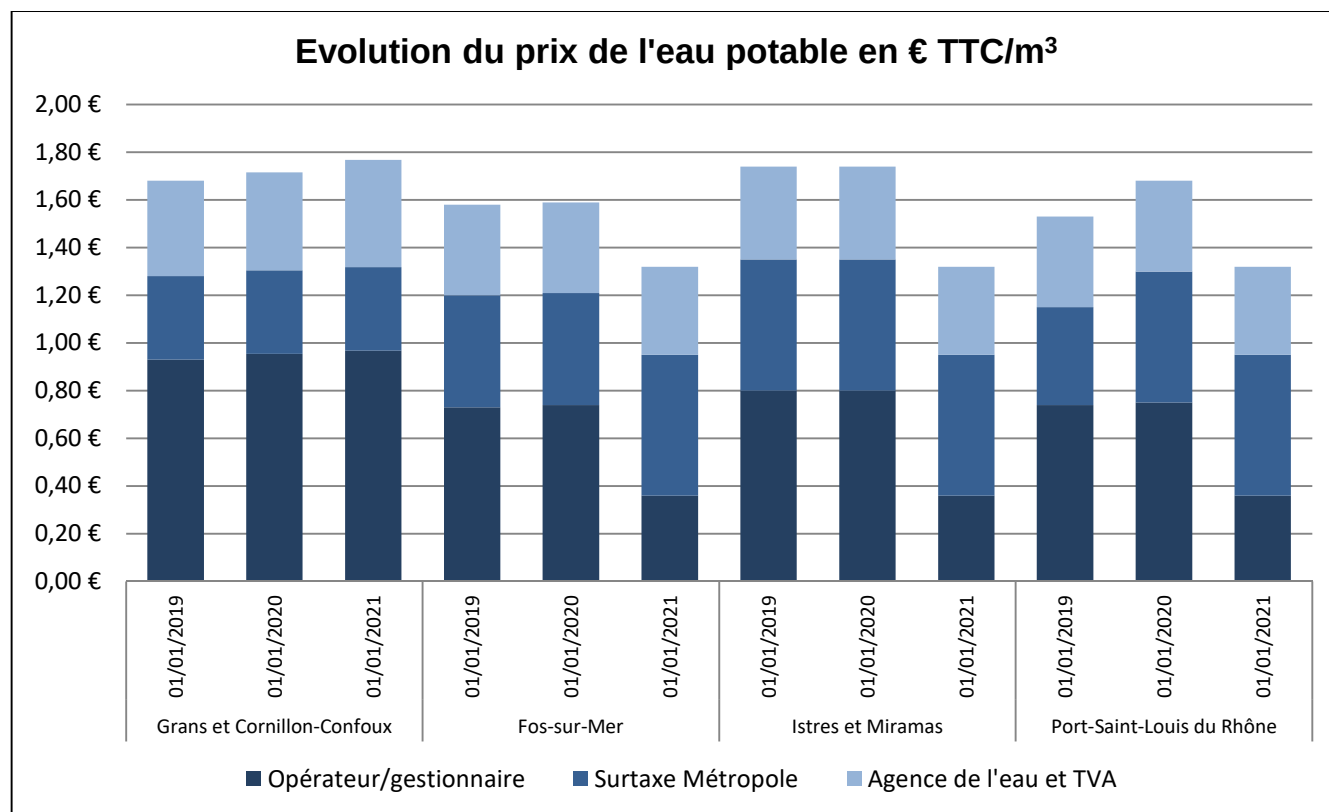
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Grans et Cornillon-Confoux	Distribution de l'eau *	1,77 €	1,68 €
	Collecte et traitement des eaux usées *	2,41 €	2,15 €
	Total	4,18 €	3,83 €
Fos-sur-Mer	Distribution de l'eau	1,32 €	1,32 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €
	Total	3,93 €	3,93 €
Istres et Miramas	Distribution de l'eau	1,32 €	1,32 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €
	Total	3,93 €	3,93 €
Port-Saint-Louis du Rhône	Distribution de l'eau	1,32 €	1,32 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €
	Total	3,93 €	3,93 €

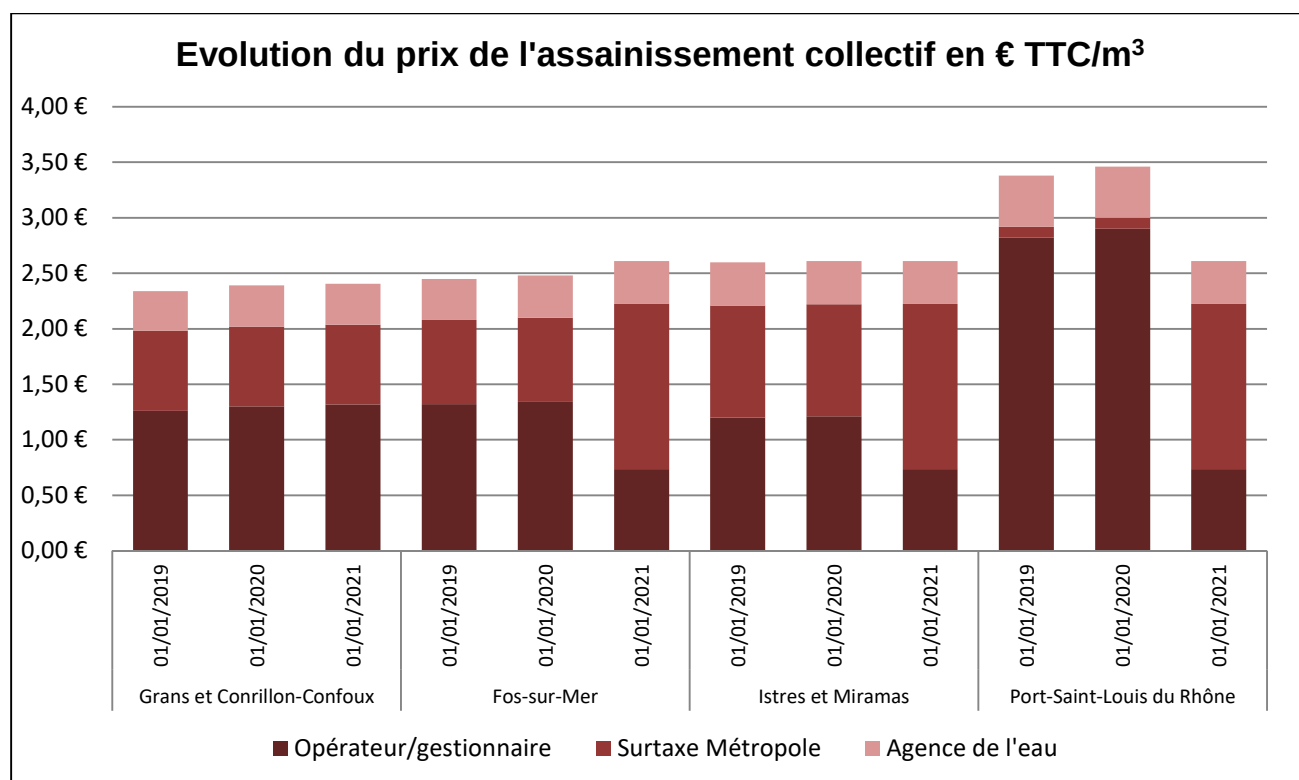
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON LA FACTURE SISPEA

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



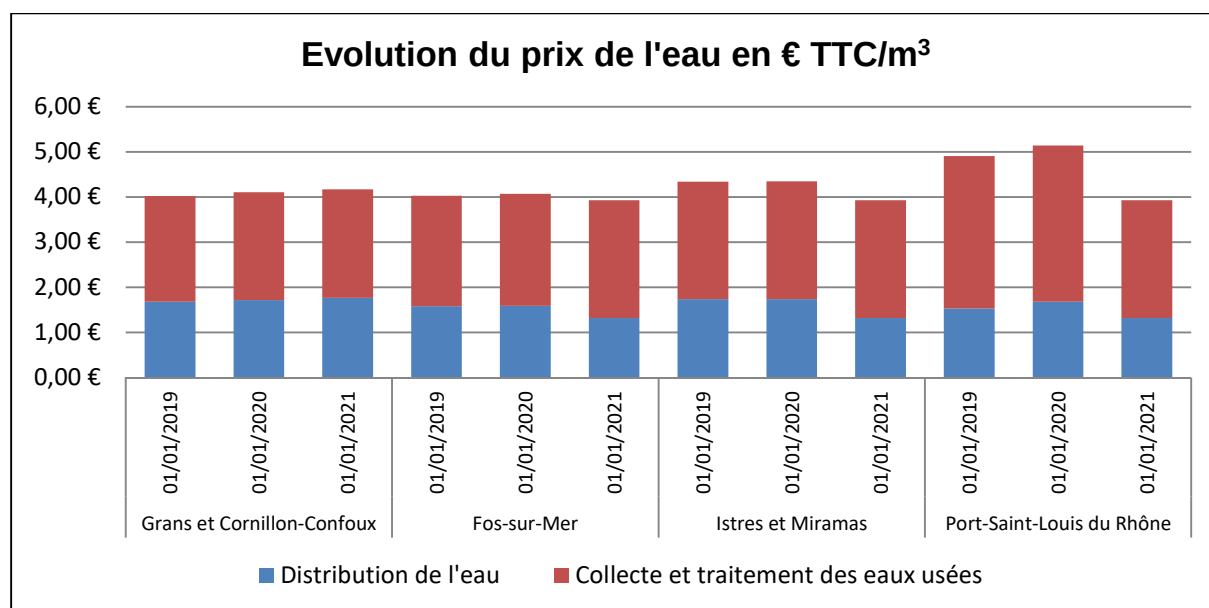
	Prix en € TTC/m ³	Ancien mode de calcul	Nouveau mode de calcul			Evolution N/N-1
		01/01/2021	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	
Grans et Cornillon-	Opérateur/gestionnaire	0,88 €	0,93 €	0,955 €	0,968 €	1,36%
	Surtaxe Métropole	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,00%
	Redevances et taxes	0,45 €	0,41 €	0,40 €	0,45 €	12,50%
	Total	1,68 €	1,69 €	1,70 €	1,77 €	4,12%
Fos-sur-Mer	Opérateur/gestionnaire	0,36 €	0,73 €	0,74 €	0,36 €	-51,35%
	Surtaxe Métropole	0,59 €	0,47 €	0,47 €	0,59 €	25,53%
	Redevances et taxes	0,37 €	0,38 €	0,38 €	0,37 €	-2,63%
	Total	1,32 €	1,58 €	1,59 €	1,32 €	-16,98%
Istres et Miramas	Opérateur/gestionnaire	0,36 €	0,80 €	0,80 €	0,36 €	-55,00%
	Surtaxe Métropole	0,59 €	0,55 €	0,55 €	0,59 €	7,27%
	Redevances et taxes	0,37 €	0,39 €	0,39 €	0,37 €	-5,13%
	Total	1,32 €	1,73 €	1,74 €	1,32 €	-24,14%
Port-Saint-Louis du Rhône	Opérateur/gestionnaire	0,36 €	0,74 €	0,75 €	0,36 €	-52,00%
	Surtaxe Métropole	0,59 €	0,41 €	0,55 €	0,59 €	7,27%
	Redevances et taxes	0,37 €	0,38 €	0,38 €	0,37 €	-2,63%
	Total	1,32 €	1,53 €	1,68 €	1,32 €	-21,43%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



	Prix en € TTC/m ³	Ancien mode de calcul	Nouveau mode de calcul			Evolution N/N-1
		01/01/2021	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	
Grans et Cornillon	Opérateur/gestionnaire	1,09 €	1,26 €	1,30 €	1,32 €	+1,31%
	Surtaxe Métropole	0,72 €	0,72 €	0,72 €	0,72 €	+0,00%
	Redevances et taxes	0,34 €	0,36 €	0,37 €	0,37 €	-0,36%
	Total	2,15 €	2,34 €	2,39 €	2,41 €	0,66%
Fos-sur-Mer	Opérateur/gestionnaire	0,74 €	1,32 €	1,34 €	0,74 €	-45,12%
	Surtaxe Métropole	1,49 €	0,76 €	0,76 €	1,49 €	95,78%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,37 €	0,38 €	0,39 €	1,93%
	Total	2,61 €	2,45 €	2,48 €	2,61 €	5,27%
Istres et Miramas	Opérateur/gestionnaire	0,74 €	1,20 €	1,21 €	0,74 €	-39,22%
	Surtaxe Métropole	1,49 €	1,01 €	1,01 €	1,49 €	47,32%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,39 €	-0,68%
	Total	2,61 €	2,60 €	2,61 €	2,61 €	0,03%
Port-Saint-Louis du Rhône	Opérateur/gestionnaire	0,74 €	2,82 €	2,90 €	0,74 €	-74,64%
	Surtaxe Métropole	1,49 €	0,10 €	0,10 €	1,49 €	1387,92%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,46 €	0,46 €	0,39 €	-15,80%
	Total	2,61 €	3,38 €	3,46 €	2,61 €	-24,55%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



	Prix en € TTC/m ³	Nouveau mode de calcul			Evolution N/N-1
		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	
Grans et Cornillon-	Distribution de l'eau	1,69 €	1,70 €	1,77 €	3,09%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,34 €	2,39 €	2,41 €	0,66%
	Total	4,03 €	4,09 €	4,18 €	1,67%
Fos-sur-Mer	Distribution de l'eau	1,58 €	1,59 €	1,32 €	-16,98%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,45 €	2,48 €	2,61 €	5,27%
	Total	4,03 €	4,07 €	3,93 €	-3,42%
Istres et Miramas	Distribution de l'eau	1,73 €	1,74 €	1,32 €	-24,14%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,60 €	2,61 €	2,61 €	0,03%
	Total	4,33 €	4,35 €	3,93 €	-9,64%
Port-Saint-Louis du Rhône	Distribution de l'eau	1,53 €	1,68 €	1,32 €	-21,43%
	Collecte et traitement des eaux usées	3,38 €	3,46 €	2,61 €	-24,55%
	Total	4,91 €	5,14 €	3,93 €	-23,53%

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1^{er} juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibérations du SAN Ouest Provence n° 624/15 du 17 décembre 2015 et n°20/16 du 23 juin 2016.

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 1 185 285,72 €.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

- Renouvellement des équipements électromécaniques par des équivalents moins énergivores ;
- Etude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les stations de production de Sulauze, caspienne et sur la station d'épuration de Miramas ;
- Souscription à des contrats d'énergie verte pour les sites exploités ;
- Commande de véhicules électriques pour une partie des agents d'exploitation.

6.2. ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Lancement de l'étude pour l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement du Territoire Istres – Ouest Provence ;
- Réalisation du programme et démarrage des travaux de réduction des apports eaux claires parasites météoriques et permanentes ;
- Lancement des études pour la création d'un site de compostage des boues d'épuration sur le territoire ;
- Lancement des études pour la création d'une maison de l'eau sur Istres ;
- Poursuite du suivi du milieu récepteur de la station de Miramas / Saint-Chamas ;
- Accompagnement des agriculteurs dans le périmètre du captage de la Source Mary-Rose à Grans.

6.3. GRANDS PROJETS

- Démarrage des travaux pour le renouvellement de la station d'épuration de Fos-sur-Mer (membranaire 28 000 EH) ;
- Mise en service de la REUSE de la station d'épuration d'Istres Rassuen.

6.4. COOPERATION DECENTRALISEE

Participation du Territoire Istres – Ouest Provence aux commissions pour l'attribution des aides Oudin par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	179
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	97
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	10 198 576
VP.059 - Volume produit	m ³	10 178 316
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	100 591
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	4 483
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	742 409
<i>Volume exporté hors métropole</i>	m ³	75 022
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	6 452 539
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	6 452 539
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	107 790
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	47 214
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	541,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	72,20
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	15,6
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	14,8
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	36,63
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,35
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	95
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	40 069
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	1
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	0,02
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	500

P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	12,48
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	11 770,05
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	5 757 812
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0020
Encours de la dette	€	22 960 078
Epargne brute annuelle	€	3 424 491
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	6,70
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	6 615 682
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,36

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	3
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	426,46
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	15
VP.046 - Nombre de points noirs	u	1
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	1,88
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	16,08
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,75
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	99,13
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1 713
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	37 372
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	93,16
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	4
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	476
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	12,74
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	4 960,57
Volume facturé 2020	m ³	4 433 381
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0011
Encours de la dette	€	32 926 413
Épargne brute annuelle	€	5 210 855
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	6,32
Volume facturé 2019	m ³	4 974 796
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,70

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	102 001
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	4,5
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	4 590
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	1
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	oui
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	2105
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	2051
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	54
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	0
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	NC
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	NC
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	NC
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	NC
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	NC
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	NC
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	NC
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	NC
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	NC
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	NC
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	407
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	245
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	2183
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	90,1
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	0
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	71
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	110
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	6446
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	NC
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	85

DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	100
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	non
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	Oui
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	Oui
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	Oui
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	Oui
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	Non
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	Non
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	Non
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	9
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	4
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	5
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	4
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	17
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	55
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	oui
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	oui
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	oui
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	oui
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	oui
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	oui
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	oui
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	non
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	non

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Istres	Miramas
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,32	1,32
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	51	51
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	25	24
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	3 882 131	3 129 272
VP.059 - Volume produit	m ³	3 882 131	3 129 272
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION			
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0	742 409
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	2 867 323	1 795 754
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	35 415	29 010
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	18 012	5 184
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	198,52	116,651
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	75,24	82,20
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	14,0	13,9
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	13,3	13,1
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	1,37	2,02
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,14	0,35
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105	105
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	25 870	
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	55 720	
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	347	
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	13,41	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	7 918,99	
Volume facturé 2020	m ³	3 849 884	
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0021	
Volume facturé 2019	m ³	4 569 527	
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,21	

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Istres	Miramas
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,61	2,61
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE			
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	2	0
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	160,45	106,29
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	30	30
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,06	3,73
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,26	0,70
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	758	571
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	24 355	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	326	
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	13,39	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	2 734,47	
Volume facturé 2020	m ³	3 053 319	
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0009	
Volume facturé 2019	m ³	3 493 639	
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,58	

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Fos-sur-Mer
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,32
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	33
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	12
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	2 080 507
VP.059 - Volume produit	m ³	2 058 907
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	1 218 028
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	24 553
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	14 712
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	96,11
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	61,07
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	24,0
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	22,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	23,19
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	4,83
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	7 412
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	16 739
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	93
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	110
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	14,84
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	2 276,41
Volume facturé 2020	m ³	1 058 328
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0022
Volume facturé 2019	m ³	1 217 469
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	4,36

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Fos-sur-Mer
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,61
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	79,40
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	15
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	1,89
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,48
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	223
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	7 067
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	108
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	15,28
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	910,87
<i>Volume facturé 2020</i>	<i>m³</i>	699 595
<i>Volume facturé 2019</i>	<i>m³</i>	832 386
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	5,16

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Port-saint-Louis du Rhône
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,32
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	15
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	6
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	850 303
VP.059 - Volume produit	m ³	845 728
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	4 483
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume exporté hors métropole</i>	m ³	75 022
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	571 383
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	12 022
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	2 914
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	81,73
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	77,79
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	6,81
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,31
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	5,25
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,28
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	4 335
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	9 384
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	98
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	42
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	9,69
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 574,65
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	574 299
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0027
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	540 496
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,94

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Port-Saint-Louis du Rhône
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,61
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	1
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	42,82
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	70
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	4,08
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	1,91
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	81
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	3 953
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	42
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	10,62
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 281,74
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	467 292
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0027
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	431 541
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,58

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Grans	Cornillon-Confoux
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,77	1,77
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	14	15
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	15	15
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	256 363	0
VP.059 - Volume produit	m ³	262 278	0
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0	100 591
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION			
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	203 267	85 898
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	4 560	2 230
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	5 295	1 097
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	29,50	18,49
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,26	88,70
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	5,48	2,18
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	4,57	1,68
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	1,38	3,42
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,94	3,70
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105	95
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 786	666
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u		
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	0	1
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	0,00	1,50
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	1	0
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,56	0,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	0,00	0,00
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	194 348	80 953
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	212 483	75 707
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,55	1,36

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Grans	Cornillon-Confoux
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,41	2,41
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE			
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u		
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	27,09	10,42
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	82	82
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,30	2,02
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	1,70	3,88
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	33,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	70	11
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 610	387
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	95,80	68,90
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	28,24	5,25
Volume facturé 2020	m ³	174 654	38 521
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0002	0,0001
Volume facturé 2019	m ³	178 801	38 429
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,55	1,36

ANNEXE 3 : FACTURES-TYPE 120 m³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Grans et Cornillon-Confoux Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021							
DISTRIBUTION DE L'EAU				Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				2	16,84 €	33,68 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		60	0,6041 €	36,25 €
		Tranche 2	m³		60	0,7706 €	46,24 €
Surtaxe Métropole	Part fixe		0		0	0,00 €	0,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche unique	m³		120	0,35 €	42,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution				120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau				120	0,08 €	9,60 €
SOUS-TOTAL HT							201,36 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité		Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				2	13,61 €	27,22 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		60	0,8595 €	51,57 €
		Tranche 2	m³		60	1,3208 €	79,25 €
Surtaxe Métropole	Part fixe				0	0,00 €	0,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche unique	m³		120	0,72 €	86,40 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte				120	0,15 €	18 €
SOUS-TOTAL HT							262,44 €
TOTAL HT							463,80 €
TVA 5,50 %							11,07 €
TVA 10 %							26,24 €
TOTAL GENERAL TTC							501,12 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³							4,18 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Secteur de facturation de Fos-sur-Mer						
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021						
DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			2	0,50 €	1,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,1989 €	11,93 €
		Tranche 2	m³	60	0,4972 €	29,83 €
		Tranche 3	m³	0	0,8796 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	0,8796 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,5500 €	33,00 €
		Tranche 2	m³	60	0,6325 €	37,95 €
		Tranche 3	m³	0	0,7150 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	0,7293 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,025 €	3,00 €
SOUS-TOTAL HT						150,32 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			2	7,50 €	15,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,3488 €	20,93 €
		Tranche 2	m³	60	0,8720 €	52,32 €
		Tranche 3	m³	0	1,5440 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	1,5440 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1,4879 €	89,27 €
		Tranche 2	m³	60	1,4879 €	89,27 €
		Tranche 3	m³	0	1,4879 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	1,4879 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,15 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						284,80 €
TOTAL HT						435,11 €
TVA 5,50 %						8,27 €
TVA 10 %						28,48 €
TOTAL GENERAL TTC						471,86 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,93 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Secteur de facturation ISTRES et MIRAMAS						
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021						
DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			2	0,50 €	1,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,1989 €	11,93 €
		Tranche 2	m³	60	0,4972 €	29,83 €
		Tranche 3	m³	0	0,8796 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	0,8796 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,5500 €	33,00 €
		Tranche 2	m³	60	0,6325 €	37,95 €
		Tranche 3	m³	0	0,7150 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	0,7293 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,025 €	3,00 €
SOUS-TOTAL HT						150,32 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			2	7,50 €	15,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,3488 €	20,93 €
		Tranche 2	m³	60	0,8720 €	52,32 €
		Tranche 3	m³	0	1,5440 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	1,5440 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1,4879 €	89,27 €
		Tranche 2	m³	60	1,4879 €	89,27 €
		Tranche 3	m³	0	1,4879 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	1,4879 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,15 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						284,80 €
TOTAL HT						435,11 €
TVA 5,50 %						8,27 €
TVA 10 %						28,48 €
TOTAL GENERAL TTC						471,86 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,93 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Secteur de facturation de PORT-SAINT-LOUIS DU RHÔNE Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021							
DISTRIBUTION DE L'EAU				Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle				2	0,50 €	1,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,1989 €	11,93 €	
		Tranche 2	m³	60	0,4972 €	29,83 €	
		Tranche 3	m³	0	0,8796 €	0,00 €	
		Tranche 4	m³	0	0,8796 €	0,00 €	
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,5500 €	33,00 €	
		Tranche 2	m³	60	0,6325 €	37,95 €	
		Tranche 3	m³	0	0,7150 €	0,00 €	
		Tranche 4	m³	0	0,7293 €	0,00 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,28 €	33,60 €	
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,025 €	3,00 €	
SOUS-TOTAL HT							150,32 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle				2	7,50 €	15,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,3488 €	20,93 €	
		Tranche 2	m³	60	0,8720 €	52,32 €	
		Tranche 3	m³	0	1,5440 €	0,00 €	
		Tranche 4	m³	0	1,5440 €	0,00 €	
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1,4879 €	89,27 €	
		Tranche 2	m³	60	1,4879 €	89,27 €	
		Tranche 3	m³	0	1,4879 €	0,00 €	
		Tranche 4	m³	0	1,4879 €	0,00 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,15 €	18,00 €	
SOUS-TOTAL HT							284,80 €
TOTAL HT							435,11 €
TVA 5,50 %							8,27 €
TVA 10 %							28,48 €
TOTAL GENERAL TTC							471,86 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³							3,93 €

ANNEXE 4 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de Démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE						
Grans / Cornillon-Confoux	Société des Eaux de Marseille	01/01/2016	12 ans	31/12/2027		
Fos-sur-Mer	Société SUEZ	08/09/1966	54 ans	31/12/2020	15	<u>Avenant 1</u> : 07/01/1974 financement travaux d'adduction <u>Avenant 2</u> : 08/04/1976 création d'un fond de renouvellement <u>Avenant 3</u> : 27/06/1984 modernisation du contrat d'affermage <u>Avenant 4</u> : 12/03/1985 mise en place du forfait semestriel <u>Avenant 5</u> : 24/12/1986 intégration ZAC dans le patrimoine affermé <u>Avenant 6</u> : 06/04/1987 aménagement fonds de travaux <u>Avenant 7</u> : 20/07/1990 Prise en charge des travaux de renouvellement des canalisations <u>Avenant 8</u> : 23/11/1990 harmonisation du contrat et des prestations avec celui d'Istres et Miramas <u>Avenant 9</u> : 09/12/1991 abandon de la tarification au forfait <u>Avenant 10</u> : 18/06/1993 nouveau cahier des charges <u>Avenant 11</u> : 10/11/2014 transfert des contrats au SAN <u>Avenant 12</u> : 01/09/2010 mise en place de la garantie fuite, du renouvellement des branchements plomb, nouveaux objectifs pour l'amélioration des performances réseaux. <u>Annexe 13</u> : 05/08/2014 négociations arrêt Olivet <u>Annexe 14</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Annexe 15</u> : 15/02/2018 unités de logements, Codes de la consommation et de l'action sociale
Istres-Miramas	Société SUEZ	04/09/1990	30 ans	02/09/2020	6	<u>Avenant 1</u> : 01/11/1990 modification des droits d'usage <u>Avenant 2</u> : 07/04/2003 tarifs et fuites après compteur <u>Avenant 3</u> : intégration ouvrages/branchements plombs/nouveaux objectifs <u>Avenant 4</u> : 28/07/2014 négociations arrêt Olivet <u>Avenant 5</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Avenant 6</u> : 15/02/2018 intégration ouvrages, Codes de la consommation et de l'action sociale, fond de renouvellement
Port-Saint-Louis du Rhône	Société SUEZ	01/01/2016	4 ans et 8 mois	02/09/2020	1	<u>Avenant 1</u> : 15/02/2018 Codes de la consommation et de l'action sociale, coffret compteur, unités de logement.
Nouveau contrat AEP	Société SUEZ	03/09/2020	8 ans 10 mois	30/06/2029	0	Périmètre des communes d' Istres, Miramas, Port-Saint-Louis du Rhône (Fos-sur-Mer intégrera ce contrat au 01/01/2021)

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Grans / Cornillon-Confoux	Société des Eaux de Marseille	01/01/2016	12 ans	31/12/2027		
Fos-sur-Mer	Société SUEZ	22/12/1982	37 ans	31/12/2020	15	<u>Avenant 1</u> : 11/07/1985 tarifs, traitement des boues, transport... <u>Avenant 2</u> : 06/04/1987 notion de surtaxe à percevoir pour la collectivité <u>Avenant 3</u> : 20/07/1990 tarifs, ouvrages, traitement des boues... <u>Avenant 4</u> : 23/11/1990 nouveau règlement de service, nouveau bordereau des prix... <u>Avenant 5</u> : 09/12/1991 révision tarifs <u>Avenant 6</u> : 18/06/1993 actualisation du cahier des charges <u>Avenant 7</u> : 26/02/2002 mise en conformité évacuation boues, graisses et déchets, autosurveillance... <u>Avenant 8</u> : 10/11/2004 transfert du contrat au SAN <u>Avenant 9</u> : 20/04/2005 boues et filière de compostage <u>Avenant 10</u> : 28/07/2006 ajout SPANC <u>Avenant 11</u> : 01/09/2010 ouvrages, conditions exploitation, autosurveillance, désinsectisation... <u>Avenant 12</u> : 05/08/2014 suppression SPANC <u>Annexe 13</u> : 05/08/2014 négociations arrêt Olivet <u>Annexe 14</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Annexe 15</u> : 15/02/2018 intégration ouvrages, unités de logements, Codes de la consommation et de l'action sociale, obligations délégataires, branchements
Istres-Miramas	Société SUEZ	03/09/1990	30 ans	02/09/2020	11	<u>Avenant 1</u> : 01/11/1990 modification des engagements contractuels <u>Avenant 2</u> : 06/12/2000 modification périmètre, boues, autosurveillance, tarifs... <u>Avenant 3</u> : 27/08/2001 modification du périmètre <u>Avenant 4</u> : 19/08/2003 modification du périmètre <u>Avenant 5</u> : 11/10/2005 augmentation des tarifs/traitement des boues <u>Avenant 6</u> : 19/07/2006 ajout SPANC <u>Avenant 7</u> : 01/09/2010 intégration ouvrage, autosurveillance, condition d'exploitation... <u>Avenant 8</u> : 05/08/2014 suppression SPANC <u>Avenant 9</u> : 05/08/2014 négociation arrêt OLIVET <u>Avenant 10</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Avenant 11</u> : 15/02/2018 intégration ouvrages, unités de logements, Codes de la consommation et de l'action sociale, obligations délégataires, branchements
Port-Saint-Louis du Rhône COLLECTE	Société SUEZ	01/01/1990	30 ans et 8 mois	02/09/2020	11	<u>Avenant 1</u> : 23/02/1990 précisions sur le cahier des charges <u>Avenant 2</u> : 30/06/1992 nouveaux ouvrages et prise en charge de l'emprunt <u>Avenant 3</u> : 16/04/1999 exclu le financement de la future STEP <u>Avenant 4</u> : 04/01/2003 intégration du pluvial <u>Avenant 5</u> : 27/05/2004 transfert du contrat au SAN <u>Avenant 6</u> : 19/07/2006 ajout ANC <u>Avenant 7</u> : 01/09/2010 intégration ouvrage, plan de renouvellement.. <u>Avenant 8</u> : 05/08/2014 suppression SPANC <u>Avenant 9</u> : 05/08/2014 négociation arrêt OLIVET <u>Avenant 10</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Avenant 11</u> : 15/02/2018 intégration ouvrages, unités de logements, Codes de la consommation et de l'action sociale, obligations délégataires, branchements
Port-Saint-Louis du Rhône TRAITEMENT	Société SUEZ	22/12/2008	11 ans et 8 mois	02/09/2020	1	<u>Avenant 1</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Avenant 2</u> : Protocole indemnitaire résiliation du contrat
Nouveau contrat EU	Société SUEZ	03/09/2020	8 ans 10 mois	30/06/2029	0	Périmètre des communes d'Istres, Miramas, Port-Saint-Louis du Rhône partie collecte et traitement (Fos-sur-Mer intégrera ce contrat au 01/01/2021)

ANNEXE 5 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

	Grans et Cornillon-Confoux		Fos-sur-Mer		Istres et Miramas		Port-Saint-Louis du Rhône		Nouveau contrat
En k €	2019	2020	2019	2020	2019	Jusqu'au 02/09/2020	2019	Jusqu'au 02/09/2020	A partir du 03/09/2020
PRODUITS	549,672	513,968	2 109,49	1926,54	9 114,15	6 751,19	893,18	750,18	1195,19
1- EXPLOITATION DU SERVICE	268,352	262,612	1 036,74	1 016,41	4 364,16	2 965,13	395,86	267,94	1179,80
2- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	160,58	155,105	918,14	787,03	4 115,62	3 370,73	436,73	441,07	
3- TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	86,609	65,707	107,19	81,95	457,69	286,47	29,51	23,16	18,03
4- PRODUITS ACCESSOIRES	34,13	30,544	47,43	41,15	176,68	128,86	31,08	18,02	-2,64
CHARGES	613,966	620,234	1 991,54	1 874,12	8 599,72	6 604,86	973,04	874,43	1 495,18
1- PERSONNEL	120,85	161,902	357,42	409,98	1 722,53	1 180,36	204,88	245,31	626,64
2- CHARGES DE PRODUCTIONS									
2.1 - Energie électrique	3,218	4,146	48,35	42,43	190,23	107,41	16,54	13,16	90,79
2.2 – Achats d'eau	77,266	75,490	0,08	0,00	0,55				
2.3 – Produits de traitement	2,009	2,047	0,01	0,00	13,53	11,55	0,01		4,29
3- ANALYSES	3,247	2,829	3,26	6,18	15,31	15,19	3,02	2,65	6,39
4- SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	124,847	101,473	112,25	108,33	540,79	373,02	75,04	39,44	127,49
5- IMPÔTS ET TAXES (1)	20,098	18,687	25,28	15,40	68,02	21,92	6,94	2,04	9,63
6- AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION			195,82	158,85	805,29	494,25	117,04	71,59	225,21
6.1 – Télécommunications, postes, fournitures	4,662	3,556	13,44	6,37	54,37	20,33	8,4	3,07	11,41
6.2 – Engins, Véhicules et déplacements	5,584	6,216	20,96	15,42	94,26	51,65	13,35	9,21	21,26
6.3 – Informatique	8,048	13,790	50,66	90,68	204,52	248,73	34,72	40,89	110,38
6.4 – Assurances	1,006	0,807	12,7	6,90	48,58	19,18	4,02	1,04	6,10
6.5 – Locaux	8,493	10,352	21,22	22,74	86,05	76,52	10,63	10,72	37,71
6.6 - Autres	11,609	8,962							
7- FRAIS DE CONTRÔLE	4,137	4,233	-0,63	9,97	7,62	12,74	4,24	2,85	
8- REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)	1,2	1,2	12,42	13,24					
9- CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DE RECHERCHE	3,061	3,316	39,31	37,60	164,95	111,56	15,06	10,20	39,44
10- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	160,58	155,105	918,14	787,03	4 115,62	3 370,73	436,73	441,07	
11- CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT									
11.1 – Fonds contractuel	37,714	38,593	37,55	38,02	159,62	111,47	48,94	33,04	
12- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS									
12.1 – Programme contractuel			49,18	50,16	80,22	81,83	14,4		127,25
12.2 – Investissements incorporels			117,54	119,89	181,5	184,68			
12.3 – Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge					321,73	328,17			
13- CHARGES RELATIVES AUX COMPTEURS DU DOMAINE PRIVE			31,09	29,80	99,43	67,28			
14- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU DOMAINE PRIVE	1,611	2,328	11,78	7,71	45,08	21,44	3,73	1,16	6,82
15- PERTES SUR CREANCES ET IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	6,343	5,202	32,7	39,53	68,15	111,28	26,5	11,92	
16- REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT									0,08
RESULTAT BRUT	-64,295	-106,226	117,95	52,42	514,43	146,34	-79,86	-124,25	-299,99
17- IMPÔTS SUR LES SOCIETES			36,56	14,68	159,47	40,97			
RESULTAT NET	-64,295	-106,226	81,39	37,74	354,96	105,36	-79,86	-124,25	-299,99

	Grans et Cornillon-Confoux		Fos-sur-Mer		Istres et Miramas		Port-Saint-Louis du Rhône				Nouveau contrat
En k €	2019	2020	2019	2020	2019	2020 09/02/20	2019 collecte	2019 traitement	2020 collecte 02/09/20	2020 Traitement 09/02/20	09/03/20
PRODUITS	423,184	424,006	2 158,50	1 879,90	8 943,83	6926,1	756,72	878,44	680,45	928,59	1311,47
1- EXPLOITATION DU SERVICE	253,953	255,705	1 195,01	1 126,21	4 319,62	2892,16	555,79	878,44	464,17	928,59	1311 ,47
2- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	150,144	146,657	926,61	724,25	4 537,27	3979,59	186,77	0	212,98		
3- TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	19,086	11,643	37	29,43	87,12	54,06	14,09	0	3,29		
4- PRODUITS ACCESSOIRES	0	0	-0,12	0,02	-0,18	0,3	0,07	0			
CHARGES	568,013	625,302	2 117,06	1 795,37	9 396,49	7743,48	755,39	1 315,23	602,76	1177,34	1461,13
1- PERSONNEL	114,303	161,382	268,54	253,33	1 138,25	873,07	157,04	174,67	162	142,55	352,59
2- CHARGES DE PRODUCTIONS											
2.1 - Energie électrique	45,371	37,181	61,96	57	381,44	250,47	15,45	39,73	13,48	33,66	167,74
2.3 – Produits de traitement	4,074	7,260	32,38	15,77	80,42	88,41	0,1	47,74		32,90	16,98
3- ANALYSES	8,432	2,308	3,05	5,30	23,74	12,33	4,17	3,27		0,50	3,91
4- SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	154,669	170,174	291,26	244,28	1 173,87	666,12	101,17	118,42	81,04	74,59	469,92
5- IMPÔTS ET TAXES (1)	4,326	5,638	11,44	8,29	30,99	20,76	6,29	63,68	3,40	58,09	7,49
6- AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION											
6.1 – Télécommunications, postes, fournitures	5,041	4,050	12,58	6,63	45,17	22,44	4,3	5,17	3,03	5,93	3,84
6.2 – Engins, Véhicules et déplacements	6,529	7,593	13,21	11,77	61,79	45,66	7,18	6,87	8,05	5,30	12,97
6.3 – Informatique	9,065	16,333	40,33	50,27	105,6	152,75	13,6	19,12	25,78	30,26	42,87
6.4 – Assurances	1,196	0,991	10,22	6,84	18,36	7,54	4,87	11,18	3,43	7,64	5,14
6.5 – Locaux	9,508	12,075	17,81	20,37	57,09	60,04	7,69	13,62	11,14	15,36	14,21
6.6 - Autres	12,49	9,655									
7- FRAIS DE CONTRÔLE	4,137	4,268			7,62	12,74					
8- REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)	0,922	0,922									
9- CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DE RECHERCHE	3,724	4,153	40,65	38,14	145,42	97,23	18,81	28,99	15,43	30,64	43,28
10- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	150,144	146,657	926,61	724,25	4 537,27	3979,59	186,77		212,98		
11- CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT											
11.1 – Fonds contractuel	27,55	28 ;28	62,01	63,03	206,6	144,28	48,94		34,43		293,01
11.2 – Pour garantie de continuité du service								0			6,61
12- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS											
12.1 – Programme contractuel			96,5	98,43	126,86	129,4	22,88	579,06		608,01	7,03
12.2 – Investissements incorporels			117,06	119,40	235,32	240,02	81,75				
12.3 – Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge					764,12	779,4	15,07				
13- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU DOMAINE PRIVE	1,927	2,9à5	9,48	7,64	17,04	8,43	4,52	10,37	3,84	8,54	5,74
14- PERTES SUR CREANCES ET IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	4,605	3,471	54,29	50,61	70,62	116,8	35,33	59,66	19,56	33,26	
15- REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			0,03	0,03	0		0,07	0,19	0,01	0,07	0,09
RESULTAT BRUT	-144,83	-211,296	41,43	84,53	-452,66	-817,39	1,34	-436,78	77,70	-248,74	-149,67
16- IMPÔTS SUR LES SOCIETES											
RESULTAT NET	-144,83	-211,29	0	0	-452,66	-817,39	0	-436,78	0	-248,74	-149,67



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	4
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	4
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	6
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	6
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	8
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	8
1.4. LES MODES DE GESTION	8
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	8
1.4.2. <i>Régies</i>	8
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	9
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	9
2.2. FAITS MARQUANTS	10
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	10
2.3.1. <i>L'adduction</i>	11
2.3.2. <i>La production</i>	11
2.3.3. <i>Le traitement</i>	11
2.3.4. <i>Le stockage</i>	12
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	12
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	12
2.5. LA DISTRIBUTION	14
2.5.1. <i>Rendement</i>	14
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	16
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	18
2.7. LA GESTION FINANCIERE	19
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	19
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	19
2.7.3. <i>Ecrêtements au titre de la loi Warsmann</i>	19
2.7.4. <i>Dégrèvements (hors Warsmann)</i>	19
2.7.5. <i>Budget du service</i>	20
2.7.6. <i>Analyse du compte d'exploitation</i>	21
2.7.7. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	21
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	22
2.8.1. TRAVAUX NEUFS	22
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	22
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	22
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	23
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	23
3.2. FAITS MARQUANTS	23
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	24
3.3.1. <i>La collecte</i>	25
3.3.2. <i>Le traitement</i>	25
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	26
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	28
3.6. LA GESTION DES DECHETS	28
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	29
3.8. LA GESTION FINANCIERE	29
3.8.1. LES VOLUMES FACTURES	29
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES	29
3.8.3. <i>ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN</i>	30
3.8.4. <i>DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)</i>	30

3.8.5.	BUDGET DU SERVICE	31
3.8.6.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	32
3.8.7.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	32
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	32
3.9.1.	TRAVAUX NEUFS	32
3.9.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	32
3.9.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	33
3.9.4.	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	33
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	34
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	34
4.2.	FAITS MARQUANTS.....	34
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	34
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	35
4.5.	BUDGET DU SERVICE.....	37
5.	TARIFS DE L'EAU	39
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	39
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	41
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	43
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	43
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	43
6.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	43
6.3.	COOPERATION DECENTRALISEE	44
6.4.	FONDS DE SOLIDARITE	44
ANNEXES		45
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE.....	46
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION.....	50
ANNEXE 3 :	FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	51
ANNEXE 4 :	LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020	55
ANNEXE 5 :	FACTURES-TYPE 120 M ³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	56
ANNEXE 6 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP	57
ANNEXE 7 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	58

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque territoire, est :

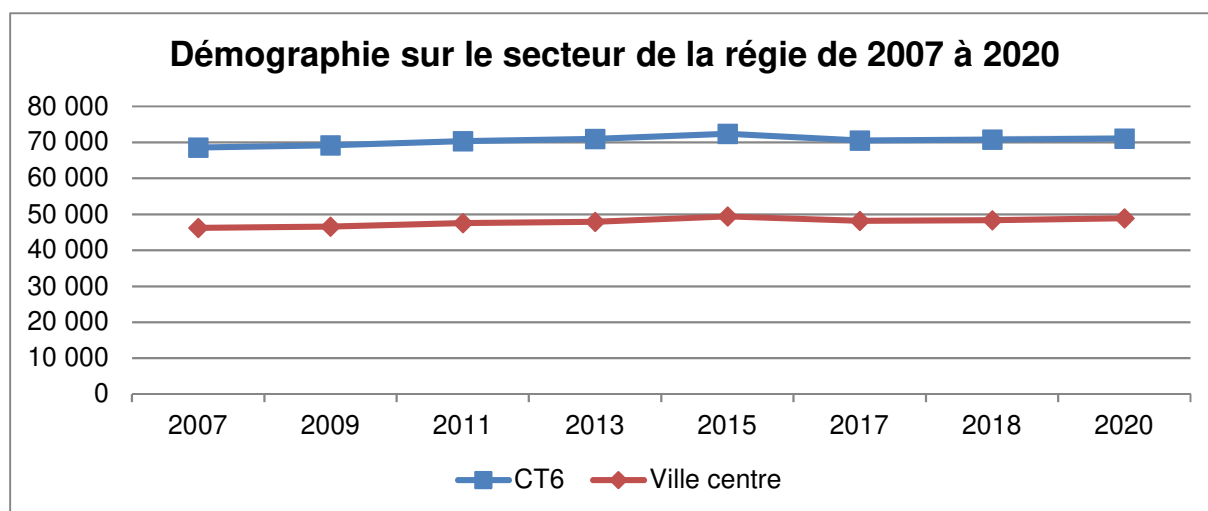
- Présenté en conseil de Territoire ;
- Soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- Présenté en conseil de la Métropole ;
- Présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le territoire du Pays de Martigues de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 3 communes.

Il représente un bassin de vie de 71 069 habitants (population légale INSEE 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 3.8% de la population totale de la Métropole.



Le territoire du Pays de Martigues couvre une superficie d'environ 105 km².

La ville "centre" est Martigues (48 914 habitants, soit 68% de la population du territoire couvert par la régie). Port-de-Bouc compte 16 123 habitants et Saint-Mitre-les-Remparts 6 032 habitants.



Au niveau du territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du président du conseil de Territoire M. Gaby CHARROUX et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement M. Gérard FRAU.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la direction des régies Eau, Assainissement, Pluvial composée comme suit :

- Service **Etudes générales, ingénierie eau, assainissement, pluvial** chargé :
 - Du montage des dossiers et du suivi des chantiers pour le renouvellement et l'extension des réseaux AEP, EU et EP,
 - Du SIG, de l'amélioration du rendement (recherche de fuite, sectorisation, etc.) Et de la programmation,
 - Des instruction d'urbanisme.
- Service **Exploitation eau, assainissement, pluvial** chargé :
 - De la gestion des sites de production d'eau potable, de la station d'épuration et des ouvrages de stockage et de régulation,
 - De l'entretien des ouvrages électromécaniques d'eau potable et d'assainissement et de la télégestion,
 - De l'entretien du réseau, du remplacement des compteurs et des branchements et de la réparation des fuites,
 - De l'entretien des postes de relevage et du réseau.
 - Des affaires relatives aux SPANC,
- Service **Relation clientèle /-Finance** chargé :
 - De l'élaboration et du suivi des documents budgétaires et du mandatement des factures aux fournisseurs,
 - Du recouvrement de l'ensemble des factures émises par la régie (fluides ou travaux),
 - Des ouvertures ou modifications des comptes client et de tous renseignements nécessaires au suivi de la relation avec la régie pour ce qui concerne les consommations, les facturations, les dégrèvements, etc.,
 - Des demandes et/ou modifications de branchements eau et assainissement et des relève de compteurs,
 - De l'accueil téléphonique et l'orientation des abonnés vers les interlocuteurs dédiés ainsi que de l'enregistrement du courrier départ et du courrier arrivé,
 - Du suivi du personnel de proximité des agents de la régie.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

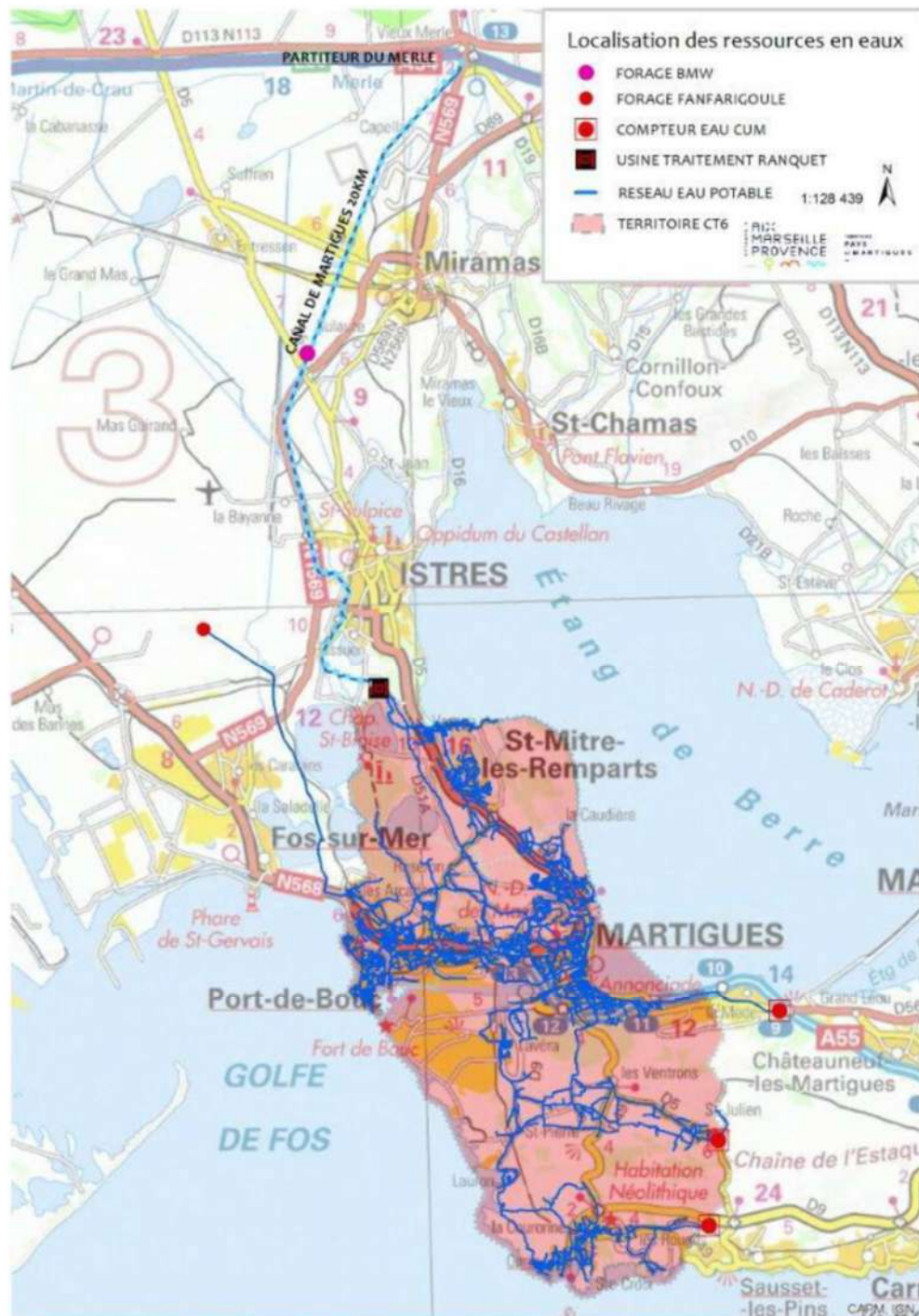
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craonne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

- **Dotation de l'eau de Durance**
Transportée par le canal de Martigues (20 km), cette eau est acheminée à partir du partiteur du Merle, situé sur la commune de Salon de Provence, jusqu'à l'usine de traitement d'eau potable du Ranquet. Deux forages, sur le site BMW, dans la nappe de Crau, situés sur la commune d'Istres, permettent de réalimenter le canal de Martigues pendant le chômage des ouvrages E.D.F qui canalisent la Durance en amont ou en cas de pollution.

- **Forages en Crau dits « Fanfarigoule »**
3 forages situés sur la commune de Fos-sur-Mer alimentent la commune de Port-de-Bouc. L'eau transite par une conduite DN400 acier de 14 km.
- **Dotation en eau sur le canal de Marseille**
Une convention de transport et d'achat d'eau traitée avec le Territoire de Marseille Provence a été signée le 19 juin 2015, pour une durée de 15 ans.



1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans la station d'épurations gérée par la régie de Martigues située en bord du canal de Caronte.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein de la Direction Régie des Eaux et Assainissement. Il exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations ainsi que les compétences optionnelles d'entretien des installations et de traitement des matières de vidange.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Sans objet.

1.4.2. REGIES

Le service public de l'eau potable est géré en régie sur le territoire du Pays de Martigues. Cette régie assure les missions suivantes :

- Production,
- Protection du point de prélèvement,
- Traitement,
- Transfert,
- Stockage,
- Distribution.

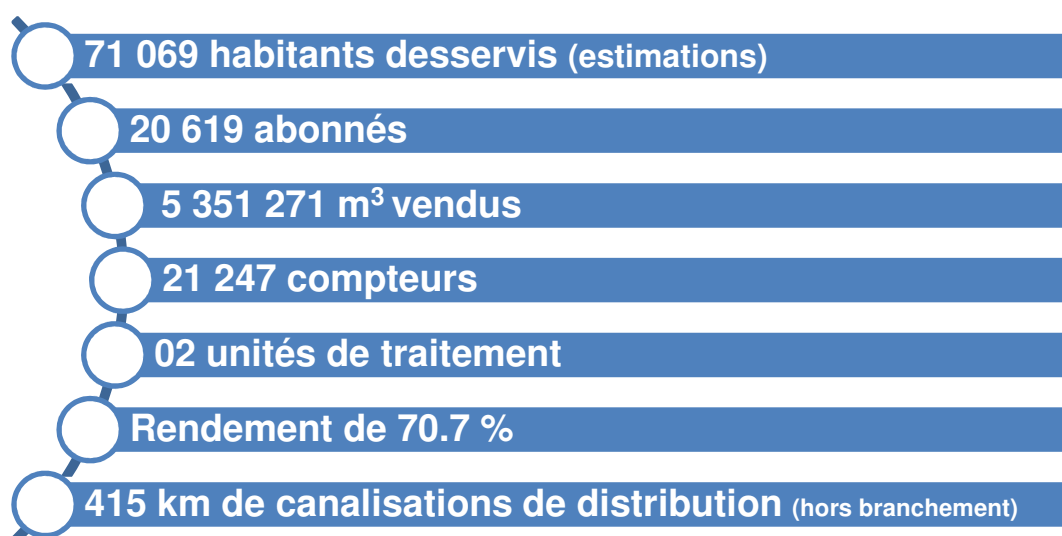
Le service public de l'assainissement est géré en régie sur le territoire du Pays de Martigues. Cette régie assure les missions suivantes :

- Collecte,
- Transport,
- Dépollution,
- Contrôle de raccordement,
- Elimination des boues produites.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein de la Direction Régie des Eaux et Assainissement. Il exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations ainsi que les compétences optionnelles d'entretien des installations et de traitement des matières de vidange.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales de la régie avec une répartition par commune. Les données par commune ne peuvent être détaillées (hors rendement des réseaux).

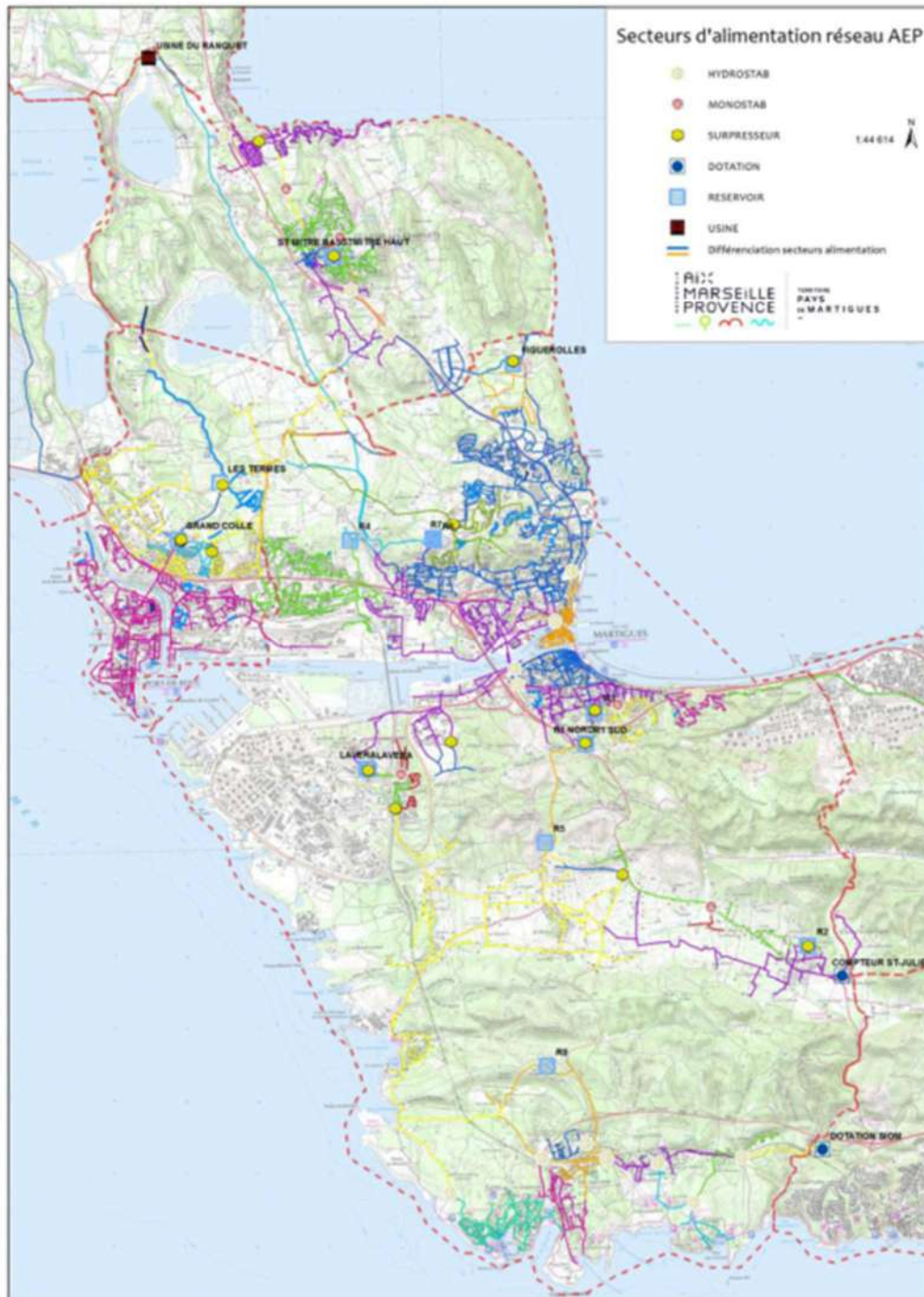
Commune	Nombre d'habitants desservis	Nombre abonnés	Volume facturé	Rendement	Linéaire de réseau de distribution
Martigues	48 914	11 985	4 120 689 m³	76,0 %	269 km
Port de Bouc	16 123	3 785	1 220 531 m³	56,6 %	89 km
St Mitre les remparts	6 032	2 507	452 061 m³	79.7 %	50 km

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Crise sanitaire mais maintien complet des services publics pour l'eau et l'assainissement.
- Cyber-attaque rendant inopérants pendant des mois, les outils informatiques des services opérationnels avec néanmoins la continuité de fonctionnement des services

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Adduction	Caractéristique	Date de pose	Linéaire	Etat
Usine Ranquet	DN800 Béton âme tôle	1988	8 km	Moyen
Fanfarigoule	DN400 Acier	1964	11 km	Très mauvais
Giraudets	DN350 Amiante ciment	1954	7 km	Moyen
Sécurisation	DN400 Fonte	2009	3.5 km	Neuf

Pour l'année 2020, les pertes en eau pour la conduite de Fanfarigoule s'élève à 280 126 m³. L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le remplacement de la canalisation est actuellement en cours.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le territoire a prélevé **5 905 592**m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2020 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Forage Fanfarigoule	2 749 537	9 000	7 512	83.4 %
Prise d'eau Durance	3 030 760	57 888	8 281	14.3 %
Forage BMW	125 295	25 920	342	1.3 %
Total territoire	5 905 592	92 808	16 135	17.4 %

- Les achats et ventes d'eau :

Le territoire a acheté : 2 482 816 m³ d'eau traitée en 2020 au territoire Marseille Provence pour l'alimentation du secteur Martigues Sud.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est "sécurisée" lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Tous les secteurs du Pays de Martigues sont sécurisés.

2.3.3. LE TRAITEMENT

Deux unités de traitement d'une capacité annuelle totale de 14 323 000 m³, ont permis de produire 5 780 297 m³ sur l'année 2020.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Pompage de Fanfarigoule	2 749 537	Chloration	Port-de-Bouc	Martigues Nord Saint Mitre
Usine du Ranquet	3 156 055	Ozonation/ chloration	Martigues - Saint Mitre	Port-de-Bouc
Total territoire	5 905 592			

2.3.4. LE STOCKAGE

12 réservoirs d'une capacité globale de 37 480 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Martigues				
R1	20	2	5 000	Jonquières
R2	20	1	500	St Julien
R3	20	1	2 500	Jonquières
R4	20	1	2 500	Croix-Sainte
R5	20	1	2 500	St Pierre/Côte Bleue
R6/R7	20	2	5 000	Ferrières
R9	20	2	1 500	La Couronne
R Figuerolles	20	2	480	Figuerolles
R Lavera	20	2	1 600	Lavera
Port de Bouc				
R des Termes	50	1	5 000	Port-de-Bouc Nord
R Grand Colle	50	3	10 000	Port-de-Bouc Centre-ville
Saint-Mitre-les-Remparts				
Château d'eau St Mitre	8	2	800	Saint-Mitre
Total territoire		20	37 380	

Le nettoyage et désinfection des réservoirs sont effectués au moins annuellement. Toute intervention à l'intérieur de ces ouvrages fait l'objet d'une nouvelle opération de désinfection.

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 415 km.

Le linéaire de réseau 2020 est stable par rapport à l'année 2019.

Le nombre de branchements est estimé à 19 130, soit un linéaire d'environ 110 km.

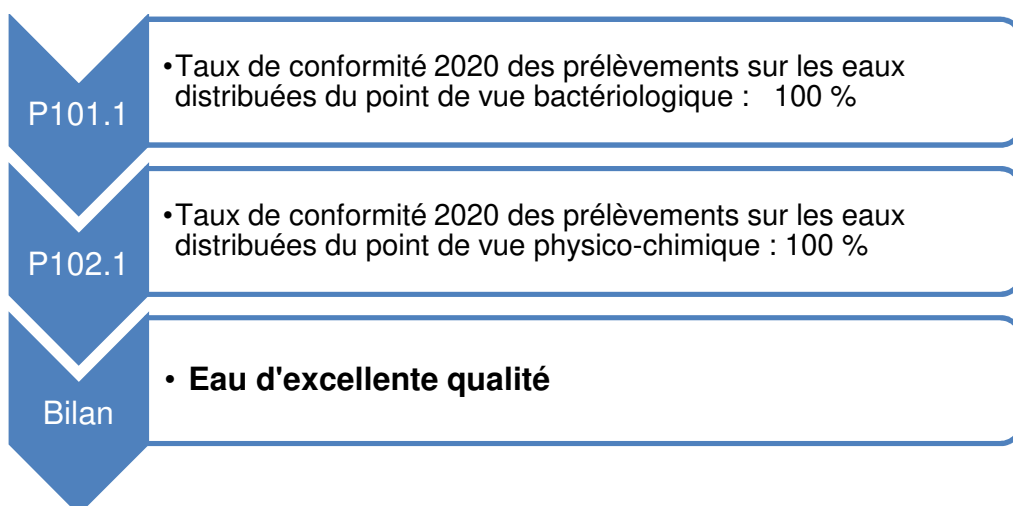
2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune de l'ARS, sont présentées en annexe 4 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet :

solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 60 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Forage de la Crau BMW	Forage Fanfarigoule	Prise d'eau Canal de Martigues	Achats d'eau
0 % : Aucune action.				
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.				
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.				37
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.				
60 % : Arrêté préfectoral.			60	
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.	80	80		
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.				
Résultats	70,22 %			
Résultats	60 %			

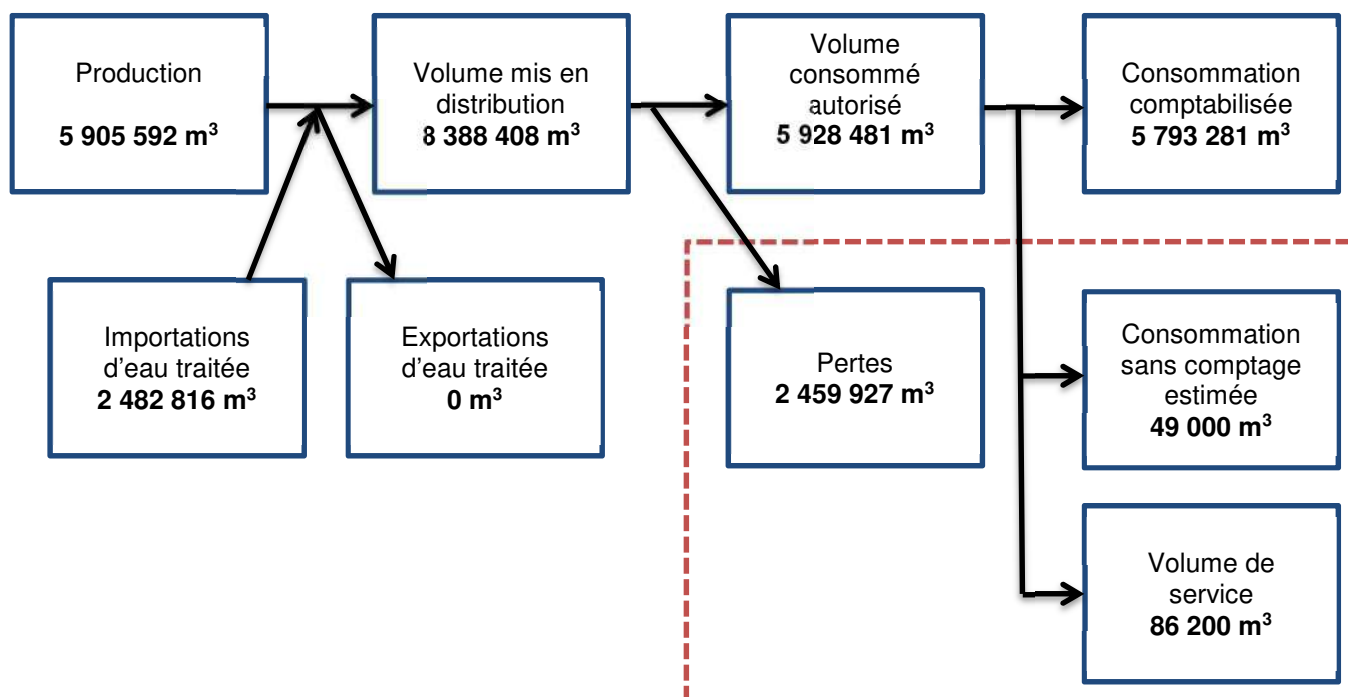
- Le contrôle des forages privés :

Sans objet.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

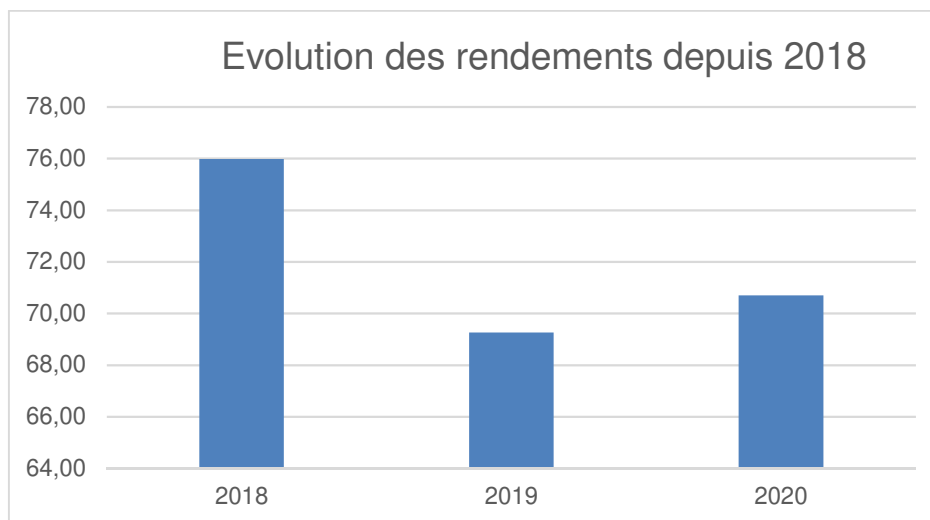
- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 70.7 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



La chute du rendement en 2019 s'explique par l'intégration dans le calcul des pertes en eau sur l'adduction dite de Fanfarigoule

Commune	Linéaire de réseau de distribution	Volume Distribué	Volume consommé	Rendement	Rendement seuil
Martigues	269 km	5 579 854m ³	4 120 689 m ³	76,0%	73,38 %
Port de Bouc	89 km	2 237 502m ³	1 220 531m ³	54,50 %	72,55 %
St Mitre les remparts	50 km	452 061m ³	462 213 m ³	79,73 %	70,07 %

Conformément à l'article L.213-10-9 du Code de l'Environnement, le territoire du pays de Martigues s'est engagé dans un plan d'actions principalement sur le périmètre de la commune de Port de Bouc. Ce programme délibéré en conseil de Métropole (délibération MET 2021/17046/CM 17/12/20) porte sur :

- Rénovation des réseaux des quartiers identifiés par des pertes en eau importantes
- Remplacement de la conduite d'adduction dite de Fanfarigoule
- Amélioration de la sectorisation et augmentation des campagnes de recherches de fuites

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 17.1 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du territoire du Pays de Martigues est de 16.2 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 415 km de réseau (hors branchement), 16 réservoirs ou bache, 13 surpresseurs et 24 hydrostabs/monostabs.

- Bilan de l'exploitation :

La Régie des Eaux du Pays de Martigues possède un service dédié à la recherche de fuites.

La sectorisation est en cours de finalisation. L'acquisition du logiciel FLUXAQUA doit permettre de faciliter les analyses des débitmètres déjà installés.

Un plan pluriannuel des travaux est en place. Il permet de prioriser le renouvellement des conduites en fonction de différents facteurs tels que

- La durée de vie résiduelle,
- L'obsolescence matériau,
- L'opportunité programme voirie,
- La problématique de localisation,
- La perturbation de la qualité de l'eau,
- La criticité hydraulique, le coût de réparation,
- L'estimation des pertes,
- La perturbation locale de la continuité du service,
- Le critère financier (amortissement, subventions, coût par abonné).

Les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution sont listées dans le tableau ci-après :

En 2019 pose de 997 compteurs et en 2020 pose de 833 Compteurs dont 664 en renouvellement.

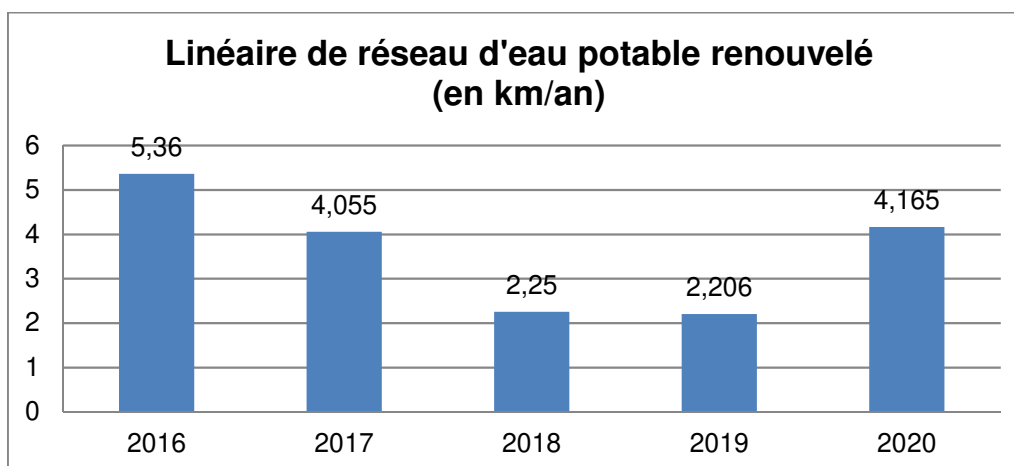
Etat du parc compteur : nombre de compteurs de plus de 15 ans et moins de 15 ans – stratégie de renouvellement

INTERVENTIONS CURATIVES	
Réparation fuite sur conduite	84
Réparation fuite sur branchement	118
Réparation dans regard compteur	463
Réparation vanne	26
Mesure de pression suite à problématique réseaux	59
Entretien ouvrage/maçonnerie	156
INTERVENTIONS PREVENTIVES	
Manœuvre de vanne	41
Détection ouvrage	263
Normalisation / reprise de branchement	132
Renouvellement réseaux AEP	760
Purge	35
Renouvellement de compteur	664
Création branchement neuf	27

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,87 %

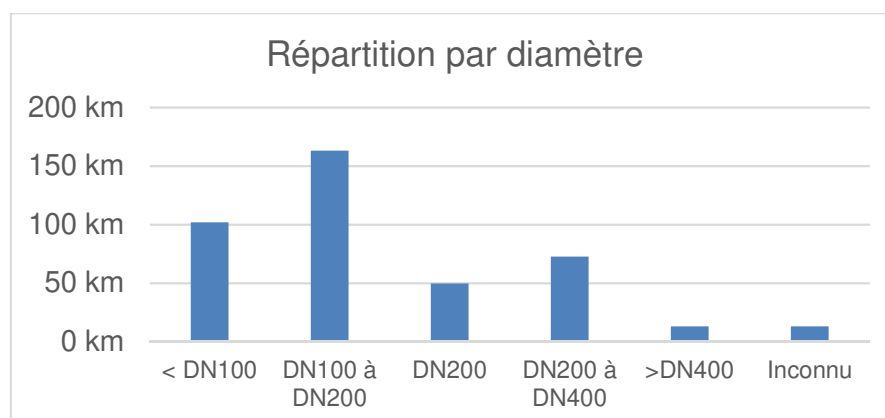
Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays de Martigues est de 116/120 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.



2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à Martigues : Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES

Accueil du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00

N° de téléphone : 04.42.44.39.39

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04.42.44.39.39 ou du numéro Allo Martigues 0800.15.05.35.

Les informations générales sont disponibles sur le site www.paysdemartigues.fr.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1.41 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population. Sur le territoire de Martigues ces interruptions sont dues à des ruptures de canalisations. Le taux moyen renseigné n'est pas exhaustif. En effet, la cyberattaque de 2020 a détruit une partie des données.

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Suite au confinement généralisé ce taux n'est pas représentatif sur l'année.

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) intégrant le devis validé et permettant ainsi le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 77 / 1 000 abonnés

Suite au confinement généralisé et à la cyberattaque, ce taux n'est pas représentatif sur l'année.

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 5 747 581 m³

Volumes consommés des principaux profils d'abonnés

Domestiques	4 671 456 m ³
Besoins publics	243 746 m ³
Arrosage	432 772 m ³
Hôpital	70 686 m ³
Industriels	302 505 m ³

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 6 %
(soit 2035 factures)**

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite "loi Brottes", applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	40 814 m ³	32 409 m ³	-20.6 %
Nombre d'abonnés concernés	124	74	-40.3%
Coût	68 914,44 €	55 296,24 €	-19,8%

2.7.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)

	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes dégrevés	13 341m ³	49 507 m ³	271.1%
Nombre d'abonnés concernés	115	140	21.7 %
Coût	22 526,28 €	84 468,84 €	275%

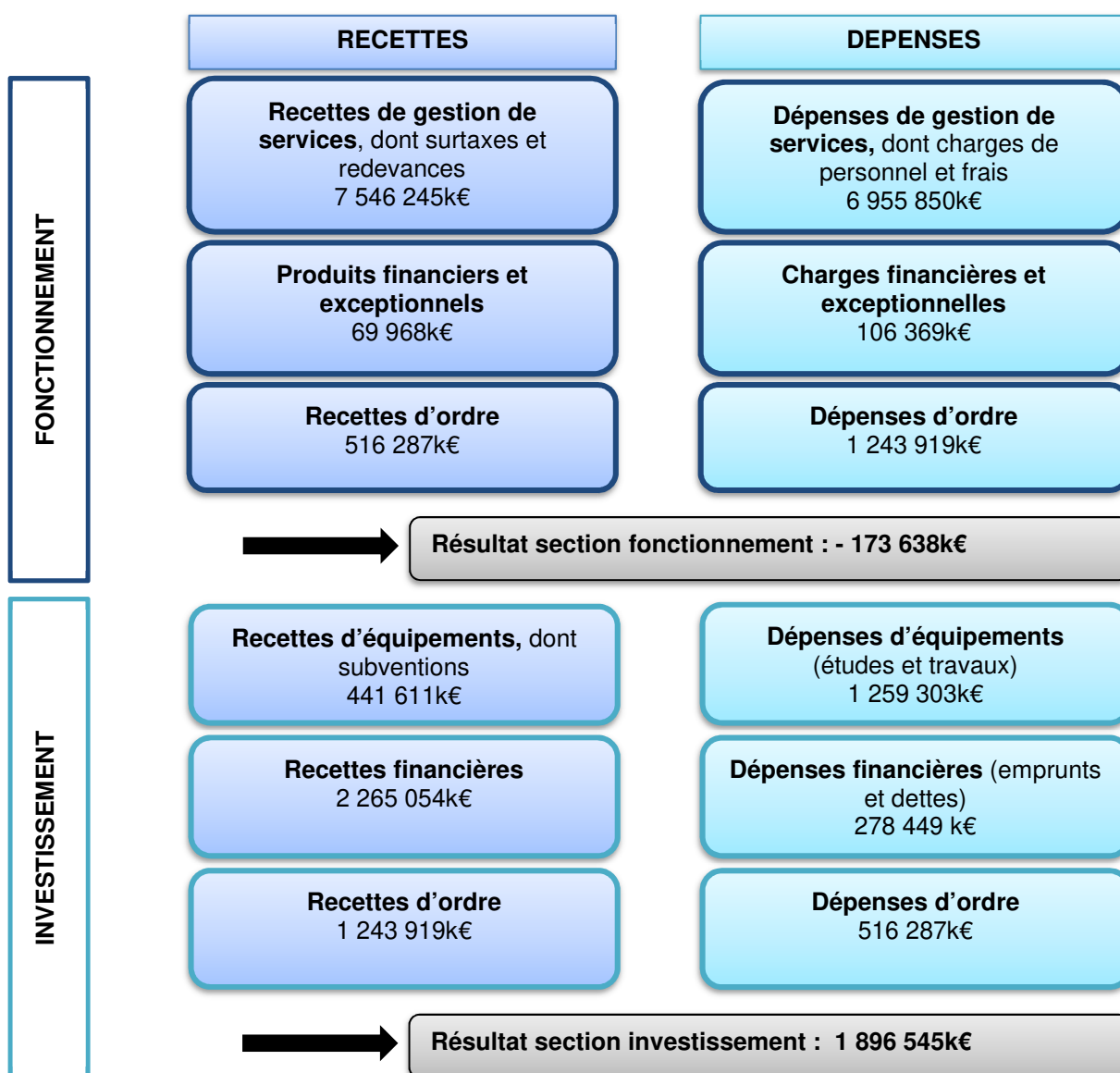
Le territoire du Pays de Martigues a subi en août et septembre 2020 plusieurs incendies qui ont dévasté des centaines d'hectares et touché de nombreuses habitations. Afin de compléter le dispositif

Warsmann la Métropole a délibéré afin d'intégrer des possibilités de dégrèvement pour les usagers domestiques.

Ainsi les surconsommations liées à l'utilisation de l'eau à des fins de protection incendie peuvent intégrer sous conditions dans ce cadre. De ce fait les dégrèvements ont fortement augmenté en terme de volume pour l'année 2020.

2.7.5. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la régie :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	7 616 213
Dépenses réelles	7 062 219
Epargne brute	553 994
Capital restant dû au 31/12/2020	1 950 358
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	3.52 années

2.7.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du Compte Administratif :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020	Ecart année N-1
Produits	8 092 858 €	7 615 616 €	8 202 693 €	7 502 146 €	%
Charges	7 473 398 €	7 710 073 €	7 373 690 €	7 669 050 €	%
Résultat avant impôt	€	€	€	€	%
RESULTAT	619 460 €	-94 457 €	829 003 €	-166 904 €	%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :
Non concernés.
- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :
Non concernés.
- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):
Non concernés.
- Suivi du programme d'investissement :

	2018	2019	2020
Montant des investissements	1.191.780 €	1.432.895 €	1.259.303 €

2.7.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Sans objet.

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements	Montant
Martigues	Route des Bastides(tranche 1)	1 330 ml	44	486 354 €HT
Port de Bouc	AMO remplacement adduction Fanfarigoule			74 000 €HT
Saint Mitre les Remparts	Adduction et nouveau réservoir d'eau potable St Mitre Maîtrise d'œuvre			97000 € HT

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Le Territoire a engagé environ 1 298 591 d'euros HT pour les études et travaux en 2020.

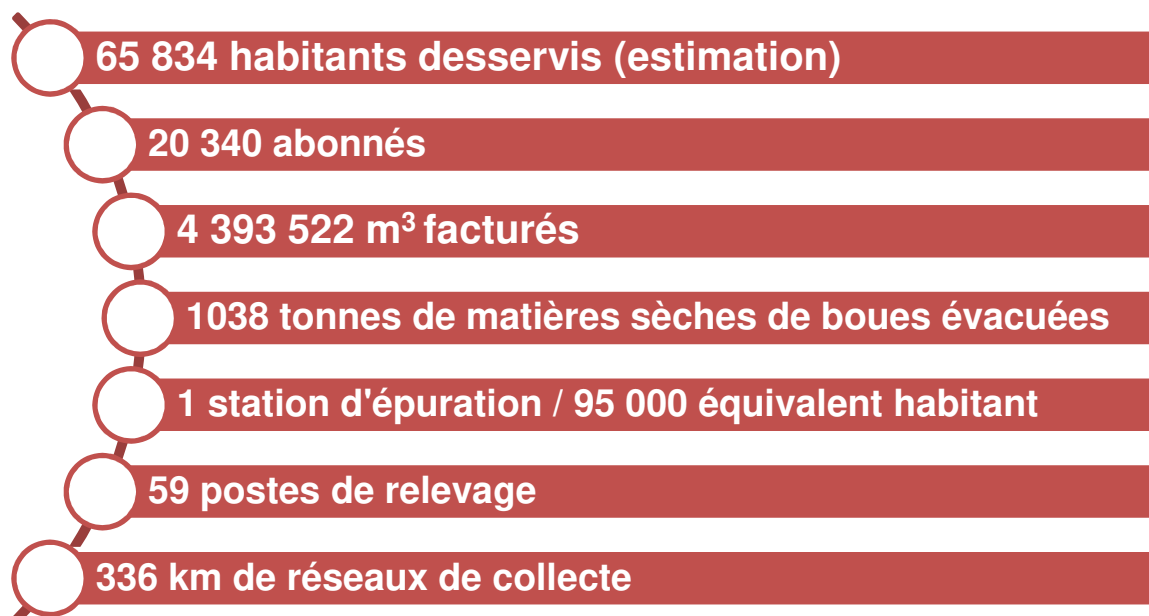
Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements	Montant
Martigues	Rue du petit pont	650 ml	14	127 970€HT
	Impasse Honorat Tarditi	315 ml	2	62 863€HT
	Ancienne Route de Marseille	400 ml	0	147 786€HT
	La Couronne Vieille	710ml	21	173 920€HT
	Chemin des écoles/Abbé Villard St Pierre	320 ml	11	117 934€HT
Saint-Mitre-les-Remparts	Allée Champolion	130 ml	17	42 670€HT
	Rue Hélène Fournier	130 ml	24	113 989€HT
Port-de-Bouc	Rue des Orthodoxes	180 ml	16	55 175€HT

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Commune	Projet	Montant HT
Martigues	Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de la construction d'un collège et de zones d'habitation – Saint Macaire	2020 : 50 000 € 2022/2024 : 300 000 €
	Renouvellement des canalisations d'eau potable Saint-Jean Nord	2021 : 35 000€ 2022/2023 : 600 000€
Saint-Mitre-les-Remparts	Programme de refonte de l'adduction d'eau : - 1 ^{er} lot Canalisation essentiellement DN 150 sur environ. 4km ; - 2 ^e lot Création d'un réservoir d'eau potable de 300m	2020/2021 : 90 475€ 2022/2024 : 3 850 000 €
Port-de-Bouc	Remplacement de la canalisation AEP entre les pompages de Fanfarigoule et les réservoirs de Port de Bouc sur un linéaire de 11km	2019/2021 : 74 000€ 2021/2022 : 300 000€ 2022/2025 : 8 800 000€
	Remplacement des canalisations de distribution quartier de la Lèque	2021: 1 000 000 €

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



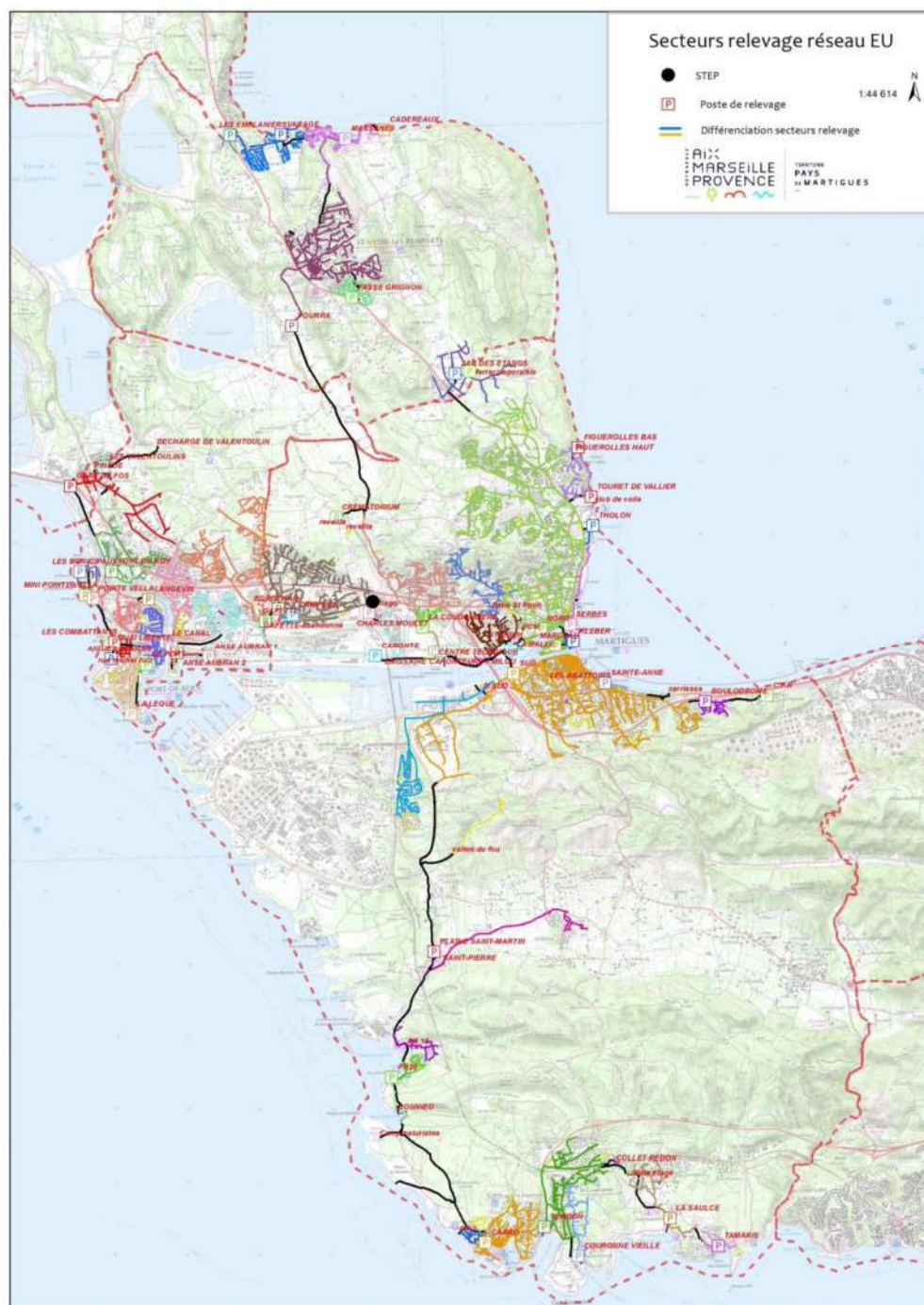
Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

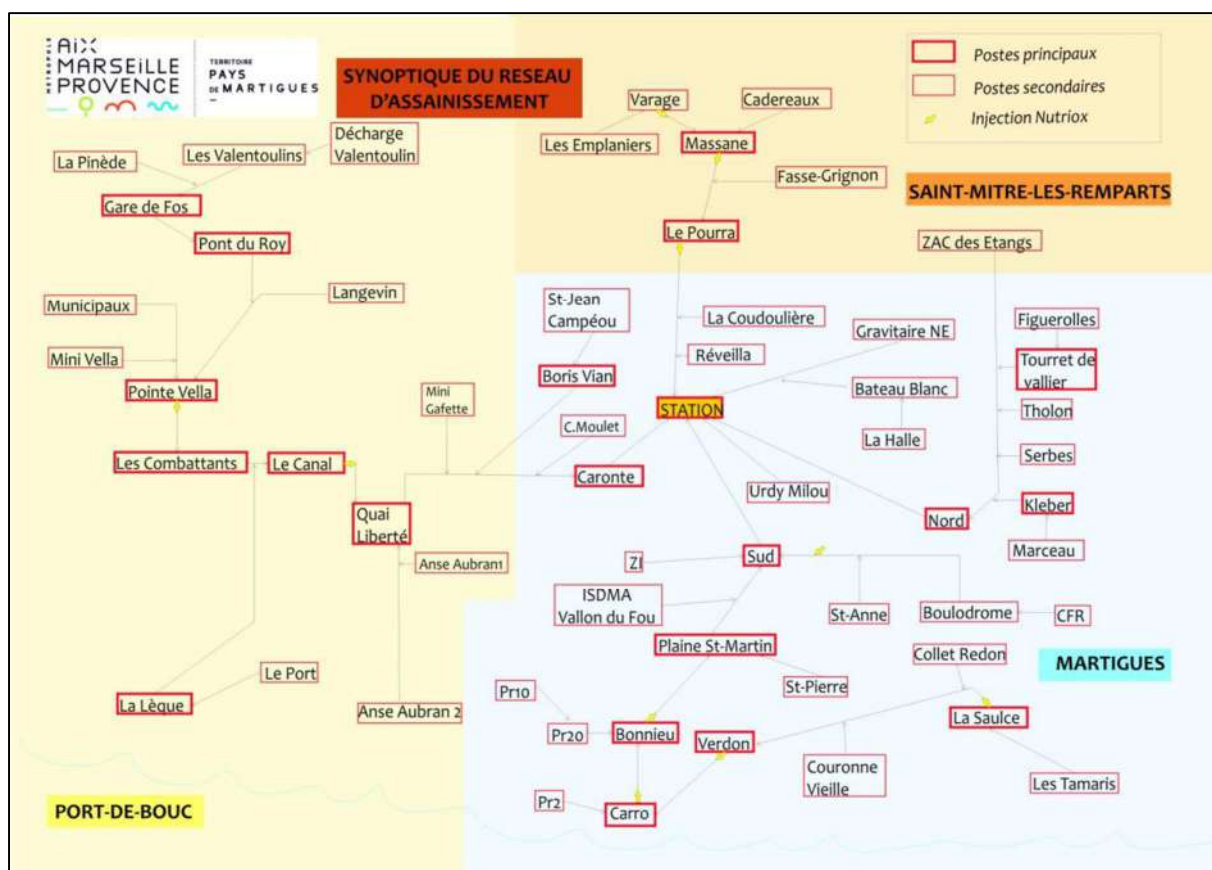
3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Crise sanitaire mais maintien complet des services publics pour l'eau et l'assainissement.
- Cyber-attaque rendant inopérant pendant des mois les outils informatiques des services opérationnels avec néanmoins la continuité de fonctionnement des services
- La certification ISO 14.001 de la STEP de Martigues a été reconduite

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE





3.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 336 km.

Le linéaire de réseau 2020 est stable par rapport à l'année 2019. Il comporte 302 km de réseau d'eaux usées (séparatif), et 34 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 14 950, soit un linéaire d'environ 95 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
STEP Martigues	95 000 EH	Biologique	4 437 448	Canal de Caronte

*EH : Equivalent-habitants

	Coût de fonctionnement	Coût de revient au m ³ traité
station d'épuration Pays de Martigues	1 384 922	0,3121

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

3 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le territoire du Pays de Martigues

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Linéaire réalisé en 2020 (km)
Curage préventif	9 km
Interventions de débouchage	138
Inspections télévisées	4 990 ml
Fumigation	0

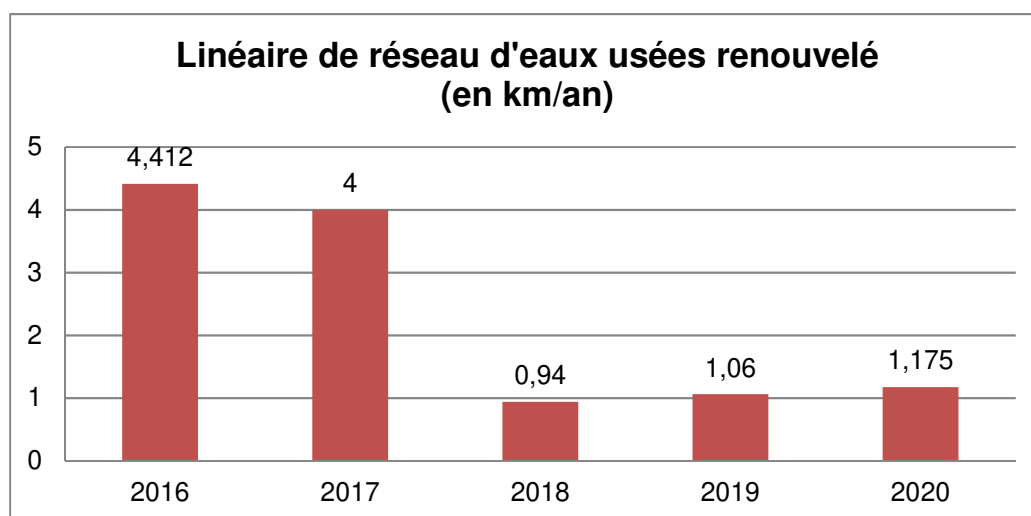
1,5 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,69 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire du Pays de Martigues est de 27 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Il est à noter que la cyberattaque qui a affecté les services à la mi-mars 2020, a entraîné des pertes définitives de données importantes, rendant difficile la restitution exacte des activités de 2019 et 2020. En effet, la REA a récupéré l'intégralité de ses moyens informatiques à la fin avril 2021 avec notamment le suivi de gestion des abonnés.

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du territoire du Pays de Martigues est de 0 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le système d'assainissement est constitué d'une station d'épuration de 95 000 équivalent/habitants et de 52 postes de relevage.

3 postes de relevage d'une capacité de transit de charge polluante supérieure à 600 kg de DBO₅ n'étaient pas équipés de débitmètres électromagnétiques en 2020. En effet compte tenu des configurations très particulières, les travaux bien que prévus budgétairement, n'ont pu être réalisés suivant le planning prévisionnel. De ce fait pour l'année 2020, le taux de conformité est de 0.

Pour information sur le premier semestre 2021, deux postes sur trois ont été équipés, le troisième est actuellement en travaux.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 110 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé	Volume entrant à la STEP	% par rapport au volume entrant à la STEP
2018	4	1 650 m ³	5 097 627 m ³	0,032 %
2019	20	92 342 m ³	4 778 333 m ³	1,933 %
2020	16	29 229 m ³	4 415 648 m ³	0,66 %

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2019 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	1 step conforme	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	1 step conforme	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	1 step conforme	100 %

3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

1038 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)

Pour le Pays de Martigues 100 % des boues ont été évacués vers l'ISDMA du Vallon du Fou situé sur le territoire et géré en régie

- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	5.44	Stockage en CET
Graisses	0	Traitement sur site
Refus de dégrillage	57.26	Stockage en CET

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à Martigues : Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES

Accueil du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00

N° de téléphone : 04.42.44.39.39

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04.42.44.39.39 ou du numéro Allo Martigues 0800.15.05.35.

Les informations générales sont disponibles sur le site www.paysdemartigues.fr.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 100 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux de débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,23/ 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 4 393 522 m³

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 0 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2020 est de 0 %.

La régie d'assainissement du pays de Martigues n'a pas d'abonnés avec ce profil.

3.8.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'assainissement lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	43 017m ³	35 787 m ³	-16,8%
Nombre d'abonnés concernés	124	66	-46,8%
Coût	51 474,14 €	46 329,85 €	-10%

3.8.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)

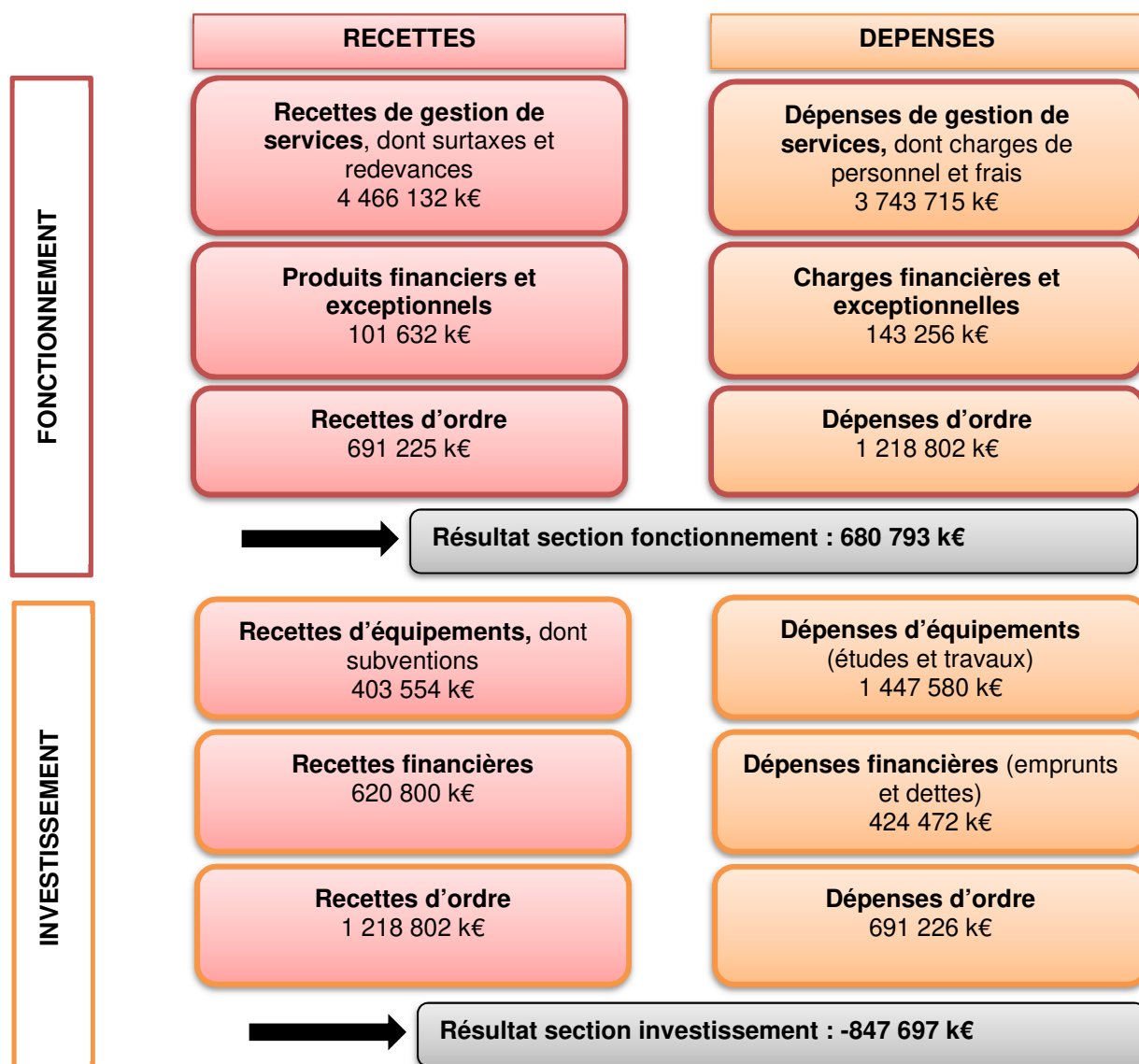
	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes dégrévés	34 771 m ³	77 768 m ³	123,7%
Nombre d'abonnés concernés	115	149	29,6%
Coût	41 606,98 €	100 678,45 €	142%

Le territoire du Pays de Martigues a subi en août en septembre 2020 plusieurs incendies qui ont dévasté des centaines d'hectares et touché de nombreuses habitations. Afin de compléter le dispositif Warsmann la Métropole a délibéré afin d'intégrer des possibilités de dégrèvement pour les usagers domestiques.

Ainsi les surconsommations liées à l'utilisation de l'eau à des fins de protection incendie peuvent intégrer sous conditions dans ce cadre. De ce fait les dégrèvements ont fortement augmenté en terme de volume pour l'année 2020.

3.8.5. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en €	
Recettes réelles	4 567 764	
Dépenses réelles	4 021 819	
Epargne brute	545 945	
Capital restant dû au 31/12/2020	2 991 072	
Durée d'extinction de la dette (P256.2)		5,48 années

3.8.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CA de la régie :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020	Ecart / année N-1
Produits	8 092 858 €	7 615 616 €	8 202 693 €	7 502 146 €	%
Charges	7 473 398 €	7 710 073 €	7 373 690 €	7 669 050 €	%
Résultat avant impôt	€	€	€	€	%
RESULTAT	619 460 €	-94 457 €	829 003 €	-166 904 €	%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Sans objet

- Suivi du programme d'investissement

	2018	2019	2020
Montant des investissements	769.044 € HT	859.660 € HT	1.447.579 € HT

3.8.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Sans objet

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

Le Territoire a engagé environ 2.500.000 euros HT pour les études et travaux en 2020.

Commune	Secteur	Réseau gravitaire	Branchements	Montant
Martigues	Impasse Honorat Tarditi	315 ml	2	395 526 €HT
	La Couronne Vieille	710ml	21	113 750 €HT
	Chemin des écoles/Abbé Villard St Pierre	50 ml	5	31 604 €HT
	Création d'un poste de relevage ZAC HDV intégrant les réseaux gravitaires et de refoulement		0	1 900 000 €HT

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

La Régie d'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues a fait le choix, depuis 2010, de procéder au renouvellement de ses conduites essentiellement par chemisage (90 % des travaux).

Cette réparation structurante présente, en plus du prix, des avantages non négligeables :

- Aucune ouverture de tranchées ;
- Aucun arrêt de l'activité en surface ;
- Peu de nuisance sonore ;

- Aucun espace annulaire ;
- Technique de rénovation rapide et durable ;
- Reprise immédiate des caractéristiques mécaniques et hydraulique ;
- Grande capacité de mise en œuvre.

Commune	Secteur	Réseau gravitaire	Montant
Martigues	Chemin des fabriques	850 ml	97 474.6€HT
	Place des aires	170 ml	22 000€HT
	Route de Port de Bouc	125 ml	16 430 €HT
Port-de-Bouc	Julian Grimaud	30 ml	6 550€HT

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

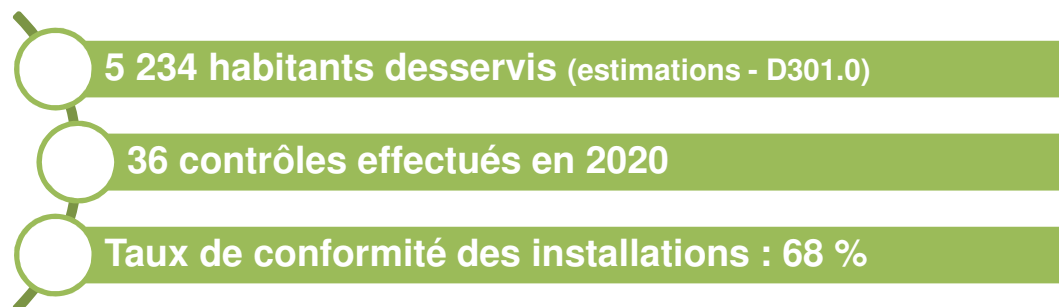
Commune	Secteur	Montant
Martigues	Normalisation réseau d'eaux usées poste sud - Avenue Ziem	Maîtrise d'œuvre : 60 000€HT Travaux : 2 500 000€HT
	Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de la construction d'un collège et de zones d'habitation - Saint Macaire	Maîtrise d'œuvre : 50 000 €HT. Travaux : 400 000€HT
	Station d'épuration : création d'un bassin de stockage entrée de STEP	Assistance à maîtrise d'ouvrage : 40 000 € Etudes géotechniques : 25 000 € Etudes environnementales : 15 000 €

3.9.4. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Montant
Martigues	Chemin des fabriques	850 ml	97 474.6€HT
	Place des aires	170 ml	22 000€HT
	Route de Port de Bouc	125 ml	16 430 €HT
Port-de-Bouc	Julian Grimaud	30 ml	6 550€HT

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Nombre d'installation ANC par commune	2017	2018	2019	2020
Martigues	1474	1 425	1 432	1 429
Port de Bouc	175	191	182	183
Saint Mitre les remparts	333	325	407	405
Pays de Martigues	1982	1 941	2 021	2 017

4.2. FAITS MARQUANTS

Crise sanitaire mais maintien complet des services publics pour l'eau et l'assainissement.

Cyber-attaque rendant inopérant pendant des mois les outils informatiques des services opérationnels avec néanmoins la continuité de fonctionnement des services

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays de Martigues existe depuis le 1er janvier 2005. Un recensement, dans le cadre du premier contrôle périodique des installations ANC, réalisé entre 2008 et 2009 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 2017 (DC.306) :

- 2014 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 3 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation des dispositifs d'assainissement non collectif (pour des projets neufs ou de la réhabilitation) ;
- Traitement des permis de construire et déclarations préalables en lien avec l'assainissement non collectif ;
- Suivi des chantiers ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) ;
- Conseil aux usagers.

Les missions complémentaires, remplies par le service assainissement, sont les suivantes :

- Contrôle et conformité pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement ;
- Entretien des installations ;
- Traitement des matières de vidange.

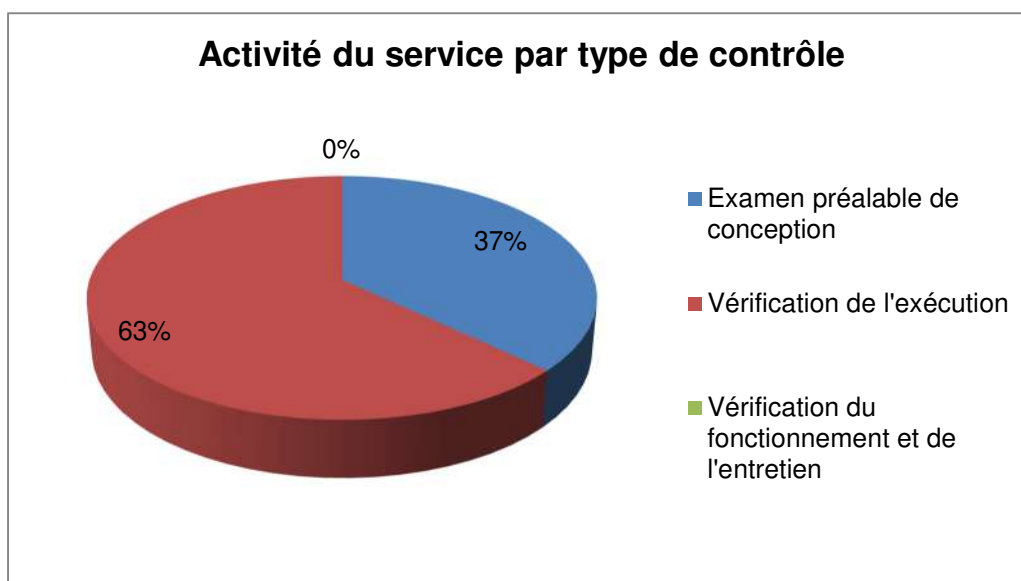
**En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de
L'assainissement non collectif (D302.0) est de 120 points/140**

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	X	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	X	
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	X	

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	2020
Examen préalable de conception DC 332	37	39	21
Vérification de l'exécution DC 333	47	42	36
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	3	0	0



- Nombre de PC/DP/CU disposant d'1 ANC traités en 2020 :
 - **16 Permis de construire**
 - **14 Déclarations Préalables**
 - **19 Certificats d'Urbanisme**
- Conformité des installations

Conformité	Indice	Nombre
Installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	VP.166	361
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	VP.267	867
Installations contrôlées depuis la création du service	VP.167	/
Immeubles contrôlés avec absence d'installation	DC.320	/
Installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	DC.321	453
Installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	DC.322	25
Installations réhabilitées dans l'année	DC.331	38

En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 68 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

Les derniers versements aide agence de l'eau ont été effectués en 2019 et ont permis de solder le programme du Pays de Martigues.

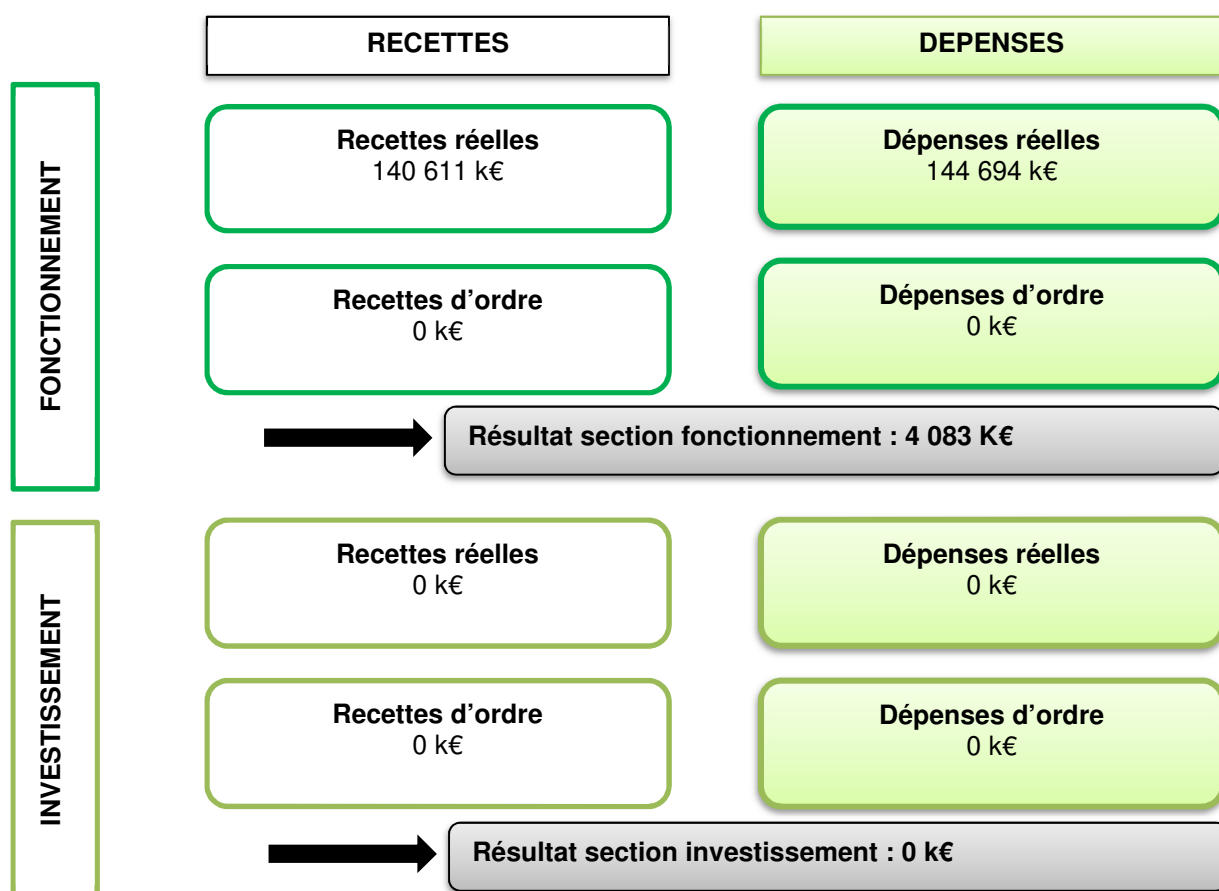
4.5. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil métropolitain, n°026-8011/19/CM du 19/12/2019. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant € HT	Montant € TTC
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	132	145,20
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	198	217,80
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	220	264
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	220	264

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- Service obligatoire : 144 694 €,
- Service facultatif : 0 €.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Le mode de calcul à compter du 1^{er} janvier 2020 se conforme strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc plus multipliées par deux. La conséquence est une augmentation mécanique des tarifs liée au mode de calcul et sans impact sur le prix à l'usager.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		Pays de Martigues 2020	Pays de Martigues 2021
Régie des Eaux	Part fixe (abonnement)	43,8102 €	43,6905 €
	Part variable	107,0260 €	107,0260 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €	- €
	Part variable	0,0000 €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	32,4000 €	33,6000 €
	Redevance préservation des ressources en eau	10,8360 €	10,8360 €
SOUS-TOTAL HT		194,0722 €	195,1525 €
TVA 5,5%		10,6740 €	10,7334 €
SOUS-TOTAL TTC		204,7462 €	205,8859 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Pays de Martigues 2020	Pays de Martigues 2021
Régie d'Assainissement	Part fixe (abonnement)	29,7192 €	30,8060 €
	Part variable	93,5060 €	97,2480 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €	- €
	Part variable	0,0000 €	- €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,0000 €	18,0000 €
SOUS-TOTAL HT		141,2252 €	146,0540 €
TVA 10%		14,1225 €	14,6054 €
SOUS-TOTAL TTC		155,3477 €	160,6594 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3,0008 €	3,0545 €

Un système de tarification par tranche a été mis en place historiquement sur tout le territoire. Ainsi les petits consommateurs et foyers à revenus modestes bénéficient d'une tranche attractive. Les tarifs sont identiques pour tous les abonnés indépendamment du coût de production des ressources utilisées.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

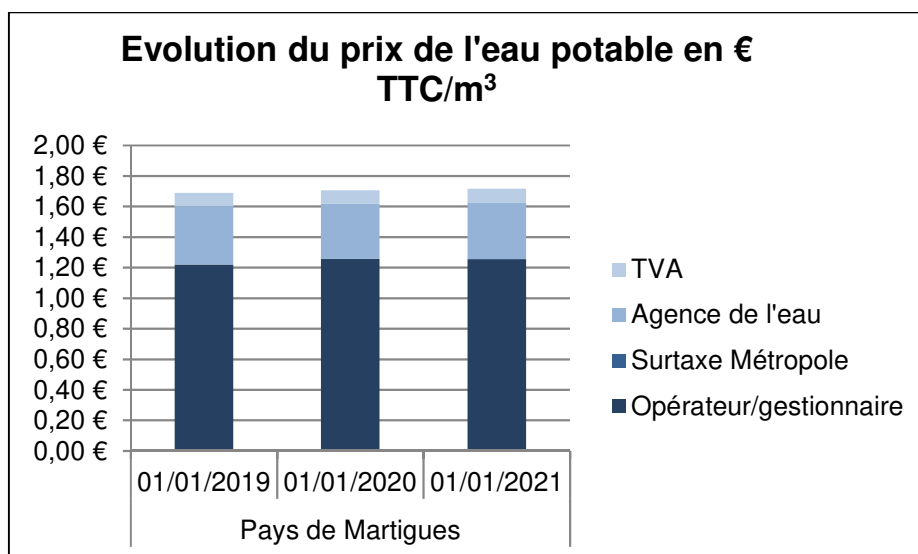
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120M3 reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Pays de Martigues	Distribution de l'eau	1,7157 €	1,4096 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3388 €	1,1557 €
	Total	3,0547 €	2,5653 €

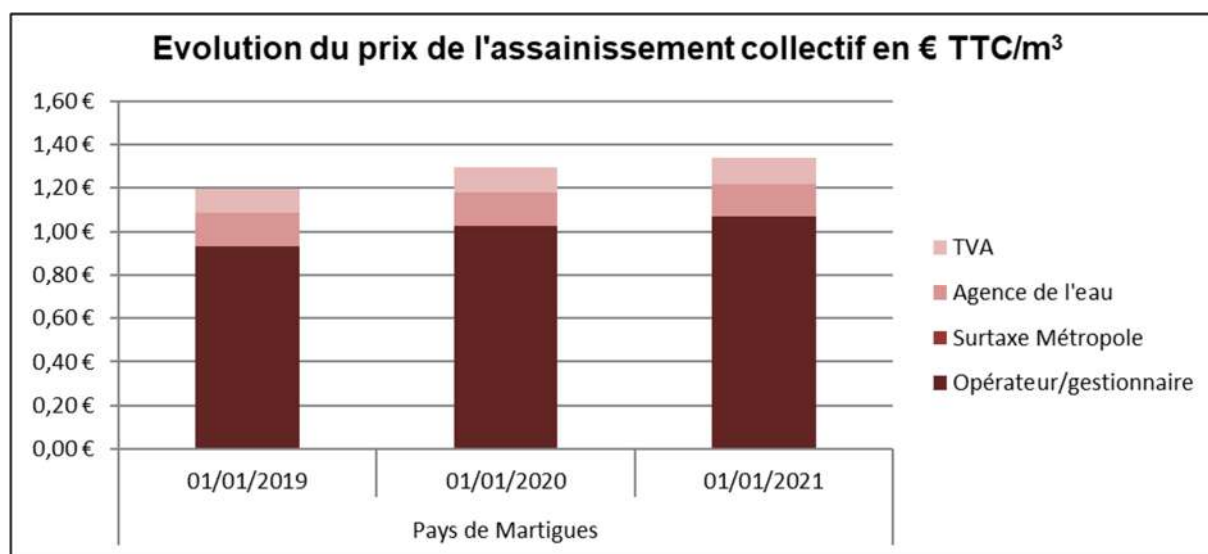
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



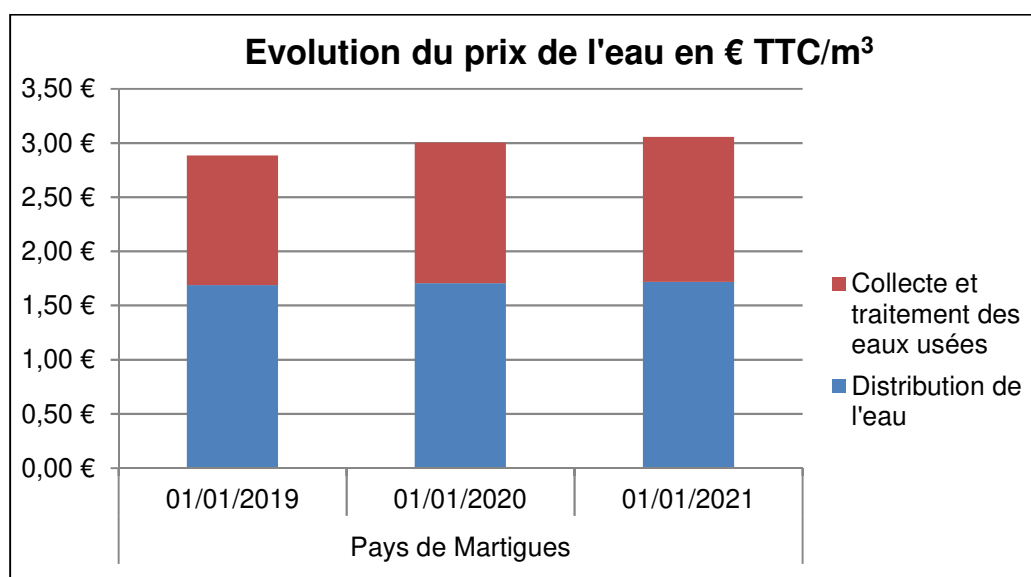
Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Pays de Martigues	Régie des Eaux	1,2201 €	1,2570 €	1,2560 €	-0,08%
	Agence de l'eau	0,3803 €	0,3603 €	0,3703 €	+2,78%
	TVA	0,0880 €	0,0889 €	0,0894 €	0,56%
	Total	1,6885 €	1,7062 €	1,7157 €	0,56%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Pays de Martigues	Régie d'Assainissement	0,9328 €	1,0269 €	1,0671 €	+3,92%
	Agence de l'eau	0,1550 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1088 €	0,1177 €	0,1217 €	3,42%
	Total	1,1966 €	1,2946 €	1,3388 €	3,41%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Pays de Martigues	Distribution de l'eau	1,6885 €	1,7062 €	1,7157 €	0,56%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,1966 €	1,2946 €	1,3388 €	3,41%
	Total	2,8851 €	3,0008 €	3,0545 €	1,79%

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération N° DEA 026-8011/19/CM du Conseil de la Métropole d'Aix Marseille Provence du 19 décembre 2019 .

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 97 780 €.

	Prix en €TTC/m ³	PFAC
CT6	Par Logement desservi ou assimilé	1600 € TTC
	Par chambres (foyers de célibataires, chambres d'hôtels ou emplacements de camping)	800 TTC

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

Les tarifs de l'eau sont décomposés en 3 tranches et deux pour l'assainissement. La première tranche propose des tarifs attractifs pour favoriser les petits consommateurs et les foyers à revenus modestes.

Au contraire, les tranches hautes proposent des tarifs prohibitifs pour inciter les ménages à faire des économies d'eau.

D'autre part, le service avertit immédiatement l'abonné en cas de surconsommation, même si cette dernière ne rentre pas dans le cadre de la loi Warsmann.

La certification ISO14001 de la station d'épuration a été reconduite.

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Les ouvrages du réseau sont équipés de variateurs et de démarreurs électroniques pour optimiser les puissances. De plus, les paramétrages des équipements sont programmés pour fonctionner principalement en heures creuses. Un bilan des consommations électriques est réalisé chaque année.

6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Régie des Eaux et Assainissement du territoire du Pays de Martigues s'est dotée depuis 2010 d'un service dédié à la réduction des pertes en eau. Il est équipé de tout le matériel de recherche de fuites (prélocalisateurs, corrélateurs, hydrophones, caméra, etc.) et d'une équipe formée et expérimentée.

La sectorisation du réseau est en cours de finalisation et, couplée à un logiciel dédié au suivi des volumes distribués (FLUXAQUA), elle permettra de déclencher instantanément les campagnes de recherche de fuite sur les secteurs sensibles.

6.3. COOPERATION DECENTRALISEE

SANS OBJET

6.4. FONDS DE SOLIDARITE

Le pays de Martigues n'abonde pas un fonds de solidarité mais sa politique de tarification très sociale propose les 50 premiers m³ à un prix adapté aux revenus des plus modestes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,39
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	211
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	196
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	10 432 921
VP.059 - Volume produit	m ³	5 905 592
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	2 482 816
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume exporté hors métropole</i>	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	4 960 380
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	832 901
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	5 793 281
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	49 000
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	86 200
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	415,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	70,67
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	17,1
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	16,2
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	18,036
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,87
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	20 619
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	71 069
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	29
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,41
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	77
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	3,73
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	121,87
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	5 793 281
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000
VP182 Encours de la dette	€	1 950 358
VP 183 Epargne brute annuelle	€	553 994
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,52
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	5 775 412
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	6,00

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,30
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	3
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	336,00
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	27
VP.046 - Nombre de points noirs	u	5
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	1,50
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,317
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,69
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	0,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	110
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP 176 Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/j	5 361,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1 038
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	20 340
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	65 834
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	20 340
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100,00
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	25
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	1,23
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	0,00
Volume facturé 2020	m ³	4 393 522
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000
Encours de la dette	€	2 991 072
Epargne brute annuelle	€	545 945
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	5,48
Volume facturé 2019	m ³	4 370 152
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	0,00

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	71 069
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	7
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	5 234
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	120
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	2
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	2 017
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	2 014
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	3
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	0
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	0
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	0
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	0
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	0
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	343
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	0
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	0
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	361
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	867
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	1 800
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	68,22
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	0
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	443
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	302,51
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	76 157
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	145,20
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	217,80
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	O
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N

VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	36
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	36
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	3
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	0
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	21
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	0
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	N
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Pas de distinction entre les 3 communes (hors rendement)

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX



Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARTIGUES VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES**
 Exploitation du réseau : **AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE RANQUET Procédure de protection terminée
 Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F1) Procédure de protection terminée
 Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F2) Procédure de protection terminée
 Station de production : LE RANQUET

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 90 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,6 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 21,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 30 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 4
 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
 Nombre de paramètres mesurés : 2440
 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 4
 Nombre de non conformités : 0
 Pourcentage de conformité : 100 %
 Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L
 Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches de Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
 Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

RPQS Eau/Assainissement 2020 – Territoire du Pays de Martigues
Métropole Aix-Marseille-Provence

51

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARTIGUES COTE BLEUE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES**
Exploitation du réseau : **AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
Captage : VALTREDE Procédure de protection en cours
Station de production : LES GIRAUDETS SIOM
Station de production : VALTREDE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 54 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 42 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupctable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PORT-DE-BOUC**
Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES
Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FANFARIGOULE TAPIES (PORT-DE-BOUC) F123 Procédure de protection terminée
Station de production : FANFARIGOULE (PORT-DE-BOUC)

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10,2 mg/L Valeur moyenne : 9,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,9 °F Valeur minimale atteinte : 29,5 °F Valeur maximale atteinte : 35,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,017 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



TEMPERATURE

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-MITRE-LES-REMPARTS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES**
Exploitation du réseau : **AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE RANQUET Procédure de protection terminée
Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F1) Procédure de protection terminée
Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F2) Procédure de protection terminée
Station de production : LE RANQUET

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 25 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,6 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 21,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 30 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020

EAU POTABLE -TRAVAUX NEUFS

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements	Montant
Martigues	Route des Bastides(tranche 1)	1 330 ml	44	486 354 €HT
Port de Bouc	AMO remplacement adduction Fanfarigoule			74 000 €HT
Saint Mitre les Remparts	Adduction et nouveau réservoir d'eau potable St Mitre Maîtrise d'œuvre			97000 € HT

EAU POTABLE - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Le Territoire a engagé environ 1 298 591 d'euros HT pour les études et travaux en 2020.

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements	Montant
Martigues	Rue du petit pont	650 ml	14	127 970€HT
	Impasse Honorat Tarditi	315 ml	2	62 863€HT
	Ancienne Route de Marseille	400 ml	0	147 786€HT
	La Couronne Vieille	710ml	21	173 920€HT
	Chemin des écoles/Abbé Villard St Pierre	320 ml	11	117 934€HT
Saint-Mitre-les-Remparts	Allée Champolion	130 ml	17	42 670€HT
	Rue Hélène Fournier	130 ml	24	113 989€HT
Port-de-Bouc	Rue des Orthodoxes	180 ml	16	55 175€HT

ASSAINISSEMENT-TRAVAUX NEUFS

Le Territoire a engagé environ 2.500.000 euros HT pour les études et travaux en 2020.

Commune	Secteur	Réseau gravitaire	Branchements	Montant
Martigues	Impasse Honorat Tarditi	315 ml	2	395 526 €HT
	La Couronne Vieille	710ml	21	113 750 €HT
	Chemin des écoles/Abbé Villard St Pierre	50 ml	5	31 604 €HT
	Création d'un poste de relevage ZAC HDV intégrant les réseaux gravitaires et de refoulement		0	1 900 000 €HT

ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Commune	Secteur	Réseau gravitaire	Montant
Martigues	Chemin des fabriques	850 ml	97 474.6€HT
	Place des aires	170 ml	22 000€HT
	Route de Port de Bouc	125 ml	16 430 €HT
Port-de-Bouc	Julian Grimaud	30 ml	6 550€HT

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Pays de Martigues Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020							
DISTRIBUTION DE L'EAU				Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Régie des eaux	Part fixe Abonnement journalier		j	366	0,1197 €	43,81 €	
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	50	0,4993 €	24,97 €	
		Tranche 2	m³	50	1,1137 €	55,69 €	
		Tranche 3	m³	20	1,3188 €	26,38 €	
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2700 €	32,40 €	
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0903 €	10,84 €	
SOUS-TOTAL HT							194,09 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Régie d'assainissement	Part fixe Abonnement journalier		j	366	0,0812 €	29,72 €	
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	50	0,5551	27,76 €	
		Tranche 2	m³	70	0,9393	65,75 €	
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,00 €	
SOUS-TOTAL HT							141,23 €
TOTAL HT							335,32 €
TVA 5,50 %							10,67 €
TVA 10 %							14,123 €
TOTAL GENERAL TTC							360,11 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³							3,00 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

SANS OBJET

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

Métropole D' Aix-Marseille-Provence - CT6 - Régie des Eaux - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 382 400,00	2 972 147,69	210 990,23	0,00	1 199 262,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 520 000,00	2 910 041,16	16 270,64	0,00	593 688,20
014	Atténuations de produits	1 700 000,00	868 239,00	0,00	0,00	831 761,00
65	Autres charges de gestion courante	30 100,00	121,87	0,00	0,00	29 978,13
Total des dépenses de gestion courante		9 632 500,00	6 750 549,72	227 260,87	0,00	2 654 689,41
66	Charges financières	109 000,00	68 912,39	18 347,10	0,00	21 740,51
67	Charges exceptionnelles	161 000,00	19 109,66	0,00	0,00	141 890,34
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 902 500,00	6 838 571,77	245 607,97	0,00	2 818 320,26
023	Virement à la section d'investissement (4)	903 857,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 516 234,00	1 243 919,27			272 314,73
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 510 091,00	1 243 919,27			1 266 171,73
TOTAL		12 412 591,00	8 082 491,04	245 607,97	0,00	4 084 491,99
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	52 632,34	0,00	0,00	-52 632,34
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 501 260,00	5 369 251,36	2 083 700,48	0,00	2 048 308,16
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	40 660,93	0,00	0,00	-40 650,93
Total des recettes de gestion courante		9 501 270,00	5 462 544,63	2 083 700,48	0,00	1 955 024,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	91 928,75	0,00	0,00	-86 928,75
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		9 506 270,00	5 554 473,38	2 083 700,48	0,00	1 868 096,14
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	521 000,00	516 287,00			4 713,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		521 000,00	516 287,00			4 713,00
TOTAL		10 027 270,00	6 070 760,38	2 083 700,48	0,00	1 872 809,14
Pour information		2 385 321,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 828 109,79	0,00	0,00	1 828 109,79
	Total des opérations d'équipement	5 919 000,00	1 259 303,39	0,00	4 659 696,61
	Total des dépenses d'équipement	7 747 109,79	1 259 303,39	0,00	6 487 806,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	280 500,00	278 449,12	0,00	2 050,88
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	280 500,00	278 449,12	0,00	2 050,88
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 027 609,79	1 537 752,51	0,00	6 489 857,28
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	521 000,00	518 287,00		4 713,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	521 000,00	518 287,00		4 713,00
	TOTAL	8 548 609,79	2 056 039,51	0,00	6 494 570,28
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 416 000,00	441 611,00	0,00	974 389,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 616 000,00	441 611,00	0,00	1 174 389,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	2 265 054,00	2 265 054,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 265 054,00	2 265 054,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 881 054,00	2 706 665,00	0,00	1 174 389,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	993 857,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 510 234,00	1 243 919,27		272 314,73
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 510 091,00	1 243 919,27		1 268 171,73
	TOTAL	6 391 145,00	3 950 584,27	0,00	2 442 560,73
	Pour information	2 157 464,79			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 312 856,92	1 343 103,37	229 253,52	0,00	740 500,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 000 000,00	1 736 384,69	10 441,68	0,00	253 173,63
014	Atténuations de produits	830 000,00	420 619,00	0,00	0,00	409 381,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	4 080,20	0,00	0,00	15 919,80
Total des dépenses de gestion courante		5 162 856,92	3 504 187,26	239 695,20	0,00	1 418 974,46
66	Charges financières	180 000,00	115 884,63	18 964,15	0,00	45 151,22
67	Charges exceptionnelles	150 000,00	8 408,15	0,00	0,00	141 591,85
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 492 856,92	3 628 480,04	258 659,35	0,00	1 605 717,53
023	Virement à la section d'investissement (4)	445 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 329 506,08	1 218 802,58			110 703,50
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 774 506,08	1 218 802,58			555 703,50
TOTAL		7 267 363,00	4 847 282,62	258 659,35	0,00	2 161 421,03
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	38 734,51	0,00	0,00	-32 734,51
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 423 300,00	3 641 276,70	734 732,14	0,00	1 047 291,16
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	26 658,00	0,00	0,00	-26 658,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	25 097,26	0,00	0,00	-25 097,26
Total des recettes de gestion courante		5 429 300,00	3 731 766,47	734 732,14	0,00	962 801,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	101 013,73	0,00	0,00	-101 013,73
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 429 300,00	3 832 780,20	734 732,14	0,00	851 787,66
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	700 000,00	691 225,76			8 774,24
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		700 000,00	691 225,76			8 774,24
TOTAL		6 129 300,00	4 524 005,96	734 732,14	0,00	870 561,90
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 138 063,00				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 711 300,00	1 447 579,66	0,00	2 263 720,34
	Total des dépenses d'équipement	3 711 300,00	1 447 579,66	0,00	2 263 720,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	490 000,00	424 472,52	0,00	65 527,48
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	490 000,00	424 472,52	0,00	65 527,48
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 201 300,00	1 872 052,18	0,00	2 329 247,82
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	700 000,00	691 225,76		8 774,24
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	700 000,00	691 225,76		8 774,24
	TOTAL	4 901 300,00	2 563 277,94	0,00	2 338 022,06
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 097 200,00	403 554,00	0,00	693 646,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 247 200,00	403 554,00	0,00	843 646,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	620 800,00	620 800,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	620 800,00	620 800,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 868 000,00	1 024 354,00	0,00	843 646,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	445 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 329 506,08	1 218 802,58		110 703,50
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 774 506,08	1 218 802,58		555 703,50
	TOTAL	3 642 506,08	2 243 156,58	0,00	1 399 349,50
	Pour information	1 258 793,92			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

